UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE

DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET SCIENTIFIQUES

106

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

Archaeo
France -I-

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1916

TORONTO LIBRARY UNIVERSITY

153796
30/12/19.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCXVI

DC
2
F82
1916

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,
DES MEMBRES HONORAIRES,
DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,
DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES
DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES.

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Washington, 16, VIIIe.

Vice-Président :

M. Babelon (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, conservateur à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, VIIe.

Secrétaire :

M. Prou (Maurice), membre de l'Institut, directeur de l'École nationale des Chartes, rue Madame, 75, VIe.

Membres :

MM.

Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, boulevard Émile-Augier, 10, XVIe.

Cagnat (René), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France, boulevard du Montparnasse, 96, XIVe.

Capitan (Le docteur L.), membre de l'Académie de Médecine, chargé de cours au Collège de France, professeur à l'École d'anthropologie, rue des Ursulines, 5, Ve.

Durrieu (Paul), membre de l'Institut, conservateur honoraire au Musée du Louvre, avenue de Malakoff, 74, XVIe.

Espérandieu (Émile), correspondant de l'Institut, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine).

Grandjean (Charles), contrôleur des Monuments historiques, boulevard Saint-Germain, 119, VIe.

Guiffrey (Jules), membre de l'Institut, directeur honoraire de la Manufacture des Gobelins, boulevard Bonne-Nouvelle, 34, Xe.

Homolle (J.-Th.), membre de l'Institut, administrateur de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs, 8, IIe.

Jullian (Camille), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, VIe.

Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, professeur honoraire à l'École nationale des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Lefèvre-Pontalis (Eugène), professeur à l'École nationale des Chartes, directeur de la Société française d'archéologie, rue de Phalsbourg, 13, XVIIe.

Michon (Étienne), conservateur adjoint au Musée du Louvre, rue Barbet-de-Jouy, 26, VIIe.

Prinet (Max), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Études, rue d'Anjou, 10, à Versailles.

MM.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, avenue Victor-Hugo, 16, à Boulogne-sur-Seine.

Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, avenue Montaigne, 29, viiie.

Stein (Henri), conservateur aux Archives nationales, rue Gay-Lussac, 38, v^e.

Thédenat (L'abbé Henry), membre de l'Institut, rue Campagne-Première, 7, xive.

Toutain (Jules), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Études, rue du Four, 25, vi^e.

COMMISSION DE PUBLICATION

DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Président :

M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Washington, 16, viiie.

Secrétaire :

M. Cagnat (René), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France, boulevard du Montparnasse, 96, xive.

Membres :

MM.

Babelon (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, conservateur à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, viie.

Ballu (Albert), architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie, rue Blanche, 80, ixe.

MM.

Boeswilwald (Paul), inspecteur général des Monuments historiques, boulevard Saint-Michel, 6, VIe.

Bourgeois (Le général), directeur du Service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140, VIIe.

Carcopino, chargé de cours à la Faculté des lettres d'Alger.

Diehl (Charles), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, avenue Wagram, 72, XVIIe.

Dussaud, conservateur adjoint au Musée du Louvre, rue Boccador, 3, VIIIe.

Grandjean (Charles), contrôleur des Monuments historiques, boulevard Saint-Germain, 119, VIe.

Gsell (Stéphane), correspondant de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de la Tour, 92, XVIe.

Houdas (Octave), inspecteur général des Médersas, professeur honoraire à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Versailles, 11, XVIe.

Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, professeur honoraire à l'École nationale des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Merlin (A.), directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Monceaux (Paul), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Tournon, 12, VIe.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, avenue Victor-Hugo, 16, à Boulogne-sur-Seine.

Saladin, architecte diplômé du Gouvernement, boulevard de Courcelles, 69 *bis*, VIIIe.

Toutain (Jules), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Études, rue du Four, 25, VIe.

COMMISSION

DE PUBLICATION DES INVENTAIRES.

Président :

M. Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, président de la Section d'archéologie du Comité, rue Washington, 16, VIIIe.

Membres :

MM.

Babelon (Ernest), membre de l'Institut, vice-président de la Section d'archéologie du Comité, rue de Verneuil, 30, VIIe.

Guiffrey (Jules), membre de l'Institut, membre de la Section d'archéologie du Comité, boulevard Bonne-Nouvelle, 34, X^e.

Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, membre de la Section d'archéologie du Comité, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Omont (Henry), membre de l'Institut, vice-président de la Section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715) du Comité, rue Raynouard, 17, XVIe.

Prou (Maurice), membre de l'Institut, secrétaire de la Section d'archéologie du Comité, rue Madame, 75, VIe.

Servois (Gustave), membre de la Section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715) du Comité, boulevard Malesherbes, 101, VIIIe.

MEMBRES HONORAIRES DU COMITÉ.

MM.

Charmes (Xavier), membre de l'Institut, directeur honoraire au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 17, VIe.

Collin (Victor), ministre plénipotentiaire de France, avenue de Suffren, 160, XVe.

Derrécagaix (Le général), ancien directeur du Service géographique de l'armée, rue du Regard, 5, VIe.

Harmand (Le docteur), ambassadeur de France honoraire, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 225, VIIIe.

Heuzey (Léon), membre de l'Institut, directeur honoraire des Musées nationaux, boulevard Exelmans, 90, XVIe.

La Martinière (H. de), ministre plénipotentiaire de France, rue de La Rochefoucauld, 30, IXe.

Lavisse (Ernest), de l'Académie française, directeur de l'École normale supérieure, rue de Médicis, 5, VIe.

Leroy-Beaulieu (Paul), membre de l'Institut, avenue Henri-Martin, 92, XVIe.

Richet (Charles), membre de l'Académie de Médecine, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Paris, rue de l'Université, 15, VIIe.

Rochas d'Aiglun (Le colonel de), à l'Agnelas, près Voiron (Isère).

Roule, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

Souchon, archiviste honoraire du département de l'Aisne, boulevard Bourdon, 11, IVe.

Steenackers (Francis), sous-directeur des Affaires consulaires au Ministère des Affaires étrangères.

Wolf, membre de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des sciences de l'Université de Paris, avenue de l'Observatoire, 36, XIVe.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

MM.

Ardaillon (Édouard), recteur de l'Académie d'Alger.

Audollent, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Basset (René), correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres d'Alger.

Baye (Joseph de), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Baye, par Montmort (Marne).

Beaupré (Jules), archéologue, rue de Serre, 18, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Benzacar, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux (Gironde).

Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault, à Montpellier.

Bizot, conservateur du Musée de Vienne (Isère).

Boissonnade, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, rue de l'Ouest, 20, à Poitiers (Vienne).

Boyé (Pierre), membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bruchet (Max), archiviste du département du Nord, à Lille.

Brutails, correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Gironde, à Bordeaux.

Bureau (Le docteur Louis), directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes (Loire-Inférieure).

Cartailhac, correspondant de l'Institut, rue de la Chaîne, 5, à Toulouse (Haute-Garonne).

Carton (Le docteur), correspondant de l'Institut, villa Stella, à Khéreddine (Tunisie).

MM.

Cazalis de Fondouce, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier (Hérault).

Chantre (Ernest), sous-directeur honoraire du Muséum des sciences naturelles de Lyon (Rhône).

Charléty, directeur général de l'Enseignement de la Régence, à Tunis.

Chauvet, archéologue, rue du Jardin-des-Plantes, 30, à Poitiers.

Chauvigné (Auguste), président honoraire de la Société de géographie de Tours, à la Mésangerie, par Saint-Avertin (Indre-et-Loire).

Chevalier (Le chanoine Ulysse), membre de l'Institut, à Romans (Drôme).

Claudon, archiviste du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

Clerc (Michel), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, conservateur du Musée Borély, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Collignon (Le docteur), médecin-major au 25e régiment d'infanterie, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).

Coquelle (Pierre), membre de la Société des études historiques de Paris, à Meulan (Seine-et-Oise).

Coüard, archiviste départemental honoraire, rue Carnot, 4, à Versailles (Seine-et-Oise).

Delattre (Le R. P.), correspondant de l'Institut, à Carthage (Tunisie).

Demaison, correspondant de l'Institut, archiviste honoraire de la ville de Reims (Marne).

Dumas (F.), doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse (Haute-Garonne).

Durand (Georges), correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Somme, à Amiens (Somme).

Duval (Louis), archiviste départemental honoraire, rue de Cazault, 47, à Alençon (Orne).

MM.

Duvernoy, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Fage (René), avocat, à Verneuil-sur-Vienne (Haute-Vienne), et rue Lauriston, 80, Paris, XVIe.

Fayolle (Le marquis de), conservateur du Musée scientifique et archéologique de Périgueux, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).

Flahault (Charles), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier (Hérault).

Fournier (Joseph), archiviste départemental honoraire, rue Barbaroux, 13, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Gautier (Émile), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Alger.

Germain (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône, à Lyon.

Guyot, directeur de l'École nationale des eaux et forêts de Nancy, président de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, rue de Lorraine, 13, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Hautreux, ancien directeur des Mouvements du port, à Bordeaux (Gironde).

Hérelle, professeur honoraire au lycée de Bayonne, rue Vieille-Boucherie, 23, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Jadart, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims (Marne).

Joly (Charles), conservateur du Musée de Guelma (Constantine).

Kilian, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Grenoble (Isère).

Künstler (J.), professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux.

MM.

Labande, correspondant de l'Institut, conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.

Laurent (P.), archiviste du département des Ardennes, à Mézières.

Le Clert (Louis), conservateur du Musée archéologique de Troyes.

Leroux, archiviste départemental honoraire, rue Dulong, 12, à Bordeaux.

Lesort (André), archiviste du département de Seine-et-Oise, à Versailles.

Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Loisne (Menche de), membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, au château de Beaulieu, par Saint-Venant (Pas-de-Calais), et rue de Varennes, 51, à Paris.

Lumière (Auguste), cours Gambetta, 262, à Lyon.

Lumière (Louis), rue Saint-Victor-Monplaisir, 21, à Lyon.

Maguelonne, président de la Société archéologique de Constantine.

Maître (Léon), archiviste départemental honoraire, rue de Strasbourg, 2, à Nantes.

Marçais (William), directeur de l'Enseignement indigène, à Alger.

Merlin (A.), correspondant de l'Institut, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Mireur (F.), archiviste du département du Var, à Toulon.

Morgan (De), ancien délégué général à la Direction des fouilles archéologiques en Perse, rue des Ursulines, 5, à Paris.

Œhlert, correspondant de l'Institut, rue de Bretagne, 29, à Laval.

Pâris (Pierre), correspondant de l'Institut, directeur de l'École municipale des beaux-arts, à Bordeaux.

Pasquier (Félix), archiviste du département de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Petit (Ernest), ancien président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Vausse, près Châtel-Gérard (Yonne).

Pilloy (Jules), ancien agent voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin (Aisne).

Portal (Charles), archiviste du département du Tarn, à Albi.

Pottier (Le chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Poupé (Edmond), professeur au collège de Draguignan.

Prudhomme, correspondant de l'Institut, archiviste du département de l'Isère, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale, à Grenoble.

Roman (Joseph), correspondant de l'Institut, au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes), et à Paris, rue Bonaparte, n° 18.

Rouchon (Gilbert), archiviste du département du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand.

Rouvier (Le docteur), professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université d'Alger.

Roy, ministre plénipotentiaire, secrétaire général du Gouvernement tunisien, à Tunis.

Sabarthès (Le chanoine A.), rue Jeanne-d'Arc prolongée, 166, Paris.

Sabatier (Paul), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Saint-Venant (De), inspecteur des eaux et forêts honoraire, à Bourges (Cher).

Salefranque (Léon), directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre du département de la Haute-Garonne, rue Romiguières, 7, à Toulouse.

Sauvage (Le docteur), conservateur du Musée et secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Sée (Henri), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.

MM.

Thiollier, membre de la Société historique et archéologique du Forez *la Diana*, à Saint-Étienne.

Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.

Vernier, archiviste du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Vesly (Léon de), directeur du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure et du Musée céramique de Rouen, rue des Arsins, 1, à Rouen.

Villepelet (Ferdinand), archiviste départemental honoraire, boulevard Lakanal, 21, à Périgueux.

Villey-Desmeserets, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Caen.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE.

MM.

Anchel, archiviste aux Archives nationales, à Paris.

André (Édouard), archiviste honoraire, rue Bossuet, 69, à Dijon.

Autorde, archiviste du département de la Creuse, à Guéret.

Bardey (Alfred), à La Lambertière, par Saint-Geoire (Isère).

Barry (Georges), inspecteur des Fouilles de Timgad (Constantine).

Ben Attar (César), avocat, à Tunis.

Bernard (Fernand), archéologue, à Saïgon (Indo-Chine).

Bled (L'abbé), président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Bordier (Le commandant), contrôleur civil en retraite, à Hammamet (Tunisie).

Boucher (L'abbé H.), à Tokio (Japon).

Boulard (Gustave), directeur des contributions directes en retraite, rue de la Bienfaisance, 4, à Paris, VIIIe.

Breuil (L'abbé), professeur à l'Institut de paléontologie humaine, rue Demours, 110, à Paris.

Brocard (Le lieutenant-colonel H.), du Génie territorial, rue des Ducs, 75, à Bar-le-Duc.

Brouilhet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon.

Brune (L'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura).

Bry (Georges), doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille, à Aix.

Cardaillac (De), juge au tribunal de première instance de la Seine.

MM.

Charrier, membre de la Société archéologique du département de Constantine, rue Lavigerie, à Saint-Eugène (Alger).

Chénon, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, rue des Écoles, 30, à Paris, v^e^.

Clerval (Le chanoine), docteur ès lettres, à Paris.

Closmadeuc (Le docteur de), ancien président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

Colin (Le docteur Gabriel), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Alger.

Combarieu, ancien archiviste départemental, à Cahors.

Courant (Maurice), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, chemin du Chancelier, 3, à Écully (Rhône).

Deglatigny, vice-consul de Russie, à Rouen.

Denis (Charles), villa du Lycée, 4, à Vanves (Seine).

Desdevises du Dézert, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand, avenue de Royat, 5, à Chamalières (Puy-de-Dôme).

Dissard, conservateur des Musées de la ville de Lyon.

Dortel (Alcide-Étienne), avocat, conseiller général de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, à Avignon.

Fabre, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Farges (Le commandant), ancien chef de service aux Affaires indigènes, à Amplepuy (Rhône).

Favier, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Nancy.

Finot (Louis), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Etudes, rue Poussin, 11, à Paris, xvie.

MM.

Fleury (Paul de), ancien archiviste de la Charente, rue du Pilori, 7, à Poitiers (Vienne).

Foucher (Le colonel), commandant supérieur du territoire militaire du Sud Tunisien, à Médenine (Tunisie).

Fréminville-Nugue (Joseph de La Poix de), archiviste honoraire du département de la Loire, à Saint-Étienne.

Garrigou (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse.

Girault (Arthur), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers.

Gonnard, ingénieur des Arts et manufactures, à Lyon.

Grand (Roger), ancien archiviste départemental, à Kerverho-en-Arradon (Morbihan).

Guénot, secrétaire général de la Société de géographie de Toulouse.

Guesnon, professeur honoraire de l'Université, rue Vaneau, 54, à Paris, VIIe.

Habasque, président honoraire à la Cour d'appel, rue du Jardin-Public, 5, à Bordeaux.

Hubert (Eugène), archiviste du département de l'Indre, à Châteauroux.

Hugues, archiviste du département de Seine-et-Marne, à Melun.

Julien, contrôleur civil suppléant, en disponibilité, aux Mées (Basses-Alpes).

Laigue (De), ministre plénipotentiaire honoraire, rue de la Pompe, 76, à Paris, XVIe.

Leblanc, ancien conservateur du Musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).

Le Boeuf (Le chef de bataillon), commandant du 3e bataillon de zouaves, à Constantine.

MM.

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur général honoraire des Musées de la Seine-Inférieure et de la ville de Rouen, rue Thiers, 25 *bis*, à Rouen.

L'Espinasse-Langeac (De), rue Fabert, 50, à Paris, VIIe.

Letteron (L'abbé), professeur au lycée de Bastia (Corse).

Libois, archiviste du département du Jura, à Lons-le-Saunier.

Lisle du Dreneuc (Pitre de), conservateur-directeur du Musée archéologique de Nantes.

Loth, correspondant de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Sommerard, 17, à Paris, V^e^.

Luret, adjoint au délégué des porteurs de titres de la Dette marocaine, à Tanger.

Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

Malavialle, député, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie de Montpellier, rue Duguay-Trouin, 15, à Paris, VIe.

Martonne (Emmanuel de), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, boulevard Raspail, 248.

Maury (Lucien), secrétaire de la rédaction de la *Revue Bleue*, avenue de Ségur, 53, à Paris, VIIe.

Mély (F. de), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, au château du Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).

Monlezun, colonel en retraite, boulevard de Vaugirard, 102, à Paris, VIe.

Montégut (De), ancien magistrat, à La Rochefoucauld (Charente).

Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes, à Nice.

Novak (Dominique), archéologue, à Sfax.

Ogereau (François), censeur du lycée Charlemagne, à Paris.

Ottavi, consul de France, à Zanzibar.

MM.

Pagart d'Hermansart, secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Patry, archiviste aux Archives nationales, boulevard de la Bastille, 40, à Paris, XIIe.

Paul, professeur au lycée d'Alais (Gard).

Pawlowski (Auguste), membre de la Société de géographie, d'agriculture, lettres, sciences et arts de Rochefort, avenue Emile-Zola, 91, à Paris, XVe.

Pelliot (Paul), professeur au Collège de France, boulevard Edgar-Quinet, 52, à Paris, XIVe.

Privat (Le général), à Hyères (Var).

Raffray, consul général de France en retraite, Piazza Madama, 6, à Rome.

Rebillet, lieutenant-colonel en retraite, à Mateur (Tunisie).

Requin (L'abbé), correspondant de l'Institut, rue Velouterie, 16, à Avignon.

Revon (Michel), chargé d'un cours complémentaire à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Rocher, consul général de France en retraite, rue Pasteur, 1, à Montpellier.

Roserot (Alphonse), ancien archiviste départemental, rue du Rendez-Vous, 6, à Paris, XIIe.

Sabatier (Camille), inspecteur général des Services administratifs au Ministère de l'Intérieur, en retraite, port Saint-Sauveur, 12, à Toulouse.

Schirmer, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Schmidt (Charles), archiviste aux Archives nationales, rue de l'Estrapade, 7, à Paris, V^e.

Soucaille (Antonin), secrétaire de la Société archéologique de Béziers (Hérault).

Soulice, conservateur honoraire de la Bibliothèque de la ville de Pau (Basses-Pyrénées).

MM.

Teulet, archiviste du département des Landes, à Mont-de-Marsan.

Tholin, archiviste départemental honoraire, à Saint-Sever (Landes).

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

Trihidez (Le chanoine), ancien aumônier du lycée, à Reims (Marne).

Vallée (Georges), ancien député du Pas-de-Calais.

Vaschalde (Henry), à Vals-les-Bains (Ardèche).

Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan.

Vignat (Gaston), ancien président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

Vilbert, secrétaire général des Phares de l'Empire ottoman, à Constantinople (Turquie d'Europe).

Villeneuve (L'abbé Léonce de), archéologue, au palais de Monaco.

Vissière, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, rue du Ranelagh, 44, à Paris, XVIe.

CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE.

MM.

Anthiaume (L'abbé), aumônier du lycée du Havre (Seine-Inférieure).

Arbois de Jubainville (Paul d'), archiviste du département de la Meuse, à Bar-le-Duc.

Arnaud d'Agnel (L'abbé G.), aumônier du lycée, rue Montaux, 10, à Marseille.

Auerbach (Bertrand), doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Aveneau de La Grancière, président de la Société polymathique du Morbihan, au château de Beaulieu, par Bignan (Morbihan).

Azam (Joseph), membre de la Société d'études de Draguignan (Var).

Balencie, archiviste du département, à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Bardey (Pierre), négociant, à Aden (Arabie).

Bardy, président de la Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).

Barré, bibliothécaire de la ville de Marseille.

Barrey, archiviste de la ville du Havre.

Barrière-Flavy, membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Puydaniel (Haute-Garonne).

Barthès (Le docteur), inspecteur honoraire de l'Assistance publique, avenue de Montgaugy, à Foix (Ariège).

Bataillon, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Dijon.

Baudet (Pol), archéologue, à Crécy-sur-Serre (Aisne).

Baudouin (Le docteur), secrétaire général de la Société préhistorique, à La Roche-sur-Yon (Vendée).

Bazeille, instituteur public, à Bures (Orne).

MM.

Beaurepaire (Georges de Robillard de), ancien président de l'Académie de Rouen.

Beauvais (Joseph), consul de France, à Canton (Chine).

Bel (Alfred), directeur de la Médersa, à Tlemcen (Oran).

Benoît, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Berland, archiviste du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

Bernard, capitaine au 3e régiment de chasseurs d'Afrique, à Méhédya (Maroc).

Bertaux, conservateur du Musée Jacquemart-André, à Paris.

Bertrand (Charles), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Lille.

Besnier (Georges), archiviste du département du Calvados, à Caen.

Besnier (Maurice), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen.

Beylié (De), membre de l'Académie delphinoise et de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, à Grenoble.

Bézier, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Rennes.

Bigot, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Caen.

Binet, capitaine au 70e régiment d'infanterie, boulevard de Laval, 14, à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Blanquart (L'abbé), curé de La Saussaye (Eure).

Blossier, professeur au lycée de Rouen (Seine-Inférieure).

Bobeau, à Cormery (Indre-et-Loire).

Bondurand (Bligny-), archiviste du département du Gard, à Nîmes.

Bonnat, archiviste du département de Lot-et-Garonne, à Agen.

Bonnefoy, conseiller de préfecture, rue du Docteur-Guisard, 5, à Guéret (Creuse).

MM.

Bonnet, archéologue, rue du Faubourg-Saint-Jaumes, 11, à Montpellier.

Bonno (Le chanoine), à Meaux (Seine-et-Marne).

Bosco (Joseph), membre de la Société archéologique, avenue du Bardo, 20, à Constantine.

Boulanger (C.), conservateur honoraire du Musée de Péronne (Somme).

Boutillier du Rétail, archiviste du département de l'Aube, à Troyes.

Bouvier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon.

Broche, archiviste du département de l'Aisne, à Laon.

Brunel, archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.

Brunhes (Jean), professeur au Collège de France, à Paris.

Buffault, inspecteur des Eaux et Forêts, à Périgueux.

Busquet, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Cabanès, secrétaire général de la Société d'horticulture du Gard, à Nîmes.

Calmette (J.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse.

Caména d'Almeida (P.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

Canal, archiviste du département des Deux-Sèvres, à Niort.

Caraman, professeur au lycée de Bordeaux.

Carrière (Gabriel), président de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.

Chaillan (L'abbé), curé de Septèmes (Bouches-du-Rhône).

Chanel (Émile), professeur au lycée Lalande, à Bourg.

Chaussepied, architecte du Gouvernement, à Quimper (Finistère).

Cheylud (Émile), pharmacien, à La Roche-Chalais (Dordogne).

Cligny, directeur de la Station aquicole de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Collard (G.), archéologue, rue Bayard, 8, à Auch.

Commont, directeur de l'École annexe de l'École normale d'instituteurs, à Saint-Acheul (Somme).

Corbineau, directeur d'école, rue Nuyens, à Bordeaux.

Cotte (Charles), notaire, à Pertuis (Vaucluse).

Courmontagne, inspecteur des Fouilles de Timgad (Constantine).

Courteault, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Coutil (Léon), ancien président de la Société normande d'études préhistoriques, à Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure).

Cozette (Paul), membre du Comité historique et archéologique de Noyon (Oise).

Cuénot, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Dangibeaud (Charles), conservateur des Musées de Saintes (Charente-Inférieure).

Darboux, professeur à la Faculté des sciences de l'Université d'Aix-Marseille.

Debraye, secrétaire général adjoint et archiviste de la ville, à Grenoble (Isère).

Debruge (A.), commis principal des Postes et Télégraphes, à Constantine (Algérie).

Delmas, archiviste du département, du Cantal, à Aurillac.

Delpech (J.), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Dijon (Côte-d'Or).

Delvincourt, archéologue, à Crécy-sur-Serre (Aisne).

Denisart (Raoul), vice-président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, cloître Notre-Dame, à Chartres.

Depéret, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Lyon.

MM.

Déprez, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.

Désages, archiviste du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

Deslandes (Le chanoine), archiviste adjoint, à Bayeux.

Destandau, pasteur de l'Église réformée, à Mouriès (Bouches-du-Rhône).

Destray, archiviste du département de la Nièvre, à Nevers.

Deydier, notaire, à Cucuron (Vaucluse).

Donau (Le commandant), chef de bataillon au 148e régiment d'infanterie, à Givet (Ardennes).

Doublet (G.), professeur au lycée de Nice.

Doutté (Edmond), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université d'Alger.

Drappier (Louis), secrétaire de la Direction des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Drioux, avocat général près la Cour d'Orléans.

Drouault (Roger), receveur de l'Enregistrement, à Aubusson (Creuse).

Dubarat (L'abbé), curé de Saint-Martin, à Pau.

Dubiez, contrôleur des Domaines, à Kairouan (Tunisie).

Dubosc, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier.

Dujarric-Descombes (A.), vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, au Maine, par Montagrier (Dordogne).

Duprat (Eugène), professeur au lycée de Marseille.

Duprat (Léonce), professeur au lycée d'Aix (Bouches-du-Rhône).

Durville (Le chanoine), rue Saint-Clément, 76, à Nantes.

Eck (Théophile), conservateur du Musée de Saint-Quentin (Aisne).

MM.

Eckel, archiviste du département de la Haute-Saône, à Vesoul.

Epery (Le docteur), à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or).

Fabre (L.-A.), inspecteur des Eaux et Forêts, rue Berbisey, 17, à Dijon.

Faure (Claude), archiviste du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française, à Dakar (Sénégal).

Fazy, archiviste du département de l'Allier, à Moulins.

Féaux, conservateur adjoint du Musée de Périgueux.

Ferrand (Gabriel), consul général de France, à la Nouvelle-Orléans (États-Unis d'Amérique).

Ferrand (Henri), ancien président de la Société de statistique, cours Berriat, 2, à Grenoble.

Filliozat, percepteur, à Vendôme (Loir-et-Cher).

Flamand, professeur à la Faculté des sciences de l'Université d'Alger.

Flament, archiviste du département du Pas-de-Calais, à Arras.

Fleury (Gabriel), membre de la Société historique et archéologique du Maine, à Mamers (Sarthe).

Floquet (Gaston), doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.

Forot (Victor), président du Comité départemental des documents économiques de la Révolution, à Tulle.

Fortier, contrôleur civil, à Triaga (Tunisie).

Froc (Le R. P.), directeur de l'Observatoire de Zi-ka-wei, près Shang-haï (Chine).

Gabory, archiviste du département de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Gachon, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

Gadeau de Kerville, rue du Pont, 7, à Rouen.

Galabert, archiviste de la ville et des hospices, à Toulouse.

MM.

Gandilhon, archiviste du département du Cher, à Bourges.

Gassies (Georges), professeur au collège de Meaux (Seine-et-Marne).

Gauchery, architecte, membre de la Société des Antiquaires du Centre, à Vierzon (Cher).

Gautier (Pierre), archiviste du département de la Haute-Marne, à Chaumont.

Gazier (Georges), conservateur de la Bibliothèque municipale, à Besançon.

George (Auguste), président de la Société nationale des professeurs français en Amérique, Saint Nicholas Avenue, 100, à New-York (États-Unis).

Gérardin, membre de la Société mathématique de France et de l'Association française pour l'avancement des sciences, quai Claude-le-Lorrain, 32, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Gérin-Ricard (Henry de), président de la Société de statistique de Marseille, rue Wulfran-Puget, 33, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Germain-Martin, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Dijon.

Girard, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (Vaucluse).

Girardin, professeur de géographie à l'Université de Fribourg (Suisse).

Glangeaud, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Clermont.

Godin (Le docteur Paul), médecin-major des hôpitaux, en retraite, à Saint-Raphaël (Var).

Gouvet (E.), conservateur du Musée archéologique de Sousse (Tunisie).

Grandmaison (Louis Loizeau de), ancien archiviste du département d'Indre-et-Loire, rue Émile-Zola, 13, à Tours.

Gross (Le docteur Frédéric), doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Nancy.

MM.

Guénin, professeur au lycée de Brest.

Guénin (Le chef de bataillon), commandant supérieur du cercle de Lalla-Marnia (Oran).

Guitel, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Rennes.

Haillant, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, place de l'Atre, 21, à Épinal.

Hannezo (Le lieutenant-colonel), à Saint-Clément-Mâcon (Saône-et-Loire).

Heckel, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université d'Aix-Marseille.

Hénault, sous-bibliothécaire de la ville de Valenciennes (Nord).

Hilaire (Jean), chef de bataillon au 5e bataillon sénégalais, à Abécher.

Hinglais, conservateur du Musée de Constantine.

Houlbert, professeur à l'École de médecine, directeur de la Station entomologique près la Faculté des sciences de l'Université de Rennes.

Huguenot (Le R. P.), de la Société des missionnaires d'Afrique, à Ouargla (Alger).

Imbert, archiviste du département de la Charente, à Angoulême.

Isnard, archiviste du département des Basses-Alpes, à Digne.

Jacotin, archiviste du département de la Haute-Loire, au Puy.

Jacquetton, administrateur de la commune mixte de Michelet (Alger).

Joly (Alexandre), professeur à la chaire d'arabe de Constantine (Algérie).

Jovy (Ernest), professeur au collège de Vitry-le-François (Marne).

Jusselin, archiviste du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.

MM.

Kleinclausz, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Kœhler, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Lyon.

Labat (Gustave), ancien président de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Lanco (Pascal), archiviste du département de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.

La Rogerie (Bourde de), archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Latouche, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Lauby (Ant.), docteur ès sciences, à Saint-Flour (Cantal).

Laurain, archiviste du département de la Mayenne, à Laval.

Lauzun (Philippe), président de la Société archéologique du Gers, à Valence-sur-Baïse (Gers).

Lavergne, archiviste du département de la Dordogne, à Périgueux.

Lebeuf, directeur de l'Observatoire astronomique, météorologique et chronométrique de Besançon.

Leblond (Le docteur), président de la Société historique et archéologique, à Beauvais.

Le Cacheux, archiviste du département de la Manche, à Saint-Lô.

Lechevalier (A.), instituteur public, à Cuverville-en-Caux (Seine-Inférieure).

Leclerc (René), délégué général du Comité du Maroc, à Tanger.

Léger, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Grenoble.

Legras (Jules), doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Dijon.

Lempereur, archiviste du département de l'Aveyron, à Rodez.

MM.

Lesueur (Le docteur), vice-président de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Vendôme.

Letainturier (Gabriel), préfet de l'Yonne.

Le Tonnelier, archiviste du département de la Haute-Savoie, à Annecy.

Levé, président de la Commission historique du Nord, à Lille.

Leynaud (Le chanoine), curé de Sousse (Tunisie).

Lignier, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Caen.

Lorber, archiviste du département des Passes-Pyrénées, à Pau.

Lorimy, conservateur du Musée archéologique de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Lorin, avoué, à Rambouillet (Seine-et-Oise).

Lorin (Henri), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

Macon, conservateur adjoint du Musée Condé, à Chantilly (Oise).

Mairet (Le docteur Albert), doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier.

Maître (Claudius-E.), directeur à l'École française d'Extrême-Orient, à Hanoï.

Mallard, archéologue, à Saint-Amand-Montrond (Cher).

Mansuy (Abel), lecteur de français à l'Université de Varsovie, rue Koszykowa, n° 15-7, à Varsovie, Pologne (Russie).

Marsan (L'abbé), curé de Gucheñ (Hautes-Pyrénées).

Martinière (Machet de la), archiviste du département du Morbihan, à Vannes.

Masson (P.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, cours Puget, 3, à Marseille.

Mathias, doyen de la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme, à Clermont-Ferrand.

Mathieu, archiviste du département de la Corrèze, à Tulle.

MM.

Mazauric, conservateur du Musée archéologique de Nîmes.

Mercier (Gustave), secrétaire de la Société archéologique du département de Constantine (Algérie).

Merlet (René), ancien archiviste du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Mettrier (H.), à Langres (Haute-Marne).

Minouflet, instituteur public en retraite, à Romeny (Aisne).

Monchicourt, contrôleur civil, à Kairouan (Tunisie).

Momméja, conservateur du Musée d'Agen (Lot-et-Garonne).

Moreau, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Rennes.

Morin (Louis), employé à la Bibliothèque municipale, rive droite du Canal, 74, à Troyes.

Moulin, conservateur adjoint aux Archives départementales, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Mourlot (Félix), ancien inspecteur d'Académie de l'Oise.

Mourral, conseiller à la Cour d'appel, à Rouen.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de La Rochelle.

Nicolaï (Alexandre), avocat à la Cour d'appel, rue Beaubadat, à Bordeaux.

Nodet (Victor), docteur en médecine, à Bourg (Ain).

Ordioni (Le chef de bataillon), à Auxerre (Yonne).

Oursel, bibliothécaire de la ville, à Dijon (Côte-d'Or).

Pachtere (de), professeur au lycée d'Alger.

Pallary (Paul), instituteur public, à Eckmühl, près Oran (Algérie).

Parat (L'abbé), à Avallon (Yonne).

Parisot (Le docteur Pierre), professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Nancy.

Parisot (Robert), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

MM.

Parrès, conservateur du Musée d'Aumale (Algérie).

Pélissier, archiviste du département de l'Ariège, à Foix.

Perdrizet, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Pérouse, archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.

Perreau-Pradier, député de l'Yonne.

Petit, archiviste du département de la Haute-Vienne, à Limoges.

Peyrony, instituteur public, aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne).

Pézières (Angély), instituteur public, à Ferrières-de-Claret (Hérault).

Philippe (André), archiviste du département des Vosges, à Épinal.

Picart (Luc), directeur de l'Observatoire de Bordeaux.

Pigallet, archiviste du département du Doubs, à Besançon.

Plancouard, membre de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Cléry-en-Vexin, par Magny (Seine-et-Oise).

Plessier, ancien président de la Société historique, rue de Lancry, 9, à Compiègne (Oise).

Poinssot (Louis), inspecteur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Poirot (Jean), lecteur de français à l'Université de Helsingfors, Finlande (Russie).

Poitevin de Maureillan (Le colonel de), conservateur des Musées d'Hyères (Var).

Pontbriand (Le lieutenant de), chef du bureau des Affaires indigènes, à Zarzis (Tunisie).

Porée (Charles), archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.

Porée (Le chanoine), curé de Bournainville, par Thiberville (Eure).

Poulaine (L'abbé Fr.), curé de Voutenay (Yonne).

Poux (Joseph), archiviste du département de l'Aude, à Carcassonne.

MM.

Pradère (Bertrand), conservateur du Musée du Bardo, à Tunis.

Prentout, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen.

Puton, procureur de la République, à Remiremont (Vosges).

Quenedey (Le capitaine), membre de la Société des Amis des monuments rouennais, rue de la Chaîne, 22, à Rouen.

Quignon (G.-Hector), professeur au lycée de Beauvais.

Rachou (Henri), conservateur du Musée archéologique de Toulouse.

Raspail (Xavier), à Gouvieux (Oise).

Régné, architecte du département de l'Ardèche, à Privas.

Régnier (J.), sous-préfet de Beaune (Côte-d'Or).

Régnier (Louis), membre de la Société libre de l'Eure, rue du Meilet, 9, à Evreux.

Renault (Henri-Eugène), officier d'administration du Génie, à Tunis.

Renault (Jules), architecte à la Direction des travaux publics, à Tunis.

Richard, directeur du Musée de l'Institut océanographique, à Monaco.

Robert, administrateur de la commune mixte des Maâdid, à Bordj-bou-Arreridj (Constantine).

Robin, archiviste du département des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Romieux, colonel en retraite, à Libos (Lot-et-Garonne).

Rouchon (Ulysse), secrétaire général de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, au Puy.

Rouquette, médecin-major, place de la Liberté, 4, à Nice.

Roussel, archiviste du département de l'Oise, à Beauvais.

Rouxel, membre de la Société des sciences naturelles, quai Alexandre-Trois, 58, à Cherbourg.

MM.

Rouzaud, percepteur, à Narbonne (Aude).

Saché (Marc), archiviste du département de Maine-et-Loire, à Angers.

Sainson (Camille), vice-consul de France en disponibilité, rue Kléber, 12, à Châteauroux.

Saint-Léger (De), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Saint-Saud (De), au château de la Valouze, par la Roche-Chalais (Dordogne).

Sarran d'Allard (Louis de), membre de la Société des lettres, sciences et arts «la Haute-Auvergne», à Saint-Jean-de-Valériscle (Gard).

Sauvage (René), bibliothécaire de la ville, à Caen (Calvados).

Scheurer (Ferdinand), archéologue, à Belfort.

Signorel, substitut du procureur de la République, allée Saint-Michel, 3, à Toulouse.

Smet (L'abbé de), chaussée de Bruxelles, 215, à Forest-les-Bruxelles (Belgique).

Soyer (Jacques), archiviste du département du Loiret, à Orléans.

Touze, conservateur du Musée de Lambèse (Algérie).

Tribalet (Le capitaine), détaché au Service des affaires indigènes, à Tunis (Tunisie).

Triger (Robert), président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

Trouillard (Guy), archiviste du département de Loir-et-Cher, à Blois.

Urseau, chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers.

Vacher, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Valin (Lucien), avoué, rue de Fontenelle, 38, à Rouen.

Valran (Gaston), professeur au lycée d'Aix.

Vassel (Eusèbe), à Radès (Tunisie).

MM.

Vasseur, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université d'Aix-Marseille.

Véran (Auguste), architecte des Monuments historiques, à Arles (Bouches-du-Rhône).

Verschaffel (L'abbé), correspondant de l'Institut, directeur de l'Observatoire d'Abbadia, par Hendaye (Basses-Pyrénées).

Vidal (Auguste), chef de bureau à la préfecture du Tarn.

Vigié, doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Montpellier.

Ville-d'Avray (Le lieutenant-colonel de), conservateur des Musées de Cannes (Alpes-Maritimes).

Welsch, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Poitiers.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

---

10 JANVIER 1916.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. Jules Toutain fait remarquer que les tiges de fer communiquées par M. Plancouard, et dans lesquelles M. le Dr Capitan a parfaitement reconnu les restes d'une armature de bouclier, sont semblables à celles qui se trouvaient sous l'*umbo* d'un bouclier franc trouvé à Londinières par l'abbé Cochet et dont M. Maurice Prou a donné l'image dans *La Gaule mérovingienne*, fig. 23, d'après *La Normandie souterraine*.

M. le Dr Capitan ajoute que le nouvel examen qu'il a fait des crânes découverts par M. Plancouard en même temps que les

débris de bouclier confirme l'attribution de ce bouclier à l'époque franque; car ces crânes présentent des détails de forme caractéristiques que l'on rencontre souvent sur ceux que fournissent les sépultures de cette époque.

M. le commandant Espérandieu s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau huit brochures offertes à la Section d'archéologie par M. Ch. Boyard, instituteur public à Nan-sous-Thil, par Précy-sous-Thil (Côte-d'Or) :

1. *La ferrure à clous des chevaux dans l'antiquité*, par Ch. Boyard et Henry Barbe. Extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences. Congrès du Havre, 1914;*

2. *Les stations moustériennes en plein air dans la région de l'Auxois*, par Ch. Boyard. Dijon, 1914;

3. *Stations néolithiques de Sidi-Mabrouk (hauts plateaux tunisiens) et de Nan-sous-Thil (Côte-d'Or). Affinité des industries lithiques*, par Ch. Boyard. Extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Tunis, 1915;*

4. *Voie romaine d'Alise à Saulieu dans la traversée des vallées de l'Armançon et du Serain, du plateau de Sainte-Colombe à Chausseroze*, par Ch. Boyard. Extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Dijon, 1911;*

5. *Stations préhistoriques des grottes et abris sous roche de la Côte-d'Or*, par Ch. Boyard;

6. *L'abri sous roche du «Poron des Cuèches»*, par Ch. Boyard. Extr. des *Comptes rendus de l'Asociation française pour l'avancement des sciences. Congrès de Dijon, 1911;*

7. *L'abri sous roche du Poron des Cuèches. La couche magdalénienne*, par Ch. Boyard. Extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Nîmes, 1912;*

8. *Contribution à l'étude des industries de la pierre dans la région des hauts plateaux tunisiens. Station de Sidi Mabrouk près Thala*, par Ch. Boyard. Extr. du *Sixième Congrès préhistorique de France. Session de Tours, 1910.*

Ces brochures avaient été envoyées par erreur à l'Académie des Inscriptions; le président, M. Ed. Chavannes, les a remises à M. Héron de Villefosse, car les dédicaces qu'elles portent ne laissent aucun doute sur leur destination. Elles sont d'ailleurs accompagnées d'une lettre de M. Boyard, en date du 12 décembre 1915, adressée au président de la Section d'archéologie, dans laquelle M. Boyard sollicite une subvention qui lui permettrait de continuer ses fouilles archéologiques dans la région du Poron des Cuèches où il a déjà découvert un vaste ensemble d'habitats et de stations. — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. le Dr Capitan lit le rapport suivant sur une note de M. Commont, directeur de l'École annexe de l'École normale de Saint-Acheul (Somme), correspondant du Ministère, sur des fouilles récemment faites à Amiens :

«La note de M. Commont étant des plus intéressantes, je demande au Comité de l'insérer *in extenso* dans le *Bulletin archéologique*, et de reproduire la coupe des travaux et, au moins, une des photographies envoyées par l'auteur.

«Ayant pu visiter ces fouilles avec M. Commont, je me permettrai de donner pour le procès-verbal le court résumé suivant :

«Afin d'occuper les ouvriers sans travail d'Amiens, le maire, M. Fiquet, sénateur, fit acheter par la ville de grands terrains en plein champ au nord et à l'est de la ville pour y établir de larges boulevards qui, plus tard, entoureront la ville lorsqu'elle aura pris de l'accroissement.

«Dans le cours de ces grands travaux de terrassement, sur les collines au nord-est de la ville, à une altitude de 60 mètres, aux environs de la route d'Amiens à Abbeville, M. Commont, qui suivait les travaux avec le soin, l'exactitude et la compétence qu'il met dans toutes ses recherches, découvrit de petites fosses, des tranchées avec sépultures, et enfin une grande excavation remplie de dépôts archéologiques.

«Le plan à grande échelle qu'a bien voulu me confier M. Commont, et que je vous présente, permet de constater les particularités suivantes :

«Deux longues tranchées parallèles, longues de 40 mètres environ, distantes de 4 mètres l'une de l'autre, larges de 1 à 2 mètres,

profondes de 1 m. 50, de coupe triangulaire, ont été rencontrées dans l'axe du boulevard. Au sud de ces deux tranchées, une autre transversale, puis une quatrième parallèle aux deux premières, à 10 mètres à l'Est, et de 30 mètres environ de longueur, se terminant au Sud par une cinquième à peu près perpendiculaire.

« Ces tranchées sont remplies d'une terre noire renfermant des débris gallo-romains divers : tessons de poterie noire et grise du IIe au IIIe siècle (que je présente), clous, fragments de charbon, ossements d'animaux domestiques (âne, cheval, bœuf, cochon, chien).

« Quatre squelettes humains ont été rencontrés dans ces tranchées. Aux pieds de l'un d'eux on avait déposé des fruits (noyaux de prunes, de pêches, cerises, noisettes). Auprès d'un autre squelette on a trouvé une pièce d'argent à l'effigie d'Hadrien. Entre ces tranchées, et disposées du Nord au Sud, dix petites fosses carrées de 1 mètre à 1 m. 25 de côté avaient été creusées dans la craie à des profondeurs variant de 0 m. 30 à 0 m. 50. Elles sont recouvertes d'une couche de terre végétale de 0 m. 50 à 0 m. 60 d'épaisseur. Leur mobilier se compose de tessons de poteries brunâtres à l'extérieur, lustrées, à pâte grossière grise, non faite au tour, avec ornementation triangulaire très primitive faite à l'aide d'un ébauchoir à base carrée. Ces poteries sont certainement de La Tène II ou III. Avec ces fragments de poteries, il y avait des ossements d'animaux domestiques, des silex taillés et deux couteaux ou serpettes de fer, puis constamment des cendres et du charbon de bois.

« Le fond d'une de ces fosses, mesurant 1 m. 70 sur 1 m. 40, était tapissé de fragments d'argile cuite à empreintes végétales, provenant du clayonnage enduit d'argile ayant formé parois ou toit d'une petite cabane.

« Au nord de cet ensemble déjà fort curieux, M. Commont reconnut ce qu'il crut d'abord être un grand fond de cabane, mesurant 8 m. 50 de diamètre et rempli de terre noire, d'ossements et de fragments de poteries.

« Grâce au concours du maire, des fouilles y furent pratiquées et poursuivies jusqu'à la fin, et ainsi on arriva à vider une énorme excavation tronconique, à base supérieure creusée dans la craie et mesurant 8 m. 50 de diamètre sur 7 mètres de profondeur. Sur la paroi sud de cette grande chambre, à 3 m. 50 de la surface, on reconnut une entaille rectangulaire qui, en arrivant au fond de la

chambre, continuait à descendre, se présentant alors sous la forme d'un puits carré de 1 m. 10 de côté. Comme la chambre, le puits fut fouillé systématiquement jusqu'à une profondeur de 36 m. 70, où il se termine par une cuvette.

«La chambre, depuis la surface jusqu'à 2 mètres de profondeur, avait été remplie d'une couche de terre noire. Au-dessous immédiatement : deux urnes de terre noire, gallo-romaines, qui avaient été déposées entières, puis une fibule romaine primitive, de bronze, à arc simple, et une autre de fer, des percuteurs et broyeurs de silex, du charbon de bois, etc.

«A 4 mètres, lit d'ossements de bœuf et de chien; à 4 m. 80, une urne renfermant les ossements de deux petits chiens; et à 6 m. 80, un quatrième vase entier et le squelette d'un jeune cheval.

«A divers niveaux, charbon de bois et tessons gallo-romains du IIe au IIIe siècle, par exemple un fragment de jatte grise à panse renflée et à bord renversé.

«Dans le fond de cette grande excavation, du côté opposé au puits, une saillie de 20 mètres carrés de superficie et de 0 m. 40 de hauteur, entaillée dans la craie, forme comme une sorte d'autel.

«Le puits a été rempli de couches de terre noire, associée à des pierrailles et renfermant des ossements d'animaux domestiques, du charbon de bois, des percuteurs en pierre, des clous, des tessons de poterie gallo-romaine. Presque du fond vient ce fragment de fin petit vase de terre grise très bien tourné, à large goulot, avec converte noire bien lustrée du IIe au IIIe siècle, que je vous présente.

«Entre chacun de ces lits de terre noire, une couche de gros moellons de craie stériles.

«A 18 m. 80, on a rencontré six squelettes de chevaux, un squelette humain et un petit chien, puis une fibule de fer; à 32 mètres, les ossements de trente-deux agneaux; à 34 mètres, deux moitiés intactes de vases gaulois avec dépôt intérieur comme s'ils avaient contenu un produit résineux, la diaphyse d'un fémur humain, des débris osseux de bœuf et porc calcinés, du charbon de bois, des débris de deux seaux en chêne; au fond débris végétaux : bruyères, mousses, graminées.

«Les parois montrent les traces de coups de pic, sauf de 34 mètres à 36 m. 70 où les blocs de craie sont usés, indiquant la présence ancienne de l'eau dans le fond du puits sur cette hauteur de 2 m. 70.

«Tels sont les faits très intéressants et très bien observés par M. Commont.

«Reste l'interprétation. Il faut avouer qu'elle est fort embarrassante.

«Il paraît évident d'abord qu'il s'agit de sépultures gauloises assez singulières dans ces curieuses tranchées, ou encore de sépultures par incinération dans les petites fosses de même époque. On pourrait peut-être aussi rapprocher ces fosses des petites cabanes, guère plus étendues comme surface, que l'on trouve dans certains camps et *oppida* de La Tène et dont la signification n'est pas encore bien établie.

«Dans ce lieu de sépulture, les Gaulois auraient creusé une grotte artificielle à destination sacrée. Sur ce plateau aride, ils n'ont pas hésité à faire ce considérable travail de creusement d'un puits à eau, l'eau étant indispensable à toute fondation sacrée. Qu'était ce sanctuaire? A qui était-il consacré? Était-ce en effet un autel qui avait été aménagé dans le fond? Mystère. En tout cas, le sanctuaire existait avec un puits ne servant qu'à fournir l'eau, puisqu'on n'y a pas rencontré un seul tesson gaulois.

«Au IIe ou IIIe siècle, les rites changent : le puits se tarit peut-être; en tout cas, il commence à recevoir des offrandes. Elles semblent d'abord avoir été déposées soigneusement dans le fond : tels ces deux vases gisant à 34 mètres et ayant renfermé du vin résineux, et à côté un fémur humain à extrémités calcinées.

«Au-dessus, à 32 mètres de profondeur, c'est une hécatombe d'agneaux dont les cadavres ont été projetés dans le puits. Plus haut encore, à 18 m. 80, c'est un squelette humain au milieu de six squelettes de chevaux; à 6 m. 80, un vase entier et le squelette d'un jeune cheval; à 4 m. 80 une singulière offrande : une urne renfermant les ossements de deux petits chiens; enfin, tout à fait en haut, à 2 mètres de profondeur, deux urnes funéraires.

«On le voit, la variété du contenu de ce puits est extrême, et, si l'on peut admettre qu'il s'agit là d'offrandes, il paraît impossible d'attribuer à ce puits l'épithète de puits funéraire.

«Puits sacré, puits rituel, ayant plus tard servi de puits à offrandes et accidentellement de lieu de sépulture, c'est bien ce qui paraît devoir se déduire rationnellement de l'étude si bien faite par M. Commont.

«D'ailleurs il est peut-être bon de faire remarquer que presque tous les puits funéraires jusqu'ici décrits, — sinon tous, — se

présentent à peu près de même, et que par suite on est en droit, lorsque le remplissage en est irrégulier, de les considérer comme de purs et simples dépotoirs, et, au contraire, de les faire rentrer dans la catégorie des puits rituels à remplissage systématique du fait de certaines pratiques religieuses, lorsque le remplissage semble avoir été fait soigneusement. Parfois, enfin, ce pourrait être de véritables cachettes d'objets sacrés par eux-mêmes ou par destination, comme c'est le cas pour nombre de *favissae*.

«On pourrait expliquer assez simplement la stratigraphie régulière de couches séparées par des amas de blocs de craie, en observant qu'une telle quantité de matières animales en décomposition devait être recouverte d'une couche de pierres, pour ne pas exhaler une puanteur très forte.

«Quoi qu'il en soit, le puits et le sanctuaire devaient être néanmoins isolés, loin des habitations.

«En tout cas, il s'agit là d'une découverte fort curieuse. M. le maire d'Amiens m'a dit être tout disposé à conserver la chambre souterraine et le puits. En attendant, le tout a été entouré de forts grillages et le puits fermé par des planches.

«Je propose donc au Comité, ainsi que je le disais au début, de publier *in extenso* le mémoire de M. Commont[1]; de lui adresser les félicitations du Comité pour ces recherches qui, ainsi que j'ai pu le constater, ont été excessivement pénibles, longues et délicates, et enfin d'adresser les remerciements du Comité à M. Fiquet, maire d'Amiens, qui a bien voulu faire exécuter toutes ces recherches très dispendieuses aux frais de la ville et qui désire assurer la conservation de tout ce qui a été découvert.» — Adopté.

MM. Jullian et Babelon signalent un certain nombre de puits pouvant être comparés à celui d'Amiens.

«M. J. Toutain lit un rapport sur les fouilles de M. P. Clément, à Artins (Loir-et-Cher) :

«M. P. Clément, instituteur à Artins (Loir-et-Cher), dont les premières fouilles au lieu dit «le Vieil Artins» ont été l'objet d'un

[1] Voir plus loin, page 29, le texte *in extenso* de la communication de M. Commont.

rapport de notre confrère M. A. Blanchet, dans la séance du 8 décembre 1913, et qui a reçu du Ministère, en juin 1914, une subvention, a pu, malgré la difficulté de trouver des ouvriers, procéder en septembre 1915 à quelques recherches sur l'emplacement de l'établissement gallo-romain retrouvé par lui il y a deux ans. Il y a découvert :

« 1° L'angle d'une construction qui paraît être du haut empire, si l'on en juge par la solidité des murs en moellons, dont les assises étaient reliées par un mortier de chaux et de sable;

« 2° Deux cercueils de pierre, l'un de forme normale, l'autre ayant la partie antérieure disposée en pans coupés à droite et à gauche de la tête; en outre, diverses sépultures en pleine terre;

« 3° Comme objets mobiliers :

« α. Une fibule de bronze de La Tène II; une fusaïole en terre cuite rouge;

« β. Deux monnaies romaines de bronze, dont l'une paraît être à l'effigie d'Hadrien; l'autre est un petit bronze de Tetricus; plusieurs fragments de poterie sigillée avec signatures de potiers, déjà connues;

« γ. Une boucle de ceinturon de fer, de l'époque mérovingienne.

« M. P. Clément se propose de réunir en une étude d'ensemble l'exposé des découvertes qu'il a déjà faites depuis 1913. Dès maintenant il est intéressant de noter que, sur une faible superficie, il a recueilli des objets d'âge préromain (la fibule et, sans doute aussi, la fusaïole); — d'âge romain (les deux monnaies et les fragments de poterie sigillée); — d'âge mérovingien ou, du moins, médiéval (les cercueils de pierre et la boucle de ceinturon). »

M. Durrieu lit une étude sur une miniature représentant sainte Catherine, communiquée par M. Félix Pasquier, membre non résidant du Comité, au Congrès des Sociétés savantes de 1914. M. Durrieu confirme, par des comparaisons avec d'autres miniatures, la date proposée par M. Pasquier et la provenance tourangelle reconnue par M. Henri Stein.

Le mémoire de M. Durrieu sera imprimé dans le *Bulletin archéologique*[1].

[1] Voir plus loin, p. 3, le texte *in extenso* de l'étude de M. Durrieu.

M. Héron de Villefosse signale des fragments non encore inventoriés de la mosaïque romaine de Bazoches (Aisne) :

« Une mosaïque aujourd'hui détruite, et dont il n'existe plus que des fragments épars, a été découverte en 1859 à Bazoches, canton de Braisne (Aisne), au cours des travaux du chemin de fer de Soissons à Reims, au lieu dit aujourd'hui « la Mosaïque ». Elle a été inventoriée par M. Blanchet[1].

« Sans doute, la fouille n'avait été faite que superficiellement, ce qui est très regrettable, car il paraît que les cultivateurs, chaque année en labourant, mettent encore au jour des cubes de mosaïque. Je tiens ces détails de M. Ph. Lauer, mon confrère à la Société des Antiquaires de France, actuellement mobilisé. M. Blanchet a signalé des fragments de ce pavage conservés au Musée de Laon. M. Ph. Lauer m'a dit qu'il s'en trouvait encore deux autres assez importants dans le village. L'un a été placé dans l'église de Bazoches, à l'autel de saint Rufin, patron de la localité; l'autre est au presbytère, encastré devant une cheminée. »

M. Héron de Villefosse lit une notice[2] sur un groupe de pierre représentant deux divinités gallo-romaines, trouvé à Nevers lors de la démolition de l'hôtel de la marquise de Remigny et actuellement conservé à Jully (Saône-et-Loire), dans la propriété de M. Cornudet, qui en a obligeamment donné les photographies à M. Héron de Villefosse.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

[1] *Inventaires des mosaïques de la Gaule*, II. *Lugdunaise, Belgique et Germanie*, n° 1120.

[2] Voir plus loin, p. 18, le texte *in extenso* de la notice de M. Héron de Villefosse.

14 FÉVRIER 1916.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. BABELON.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président lit une lettre de M. Héron de Villefosse, président de la Section, retenu chez lui par une indisposition. « Au regret que M. Héron de Villefosse éprouve de ne pouvoir assister à la séance se mêle celui de ne pas avoir la joie de complimenter lui-même aujourd'hui, au nom du Comité d'archéologie, notre cher et dévoué secrétaire, M. Maurice Prou. Le Gouvernement vient de lui donner une haute marque d'estime en lui confiant la direction de l'École des chartes. Son érudition profonde, l'indépendance de sa pensée, la sûreté de son jugement, aussi bien que son talent clair et généreux, le désignaient naturellement pour occuper ce poste de confiance auquel l'appelaient les vœux et la sympathie de tous les hommes compétents.

« Ses confrères, ses collègues et ses amis applaudissent sans réserve au choix du Ministre. »

M. G. de Bar, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques, prend ensuite la parole en ces termes :

« La Section voudra bien, je l'espère, me permettre — et cela non seulement comme Secrétaire du Comité, mais encore en mon nom

personnel — d'exprimer à M. Maurice Prou tout le plaisir profond et réel que l'Administration prend à ces hautes paroles que lui a adressées notre Président. Je serais désireux aussi de lui faire connaître combien il nous est agréable d'associer — en ce qu'elles ont d'exact, de justifié et, nous l'avons tous compris, de sincère — nos félicitations à celles que lui vaut un choix qui ne manquera pas d'être fructueux pour l'établissement scientifique dont il vient d'être appelé à prendre la direction. »

M. le Président s'associe aux félicitations que M. Héron de Villefosse et M. de Bar ont adressées à M. Prou, et propose de les consigner au procès-verbal. — Adopté.

M. Maurice Prou remercie M. Héron de Villefosse, M. de Bar et tous ses collègues du Comité de leurs témoignages de sympathie, auxquels il attache un prix tout particulier et qui sont et resteront pour lui un encouragement dans l'accomplissement des devoirs que lui imposent ses nouvelles fonctions.

M. le commandant Espérandieu, appelé à Bourges par ses devoirs militaires, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Plancouard, correspondant du Ministère, envoie une note sur une monnaie grecque. — Renvoi à M. Babelon.

Le même correspondant adresse au Comité le dessin d'un monument mégalithique découvert à la base de la colline de Cléry. — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. Léon de Vesly, membre non résidant du Comité, envoie un rapport sur les fouilles exécutées dans le théâtre romain de Lillebonne au cours des années 1914 et 1915. — Renvoi à M. Babelon.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Notice sur le comte Louis-Eugène de Fleury, 1827-1909, par M. Gustave Chauvet, membre non résidant du Comité (1910);

Notice sur G.-E. Papillaud, par le même (1910);

Notice sur le P. Camille de La Croix, par le même (1911);

Publications de M. G. Chauvet jusqu'en 1910;

Notice sur le marquis Anatole de Brémond d'Ars-Migré, par M. Gustave Chauvet (1911);

Petites notes d'archéologie charentaise, n° IV : a. *Cimetières barbares de Ronsenac;* b. *Moustérien supérieur et Aurignacien*, par le même (1912);

La Préhistoire en Charente, par le même (1912);

Préhistoire charentaise, par le même (1912);

Hypothèse sur les cendres de Nalliers (Vendée), par le même;

Antiquités préromaines au Musée des Grandes Écoles (Poitiers), par le même;

Trésor de l'étang de Nesmy (Vendée), par le même (1915);

Petites notes d'archéologie charentaise, n° V. *Au Musée archéologique d'Angoulême*, par le même (1915);

Épigraphie historique, héraldique et campanaire de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise : II. *Canton de Pontoise, 3e fascicule. Commune de Boissy-l'Aillerie*, par M. Léon Plancouard, correspondant du Comité.

M. J. Toutain offre au Comité le n° 2-3 (15 novembre 1914 - 15 février 1915) de la nouvelle série de la revue *Pro Alesia*.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés à MM. Gustave Chauvet, Léon Plancouard et J. Toutain.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. le Dr Capitan sur une demande de subvention formée par M. Ch. Boyard, instituteur public à Nan-sous-Thil (Côte-d'Or), afin de poursuivre les fouilles dans la région du Poron des Cuèches.

M. le Dr Capitan, n'ayant pas encore reçu les renseignements qui lui sont nécessaires pour rédiger son rapport, en demande le renvoi à la prochaine séance. — Adopté.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

13 MARS 1916.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. BABELON.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de M. Héron de Villefosse.

M. le Président informe le Comité de la mort glorieuse de l'un de ses plus zélés correspondants, M. Robert Roger[1], tombé au champ d'honneur.

M. Robert Roger, né à Lille le 23 juin 1871, après avoir été élève de l'Ecole des beaux-arts de cette ville, vint achever ses études artistiques à l'École des beaux-arts de Paris, où il obtint les deux diplômes de dessin en 1891 et en 1892. Nommé professeur au lycée de Foix le 23 septembre 1893, il consacra ses loisirs à l'étude des monuments du département de l'Ariège. Mobilisé le 1er mars 1915, il partit pour le front en avril. Il a été tué en Alsace le 31 décembre 1915.

Depuis 1906, M. Roger n'a cessé de correspondre avec nous et de prendre part aux congrès des Sociétés savantes. La plupart des

[1] M. Félix Pasquier nous fait savoir que l'orthographe légale du nom est *Rogé;* nous conservons au nom de notre correspondant la forme qu'il lui donnait constamment dans la signature de ses lettres et notices.

mémoires qu'il nous a envoyés ont été insérés dans le *Bullet archéologique*. Ce sont : *L'orfévrerie religieuse dans le comté de Foix et le Couserans* (1907), *Le cimetière barbare de Tabariane (Ariège)* [1908], *La peinture au moyen âge dans le pays de Foix et le Couserans* (1909), *Le clocher de l'église Saint-Michel de Tarascon (Ariège)* [1912], *Croix du pays de Foix et du Couserans* (1914). Toutes ces notices sont faites avec le plus grand soin, précises et élégantes. En outre, M. Robert Roger avait commencé la publication d'un livre sur les églises romanes du pays de Foix et du Couserans. La Société de l'Ariège avait reçu, à cet effet, une subvention de M. le Ministre de l'Instruction publique, à la suite d'un rapport présenté à notre Comité par M. de Lasteyrie. On doit souhaiter que la Société de l'Ariège assure l'achèvement de cet ouvrage.

M. Robert Roger avait dressé les plans des monuments les plus remarquables de la région; son talent de dessinateur lui avait permis d'en fixer l'image; il avait pratiqué des fouilles; il se préoccupait aussi de faire classer les édifices dignes d'être conservés. Nul plus que lui, en ces dernières années, n'a contribué à sauver et à faire connaître les antiquités de l'Ariège. Nous attendions encore beaucoup de son activité scientifique.

L'estime que nous avions pour son talent et le prix que nous attachions à sa collaboration nous font un devoir de rendre à sa mémoire un hommage que nous prions sa veuve d'agréer comme l'expression de nos sentiments de condoléance.

M. Babelon lit un rapport sur une monnaie communiquée par M. Léon Plancouard, correspondant du Ministère :

« M. Léon Plancouard nous a envoyé le frottis à la mine de plomb d'une pièce de bronze, réputée antique, portant l'effigie et le nom d'Alexandre le Grand.

« Cette pièce, d'un module de 30 millimètres environ et d'un poids de 13 grammes, a été trouvée, paraît-il, à Calais. Au droit, on a l'effigie d'Alexandre à droite.

« Revers, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Il est impossible de reconnaître le type sur le frottis, très imparfait, envoyé par M. Plancouard.

« Si cette pièce est authentique, ce qui est fort douteux, elle ne saurait être classée parmi les monnaies d'Alexandre. Il faudrait la mettre au nombre des médailles talismaniques ou des tessères

qu'on a fabriquées en grand nombre à l'effigie d'Alexandre, dans les derniers siècles de l'empire romain. Les plus connues de ces pièces sont les médaillons contorniates.

« Pour pouvoir se prononcer sur cette pièce, il faudrait la voir en original ou en posséder un bon moulage. Mais il y a de grandes chances pour qu'on ait affaire à un faux moderne, et je crois qu'il est inutile de pousser plus loin l'enquête. »

La note de M. Plancouard sera déposée aux Archives du Comité.

M. Babelon lit un autre rapport sur les fouilles de M. Léon de Vesly, membre non résidant, dans le théâtre romain de Lillebonne :

« M. de Vesly s'est, depuis plusieurs années, attaché à reprendre les fouilles du théâtre de Lillebonne, interrompues depuis longtemps. Il y a consacré, avec un soin scrupuleux et une bonne méthode, les subventions que le Comité lui a accordées, en particulier en 1914 et 1915.

« Le rapport qu'il nous envoie sur ses deux dernières campagnes de fouilles mérite d'être inséré dans le *Bulletin archéologique*, illustré des quelques dessins ou photographies qui l'accompagnent[1]. » — Adopté.

M. le Dr Capitan lit le rapport suivant sur le monument mégalithique de Cléry-en-Vexin (Seine-et-Oise), signalé par M. Léon Plancouard, correspondant du Ministère :

« M. Plancouard, actuellement secrétaire d'état-major à Cléry-en-Vexin, envoie une très courte note avec un croquis assez rudimentaire se rapportant à la découverte des ruines d'un mégalithe à la base de la butte de Cléry-en-Vexin.

« Ce mégalithe serait actuellement fouillé.

« Ce croquis montre deux dalles latérales pouvant correspondre aux parois du vestibule d'une allée couverte et mesurant 1 m. 45 et 1 m. 60 de hauteur; entre les deux et perpendiculairement, une autre dall percée d'un trou ovale. C'est un dispositif plusieurs fois

[1] Voir plus loin, p. 85, le texte *in extenso* du rapport de M. de Vesly.

rencontré dans les mégalithes de la région de Paris (à Conflans, par exemple, à Try-le-Château, etc.) et correspondant à l'entrée de l'allée couverte dans le fond du vestibule. Mais ce qu'il y a de particulier et de nouveau, c'est qu'on a trouvé à côté un bouchon d'une forme spéciale qui obturait cet orifice d'entrée dans l'allée couverte et qui mesurerait 0 m. 66 sur 0 m. 70 de diamètre avec une épaisseur de 0 m. 25. Evidé à sa partie inférieure, il s'élargit à sa partie supérieure et présente une sorte d'étranglement saillant formant poignée.

« L'intérêt de cette observation réside dans la forme de ce bouchon. J'ai écrit à ce sujet à M. Plancouard, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Je propose de le remercier de cette intéressante observation. » — Adopté.

M. le Dr Capitan lit un second rapport sur une demande de subvention formée par M. Boyard, instituteur public à Nan-sous-Thil (Côte-d'Or), à l'effet de continuer les fouilles qu'il a commencées dans l'abri sous roche du « Poron des Cuèches » :

« M. Boyard, pour bien prouver au Comité son activité d'archéologue chercheur et fouilleur, lui a adressé plusieurs petits mémoires parus dans diverses revues.

« Il en est un qui se rapporte à des recherches faites pour suivre et jalonner le tracé d'un tronçon de la route romaine d'Alise à Saulieu. Il y a là toute une série d'indications déduites de successifs sondages systématiques réellement intéressantes, ainsi que la découverte de lieux d'habitats gallo-romains.

« Dans une autre note, il s'agit de la découverte, précisément dans les parties superficielles de l'abri sous roche du Poron des Cuèches, en plein milieu hallstattien, d'un fer à cheval de forme très ancienne avec clou à section rectangulaire.

« A ce propos, avec son collaborateur feu Barbe, l'auteur décrit les deux découvertes similaires assez récentes : le fer d'Hallstatt même, puis celui qu'a découvert le comte Beaupré dans les environs de Nancy, enfin quelques autres trouvailles moins précises faites aux environs de Trèves et sur la commune de Saint-Thibault (Côte-d'Or).

« On peut y ajouter la découverte identique du marquis de Cerralbo, il y a trois ans, dans ses remarquables fouilles aux environs

de Santa-Maria-de-Huerte (au nord de Madrid), dans un milieu hallstattien également.

« Il y a donc là d'intéressants renseignements et des faits nouveaux touchant un sujet encore très discuté, mais dont la probabilité devient de plus en plus grande.

« Mais ce sont surtout des recherches préhistoriques auxquelles s'est livré M. Boyard. Il a étudié des stations néolithiques des Hauts Plateaux tunisiens, à Sidi-Mabrouk, dont il a décrit une nombreuse série de silex taillés.

« Il a publié également une note sur les grottes et abris préhistoriques de la Côte-d'Or, sur les stations moustériennes en plein air dans la région de l'Auxois.

« Enfin deux mémoires sont consacrés à l'étude de l'abri sous roche du Poron des Cuèches, situé presque au sommet de la montagne de Nan-sous-Thil (Côte-d'Or). Le gisement se trouve dans une sorte de couloir de 10 mètres de largeur, bordé de rochers et situé à 467 mètres d'altitude.

« Les fouilles exécutées en ce point par M. Boyard ou sous sa surveillance immédiate, très soigneusement, lui ont permis de reconnaître l'existence de haut en bas des couches suivantes :

« 1° Terre végétale et débris : tessons de céramique romaine vers la partie supérieure et de poterie gauloise vers la base; puis 2° couche hallstattienne (c'est là qu'a été trouvé le fer à cheval dont il est parlé ci-dessus); 3° couche robenhausienne; 4° couche stérile; 5° couche à industrie tardenoisienne; 6° couche stérile; 7° sableuse à ossements de petits rongeurs; 8° brèche osseuse; 9° couche magdalénienne ; le tout avec une profondeur de 7 m. 80, et l'auteur n'est pas encore arrivé au fond.

« J'ai pensé qu'il serait intéressant de me mettre en rapports avec M. Boyard. Il m'a donné des renseignements complémentaires et m'a envoyé quelques échantillons provenant de la couche magdalélienne que je soumettrai au Comité.

« Il s'agit là, en somme, d'une stratigraphie dont nous n'avons que peu d'exemples en Gaule. On peut y observer le passage du paléolithique au néolithique, ce qui constitue une rare bonne fortune comme l'ont eue plusieurs fois nos confrères de Belgique. La couche 5 de M. Boyard mérite donc une étude fort sérieuse. Il possède déjà une bonne série de pièces, qu'en raison de l'état de guerre il n'a pu nous communiquer. En tout cas, il serait fort intéressant

qu'il pût en recueillir de nouveaux spécimens en nombre permettant une étude synthétique. D'après ses observations, il s'agirait d'une industrie microlithique rappelant le magdalénien, mais avec formes dégénérées et apparition de pointes de flèches finement retouchées. La question des industries de début du néolithique est encore très mal connue, et il y a, certes, intérêt à encourager les recherches portant sur ce point.

« D'autre part, au-dessous, M. Boyard signale la petite couche sableuse (couche 7) à os de petits rongeurs, qui pourrait bien correspondre à un régime de toundras en cette région, comme la chose a d'ailleurs été signalée ailleurs, par exemple en Allemagne et en Suisse.

« Enfin la couche magdalénienne, d'un accès difficile et que désirerait fouiller à fond l'auteur, renferme, ainsi que vous pouvez le voir, une industrie pauvre, celle d'une population peu habile à tailler le silex, qui devait être rare aux environs, et ignorant l'art de fabriquer avec l'os tout un bel outillage comme faisaient les magdaléniens. Ces populations se sont contentées de façonner quelques silex suivant les types connus, mais très imparfaitement, et d'utiliser comme pointes des esquilles osseuses employées telles quelles ou façonnées par un travail rudimentaire; à ce point de vue, ces pièces sont curieuses. L'une est un retouchoir grossier pour façonner les pièces de silex. A ce point de vue encore, une fouille un peu plus étendue donnerait d'intéressants résultats.

« Dans ces conditions, je crois que le Comité peut accorder à M. Boyard une subvention, étant entendu — ce à quoi il souscrit absolument — qu'il remettra au Musée de Saint-Germain de bonnes séries systématiques des objets recueillis dans ces fouilles. » — Adopté.

M. le commandant Espérandieu lit un rapport sur un mémoire de M. de Laigue, correspondant honoraire du Ministère, intitulé : « Nantes à l'époque gallo-romaine ». Ce mémoire, très intéressant, tendant à démontrer que l'ancienne ville de Nantes répond au *vicus Portensis*, ne se rattache qu'indirectement aux travaux de la Section d'archéologie. C'est un mémoire de géographie historique. L'auteur ayant l'intention de le publier dans la *Revue de Bretagne*, la Section d'archéologie ne peut que le remercier vivement de le lui avoir d'abord communiqué.

M. le commandant Espérandieu lit ensuite un mémoire sur un autel romain remarqué par M. le Dr Nourry, aide-major, dans le vestibule du château de Commetreuil, commune de Bouhy (Marne). Le mémoire de M. le commandant Espérandieu sera imprimé dans le *Bulletin archéologique*.

M. Durrieu fait part au Comité de l'heureuse initiative qu'a prise M. le comte Maxime de Germiny, ancien élève de l'École des Chartes, actuellement prisonnier de guerre, de faire des conférences d'archéologie à ses compagnons de captivité.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

10 AVRIL 1916.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Cagnat fait observer que, dans la première livraison du *Bulletin archéologique* de 1915, la planche XI n'a pas été tirée d'une façon satisfaisante. M. Prou et lui en avaient demandé un nouveau tirage. Mais ce nouveau tirage n'a pas donné un meilleur résultat.

La Section décide que l'expression de son mécontentement sera consignée au procès-verbal de la séance.

M. le Président annonce la mort de M. Jules d'Arbaumont, correspondant honoraire du Comité à Dijon :

« Le nom de M. Jules d'Arbaumont restera cher aux amis du passé de la Bourgogne. En étudiant l'histoire de cette belle province, il a su la servir et l'honorer. Ses travaux sont nombreux et ne seront pas oubliés. L'*Armorial de la Cour des Comptes de Dijon*, paru en 1881, compte parmi les meilleurs et les plus appréciés. Mais ce dont le Comité d'archéologie devra conserver le souvenir, ce sont les services qu'il rendit en qualité de membre, et aussi de président, de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Son activité, sa compétence et son zèle ont laissé de nombreuses traces dans les publications de cette Commission. En tête du précieux *Catalogue du Musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, paru en 1894,

catalogue dont il fut l'inspirateur et probablement aussi l'auteur pour une bonne part, son nom figure modestement au bas d'une préface qui, sous le titre trop humble d'« Avertissement », renferme un exposé complet de l'histoire, du développement, du rôle très utile et des travaux de cette importante institution. Il en a été jusqu'à ses derniers jours l'un des collaborateurs les plus fidèles et les plus dévoués. Après une longue vie de travail, après une existence pleine de dignité, il vient de s'éteindre, fidèle aux convictions de sa famille, emportant l'estime et les regrets de tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître. »

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. de Laigue, correspondant honoraire du Ministère, écrit pour demander que l'on assure la conservation du mur gallo-romain découvert près de la porte Saint-Pierre, à Nantes.

Le Comité, qui s'est intéressé à cette découverte signalée et étudiée par son correspondant M. le chanoine Durville [1], décide de transmettre à la Commission des monuments historiques, avec un avis favorable, la lettre de M. de Laigue.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des études du Couserans, 14e vol., n° 6 ;

Sol et luna. Notes d'iconographie religieuse, par M. Gustave Chauvet, membre non résidant du Comité.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés à M. Chauvet et à la Société ariégeoise.

M. Babelon donne la description d'une monnaie frappée en 1797 dans l'atelier de Civita Vecchia, communiquée par M. Léon Plancouard.

[1] G. Durville, *Les fouilles de l'évêché de Nantes en 1910-1911*, dans le *Bulletin archéologique*, 1912, p. 222 et suiv. — Cf. Rapport de M. E. Lefèvre-Pontalis, *Bulletin archéologique*, 1911, p. cxxii, et rapport de M. Prou, *ibid.*, p. cxliii.

Cette pièce ne présente aucun intérêt archéologique, et sort du cadre des études du Comité.

M. Héron de Villefosse fait une communication sur deux inscriptions romaines que le *Corpus* des inscriptions latines indique comme trouvées à Berre (Bouches-du-Rhône) et dont l'une provient probablement de Capdeuil, près de Berre, et l'autre vient certainement de Saint-Maximin (Var).

Il rappelle que le Comité d'archéologie avait autrefois pour habitude d'enregistrer les faits nouveaux constatés par les Bulletins des Sociétés savantes et de signaler les travaux de ces mêmes sociétés qui pouvaient apporter une contribution intéressante à l'étude de nos antiquités nationales. Il regrette que cette tradition ait été interrompue, et croit qu'il serait opportun de la reprendre aujourd'hui, au moment où les événements tragiques que nous traversons ont ralenti les envois de nos correspondants.

«C'est dans cet esprit qu'il appelle l'attention du Comité sur certains monuments antiques déplacés et transportés, avant d'avoir été mis en lumière, dans des localités qui ne sont pas celles où ils ont été réellement découverts. Ces monuments acquièrent ainsi une fausse origine qui peut donner lieu à des erreurs regrettables.

«Les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* ont placé sur la petite falaise de Capdeuil (ou Cap d'œil), commune de Berre (Bouches-du-Rhône), près de l'ancien moulin de Merveille, le siège d'une ville antique. Ce point est aujourd'hui inhabité. Près d'une source d'eau douce, on y voit les restes de murs en petit appareil, et chaque année la charrue exhume des champs voisins des objets antiques et des monnaies. Au dire des gens du pays, les fermes et les hameaux les plus riches, notamment ceux de Mauran et de Saint-Estève, ont été bâtis avec des pierres apportées de Capdeuil.

«Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Provence* (t. III), 1914, n° 21, récemment distribué, M. J.-B. Berniolle, professeur honoraire au lycée de Marseille, rendant compte d'une excursion archéologique organisée le 29 mars 1914 sur les bords de l'étang de Berre, rappelle, sans le discuter, le problème de géographie historique qui a été posé à propos de Capdeuil, et décrit sommairement les restes de l'antique établissement.

«Après avoir visité ce point, les excursionnistes se rendent au

hameau de Mauran où on leur fait voir de nombreuses pierres et des fûts de colonnes provenant de Capdeuil, encastrés dans les murs des maisons ou dressés au coin des rues. Les renseignements sur la provenance de ces débris antiques leur sont fournis par MM. Estienne frères, habitants de la localité, fort au courant des antiquités locales.

« De Mauran ils atteignent en quelques minutes Saint-Estève, où ils retrouvent une inscription, l'épitaphe de Valeria Hellenis[1], que Peiresc signalait comme se trouvant de son temps dans la chapelle du pays. Peiresc ajoutait : *outre laquelle inscription il y a d'autres dans le corps de la muraille maîtresse de ladite chapelle qui ne se peuvent arracher.* Aujourd'hui la chapelle n'existe plus, et la grande stèle de Valeria Hellenis, couverte de mousse, gît à terre devant la maison de Mme Savournin. A l'intérieur de cette même maison Savournin, M. Berniolle se livre à quelques recherches : il découvre dans le corridor d'une lapinière une seconde épitaphe, utilisée dans une cloison, et qui vraisemblablement provient aussi de la chapelle démolie. Elle est inédite, mais elle paraît incomplète. On lit encore sur la pierre :

d m

VIBVLLIO

VERO

« Le prénom a été enlevé par une cassure; le surnom peut être Verus ou [Se]verus ?, la pierre étant écornée à gauche. Dans l'épigraphie de la Narbonnaise, on n'a pas d'autre exemple du rare gentilice Vibullius qui était celui de la mère d'Hérode Atticus, Vibullia Alcia[2].

« Enfin, sur un cippe en pierre friable, devant la remise de M. Perrin, on relève un troisième texte que M. Berniolle propose de lire :

iVLIA-S

APHo

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 650.

[2] Cette inscription et la suivante, dessinées par M. Cresp, sont reproduites dans le *Bulletin*, p. 67, fig. 6 et 7.

«Après avoir fait une enquête dans le hameau, M. Berniolle n'hésite pas à considérer les trois inscriptions de Saint-Estève comme apportées de Capdeuil. Il est affirmatif sur ce point. D'après lui, non seulement ces inscriptions, mais aussi les pierres appareillées qui abondent dans les murs des habitations, semblent bien correspondre aux traditions des indigènes qui présentent tous ces matériaux comme tirés des ruines de Capdeuil.

«Au *Corpus* latin figure aussi, comme provenant originairement de Saint-Estève, sur le territoire de Berre, l'inscription qui surmonte la curieuse image de la Vierge enfant, servante du temple de Jérusalem :

Maria virgo
minester de
tempulo Gerosale[1].

«On sait que cette image, qui reproduit un trait des évangiles apocryphes, fait partie d'un précieux ensemble de quatre dalles gravées, remontant à la fin du ve siècle et conservé dans la crypte de Saint-Maximin (Var). Sur la foi d'un renseignement inexact donné par Spon, dans une note de son carnet de voyage, Le Blant l'appelle l'inscription «de Berre»[2], commune à laquelle appartient le hameau de Saint-Estève. On sait maintenant que Spon avait été trompé par un correspondant, et qu'il ne faut tenir aucun compte de son témoignage, car Peiresc qui lui est antérieur mentionne déjà l'existence de la dalle dans la crypte de l'église de de Saint-Maximin où elle se trouve encore aujourd'hui[3].

«Des deux inscriptions latines que la table du *Corpus* latin, vol. XII, indique comme venant de «Berre», l'une (le n° 650) provient donc, selon toutes probabilités, de Capdeuil, et l'autre (le n° 649) appartient en réalité à Saint-Maximin (Var). La question de la *Colonia Maritima* exige que l'on examine avec une attention

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 649 : «in ecclesia S. Stephani in territorio Berrensi».

[2] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 542 A.

[3] Dans une de ses dernières publications, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 148, note 4, Edmond Le Blant a eu la satisfaction de pouvoir lui-même signaler cette erreur. Mais, comme cette rectification se trouve presque cachée dans une note, il me paraît utile de la rappeler.

particulière les antiquités signalées sur les bords de l'étang de Berre. »

M. Héron de Villefosse lit ensuite un rapport sur une inscription romaine trouvée à Narbonne et dont M. H. Rouzaud, correspondant du Ministère, lui a envoyé la photographie. C'est un texte funéraire mutilé. On en doit la conservation à M. Armand Bories, dans la collection de qui se trouve un fragment d'inscription mentionnant le théâtre de Narbonne. M. Héron de Villefosse rend hommage au zèle avec lequel M. Bories recueille les documents épigraphiques intéressant l'histoire de Narbonne.

Le rapport de M. Héron de Villefosse sera inséré dans le *Bulletin archéologique* [1].

M. Héron de Villefosse lit un mémoire sur un groupe de deux divinités assises, trouvé à Nevers lors de la démolition de l'hôtel de la marquise de Remigny, et dont il doit la connaissance à M. Cornudet. Il le rapproche des autres groupes semblables trouvés dans l'ancien pays des Éduens et sur les territoires limitrophes. La conservation exceptionnelle du groupe de Nevers lui donne un intérêt particulier. En outre, il offre une parenté absolument frappante avec un groupe analogue découvert en 1834 sur le Mont-Auxois. C'est un document nouveau pour l'étude d'une importante question de mythologie gauloise.

Le Comité décide que le mémoire de M. Héron de Villefosse sera inséré dans le *Bulletin archéologique* avec la reproduction de la photographie envoyée par M. Cornudet [2].

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

[1] Voir plus loin, p. 10, le texte *in extenso* du rapport de M. Héron de Villefosse.

[2] Voir plus loin, p. 18, le texte *in extenso* du mémoire de M. Héron de Villefosse.

8 MAI 1916.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Aristide Estienne, de Landreville (Aube), envoie l'empreinte et la notice d'un sceau de cuivre trouvé à Landreville. — Renvoi à M. Max Prinet.

M. Georges Poulain, de Saint-Pierre-d'Autils (Eure), adresse au Comité une note sur des ossements humains trouvés dans une grotte naturelle à Saint-Pierre-d'Autils. — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. Luc de Saint-Ours, de Périgueux, envoie une note sur le bas-relief d'un chapiteau de l'église Sainte-Marie de Sarlat (Dordogne). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. le chanoine Urseau, correspondant du Ministère, envoie un mémoire sur la tapisserie de la Passion d'Angers et la tenture brodée de Saint-Bernard de Romans. — Renvoi à M. Jules Guiffrey.

M. Léon de Vesly, membre non résidant du Comité, envoie une note sur un instrument aratoire de l'époque néolithique trouvé à Belbœuf (Seine-Inférieure). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

Le même envoie une autre note sur un broc de terre cuite, de l'époque romane, trouvé à Rouen. — Renvoi à M. Babelon.

M. Auguste Winkler, de Limoges, adresse au Comité un mémoire sur l'*oppidum* de Saint-Gence (Haute-Vienne). — Renvoi à M. Jullian.

M. le chanoine Chartraire, président de la Société archéologique de Sens, envoie un mémoire sur le sépulcre de l'église Saint-Jean de Joigny (Yonne). — Renvoi à M. Jules Guiffrey.

M. Léon Plancouard, correspondant du Ministère, écrit pour signaler la découverte d'un polissoir à Mantes (Seine-et-Oise).

M. le Président, qui, dans la dernière séance, avait signalé un article de M. Berniolle paru dans le *Bulletin de la Société archéologique de Provence* et, à cette occasion, exprimé le regret que le Comité eût renoncé à l'habitude qu'il avait jadis de rendre compte des travaux des sociétés savantes des départements, propose à la Section sinon d'analyser tous les mémoires publiés par ces sociétés, de mettre en lumière, au moins, les mémoires les plus importants et de porter à la connaissance des archéologues, par la voie du *Bulletin archéologique*, les observations nouvelles faites par les savants dans les diverses régions de la France. A cet effet, les volumes publiés par les sociétés savantes et envoyés au Ministère seraient répartis entre les membres de la Section qui présenteraient un rapport sur les travaux de leur compétence.

Après un échange de vues entre les membres de la Section et particulièrement entre MM. Reinach, Cagnat, Babelon, de Bar et Prou, la proposition de M. Héron de Villefosse est adoptée.

M. Héron de Villefosse informe le Comité que M. Rouzaud, correspondant du Ministère à Narbonne, lui a dit avoir recueilli les fragments d'un vase d'Arezzo orné du même sujet que le vase trouvé

à Vertault et récemment publié par M. le commandant Espérandieu dans le *Bulletin archéologique*[1]. Notre correspondant nous enverra prochainement une note sur les fragments qu'il possède.

M. Héron de Villefosse lit ensuite une note sur les fragments d'une inscription funéraire du moyen âge provenant de la Commanderie de Chevru (Seine-et-Marne) :

« Le 6 août 1906, mon fils aîné passant en bicyclette devant la Commanderie de Chevru, commune de Chevru, canton de la Ferté-Gaucher, arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne), eut l'occasion de voir dans la cour d'une des fermes qui constituent ce hameau les fragments d'une dalle funéraire en pierre blanche très dure, portant des lettres gothiques dont il prit copie. Trois jours après, le 9 août, je me rendis au même endroit afin de voir aussi ces morceaux et les copier à mon tour.

« Les débris en question se trouvaient à la petite ferme de la Commanderie, chez M. Blondel, qui voulut bien me donner les renseignements qui suivent sur leur provenance. Une ancienne chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, qui faisait autrefois partie de la Commanderie[2], se trouve aujourd'hui comprise dans les bâtiments d'exploitation de la petite ferme où elle sert de grange; elle occupe tout un côté de la cour à gauche en entrant. Sa construction remonte au XIIIe siècle. Comme beaucoup de petites églises rurales de cette région, elle a une forme rectangulaire avec chevet plat percé de trois fenêtres, celle du milieu plus élevée que les deux autres. M. Blondel ayant voulu faire creuser un puits en dehors de cette chapelle, à l'Ouest, près d'une petite tourelle qui conduit dans les combles par un escalier de pierre, vis-à-vis d'une porte aujourd'hui murée, on rencontra sur ce point, entre un gros pilier buttant et la tourelle, une sépulture encore intacte, recouverte d'une dalle qui fut brisée en morceaux par l'ouvrier chargé du travail. Ces morceaux étaient déposés dans un coin de la cour de la ferme. En essayant de

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1915, p. 83, pl. IX.

[2] Cf. E. Mannier, *Les commanderies du Grand Prieuré de France*, p. 208. — La chapelle se trouvait près de la maison d'habitation du Commandeur qui existe encore aujourd'hui; avant la Révolution, on y disait la messe trois fois par semaine.

les réunir, il me parut certain que plusieurs petits fragments avaient déjà disparu, soit qu'ils aient été réduits en miettes, soit qu'on ait négligé de les recueillir.

« Les copies que j'ai prises se rapportent à une douzaine de fragments :

« 1. Fragment de l'angle supérieur de gauche d'une dalle funéraire portant en bordure le commencement de la ligne du haut, c'est-à-dire les premières lettres de l'épitaphe :

✱ : ICIGI....

et la fin de la ligne de gauche, c'est-à-dire les derniers mots de l'épitaphe (voir le n° 10).

« 2. Fragment de l'angle supérieur de droite, présentant les dernières lettres de la ligne du haut :

....OIS : DE

et le commencement de la ligne de droite :

LON : PRI....

« 3 à 6. Quatre fragments dont le rapprochement fournit le texte qui suit, paraissant appartenir à la ligne de droite :

IRES : DECHEVRV : QVIGRSPA....

« 7. Fragment de la ligne du bas (?) :

IEIS·POVR·L...

« 8. Fragment de la ligne du bas (?) :

...MEDELI : QVC....

« 9. Fragment de la ligne de gauche; le bas des lettres est brisé :

ILIFA....

«10. Fragment de la ligne de gauche, fin de l'épitaphe :

CE : A : MEN :

«11. Fragment dont je n'ai pas trouvé le placement :

ORES : CO....

«12. Fragment d'un grand morceau de dalle entièrement unie. Quelques lettres sur la bordure avec la fin d'une date; appartient peut-être à la ligne de droite (?) :

VIII : NOVMC....

«Pour la transcription de cette épitaphe, je crois pouvoir proposer :

«Ligne du haut :

✱ *Ici gi[st Franç]ois De*

«Ligne de droite :

lon pr[es]tres de Chevru qui tr[e]spa[ssa]....

«Ligne du bas :

[Pr]ieis pour l'[a]me de li. Que

« Ligne de gauche :

[Dex merci] li face. Amen.

«Le texte paraît être du XIIIe siècle. Il était gravé sur une platebande entre deux traits autour de la dalle dont la partie centrale ne semble avoir reçu aucune ornementation. La largeur de la dalle était vraisemblablement de 0 m. 85.

«Le nom de famille Delon n'est pas inconnu dans le diocèse de Sens. En 1657, Delon, sieur de la Mothe-Bèze, était bailli de la ville de Joigny; Guillaume Delon, curé de Recloses, mort en 1729, appartenait à une famille très connue à Nemours[1].

[1] Quesvers et Stein. *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. II, n°s 437, 438; t. IV, n°s 1117.

« La formule : *Que Dex bone merci li face. Amen*, se retrouve dans une inscription d'Obsonville, doyenné de Milly, datée de l'année 1258 [1].

« Chevru appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins. C'était la dernière paroisse de ce diocèse du côté du diocèse de Meaux. »

M. le commandant Espérandieu dépose sur le bureau le tome VI du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine.*

M. le Président, au nom du Comité, félicite M. le commandant Espérandieu de la diligence avec laquelle il poursuit, malgré les difficultés de l'heure présente, l'œuvre considérable qu'il a entreprise et qui fait le plus grand honneur à la science française.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

[1] Quesvers et Stein, *ouvr. cité*, t. IV, n° 1100.

19 JUIN 1916.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Dr Capitan et M. Henri Stein s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Guillon, professeur adjoint à l'École primaire supérieure de Gannat, envoie une nouvelle étude sur les fouilles de la muraille calcino-vitrifiée de Bègues (Allier)[1], accompagnée de reproductions photographiques, et demande une nouvelle subvention afin de continuer ses fouilles dans l'*oppidum* de Bègues. — Renvoi à M. le Dr Capitan.

Mlle Augusta Hure, de la Société des Sciences de l'Yonne, envoie une note sur un fragment de sculpture romaine trouvé à Sens et converti en bénitier. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

[1] Voir *Bulletin archéologique*, 1915, p. LX.

M. Prou donne lecture de la note suivante envoyée par le lieutenant Pierre Gautier, correspondant du Ministère, sur une sépulture de l'âge du fer, découverte au cours du creusement d'une tranchée militaire :

Une sépulture de l'âge du fer a été récemment découverte dans le secteur de mon régiment; voici les renseignements que j'ai pu recueillir sur cette intéressante trouvaille.

A peu de distance à l'est du chemin de terre qui va de Cauroy-lès-Hermonville à Cormicy (Marne), à hauteur d'un boyau dit Boyau d'Esternay, une corvée était occupée à la construction d'une tranchée destinée à la pose d'un fil téléphonique. C'était au milieu de la nuit, lorsque, à une profondeur de 1 m. 20 environ, les travailleurs mirent à découvert des ossements humains et quelques fragments de poterie. A la lueur d'une lampe électrique, l'officier qui commandait la section, le sous-lieutenant de Traverse, fit alors pratiquer une fouille sommaire qui lui permit de recueillir un certain nombre d'objets et de constater la présence de deux squelettes, assez bien conservés, allongés l'un contre l'autre, peut-être même l'un sur l'autre, dans la direction Nord-Sud, la tête au Nord. Pas de pierre autour des squelettes, mais au-dessus d'eux une épaisseur de terre d'un mètre environ, presque noire, tranchant nettement sur le terrain avoisinant et semblant, au dire des travailleurs, être de la cendre. Les objets de bronze et les fragments de poterie furent trouvés ensemble à gauche des squelettes, et, à ce qu'il semble, à hauteur du sternum. Ils furent recueillis avec soin par le sous-lieutenant de Traverse et le commandant de la compagnie, lieutenant Garandeau; mais la proximité de l'ennemi, rendant tout travail de jour impossible, ne permit pas de pousser les recherches plus avant.

Mobilier. — Deux grands vases de terre, des fragments de deux autres, un *torques* et un petit bracelet de bronze ont été trouvés dans cette sépulture. En voici la description sommaire, complétée par des dessins dus au crayon du caporal Ozenfant, élève de l'École des Beaux-Arts.

1° Un vase de terre noire (fig. 1), légèrement vernissée, cuite au feu: haut de 0 m. 17 et, dans sa partie la plus large, d'un diamètre de 0 m. 20. L'épaisseur de la pâte est de 0 m. 005 environ. La partie inférieure de la panse est couverte d'ornements répartis en trois registres séparés par des bandes lustrées et d'un noir brillant, manifestement tracées au tour et larges de 0 m. 002 environ; les dessins sont en creux et semblent obtenus à l'aide d'un instrument lisse qui a lustré la pâte; ce sont : une sorte de grecque dans le registre central, et de larges dentelures dans les deux autres registres. Le vase est élégant et d'un travail soigné;

2° Une coupe (fig. 2), d'une terre noire très légèrement vernissée et

analogue à la précédente. Elle a 0 m. 10 de haut et 0 m. 21 de diamètre; l'épaisseur de la pâte est de 0 m. 0035 :

Fig. 1. — Entre Cauroy-lès-Hermonville et Cormicy (Marne).
Vase de terre trouvé dans une sépulture de l'âge du fer

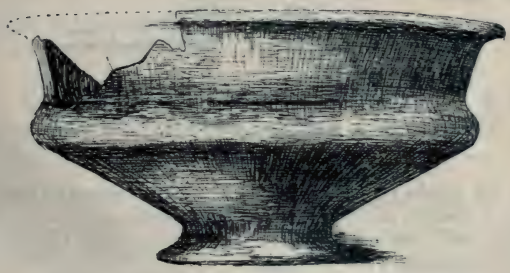

Fig. 2. — Entre Cauroy-lès-Hermonville et Cormicy (Marne).
Vase de terre trouvé dans une sépulture de l'âge du fer.

3° Le pied d'un vase de terre noire, élégamment tourné, creux en dessous. Largeur du pied, 0 m. 12 ; épaisseur de la pâte, 0 m. 003.

4° Des fragments d'un grand vase de terre plus commune et de couleur gris noirâtre, d'environ 0 m. 14 de diamètre : l'épaisseur des parois est de 0 m. 009, celle du pied, de 0 m. 013.

5° Un *torques* de bronze (fig. 3), dit à tampons, de 0 m. 16 environ de diamètre, la tige lisse, les tampons ornés de traits en creux; il est revêtu d'une belle patine verte;

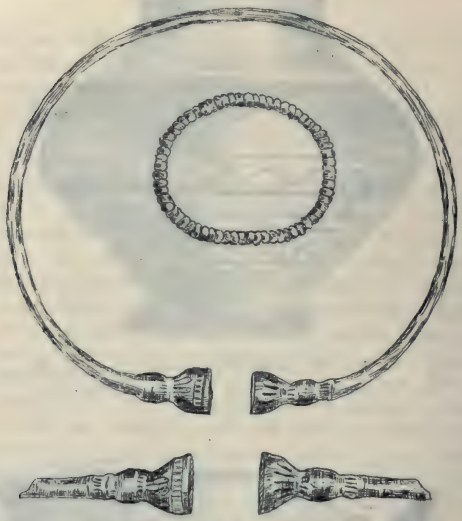

Fig. 3. — Entre Cauroy-lès-Hermonville et Cormicy (Marne).
Torques de bronze trouvé dans une sépulture de l'âge du fer.

6° Un bracelet (fig. 3), également de bronze, recouvert d'une patine verte: il mesure 0 m. 088 dans sa plus grande dimension, et 0 m. 05 dans la plus petite, avec une ouverture en fente sur ce dernier côté. Il se présente sous la forme d'une tige côtelée.

Le Comité remercie M. Pierre Gautier du soin qu'il a pris de l'informer de cette intéressante découverte, répondant ainsi au vœu émis dans la séance du 18 janvier 1915.

M. Jules Toutain offre au Comité, de la part de M. Louis Matruchot, une brochure où le savant a réuni les *Notes sur Alise et ses*

environs, publiées par M. V. Pernet dans la première série de la revue *Pro Alesia*.

Des remerciements sont adressés à M. Matruchot

M. Toutain offre en outre un volume intitulé : *Les opérations de César et de Vercingétorix avant le blocus d'Alise*, par M. le lieutenant-colonel J. Colin, qui forme le 6e fascicule de la Bibliothèque *Pro Alesia*, annexe de la revue de même nom.

M. Léon Plancouard a adressé au Comité un nouveau fascicule de son *Épigraphie de Seine-et-Oise*, consacré au canton de Limours.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés aux auteurs.

La Section d'archéologie, conformément à la résolution prise à la séance du 8 mai dernier, procède à la répartition entre ses membres de plusieurs bulletins de sociétés savantes récemment reçus par le Ministère, et dont le compte rendu sera fait dans une prochaine séance.

M. Max Prinet lit un mémoire sur *Les armoiries familiales dans la décoration des sceaux des évêques français au XIIIe siècle.*

Ce mémoire sera imprimé dans le *Bulletin archéologique*[1].

M. Babelon lit un rapport sur une note de M. Léon de Vesly, membre non résidant, concernant un broc de terre cuite trouvé en 1914, rue du Donjon, à Rouen :

« Notre zélé collègue M. Léon de Vesly nous communique le beau dessin exécuté par M. Édouard Lefèvre, sculpteur rouennais, et la reconstitution en aquarelle d'un intéressant vase de terre cuite trouvé récemment à Rouen, sur l'emplacement du château élevé en 1204 par Philippe Auguste, dans le voisinage de la tour où Jeanne d'Arc fut plus tard prisonnière des Anglais. Ce vase a la forme d'une cruche ou aiguière, en céramique à parois très épaisses, d'un rouge brique. Le pied est élargi comme la base d'un cône, la panse est ornée de colonnettes et d'arcatures en relief sur tout

[1] Voir plus loin, p. 110, le texte *in extenso* de ce mémoire.

son pourtour; par endroits il reste des traces de dorure, ce qui indique un vase de luxe. L'anse et la partie inférieure du vaisseau manquent; le style roman des arcatures et des colonnettes indique, suivant M. de Vesly, environ le XIe siècle. Hauteur totale du vase reconstitué, 0 m. 190; diamètre de la base, 0 m. 110.»

M. le Secrétaire donne lecture d'un rapport de M. Jules Guiffrey sur un mémoire de M. le chanoine Urseau, correspondant du Ministère à Angers, concernant la tapisserie de la Passion d'Angers, et la tenture brodée de l'église Saint-Barnard de Romans (Drôme) :

«Dans ce travail, accompagné de dix photographies, l'auteur rapproche certaines tapisseries représentant des scènes de la Passion, exposées dans la cathédrale d'Angers, d'une série de broderies conservées dans l'église Saint-Barnard, à Romans. La comparaison de certaines scènes, du Portement de Croix et du Crucifiement en particulier, malgré l'imperfection des clichés exécutés d'après les broderies, permet d'affirmer que broderies et tapisseries sont la reproduction du même modèle dont l'auteur aurait inscrit son nom sur les tuniques des personnages de la tenture d'Angers. Cet artiste s'appelait Jean Van Roome ou Jean Van Brussel. M. Alphonse Wauters a signalé une tenture dessinée par lui dans son ouvrage sur les tapisseries bruxelloises. A côté du maître peintre, le tapissier a voulu, lui aussi, écrire son nom. Pierre van Aelst a tissé de nombreuses tentures de 1495 à 1520. Il serait l'auteur de la Passion du Christ conservée à Angers. Cette suite ne compte plus aujourd'hui que quatre panneaux. Or, en la comparant aux pièces conservées à Romans et qui reproduisent les mêmes compositions, elle a dû comprendre autrefois neuf sujets. Il est douteux qu'on retrouve désormais ceux qui manquent à la collection; mais les broderies permettent de reconstituer la liste complète des compositions exécutées par Jean van Roome. M. le chanoine Urseau l'établit ainsi : 1° le Jardin des Oliviers; 2° le Christ devant Pilate et devant Hérode; 3° la Flagellation; 4° le Couronnement d'épines et l'Ecce Homo; 5° le Christ et Barrabas; 6° Pilate se lavant les mains; 7° le Portement de croix; 8° le Crucifiement; 9° la Résurrection. Seuls les nos 2, 7, 8 et 9 existent actuellement en tapisserie. Ces ouvrages sont

d'ailleurs tenus pour des spécimens fort remarquables de l'art textile flamand au début du XVIe siècle. M. de Farcy en a donné la description détaillée dans son livre sur les tapisseries de la cathédrale d'Angers.

«L'intérêt capital de la communication du chanoine Urseau consiste donc dans le rapprochement d'une série de tentures tissées au métier et de broderies exécutées à l'aiguille d'après un modèle commun. Pourrait-on signaler d'autres exemples de cette identité d'origine pour des travaux si différents? Cela nous paraît assez douteux. Je serais fort embarrassé, pour mon compte, d'en signaler un autre.

«Il nous paraît donc que le mémoire de notre correspondant a sa place tout indiquée dans le *Bulletin* du Comité [1]. Il est regrettable que M. le chanoine Urseau n'ait pu se procurer, des broderies de Romans, que des reproductions photographiques de trop petites dimensions.» — Adopté.

M. le Secrétaire lit un autre rapport de M. Jules Guiffrey sur un mémoire de M. le chanoine Chartraire, président de la Société archéologique de Sens, consacré à l'étude comparative du Sépulcre de l'église Saint-Jean de Joigny (Yonne) et du tombeau de Raoul de Lannoy dans l'église de Folleville (Somme) :

«Le Sépulcre de l'église de Joigny se distingue des nombreux monuments de même nature qui existent encore en France par des caractères très particuliers. Les figures qui le composent sont de marbre, ce qui est une rareté, et certains ornements qui le décorent accusent une influence italienne très sensible. Aussi lui a-t-on parfois assigné une origine italienne, sans pouvoir appuyer cette opinion sur aucune preuve.

«M. Paul Vitry avait déjà signalé les analogies frappantes entre le sarcophage sur lequel repose le Christ de Joigny et le soubassement du tombeau de Raoul de Lannoy, seigneur de Folleville en Picardie, et de sa femme Jeanne de Poix, tombeau encore existant dans l'église de Folleville.

«C'est là le point de départ du mémoire de M. l'abbé Chartraire.

[1] Le mémoire de M. le chanoine Urseau sera imprimé dans le volume du *Bulletin archéologique* de 1917.

Le sieur de Lannoy avait commandé, lorsqu'il était gouverneur de la ville de Gênes en 1507 ou 1508, à un des meilleurs sculpteurs de la Chartreuse de Pavie, Antoine Tamagnino, le tombeau qui occupe dans l'église de Folleville le chœur érigé pour le recevoir. Sur ce tombeau sont étendues les figures gisantes de Raoul de Lannoy et de sa femme, véritables chefs-d'œuvre de l'art italien à sa plus belle époque.

«Le fils de Raoul, François de Folleville, forma le projet de se faire construire un tombeau dans la même chapelle où se trouvait déjà un sépulcre sous une arcature gothique occupant le fond de l'abside. Ce sépulcre, visiblement inspiré de l'œuvre italienne de Tamagnino, aurait été transféré en 1634 par Pierre de Gondi, comte de Joigny, quand il vendit le château de Folleville, devenu sa propriété, dans l'église de Joigny.

«A l'appui de cette opinion, M. l'abbé Chartraire a réuni une série d'arguments décisifs. En premier lieu, le Sépulcre de Joigny est visiblement inspiré, dans son ordonnance générale et les détails de la sculpture, par le tombeau du sieur de Lannoy; de plus, ses dimensions s'adaptent exactement à celles de l'édicule gothique pratiqué au fond de la chapelle de Folleville; enfin trois petits anges, dont on n'a pas trouvé l'emploi dans la nouvelle installation, et qui ont été relégués dans un grenier, portent des armoiries appartenant à des familles picardes alliées aux Lannoy.

«La provenance du Sépulcre de Joigny ne saurait donc être mise en doute. Le mémoire de M. l'abbé Chartraire nous semble catégorique; la comparaison des photographies jointes au texte confirme la parenté des deux ouvrages. Il sera donc indispensable de joindre au travail de notre correspondant un certain nombre de reproductions représentant ces œuvres d'art fort remarquables l'une et l'autre et dont l'intérêt se trouve singulièrement accru par la circonstance que la sculpture italienne a servi de guide et de modèle au sculpteur français Mathieu Laignel d'Amiens, déjà connu comme auteur du monument funèbre du cardinal Hémard de Denonville, placé dans la cathédrale d'Amiens. Est-il besoin d'ajouter que le Sépulcre de Joigny est d'une exécution bien inférieure à celle du tombeau de Folleville? Il suffit de regarder les reproductions des deux monuments pour juger de la distance qui les sépare.» — Adopté [1].

[1] Voir plus loin, p. 151, le texte *in extenso* de cette communication.

M. Jullian lit un rapport sur l'*oppidum* de Saint-Gence (Haute-Vienne), dont M. Auguste Winkler, de Limoges, a envoyé une notice au Comité :

« M. Winkler nous adresse un croquis de l'*oppidum* de Saint-Gence et quelques renseignements sur son mode de construction : pierres et terres rapportées, pas de fossé, porte centrale, etc. D'où il résulte, à mon sens, que l'*oppidum* est bien celtique, contemporain des soi-disant « camps de César » de la vallée de la Somme. Je propose au Comité de remercier M. Winkler de ses renseignements et de les imprimer avec le dessin [1]. » — Adopté.

M. Max Prinet lit un rapport sur une empreinte de sceau communiquée par M. A. Estienne, de Landreville (Aube) :

« M. A. Estienne a envoyé au Comité l'empreinte sur cire d'Espagne d'une matrice de sceau découverte à Landreville (Aube), au lieu dit Pré-Cuisin, dans un canton de vignes où l'on a déjà recueilli quelques objets de l'époque préhistorique et de l'époque romaine.

« La matrice est de cuivre; elle mesure 19 millimètres de diamètre et est pourvue d'un très petit appendice de préhension. La face du sceau porte une légende en caractères minuscules gothiques, grossièrement gravés, où je crois lire : **n· coenin cf** (*N. Coenin clerc*); suivent un rinceau et un point. Le type est formé d'une quintefeuille.

« Les caractères de l'inscription me portent à croire que ce sceau a été gravé au xve siècle ou à la fin du xive. Il a dû être fait à l'usage d'un clerc dont le nom de famille, *Coenin*, paraît être une variante graphique du nom *Cuenin*, assez répandu dans l'est de la France.

« Je propose d'adresser des remerciements à M. Estienne. » — Adopté.

M. Salomon Reinach lit un rapport sur un silex taillé trouvé

[1] Voir plus loin, p. 132, le texte *in extenso* de cette communication.

près de Belbeuf (Seine-Inférieure) et communiqué par M. Léon de Vesly, membre non résidant.

« M. de Vesly, conservateur du Musée archéologique de Rouen, adresse au Comité les photographies (face et revers) d'un grand instrument de silex, d'une forme peu commune, découvert par M. Édouard Lefèvre, sculpteur rouennais, sur l'ancien chemin dit « Voie à potiers », conduisant du hameau de Normare à Belbeuf et près du calvaire du château (plateau de Boos, Seine-Inférieure). « C'est, écrit M. de Vesly, un silex provenant du terrain sénonien, de forme cylindrique et comme tordue. L'outil mesure 0 m. 24 de long, 0 m. 08 de diamètre et pèse 1 kilogr. 245. Il présente, à une des extrémités, de larges entailles qui ont donné une forme aiguë à cette partie du silex, tandis qu'à l'opposé un seul clivage a permis d'obtenir un plan oblique, faisant un angle d'environ 80 degrés avec l'horizon. La fixation d'un manche ou morceau de bois était ainsi obtenue et assurée par une ligature passant sur la partie supérieure de l'outil où un éclat enlevé dans la gangue en marque la place. »

« M. de Vesly fait observer encore que la forme contournée du silex présente une surface courbe analogue à celle du versoir de la charrue; il serait donc tenté de reconnaître dans cet objet le soc d'une charrue *campinienne*, c'est-à-dire du début des temps néolithiques. Déchelette (*Manuel*, t. I, p. 346) s'est contenté de dire que certains objets de pierre, décrits sous le nom de pics, peuvent aussi appartenir au matériel aratoire. M. de Vesly cite lui-même cette phrase, qui est un rappel à la prudence. Il me semble que l'on ne peut aller aussi loin que lui, en l'absence de tout objet analogue en pierre dont la destination soit assurée, et que le nom d'instrument aratoire ne peut pas être proposé, même dubitativement, pour l'intéressant outil en silex trouvé près de Belbeuf. J'ajoute que le Musée de Saint-Germain, grâce à la bienveillante entremise de M. de Vesly et à la libéralité du possesseur de l'objet, a pu en prendre un moulage peint qui figurera dans nos séries néolithiques. »

Le mémoire de M. de Vesly sera déposé dans la bibliothèque du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.

M. Héron de Villefosse lit un mémoire sur un vase romain avec

inscription trouvé en 1687 à Beauvais, et dont la description se trouve dans les papiers du chanoine Foy de Saint-Hilaire, autrefois conservés dans la bibliothèque du comte de Troussures, et naguère acquis par M. le docteur Leblond. M. Héron de Villefosse rectifie la lecture et l'interprétation de l'inscription donnée par le chanoine et, après lui, par d'autres érudits.

Le Comité décide que le mémoire de M. Héron de Villefosse sera imprimé dans le *Bulletin archéologique* [1].

M. Héron de Villefosse expose ensuite au Comité les dangers qui menacent en ce moment un site célèbre, une colline aux nobles lignes, que son isolement au milieu de la plaine forézienne rend visible de tous les points du pays et qui a déjà fourni une si intéressante contribution à notre archéologie nationale. Le Mont d'Uzore, le Soracte de la plaine du Forez, situé au centre des paysages de l'Astrée, l'endroit où Honoré d'Urfé place le palais de la nymphe Galatée, est menacé d'une mutilation irrémédiable : c'est une butte volcanique où le basalte se rencontre en masse compacte. Un entrepreneur, qui, dit-on, a déjà passé un gros marché avec l'autorité militaire, prépare en ce moment une puissante installation pour exploiter, comme ferrage de route, la couche de basalte qui couronne le sommet.

La Société archéologique du Forez s'est émue de ce choix regrettable et s'inquiète avec raison des conséquences funestes qui peuvent en résulter. A diverses reprises, le *Bulletin* de cette Société a appelé l'attention sur les découvertes faites sur le Mont d'Uzore et dans les localités qui en dépendent. Grâce aux libéralités de la famille de Saint-Pulgent, le Musée de la Diana s'est enrichi d'objets romains provenant de ce point, notamment de plusieurs statuettes de bronze et d'une tête de marbre. M. de Saint-Pulgent y a poursuivi des fouilles qui ont amené la découverte, dans l'église de Saint-Paul-d'Uzore, de substructions importantes où l'on croit reconnaître des restes de bains publics. Un sieur Charles a recueilli à Chalain-d'Uzore des lampes, des poteries, une statuette de terre cuite; il a relevé à cet endroit les substructions d'un petit temple. Le même cultivateur a trouvé à Chalain-d'Uzore un trésor gallo-romain comprenant : vingt et une bagues, neuf bracelets, deux colliers d'or, un pendant d'oreille, douze cuillers d'argent, une

[1] Voir plus loin, p. 146, le texte *in extenso* de ce mémoire.

quantité de vaisselle de bronze argenté, trois cent quatre-vingt-quinze monnaies d'argent et mille quatre-vingts de bronze, etc. Ce sont là des faits positifs qui ne laissent aucun doute sur l'intérêt archéologique de cette colline; ils font présager de nouvelles découvertes.

Il est malheureusement presque certain que l'entrepreneur concessionnaire de l'exploitation poursuivra son travail sans s'inquiéter des découvertes utiles à la science, et qu'il n'en tiendra aucun compte s'il n'y est pas obligé par une clause spéciale du cahier des charges et par une surveillance sérieuse. M. Héron de Villefosse prie donc le Comité de demander à M. le Ministre de l'Instruction publique de vouloir bien attirer sur cette affaire la bienveillante attention de M. le Préfet de la Loire et d'obtenir de ce haut fonctionnaire des éclaircissements sur les mesures de protection qui pourraient être prises à cette occasion.

Le Comité s'associe au vœu de M. Héron de Villefosse, qui sera transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

10 JUILLET 1916.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Espérandieu, Julliau, Stein et Toutain s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président prend la parole en ces termes :

« Le 30 juin dernier, la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres touchait à son terme, quand notre collègue Gaston Maspéro se sentit défaillir. Avec la politesse exquise qui le caractérisait, il s'en excusa et perdit aussitôt connaissance. Quelques secondes plus tard, il avait cessé de vivre ! Ceux qui ont assisté comme moi à cette fin tragique et poignante en ont conservé la plus douloureuse impression. Et cependant nous pouvons dire que ce grand savant est mort en accomplissant son devoir ; ainsi que le charmant fils dont il pleurait la perte récente, il est tombé glorieusement comme un soldat sur son champ de bataille.

« Nommé membre du Comité d'archéologie en mars 1883, il nous envoyait de Boulaq, quelques semaines plus tard, l'estampage d'un

document de la plus haute importance pour l'histoire du commerce dans l'antiquité, celui de la célèbre inscription de Coptos, qu'il venait de découvrir. C'était une manière délicate de témoigner au Comité d'archéologie la volonté qu'il avait de le servir et de participer à ses travaux. Ces sentiments ne se sont jamais démentis.

« Avant que l'Égypte l'ait réclamé, il prit une part très utile à notre labeur et, malgré ses nombreuses occupations, sut trouver le temps d'assister à toutes nos réunions. Nous lui réservions ce qui se rapportait aux études orientales : il nous en parlait sur un ton aimable, avec cette belle aisance, avec cette limpidité de langage qui captivaient ses auditeurs. Qui pouvait nous entretenir avec plus d'autorité des sarcophages phéniciens de Sidon, des fouilles de la nécropole de Cadix ou des monuments de Samarkande ? Qui pouvait, mieux que lui, nous exposer l'intérêt d'une petite collection égyptienne comme celle du Musée d'Orléans, ou nous expliquer ces stèles, égarées à Reims, dont l'abbé Trihidez eut un jour la bonne idée de nous envoyer les estampages ? Ce fut pour Maspéro l'occasion d'insister sur l'utilité de rassembler les documents égyptiens épars dans les collections provinciales de France. Ses rapports écrits sur les missions ou sur les demandes de souscriptions n'étaient pas moins appréciés par le Comité que ses communications orales. Sa grande expérience, l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son jugement nous faisaient sentir l'inestimable prix de sa collaboration.

« En 1899, il nous quitta pour aller en Égypte prendre la direction du Service des antiquités et imprimer une impulsion vigoureuse aux recherches archéologiques. Nous le vîmes s'éloigner avec un certain regret : nous savions cependant qu'il partait avec la volonté de bien servir la France, et, au fond de nos cœurs, nous caressions l'espoir secret que le savant pourrait peut-être, par son tact et sa courtoisie, par son labeur assidu, par son dévouement de tous les instants, reconquérir une part de l'influence que la politique nous avait fait perdre au pays des Pharaons. Nos espérances n'étaient pas vaines. Pendant quinze ans, Maspéro soutint avec fermeté les intérêts français, il les fit triompher en face de toutes les compétitions ; son clair esprit représenta dignement la science française ; tous les étrangers de distinction qui visitaient l'Égypte s'inclinèrent devant son talent et admirèrent son œuvre magnifique. Cette œuvre si féconde, il l'accomplissait en souriant, avec

bonne grâce, avec une aimable activité mêlée de patience et de souplesse.

« Au moment où il croyait pouvoir jouir du repos que lui avaient mérité ses efforts, Maspéro rentra en France dans les circonstances les plus graves et les plus inquiétantes; cette guerre cruelle l'atteignit dans ses plus chères affections. Et lui-même nous fut enlevé d'une manière soudaine et imprévue! Nous le perdons quand nous avions le droit d'attendre encore beaucoup de cette noble intelligence. Éminent archéologue, historien pénétrant, écrivain d'une rare maîtrise, professeur incomparable, administrateur habile et prudent, il possédait les qualités les plus belles et les plus diverses. L'Europe savante le considérait comme le maître incontesté des études égyptologiques : il disparaît après les avoir fait progresser pendant près d'un demi-siècle avec un succès qui ne s'est jamais démenti.

« Le Comité d'archéologie conservera la mémoire de celui qui mit au service de la science des dons si précieux et une ardeur si généreuse. Et s'il m'était permis d'ajouter un mot personnel, je dirais avec une tristesse profonde que je perds en Maspéro un ami fidèle, et qu'il était impossible de le connaître sans l'aimer. »

« M. Paul Thiers, membre non résidant du Comité, conservateur du Musée archéologique de Narbonne, s'est éteint dans cette ville le 24 juin, après une courte maladie. C'était un archéologue avisé, très au courant de ce qui pouvait intéresser l'histoire de la domination romaine en Narbonnaise. Épigraphiste prudent, il a su dans d'utiles travaux mettre en lumière certains textes dont son esprit subtil avait reconnu l'importance. On doit notamment à sa clairvoyance le rapprochement de quatre fragments que personne n'avait songé à faire, et grâce auquel nous connaissons les premières lettres d'un surnom de la colonie de Digne et l'inscription de ses habitants dans la tribu Voltinia. Ses collègues de la Commission archéologique de Narbonne ne manqueront pas de parler éloquemment de son labeur, de son zèle et de ses publications.

« Le commandant Espérandieu pourrait mieux que moi vous dire quel secours il reçut de lui pour son *Recueil des bas-reliefs de la Gaule*, avec quel entrain joyeux M. Paul Thiers se mit à son service. Je veux seulement rappeler aujourd'hui que deux grandes entreprises en particulier lui ont mérité notre reconnaissance : l'organisation et l'instal-

lation dans l'ancienne église de La Mourguier de l'importante collection lapidaire de Narbonne et les fouilles si fructueuses de Castel-Roussillon qui nous ont révélé l'antique *Ruscino*. On se souvient des difficultés et des obstacles qu'il eut à surmonter pour faire aboutir la première, comment sa ténacité et son dévouement en triomphèrent. A Castel-Roussillon, sa tâche fut heureusement plus facile grâce aux généreuses subventions du Ministère et au secours précieux qu'il rencontra dans la personne du propriétaire du terrain, M. Henry Aragon, qui devint promptement son fidèle collaborateur et son ami. En 1912, sur la proposition du Comité, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

« Nous perdons en lui un des collaborateurs les plus distingués, un correspondant d'une compétence rare et éprouvée, dont la mort nous cause un profond regret. »

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Ledeuil d'Enquin, membre de la Société de sociologie de Paris, envoie une communication intitulée : « Une station romaine des primitifs; la préhistoire de Semur-en-Auxois, capitale des Mandubiens, après le sac d'*Alesia* ». — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Luc de Saint-Ours adresse au Comité une note sur diverses antiquités romaines. — Renvoi à M. Jullian.

M. Héron de Villefosse présente au Comité, de la part de M. Henry Aragon, propriétaire des terrains où sont situées les ruines de l'antique *Ruscino*, les fascicules 3 et 4 de la revue trimestrielle *Ruscino*, 4e année, 1914, contenant une étude de M. Aragon : *Les vestiges de Ruscino* (p. 229 à 296), accompagnée de plusieurs planches représentant des objets trouvés dans les fouilles. Le même auteur offre au Comité un article intitulé : *Le hochet préhistorique de Ruscino*, extrait de l'*Homme préhistorique*.

M. Héron de Villefosse informe en même temps le Comité que M. Aragon lui a fait parvenir des notes sur les poteries découvertes

au cours des fouilles de M. Thiers, et qu'il en rendra compte à la prochaine séance.

M. le Dr Capitan lit un rapport sur une communication de M. Georges Poulain :

«M. Georges Poulain a adressé au Comité une note intitulée : «Sur des ossements humains trouvés dans une grotte naturelle, à «Saint-Pierre-d'Autils (Eure)». L'auteur s'exprime ainsi :

Un morceau de côte humaine, trouvé dans des terres ramenées par les renards de l'anfractuosité d'un rocher dans lequel ils avaient établi leur gîte, me donna l'idée d'y pratiquer une fouille.

Ce rocher est situé au flanc d'un coteau de la rive gauche de la Seine, dans les bois du hameau de Mestreville, commune de Saint-Pierre-d'Autils; il a été dénommé par moi «Abri du mammouth» après la découverte que je fis, sous un surplomb qui en occupe une extrémité, d'un tibia de ce proboscidien en 1903 [1].

C'est à l'extrémité sud-est de cet abri qu'est l'excavation que j'ai explorée le mois dernier (mars 1916) et dont voici la figure schématique : l'entrée, large de 1 mètre sur une hauteur de 1 m. 20 environ, se poursuit en diminuant de hauteur sur une longueur de 8 mètres et se termine en deux boyaux de 0 m. 50 de hauteur sur autant de largeur, formant un V; ce qui fait qu'avec les quelques mètres précédant ce V, — que j'appellerai le vestibule, — le plan de la grotte offre la forme d'un Y.

Remplie de débris de calcaire friable mélangé à de l'argile, le tout formant un magma très dense, je la vidai complètement et découvris à l'intersection des deux boyaux susdits quelques ossements humains ayant appartenu à un individu jeune, n'ayant pas dépassé la vingtième année. Ce sont : crâne, une partie du frontal; humérus, partie olécranienne avec trou non perforé; une vertèbre dorsale; un fragment de tibia; une dizaine de fragments de côtes.

Un fragment de poterie non faite au tour, de couleur rougeâtre, grossière et mal cuite, se trouvait près des ossements.

Je me suis rapidement rendu compte que le reste des os de l'individu inhumé là avaient été dispersés par les animaux fouisseurs, blaireaux ou

[1] Ces fouilles furent publiées dans : le *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, t. XI, XII, XIII et XIX, années 1903, 1904, 1905 et 1912; le *Compte rendu du Congrès d'anthropologie de Monaco*, t. I, 1906; l'*Anthropologie*, t. XVI, p. 322, année 1905; l'*Homme préhistorique*, n° 1, année 1905, p. 27.

renards. Néanmoins, cette découverte m a permis de fixer cette sépulture à l'époque néolithique, d'après le fragment de poterie et quelques éclats de silex, déchets de taille, qui se trouvaient mélangés avec les déblais encombrant la grotte.

Je me permets de rappeler que plusieurs sépultures de cette époque ont été mises au jour dans d'autres abris contigus, lors de mes grandes fouilles de 1903-1904. Une de celles-ci, avec squelette complet, est reconstituée actuellement au Musée des antiquités de Rouen.

« Je propose d'enregistrer cette nouvelle trouvaille de M. Georges Poulain et d'adresser des remerciements à l'auteur pour cette contribution aux travaux du Comité en une époque où les travaux scientifiques sont rares et d'ailleurs bien difficiles à exécuter. » — Adopté.

M. le Dr Capitan lit un autre rapport sur les dernières fouilles de M. G. Guillon, professeur adjoint à l'École primaire supérieure de Gannat (Allier), dans l'*oppidum* à muraille calcino-vitrifiée de Bègues (Allier) :

« M. Guillon a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique une nouvelle demande de subvention pour continuer ses fouilles dans l'*oppidum* à parois calcino-vitrifiées de Bègues (Allier).

« A la suite d'une demande de subvention adressée par M. Guillon avec l'exposé de ses premiers travaux, le Comité lui avait accordé une petite somme qui lui a servi à exécuter des fouilles. Le mémoire qu'adresse aujourd'hui M. Guillon expose le résultat de ces fouilles. J'en donnerai ici un résumé en le complétant par quelques observations que j'ai pu faire tout récemment sur place en examinant sous sa conduite les fouilles exécutées par lui.

« L'*oppidum* de Bègues occupe un saillant de la montagne formée de schistes cristallins qui borde la profonde vallée de la Sioule, au nord du village de Bègues, à 7 kilomètres à l'ouest de Gannat. A première vue, lorsqu'on descend du village de Bègues pour atteindre la partie supérieure un peu vallonnée de l'*oppidum*, on constate qu'il existe une dépression naturelle au point d'union de l'*oppidum* et de la montagne de Bègues, la face opposée étant au contraire constituée par des abrupts dominant la vallée.

« C'était donc tout naturellement le long de cette dépression,

accusée aujourd'hui par un chemin assez large et qui donne l'impression d'un ancien *vallum*, qu'il y avait lieu de rechercher la nature de travaux de défense probables exécutés par les occupants du camp. Ces travaux devaient, en effet, être constitués par un *vallum* surmonté apparemment d'une muraille vraisemblablement importante et toute spéciale, puisqu'il suffit de parcourir les champs placés sur la pente aboutissant à l'emplacement probable du mur pour y constater l'existence d'énormes murgers. Or ceux-ci renferment des matériaux variés, en blocs parfois assez volumineux formés de micaschistes du sous-sol, puis de granit, de granulite et de calcaires, tous matériaux importés, sauf les micaschistes.

«D'autre part, l'étude de ces matériaux montre l'existence d'altérations profondes de beaucoup d'entre eux, altérations dues au feu, et à un feu violent. C'est ainsi que les schistes sont souvent fortement rougis, parfois transformés en masses pulvérulentes, les quartz changés en masses granuleuses fragiles, les calcaires rougis souvent effrités et, par places, ayant sur des cassures un aspect pulvérulent.

«Quant aux spécimens de granit et de granulite, ils présentent tous les degrés depuis de légères altérations de texture jusqu'à une fusion complète, et une transformation en véritables scories. Cette fusion a formé par places une sorte de mortier soudant d'une façon intime les divers matériaux les uns avec les autres. Sur certains spécimens, on peut constater l'empreinte parfaitement visible, dans cette pâte, de fragments de bois.

«Les blocs ainsi constitués varient de la dimension des deux poings à celle de masses pesant une trentaine de kilogrammes et longues de 0 m. 70 sur 0 m. 40 de large. Sur ma demande, et grâce à l'amabilité de M. Guillon, j'ai pu en rapporter un curieux spécimen de cette dimension qu'il m'a prié d'offrir en son nom au Musée de Saint-Germain.

«J'ai recueilli également toute une série des variétés diverses de ces matériaux que je compte étudier sous peu avec mon collègue M. Cayeux, professeur de géologie au Collège de France. Il y a là, en effet, un problème intéressant à élucider et qui se pose pour tous les camps à parois vitrifiées. S'agit-il d'incendies accidentels ou résultant de combats ou d'attaques, ayant formé de vraies fournaises ayant pu fondre une partie de la muraille en y déterminant une température de 1,000 à 1,200 degrés? ou bien s'agit-il de pratiques

spéciales ayant eu pour but de cuire volontairement les parois des *oppida* pour les rendre plus résistantes[1] ?

« On comprend donc tout l'intérêt qu'une fouille bien faite avait pour étudier en place la composition de ces murs afin de pouvoir la comparer à celle des murs analogues d'autres régions du Centre (par exemple, ceux de la Loire, bien étudiés il y a six ans par M. Boutet); ceux de Bretagne (camp de Péran, par exemple); ceux d'Écosse (près d'Oban), etc.

« Tel a été le programme des recherches exécutées par M. Guillon avec ses propres ressources d'abord, ensuite avec la subvention que le Comité lui a accordée. Il a essayé d'attaquer le mur d'enceinte sur le tracé hypothétique indiqué ci-dessus en un point vers le Nord, là où les travaux pouvaient être exécutés, car il n'y a en ce point qu'un petit bois dont le propriétaire accorde toute autorisation de fouilles.

« Ces premières fouilles ont d'abord recoupé une boursouflure assez visible sur le terrain et parallèle au chemin susindiqué. Sa largeur était de 9 mètres environ; sa constitution, qu'il est actuellement encore très facile de voir dans la fouille, est la suivante : au centre à peu près, une sorte de noyau de 3 mètres environ de diamètre, allant en s'amincissant de chaque côté, constitué à la base par une couche de cendres avec, par places, des débris de charbon reposant sur les micaschistes du sous-sol fortement rubéfiés. Au-dessus, une forte couche de schistes complètement cuits, rouges et par place formant une sorte de sable rouge; en certains points, surtout du côté interne, ces schistes mélangés de morceaux de granulite sont fondus et forment des masses à aspect de scories volcaniques. Du côté interne on trouve, isolés dans les schistes, des blocs ainsi formés, soit petits, soit mesurant jusqu'à 0 m. 70 de long sur 0 m. 40 de large. Ils présentent souvent à leur surface, sur les parties fondues, des empreintes de pièces de bois dont on trouve parfois des fragments à l'ordinaire très brûlés. Ce dispositif se voit également 12 mètres plus au Sud dans une tranchée parallèle à la première, exécutée également par M. Guillon, mais le noyau des schistes brûlés paraît moins épais.

[1] Je laisse ici complètement de côté l'hypothèse de M. Authorde, qui voit là des matériaux provenant de fours ayant servi à traiter des minerais ou à cuire de la poterie. L'étude *in situ* ne permet pas de l'adopter.

«C'est surtout à l'extrémité interne (par rapport à l'*oppidum*) du noyau qu'on trouve les blocs vitrifiés *isolés* dans les cendres et les schistes pulvérulents. Au-dessus, et débordant notablement vers l'extérieur, on constate une masse énorme de moellons de toutes dimensions, irrégulièrement disposés. Ainsi constitué, le mur devait mesurer environ 5 mètres d'épaisseur.

«Sur la face du mur tournée vers l'extérieur, les dernières fouilles de M. Guillon lui ont permis de découvrir vers sa base plusieurs rangs de gros blocs placés assez régulièrement et formant une sorte de parement grossier. Il a pu le suivre, par une tranchée cette fois parallèle à la partie extérieure du mur, pendant 12 mètres, et réunissant ainsi les deux tranchées recoupant le mur. Mais là, le parement ne peut être suivi que pendant 6 mètres (il est formé de 12 grosses pierres); il disparaît alors, transformé dans les deux tiers supérieurs de sa hauteur en une masse pulvérulente semblant être de la chaux et de la silice, indice là encore d'un feu violent mais ayant porté sur des calcaires et des quartz, et non sur des roches éruptives complexes.

«Ces diverses particularités toujours parfaitement visibles ne permettent guère d'admettre l'hypothèse d'une fusion volontaire du mur. Il paraît plus vraisemblable d'imaginer plusieurs grands incendies, peut-être dus à des attaques, qui successivement détruisirent le mur d'enceinte et les palissades qui les couronnaient. Le mur aurait été réparé à diverses reprises entre chaque incendie, et ce que nous constatons aujourd'hui serait formé des restes successifs plus ou moins altérés des matériaux divers qui constituaient les moyens de défense en ce point, carbonisés, fondus ou détruits par le feu et ensuite éboulés sauf en quelques points où le mur révèle encore sa construction primitive.

«Il va de soi que c'est là une simple interprétation que m'a suggérée l'étude sur place de ce difficile problème. C'est aussi l'opinion de M. Guillon; c'était, paraît-il, celle de Déchelette, mais bien des faits sont encore obscurs. Il est nécessaire de faire une étude pétrographique des matériaux et de compléter en bien des points les travaux déjà anciens de Daubrée à ce sujet. De ceci je me chargerai avec mon collègue Cayeux, ainsi que je l'ai dit plus haut.

«D'autre part, les murs doivent être examinés en d'autres places. Il paraît nécessaire aussi de pratiquer des fouilles à la fois dans le *vallum*, le long du mur, et dans le centre de l'*oppidum*, tous points

que j'ai indiqués à M. Guillon. Il y a, en effet, un intérêt archéologique à faire ces recherches : jusqu'ici, les seuls vestiges pouvant dater ce camp, et que M. Guillon a recueillis, sont un fond de vase rouge avec la marque de Lezoux bien connue OF ACVTI, et, d'autre part, un fragment céramique que je présente de la part de M. Guillon, reproduction grossière d'une tête d'animal et qui paraît bien être une extrémité de chenet en terre cuite gaulois.

« D'ailleurs, erratiquement, dans le camp et aux alentours, le long, par exemple, du chemin qui de Bègues descend au camp, M. Guillon a recueilli une série de tessons de poteries que je présente également, les uns de terre assez grossière et épaisse à couverte noire lustrée, les autres noir mat, parfois avec lignes ondulées ou avec impressions, d'autres à engobe blanche avec bande rouge. Ils semblent indiquer nettement des produits céramiques de la Tène II et de l'époque gallo-romaine.

« On voit donc le très réel intérêt des recherches si bien commencées par M. Guillon avec une méthode que j'ai pu apprécier *in situ*. Il y a donc lieu de l'aider à les continuer.

« Je propose au Comité : 1° de remercier M. Guillon de l'envoi de son nouveau mémoire qui contient nombre d'indications de détail sur ses fouilles et des photographies de blocs vitrifiés ; 2° de lui accorder une nouvelle subvention qui lui permettrait de faire de nouvelles et intéressantes observations. » — Adopté.

M. le Dr Capitan présente au Comité une clef de bronze trouvée par M. Boyard, de Nan-sous-Thil, dans l'abri sous roche dit « le Poron des Cuèches », situé sur le flanc méridional de la montagne de Nan-sous-Thil, canton de Précy-sous-Thil (Côte-d'Or).

Elle se trouvait à la partie supérieure de la première couche couronnant un ensemble stratigraphique remarquable allant de l'époque romaine au magdalénien.

Lecture est donnée de deux rapports de M. Jullian, l'un sur le *Bulletin de la Société archéologique de Provence* (t. III, 1914, n° 21), l'autre sur le tome XXX du *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan* (1914-1915) :

« Je n'insiste pas sur le *Bulletin de la Société archéologique de Pro-*

vence, M. Héron de Villefosse ayant, dans l'avant-dernière séance du Comité, signalé quelques découvertes intéressantes dues à cette Société et relatives à la région de Berre (Mauran, Capdeuil, Saint-Estève, question de *Maritima*). Pour le reste, il faut rappeler que le Bulletin renferme une notice posthume du regretté M. Vasseur sur l'*oppidum* de Saint-Pierre-de-Vence (c'est le mont Menu, près d'Eyguières) et sur celui de Vitrolles, avec détails complémentaires à l'*oppidum* reconnu par M. l'abbé Chaillan, près de Saint-Antoine de Marseille (Castel Jussiou), d'autres sur l'*oppidum* de Châtelard

Nan-sous-Thil (Côte-d'Or).
Clef de bronze romaine.

de Lardiers par M. de Gérin-Ricard, etc. Tous ces *oppida* appartiennent à la même famille salyenne ou celto-ligure. Et la Société archéologique de Provence a grandement eu raison d'en pousser à fond l'exploration. Ajoutons quelques renseignements de M. de Poitevin de Maureillan sur des ruines de La Manarre (l'ancienne Hyères); ici nous sommes en pleine époque romaine : signalons dans ces ruines la présence d'albâtre zonaire d'Égypte, ce qui est une indication utile pour l'histoire du commerce de la Gaule. »

« Le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan* comprend deux parties : les comptes rendus, où l'on ne peut glaner que quelques découvertes insignifiantes (urne gallo-romaine avec la marque H, notes sur le folk-lore du dragon, etc.), et les mémoires, surtout relatifs à l'histoire moderne, sauf deux; l'un de M. Mireur : *Les statuts de la confrérie des tailleurs d'habits*

de Draguignan en 1471 (à rattacher au mouvement corporatif sous Louis XI), et l'autre, de M. A. Bonnet, *Un primitif à Draguignan.*

« Toutefois, au milieu des comptes rendus, je trouve intercalé un mémoire de M. Z. d'Agnel d'Acigné sur des antiquités gallo-romaines conservées au quartier du Verignasc, près du Muy, dans le petit musée de M. Melchior d'Agay. Il y a là un fragment d'inscription :

IMP CAE ▨

FLA·VAL

qui paraît appartenir à une borne milliaire de la *via Aurelia* (Constantin), et une autre inscription, qui serait très intéressante si l'on pouvait en avoir le texte exact. L'auteur du mémoire lit :

PAVV·ALB·

MARTINENC

C. R

V IMPENS

C T I I I

M. le Président émet des doutes sur l'antiquité de cette inscription.

M. Durrieu, qui, à la demande de M. Jullian, a bien voulu lire l'étude de M. Bonnet insérée dans le volume de la Société d'études de Draguignan, fait le rapport suivant :

« Le tome XXX du *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan* (1914-1915) contient, pages 81-96, une étude de M. A. Bonnet sur un tableau représentant *la Vierge du Rosaire*, conservé dans la chapelle de Notre-Dame du Peuple, à Draguignan.

« Ce tableau rentre, par le sujet, dans la classe générale des

«Vierges de Miséricorde», en se rattachant à la catégorie plus spéciale de ces représentations que l'on nomme la *Mater omnium*. Dans son livre d'ensemble sur *La Vierge de Miséricorde*, paru en 1908, M. Paul Perdrizet avait mentionné l'œuvre d'art conservée à Draguignan, mais seulement d'une manière extrêmement sommaire, sans l'avoir vue, et en se bornant à l'indiquer comme «triptyque en bois, des environs de l'année 1500» (*op. cit.*, p. 175, n° 66). L'étude de M. A. Bonnet apporte, de la manière la plus heureuse, les renseignements que l'on pouvait souhaiter sur ce morceau, qui n'est pas un «triptyque en bois», mais une peinture à sujet unique, exécutée sur un «grand panneau formé de trois lames de chêne solidement assemblées, apprêtées au plâtre selon la méthode du XVe siècle».

«M. A. Bonnet suppose que jadis il devait exister autour de ce panneau, qui montre la Vierge du Rosaire protégeant tous les fidèles de la chrétienté, un encadrement très important, avec panneaux latéraux, prédelle et fronton ornés de peintures; en un mot, que le tableau est le seul débris actuellement connu d'un rétable de grandes dimensions. Le rapprochement que M. Bonnet établit avec divers rétables de la même région de France parvenus jusqu'à nous, plus ou moins dans leur intégrité, tels, par exemple, que celui de l'église paroissiale de Biot, paraît en effet pouvoir autoriser cette hypothèse.

«Comme dans les peintures similaires, la Vierge abrite sous son manteau des personnages agenouillés personnifiant les différentes classes de la société ecclésiastique et civile, à commencer d'une part par le pape, les cardinaux, les évêques, d'autre part, par l'empereur, le roi, la reine, etc. Il serait dangereux, dans la grande majorité des cas, de se laisser trop aller à la tendance de rechercher de vrais portraits dans ces figures qui ne sont généralement, comme l'a bien observé M. Perdrizet, que «des figures «stéréotypées». Cependant M. A. Bonnet remarque que, dans la *Vierge du Rosaire* de Draguignan, il n'y pas seulement «le cardinal» comme type pris en soi, mais trois images de cardinaux, aux expressions variées, et cette multiplicité des images l'encourage à proposer des noms pour certains des personnages représentés sur le panneau.

«D'après les identifications mises en avant par lui, M. A. Bonnet arrive à cette conclusion que «le rétable de Draguignan aurait été

«probablement établi» entre 1530 et 1534. Le style de l'œuvre conviendrait à cette époque pour sa date approximative d'exécution.

«Resterait à rechercher quel peut être l'auteur de la peinture. A cet égard, M. A. Bonnet, tout en étant bien au fait de l'histoire de l'art en la région, se renferme dans les limites d'une fort louable prudence. Tout au plus se hasarde-t-il à suggérer, ce qui serait en effet vraisemblable, que l'on pourrait penser à l'école du peintre Louis Brea, de Nice.

«L'étude de M. A. Bonnet, très attachante en elle-même, a pu, grâce au généreux concours financier d'un membre correspondant de la Société de Draguignan, M. J.-B. Troin, être complétée par une planche tirée en couleurs, reproduisant le tableau. Mieux qu'une simple gravure en noir, une telle planche se prête à donner une idée approximative de cette peinture du premier tiers du XVIe siècle, si peu connue et cependant très digne d'être mise en lumière, parvenue jusqu'à nous avec ses ors et ses tons brillants auxquels «le temps, comme le dit M. Bonnet, a donné l'aspect «d'un gigantesque émail aux paillons chatoyants».

M. Durrieu lit un autre rapport sur le tome XXXI du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* (Laval, 1915) :

«Sans parler de quatre articles de caractère historique, ce volume apporte, au point de vue archéologique, une très intéressante contribution à l'étude de l'art français vers l'extrême fin du moyen âge, avec un travail de M. Lucien Lécureux sur *Les peintures murales du logis abbatial de Clermont* (*Mayenne*).

«Le logis abbatial, construit par le dernier abbé régulier de Clermont, Yves Tronsson (1465-1506), existait, il y a peu d'années encore, près de Laval, non loin de la ligne du chemin de fer de Paris-Brest. Depuis, il a disparu sous les coups des démolisseurs. Avant sa destruction, M. Lucien Lécureux y avait découvert, en signalant le fait à la LXXVIIe session du Congrès archéologique de France tenu en 1910 à Angers et à Saumur, les restes de très curieuses peintures exécutées sur diverses couches d'enduits, parfois superposées les unes aux autres, et appartenant au moins à deux époques différentes. Les plus anciennes remontaient au temps de

l'abbé Yves Tronsson, dont le blason apparaissait en deux endroits de cette décoration picturale. D'autres, d'après les particularités du costume des personnages, devaient dater du règne de Louis XII. Leur ensemble était d'autant plus intéressant à étudier, que la plupart d'entre elles représentaient des sujets profanes, empruntés généralement à la littérature du moyen âge français.

« M. Lécureux s'est attaché à faire connaître ce qu'étaient ces peintures, par des descriptions accompagnées de gravures reproduisant des calques et des relevés pris sur place, et à déterminer le sens des sujets, tels qu'on pouvait encore les distinguer. Il a déployé dans cette étude, rendue délicate par l'état de détérioration des originaux, beaucoup d'ingéniosité et de sens critique. Dans une des peintures, par exemple, il a très justement reconnu une fable souvent traitée par les moralistes du moyen âge, — la fable de Falcidique et Véridique. Auprès d'une autre composition se lisaient quelques mots espacés, seuls subsistants d'une assez longue inscription presque entièrement détruite. Ces quelques mots cependant ont suffi à M. Lécureux pour lui permettre de restituer sûrement la totalité de l'inscription, grâce à une réplique du même texte qu'il a su retrouver dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris.

« La destruction récente de ce logis abbatial de Clermont, si curieusement orné de peintures murales, est très regrettable. Il faut d'autant plus se féliciter que M. Lécureux ait eu l'heureuse pensée de conserver au moins le souvenir de l'ensemble constitué par ces intéressants vestiges de l'art français et qu'il soit arrivé à pouvoir les commenter avec tant d'érudite sagacité. »

M. Salomon Reinach lit un rapport sur les *Fornvännen meddelanden fran K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien*, 1915 :

« Parmi les travaux publiés dans les *Fornvännen* de 1915, j'ai remarqué un mémoire illustré de M. Andreas Lindblom, relatif à des broderies anglaises du XIVe siècle, appartenant à la précieuse variété dite *opus anglicanum*, retrouvées récemment dans l'église de Skå, en Uppland; ce sont trois bandes d'une chape, plus tard fixées à un *antependium* qui a passé, en 1915, au Musée historique de Stockholm. Neuf scènes des Evangiles y sont figurées. M. Lindblom pense que ces broderies ont été exécutées à Londres même entre

1325 et 1350. Il est revenu sur la question de l'*opus anglicanum* et les spécimens de Skå dans un article du *Burlington Magazine* (février 1916), sans connaître, semble-t-il, le chapitre que M. Migeon a consacré à cette technique dans son utile manuel : *Les arts du tissu* (1909, p. 130-141). Sur un point important, les deux archéologues sont d'accord, à savoir l'influence des miniatures des manuscrits anglo-saxons sur les brodeurs. « Il y aurait là, écrivait M. Migeon « (p. 132), les éléments d'une étude très neuve et très intéressante « à faire sur les rapports très étroits des deux arts, étude pour la- « quelle il faudrait tout d'abord posséder admirablement la ques- « tion des miniatures des manuscrits anglo-saxons. » M. Lindblom, de son côté, s'exprime ainsi : « Je suis tout à fait convaincu que les « manuscrits à miniatures jouèrent un rôle très important dans les « ateliers de brodeurs et que des recherches ultérieures ajouteront « des détails intéressants à nos connaissances sur ce sujet. » L'auteur français cite des spécimens d'*opus anglicanum* qu'ignore l'auteur suédois, et réciproquement M. Lindblom a fait effort pour instituer un classement des ateliers, et c'est là même ce qu'il y a de plus nouveau dans son travail. A un premier groupe appartiendraient les chapes du Musée Victoria et Albert, de Sion et de Daroca. Un second atelier, contemporain du premier, aurait produit une des chapes de Saint-Bertrand-de-Comminges, donnée en 1309 par le pape Clément V, la chape de Vich, celle de la collection Butler-Bowdon et les broderies de Skå. La chape de Saint-Jean-de-Latran, apparentée à celle de Saint-Bertrand-de-Comminges, serait un peu plus tardive; mais les scènes brodées sur la chape du Latran dériveraient de dessins du même maître que ceux qu'a suivis le brodeur de la pièce de Skå. La date approximative des chapes de Skå et du Latran (1325-1350) résulte du rapprochement de ces œuvres avec cinq coussins de Catworth, au Musée Victoria et Albert, qui portent les armes de William de Clinton et de Juliana de Leyburne, mariés en 1329; William mourut en 1354. M. Lindblom a aussi allégué un argument pour attribuer l'origine de cette technique à un atelier de Londres. Sur quatre spécimens est figuré Édouard le Confesseur; sur trois, le saint porte le modèle d'une église, ce qui paraît indiquer une fabrique voisine de l'abbaye de Westminster, fondée par saint Edouard.

« Comment une chape d'*opus anglicanum* est-elle parvenue à la petite église paroissiale de Skå? Au début du XIVe siècle, il y avait

des relations actives entre l'Angleterre et les pays scandinaves. Des manuscrits anglais ornés de miniatures ont été importés en Suède à cette époque; c'est aussi de miniatures anglaises que paraissent inspirées les peintures murales des églises de Björsäter et d'Edshult. L'église de Skå est voisine du château royal de Svartsjö où résida parfois le roi de Suède, Magnus Eriksson (1319-1363), avec son épouse, Blanche de Namur. Ce serait aux relations de ce roi avec l'Angleterre et à sa piété que l'église de Skå aurait dû le beau tissu qui, oublié depuis longtemps, y a été découvert en 1914 et doit faire l'objet d'une publication de luxe que prépare le Musée historique de Stockholm.»

M. Salomon Reinach lit un autre rapport sur le tome XLII (1915) du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère :*

«Dans ce volume, M. le chanoine Abgrall a publié un très intéressant article sur douze mottes féodales des pays de Cornouaille et de Léon; M. Louis Le Guennec y a ajouté la description de vingt mottes étudiées dans le pays de Morlaix (p. 54-105). Au premier abord, la motte peut être prise pour un tumulus antérieur à l'ère chrétienne, et des confusions de ce genre ont souvent été commises; toutefois l'aspect même des mottes présente des caractères particuliers, que M. Abgrall indique comme il suit : «Elles sont généralement placées sur la déclivité d'une colline, ou sur un promontoire «s'avançant en éperon dans une vallée, de manière à n'être facile«ment accessibles que d'un seul côté; de plus, elles ont leurs parois «beaucoup plus abruptes et sont entourées de douves larges et pro«fondes qui en rendent l'accès plus difficile et l'assaut malaisé.» L'époque à laquelle appartiennent ces fortins ou refuges est difficile à définir, les fouilles qu'on y a faites n'ayant pas donné d'objets datés. M. Abgrall ne les croit ni celtiques, ni romains; il les attribue, comme Arcisse de Caumont et Viollet-le-Duc, au xe et au xie siècle, sans pourtant nier qu'il en puisse exister de plus anciens. On trouvera dans son mémoire le plan et la coupe de la motte de Coat Morvan, ainsi qu'une vue cavalière de la restitution qu'il suggère; d'autres gravures donnent les plans des mottes de Castel-Coz, de Stang-Rohan, de Le Dréau. Un article subséquent du même volume, dû à M. Conen de Saint-Luc, décrit en détail les édifices de la paroisse de Mahalon et insiste sur le donjon de Coat

Morvan, antérieur à la fin du XIe siècle; cette date *maxima* est d'accord avec celle qui a été adoptée par M. le chanoine Abgrall. »

M. Héron de Villefosse entretient le Comité d'une communication de Mlle Augusta Hure, membre de la Société des sciences de l'Yonne, domiciliée à Sens. Il s'agit d'un bénitier provenant de l'église Saint-Didier de Sens, actuellement connue sous le nom d'église Sainte-Mathie. Mlle Hure pense que ce bénitier a été taillé dans un fragment romain et, à l'appui de son opinion, envoie la photographie du motif ornemental qui en décore le pied. Le rapporteur regrette de ne pouvoir se prononcer sur l'antiquité du fragment en question sans l'avoir examiné; il propose de remettre la note de Mlle Hure, et la photographie jointe, à M. Prou qui doit se rendre cet été à Sens; notre Secrétaire aura sans doute l'obligeance de voir ce bénitier et de faire connaître au Comité son avis.

M. Héron de Villefosse informe le Comité que sa communication à la séance du mois d'avril dernier, au sujet des inscriptions romaines de Saint-Estève, lui a valu une lettre de M. Berniolle, professeur honoraire au lycée de Marseille et secrétaire de la Société d'archéologie de Provence. M. Berniolle estime qu'il faudrait joindre deux autres textes au groupe des inscriptions de Saint-Estève :

1° Sur une pierre à sommet arrondi, trouvée en 1888 près du château de Calissane, c'est-à-dire à trois ou quatre kilomètres au nord-est de Saint-Estève. La pierre a été réglée par le lapicide; les caractères sont mauvais :

LONGINA · TIGORN

NI · F

(H. de Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *Antiquités de la vallée de l'Arc en Provence*, p. 187.)

Cette pierre existe encore à Calissane, dans la cour du château où elle est déposée avec d'autres restes antiques.

2° Sur une pierre à sommet arrondi qui se trouvait, en 1902, en dehors et à droite de la remise de M. Perrin, au nord du hameau

de Saint-Estève, avec d'autres pierres apportées, dit-on, de Capdeuil :

ALBANA

ATVEDI

(H. de Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, p. 188, avec un dessin; *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, n° XX, p. 317, note.)

Cette pierre paraît perdue; elle n'est probablement qu'égarée. Le groupe des inscriptions de Saint-Estève venant de Capdeuil, selon la tradition locale, se compose donc en réalité de cinq textes.

La séance est levée à 5 heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

13 NOVEMBRE 1916.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos de ce procès-verbal, M. Jullian fait part d'une note que lui a adressée M. de Gérin-Ricard sur les antiquités de Saint-Estève, près de Rognac (Bouches-du-Rhône), dont M. le Président a entretenu le Comité en ses séances d'avril et de juillet derniers.

Notre correspondant a pu notamment constater qu'à Saint-Estève se trouvait un gué sur la rivière, et que là, par conséquent, devait passer une vieille route que M. Jullian croit être la route primitive du commerce marseillais dans la direction d'Arles, antérieure à l'époque romaine.

M. Héron de Villefosse annonce ensuite qu'il a reçu de son côté une lettre de M. de Gérin-Ricard, datée du 26 octobre dernier, par laquelle notre correspondant lui apprend qu'en passant par Calissane il a revu, sur sa demande, une inscription funéraire provenant de Saint-Estève et dont le texte avait été reproduit dans le procès-verbal de la séance du 10 juillet dernier. Comme l'avait pressenti notre Président, il faut lire *Tigorn*[*i*]*ni* et non *Tigornni*. M. de Gérin-Ricard a en effet constaté qu'il existe à la fin de la première ligne une cassure de la pierre qui a dû faire disparaître une lettre. Le texte doit être ainsi rétabli :

LONGINA·T·F·TIGORN*i*
NI·F

Il remercie M. de Gérin-Ricard de son empressement.

M. le Président rend hommage à la mémoire du R. P. Thédenat, membre du Comité, dans les termes suivants :

Messieurs,

«J'ai à remplir un devoir douloureux. Il faut que je vous entretienne d'un collègue qui était pour moi le meilleur des amis. Notre intimité remontait à notre jeunesse, à ces années lointaines qu'on n'oublie jamais et que nous avions passées côte à côte sur les bancs du collège : depuis soixante ans mon affection pour lui n'avait fait que grandir. C'est le temps, ce sont les épreuves de la vie qui font apprécier les bienfaits d'une solide amitié.

«Henri Thédenat était entré au Comité d'archéologie en 1898 : par sa droiture, sa probité intellectuelle, le charme de ses relations et de son esprit, par la bienveillance et la bonté qui rayonnaient de toute sa personne, il avait conquis tout de suite vos sympathies. De fréquents voyages en France au cours desquels son attention s'était portée de préférence vers les champs de fouilles, vers les musées locaux et les collections particulières, plusieurs séjours prolongés en Italie, à Rome, à Naples, à Pompéi, où il aimait à se faire le compagnon d'études et souvent aussi le guide des jeunes membres de notre École française, avaient fait de lui un archéologue accompli. Latiniste excellent, il était depuis longtemps préparé à venir prendre place au milieu de nous. La sûreté de son jugement, le soin qu'il apportait à la rédaction de ses rapports ont contribué à nous rendre précieuse une collaboration qui a duré pendant dix-huit ans. Avec lui on n'avait pas à redouter la moindre blessure d'amour-propre chez nos correspondants; sa plume alerte savait envelopper ses critiques de compliments qui en adoucissaient la rigueur et les transformaient presque en louanges. Il connaissait à merveille les antiquités romaines de la Gaule; celles du midi lui étaient très familières : à diverses reprises il nous a entretenus des découvertes d'Arles, d'Aix, de Fréjus, de Cadenet, de Lectoure ou de celles qui nous étaient signalées sur le parcours de la grande voie Aurélienne dont il avait autrefois relevé les milliaires.

«Avec sa haute stature, sa figure distinguée, ses longs cheveux blancs, son regard ombragé d'épais sourcils noirs, il avait l'allure d'un de ces nobles abbés du XVIIe siècle dont les images ont pour nous tant d'attraits. L'esprit qui fait aimer la lutte et rechercher la bataille n'était pas le sien; la paix lui semblait infiniment

préférable. Cependant ses idées lui étaient chères; il savait les défendre habilement, avec une opiniâtreté douce qui désarmait parfois ses contradicteurs. Sa simplicité et son enjouement dans la vie privée rappelaient les qualités souvent admirées du Père Malebranche, le grand Oratorien, si vivant encore par le souvenir sous les beaux ombrages de Juilly, et dont l'abbé Thédenat se plaisait, quand il fut supérieur de cette maison célèbre, à louer lui-même la science et les vertus.

« Je n'ai pas à vous entretenir de ses publications qui vous sont connues et qui feront vivre sa mémoire. Aujourd'hui, j'ai voulu simplement rendre hommage à ses qualités morales, à la dignité de sa vie et marquer le concours qu'il a prêté à nos travaux. Au moment où la mort nous enlève ce collègue qui nous fut cher, nous ne pouvons pas oublier que son âme inébranlable demeura supérieure à la mauvaise fortune. Je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments en exprimant ici le respect et l'affection qu'il nous inspirait. »

Le Comité remercie M. le Président de s'être si éloquemment fait l'interprète des profonds regrets qu'il éprouve de la mort du R. P. Thédenat.

MM. Schlumberger et Espérandieu s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Cagnat remet au Comité une communication de M. le colonel Hannezo sur une plaque de cheminée conservée dans un village de la Woëvre. — Renvoi à M. Prinet.

M. Cagnat dépose une autre notice du même correspondant sur une sépulture antique découverte sur le territoire de la commune de Sarry, près de Châlons-sur-Marne. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Plancouard, correspondant du Ministère, envoie deux notes : l'une sur la découverte d'un dolmen aux environs d'Épône (Seine-

et-Oise), l'autre sur une hache de l'époque néolithique, provenant du Soissonnais. — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. Luc de Saint-Ours adresse au Comité des notes sur la Lanterne des morts de Sarlat (Dordogne). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

Le même correspondant envoie une autre note sur la grotte des Eyzies, près de Tayac (Dordogne). — Renvoi à M. Jullian.

M. Sibillot envoie une note intitulée : « A propos du nom de Vercingétorix. » — Renvoi à M. Babelon.

Le Comité a reçu en don le dernier fascicule de *O archeologo Português*, publié par le Musée ethnologique portugais.

M. Salomon Reinach est chargé d'un rapport sur cette publication.

M. Héron de Villefosse offre au Comité, de la part de M. Henri Aragon, un volume intitulé : *Castell-Rossello au moyen-âge. L'antique Ruscino. Castel-Roussillon. Papier terrier de Castell Rossello, Nota de Capbreu del Terme de Castell Rossello (1451-1456). Documents inédits.* Toulouse, Privat, 1916; in-8° de 225 pages.

L'auteur y publie le « Capbreu de Castell Roussillon », conservé aux Archives des Pyrénées-Orientales, instrument précieux pour faire connaître la valeur des terres à Castel-Roussillon, leur culture, les chemins et les voies publiques qui sillonnaient les diverses propriétés au milieu du XVe siècle. Les noms propres, les noms de métiers, les noms de lieux que l'on rencontre dans les actes constituant ce terrier, méritent toute l'attention des érudits.

Des remerciements sont adressés à M. Henri Aragon.

M. Toutain offre au Comité le numéro d'août-novembre 1915 de la revue *Pro Alesia*, dont il est le directeur.

Des remerciements sont adressés à M. Toutain pour l'hommage d'une revue où il est rendu compte des fouilles d'*Alesia* auxquelles la Section d'archéologie s'intéresse particulièrement.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur une communication de M. Luc de Saint-Ours, concernant un chapiteau de

l'église de Sarlat (Dordogne) qui représenterait l'aventure de Joseph et de la femme de Putiphar. Cette note sera déposée aux Archives du Comité.

M. Salomon Reinach rend compte d'un mémoire de M. Ledeuil d'Enquin, intitulé : «La Préhistoire à Semur-en-Auxois, capitale des Mandubiens, après le sac d'*Alesia*». En 1838, puis en 1843, des découvertes ont été faites au sommet du plateau de Semur; L. Nodot, directeur du Musée d'histoire naturelle de Dijon, a laissé quelques notes à ce sujet, que M. Ledeuil a reproduites. Elles signalent, sur plus de deux mètres de profondeur, une terre meuble où étaient entassés des ossements d'hommes et d'animaux, avec des cornes de cerfs entières et bien conservées; la plupart des os d'animaux étaient des os de chien. «Sur la fin de 1843 et au commencement de 1844, au nord-est des premiers travaux, on creusa le sol (de l'hospice) pour construire une salle pour les vieillards, et l'on mit à découvert du terrain de transport sous lequel on trouva du crassier d'orfèvre et des fils d'or pur arrondis au marteau et non passés à la filière; on trouva ensuite la terre meuble à ossements, comme dans les fouilles précédentes, et les fondations furent continuées jusqu'à la roche solide; cette roche était parsemée, çà et là, de petits puits ronds de 30 à 40 centimètres de diamètre, creusés de main d'homme, dans lesquels il y avait des ossements et des poteries gauloises... Sur deux fragments (de vases) sont dessinées des frises en creux; les autres ne présentent que des lignes longitudinales ou des virgules faites par incision, et tous présentent des lignes circulaires qui restent empreintes dans la pâte... La couleur de ces vases est noirâtre; ils sont peu homogènes et contiennent tous une multitude de paillettes de mica et de grains de quartz et de feldspath... Ces poteries sont d'ailleurs informes et grossières; elles sont déposées au Musée de Semur. On a trouvé aussi dans les fouilles un scarabée ou bousier sacré des Égyptiens, sculpté en relief dans l'ophite dur...; cet ophite ne se rencontre pas dans notre arrondissement... Ces poteries, ces puits et ces ossements prouvent que cette partie du château était, du temps des Gaules, une place consacrée ayant à la fois le caractère funéraire et religieux.» Ces indications, confirmées par M. J. Collenot en 1873 (*Description géologique de l'Auxois*, p. 482) sont malheureusement trop vagues pour autoriser des conclusions. Le Rapporteur

demande le dépôt du mémoire de M. Ledeuil d'Enquin au Musée de Saint-Germain. — Adopté.

M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. H. Rouzaud, correspondant du Comité, une note relative à un fragment de vase d'Arezzo trouvé à Narbonne, et qui appartient à une réplique du vase de Vertault, publié dans le Bulletin de 1915 par le commandant Espérandieu [1]. Le fragment de Narbonne représente la partie centrale du chariot avec son chargement; certains détails semblent plus nets que sur l'exemplaire de Vertault. Il propose l'insertion au *Bulletin* de la note de M. Rouzaud, avec une reproduction du moulage dont elle est accompagnée [2]. — Adopté.

M. Prou lit un rapport sur un fragment de sculpture, converti en bénitier, provenant de l'église Saint-Didier à Sens et signalé par Mlle Augusta Hure, membre de la Société géologique de France et de la Société des sciences de l'Yonne :

« Mlle Augusta Hure nous a envoyé, en juin dernier, la photographie et la notice d'une pierre sculptée faisant partie de sa collection et provenant de l'église Saint-Didier de Sens, vulgairement connue sous le nom d'église Sainte-Mathie. A la séance du Comité du 10 juillet dernier, notre Président M. Héron de Villefosse nous a entretenus de cette communication. A sa demande, la Section d'archéologie sachant que je devais me rendre à Sens au cours de l'été, m'a donné mission d'examiner ce monument.

« Il s'agit d'une pierre que les grands-parents de Mlle Hure lui ont dit être le bénitier de l'église Sainte-Mathie, et qu'ils avaient acquise il y a environ cinquante ans de l'entrepreneur chargé de travaux de restauration à ladite église.

« C'est une pierre de calcaire jurassique tendre, de forme ronde, mesurant 2 m. 55 de circonférence et 0 m. 17 d'épaisseur. L'une des faces a été creusée en forme de cuvette peu profonde. L'autre face, c'est-à-dire le dessous du bénitier, est ornée d'un bas-relief ornemental consistant en un cercle central d'où s'échappent des rayons en forme de lame d'épée alternant avec des rayons ondulés, ou, pour mieux dire, flamboyants.

[1] Espérandieu, *Note sur un fragment de vase d'Arezzo trouvé à Vertault*, dans le *Bulletin archéologique*, 1915, p. 83, pl. IX.

[2] La communication de M. Rouzaud sera imprimée dans le volume du *Bulletin archéologique* de 1917.

« Il est visible tout d'abord que la pierre a été remployée, comme l'a très bien remarqué Mlle Hure. En effet, la forme circulaire n'est pas parfaite; elle est même interrompue par un méplat, sans doute destiné à permettre d'appuyer la tranche de la pierre contre un mur, comme il convient à un bénitier, de telle sorte qu'en cet endroit les extrémités de trois rayons ont été tranchées; d'autres rayons ont été également rognés; le motif central n'est plus exactement au centre de la pierre. Enfin le centre a été bûché, comme aussi les rayons de part et d'autre suivant un des diamètres. Et ce bûchage résulte sans doute de la nécessité d'établir un support sous la pierre. Mlle Hure, qui a fait ces observations, en conclut justement que la sculpture est antérieure à la transformation de la pierre en un bénitier par le creusement de la face lisse. D'ailleurs la pierre n'étant pas convexe, cette transformation une fois faite, la décoration du dessous n'était pas visible.

« Mais, d'après Mlle Hure, cette sculpture serait de l'époque romaine; nous serions en présence d'un de ces bas-reliefs retirés d'un ancien mur, et peut-être même du mur d'enceinte dont les assises inférieures ont fourni les éléments d'un des musées gallo-romains les plus riches de France. Elle voit dans ce cercle entouré de rais un emblème solaire. Mais nous ne croyons pas que jamais les artistes de l'antiquité aient donné aux rayons solaires une forme flamboyante. Un grand nombre de monuments romains, bas-reliefs, statues, médailles, représentent le soleil sous la forme d'un jeune homme dont la tête est entourée de rayons; mais ces rayons sont toujours en forme de lame d'épée. Sans sortir de Sens, nous en trouvons un exemple dans un bas-relief du musée lapidaire représentant un buste du Soleil, de superbe allure, à la tête radiée[1].

« Au contraire, les rayons en forme de flamme apparaissent fréquemment dans l'art religieux à partir du dernier quart du xve siècle et pendant le xvie siècle. A cette époque, les artistes commencèrent d'employer comme motif d'ornement un nimbe, ou, comme on dit, une gloire de rayons flamboyants, ou de rayons flamboyants alternant avec des rayons rigides.

« On en orna les ostensoirs, de façon que l'hostie se trouvait au

[1] *Musée gallo-romain de Sens*, pl. IV, n° 1; Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs... de la Gaule romaine*, n° 2858.

milieu de la gloire. On appliqua cet ornement à la coupe et au pied des calices. Cette gloire est aussi sculptée sur les murs des églises, et en ce cas elle encadre souvent le monogramme du Christ. La ressemblance entre le motif ornemental de la pierre de Mlle Hure et celui qui fut employé depuis les dernières années du xve siècle et surtout au xvie siècle dans l'orfèvrerie religieuse est frappante. On n'a que l'embarras du choix pour citer des pièces d'orfèvrerie ornées de la gloire rayonnante. Par exemple, nous rappellerons la monstrance dite de Charles-Quint, dont le centre est orné de rais droits et flamboyants alternants[1]. Un calice d'argent doré du xvie siècle, de la cathédrale de Tours, montre la même alternance sous la coupe et sur le pied[2]. Dans le département de l'Yonne, on conserve à l'église de Chitry un calice dont le pied et la patène sont ornés de la même façon. Et enfin, à Sens même, l'église Saint-Pierre possède aujourd'hui un calice offert vers 1480 à la cathédrale par l'archidiacre Louis de Melun, dont la coupe et le pied sont ornés de rais tous flamboyants; un autre calice du même genre, mais postérieur d'environ soixante ans, celui du cardinal de Bourbon, se trouve maintenant à l'hôtel-Dieu de la même ville. Pour ce qui regarde la sculpture sur pierre, il me souvient d'une gloire à rais flamboyants au-dessus de la porte de clôture d'une chapelle du xvie siècle dans l'église de Semur.

« Si donc on ne connaît pas de rayons flamboyants, ni surtout cette alternance de rayons droits et de rayons flamboyants, sur des monuments antiques, et si d'autre part les auréoles composées de rayons flamboyants et particulièrement de tels rayons alternant avec des rayons rigides, comme sur la pierre de Mlle Hure, sont fréquentes dans l'art religieux à partir de la fin du xve siècle, n'est-il pas logiquement vraisemblable que cette pierre a été sculptée au plus tôt à la fin du xve siècle, et que, retirée d'un mur d'église, peut-être une façade, elle a été convertie en bénitier, d'autant plus volontiers qu'on pouvait trouver séant d'appliquer au-dessous d'un bénitier la même décoration qu'à la coupe d'un calice ? »

La note de Mlle Hure sera déposée aux archives du Comité.

[1] *Mélanges d'archéologie* du P. Cahier, t. I, p. 112, pl. XVIII, et Mallet, *Cours élémentaire d'archéologie religieuse*, t. II, p. 242-243, fig. 101.

[2] *Exposition universelle de 1900. Catalogue officiel de l'Exposition retrospective de l'art français*, p. 121.

La Section d'archéologie la remercie de lui avoir communiqué un monument intéressant et dont l'âge pouvait donner lieu à une discussion.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, chargé d'un rapport sur le *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. XIX, 5e livraison (1915-1916), n'a trouvé mention dans ce volume que d'une seule découverte archéologique : celle d'une cinquantaine de pierres triangulaires percées de trois trous, que les pêcheurs de La Cotinière ont ramenées au jour depuis quelques années.

M. Paul Énard suppose que des bâtons fixés dans les deux trous inférieurs et une corde passée dans le trou supérieur permettaient d'utiliser ces pierres, du poids moyen de vingt kilogrammes, comme des ancres, à l'époque où la côte plus éloignée offrait un meilleur mouillage qu'aujourd'hui.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis présente un autre rapport sur les *Bulletins et Mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente*, 1913 :

« J'ai relevé dans ce volume la découverte faite par M. Delamain d'une défense d'éléphant dans la ballastière de Mainxe et la transcription par M. Moucier de quatre inscriptions des cloches d'Angeac-Charente (1723), de Saint-Amant de Graves (1605), de Graves (1500), de Saint-Même (1776), de Foussignac (1737), qui mentionnent le nom des fondeurs Barau et Le Brun. MM. George et Guérin-Boutaud décrivent avec soin les restes de l'amphithéâtre romain de Chassenon, qui comprennent dix piliers reliés sans doute par une voûte en berceau annulaire dont on voit encore les arrachements. »

M. J. Toutain lit un rapport sur les fascicules 3 et 4 du tome XX du *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine* (3e et 4e trimestres 1915) :

« La majeure partie de ce double fascicule est occupée par des études d'histoire locale.

« Au point de vue archéologique, le seul article qui doive attirer notre attention est consacré par M. le comte Charles de Beaumont

au *Trésor de Saunay* (Indre-et-Loire). Ce trésor, formé de 203 monnaies romaines, presque toutes de bronze, a été découvert en 1912 dans le cimetière actuel de Saunay, l'ancien *vicus Solonacensis* du VIe siècle, situé à la limite de la Touraine et du Vendômois, dans le canton de Châteaurenault. Les 203 pièces appartiennent toutes à la période de vingt-trois années qui s'étend depuis l'avènement de Volusien en 251 jusqu'à la mort d'Aurélien en 274. Les plus nombreuses de beaucoup, près des trois cinquièmes de l'ensemble, 119, sont à l'effigie de Gallien. Viennent ensuite, au nombre de 48, les monnaies frappées sous Claude le Gothique; puis, fort loin en arrière, 14 monnaies de Victorin le Père.

«A peine découvert, le trésor fut dispersé. M. le comte de Beaumont ne nous dit pas comment : heureusement M. Descroix, de Châteaurenault, membre de la Société archéologique de Touraine, garda cinquante-cinq pièces dont la description détaillée est donnée par M. de Beaumont : 2 de Volusien, 20 de Gallien, 1 de Salonine, 2 de Postumus, 1 de Laelien, 4 de Victorin le Père, 1 de Marius, 2 de Tetricus le Père, 1 de Tétricus le Fils, 15 de Claude le Gothique, 3 de Quintillus, 3 d'Aurélien. Ce sont toutes de petits bronzes, sauf deux d'argent, l'une de Salonine, l'autre de Postumus. «L'absence de toute monnaie de Probus, fait justement remarquer «M. de Beaumont, et la bonne conservation de celles d'Aurélien «donnent à penser que ce petit dépôt fut confié à la terre vers «l'an 275 après J.-C.». Le trésor de Saunay était contenu, d'après les renseignements recueillis sur place par M. de Beaumont, dans une sorte de buire en terre, renfermée elle-même dans un coffret de bois. Le dessin de la serrure en bronze de ce coffret est joint au texte de la note. L'ouverture de la serrure est en forme d'équerre coudée à droite.»

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

11 DÉCEMBRE 1916.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. E. Babelon et M. le commandant Espérandieu s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan demande une subvention en vue de publier un ouvrage de M. Z. d'Agnel d'Acigné sur la voie Aurélienne et les voies romaines secondaires de la Provence orientale. — Renvoi à M. Jullian.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par l'auteur :

La couronne du duc Léopold, par M. Léon Germain de Maidy, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, membre non résidant du Comité;

Prétendues dates du moyen âge en chiffres arabes sur des monuments de la Lorraine, par le même;

Sur les «petits chevaux» de Lorraine, par le même;

Essai de restitution de quelques inscriptions versifiées, par le même;

Un vitrail de la collection Douglas vers 1525 symbolisant l'Immaculée Conception, par le même:

Le monument funéraire de François Jacquet, curé de Véel, † 1597, par le même.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés à M. Léon Germain de Maidy.

M. le Dr Capitan lit le rapport suivant sur deux envois de M. Plancouard, correspondant du Ministère :

«M. Plancouard annonce qu'il a été découvert récemment un nouveau dolmen aux environs d'Épône (Seine-et-Oise). Il se trouve non loin de l'hypogée d'Hébé et du menhir qu'il a signalés, il y a quelque temps, au Comité. Mais il ne peut indiquer exactement encore l'endroit où il se trouve près de La Villeneuve. A ce propos, M. Plancouard affirme qu'en Seine-et-Oise il existe 50 dolmens et près de 60 menhirs.

«Il annonce l'envoi d'un travail complet rendant compte de ses fouilles dans l'allée couverte de la butte de Cléry, près de Magny-en-Vexin, dont il a récemment signalé au Comité l'intéressant mode de fermeture au moyen d'une véritable bonde de pierre d'assez grande dimension, obturant un orifice circulaire creusé dans une dalle fermant l'allée couverte.

«M. Plancouard envoie, en outre, le dessin d'une pierre qu'il dit être taillée et avoir été trouvée en février 1916 avec quelques autres aux environs de Chassenay dans le Soissonnais. Elles auraient été mises au jour dans un trou d'obus et recueillies par le caporal Pécheux avec quelques grattoirs. D'après notre correspondant, il s'agit d'une hache néolithique. Le dessin très rudimentaire qu'il adresse paraît bien plutôt figurer une hache acheuléenne grossière.»

M. le Secrétaire donne lecture d'une note de M. le commandant Espérandieu sur une entrave à cadenas trouvée au Mont Auxois :

«J'ai l'honneur de communiquer à la Section d'archéologie un objet découvert en 1916, au lieu dit la Fandrolle, sur le Mont

Auxois, dans une couche de décombres gallo-romains, d'où proviennent aussi des monnaies du 1er siècle. Il s'agit d'une entrave à cadenas.

«Dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, l'entrave antique est ainsi décrite :

« *Compes*, πέδη, entrave qu'on mettait aux pieds des prisonniers «et des esclaves soit pour les punir, soit pour les empêcher de «s'échapper. Ordinairement deux anneaux fixés aux chevilles (*com-«pedis orbes*, πέδων κρίκους) sont réunis par des chaînons ou des «cordes à un troisième anneau placé entre les jambes, lequel est «relié à la ceinture par une autre attache. D'autres fois, la chaîne «qui réunit la ceinture aux entraves des pieds descend le long «d'une des jambes.»

«L'auteur de l'article, M. Saglio, pensait que le même nom s'appliquait aussi «à tout lien, quelle qu'en fût la matière et la «disposition, qui tenaient les pieds enchaînés; à ceux qui, placés «à l'extrémité d'une chaîne, attachaient un prisonnier à un mur «ou à un poteau, aussi bien qu'à ceux qui laissaient une certaine «liberté de mouvements, et même aux ceps qui rapprochaient les «deux pieds d'un condamné, de manière à le réduire à l'immo-«bilité.»

«M. Saglio cite un exemple de *compes* de cette dernière sorte, constitué par deux colliers que réunissait une serrure. Il ne paraît pas avoir connu d'autres modèles pouvant être utilisés différemment. Déchelette a rencontré de ces modèles. Dans le troisième volume de son *Manuel*, on trouve une description sommaire de trois entraves à cadenas provenant de la station du Petit-Creusot, à Chalon-sur-Saône. L'une est intacte. Les diverses parties de l'autre sont agglutinées à une pointe de lance et à une clef en S du type de Stradonitz. La troisième fait partie d'un autre conglomérat d'objets de fer où elle se trouve placée entre une hache et un fragment d'épée de la Tène II. Mais, comme M. Saglio, Déchelette suppose qu'il s'agit d'objets ayant servi pour des prisonniers ou des esclaves. Pour ma part, je serais assez porté à leur attribuer un autre usage. Les pièces décrites par Déchelette, de même que celle découverte depuis peu au Mont Auxois, sont, je crois, des entraves de chevaux.

«L'entrave, de 0 m. 46 de long, que je possède se composait, comme on le voit par la figure, de deux parties constituées

chacune par un collier ouvert, pourvu de deux anneaux dont l'un était libre et l'autre relié à la languette ou à la serrure proprement dite d'un cadenas prismatique. Je suppose que, pour entraver le cheval par devant, on passait la languette ou la serrure dans l'anneau libre, en formant comme une sorte de nœud coulant autour de chaque paturon. On eût ensuite introduit la languette dans la serrure, mis une clavette (qui est encore visible et réunissait les deux éléments du cadenas), puis donné un tour de clef qui empêchait de retirer la clavette.

Entrave de fer
trouvée au Mont Auxois.

«L'entrave de fer sans cadenas est employée dans le Midi de la France. Les deux colliers, réunis par une chaîne, s'ouvrent vers l'extérieur et sont fermés par un anneau mobile. Le système est extrêmement simple. Si les paysans des époques gauloise et gallo-romaine ont fait usage d'un mode d'entrave plus compliqué, on en conçoit aisément la raison. Ils se prémunissaient de la sorte contre le vol de leurs animaux, bien plus à craindre que de nos jours, par suite de l'insécurité générale et de la difficulté des communications.»

M. Jullian lit un rapport sur deux notes de M. Luc de Saint-Ours, l'une sur la construction de l'amphithéâtre dit Palais de Gallien, à Bordeaux, l'autre sur les signes hiéroglyphiques à la Grotte des Eyzies. Il propose de déposer ces notes aux archives du Comité et d'adresser des remerciements à l'auteur. — Adopté.

M. Max Prinet lit un rapport sur une plaque de cheminée, dont M. le lieutenant-colonel Hannezo, correspondant du Ministère, a envoyé le dessin au Comité :

«M. le lieutenant-colonel G. Hannezo a envoyé au Comité le dessin d'un contre-cœur[1] qu'il a trouvé à Broussey en Woëvre (Meuse). C'est une plaque de fonte, mesurant 1 m. 07 de largeur et 0 m. 97 de hauteur, qui présente un fronton chantourné, soutenu par deux consoles renversées, ornées de têtes de lion saillantes. Le décor est formé d'un écu à trois fleurs de lis, inscrit dans un cartouche, entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit, timbré d'une couronne fermée, fleurdelisée, et supporté par deux hommes barbus assis (sans doute des Hercule). L'ensemble du motif armorial est placé sur un manteau doublé d'hermine.

«Ce blason est celui du roi de France. La seule particularité qui le différencie des représentations habituelles des armoiries royales consiste en ce que les supports sont des hommes barbus, et non pas des anges.

«Le style de la décoration paraît indiquer que cette plaque a été exécutée au XVIIIe siècle. On sait que la fonte des contre-cœurs était pratiquée, à cette époque, dans de nombreuses usines champenoises et lorraines. Il est inutile, je pense, de faire observer que les armes de France constituent un décor banal, qu'on les trouve souvent dans des maisons particulières, sur des contre-cœurs qui ne paraissent pas provenir de maisons royales.

«Je propose au Comité d'adresser des remerciements à M. le lieutenant-colonel Hannezo.»

M. Salomon Reinach présente un rapport sur des armes trouvées dans une sépulture à Sarry (Marne). Il reviendra sur ces intéressants objets quand il aura reçu de M. le lieutenant-colonel Hannezo, qui en a envoyé les dessins au Comité, quelques renseignements complémentaires.

M. Héron de Villefosse développe quelques remarques à propos du vase d'Arezzo trouvé à Vertault, et publié par M. Espérandieu dans

[1] Contre-cœur : «plaque de fer qu'on attache contre le milieu du mur de la cheminée pour le conserver et pour renvoyer la chaleur.» *Dict. Acad. franç.*

le *Bulletin archéologique*[1], et du fragment d'un autre exemplaire du même vase trouvé à Narbonne, et signalé par M. Rouzaud[2]. Il reconnaît une outre dans l'objet posé sur le chariot qui forme le motif principal de la décoration du vase. Il traite du transport du vin dans des outres à l'époque romaine. La note de M. Héron de Villefosse sera imprimée dans le *Bulletin archéologique*[3].

M. Héron de Villefosse lit ensuite un rapport complémentaire sur les fouilles du regretté M. Thiers à Castel-Roussillon, l'antique *Buscino*. Il présente la synthèse des découvertes de notre confrère, et il dresse l'inventaire des menus objets trouvés au cours des fouilles, particulièrement des poteries inscrites, poteries grecques et italiotes. Le rapport de M. Héron de Villefosse sera imprimé dans le *Bulletin archéologique*[4].

M. Jullian communique au Comité une lettre de M. l'abbé Chaillan, correspondant du Ministère, sur une inscription romaine de La Bastide-des-Jourdans (Vaucluse, canton de Pertuis) :

« En 1866, écrit M. l'abbé Chaillan, Garcin d'Apt signalait, sur le territoire de La Bastide-des-Jourdans, une énorme pierre en forme de fût de colonne : « La longue inscription dont on voit les traces « a tellement été altérée par les injures du temps et des hommes « que l'on ne distingue plus que trois lettres de la dernière ligne, « RES, qui peuvent s'appliquer au mot RESTITVIT[5].

« M. Hirschfeld a reproduit ce texte dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 5496, et M. Clerc l'a copié aussi dans son *Aquae Sextiae*, p. 234, et appendice, p. 521.

« La photographie que je vous envoie vous convaincra que, dans les deux dernières lignes restantes, il y a autre chose que RES. Je suis allé à la recherche de cette colonne. Elle est à La Bastide-des-

[1] *Bulletin archéologique*, 1915, p. 83, pl. IX.

[2] Voir plus haut, p. CVII, séance du 13 novembre 1916, p. VI.

[3] Le rapport de M. Héron de Villefosse sera imprimé dans le volume du *Bulletin archéologique* de 1917.

[4] Ce rapport sera imprimé dans le volume du *Bulletin archéologique* de 1917.

[5] Garcin, *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, 1866, p. 66.

Jourdans, au quartier dit du Plan, à 1,500 mètres environ à l'ouest du village, sur le vieux chemin d'Apt à Vitroles, par la haute montagne du Luberon. La colonne a été coupée. Elle mesure aujourd'hui 1 m. 10 de haut sur 0 m. 45 de diamètre. La nature de la pierre est étrangère à la localité; le grain très fin et la couleur blanche peuvent lui faire attribuer Apt pour origine, car il y a à Apt des carrières fournissant des pierres de cette sorte. En haut et en bas de la colonne, il y a un trou; peut-être a-t-elle servi de support à une croix; peut-être et plutôt a-t-elle servi de rouleau pour le dépiquage du blé, car c'est l'usage en Provence d'égrener le blé en le foulant à l'aide de rouleaux de pierre traînés par des chevaux. A noter que la colonne se trouve près d'une source, sur le chemin en face de la propriété Ribe, remplie de débris romains. Il y avait là, sûrement, une *villa;* des substructions, des briques, des piédestaux, des amphores en témoignent.

« J'ai eu beaucoup de mal à faire ressortir les lettres couvertes de mousse. Il m'a semblé que les lettres E B de la dernière ligne étaient plus fraîches; peut-être a-t-on essayé de les refaire, il y a peu de temps. »

M. Jullian propose de cette inscription la lecture suivante :

C T V M R V S
E B R V L L I · F

et, en s'aidant des répertoires onomastiques,

[*Ve*]*ctumarus*
[*R*]*ebrulli f*(*ilius*).

Lecture est donnée d'un rapport de M. Babelon sur une communication de M. Ch. Sibillot concernant le nom de Vercingétorix.

Le Comité décide de déposer la note de M. Sibillot aux archives du Comité.

M. Durrieu lit le rapport suivant sur le *Bulletin de la Commis-*

sion historique et archéologique de la Mayenne, 2e série, t. XXXII (1916) :

«Ce fascicule ne renferme, en fait d'études se rapportant à l'archéologie, que le début d'un travail de M. Guy Ramard, sur *le Château des Vaux en Champéon*, manoir dont la partie la plus ancienne paraît remonter au XVe siècle, et qui se trouve «à une di-«zaine de kilomètres de Mayenne, sur le territoire de la commune «de Champéon, et légèrement à droite de la route nationale qui «gagne Alençon».

«Ce travail, étant seulement en cours de publication, ne se prête pas encore à un jugement d'ensemble. Mais ce que l'on peut dire dès maintenant, c'est que, accompagné de plans, de reproductions de photographies et de dessins, il est fait avec soin et dénote un très louable souci de relever les moindres détails susceptibles d'offrir de l'intérêt.»

M. le Secrétaire donne lecture d'un rapport de M. le commandant Espérandieu sur le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Béziers* :

«La 2e livraison du tome X (3e série) du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Béziers* est remplie en grande partie par un mémoire de 70 pages ayant pour titre : *Le temple de Vénus, près de Vendres, et son emporium phocéen de Villelongue; les Latoniens de Longos ou Longostalètes; premier essai sur nos origines.*

«L'auteur de ce mémoire est M. Félix Mouret, déjà connu des archéologues par une importante étude, un peu hasardeuse toutefois, sur *Sulpice Sévère à Primuliac*. Après avoir obtenu la permission de faire des fouilles dans la partie de l'étang de Vendres qui contient les ruines d'un édifice décrites en 1628 par Anne de Rulman, M. Félix Mouret s'est rendu acquéreur de l'emplacement. Il a pu l'étudier à loisir et faire procéder à des recherches qui lui ont permis, dit-il, de «reconstituer le plan à peu près complet du «monument». Les chapitres II et III du travail sont exclusivement consacrés à ces recherches. M. Mouret décrit parfaitement ce qu'il a fait, et le plan qu'il publie permet bien de se rendre compte de la forme des substructions, qui ne sont pas nécessairement celles d'un temple, contrairement à l'opinion courante. Mais, en voulant tout expliquer, M. Mouret risque fort d'avoir commis des

erreurs. A l'en croire, une des pièces serait le logement de la Pythie et des Vestales, une autre aurait servi de corps de garde, une troisième était la chambre des offrandes. Une simple niche, à l'angle d'un mur, est considérée comme l'emplacement de la statue vénérée, etc. Il y a véritablement en tout cela une part trop grande d'imagination, qui gâte un peu l'ensemble du mémoire.

«Après avoir exposé les résultats de ses recherches sur le terrain, M. Mouret, dans d'autres chapitres, s'efforce d'établir que les Longostalètes «étaient les Latoniens (c'est-à-dire les fervents de Diane) de Longos, ou de Ville-Longue, emporium phocéen de Vendres». Son hypothèse est, en grande partie, fondée d'abord sur l'attribution à Vendres d'une catégorie de monnaies bien connues, ensuite sur une tradition locale «d'après laquelle les «Vendrois ont toujours cru que leur village avait eu pour berceau «une bourgade oubliée portant le nom de Ville-Longue». Mais l'accord sur la provenance et l'interprétation des monnaies dites des Longostalètes n'est pas établi, et la tradition orale des Vendrois est un témoignage bien fragile. Le mémoire de M. Mouret n'en demeure pas moins instructif. Il est d'ailleurs accompagné de quinze planches reproduisant la totalité des découvertes. On observe que la décoration de l'édifice se composait, par endroits, de coquillages incrustés. Cette particularité a déjà été signalée en d'autres lieux, notamment à Hillion, dans les Côtes-du-Nord.

«Le reste de la livraison que vient de faire paraître la Société scientifique et littéraire de Béziers n'intéresse pas l'archéologie. Mais l'ensemble de cette livraison témoigne d'une activité qui mérite de grands éloges.»

M. le commandant Espérandieu a envoyé un autre rapport sur les 3e, 4e et 5e livraisons du tome XLIII du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord :*

«Malgré les préoccupations de l'heure actuelle, la Société historique et archéologique du Périgord, présidée par M. le marquis de Fayolle, poursuit inlassablement ses travaux. Ses bulletins paraissent avec une régularité remarquable. Celui des mois de juillet-août 1916 a vu le jour. Comme les précédents, depuis le 1er janvier dernier, il ne contient aucune étude qui se rapporte à l'archéologie. Mais les érudits ne peuvent manquer de trouver,

dans chacun de ces bulletins, des renseignements surtout historiques de beaucoup d'intérêt. »

M. Jullian, chargé d'un rapport sur le *Bulletin de la Société Ramond* de l'année 1914, a constaté que ce volume ne contient aucune étude archéologique.

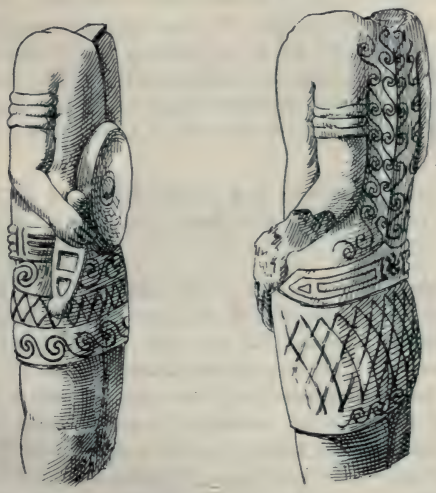

Fig. 1 et 2. — Statues de pierre trouvées en Portugal, d'après l'*Archeologo Português*.

M. Salomon Reinach rend compte du volume XX (1915) de la revue *O archeologo Português*, publiée par les soins du Musée ethnologique de Lisbonne :

« La province espagnole de Galice et la province portugaise de Tras-os-Montes ont donné un petit nombre de statues de pierre, représentant des guerriers armés, dont l'intérêt pour l'archéologie

lusitanienne a déjà été plus d'une fois signalé [1]. Le Dr L. de Figueiredo da Guerra en a découvert deux nouveaux exemplaires qu'il a publiés à Viana en 1911, et qu'a réédités avec un long commentaire M. F. Alves Pereira, dans l'*Archeologo Português* de 1915 (p. 1 à 16). Ces deux statues (fig. 1 et 2), l'une et l'autre sans tête ni pieds, sont particulièrement curieuses à cause des ornements en creux dessinés sur le costume et sur l'armure (spirales, imbrications, étoile à rayons incurvés). Le large poignard qu'un des guerriers tient de la main droite ressemble à des types du premier âge du fer (Hallstatt II). Alors qu'on était autrefois tenté d'assigner ces grossières figures aux environs de l'ère chrétienne, il paraît aujourd'hui qu'elles sont notablement antérieures, bien qu'on puisse admettre, dans ces provinces un peu isolées, une longue survivance des types sculpturaux et décoratifs. »

M. Héron de Villefosse rend compte du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1916, 196e livraison :

« Ce fascicule renferme deux articles rentrant dans le cadre de nos études. Le premier, dû à M. G. Faure-Biguet, a pour titre : *Encore l'itinéraire d'Annibal dans les Alpes* (p. 180 à 201). C'est une question qui a été bien souvent débattue et qui fait encore l'objet de discussions passionnées. Tout le monde s'accorde à placer le passage du Rhône aux environs d'Orange. L'auteur suppose qu'après avoir franchi le Rhône, Annibal se dirigea vers l'Est pour gagner la bonne route, puis tourna à gauche chez les Tricastins; il aurait ensuite continué sa marche dans la vallée du Rhône en suivant la frontière ouest des Voconces, parallèle au fleuve, jusqu'à la rencontre de l'Isère dont il remonta le cours en longeant la frontière nord des Voconces jusqu'aux environs de Saint-Pierre-d'Albigny. L'armée carthaginoise aurait franchi les Alpes au col de Clapier. Dans une étude très détaillée, publiée en 1914, M. Henry Ferrand s'est également déclaré partisan du passage d'Annibal par le col de Clapier. L'armée serait descendue en Italie par la vallée de la Doire ripuaire, pour atteindre la plaine du Pô.

« Le second article est un fragment d'une étude sur *Valence*

[1] Voir surtout P. Paris, *Bulletin hispanique*, t. XIII, p. 127 et suiv.

antique, par M. Marius Villard (p. 202 à 212). On y trouvera un plan de cette ville à l'époque antique et une reconstitution imaginaire de ses monuments, due à un artiste de Valence, M. Louis Ageron. »

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

11 JANVIER 1916.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Merlin, membre de la Commission, fait hommage de la seconde édition du *Guide du Musée Alaoui* qui vient de paraître.

Le R. P. Delattre offre une brochure intitulée : *Un fragment de lampe chrétienne et une lampe entière.*

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements sont adressés aux auteurs.

M. Merlin a envoyé un rapport où il fait connaître un certain nombre de découvertes archéologiques récemment survenues en Tunisie :

1° MM. Bourgey et Grenier-Laforet ont offert, en mai 1914, au Musée du Bardo, — outre quelques pièces de céramique que j'ai précédemment signalées[1] et des monnaies d'argent du roi Juba II

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXIII-CLXIV, CXCI-CXCII (Commission de l'Afrique du Nord, 1915, procès-verbaux d'avril, p. XVII-XVIII ; de juin, p. XIII-XIV).

EL-AOUJA (TUNISIE).

VASE DE TERRE ROUGE.

SATYRE ET PANTHÈRE.

provenant de la trouvaille faite au Maroc en 1907, — un certain nombre de jolis vases en terre rouge légère et fine, ornés, sauf un (notre n° 6), de reliefs d'applique. La plupart d'entre eux, onze sur douze, ont été recueillis dans la nécropole romaine d'El-Aouja, où ils ne constituent d'ailleurs pas une nouveauté[1]; le douzième (notre n° 4) a été exhumé à El-Djem, où des vases de ce genre ont également été récoltés à plusieurs reprises[2]. Grâce à ce don important, notre série des poteries de fabrication locale, rappelant les produits des officines d'Arezzo, a reçu une extension particulièrement notable; par le nombre de spécimens comme par la variété de ses formes et de ses reliefs, elle constitue aujourd'hui un ensemble de premier ordre pour l'étude des ateliers africains sous l'Empire.

Voici la description des douze vases que nous devons à la générosité de MM. Bourgey et Grenier-Laforet :

1° Petite œnochoé ressemblant à un alabastre : panse tronconique renflée, large près de la base, étroite à l'ouverture qui est entourée d'une collerette plate (hauteur, 0 m. 165); pied circulaire peu élevé. Dans les intervalles déterminés par trois colonnes de style fantaisiste, dont les chapiteaux comportent deux séries de volutes ioniques superposées et dont le fût est à la fois cannelé et torse, on rencontre successivement au-dessous d'une guirlande un personnage à tête de Satyre et un singe : *a*. celui-là (pl. XXVIII), barbu, deux grandes cornes lui émergeant du front, n'a qu'une ceinture autour du ventre, s'avance à grands pas vers la droite et tient par la laisse une panthère qui se dresse contre lui et dont il caresse le dos de la main droite tout en la regardant[3]; *b*. le singe est assis de profil à droite, sur le sommet d'une colonne dont le chapiteau est à deux séries de volutes ioniques superposées et dont

[1] Vases analogues découverts à El-Aouja, dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CXLIX et CXCIX; 1915, p. CLXXVII (Commission de l'Afrique du Nord, procès-verbaux de mai, p. XIX).

[2] *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CCX-CCXI; p. CCXLI; 1912, p. CCXV-CCXVI; 1914, p. CLII.

[3] Ce relief a déjà été relevé sur un vase analogue (La Blanchère et Gauckler, *Cat. du Musée Alaoui*, p. 236, n° 209 et pl. XLII), mais il a été décrit à tort comme représentant Actéon attaqué par un de ses chiens. (Cf. Déchelette, *Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. II, p. 175-176, *c*).

le fût, très court, est à la fois cannelé et torse; l'animal a devant lui une sorte de boule sur laquelle il pose la main droite; sur sa tête et sur son dos se déploie une étoffe ou plutôt une peau de bête. Le troisième compartiment, comme à l'ordinaire moins large que les deux autres, était occupé par l'anse qui manque totalement aujourd'hui. Autour de l'orifice règne une bande large de 0 m. 022 à un niveau très légèrement en contre-bas, sur laquelle se détachent trois coquilles Saint-Jacques, situées à peu près exactement au-dessus de chacune des colonnes.

2° Petite œnochoé à panse tronconique, analogue à la précédente, mais plus effilée à la partie supérieure et moins ventrue; le pied est un peu plus élevé. Tout le haut du vase a disparu (hauteur actuelle, 0 m. 13). Dans les intervalles déterminés par des lignes de rinceaux dressées verticalement, on voit : *a*. une couronne à lemnisque; *b*. un pugiliste (pl. XXIX) dans l'attitude du combat; il se tient en garde à gauche, le corps fortement musclé complètement nu, les poings fermés, le droit avancé, le gauche retiré en arrière, la tête renversée, les cheveux semblant réunis en toupet sur le sommet du crâne. Dans le troisième panneau est fixée l'anse décorée d'une palmette.

3° Petite œnochoé, de même forme que notre n° 2, également décapitée (hauteur actuelle, 0 m. 105). Même division en trois compartiments séparés par des palmes verticales. Dans deux d'entre eux, un lion, ici bondissant à droite, là fonçant à gauche, la tête tournée de face; l'anse est cassée.

4° Petite œnochoé à panse rebondie de forme tronconique, à large ouverture munie d'un rebord plat (hauteur, 0 m. 14), montée sur un pied circulaire assez élevé. Le parti de la décoration est le même que dans les n°s 1 à 3. Trois palmes verticales délimitent autant de panneaux dont deux contiennent des reliefs, dont le troisième recevait les points d'attache de l'anse, maintenant brisée au ras de la panse. Les deux sujets, disposés chacun au-dessous d'une guirlande, sont : *a*. une Bacchante, vêtue d'une tunique courte, les pieds chaussés, qui s'avance à grands pas vers la droite, portant le thyrse dans la main gauche élevée, tenant de l'autre main abaissée le bout d'une draperie qui lui flotte au-dessus de la tête;

EL-AOUJA TUNISIE).

VASE DE TERRE ROUGE.

PUGILISTE.

EL-DJEM (TUNISIE).

VASE DE TERRE ROUGE.

AMOUR SUR UNE AMPHORE ET TENANT UNE VOILE.

b. un Amour, de profil à droite, debout sur une grande amphore couchée, tenant devant lui à bout de bras une étoffe que gonfle le vent et qu'il paraît maintenir au bas du pied gauche avancé (pl. XXX). Ce vase provient d'El-Djem.

5° Œnochoé à long col pourvu à peu près aux deux tiers de sa hauteur d'un bourrelet saillant (hauteur, 0 m. 18); l'anse arrondie est rehaussée d'une palmette entre les folioles de laquelle s'alignent des globules. Sur la panse, trois palmes verticales dont deux sont mal venues, entre lesquelles on trouve : *a.* un chien courant à gauche ; *b.* un homme court vêtu, s'avançant à grands pas vers la gauche, la main droite levée en l'air, la gauche abaissée : c'est un chasseur dont un relief déjà publié [1], et produit d'ailleurs par une autre matrice que le nôtre [2], donne une image plus complète et qui devrait traîner par les pattes de derrière la dépouille d'un animal qui a été assez gauchement supprimé ici. Entre les deux autres palmes vient aboutir le pied de l'anse. Deux filets en creux sur l'épaule du vase.

Fig. 1.
El-Aouja (Tunisie).
Œnochoé
de terre rouge.

6° Œnochoé à panse sphérique (fig. 1) supportée par un petit pied et surmontée d'un long col [3] (hauteur, 0 m. 19); l'anse, grande et incurvée, est agrémentée sur le dessus d'une palmette. Ce vase, d'un galbe extrêmement élégant, ne présente aucun relief d'applique. Il offre deux particularités curieuses : en haut, le goulot est presque entièrement obturé par une calotte bombée, forée en son centre d'un orifice rond assez étroit; le fond du vase, d'autre part, est percé de neuf petits trous, un au milieu, huit au pourtour.

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXXVIII-CLXXIX (Commission de l'Afrique du Nord, 1915, procès-verbaux de mai, p. XX-XXI).

[2] Notre personnage est plus petit que l'autre, mais a exactement la même attitude que lui.

[3] Une partie du col en haut est cassée, mais l'éclat, qui se raccorde exactement, a été recollé, et l'objet est complet.

7° Amphore à pied élevé et à large col, qui est accosté de deux anses incurvées, décorées d'une palmette entre les folioles de laquelle s'alignent des globules. Le haut du col et une des anses font défaut (hauteur, 0 m. 155). Sur la panse, deux palmes verticales flanquent le pied de chaque anse; sur chaque face, un lièvre lancé à fond de train à droite, l'un avec les oreilles dressées, l'autre avec les oreilles rabattues [1]. Deux sillons en bas du col.

8° Amphore du même modèle que la précédente. Le col presque entier et une des anses ont disparu (hauteur, 0 m. 115). Même ornementation des anses et de la panse; au lieu de lièvres, on rencontre ici des sangliers galopant à gauche.

9° Amphore du même modèle que les précédentes. Le haut du col et les deux anses manquent (hauteur, 0 m. 145). Sur la panse, entre deux palmes verticales, d'un côté Hercule marchant à droite et portant sur l'épaule gauche le taureau de Crète égorgé; de l'autre, un Amour en Mercure, tenant d'une main un caducée, de l'autre une bourse; derrière lui, une draperie qui pend à droite et repose à gauche sur son avant-bras; il semble avoir des bracelets aux pieds et court à gauche en retournant la tête [2].

10° Amphore dont le goulot, qui monte d'abord en s'évasant, est coiffé ensuite d'un tronc de cône qui va se rétrécissant vers l'embouchure; la partie supérieure du col est du reste mutilée; le pied est bas (hauteur, 0 m. 16). Les deux anses sont détruites. Entre deux palmes verticales, sur une des faces de la panse, un masque barbu *trifrons*, et au-dessous de lui un lion se précipitant au galop vers la droite; sur l'autre, un gladiateur combattant à gauche; il est armé d'un grand bouclier ovale qu'il tient de la main droite, et d'un glaive qu'il brandit de la main gauche ramenée en arrière; il est vêtu d'une tunique très courte, qui est serrée à la taille par une large ceinture (pl. XXXI). Double filet à la base du col.

11° Coupe profonde (hauteur, 0 m. 03) en forme de tronc de cône renversé (diamètre en haut bord compris, 0 m. 14), avec un

[1] Cf. *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CXLIX, n° 1.

[2] Ce sujet se retrouve sur une assiette de même origine que notre amphore (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1913, p. 442, fig. 2, en haut).

EL-AOUJA (TUNISIE).

VASE DE TERRE ROUGE.

GLADIATEUR.

large rebord plat (largeur, 0 m. 02) qu'un léger sillon entoure vers l'extérieur et sur lequel sont disposées à intervalles réguliers quatre corbeilles chargées de grappes de raisin.

12° Coupe du même modèle que la précédente (haut., 0 m. 035; diam., 0 m. 125). Sur le bord, large de 0 m. 018, sont répartis quatre motifs, pareils deux à deux, qui alternent : un chapiteau qui montre deux étages de volutes ioniques et dont l'abaque est formé d'une ligne de perles; un chien, sorte de molosse, courant à droite [1]. Dans le fond, un cercle en creux.

II. J'ai eu connaissance de cinq nouveaux carreaux chrétiens en terre cuite, appartenant à la trouvaille faite dans la région d'El-Djem, dont j'ai entretenu la Commission de l'Afrique en avril dernier.

a. Cerf s'avançant à gauche. Même type que les deux exemplaires décrits en avril sous le n° 5 [2].

b. Victoire (?). Même type que l'exemplaire décrit précédemment sous le n° 6. Le carreau est complet; le cadre et le sujet sont coloriés en rouge; la peinture a bavé par endroits.

Les trois autres sujets sont inédits; je les ai fait entrer au Musée du Bardo, ainsi que *b*.

c. Oiseau picorant à droite (perdrix ou caille); devant lui, une plante. Médaillon circulaire enfermé dans un cadre carré, une barre verticale de chaque côté. L'angle inférieur gauche du carreau manque, mais le sujet est complet.

d. Personnage monté sur un animal d'aspect fantastique, au long cou mince et flexible; le céramiste a sans doute voulu représenter un chameau. L'homme est assis à califourchon sur le dos de la bête qui est en marche vers la gauche et qu'il dirige à l'aide d'une rêne et d'un bâton. Cadre irrégulier, accosté de deux barres verticales et rehaussé de peinture rouge. Taches rondes de peinture rouge parsemées dans le champ.

[1] L'un des molosses est mal venu et à peine distinct.

[2] Au mois d'avril, en parlant d'autres carreaux de cette même trouvaille (type n° 4 : deux cerfs affrontés), j'ai omis de dire le nombre des exemplaires que j'avais pu examiner et qui est de cinq.

e. Rosace à huit branches dans un cadre carré. Le carreau est brisé en deux morceaux se raccordant.

III. M. Barué, contrôleur civil de Thala, a recueilli dans les ruines de *Thelepte*, au printemps dernier, quelques fragments qu'il a bien voulu remettre au Musée du Bardo.

a. Non loin, à l'ouest de la citadelle, un morceau de tête d'homme en marbre, très mutilée et d'assez médiocre facture (haut., 0 m. 28). Il manque toute la partie postérieure et le côté gauche du visage.

Le masque, tel qu'il subsiste, est brisé en deux suivant une ligne horizontale à hauteur des yeux; le nez est enlevé, la bouche et le front sont endommagés.

Les cheveux et la barbe, coupés court, étaient sommairement indiqués par des stries.

b. A 500 mètres au sud-est des «quatre colonnes», deux débris de carreaux chrétiens en terre cuite, cassés sur toutes leurs faces. Ces carreaux étaient identiques à certains de ceux que M. Carougeau a récoltés en 1908 à *Thelepte* [1] et représentaient une tête masculine de face, à la barbe pointue, entourée d'une sorte d'auréole circulaire qui est chargée de globules.

Les fragments rapportés par M. Barué proviennent d'un endroit différent de celui où M. Carougeau avait ramassé les siens, et qui était situé au nord des «quatre colonnes».

IV. Deux poids de bronze, découverts à Carthage, ont pris place en 1915 dans nos collections :

1. Lamelle carrée (long. et larg., 0 m. 015; épaiss., 0 m. 002), portant incrustées d'argent les lettres suivantes :

SOL

I

Dessous, encoche sur la diagonale tenant à peu près toute la longueur. — Poids, 4 gr. 5.

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CCXIX-CCXX.

On a déjà publié de nombreux exemplaires analogues trouvés en Afrique, notamment à Carthage [1].

2. L'autre poids (fig. 2) est bien plus intéressant. Carré lui aussi, il mesure 0 m. 053 de côté et 0 m. 014 d'épaisseur. La face montre, gravés au trait, les lettres et dessins que voici :

Fig. 2.
Poids de bronze trouvé à Carthage.

Au pourtour, une couronne de feuillage formée de deux guirlandes se développant en sens contraire l'une de l'autre et indiquées par un simple pointillé.

Les angles du carré ayant été abattus sur une hauteur de 0 m. 002, le dessus du poids, autour de la couronne, se présente comme un octogone ayant quatre grands côtés et quatre petits; chaque angle de cet octogone est occupé par une sorte de losange entre deux traits concaves vers l'extérieur; les triangles situés à un niveau un peu inférieur, dans les angles du carré, sont ornés de trois losanges, celui du milieu plus grand que les deux latéraux, tous trois assez irréguliers.

Ce poids, d'après l'inscription SOL LXXII, correspondait à

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 22655, 17; Delattre, *Cat. du Musée Lavigerie*, t. III, p. 60, n° 10; p. 61, n° 15 et pl. XIII, n°s 13 et 10; *Revue Tunisienne*, 1900, p. 419, n° 26; p. 421, n° 34; p. 422, n°s 37 et 38; Monceaux, *Bull. des Antiquaires de France*, 1903, p. 228; L. Poinssot, *Revue Tunisienne*, 1912, p. 591, n° 1119.

72 sous d'or : c'était donc une livre [1]. Il doit dater du IVe siècle et pèse actuellement 331 grammes [2].

Les lettres de la première ligne sont de sens obscur; sans doute faut-il voir, comme M. Babelon a bien voulu nous le suggérer, dans la première lettre, l'initiale de *p(ondo)*, et dans A le numéro 1.

VI. En terminant, je donnerai deux indications relatives à des textes déjà publiés :

a. Sur un tesson de poterie de Ksar Koutine qui a été inséré au *Bulletin archéologique du Comité*, 1913, p. CCXXXII, à la ligne 3, le mot incomplet entre *de* et *vestro* est *pitacio*, que suggère le sens et qu'on distingue en effet très suffisamment sur l'original; on a donc :

de pitacio vestro erogastis [3].

b. Sur la base en l'honneur de C. Arrius Longinus, trouvée à *Thuburbo Majus* en 1914, et qui figure aux procès-verbaux de la Commission de l'Afrique de mars 1915, page XIII, à la dernière ligne ce ne sont pas quatre D, mais, comme je m'en suis assuré récemment :

L · D · D · D ·

c'est-à-dire *l(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum)*.

M. Babelon présente au sujet de l'identification du personnage figuré sur le premier de ces vases une observation. Il serait disposé à y voir non un Satyre, mais un bestiaire, portant une coiffure de Satyre et luttant avec un fauve. Les autres représentations de la même série ont toutes trait aux jeux du cirque et de l'amphithéâtre.

M. Cagnat lit le rapport suivant :

« M. Ballu, au cours de la dernière séance, a déposé, pour être

[1] Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, col. 532 et suiv., et dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités*, t. IV, p. 1390.

[2] Autre poids avec S LXXII à Carthage, pesant seulement 290 grammes : *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 22655, 8; Delattre, *Cat. du Musée Lavigerie*, t. III, p. 58 et pl. XIII, n° 1; *Revue Tunisienne*, 1900, p. 412, n° 1; Monceaux, *Bull. des Antiquaires de France*, 1903, p. 228.

[3] Pour le mot *pitacium*, cf. en dernier lieu *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CXCIII (Commission de l'Afrique du Nord, 1915, procès-verbaux de juin, p. XV).

examinées par nous, les copies d'un certain nombre d'inscriptions découvertes cette année à Lambèse, qui lui ont été communiquées par M. Decori, directeur de la Maison centrale, chargé de la direction des fouilles. Ces copies, qu'on a voulu faire soignées et où l'on s'est efforcé de rendre la forme des lettres et la disposition des lignes, sont en réalité assez fautives. Malgré tout, on peut dès maintenant, et sans attendre des estampages qui ont été réclamés, publier ces pseudo fac-similés, les erreurs se corrigeant aisément. Les pierres ont été trouvées dans les fouilles exécutées sur les deux places voisines du Capitole.

« 1. Hauteur de la pierre, 0 m. 52; largeur, 1 mètre :

IMIS IMPP

INVICTIS AVGG

EX CORNICVLARIO PRAEFF

IVMHN MAIESTATO EORNM

. . . . . imis imp(eratoribus) . . . . . invictis Aug(ustis) . . . . . ex cornicularioprae f(ectorum) . . . . . numini majestatique eorum.

« Dédicace à des empereurs dont les noms sont sans doute martelés par un ancien corniculaire des préfets (du prétoire).

« Il convient de rapprocher de ce texte deux autres, dont l'un a été découvert à El-Madher, l'autre à Djemila.

« Sur le premier [1], assez mal conservé, on lit :

Imp. . . . . | . . . . . | . . . . . | t. pot. | imp. cos. pro | Partico m . . . o | [Ma]ximiano Pio Felici] . . . . . invicto Aug | Flauius Flauianus | u. p. p. p. N e[x] cor|nic[ul]ario praeff | praett. ee. mm. uu. | dicatissimus | numini ma|iestatique eorum.

[1] *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 4325.

«Le second, récemment trouvé, porte :

D O |M I T O R I H O S
T I V M V I C T O R I O S I S
S I M O P R I N C I P I N O S T R o
A V R E L V A L E R I O M A X I
M I A N O A V G F L F L A
V I A N V S V P P P N V M ♡
E X C O R N I C V L P R A E F F
P R A E T T E E M M V V D E
V O T V S N V M I N I
E I V S

Domitori hostium victoriosis|simo principi nostro | Aurel(io) Valerio Maxi|miano Aug. Fl. Fla|uianus v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) Num(idiae) | ex cornicul praef(ectorum) | praet(orio) e(minentissimorum) v(irorum) de|uotus numini | ejus.

«Le martelage des cinq premières lignes n'empêche pas de lire les caractères.

«Il semble bien que, dans le nouveau texte de Lambèse, il soit question du même ex-corniculaire, ultérieurement *praeses* de la Numidie. On restituera donc :

d. d. n. n. magnis et fortiss I M I S I M P P *c. ual diocletiano*
et m. aur. ualerio maximiano I N V I C T I S A V G G
fl. flauianus u. p. p. p. n. E X C O R N I C V L A R I O P R A E F F
praett. ee. mm. uu. deuotus N V M I N I M A I E S T A T I Q E O R V M

«Sur le personnage et la date où il vécut, on peut consulter les *Fastes* de M. Pallu de Lessert [1].

[1] *Fastes de la province d'Afrique*, II, p. 304.

«2. Hauteur de la pierre, 0 m. 99; largeur, 0 m. 72.

u I C T *o r* I A E
A V G S A C R
M · V I R R I V S
D I A D V M E N V S
C V R I A I H A D R I A N A E
L H I C I V E T R A N I E G III A/G
O B H O N O R I I A M P E R P E T
O V O D I N S E A B S E N I I M
C O N T V L E R V N T S · P · I
I D E M Q D E D I C

«Là aussi, il y a lieu de faire un rapprochement entre cette dédicace à la Victoire et deux autres inscriptions de Lambèse. L'une [1], trouvée également dans le voisinage du Capitole, sur la place, est dédiée à la Fortune Auguste.

«On y lit, aux lignes 4 et suivantes : *C. Antonius C. f. Col Alexander Antiochia CVRIAE HADRIANAE FELICI VETERANORVM LEG. III AVG. OB HONOREM FLAMINAT. PERPET QVOD IN SE ABSENTEM CONTVLER...*

«L'autre, consacrée à Minerve Auguste, a été élevée par un nommé Q. Julius Martialis de Cirta *curiae Hadrianae Felici*, etc., pour une raison identique.

«Les formules sont les mêmes sur les deux bases déjà connues et sur la nouvelle; elles faisaient partie assurément du même ensemble et figuraient, suivant toute vraisemblance, dans l'édifice ou dans la partie du forum réservée à la curie Hadrienne.

«Il est probable que, dans le texte trouvé par M. Decori, le nom de la légion était, comme dans les deux autres, restitué après martelage, suivant l'usage bien connu.

[1] *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 18214.

«3. La troisième inscription est, dans l'état actuel, moins intéressante; elle était gravée sur deux colonnes au moins. Hauteur, 0 m. 48; largeur, 1 m. 03.

IMP CAES DIVHRAIAN PARIHICI F IN
DIVI NERVAP NEPOIHRAIANO
HADRIANO AVG PONI MAX IRIB POIXX DI
IMP II · COS III P·P I
I

Imp(eratori) Caes(ari) Divi Trajani Parthici f(ilio) Divi Nervae nepoti Trajano Hadriano Aug pont(ifici) max(imo) trib(unicia) pot(estate) XX imp(eratori) II, co(n)s(uli) III p(atri) p(atriae).

«4. A ces trois inscriptions de Lambèse, M. Ballu a joint la copie d'une autre, provenant de Mdaourouch, où elle vient d'être découverte dans les fouilles dirigées par M. Joly, à côté des grands thermes. Cette fois encore, le texte n'est pas bien relevé, mais les erreurs se corrigent aisément.

PRO SALVTE
IMPERATORVM CAES
L· SEPTIMI SEVERI PII
PERTINACIS AVG P P
ET M· AVRELI ANTONI 5
NI· AVG *et l. septimi*
getae caes ET IVLIAE
AVGVS*tae* *m*ATRIS AVG
MATRIS CASTRORVM
Q MATTIVS RVSTICVS 10
FLA*uia*NVS STATVAM
QV*am* *pr*O HoNORE AEDI
AMILiVS APPEGITDIAM
*pro*MISERAT INLAI*a* *pri*
VS HONORARIA FECI*t* *et* 15
GYMNASIO DATO DEDIC*a*
VIT

«A la ligne 13, il y a certainement sur la pierre AMPLIVS AD LEGITIMAM.»

M. Monceaux rend compte d'une note de M. J. Renault, correspondant du Ministère à Tunis, sur des découvertes récentes faites au Khanguet-el-Hadjaj, et conclut à l'impression au *Bulletin* [1]. — Adopté.

M. J. Toutain lit la note suivante : «La marque de potier que M. J. Renault, notre zélé correspondant, a signalée à la Commission en décembre 1915, est déjà connue par plusieurs exemplaires, dont les uns ont été publiés par M. Merlin [2], et dont un autre se trouve au Musée de Sfax. Ces divers exemplaires de la même signature se trouvent au revers de lampes qui représentent toutes Sérapis et Isis affrontés. Par leur comparaison, le texte exact de la marque est ainsi établi avec certitude.

EX OFICI
NA C·V·S·
AB AQVAS
REGIAS

Les lampes signalées par M. Merlin en 1911 ont été trouvées à El-Djem; il est probable que la lampe du Musée de Sfax provient de la nécropole de *Thaenae*. M. J. Renault ne nous dit pas où a été découverte la lampe dont il nous a transmis l'inscription.»

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

[1] Voir plus loin, p. 58, le texte *in extenso* de cette communication.
[2] *Bulletin archéol. du Comité*, 1911, p. CCXII.

15 FEVRIER 1916.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. BABELON.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

Sont offerts à la Commission les ouvrages suivants :

M. Merlin, *Les statues du Capitole de Thuburbo Majus;*

L.-P. Delattre, *Inscriptions de Damous-el-Karita* (nouv. série).

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés aux auteurs.

M. Ballu dépose la photographie d'une tête d'Afrique découverte à Cherchel dans les fouilles du théâtre. — Renvoi à M. Gsell.

M. L. Chatelain, ancien membre de l'École française de Rome, actuellement lieutenant détaché au Maroc, a envoyé un rapport sur des fouilles exécutées à *Volubilis* sous sa surveillance et sous la direction de M. le lieutenant-colonel Bouin. Les inscriptions découvertes au cours de ces recherches nous ont déjà été signalées par lui dans notre réunion d'octobre dernier. Cette fois, M. Chatelain

décrit les différents monuments mis au jour : d'abord l'arc de triomphe de Caracalla, puis la basilique qui borde le forum, et une partie du forum, avec une plate-forme qu'il pense être la tribune aux harangues. Derrière, on a déblayé une piscine et d'autres pièces non encore identifiées. Les travaux continuent.

M. Chatelain signale, en outre, une maison avec pressoir découverte en traçant une route entre le plateau où s'élèvent les ruines et la piste voisine.

M. Merlin communique l'estampage d'un cippe funéraire, trouvé à Hadjeb-el-Aioun, dont M. Gauckler a parlé dans les *Nouvelles Archives des Missions scientifiques*, t. XV, p. 551, n. 5 :

« Des deux inscriptions que ce monument porte sur deux faces opposées, une seule a été publiée, d'après une copie d'ailleurs incorrecte ; l'autre, qui est la plus longue, a été simplement signalée et est demeurée inédite.

« Le cippe, dit notre collègue, mesure : haut., 1 m. 52 ; larg., 0 m. 32 ; épaiss., 0 m. 35 ; les lettres ont 0 m. 033 à 0 m. 35 sur la face A, 0 m. 04 à 0 m. 03 sur la face B. Les deux objets qui sont figurés sur les faces latérales ne sont ni un miroir, ni un fil à plomb, comme l'a supposé Gauckler, mais des symboles prophylactiques d'un type assez fréquent, ainsi que je l'ai indiqué incidemment à la Commission de l'Afrique du Nord en mai dernier. » — Renvoi à M. Toutain.

M. Parrès, correspondant du Ministère, et M. Labadie-Lagrave, publiciste à Alger, actuellement mobilisés à Barika, envoient la copie d'un certain nombre d'inscriptions relevées par eux dans la région. — Renvoi à M. Gsell.

M. J. Renault, correspondant du Ministère, a fait parvenir par l'intermédiaire de M. Merlin les notes suivantes :

1° Note sur un tesson de brasero trouvé à Carthage. — Renvoi à M. Babelon ;

2° Note sur un *exagium* en bronze provenant de Carthage. — Renvoi au même.

3° Note sur cinq intailles carthaginoises. — Renvoi au même.

M. Merlin a adressé le rapport suivant :

« La majeure partie de la subvention que le Ministère a mise à ma disposition en 1915 a été dépensée dans les ruines de *Thuburbo Majus*.

« Les circonstances s'opposaient à la multiplication des chantiers; d'un autre côté, l'intérêt des travaux entrepris et la série des découvertes opérées à *Thuburbo* en 1914[1] rendaient éminemment désirable la continuation des déblaiements en cours. La campagne de 1915, à laquelle s'est associé le Gouvernement tunisien, s'est prolongée d'une façon presque ininterrompue durant toute l'année; elle a été surtout active du 1er mars au 25 octobre, période pendant laquelle un détachement d'une centaine de prisonniers allemands a été mis à notre disposition et employé, suivant les capacités des hommes, soit à l'enlèvement des décombres, soit à la mise en état des monuments remis à jour.

« Nous avons d'abord poursuivi et achevé le dégagement des *thermae aestivales*; l'édifice, qui couvre environ 2,800 mètres carrés, est dans son ensemble bien conservé; les murs se dressent encore à une assez grande hauteur, les mosaïques sont à peu près intactes et on peut facilement reconnaître la destination des diverses salles. Comme dans un des bains de Madaure[2], les latrines ont la forme d'un vaste hémicycle coupé en deux par une colonnade demi-circulaire et dont une partie formait une cour à ciel ouvert, particularité rare. Les fouilles récentes ont confirmé ce que nous savions de la richesse de la décoration. Aux nombreuses statues énumérées dans le précédent rapport annuel[3] sont venues s'ajouter : une Cérès assise; une déesse drapée, debout, tenant une corne d'abondance; une tête de Bacchus couronné de pampres; un torse de Vénus pudique; un enfant nu avec une urne sur l'épaule; la partie supérieure d'une image plus grande que nature de Jupiter Sérapis : toutes effigies en marbre, et une statuette de Vénus châtiant un Amour, en terre cuite. Dans la série épigraphique, je citerai un texte en l'honneur de Sévère-Alexandre, un fragment d'ex-voto offert au Génie du

[1] Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. cxxx et suiv., p. cliii et suiv. (procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, mars et avril); *Revue Tunisienne*, 1915, p. 257 et suiv.

[2] Ballu, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 245 et suiv.; 1908, p. 232, plan dans l'*Archaeologischer Anzeiger*, 1911, col. 275-276.

[3] Merlin, *loc. cit.*

THUBURBO MAJUS (TUNISIE).

PORTIQUE DES *PETRONII*.

Sénat, et surtout un pilier de cancel, remployé comme seuil de porte, sur lequel était gravée une très curieuse énumération des prescriptions imposées à ceux qui désiraient gravir les degrés et franchir les balustrades d'une chapelle réservée à Esculape.

« En même temps, nous menions aussi à bonne fin le déblaiement de la place rectangulaire, entourée d'un portique, qui confine aux *thermae aestivales* du côté nord-est et qui mesure en moyenne 31 mètres sur 27. De nouveaux blocs de la frise portant l'inscription dédicatoire ont été découverts, et l'abondance des éléments architecturaux a été assez grande pour nous permettre de relever une des longues travées de la colonnade presque tout entière, jusques et y compris la corniche (pl. XXXII). Une base dédiée à Mercure y a été recueillie; un jeu des trente-six lettres est gravé à l'angle sud, dans le premier entrecolonnement de la petite travée de la galerie.

« Au sud-est de ce portique, qui était peut-être une dépendance des thermes et que nous pouvons appeler, du nom de ses fondateurs, portique des *Petronii*, nous avons entamé la fouille d'un vaste enclos, qui a été remanié à diverses époques et dans lequel, en dernier lieu, paraît avoir été installée une église. A en juger par le nombre de dédicaces à Caelestis qui ont été récoltées en 1914 dans les thermes tout proches et exhumées en 1915 sur l'emplacement et aux abords immédiats de cette église, il serait tentant de supposer que celle-ci s'était superposée à un sanctuaire de Caelestis, comme la basilique que nous avons déjà exhumée à *Thuburbo Majus* et qui s'était établie dans un temple de style oriental probablement sous l'invocation de Baal et de Tanit romanisés [1]. Parmi les ex-voto ayant appartenu au sanctuaire de Caelestis, on doit signaler entre autres une statuette en marbre de la déesse avec un lion à ses pieds, des textes en l'honneur de *Juno Caelestis* et plusieurs monuments ayant la forme de façades de petits temples avec colonnes, entablement présentant une inscription et fronton : nous avons des restes plus ou moins considérables de quatre de ces édicules dont l'un est consacré à Saturne, parèdre de Caelestis, et dont un autre avait son tympan décoré d'une fine mosaïque.

« Cette fouille a été également fructueuse pour notre connaissance

[1] Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1912, p. 348 et suiv.; *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. CCLXXV et suiv.; 1913, p. CLXI.

des institutions municipales de la ville; c'est là qu'ont été trouvés les textes, l'un notamment dédié au Génie du municipe, qui n'est autre que Caelestis, le second à Liber, que M. L. Poinssot a communiqués avec commentaire à l'Académie des Inscriptions le 10 septembre dernier et de la teneur desquels ressort l'existence à *Thuburbo Majus* au IIe siècle d'un municipe ayant succédé sous Hadrien à une *civitas* indigène et juxtaposé à la colonie julienne dont parle Pline l'Ancien; cette notion nouvelle est d'une valeur générale de premier ordre pour l'histoire des cités africaines sous l'Empire et nous ouvre des aperçus insoupçonnés sur la destinée de *Thuburbo* aux premiers siècles de notre ère. Un piédestal de statue célèbre un *flamen divi Titi c. I. K., sacerdos Aesculapii bis.* En outre, les débris de sculpture ont été assez abondants : homme nu, femme drapée, Bacchus (à rapprocher de l'inscription à Liber), petite Vénus avec un dauphin, bas d'homme nu flanqué d'un monstre marin, petite tête de Jupiter, tête de Lucius Verus (?) assez abîmée.

« A une soixantaine de mètres au Nord-Est, on a amorcé le déblaiement d'un nouvel établissement balnéaire, sans doute les *thermae hiemales* auxquels fait allusion l'inscription de Salvianus [1]. On en a déjà retiré des fragments de statues : Dioscure et Bacchus.

« A une centaine de mètres au sud-est des thermes d'été, un petit édifice à *trifolium*, pavé de mosaïque, dont le dégagement est en train de s'effectuer, a fourni une statue d'homme en marbre, de type municipal.

« De plus, le nettoyage minutieux de certains monuments a amené quelques découvertes qui sont à noter : dans le temple de Baal-Tanit converti en église et exploré en 1912, on a constaté la présence d'un baptistère cruciforme au milieu de la *cella*, et extrait d'un mur de basse époque une dédicace à Diane pour le salut d'Hadrien; au forum, la place a été complètement débarrassée de la terre qui l'obstruait encore et soigneusement nivelée ainsi que les portiques qui la bordent; ces travaux ont procuré des morceaux d'inscriptions déjà partiellement connues; dans cette région, les restaurations ont porté principalement sur le Capitole, dont le stylobate a été relevé en de nombreux points et dont trois des

[1] Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CLXXXI.

colonnes, hautes de 7 mètres, écroulées au pied de l'édifice, avaient été remontées sur la façade à la fin de décembre dernier.

« De tout ce que nous venons de résumer sommairement, il résulte qu'en 1915 les fouilles de *Thuburbo Majus* n'ont pas déçu, bien loin de là, les espérances qu'avait fait naître la campagne exceptionnellement heureuse de 1914, et que cette ruine, par le caractère imposant de ses monuments, l'importance des textes épigraphiques qu'elle a livrés, l'intérêt des œuvres de sculpture qui en sont sorties, a justifié, l'an dernier aussi amplement que par le passé, les efforts employés à la mettre en valeur.

« En terminant, je mentionnerai quelques recherches accomplies dans la région d'El-Djem et de Kairouan, qui ont enrichi le Musée du Bardo de vases à reliefs d'applique et d'un trésor de monnaies de bronze, contenues dans une petite œnochoé de terre cuite, enfouie au IVe siècle après J.-C.; à Carthage, nous avons ouvert une vingtaine de tombes puniques.

« Comme on peut en juger et malgré les difficultés qui tiennent à la situation actuelle, nous avons réussi en 1915 à réaliser notre tâche dans de bonnes conditions et à servir utilement la cause de l'archéologie dans ce pays. »

M. Merlin fait connaître également quelques découvertes intéressantes récemment survenues en Tunisie :

I. M. Louis Drappier, de la Direction des Antiquités, a visité dans le courant de novembre 1915 les ruines d'Henchir-en-Naam (*Abbir Cella*); il y a relevé les textes suivants que je donne d'après ses copies :

a. Fragment de frise[1], haut de 0 m. 38, long de 0 m. 75, épais de 0 m. 20; les lettres aux deux premières lignes mesurent 0 m. 09, à la troisième 0 m. 07 :

....MAX · PERS · MAX · TRIB · POTEST.....
...*di*E POLLICITATIONIS SS CC MIL.....
.....ET SPORTVLAS CONDECVR*lonibus* .....

(1) Le linteau, brisé à droite, est complet à gauche.

Il est probable que l'empereur dont nous n'avons plus le nom et dont nous ne possédons qu'une partie des titres était Gallien, qui prit en 264 le surnom de *Persicus maximus*, lequel figure ici. Si l'hypothèse est fondée, comme je le crois, l'inscription date de la période 264-268. Avant *Pers. max.*, on peut restituer soit [*Part.*] *max.*, titre que Gallien revêtit aussi en 264, soit [*Germ.*] *max.*, titre qui précède immédiatement *Persicus maximus* sur certains documents[1].

Le texte devait être assez long, et ce qui est conservé n'en constituait qu'une fort minime portion.

b. A l'est des ruines, cippe en calcaire haut de 1 mètre, large et épais de 0 m. 51 ; lettres 0 m. 055 – 0 m. 03 :

[Deux bustes, l'un d'homme, l'autre de femme, tous deux drapés, entourés d'une couronne à long lemnisque dont les deux bouts, qui viennent encadrer le D M S, se terminent chacun par une feuille cordiforme, symbole prophylactique.]

D M S

T·NONIVS PRIVATVS

PIVS VIXIT ANNOS

LXV ·M IIII D·VII·

H S E ET DD

Ligne 2, au début, il n'existe nettement qu'une haste verticale; il semble cependant qu'il vaille mieux lire T que L.

L'inscription a déjà été publiée en 1893[2], d'après une copie du commandant Toussaint, que la lecture actuelle complète et rectifie utilement.

On remarquera la formule finale ET DD qui ne se rencontre pas d'ordinaire sur les épitaphes.

(1) Papyrus cités au *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 22765.

(2) *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 215, n° 27 = *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 23950.

II. Une anse d'amphore rhodienne provenant de Carthage, aujourd'hui au Musée du Bardo, porte une estampille circulaire (diam., o m. o3 environ) qui a été mal appliquée et dont il manque une partie :

ΣΘΕΝνίδΑ

Lettres en relief entourant une rose.

Cette marque[1] paraît n'avoir pas encore été recueillie en Afrique.

III. M. le capitaine Loubet, du 126e régiment territorial d'infanterie, a dernièrement découvert à Henchir-Beni-Nafa, à 5 kilomètres environ de Bizerte vers l'Ouest, une nécropole punique datant vraisemblablement du IIIe siècle avant J.-C., dont il a pu fouiller une douzaine de tombeaux. Il a pris de minutieuses descriptions des sépultures explorées et un inventaire détaillé du mobilier appartenant à chacune d'elles, qu'il a eu l'obligeance de me remettre. En même temps il a bien voulu me faire espérer un compte rendu d'ensemble des travaux qu'il a dirigés; je m'empresserai de transmettre ces divers documents quand ils seront tous en ma possession. Je me contenterai aujourd'hui de signaler une pièce de céramique trouvée au cours de ces recherches, que M. Loubet m'a envoyée pour le Musée du Bardo et qui présente un intérêt hors de pair : c'est un vase anthropoïde qui mérite une étude détaillée. — Renvoi à M. Gsell.

IV. Parmi les autres objets récemment entrés au Musée du Bardo, je citerai ici :

a. Un des couvercles trouvés au Khanguet-El-Hadjaj et signalés par M. Jules Renault dans le rapport qui a été présenté à la Commission de l'Afrique du Nord en décembre 1915[2]; ce couvercle, marqué sur le dessus d'un A, est accompagné d'un fragment de l'embouchure de la jarre à laquelle il s'adaptait. — Don de M. Jules Renault.

[1] Cf. Martin P. Nilsson, *Bull. de l'Acad. royale de Danemark*, 1909, p. 478-479, n° 372, surtout le n° 4.

[2] Cf. J. Renault, *Revue Tunisienne*, 1916, p. 30 et suiv.

b. Les débris d'une lanterne en bronze recueillie il y a quelques années dans un tombeau romain de Teboursouk[1]. — Don de M. Icard.

c. Un fragment de la patère de Bizerte; on se souvient qu'il manque à cette remarquable pièce d'argenterie la presque totalité de la frise en relief qui, partagée en huit scènes que séparaient huit masques bachiques, décorait le pourtour du plat proprement dit[2]. De ces masques un seul était conservé jusqu'ici; un autre, dont la découverte est contemporaine de celle de la patère elle-même, m'a été remis à la fin de 1915 et est venu reprendre sa place primitive, vers le bas de l'oreille droite du plateau. Le nouveau masque représente une femme, une Ménade, de profil à gauche. — Don de M. Villatte.

d. Enfin, grâce à l'obligeance des officiers du Service des Affaires indigènes, un bas-relief fort intéressant[3], qui représente une scène de labourage et qui provient d'un mausolée de Beni-Guedal, dans l'extrême Sud tunisien, nous a été envoyé pour prendre place dans nos collections.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

[1] Icard, *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1904, p. 93-94; Rouquette, *ibid.*, 1906, p. 99 et suiv.

[2] Gauckler, *Monuments Piot*, t. II, p. 90.

[3] Toutain, *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. CCXXIII; 1914, p. 161.

14 MARS 1916.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. BABELON.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Merlin fait hommage à la Commission d'une brochure intitulée :

Supplément au Catalogue des lampes du Musée Alaoui (2e série).

Cette brochure sera déposée à la bibliothèque des Sociétés savantes, et des remerciements sont adressés à l'auteur.

M. G. Mercier, vice-président de la Société archéologique de Constantine, envoie une note sur la toponymie antique de l'Afrique romaine. — Renvoi à M. Gsell.

M. Merlin fait parvenir deux estampages pris en 1913 par M. Louis Drappier, de la Direction des Antiquités, à Henchir-Tambra, l'ancienne *Thabbora*. — Renvoi à M. Monceaux.

M. Merlin fait aussi connaître le texte de deux inscriptions, qui ont été trouvées, réduites en petits morceaux, dans les ruines des *thermae aestivales* de *Thuburbo Majus*. La plaque de marbre qui les

portait est opistographe, et les deux textes se répètent à peu près l'un l'autre. Grâce à la reconstitution opérée au Musée du Bardo des débris recueillis, M. Merlin a pu lire et compléter ainsi l'inscription la mieux conservée :

[*Beatissimo saeculo d d.*] *n n. C*[*onstanti Pii Fel*]*ici*[*s maxim*]*i* [*et invictissimi Augusti*] *et Juli*[*ani no*]*bil*[*issimi*] *Cae*[*saris pro*]*co*[*ns*]*ulatu Clo*[*di H*]*ermogenian*[*i v. c. p*]*roc.* [*p. A. et le*]*gatione* [*Crepe*]*rei Optatiani v. c. leg. Karthag.* [*t*]*hermas* [*aes*]*tivales po*[*s*]*t ann*[*os solidos*] *octo i*[*n*]*tra septimum mensem a*[*d*]*jectis omnibus perfectisq*[*ue*] *cuncti*[*s qu*]*ibus lavacra ind*[*i*]*gebant Ann*[*i*]*us Namptoivius flam* [*p.*]*p. juris consultus magister st*[*udiorum*], *cur. reip., cum Thub*[*ur*]*bi*[*t*]*anae* [*u*]*rbis ordine amplissim*[*o c*]*unct*[*a*]*que ejus plebe* [*per*]*fecit excoluit dedicavit.*

Ces inscriptions et le commentaire qui les accompagne seront publiés au *Bulletin* [1].

Enfin il énumère un certain nombre de découvertes survenues récemment en Tunisie :

« 1° Dans les galeries inférieures de l'amphithéâtre d'El-Djem, on a découvert en 1914 l'angle supérieur gauche d'un grand bas-relief de marbre blanc, mesurant dans son état actuel 0 m. 62 de haut, 0 m. 43 de large, 0 m. 17 d'épaisseur, et par endroits 0 m. 20. Le fragment, aujourd'hui déposé au Musée du Bardo, représente Hercule de profil à droite, brisé à mi-torse, le bas du corps manquant, le visage assez usé. La peau de lion ramenée sur la tête du dieu est nouée sur sa poitrine et lui pend dans le dos; le haut du bras est protégé par un vêtement très court; sur l'épaule gauche repose le hoyau avec lequel Hercule nettoie les écuries d'Augias. Il maintient le manche de l'instrument des deux mains; la droite est ramenée contre l'épaule et placée sur le bâton que serrent les doigts fermés, le pouce restant détaché; la gauche, un peu plus avancée, embrasse et soutient l'extrémité inférieure du manche qui, à sa base, se recourbe décrivant à peu près un quart de circonférence; à l'opposé, les fourchons de la houe sont fortement incurvés et leur bout vient toucher le dos du dieu [2]. Au-des-

[1] Voir plus loin, p. 41, le texte *in extenso* de cette communication.

[2] Amour tenant un hoyau très comparable à celui-ci (Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités*, I, p. 709, fig. 855).

Planche XXXIII
p. CXXIX

HERCULE *PISAEUS*
Bas-relief de marbre trouvé à El-Djem (Tunisie).

sus de la main droite, à hauteur du visage d'Hercule, subsistent les vestiges d'un attribut maintenant incomplet, assez volumineux, dont on ne voit pas très bien, dans l'état actuel, la nature et la destination (pl. XXXIII).

« Un certain nombre de sarcophages qui offrent la série des Travaux d'Hercule le montrent avec un hoyau sur l'épaule [1], comme ici. Notre morceau de sculpture est d'un travail assez sec, qu'accentuent encore les sillons dont l'artiste a cerclé les contours et certains modelés de son relief.

« 2° Les travaux nécessités par la construction de la voie ferrée de Graïba à Gabès, dont la plate-forme est déjà achevée depuis un certain temps, n'ont amené pour ainsi dire aucune découverte archéologique. La seule trouvaille digne d'être mentionnée est celle d'une épitaphe, exhumée en juin 1913 à Henchir-Bou-Saïd, à 10 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de la Skirra. L'inscription mise au jour par M. Poupard, entrepreneur, a été estampée par M. Bonnet, chef de section du chemin de fer, et m'a été communiquée par M. Gresse, ingénieur des Ponts et chaussées. Lettres : 0 m. 05–50 m. 06 :

D · M · S

L ARRVNTIO ✦ SVRI

A C O ✦ V X O R

ET FILIVS PISSI

MI ✦ FECERVNT

« Une inscription de Lambèse fait connaître un personnage qui a même gentilice et même cognomen que le nôtre, mais un prénom différent : C au lieu de L [2].

« 3° M. Roger Gresse, constructeur des Ponts et chaussées, a

[1] Par exemple, S. Reinach, *Recueil de reliefs*, III, p. 30, 51, 168. — Cf. ci-dessous, p. CLXXXVIII.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 3433. — Le frère de C. Arruntius Suriacus a pour prénom *L(ucius)*, comme notre Arruntius.

découvert à Bir-el-Adine (32 kilomètres à l'ouest de Kairouan)[1] une stèle votive qui est aujourd'hui au Musée de Sousse [2] et qui répond à la description suivante : Haut., 0 m. 50; larg., 0 m. 30; lettres irrégulières : 0 m. 025-0 m. 03.

Restes de deux personnages dont toute la partie supérieure est brisée.

VAIANE SAT<
RNINS SACE (*sic*)
RDOS SACRV
M ECIT

Bélier à gauche.

« L'inscription est très mal gravée. Je ne suis pas arrivé à tirer quelque chose de satisfaisant du début de la première ligne, dont cependant la plupart des lettres semblent sûres. Ensuite, *Saturnin[u]s*.

« 4° Je signalerai encore quelques épitaphes de Kasserine et de ses environs, qui ont été relevées, lors de la construction de la voie ferrée d'Henchir-Souatir, par les soins de M. Bérard, de la Compagnie des Batignolles, lequel m'en a remis des estampages voilà déjà plusieurs années :

« **Kasserine** [3]. — *a*. Lettres : 0 m. 06 :

D · M · S ·
Q · CL · PEREGRINVS ·
VIXIT · A · LXX · Q · CL · FILI
VS · FECIT

[1] Feuille de Kairouan au 1/100,000e. — Merlin-Monceaux, *Bull. des Antiquaires de France*, 1912, p. 357-358 (au n° 2 de la page 357, il faut lire à la ligne 2 : PVER); Chatelain, *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. 351-352; Merlin, *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, II, *Suppl.*, p. 33, n° 316 *a*.

[2] Comme les inscriptions publiées dans le *Bull. des Antiquaires*, loc. cit.

[3] La provenance de Kasserine n'est pas absolument sûre pour le texte *a*.

«*b*. Lettres : 0 m. 032 ; dernière ligne, 0 m. 015. — Incomplet en haut :

/IVS · IVLIVS · VIC*tor*

FAIANIA VITALI*s*

SECVNDA V A*n*

XXXV · H · S · E

«A la ligne 1, à gauche, il manque une lettre; peut-être un N.

«*c*. Lettres : 0 m. 03–0 m. 025 :

Un homme debout.

C · RVTILIVS

FELIX · P · VI

XIT · ANIS · LV

QVRA ·

5 EGER · VXOR

ET · FILI · EIVS

OTBQ · H

S E

«La formule *curam egit* ou *egerunt* est assez fréquente à Kasserine [1] et dans la région [2].

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 11306, 11308, 11310 à 11313; Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 324.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 205; Merlin, *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1908, p. 50, n° 3; p. 51, n° 6; p. 57, n° 19; p. 128, n° 41; texte d'Henchir-Bnena publié ci-après.

«**Henchir-Bnena**, à une douzaine de kilomètres au nord-est de Kasserine [1]. — Lettres : 0 m. 055-0 m. 04 :

D M S
CAELIA SA
T V R N I
N A V I X I T
5 ANNIS ·
LXXV CVA (*sic*)
E G · F L A V I
METHVS · CE
S O F I L

Ligne 6. Lire *cu(r)a(m)*.

«5° Enfin M. Jules Renault, correspondant du Ministère à Tunis, a bien voulu me communiquer un estampage pris par M. Bouchez, conducteur des Ponts et chaussées, d'un fragment de base honorifique assez endommagée, recueilli à Aïn-Mzata [2]. — Lettres : 0 m. 075-0 m. 07 :

IMP · CAES *m. aurelio se*
V E R O AN*tonino pio*
F E L I C I *aug* . . . . . .
. . . . [illegible] . . . . . .
5 . . . . [illegible] . . . . . .
. . . . I [illegible] . . . . . .
I M P · . . . . . .
I [illegible] . . . . . .

«Il s'agit de Caracalla.»

[1] Feuille de Kasserine au 1/100,000e.
[2] Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuilles au 1/100,000e, Jama, n° 228.

M. Babelon lit le rapport suivant :

« M. Renault, correspondant du Ministère, nous envoie la description et le dessin d'un *exagium* provenant de Carthage.

« Il a été trouvé dans cette localité, dit-il, par un arabe.

« C'est un poids de six *solidi*, et sa conservation parfaite lui permet de peser presque son poids normal : il accuse 26 grammes. Il est carré et son épaisseur est de 0 m. 0052. Les lettres et chiffres sont incrustés en argent et cernés d'un trait fait au burin. En tête et à gauche se trouve un trait horizontal, à droite un trait vertical. Au milieu, l'abréviation SOL en lettres d'inégale hauteur et dont la gravure n'a pas été très soignée.

« Enfin, en bas, existe le chiffre 6, placé au milieu.

« A la description de M. Renault on peut ajouter ce qui suit :

« Il faut lire :

— | (= *uncia una*)

SOL

ς (= *solidi sex*)

« C'est là une double marque de valeur, une équation comme en portent la plupart des *exagia* byzantins. Elle se justifie pleinement par le poids effectif du monument qui est de 26 grammes. L'once romaine était d'un peu plus de 27 grammes; d'autre part, six *solidi* à 4 gr. 50 nous donnent aussi 27 grammes. »

M. Ballu montre la photographie de deux statues trouvées à Madaure en 1915, un Mercure et un magistrat municipal dans l'attitude habituelle. La conservation de ces sculptures fait leur principal intérêt. Le Mercure est à peu près intact; il ne manque au magistrat que le poignet et la main gauches.

Il fait aussi circuler la photographie d'une cuirasse ornementée.

récemment découverte à Cherchel. Des images à plus grande échelle ont été demandées en Algérie.

M. Gsell rend compte de trois communications qui lui ont été soumises :

1° Un envoi de MM. Parrès et Labadie-Lagrave, contenant copie d'un certain nombre d'inscriptions de Barika et des environs. Ces textes ont été publiés soit au *Corpus inscriptionum Latinarum*, soit dans un mémoire de M. Grange paru dans le *Recueil de Constantine;*

2° Une photographie d'une tête de l'Afrique trouvée récemment à Cherchel;

3° Des photographies d'une cruche anthropoïde découverte à Henchir-Beni-Nafa (environs de Bizerte).

Ces deux derniers objets seront reproduits dans le *Bulletin* avec les notes que M. Gsell leur a consacrées[1].

M. J. Toutain présente quelques observations sur l'inscription d'Aïn-Melouk, récemment étudiée par M. J. Carcopino dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1914, p. 566 et suivantes. Il montre qu'à propos d'un *vicus* il ne saurait être question de mesures de longueur, mais de mesures de superficie; que par conséquent il convient d'interpréter la ligne 6 de l'inscription : 350 *centuriae*, et non 350 *dupondii*, comme le propose M. Carcopino. Le *vicus Phosphori* avait une étendue territoriale de 350 centuries, c'est-à-dire environ 4,425 hectares ou 44 kilomètres carrés. Cette superficie représenterait géométriquement un carré de 6 kilomètres et demi de côté; elle ne doit pas nous étonner en Afrique, où nous savons par les *Gromatici veteres* qu'il y avait des domaines privés dont on ne pouvait pas faire le tour à cheval en un jour. La région où l'inscription a été découverte est précisément une de celles où les villes étaient fort éloignées les unes des autres. *Tigisis* à l'Ouest, *Gadiaufala* à l'Est sont distantes d'Aïn-Melouk d'environ 15 kilomètres à vol d'oiseau. *Thibilis* au Nord-Est se trouve à une distance au moins

[1] Voir plus loin, p. 51 et 54, le texte *in extenso* des notes de M. Gsell.

double, et vers le Sud il faut parcourir un plus long espace encore pour atteindre *Mascula*. *Thamugadi* ou *Lambaesis*. Sur ce chemin sans doute on trouve plus près *Macomades*: mais l'emplacement présumé de cette ville antique est au moins à 30 kilomètres d'Aïn-Melouk, et l'on devait, avant d'y parvenir, traverser ou côtoyer le *Saltus Sorottensis*. Ce sont précisément ces conditions qui expliquent la fondation de *nundinae* par Phosphorus. On ne comprendrait guère qu'un *vicus*, orné de colonnes, de portiques, de quatre arcs et dans lequel des *nundinae* avaient lieu, n'eût qu'une superficie totale de 4 hectares 1/4.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

12 AVRIL 1916.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. E. Vassel fait hommage d'une brochure intitulée : *Études puniques*. IV. *Ex-voto*.

Cet ouvrage sera déposé à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés à l'auteur.

La Direction des antiquités, beaux-arts et monuments historiques du Maroc a fait parvenir le texte d'un certain nombre d'inscriptions découvertes à *Volubilis*. Elles nous avaient déjà été communiquées par M. L. Chatelain. Ces nouvelles copies sont moins exactes que les premières. Il ne serait pas inutile d'avoir des estampages de tous ces documents.

M. Merlin a envoyé quelques renseignements relatifs à des découvertes archéologiques survenues en Tunisie au cours des dernières années :

I. Aux environs de Bir-Djezzara, à 3 kilomètres à l'est de la Mornaghia, non loin de l'endroit où l'*Atlas archéologique* (feuille

de Tunis) place la station *ad Mercurium*, sur l'accotement de la voie romaine, on a trouvé en mars 1912 trois stèles qui ont été transportées au Musée du Bardo par les soins de M. Cros :

1. Haut., 1 m. 37; larg., 0 m. 47; lettres, 0 m. 035 – 0 m. 05.

Au-dessous d'un fronton à acrotères, un cartouche dans le haut duquel on voit au milieu un croissant montant, à droite une étoile à quatre branches, à gauche une étoile à sept rayons :

C CORNELIVS
O SECVNDVS T
VIXIT ·
T T
ANIS
B L
LXX
Q S

2. Haut., 1 m. 90 (brisée en trois morceaux qui se raccordent); larg., 0 m. 49; lettres, 0 m. 028.

Dans le tympan d'un fronton, un croissant montant flanqué de deux étoiles à six branches; au-dessous, une niche dans laquelle est dressé un autel; plus bas, dans un cartouche à queues d'aronde, l'épitaphe :

CN · SEXTIVS · M · F ·
CIIIAIVS · V · PIVS
A · LII · HIC · EST
SITVs FE VXOR
5 EIuS · PAPIRIA ·
iNPETRATA ·

Au-dessous de l'inscription, deux rosaces à six branches.

Le surnom, à la ligne 2, demeure obscur, la nature exacte de

certaines lettres, représentées par des hastes droites, étant malaisée à préciser : peut-être *Celatus*, avec un E cursif. A la ligne 4 : FE(*cit*).

L'emplacement des deux rosaces a été déterminé avec soin ; on distingue les deux traits perpendiculaires qui ont servi à les disposer l'une et l'autre à la même hauteur et chacune à la même distance du milieu de la stèle.

3. Haut., 1 mètre ; larg., 0 m. 32 ; lettres, 0 m. 05 – 0 m. 25.

Stèle arrondie au sommet et dont la partie gauche, coupée intentionnellement sur toute la hauteur, manque :

Croissant descendant.
Petite croix
à quatre branches égales.
Buste de femme
très grossièrement équarri.

O · V I C T O R I A

▒N I C I A · P I A . V I X

\ N I S · X X V · H I C S

i T A Q V A E · F V I T

5 ▒V R C I L I · R V S · V X O R

L'inscription, dont les lignes sont séparées par des traits, est contenue dans un cartouche en saillie. Il faut sans doute lire les noms de la femme ainsi : *Q(uinta) Victoria [A]nicia*, ou peut-être mieux, étant donné qu'*Anicia* est plutôt un gentilice qu'un surnom et *Victoria* inversement : *Q(uinta) [A]nicia Victoria*[1]. Quant au surnom du mari, qui a été abrégé faute de place, je le rétablirais : *Rus(tici)* ; la lettre qui manque à gauche appartenait au gentilice du personnage, ou plus vraisemblablement représentait son prénom.

II. Les *thermae aestivales* de *Thuburbo Majus*, dont nous avons fait connaître la dédicace le mois dernier, étaient contigus au Nord-Ouest à une place sensiblement rectangulaire, qui était entourée

[1] Pour le prénom donné à une femme, cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., p. 47-48.

sur ses quatre faces d'une colonnade comptant 9 intervalles sur les grands côtés, et 7 sur les petits, soit au total 32. Nous avons retrouvé de nombreux éléments architecturaux ayant appartenu à ce portique. Nous remettons à plus tard la description et l'étude des bases, fûts, chapiteaux, linteaux d'architrave, soffites sculptés, corniches; nous ne parlerons aujourd'hui que de la frise qui portait l'inscription dédicatoire et dont nous avons conservé à peu près la moitié (haut., 0 m. 40–0 m. 41; épaiss., 0 m. 37–0 m. 39). D'après la place de leur trouvaille, nous pouvons répartir avec une très grande probabilité les blocs de cette frise[1] entre les quatre galeries de la manière suivante :

A. Sur la face sud-ouest longeant les thermes d'été, il n'en subsiste que 2 et demi sur 7 :

1. Découvert vers l'angle sud du portique :

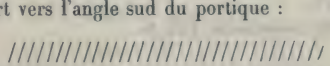

Long., 2 m. 43 (peut-être pas complet).

2. Exhumé près du portique sud-ouest :

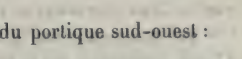

Long., 1 m. 40; incomplet à gauche.

3. Remployé comme pilier dans une construction de basse époque établie à l'intérieur d'une petite salle des thermes.

NT MAX TRIB POT IIII

Long., 2 m. 52 (brisé en deux fragments se raccordant). A droite, le linteau est taillé en biseau par devant, ce qui indique qu'il était placé à l'angle ouest sur la petite face de la colonnade. A gauche, fin d'un N.

[1] On remarquera que la longueur des linteaux varie d'une façon assez marquée : de 2 m. 55 à 2 m. 75.

Martelé. La lecture, en particulier du chiffre IIII, est douteuse. Copie de M. Louis Poinssot, inspecteur des Antiquités de la Tunisie, qui a bien voulu me la communiquer.

B. De la face nord-ouest, celle qui est la plus voisine du forum parmi les deux plus longues, nous possédons 6 linteaux sur 9, tous recueillis dans la région nord-ouest de la place :

4. ////////////////////////// TOTIVS Q

Long., 2 m. 66 (brisé en deux fragments se rejoignant).

5. DIVIN DOM EOR P PETRON

Long., 2 m. 65.
A droite, commencement d'un N.

6. NIVS FELIX P P EX TRIBVNC

Long., 2 m. 65 (brisé en deux morceaux se rajustant).
A gauche, fin de l'N qui commence sur le bloc n° 5 ; à droite, majeure partie d'un O qui se termine sur le bloc n° 7.

7. O PRAETOR ET P PETRON

Long., 2 m. 60.

8. IVS FELIX FVSCVS FIL EIV

Long., 2 m. 53.
L'V à droite n'est pas tout à fait complet ; le haut de son second jambage est sur le bloc n° 9.

9. 'S+EQ R·ET+P+PETRONIVS+SE\

Long., 2 m. 56.
A droite, premier jambage d'un V.

C. La face nord-est de la frise est la moins bien conservée; nous n'avons qu'un débris des sept linteaux :

10. TE SVA F

Long., 0 m. 95; complet à gauche, brisé à droite.

Ce fragment, que ses faibles dimensions rendaient assez facilement transportable, a été trouvé dans le voisinage de la galerie sud-ouest; mais il semble, à cause de l'inscription, ne pouvoir être classé qu'à la galerie nord-est.

D. La travée sud-est, dont nous avons découvert presque tous les éléments à pied d'œuvre, a été remontée en 1915 dans à peu près toute sa longueur[1] : 8 colonnes sur 10, couronnées par 7 morceaux de la frise sur 9: il ne manque que deux linteaux de cette face, le premier à gauche et le dernier à droite, celui-ci anépigraphe :

11. RVNT DD OB CVIVS OPERI

Long., 2 m. 73.

12. S DEDICATIONEM DEC

Long., 2 m. 52.
A droite, le C empiète sur le linteau n° 13.

13. :VRIONIBVS DENARIO

Long., 2 m. 65 (brisé en deux morceaux se raccordant).
A droite, l'O déborde sur le bloc n° 14.

14. OS SINGVLOS ET CVR

Long., 2 m. 55 (brisé en trois morceaux se rejoignant).

(1) Cf. Louis Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1915, p. 325, n. 2; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, plus haut, p. CXLI (procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, février).

15. .....IS SINGVLIS DENARIO

Long., 2 m. 75 (brisé en deux morceaux se raccordant).
A droite, l'O se termine sur le bloc n° 16.

16.)S QVINQVAGENOS

Long., 2 m. 68.

17. DEDERVNT

Long., 2 m. 65.

A droite, un blanc de 0 m. 92 marquant la fin de l'inscription [1].

Étant donné le pluriel *eor(um)* du linteau n° 5, l'édifice avait été dédié au moins pour le salut de deux personnages; à cause de l'étendue de cette partie du texte, ils n'étaient fort probablement que deux : ce sont soit deux Augustes ou un Auguste et un César, soit un empereur ou une impératrice, sa mère ou sa femme. Les éléments d'appréciation manquent pour qu'on se décide en toute certitude; on peut cependant arriver à une approximation très plausible.

Marc-Aurèle et Commode sont exclus, car les linteaux martelés auraient présenté le nom ou les titres de celui-ci, qui, sur les inscriptions de *Thuburbo* [2], comme en général ailleurs en Afrique [3], a été restitué après martelage, ce qui n'est pas le cas ici.

Caracalla et Géta ne conviennent pas mieux, car, avec le long martelage du bloc n° 4, Julia Domna est exclue, ce qui ne laisserait pas d'être singulier ici; et d'autre part, étant donné qu'il faut intercaler au moins un linteau entre les n°s 3 et 4, celui qui fait angle avec le n° 3, on ne voit pas comment remplir avec des titres de

[1] Des fragments d'inscriptions de *Thuburbo Majus*, ayant des lettres de même hauteur que les nôtres, sont déjà connues; mais je ne pense pas que ces débris, que nous n'avons pas retrouvés, fassent partie de notre texte. (Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 218, n° 35 = *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 12367, *b*; Cagnat, *ibid.*, p. 219, n° 36 = *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 856.)

[2] Merlin, *Nouv. Arch. des Missions*, t. XIV, p. 169-170; *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLVII.

[3] Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., p. 172, n. 1.

Géta l'intervalle d'une trentaine de lettres au minimum qui sépare *trib. pot.* iiii de *totiusq.*

Restent deux autres combinaisons vraisemblables : soit Sévère Alexandre et Julia Mamaea, soit Gallien et Salonine, si l'on admet que la belle gravure du texte et les sculptures très soignées du portique autorisent à descendre jusqu'au milieu du IIIe siècle, ce qui ne paraît guère admissible. Pour ma part, je préfère m'en tenir aux noms de Sévère Alexandre et de Julia Mamaea.

Si l'on se rallie à cette solution et si la lecture *trib. pot.* IIII est justifiée, la dédicace date de 225 après J.-C.

Après la salutation impériale, on a :

.....totiusq. divin. dom. eor. P. Petronius Felix, p. p. ex tribuno praetor. et P. Petronius Felix Fuscus fil. eius eq. r et P. Petronius Sever..... [liberalita]te[1] *sua f[aciendum curaverunt*[2] *et dedicave]runt d. d.; ob cuius operis dedicationem decurionibus denarios singulos et curis singulis denarios quinquagenos dederunt.*

P. Petronius Felix est qualifié de *p(rimi)p(ilaris), ex tribuno praetor(ianorum)*. Ainsi qu'il est arrivé souvent[3], un ancien primipile légionnaire est devenu tribun d'une cohorte prétorienne. Cette partie de l'inscription est malheureusement assez peu explicite : on aimerait savoir dans quelle légion Petronius a d'abord servi et dans quelle cohorte prétorienne il est ensuite devenu tribun; il serait également intéressant de connaître s'il est parvenu d'emblée à la tête de ce dernier corps, comme il semble[4], ou s'il a dû passer avant d'y arriver, de même que beaucoup de ses pareils[5], par un commandement de cohorte des vigiles et de cohorte urbaine dont l'inscription n'aurait pas conservé le souvenir. En qualité d'ancien

(1) Avant *[liberalita]te*, il faut sans doute songer à une formule ainsi conçue : *porticum cum.....*

(2) La restitution *f[ecerunt et dedicave]runt*, qui serait trop longue pour la fin du linteau n° 10, apparaît en revanche trop courte pour la fin de ce linteau et pour un autre linteau complet; c'est pourquoi nous proposons : *f[aciendum curaverunt et dedicave]runt.*

(3) Cagnat, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités*, t. IV, p. 647, cf. p. 636.

(4) Cf. *Corp. inscr. latin.*, t. V, n° 6513.

(5) Cagnat, *op. cit.*, p. 647, avec une série de renvois à des inscriptions.

primipile, Petronius avait rang de chevalier romain [1], dignité dont son fils fut également investi.

Une autre mention des curies de *Thuburbo* figure peut-être déjà sur un texte de cette localité [2]. Les curies ayant la personnalité juridique pouvaient recevoir des donations, comme celle dont il est question ici, qui venaient s'ajouter à leurs ressources [3].

III. M. Massigli a signalé dans le *Catalogue du Musée de Sfax* deux mosaïques tombales chrétiennes appartenant à cette collection et dont on n'avait pu lui indiquer la provenance exacte. Il y a intérêt à publier intégralement ces épitaphes; je les donne ici d'après d'excellentes photographies que je dois à M. Audibert, conservateur du Musée de Sfax :

a. Tombe [4] brisée notamment en haut : 1 m. 20 sur 0 m. 53. Au sommet, restes d'un motif décoratif qui comprenait en particulier une couronne de laurier [5]; au-dessous, dans un cadre à double filet, l'épitaphe en lettres noires de 0 m. 09 sur fond blanc :

CAELIA
ROGATA
VIXIT
INPACE
ANNIS
XXX
PLM

Les interlignes sont remplis par des cubes jaune clair.

A la ligne 1, de l'I il ne subsiste que le pied; l'A final a presque entièrement disparu.

[1] Cagnat, *op. cit.*, cf. t. II, p. 780.

[2] Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLX.

[3] Roman, *Ann. de la Faculté de droit d'Aix*, t. IV (1910), p. 110 et suiv.

[4] Massigli, *Catal. du Musée de Sfax*, p. 10, n° 29; Merlin, dans l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II, *Suppl.*, p. 9, n° 60 *d*.

[5] Cette couronne contenait soit un monogramme constantinien, soit une croix ansée, dont il ne subsiste plus rien.

b. Tombe[1] cassée en haut et en bas, très martelée à gauche : 0 m. 84 × 0 m. 28. Au sommet, monogramme constantinien incomplet qui est entouré d'une couronne en majeure partie disparue; dans l'écoinçon inférieur à droite, le seul sauvegardé, une branche de rosier. Plus bas, l'épitaphe en lettres blanches, hautes de 0 m. 08–0 m. 06, sur fond noir; toutes les lignes sont endommagées; je restitue le texte ainsi :

//SIAE
*u*FROSI
*n*APVEL
*la*VEIXS
*it*IN PACE
*annis x*VII

. . .sia E[u]frosi[n]a, puel[la] veixs[it] in pace [annis x]uii.

Puella désigne la vierge consacrée au Seigneur; ce vocable figure déjà sur plusieurs inscriptions de Tunisie[2].

Je croirais volontiers que ces deux mosaïques tombales ont été découvertes à Thina en même temps que celles de *Quintilla Donatianilla* et de *Verrius Petronius Candidus*[3], auprès desquelles la relation des fouilles note qu'il en existait d'autres[4]. Nos épitaphes sont tout à fait pareilles comme rédaction à celles-ci[5].

D'un autre côté, le *Catalogue du Musée de Sfax*[6] indique, avec

[1] Massigli, *op. cit.*, p. 11, n° 34; Merlin, *op. cit.*, p. 9, n° 60 *f* (d'après Massigli).

[2] Sur cette question, cf. Merlin et L. Poinssot, *Les inscriptions d'Uchi Majus*, p. 101, n. 3.

[3] Gauckler, dans l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II, p. 13, n° 19; p. 14, n° 22; cf. Merlin, *op. cit.*, p. 4-5.

[4] Gauckler, *Bull. archéologique du Comité*, 1909, p. CCXL; *Inventaire des mosaïques*, loc. cit., p. 14, n° 21.

[5] C'est sans doute dans la même église qu'on a recueilli l'épitaphe d'*Adeodata* (Massigli, *Musée de Sfax*, p. 10, n° 27; Merlin, *Inventaire des mosaïques*, p. 9, n° 60 *e*).

[6] P. 10-11, n° 31; pl. VII, n° 2; cf. Merlin, *Inventaire des mosaïques*, p. 34, n° 334 *a*.

réserve d'ailleurs, comme exhumée dans la région de Feriana la mosaïque funéraire chrétienne que voici :

B · M · QVIRIACVS
VIX : ANN · III · D · II ·
DOR · INP · DIE III ·
KL · ☧ · IVL ·

branche de rosier — enfant en orant — branche de rosier

Pourtour, filet et denticules.

Je suis très porté à considérer que cette mosaïque vient non pas de la région de Feriana, mais de Sfax même. Il serait en effet facile de lui trouver des analogues, tant pour la teneur du texte que pour la décoration, parmi les tombes recueillies près de cette ville, dans le cimetière chrétien des buttes Mezghanni. Les formules *B(onae) m(emoriae)* et *dor(mit) inp(ace)* sont très fréquentes dans l'ancienne *Taparura* [1].

IV. M. le docteur Eichmüller a bien voulu me communiquer une pièce en os qui a été trouvée dans la région de Lemta, et qui est entrée dans sa collection. Il s'agit d'un débris de manche (haut., 0 m. 075), dont l'intérieur était évidé circulairement (diam., environ 0 m. 012), qui est brisé en haut et en bas et dont il ne subsiste qu'une partie du pourtour. Dans la section conservée, fractionnée horizontalement en deux morceaux qui se rajustent, est sculptée une Bacchante, qui se présente par derrière de trois quarts, et dont la tête renversée, légèrement tournée, apparaît de profil à gauche. Elle est à peu près nue; une draperie lui traverse le dos en diagonale, de l'épaule droite à la hanche gauche; ses cheveux dénoués tombent en large nappe. Il manque les bras et les jambes au-dessous des genoux.

M. Parrès, correspondant du Ministère, envoie le texte de quatre inscriptions relevées par lui à Barika. — Renvoi à M. Gsell.

M. Renault, correspondant du Ministère, a fait parvenir, par

[1] Cf. notamment *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 11085; Gauckler, *Inventaire des mosaïques*, p. 20, n° 41, et p. 22, n° 53; Hannezo et Femelianx, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 150.

l'entremise de M. Merlin, le dessin et la description de deux objets de bronze. — Renvoi à M. Babelon.

M. Babelon lit une note qu'il a rédigée sur cinq intailles dont la photographie et le moulage ont été envoyés par M. Renault. La note sera insérée au *Bulletin* [1].

M. Cagnat présente à la Commission la photographie d'une mosaïque récemment découverte à Timgad, que M. Ballu lui a communiquée, et ajoute les réflexions suivantes :

« Cette mosaïque formait le seuil d'un *tepidarium* dans des petits

Timgad (Algérie). — Mosaïque au seuil d'un *tepidarium*.

bains situés près du *decumanus maximus*, à côté de la fontaine monumentale élevée par Julius Liberalis. On y voit, au milieu,

[1] Voir plus loin, p. 23, la note de M. Babelon.

quatre sandales tournées, deux dans un sens, deux dans l'autre. Au-dessus se lit le souhait : *Bene lava !* au-dessous, quelques caractères dont il reste seulement la partie supérieure et qui sont d'une lecture très incertaine. La ligne se termine par le groupe VS.

« Ce n'est pas la première fois que ce souhait se rencontre. Il figure sur une mosaïque de Lambèse que M. Gsell a signalée en deux mots dans son *Atlas archéologique*[1] et que M. de Pachtere a rappelée d'après lui[2] : elle n'a jamais été publiée en fac-similé et l'on n'a pas reconnu l'emplacement exact qu'elle occupait dans les bains auxquels elle appartenait.

On le retrouve avec quelques additions sur une autre mosaïque des environs de Sétif, au sujet de laquelle on n'a pas non plus grand renseignement[3]. Deux cartouches non juxtaposés portent :

a.

BENE LAVES
OZE A DES
CRAS GRAT
IS RESTVTA

b.

SALVV IAVISE
BONO QI
FIERI · IV SIT.
EX S

ce qu'on explique :

Bene laves! oze (= hodie) a(ssem) des; cras gratis. Res tuta. Salvu(s) [l]av[e]s et bono (ejus) q(u)i fieri ju(s)sit ex s[ua pecunia?].

« Autre exemple, celui-ci provenant de Timgad même. Le mosaïste

(1) *Atlas archéol. de l'Algérie*, XXVII, p. 19.
(2) *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. III, p. 48, n° 196.
(3) *Revue afric.*, 1875, p. 160; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8424.

chargé de décorer les thermes des Philadelphes a inscrit sur le seuil de la porte de sortie du deuxième *caldarium*[1] :

SALVV LOTV

ce qui est le souhait qu'on adressait à ceux qui venaient de se baigner. Nous en avons une preuve dans un passage de la Passion des saintes Félicité et Perpétue[2]. Il y est dit que le martyr Saturus, à la fin de la représentation de l'amphithéâtre, fut livré aux attaques d'un léopard; il était tellement inondé de sang, que le peuple le voyant revenir (*revertenti illi*), et rendant ainsi témoignage du second baptême qu'il venait de recevoir, s'écria : *Salvum lotum! salvum lotum!*

« Entre cette formule et les précédentes il y a donc une différence qu'il faut signaler. *Bene lava* s'applique à qui va se baigner, *salvum lotum* à qui s'est déjà baigné; la première vise le futur, la seconde le passé, comme le prouve l'emploi de l'impératif dans un cas, du participe passé dans l'autre. Aussi n'est-ce point à l'entrée d'un *caldarium*, mais à la sortie, que les lettres *Salvu lotu* étaient disposées dans les bains des Philadelphes, tandis que *Bene lava* se lit à l'entrée du *tepidarium* des petits bains nouvellement déblayés, qu'il fallait traverser avant de pénétrer dans le *caldarium*.

« Mais un *tepidarium* ou toute autre pièce servant de vestibule à l'étuve pouvait aussi servir de sortie aux baigneurs. D'où la juxtaposition des deux acclamations sur certaines mosaïques de seuil. C'est ce qui a été noté à Brescia[3] :

BENE LAVA	SALVV LOTV

portaient deux cartouches voisins.

« La première était faite pour être lue par ceux qui pénétraient dans la salle, la seconde par ceux qui la quittaient.

« C'est ce qu'a exprimé d'une façon différente le mosaïste de

(1) Ballu, *Les ruines de Timgad; sept années de découvertes* (1911), p. 105 et pl. à la page 108; de Pachtere, *op. cit.*, n° 77.

(2) Cf. § 21, p. 101, de l'édition de Ruinart.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. V, n° 4500.

Timgad en dessinant les sandales figurées sur le seuil, deux la pointe tournée vers l'intérieur, deux vers l'extérieur. On sait que sur les ex-voto consacrés à des divinités par des voyageurs pour obtenir bon voyage à l'aller et au retour, ils faisaient représenter des empreintes de pied disposées dans les deux sens. Je rappellerai seulement à ce propos une pierre de Philippeville, dont l'inscription seule a été publiée[1] : dédicace à *Bael*... *Aug.*, soi-disant *Bellona*, par un personnage nommé ... *Felix*. Trois trous creusés dans le champ de chaque empreinte servaient sans doute jadis à maintenir des plaques de marbre ou de métal en forme de semelle.

« Quand ces vœux de bon voyage étaient traduits non plus par une représentation graphique, mais par des mots, ils s'exprimaient en des formules qui rappellent assez les acclamations qui font l'objet de cette note. Telle est cette prière, qui provient de Polenzo : *Salvos ire, salvos venire date ex Aginnum*[2].

« La nouvelle mosaïque de Timgad présente encore un autre intérêt : elle nous offre une image de ces sandales que les baigneurs se mettaient aux pieds pour circuler plus aisément dans les salles chaudes des thermes, au pavement mouillé et glissant. Elles paraissent très légères, faites de cuir souple ou plutôt de sparterie. Les doigts s'engageaient dans de courtes empeignes; des rubans fixés à la semelle, à droite et à gauche, et formant comme des oreilles, se relevaient sans doute pour s'attacher sur le cou-de-pied. »

M. Gsell propose l'impression dans le *Bulletin* d'une note envoyée par M. Gustave Mercier, vice-président de la Société archéologique de Constantine. Dans ce court travail, intitulé : « Note sur la toponymie antique de l'Afrique Mineure », M. Mercier insiste avec raison sur l'utilité de la connaissance des dialectes berbères pour l'explication de beaucoup de noms de lieux mentionnés par les documents antiques. Il croit que les noms d'origine phénicienne sont moins nombreux que certains savants ne l'ont pensé. Peut-être cette thèse, qui d'une manière générale est fondée, l'a-t-elle entraîné un peu trop loin. Ainsi il émet l'opinion que, dans le nom *Rusaddir* (aujourd'hui Melilla), le second élément est libyque. Il semble bien

[1] Bertrand, *Catalogue du Musée de Philippeville*, n° 260; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 7958.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n° 7015.

pourtant que, comme *rus*, *addir* soit un mot phénicien signifiant *grand*, *puissant* : *Rusaddir* = *le grand Cap*, c'est-à-dire le cap des Trois-Fourches, au sud-est duquel se trouve Melilla (*Promuntorio Rusaddi*, dans l'Itinéraire d'Antonin). Comparez, par exemple, *Baliddir* = *le maître puissant* (ce nom paraît, en effet, être entièrement phénicien); *Abaddir* = *le père puissant*; *Addirbaal* = *Baal est puissant*, nom de personne fréquent à Carthage (en latin, *Adherbal*).

M. Paul Monceaux lit le rapport suivant :

« M. Merlin a envoyé, le mois dernier, à la Commission deux estampages qui ont été pris en 1913 à Henchir-Tembra (ancienne *Thabbora*, dans la vallée de la Siliana, au sud-est de Dougga), par M. Drappier, secrétaire de la Direction des Antiquités de Tunisie.

« Ce sont deux inscriptions chrétiennes inédites : une épitaphe, et un fragment de dédicace avec mention d'un martyr.

« 1. Pierre brisée tout autour, épaisse de 0 m. 10, dont la plus grande largeur est de 0 m. 40, et la hauteur de 0 m. 35 environ. Lettres irrégulières variant de 0 m. 03 à 0 m. 05. La moitié supérieure de l'inscription est presque complètement fruste, et l'on n'y distingue rien avec certitude. Dans la moitié inférieure (lignes 4-6), nous avons lu, M. Cagnat et moi :

STEFA NIMA
PRIMI XIIKL<N
VEM

Stefani ma[*rtyris*] *primi* XII *K*(*a*)*l*(*endas*) *n*[*o*]*vem*[*bres*].

« Il s'agit ici du diacre saint Étienne, le *protomartyr*, dont on apporta des reliques en Afrique vers l'année 420, et dont le culte devint aussitôt très populaire dans la contrée, comme l'attestent la littérature du temps et beaucoup d'inscriptions. La fête du saint se célébrait alors, comme aujourd'hui, le 26 décembre; témoin le

calendrier de Carthage, où on lit *Stephanus primus martyr* VII *K(alendas) ian(uarias)*. La date indiquée dans la nouvelle inscription d'Henchir-Tembra ne se rapporte donc pas à l'anniversaire du saint, mais à quelque déposition de reliques, à la dédicace de quelque monument, oratoire ou reliquaire, contenant des reliques de saint Étienne.

«L'inscription ne peut être antérieure à l'année 420; elle date du ve ou du vi^e^ siècle.

«2. Fragment de pierre calcaire, provenant d'un monument plus ancien qui a été retaillé. La face supérieure, haute de 0 m. 42, large de 0 m. 27, porte une inscription de six lignes, en lettres assez régulières, hautes de 0 m. 045 environ.

EL
XFELIC
NIFILI
VSIMPA
VIXITAN
XXX·

... *F]el[i]x, Felic[ia]ni filius, im pa[ce] vixit an[nis]* LXXX.

«L'épitaphe doit dater du IVe ou du Ve siècle, temps où la formule *in pace vixit annis* a été d'usage courant à Carthage et en Proconsulaire.»

M. J. Toutain lit la note suivante sur deux inscriptions de la Tunisie :

«Les inscriptions, dont l'estampage nous a été adressé par M. A. Merlin, sont gravées sur les deux faces opposées d'un cippe découvert en 1903 à Hadjeb-el-Aïoun, et déjà signalé par P. Gauckler dans son *Rapport sur des inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1900 à 1905*[1]. On avait lu l'inscription de l'une des

[1] *Nouvelles Archives des Missions*, t. XV, p. 551, n. 5.

faces : *Bybala Victorina;* l'inscription de l'autre face n'avait été ni déchiffrée, ni reproduite. M. A. Merlin a eu l'occasion de signaler ce cippe au mois de mai 1914, à propos de symboles ou représentations prophylactiques qui en occupent les faces latérales; il était alors placé à l'entrée du camp militaire d'Hadjeb-el-Aïoun.

« La hauteur du cippe est de 1 m. 25; la largeur, de 0 m. 32; l'épaisseur, de 0 m. 35.

« L'inscription de la première face doit se lire, sans aucun doute possible :

BVBALI

VICTORINA

« Les deux lignes sont gravées à l'intérieur d'une couronne ornée de lemnisques. Il est probable que BVBAL était le cognomen usuel du personnage dont l'épitaphe occupe la face opposée du cippe. Victorina était sa femme, son affranchie ou son esclave, et c'est elle qui, sans doute, a pris soin d'ériger à sa mémoire ce monument funéraire. Comme l'a déjà noté Gauckler, on connaît à *Caesarea* un médecin qui porte le cognomen Bubbal : Fabbianus Bubbal [1]. Ce surnom latin représente très probablement un punique Bodbaal, analogue à Bodastart. De là, la forme *Bubali* de notre inscription, qui n'a sans doute rien de commun avec le latin *Bubalus*, transcription du grec Βούβαλος.

« Quant à l'inscription de la seconde face, incomplète et dans certaines parties presque effacée, elle ne fournit pas un sens satisfaisant. C'est certainement une épitaphe, comme l'indique la formule *D(is) M(anibus) s(acrum)*, visible à la première ligne. Des autres lignes on distingue beaucoup de lettres, mais ces lettres ne forment pas un tout intelligible. Peut-être, à la deuxième ligne, faut-il lire le gentilice *[Nu]misio.* La sixième ligne est celle dont la lecture est le moins incertaine; le mot *memoria* ou *memoria[m]* s'y reconnaît sans aucun doute. Ce qui rend l'interprétation de ce texte difficile, c'est qu'on n'y rencontre, sauf le mot *memoria* et la formule initiale D M S, aucun des termes, aucune des données accoutumées dans les épitaphes, comme l'âge du défunt, la mention de ses qualités, ou des souhaits tels que *Terra tibi sit levis*,

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 21099.

ossa tibi bene quiescant, etc. Je crois donc qu'il faut se borner à reproduire aussi exactement que possible les textes des deux faces de cette pierre :

FACE A.

Dans une couronne avec lemnisques :

BVBALI
VICTORINA

FACE B.

DMS
I MISIOCA
IINI BVSTOQVEGRA
IORVTERORAPTARI
ITEVIROAPPIVSII'
VITMEMORIAM
IVSSVEIVS\

D(iis) M(anibus) s(acrum)... [Nu]misio? Ca... bustoque gra... utero rapta... viro; Appius..... vit memoria[m] jussu ejus...

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

9 MAI 1916.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. L. Chatelain a envoyé toute une série d'estampages reproduisant le texte des différentes inscriptions de *Volubilis* communiquées par lui précédemment. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Merlin a fait parvenir une note sur des sceaux et médailles de plomb provenant de Carthage. — Renvoi à M. Monceaux.

Il a adressé en outre une communication sur diverses tombes puniques découvertes aussi à Carthage :

« En 1915, la Direction des Antiquités a exploré à Carthage un certain nombre de tombes puniques dont j'ai l'honneur de vous donner ci-après l'inventaire. Ces tombes ont été découvertes sur l'emplacement d'une villa romaine située dans la partie inférieure

du terrain dénommé Ard-el-Morali [1]. Elles sont tout à fait voisines, au Nord, du groupe de sépultures numérotées 486 à 498 par Gauckler et dégagées en 1904 aux abords de cette villa [2].

« Les caveaux s'ouvrent sur un puits d'accès plus ou moins profond et sont fermés par une porte monolithe en tuf.

« **N° 1.** — Une jarre ovoïde à deux anses, sans col, à fond plat, terre blanche, haut. 0 m. 23 (forme 14) [3]; trois jarres ovoïdes à deux anses, col court et fond plat, terre blanche, haut. 0 m. 21, 0 m. 20 et 0 m. 16 (forme 5); deux petites œnochoés à embouchure trilobée, terre blanche, haut. 0 m. 125; une petite œnochoé à panse sphérique et goulot circulaire, terre blanche, haut. 0 m. 115; trois lampes puniques de la première époque, avec patères.

« Un rasoir en bronze; des débris d'anneaux en bronze; des monnaies de bronze.

« Des perles; des pastilles circulaires en os, plates sur une face, bombées sur l'autre.

« **N° 2.** — Une jarre ovoïde à deux anses, sans col, à fond plat, terre blanche, haut. 0 m. 225 (forme 18); deux jarres ovoïdes à deux anses, col court et fond plat (forme 5) : — l'une, haut. 0 m. 205, en terre blanche; l'autre, haut. 0 m. 255, en terre rouge, rehaussée de filets bruns sur la panse, au col et à l'embouchure, dont les lèvres sont très écrasées; — cinq œnochoés dont une, haut. 0 m. 11, à goulot trilobé; une, haut. 0 m. 09, à panse sphérique et à très petite anse; deux, haut. 0 m. 11 et 0 m. 12, à embouchure circulaire; et une dernière, haut. 0 m. 11, à panse fuselée et bouche allongée : terre blanche, sauf celle à panse sphérique qui est en terre rouge; un vase en forme de skyphos, haut. 0 m. 125, diam. intérieur 0 m. 145, mal cuit, présentant sur certains points une teinte tirant sur le noir, sur d'autres des tonalités d'un rouge vif [4]; deux *unguentaria* brisés au ras du col, terre rouge,

[1] Il s'agit de la villa qui renferme une longue galerie voûtée et qui borde du côté opposé au théâtre la rue n° 10.

[2] Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, t. I, p. 221 et suiv.

[3] Ces indications de forme se réfèrent aux numéros adoptés dans les planches qui accompagnent le travail de MM. Merlin et Drappier, intitulé : *La nécropole punique d'Ard-el-Kheraïb à Carthage.*

[4] Un vase de même forme a été trouvé dans ces dernières années à *Thapsus.* (Cf. Anziani, *Mél. de Rome*, 1912, p. 294-295.)

haut. 0 m. 08 (forme 35); une grande coupe à fond creux, terre rouge avec des filets brunâtres au pourtour et autour du fond, diam. 0 m. 18; quatre lampes puniques, dont deux de la première époque (l'une est ornée de raies rouges), une de la deuxième et une de la troisième époque; deux patères de lampes.

«Un rasoir de bronze brisé en plusieurs morceaux; deux bagues en bronze, dont l'une avec chaton circulaire.

«Nombreuses amulettes à types égyptiens; perles de verre ou de cornaline rouge clair.

«**N° 3.** — Quatre urnes à queue, terre blanche, haut. 0 m. 32 à 0 m. 33 (forme 8); une petite œnochoé à bouche trilobée, terre blanche, haut. 0 m. 11; une petite œnochoé à bouche ronde, terre blanche, haut. 0 m. 10; une lampe de la deuxième époque avec sa patère.

«Bronze : un miroir, diam. 0 m. 13; un rasoir dont le manche est brisé; quelques monnaies; trois goupilles.

«**N° 4.** — Une jarre ovoïde à deux anses, sans col, à fond plat, terre blanche, haut. 0 m. 24 (forme 14); deux jarres ovoïdes analogues, terre blanche, haut. 0 m. 20 et 0 m. 21 (forme 18); une jarre ovoïde à deux anses, col court et fond plat, terre blanche, haut. 0 m. 205 (forme 5); quatre œnochoés en terre blanche, dont une, haut. 0 m. 115, à bouche trilobée; une, haut. 0 m. 10, à bouche ronde; une, haut. 0 m. 12, à bouche ronde (l'anse manque); une, haut. 0 m. 105, à goulot allongé; deux *unguentaria* en terre rouge, rehaussés de filets de couleur rouge, haut. 0 m. 085 et 0 m. 135 (forme 35); un bol vernissé noir, haut. 0 m. 06, diam. 0 m. 15; trois lampes puniques avec leurs patères, dont deux grandes de la première époque et une petite, présentant des touches de couleur brunâtre, de la deuxième époque.

«Un rasoir en bronze; une grande aiguille en bronze, long. 0 m. 185.

«Un morceau de fard carminé.

«**N° 5.** — Une jarre ovoïde à deux anses, sans col, à fond plat, terre blanche, rehaussée de filets bruns sur la panse et à l'embouchure, haut. 0 m. 26 (forme 18); une jarre ovoïde à deux anses,

col court et fond plat, terre blanche, rehaussée de deux filets bruns sur la panse, haut. o m. 22 (forme 5); cinq œnochoés dont deux, haut. o m. 095, à bouche ronde, terre blanche; une, haute de o m. 135, à panse ovoïde, bec tribolé, terre jaunâtre avec des filets noirs sur la panse et des touches noires sur l'anse (forme très élégante); une, haut. o m. 095, à goulot trilobé et panse tronconique, terre grise; une, haut. o m. 10, à bec trilobé, panse fuselée, terre blanche; deux vases-biberons, dont l'un, haut de o m. 105, forme 29, est en terre jaunâtre rehaussée de traits brun clair, et l'autre, haut de o m. 17, a la forme d'une œnochoé à bouche ronde, dont la panse porte le bec du biberon, terre rougeâtre; un *unguentarium*, terre blanche, haut. o m. 085 (forme 35); une marmite à deux anses, terre noirâtre, haut. o m. 06, diam. du goulot o m. 06 (forme 54); une marmite à une anse, terre rougeâtre à filets rosés, haut. o m. 07, diam. du goulot, o m. 065 (forme 53); une marmite sans anses, terre grise à filets brun clair, haut. o m. 055, diam. du goulot o m. 06 (forme 52); une coupe à pied, de terre rougeâtre, au fond un grand disque peint en noir, haut. o m. 055, diam. o m. 165; une toute petite coupe, terre blanche, haut. o m. 02, diam. o m. 065; un couvercle à bouton saillant, terre rouge, diam. o m. 06; deux lampes puniques de la première époque avec leurs patères, l'une en terre rouge, l'autre en terre blanche; celle-ci avec la patère soutachée de filets rougeâtres.

«Bronze : un miroir; un rasoir; deux anneaux, diam. o m. 016.

«Un disque en os bombé sur une face, percé d'un trou au milieu, diam. o m. 036; quelques perles de verre.

«**N° 6.** — Deux jarres ovoïdes à deux anses, sans col, à fond plat, terre blanche, haut. o m. 22 et o m. 225 (forme 18); deux jarres ovoïdes à deux anses, col court et fond plat, terre blanche, haut. o m. 225, terre rouge, haut. o m. 205 (forme 5); trois œnochoés, dont deux à bouche ronde, terre blanche, haut. o m. 105, terre rose, haut. o m. 11, et une à goulot trilobé, terre blanche, haut. o m. 11; deux lampes puniques, dont l'une, de la première époque, en terre blanche, a sa patère relevée de filets bruns, dont l'autre, de la seconde époque, est en terre rougeâtre.

«Plusieurs épingles en bronze, dont une entière, long. o m. 075, à tête légèrement bombée, jadis dorée; monnaies de bronze.

«Débris d'une portion d'œuf d'autruche avec restes d'une face

humaine peinte; amulettes à types égyptiens; quelques perles, disques en os bombés sur une face, plats sur l'autre; deux chevalets en os, ayant appartenu à un coffret [1].

« **N° 7.** — Une petite œnochoé à bouche ronde, trois filets bruns sur l'épaule, terre blanche, haut. 0 m. 125; un *unguentarium* à panse sphérique ornée d'un large filet rouge entre deux groupes de deux filets chacun plus petits, orifice peint en rouge, taches rouges sur la panse, terre rouge, haut. 0 m. 10 (forme 35); une lampe punique de la première époque, terre blanche; la patère de la lampe, en terre rouge, dont le disque offre une série de filets violacés, est montée sur un pied tronconique assez élevé, haut. 0 m. 07, diam. du disque 0 m. 185 [2].

« Deux anneaux d'oreilles en argent, formés d'un simple fil un peu renflé au milieu.

« Manche cylindrique en ivoire, strié de filets dans toute sa hauteur, 0 m. 14, creux à l'intérieur et percé à son sommet de deux trous se faisant vis-à-vis; coquille Saint-Jacques; portion d'œuf d'autruche brisée en plusieurs morceaux se raccordant; sur sa face convexe, une face humaine dont les traits et les cheveux au-dessus du front sont indiqués en noir, dont la bouche est figurée en rouge et qui porte sur chaque joue une large tache ronde en vermillon [3]; amulettes dont un avant-bras en os à main fermée, trois amulettes à quatre faces [4] et un oudja en terre vernissée; grains de collier en terre vernissée et en cornaline.

« **N° 8.** — Débris d'un vase, sans doute une jarre ovoïde, dont il ne subsiste que le fond; un biberon en forme d'œnochoé à bouche ronde, dont la panse est flanquée d'un bec pointu et agrémentée de filets brunâtres; sur l'épaule, trois groupes de trois feuilles lancéolées chacun, peintes en brun; terre rouge, hauteur,

[1] Cf. de Ridder, *Revue critique*, 1910, t. I, p. 62.

[2] On soupçonnait l'existence de patères à pied (Berger, *Catal. du Musée Lavigerie*, t. I, p. 173; Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, t. I, p. 81, n° 195), mais on n'en avait jamais trouvé de spécimen complet. Deux autres exemplaires, en parfait état comme celui-là, sont sortis de notre tombeau n° 14.

[3] Cf. Berger, *Catal. du Musée Lavigerie*, t. I, p. 87.

[4] Cf. *ibid.*, p. 242, n° 25; Merlin et Drappier, *op. cit.*, p. 25-26.

0 m. 135 (rappelant la forme 27); un brûle-parfums[1], filets bruns à l'extérieur, sur le rebord supérieur, touches brunes, terre rouge, haut. 0 m. 08, diam. supérieur 0 m. 11 (forme 36); une petite lampe de la deuxième époque avec sa patère.

« Monnaies de bronze.

« Débris d'une portion d'œuf d'autruche avec traces d'une face humaine peinte.

« **N° 9.** — Une urne à queue, terre blanche, haut. 0 m. 34 (forme 8); une marmite à une anse, terre blanche, haut. 0 m. 065 (forme 53); une lampe punique de la deuxième époque, en partie brisée, sans patère.

« Un rasoir de bronze en assez mauvais état; des monnaies de bronze.

« Un anneau en fer, incomplet, à large chaton ovale.

« Débris d'un coffret : clous, fragments de charnière (?) en bronze.

« Deux moules en terre cuite; l'un représente un poisson[2], brisé du côté de la queue qui est incomplète, long. 0 m. 08; l'autre, circulaire, diam. 0 m. 105, montre deux oiseaux affrontés séparés en bas par un fleuron, en haut par le croissant retombant sur le disque; dans le champ, deux autres fleurons; filet au pourtour[3].

« **N° 10.** — Une jarre ovoïde à deux anses, col très court et fond plat, terre blanche, haut. 0 m. 20 (forme 5); une petite œnochoé à bouche ronde, terre blanche, haut. 0 m. 09; une patère de lampe punique (sans lampe), terre blanche avec filets bruns.

[1] Les brûle-parfums, autrement dénommés « vases porte-coupe », sont en grande faveur au VIIe siècle (Anziani, dans Gauckler, *op. cit.*, t. I, p. XVIII) et cessent de l'être au VIe (p. XXIII), après lequel ils ne se maintiennent qu'exceptionnellement (p. XXVII; cf. Merlin et Drappier, *op. cit.*, p. 10).

[2] Deux moules représentant des poissons analogues, l'un tourné en sens inverse du nôtre, l'autre un peu plus long et plus mince, proviennent des fouilles de la nécropole de Dermech en 1899. (Hautecœur, dans le *Catal. du Musée Alaoui*, *Suppl.*, p. 335, n° 932; Gauckler, *op. cit.*, t. I, p. 26 et pl. CCXXVI.)

[3] Ce moule est identique comme dessin et comme diamètre à un moule trouvé dans la nécropole de Dermech en 1899. (Hautecœur, *op. cit.*, p. 335, n° 927; Gauckler, *op. cit.*, t. I, pl. CCXXVI.) — Pour le croissant et les fleurons, cf. notre tombeau n° 10.

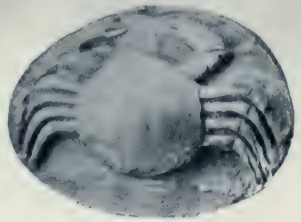

CARTHAGE (TUNISIE).

MOULES DE TERRE CUITE.

« Bronze : un petit rasoir; un miroir, diam. o m. 145; une aiguille.

« Bracelet en verre [1] (il en manque une petite partie), qui ne devait pas être complètement fermé et qui allait en s'amincissant légèrement vers ses deux extrémités libres.

« Amulettes à types égyptiens; grains de collier en terre vernissée; petits disques en os bombés en dessus, percés d'un trou en dessous.

« Deux moules en terre cuite; l'un représente un crabe [2], long. o m. 105; l'autre, circulaire, diam. o m. 095 [3], montre un Satyre barbu qui court, la main droite avancée et fermée, la gauche rapprochée du phallus à demi dressé; derrière sa tête, croissant retombant sur le disque; fleuron devant et derrière lui [4]; dans l'intervalle libre entre ses jambes, un poisson retourné le ventre en l'air; cercle cordelé au pourtour. (Pl. XXXIV).

« **N° 11.** — Une jarre ovoïde à deux anses, col court et fond plat, terre blanche, haut. o m. 245 (forme 5); deux petites œnochoés l'une à bec effilé, en terre blanche, haut. o m. 10 (forme 22), l'autre, haut. o m. 10, à bouche ronde, ventre bombé et filet en saillie sur le col, terre rouge; une petite coupe à filets brunâtres, terre rouge, haut. o m. 03, diam. o m. 115; une lampe punique de la première époque, avec patère présentant trois larges filets brunâtres.

« Un très petit rasoir de bronze, en poussière; des monnaies de bronze.

« Débris d'un coffret : crochets, clou en bronze.

« Cinq *uraei* en terre vernissée; la moitié d'une grosse perle en

[1] Cf. Gauckler, *op. cit.*, t. I, p. 89; t. II, p. 406.

[2] Cf. n° 17.

[3] Éclat au bord.

[4] Nous avons déjà rencontré le croissant retombant sur le disque et des fleurons dans un moule du tombeau précédent. Des attributs semblables décorent aussi le champ d'un disque du Musée Lavigerie, recueilli dans la nécropole de Douimès. (Delattre, *Mém. des Antiquaires de France*, t. LVI, p. 342-343, fig. 58; Berger, *Catal. du Musée Lavigerie*, t. I, p. 130; pl. XX, n° 5.) Le croissant retombant sur le disque se retrouve sur d'autres objets sortis des nécropoles de Carthage (par exemple : Gauckler, *op. cit.*, t. II, p. 551; Drappier, dans le *Catal. du Musée Alaoui, Suppl.*, p. 112, n° 11).

terre vernissée bleu-noir, décorée à mi-hauteur de trois filets blancs accolés et compris entre deux lignes de petits ovales blancs.

« **N° 12.** — Une jarre ovoïde à deux anses, sans col, à fond plat, terre blanche, haut. 0 m. 20 (forme 18); une jarre ovoïde à deux anses, col court et fond plat, en terre blanche, haut. 0 m. 205 (forme 5); une petite œnochoé à bouche tréflée, terre blanche, haut. 0 m. 12; un *unguentarium* à panse effilée, col brisé, terre rouge, haut. actuelle 0 m. 085; une marmite à une anse, dont le fond est tout noirci par la fumée, terre rouge, haut. 0 m. 065 (forme 53); une lampe punique de la deuxième époque avec sa patère, qui est rehaussée de filets de couleur brunâtre.

« Œuf d'autruche de forme hémisphérique, avec traces d'une face humaine peinte.

« **N° 13.** — Une jarre ovoïde à deux anses, sans col, à fond plat, terre blanche, haute de 0 m. 27 (forme 18); une petite œnochoé à goulot rond, terre blanche, haut. 0 m. 10; deux *unguentaria* à panse sphérique, rehaussés de filets brunâtres sur l'épaule et, le petit, sur le col, terre blanche, haut. 0 m. 065 et 0 m. 085 (forme 35); une coupe à rebord plat portant des sillons en creux et des filets brunâtres; filets semblables dans le fond; sur le rebord, deux trous assez rapprochés l'un de l'autre[1]; terre blanche, haut. 0 m. 03; diam. 0 m. 12; une lampe punique de la première époque, avec sa patère ceinte d'un filet de couleur brunâtre.

« Deux pendeloques discoïdes en argent, diam. 0 m. 023; l'une est brisée.

« Un anneau en bronze.

« Petites appliques en os, assez endommagées, dont un sphinx assis; amulettes en terre vernissée : plaquette rectangulaire avec la vache Hathor, bélier couché, chat assis, lion accroupi, personnage à quatre faces[2], deux Isis assises (ces deux dernières recouvertes d'un bel émail bleu); perles émaillées bleu turquoise avec des points bleu saphir.

N° 14. — Un biberon avec des filets brunâtres sur la panse,

[1] Cf. n° 14; la même particularité se rencontre sur l'écuelle n° 536 du Musée Alaoui. (Hautecœur, dans le *Catal. du Musée Alaoui, Suppl.*, p. 297.)

[2] Cf. n° 7.

terre rouge, haut. 0 m. 135 (forme 27); un *unguentarium* à filets rougeâtres, col brisé, terre blanche, hauteur actuelle 0 m. 05 (forme 35); deux petites coupes, dont l'une basse, haut. 0 m. 065, a un large rebord plat, diam. 0 m. 11, agrémenté de sillons en creux et percé de deux trous assez rapprochés l'un de l'autre [1], dont l'autre, profonde avec un pied élevé, haut. 0 m. 045, est entourée d'un bord très mince, diam. 0 m. 095; terre blanche, filets en couleur sur les deux; une *pyxis* décorée à l'extérieur sur la panse et le couvercle de filets horizontaux noirs et rouges avec une ligne de traits noirs perpendiculaires aux filets; panse sensiblement sphérique, couvercle avec bouton; terre jaunâtre vernissée noir à l'intérieur, haut. 0 m. 08 [2]; reste de fard rouge à l'intérieur; une lampe punique de la deuxième époque; deux patères de lampes, rehaussées de filets rougeâtres et montées chacune sur un pied tronconique, haut. 0 m. 06, diam. 0 m. 175 [3].

«Bronze : un miroir, diam. 0 m. 14; une clochette, haute de 0 m. 06 [4]; des petits clous.

«Disques en os, bombés sur une face, plats sur l'autre, percés d'un grand trou; nombreuses amulettes en terre vernissée, quelques-unes bien conservées : masque de Satyre [5], dieu Bès, personnage à quatre faces [6], Anubis, singe assis, lion accroupi, oudja; une dent d'animal; quelques perles en terre vernissée.

«Débris d'un *unguentarium* en verre.

«Deux moules en terre cuite : l'un représentant un poisson [7], long. 0 m. 095; l'autre, circulaire, diam. 0 m. 09, à double face, offrant d'un côté un scarabée aux ailes éployées (pl. XXXIV), tel qu'on en voit sur les monuments égyptiens, au revers une rosace à vingt-deux branches entourée d'une torsade entre deux filets [8].

[1] Cf. n° 13.

[2] Cf., par exemple, Hautecœur, *op. cit.*, p. 290, n° 476.

[3] Cf. n° 7.

[4] Les clochettes, fréquentes dans les tombeaux du VIIe siècle (Anziani, *op. cit.*, t. I, p. XXVI), disparaissent au VIe (p. XXIII); dans le groupe de sépultures d'Ard-el-Morali, on n'en connaissait jusqu'ici qu'un exemplaire (p. XXXII).

[5] Cf. Berger, *Catal. du Musée Lavigerie*, I, p. 239; pl. XXXIV, n° 15.

[6] Cf. n° 7.

[7] Ce moule est identique à un moule trouvé dans la nécropole de Dermech, en 1899 (Hautecœur, dans le *Catal. du Musée Alaoui*, *Suppl.*, p. 335, n° 931; Gauckler, *op. cit.*, t. I, p. 26 et pl. CCXXVI, en bas à droite).

[8] Cf. n° 17. — Les torsades et les rosaces ne sont pas rares sur les moules

«N° 15. — Un biberon en forme d'œnochoé à bouche ronde et à large rebord entourant l'orifice, terre blanche, haut. o m. 13; un petit vase à panse allongée, flanquée d'une anse et surmontée d'un large orifice, terre brunâtre, haut. o m. 09.

«Un anneau d'argent [1].

«Un miroir de bronze, diam. o m. 14.

«Portion d'un œuf d'autruche, avec traces d'une face humaine peinte; pastille en os, plate d'un côté, bombée de l'autre; anneau en os; nombreuses amulettes en terre vernissée : dieu Bès, personnage à quatre faces [2], oudja, sphinx accroupi, etc.; une dent d'animal percée d'un trou; longue perle de verre; perles sphériques en terre vernissée, en verre, en cornaline (deux).

«N° 16. — Une urne à queue, terre blanche, haut. o m. 34 (forme 8); une lampe punique de la première époque, présentant des touches de couleur brunâtre; la patère a des filets brunâtres.

«Débris d'un rasoir en bronze.

«Applique en plomb, de forme allongée, avec un disque central, diam. o m. 038, flanqué de chaque côté d'un fleuron [3].

«Deux couteaux en fer, l'un bien conservé et long de o m. 17, l'autre en miettes.

«Restes d'un coffret, notamment de longs clous en bronze à tête ronde, long. o m. 06, un petit clou en bronze, des pastilles en os percées d'un trou sur leur face inférieure.

«Débris d'une portion d'œuf d'autruche, avec traces d'une face humaine peinte; quelques perles en terre vernissée; une grosse perle en verre, à côtes, de tonalité vert clair.

«Petit cône en terre vernissée, percé d'un trou horizontal vers son sommet, haut. o m. 023, formant cachet à la base; l'empreinte de ce cachet est assez indistincte; elle donne, semble-t-il, un animal assis sur son train de derrière entre deux attributs.

analogues au nôtre (Hautecœur, *op. cit.*, p. 336, n°s 941 à 943; Gauckler, *op. cit.*, t. I, pl. CCXXVII; cf. p. 26, n° 83; p. 33, n° 99, et p. 73, n° 184; Delattre, *Mém. des Antiquaires de France*, t. LVI, p. 342 et fig. 57, p. 341).

(1) Le fil d'argent assez gros s'arrondit d'abord en anneau, puis ses extrémités amincies s'entre-croisent, forment un rectangle et viennent s'enrouler symétriquement autour de la tige même de l'anneau.

(2) Cf. n° 7.

(3) Applique semblable citée par MM. Merlin et Drappier, *op. cit.*, p. 70, fig. 45.

« **N° 17.** — Deux petites œnochoés à bouche ronde; l'une avec des filets rougeâtres sur la panse, terre rouge, haut. 0 m. 115; l'autre, terre rouge, haut. 0 m. 115; une lampe punique de la seconde époque avec rebord vertical le long de la partie découverte du fond [1]; au pourtour, quatre fleurons à trois branches; la patère est sans décoration.

« Bronze : débris de deux rasoirs, dont l'un très peu large, 0 m. 01; deux boucles d'oreilles; débris d'une bague à chaton ovale; une monnaie.

« Un anneau d'argent (?).

« Des fragments informes d'un objet en plomb, sans doute une applique analogue à celle du tombeau précédent.

« Vestiges d'un coffret, entre autres de longs clous en bronze à tête ronde, long. 0 m. 04.

« Débris d'une portion d'œuf d'autruche avec traces d'une face humaine peinte; amulettes en terre vernissée, dont un scarabée avec hiéroglyphe en dessous, un dauphin, Horus, deux oudjas; un dragon en os; perles en terre vernissée.

« Deux moules en terre cuite : l'un représente un crabe [2], long. 0 m. 10; l'autre, circulaire, diam. 0 m. 095, à double face, offre d'un côté une rosace à vingt-deux branches, entourée d'une torsade entre deux filets [3], au revers un personnage rappelant les images des monarques assyriens : debout dans un char à deux roues que traîne un cheval au pas [4], il tient une rêne dans chaque main et porte en outre dans la gauche un fouet; au-dessus du char vole un aigle; le sol est figuré par une grecque; cercle cordelé au pourtour; la surface du moule est sur l'une et l'autre tranche très gondolée par endroits. (Pl. XXXIV).

« Ces tombeaux, comme ceux qui ont été précédemment déblayés dans cette même région de Carthage, appartiennent au IVe siècle [5] : absence de mobilier rituel, apparition des monnaies

[1] Cf. forme 57.

[2] Cf n° 10; les deux crabes ne sont pas identiques.

[3] Cf. n° 14.

[4] Ce cheval semble avoir cinq pattes, la patte de devant levée étant double; c'est là probablement la conséquence d'une retouche qu'aurait subie le sujet; l'une des deux pattes de devant levées est, en effet, d'un travail différent des autres.

[5] Cf. Anziani, *op. cit.*, t. I, p. XXI-XXII.

de bronze [1], présence des *unguentaria* [2] et de lampes de la deuxième époque dites «bicornes» [3], pas d'incinération. A en juger d'après certains indices, ils seraient même plutôt du début que de la fin du IVe siècle : les lampes rhodiennes y font complètement défaut, tandis que les lampes puniques de forme ancienne, simples écuelles à bords relevés, y sont encore aussi répandues que les lampes puniques bicornes [4]; les jarres à queue y sont exceptionnelles [5], les *unguentaria* d'un usage restreint; les monnaies manquent bien souvent et, là où on les rencontre, ne sont pas abondantes; les œnochoés en bronze sont inconnues; les rasoirs, en général petits et à manche effilé [6]; les moules [7], dont les spécimens jusqu'ici signalés proviennent surtout des nécropoles de Douimès et de Dermech [8], fournissent aussi un argument pour la même conclusion.

«Ces moules constituent la principale originalité de notre groupe de sépultures; ils se présentent assez fréquemment réunis deux par deux dans une même tombe, tantôt de type oriental, tantôt de type grec. Ce sont eux qui donnent à ce coin de la nécropole carthaginoise sa physionomie spéciale [9].»

M. Babelon lit le rapport suivant :

«M. Renault nous envoie la notice descriptive, accompagnée de reproductions photographiques, de deux objets de toilette en bronze de l'époque romaine.

«Le premier lui paraît être un cure-oreille (*auriscalpium*) en

(1) Nos 1, 3, 6, 8, 17.

(2) Nos 2, 4, 5, 7, 12, 13, 14.

(3) Nos 2, 3, 4, 6, 8, 9, 12, 14, 17. — Une lampe de la troisième époque au n° 2.

(4) Nos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 11, 13, 16.

(5) Nos 3, 9, 16.

(6) Cf. Gauckler, *op. cit.*, t. I, p. 236.

(7) Nos 9, 10, 14, 17.

(8) Cf. Berger, *Catal. du Musée Lavigerie*, t. I, p. 131; Gauckler, *Marche du service en 1899*, p. 8.

(9) On a déjà remarqué que les sépultures «qui sortent de la banalité courante sont toujours réunies par groupes, quelle que soit d'ailleurs la particularité qui les distingue» (Gauckler, *Marche du service en 1903*, p. 9-10, cité par Anziani, *op. cit.*, t. I, p. XVI).

bronze doré dont la tige est ornée, à mi-longueur, d'un renflement sur lequel on lit l'inscription :

DIE OBIBA

« M. Renault n'a pas réussi, d'ailleurs, à l'expliquer.

« Le second monument est une petite cuillère dont la puisette ronde et très petite a pu servir à prendre une poudre ou un onguent destiné à la toilette.

« Ces monuments ont été trouvés à Bir-Hammidat, sur les bords de l'Oued-Zeroud, au sud-ouest de Kairouan. »

Revenant ensuite sur un bas-relief (pl. XXXIII) dont il a été question à la séance du mois de mars[1], il ajoute :

« Le petit bas-relief fragmenté que nous a communiqué M. Merlin, et où notre savant confrère a reconnu un Hercule portant un pic sur son épaule et ayant à son côté un attribut indéterminé, représente Hercule *Pisaeus* (Ἡρακλῆς Πισαῖος) allant détourner le cours de l'Alphée pour nettoyer les écuries d'Augias. La fable est bien connue par Ovide et était des plus populaires dans l'antiquité. La ville de Pisa, sur l'Alphée, à proximité d'Olympie, était la capitale du roi Augias. Hercule tient sur son épaule la pioche avec laquelle il va creuser le canal dans lequel il fera passer l'Alphée pour l'amener dans les écuries du roi des Pisates. L'objet incertain, d'ailleurs mutilé, qui se trouve à côté du héros, et que j'étais enclin à considérer comme un carquois, est en réalité la couffe ou panier dans lequel Hercule va mettre la terre retirée du canal.

« Cette explication est rendue certaine, si je ne m'abuse pas, par les monnaies de Postume qui ont, au droit, les bustes accolés de Postume et d'Hercule, avec la légende POSTVMVS PIVS FELIX AVG., et au revers la légende HERCVLI PISAEO accompagnant le type d'Hercule qui brandit une pioche avec laquelle il creuse le sol. A côté d'un héros, on voit, comme sur notre bas-relief, une couffe destinée à recevoir les déblais de l'excavation.

« Ces monnaies sont rares. Le baron de Witte et Cohen n'ont connu que l'exemplaire du Musée de Trèves (Cohen, *Postume*, n° 134); M. Adrien Blanchet en a fait connaître un autre exem-

[1] Voir plus haut, p. CXLVIII.

plaire mieux conservé[1]. Mais M. Blanchet paraît douter que l'objet qui est au pied d'Hercule soit un panier ou un vase, parce que, dit-il, « il n'est pas admissible que le héros donne des coups de « pioche dans un panier ». Hercule ne frappe pas dans le panier, mais à côté. La nature de l'objet que J. de Witte et Cohen ont d'ailleurs déjà décrit comme étant « un panier ou un vase » n'est pas douteuse : il faut s'y tenir. »

M. Ballu dépose le rapport qu'il a adressé à M. le Gouverneur général de l'Algérie sur les fouilles opérées en Algérie par le Service des monuments historiques en 1915. Ce rapport sera imprimé au *Bulletin*[2]. En même temps, il communique des photographies et des dessins de la cuirasse de Cherchel, qu'il avait demandés à l'intention de la Commission. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Gsell rend compte d'un envoi épigraphique fait par M. Parrès sur les quatre inscriptions provenant de Tobna, dont celui-ci a pris copie; une seule est inédite. C'est une épitaphe haute de 1 m. 10; haut. des lettres, 0 m. 047-0 m. 05 :

Personnage
et lion mutilés.

D M S
IVNA SATV
RNINA VIXI
ANIS XXXI
COM FE
H S E

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

(1) *Procès-verbaux de la Soc. franç. de numism.*, 1906, p. II-III.
(2) Voir plus loin, p. 165, le texte *in extenso* de ce rapport.

20 JUIN 1916.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. G. Mercier et A. Debruge font hommage à la Commission d'un opuscule intitulé : *La station préhistorique de Mechta-Châteaudun.*

Il sera déposé à la Bibliothèque nationale et des remerciements sont adressés à l'auteur.

M. Eusèbe Vassel, correspondant du Ministère à Tunis, envoie une note sur dix-neuf inscriptions puniques découvertes en 1910 à Carthage par la Direction des antiquités. Cette note sera insérée au *Bulletin.*

Un autre envoi de M. Vassel a trait à quatre silex taillés du nord de la Tunisie. Il sera pareillement inséré au *Bulletin* [1].

M. Merlin communique quelques découvertes archéologiques récemment survenues en Tunisie :

« I. M. Dominique Novak, correspondant honoraire du Ministère à Sfax, a bien voulu m'adresser des notes, estampages et photo-

[1] Ces deux communications seront imprimées dans le volume du *Bulletin archéologique* de 1917.

graphies relatifs à des trouvailles faites par ses soins, au mois d'avril dernier, dans la nécropole de Thina [1] :

« *a.* Caisson demi-cylindrique agrémenté de peintures [2]. Un des longs côtés est divisé en neuf compartiments séparés par des rubans verticaux de couleur rouge et limités en haut par une bande horizontale bleu clair; chacun des panneaux ainsi obtenus est décoré soit d'un oiseau à gauche, soit d'un panier de fleurs, entre deux branches de fleurs; en général, les sujets alternent; toutefois le quatrième et le cinquième tableau à compter de la gauche comprennent chacun un oiseau. L'autre long côté est partagé en cinq compartiments; les deux extrêmes renferment une corbeille de fleurs, les deux suivants un oiseau, corbeille et oiseau semblables à ceux de l'autre face et pareillement accostés de deux branches de fleurs; le motif central, malheureusement mal conservé, représentait probablement, d'après M. Novak à qui je dois cette description, le buste de la défunte encadré d'une guirlande; deux personnages, dont le haut du corps manque, se tiennent debout de chaque côté de la guirlande.

« Le caisson repose sur un massif parallélépipédique dont les quatre faces sont rehaussées d'une succession de guirlandes et de branches de feuillage, horizontales au milieu des guirlandes, verticales entre elles.

« Sur le petit côté ouest du caisson était fixée à l'aide de clous en fer une plaque de marbre pointue au sommet, brisée en deux morceaux se raccordant (haut., 0 m. 42; larg., 0 m. 20), qui portait l'épitaphe (lettres petites et soignées : 0 m. 018–0 m. 015) :

D M
MEMORIAE
VESOLENAE·FELICI
TATIS PIISSIMAE
ET KARISSIMAE
VIXIT ANNIS
·N· XXXXV·
L· CALPVRNIVS
PAPA·MARITVS
VXORI

[1] Cf. *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CCXIII.
[2] Ces peintures vont être transportées au Musée de Sfax.

« *b*. Tombeau en forme de caisson, sans décoration, voisin du précédent. Sur la petite face ouest du caisson, plaque pointue au sommet (haut., 0 m. 365; larg. 0 m. 21), avec l'épitaphe (lettres, 0 m. 033 – 0 m. 028) :

·D M S·

AELIA DATI

BA VIXIT AN

NIS XLVII

« Les lettres sont gravées avec soin entre des lignes horizontales préalablement tracées.

« *c*. Le grand côté nord de ce même caisson offrait une autre plaque de marbre à peu près carrée (côtés, 0 m. 18; lettres, 0 m. 02 – 0 m. 025) :

D M S

M CALPVR

NIVS VICT

OR FECIT DA

TIBE CONIV

« La plaque est complète.

« M. Calpurnius Victor est le mari d'Aelia Datiba, dont l'épitaphe figure en *b*, et un parent de L. Calpurnius Papa, mari de Vesolena Felicitas, de l'inscription *a*. Un autre M. Calpurnius était enterré dans le tombeau *d*.

« *d*. Sur la petite face ouest d'un troisième tombeau en forme de caisson, au même endroit que les précédents, plaque de marbre

pointue à son sommet, ayant 0 m. 58 de hauteur, 0 m. 27 de largeur, 0 m. 02 – 0 m. 03 d'épaisseur; lettres, 0 m. 037, bien gravées.

D M S

M CALPVR

NIVS HIP

NVS VIXIT

ANNIS

LXXX

« Ces trois sépultures, qui concernent des membres d'une même famille, étaient groupées à l'angle nord-ouest et à une centaine de mètres en dehors des remparts de l'ancienne *Thaenae* [1].

« *e.* Partie supérieure d'une plaque de marbre, assez étroite (larg., 0 m. 13), terminée en pointe à son sommet, brisée au-dessous de la deuxième ligne du texte, qui est complète à droite et à gauche, mais dont les lettres sont plus ou moins endommagées en bas (haut., 0 m. 17; lettres, 0 m. 033):

D M S

SPOSA

« *f.* Contre la paroi latérale d'un tombeau violé anciennement, M. Novak a déterré une amphore surmontée d'une petite auge en grès; dans cette auge était encastrée une plaque de marbre pointue

[1] Cf. le plan publié par MM. Fortier et Malahar dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1910, pl. XVIII.

au sommet (haut., o m. 46; larg., o m. 25), portant une épitaphe (lettres, o m. o4–o m. o35) :

D · M · S ·
C · AEMILIVS ·
INGENVS ·
VIX · AN · XL · VII

«II. A Carthage, deux tombeaux puniques ont été ouverts, au cours de ces derniers mois, sur la route, percée il y a quelques années, qui longe à l'Ouest la voie du tramway électrique Tunis-La Goulette-La Marsa; ils étaient sensiblement à hauteur de la villa sur l'emplacement de laquelle se trouvaient les dix-sept sépultures dont j'ai communiqué l'inventaire à la Commission en mai 1916. Ces deux tombeaux avoisinaient ceux numérotés 446 à 460 par Gauckler [1].

«*a*. Dans l'axe même de la route; exploré en 1915. Deux morts. La sépulture contenait les objets suivants :

«Une œnochoé à bouche ronde, haut. o m. 19, terre blanche, trois filets brunâtres au-dessous de l'épaule, larges filets horizontaux sur l'anse; une petite œnochoé à bouche trilobée, haut. o m. 105, terre rouge; une petite coupe à deux anses légèrement montantes et dépassant l'orifice, terre rose vernissée noir à l'intérieur et présentant à l'extérieur, au-dessus d'une large bande noire et d'un filet, une zone réservée sur laquelle se détachent, de part et d'autre entre les anses, deux palmettes séparées par un motif ainsi fait :

; hauteur de la coupe, o m. o31; diamètre à l'orifice, o m. o5;

«Bronze : une œnochoé à bouche trilobée et à anse du type courant (tête de Satyre en bas, tête de femme en haut), striée de filets longitudinaux, haut. o m. 16 [2]; un anneau d'oreille.

[1] Cf. Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, t. I, p. 210 et suiv.

[2] Sur la présence d'œnochoés en bronze dans la nécropole d'Ard-el-Morali, à Carthage, à laquelle nos tombeaux se rattachent, cf. Anziani, dans Gauckler, *op. cit.*, t. I, p. XXVII. On en a exhumé des caveaux n°s 448 et 451, voisins du nôtre (Gauckler, *op. cit.*, t. I, p. 210 et 212, qui désigne ces vases sous l'appellation vicieuse d'«amphores»).

« Un fragment d'œuf d'autruche avec traces d'une face humaine peinte; quelques amulettes de type égyptien, en terre vernissée, mal conservées; quelques perles en terre vernissée.

« *b.* Dans le talus occidental de la route, tout près du premier; ouvert en 1916; profondeur, 4 mètres. Un mort. On a sorti de la chambre funéraire :

« Une œnochoé à bouche ronde, avec trois filets bruns au bas de l'épaule, haut. 0 m. 13, terre blanche; deux *unguentaria* à panse sphérique, l'un en terre rouge avec filets rougeâtres, haut. 0 m. 085, l'autre en terre blanche, dont le col brisé a disparu; une lampe punique en forme d'écuelle à bords légèrement pincés, terre blanche, avec une patère en terre rouge ceinte de filets concentriques brunâtres (la lampe a été allumée);

« Un collier composé de quelques amulettes de type égyptien, en terre vernissée, mal conservées, — de perles allongées percées suivant leur grand axe, dont l'une en verre, longue de 0 m. 04 (incomplète à une de ses extrémités), est bleu turquoise vermiculé de blanc, — enfin de trois coquillages du genre cauris, un gros et deux petits, percés d'un trou;

« Plusieurs petits galets plats ou bombés.

« III. M. Lhospital, garde des Domaines à Bou-Arada, a découvert à Bijga (*Bisica*) et a fait transporter au bordj domanial de Bou-Arada, où je l'ai vue le 8 avril 1916, une grande stèle (haut., 1 m. 65, larg. 0 m. 55) assez luxueusement décorée et d'une remarquable conservation.

« La stèle affecte au sommet la forme d'un édicule couronné d'un fronton à acrotères, qui renferme une rosace et que soutiennent deux pilastres sur le fût desquels se détache une tresse. Au-dessous de ce fronton :

D·M·S

« Dans l'édicule, une femme représentée en Cérès[1] est debout; le bras droit enveloppé dans le manteau est replié et ramené devant la poitrine; la main qui a saisi des plis de l'étoffe se trouvant vers

[1] Ces représentations de femmes en Cérès sont fréquentes dans la sculpture africaine (cf. de Pachtere, *Catalogue du Musée de Guelma*, p. 50-51).

l'épaule gauche; l'autre main, abaissée et reposant contre la cuisse, tient des pavots, des épis et embrasse également des plis du manteau.

« Plus bas, un cartouche entouré d'une moulure est creusé à sa partie supérieure d'une niche qui abrite un buste de jeune enfant, drapé d'une toge avec *umbo* horizontal [1].

« Au-dessous de cette niche, l'épitaphe :

CEZZONIA·LVCANIANE·HAVETE·
ZASGIA·VICTORIA·CEZZONIA·B·M·
FEMINA·P·V·ANN·XXXV·M·VIII·
D·XVI·L·TVRIVS·FABIVS. LV
5. CANIANVS·FILIVS·EIVS·P·V·
ANN·IIII·M·IIII·D·XVIIII·H·S·
SVNT·T·V·B·Q·

« On remarquera à la dernière ligne la formule T·V·B·Q· formée par la contamination des deux souhaits : T·V·L·S· et O·V·B·Q·

« IV. M. A. Querci a offert au Musée du Bardo une tête en terre cuite, brisée au bas du cou et dont il manque la partie supérieure (haut., 0 m. 13), ayant appartenu à une statuette de Minerve et qui provient apparemment de Bir-bou-Rekba (ancienne propriété Paul Bonnard).

« Le visage est encadré de cheveux ondulés qui descendent jusque sur la nuque et cachent les oreilles; la tête était coiffée d'un casque dont on ne voit que la couronne inférieure, tout le haut ayant disparu; sur le bord du casque, qui est en contact avec les cheveux, sept trous sont percés à une distance moyenne de 0 m. 015 les uns des autres (diam., 0 m. 006-0 m. 007).

« V. Je dois à M. Barué, contrôleur civil de Thala, la copie d'un certain nombre d'épitaphes récemment exhumées à Thala, au pied du village, au dernier tournant de la route qui y monte, à droite.

[1] Cf. Courby, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités*, t. V, p. 351, col. 2.

En ce point, on a découvert les socles de plusieurs cippes funéraires qui étaient soigneusement alignés sur une plate-bande en grand appareil, mais dont les dés n'existent plus, et cinq stèles funéraires, arrondies en haut, dont une (*a*) était encore en place.

a.

D M S
P· AELIVS
AVGENDVS
V AN⊕LXXXI

b.

D M S
CONSIDIA
PRIMA
V·AN LXXXI

c.

D M S
SILVANA
V A XXX

d.

D M S	DMS
AGRIA	
MARC	
ELLA V A	
XL	

e.

D M S	D M S
BEBIA	QAGRI
VICTOR	VS·MAR
IA·VA	CKELVS
K I	
H S I	

« Il faut lire, sans doute : *Q. Agrius Marchelus* pour *Marcellus.* »

M. Merlin a fait parvenir en outre un rapport de M. Louis Poinssot, inspecteur des Antiquités de Tunisie, intitulé : *Quelques*

inscriptions de Thuburbo Majus. Ce rapport sera imprimé dans le *Bulletin* [1].

M. Ballu fait connaître à la Commission le résultat des fouilles opérées par le service des Monuments historiques dans le mausolée du Kroubs :

« Le dégagement de ce monument nous a fait découvrir, à la hauteur de la première assise des fondations, une voûte en plein cintre de 2 m. 75 de long sur 3 m. 30 de largeur à l'extrados. Dans l'intérieur, placées sous l'intrados, deux urnes de 0 m. 85 de long, brisées et contenant des cendres. Ces urnes étaient noyées dans de la terre qui avait servi à cintrer la voûte.

« Au-dessous, au niveau de la naissance, un dallage correspondant à la première assise de la fondation.

« Sous le dallage, caveau de 2 mètres sur 1 mètre et de 0 m. 90 de hauteur, contenant sept urnes, dont deux intactes; une en partie brisée; les autres en morceaux sauf une brisée, contenant des ossements mal incinérés; les deux intactes ne contenaient que de l'eau provenant des infiltrations pluviales.

« Dans l'intérieur, sur la seule partie dallée du caveau (0 m. 99 × 0 m. 67) des armes : une épée, fers de lances et de javelots, corne d'appel, un brûle-parfum, deux vases d'argent brisés, une tunique, dont le tissu paraît être composé de plomb et d'argent. Cette tunique, roulée, forme un bloc de 0 m. 75 de long sur 0 m. 18 de large et 0 m. 08 d'épaisseur. Le dessin de la trame est perceptible sur le dépôt calcaire formé sur la dalle par les eaux. Enfin, un casque avec jugulaire et passe-montagne; le haut est pointu et sur les côtés les oreillères sont en relief. Le casque est en fer martelé et garni de cuir à l'intérieur. En outre, des armes complètement rongées par la rouille, des médaillons en fragments; trois sont seulement à peu près complets; ils représentent, l'un : une tête de lionne; le deuxième, une tête de cerf en relief; le troisième, le plus beau, a 0 m. 095 de diamètre et figure Neptune assis, avec trident à gauche et conque marine dans la main droite, avec peau de lion sur les genoux.

« L'épée était dans un fourreau en cèdre qui est mieux conservé que le métal.

[1] Ce rapport sera imprimé dans le volume du *Bulletin archéologique* de 1917.

«Des dessins, photographies et descriptions complémentaires seront prochainement adressés à la Commission.

«Le tout a été déposé de Musée de Constantine.»

M. Cagnat lit la note suivante :

«On a découvert depuis quelques années, à Khamissa, dans les fouilles de la place appelée *forum novum*, qui date, comme on le sait maintenant, du IVe siècle de notre ère, un certain nombre d'inscriptions gravées sur des bases de statues; quelques-unes ont déjà été publiées dans le *Bulletin* ou ailleurs [1]; d'autres sont inédites. Je les réunirai toutes dans cette note.

«En 1903, on avait trouvé un piédestal qui portait :

1. *Herculem in|uictum pro | salute . . . . | . . . . . | . . . . . Augg. | ordo et popu|lus hoc loco | ponendum | censuit | curante | C. Umbrio Ter|tullo e. u. cur. | r. p.*

«Les noms des deux empereurs étant martelés, il faut attribuer le monument soit aux deux Philippe, soit à Dèce, père et fils, soit à Carin et Numérien, soit à Dioclétien et Maximien. La dédicace à Hercule indiquerait plutôt les deux derniers [2].

«Donc, à la fin du IIIe siècle, la base était en place dans quelque édifice de la cité ou peut-être sur le vieux forum. A la suite des troubles qui agitèrent le pays au IVe siècle, probablement des querelles religieuses, la ville fut plus ou moins bouleversée et les ruines s'accumulèrent.

«On prit alors le piédestal abandonné, on le transporta dans le nouveau forum et on le surmonta d'une statue de Trajan, recueillie, elle aussi, dans les ruines. C'est ce qu'apprend une autre inscription gravée sur la face opposée de la même pierre [3] :

2. *Pro beatitudine temporum sign|um Traiani de ru|inis ablatum pro|consulatu Clodi | Hermogeniani | amplissimi et c. u. | Atilius Theodotus | u. c. legatus eius | in forum nouu|m transferre | curauit.*

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 567; 1914, p. 202; *Bull. des Ant. de France*, 1903, p. 249.

[2] M. Gsell a bien voulu me dire que le nom de Dioclétien se lisait encore très distinctement.

[3] *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 566.

«C'était précisément le moment où l'on aménageait ce nouveau forum, ainsi que le prouvent tous les textes recueillis sur place et particulièrement celui-ci, où l'on spécifie qu'on l'embellit en y disposant des statues [1].

3. *Felicissimo saeculo | d. n. Iuliani uic[to]ris ac triumphato[ris] | Augusti proconsulatu Herm[o]geniani c. u. Atilius | Theodotus u. c. legatus | eius forum nouum | quod instituit perfec[it] | ac dedicauit add[itis] | columnis et statuis | exornauit.*

«Cette dédicace apprend, de plus, que le fondateur de cette place est le légat Atilius Theodotus.

«C'est ce que tous les documents épigraphiques proclament également.

«Une des statues du forum était celle de Constantin; mais, là encore, nous sommes en présence d'une restitution. La statue était au milieu de ruines, et on alla l'y chercher. C'est ce qui ressort de l'inscription suivante, dont M. Joly a envoyé à M. Ballu une copie et un estampage malheureusement partiel :

4. BEATISSIMIS TEMPORIBVS VAL
ERIO CONSTANTINO MAC
XIMO cVI CVM VENERATIONE
DE RVINIS SIGNO TITVLISQ
TRANSLATIS PROCONSVLA
TV CLODI HERMOGENIANI C V
FLAVIVS ATILIVS THEODOTVS
V·C·LEGATVS EIVS CONGRVAM
STATIONEM FORI NOVI A SE CON
DITI PROVIDERE CVRAVIT

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CCII.

«La copie de M. Joly porte, à la ligne 3, SVI; je suppose qu'il faut lire CVI.

«Une autre statue, dont je n'ai pas pu fixer la nature, la pierre étant assez effacée, comme le prouvent la copie de M. Joly et l'estampage partiel qu'il en a fait, avait été apportée dans les mêmes conditions.

5. PRO BAEATITVDINE TEMPO RV*m*
SIGNVM COIIV ▒ I C IALTT ▒▒▒▒▒▒▒▒
DAM CONLABSVM RESTITVTVM INPOSI
TIS CIRCVMCIRCA DE RVINIS ERVTIS OR
NAMENTIS PROCONSVLATV CLODI
HERMOGENIANI AMPLISSIMI ET C V
FLAVIVS ATILIVS THEODOTVS V C
LEGATVS EIVS I ▒ V TIIS FORI NO
VI CONSERVAPI C▒▒▒▒▒▒▒▒V▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒

«Ces divers monuments sont datés du proconsulat de Clodius Hermogenianus. Or il y eut deux proconsuls de ce nom : l'un en 361-362, l'autre vers 370, qui avait le second surnom de Caesarius [1].

«La base de statue qui porte le n° 3 nous prouve que celui dont il est ici question exerçait ses fonctions sous Julien; c'est donc celui de 361-362 [2].

«Il avait pour légat, à cette date, un homme nommé Flavius Atilius Theodotus; c'est lui, nous l'avons vu, qui établit et embellit le *forum novum*. Il était tout naturel que, pour l'en remercier, on lui élevât une statue, au milieu de toutes celles qu'il avait fait apporter, à côté des images de Trajan, fondateur du municipe de *Thubursicu*, et de Constantin, le grand empereur du siècle.

[1] Pallu de Lessert, *Fastes de l'Afrique*, p. 63 et 141.

[2] C'est ce qu'avait déjà reconnu M. Carcopino (*Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CCIII).

«On n'y manqua pas, et la dédicace en a été retrouvée cette année.

MORIS
ob INSTITVTIONEM FORI NOVI
*f*LAVIO ATILIO THEODOTO·V·C
PRAEFECTO · AERARI · POPVLI · R
LEGATO PROVINCIAE NVMID*i*AE
ORDO ET POPVLVS THVBVRSICEN
SIVM INPOSITO SIGNO ADDENS
OPERI DECVS·AVCTORI COMMODI
LIBERALITATE FVRI REGINI·FL·PP
HOC CARISSIMO RETENTAT
ADFECTV

(Copie de M. Joly.)

«Ce dernier texte mérite d'arrêter l'attention à cause du titre de *praefectus aerari populi romani* donné à Theodotus. Ceux qui se sont occupés des institutions financières de Rome admettent que la distinction du fisc et de l'*aerarium* disparut avec Dioclétien. Ils font observer que les derniers exemples que l'on possède d'un préfet du trésor du peuple romain remontent au temps d'Aurélien[1]. L'exemple que fournit la nouvelle inscription de Khamissa est de cent ans plus tardif.

«Il est bien probable que le nom de Theodotus figurait aussi sur l'arc à trois baies qui donnait entrée dans le *forum novum;* on n'en a trouvé encore que trois fragments, hauts de 0 m. 23, avec lettres de 0 m. 09, qui ne suffisent pas à nous indiquer le libellé du tout :

a. *issim*I AC BAEATISSI
CI CENSIBVS

b. MI CAES FORVM
HOC LOCO RESTI

c. PINTEVS·
FLAMINIBV*s*

«La suite des fouilles nous renseignera peut-être.»

[1] Voir le résumé de la question dans Hirschfeld, *Verwaltungsbeamten*, p. 17.

M. Héron de Villefosse lit un mémoire rédigé par lui sur le torse cuirassé, trouvé dernièrement à Cherchel. Ce mémoire paraîtra dans le *Bulletin* [1].

Il communique également, de la part du R. P. Delattre, le texte d'une amulette découverte récemment à Carthage. La lettre de notre collègue, accompagnée d'observations complémentaires, figurera également dans le *Bulletin* [2].

M. Saladin remet pour l'impression une note qu'il a rédigée d'après les renseignements de M. le capitaine Odinot sur les ruines de Bani-Teude, Mergo, Tansor et Angla [3].

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

[1] Voir plus loin, p. 93, le texte *in extenso* de ce mémoire.

[2] Voir plus loin, p. 136, la lettre du R. P. Delattre et les observations de M. Héron de Villefosse.

[3] Voir plus loin, p. 118, le texte *in extenso* de cette note.

14 NOVEMBRE 1916.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les ouvrages suivants sont offerts en hommage à la Commission :

J. Carcopino, *Les mosaïques chrétiennes des Beni-Rached ;*

Dr Carton, *Les fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique ;*

E. Vassel, *Études puniques : V. Sur la bilingue d'Althiburos ; VI. Un passage de la dédicace de Bir-Tlelsa.*

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés aux auteurs.

M. Bel, directeur de la Medersa de Tlemcen, a adressé une note sur trois anciens vases de cuivre gravé, trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale de la rupture du jeûne. — Renvoi à M. Houdas.

M. Louis Chatelain a fait parvenir la copie de quelques inscriptions nouvelles de *Volubilis* (Maroc). La communication sera insérée au *Bulletin*[1].

M. A. Robert envoie une note sur un bénitier trouvé près des ruines de *Lemellef* (Algérie). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Merlin communique un mémoire de M. Icard intitulé : *Sceaux*

[1] Voir plus loin, p. 161, le texte *in extenso* de cette communication.

de plomb trouvés à Carthage. Ce mémoire fait suite à celui qui a été adressé au Ministère le 18 avril dernier, soumis à la Commission le 9 mai et renvoyé à l'examen de M. Monceaux. — Renvoi au même.

M. Merlin fait connaître également un certain nombre de découvertes archéologiques récemment survenues en Tunisie :

« I. La principale des îles Cani, situées à 23 kilomètres au nord-est de Bizerte, présente, notamment à sa périphérie, une grande quantité de grottes. En visitant, au mois de mai 1916, une de ces grottes dans la région sud-ouest de l'île, des militaires remarquèrent à fleur du sol une cuiller en bronze, à long manche replié accidentellement sur lui-même (environ 0 m. 145 de long) et à puisette très plate (long. 0 m. 066, larg. 0 m. 03). Encouragés par cette trouvaille, ils entamèrent quelques recherches sur ce point et découvrirent à une faible profondeur, au milieu d'un conglomérat de terre et de cailloux, des ossements, environ cent cinquante monnaies d'argent antiques, deux bracelets également d'argent, enfin deux lingots de même métal.

« Dès qu'il fut informé, M. Michaux, directeur général des travaux publics, mobilisé comme lieutenant-colonel directeur du Génie en Tunisie, me fit remettre les objets recueillis pour le Musée du Bardo, et en outre envoya à Cani un officier du Génie, M. Dupertuys, pour procéder à une enquête sur place, diriger des investigations complémentaires et rassembler tous renseignements utiles sur la découverte. Je tiens à adresser ici à M. Michaux l'expression de ma vive gratitude pour le précieux concours qu'il a bien voulu prêter une fois de plus, en cette circonstance, aux études archéologiques.

« La grotte où la trouvaille a eu lieu est située à 50 mètres très légèrement au sud-ouest du phare, à 7 mètres du bord de la mer, à 3 mètres environ au-dessus du niveau moyen de l'eau ; elle est exposée à l'Ouest et protégée par un petit îlot, qui toutefois ne la garantit pas contre les fortes tempêtes. L'accès par mer en est assez facile quand le temps est beau ; par terre, il est fort malaisé et même dangereux. Cette grotte compte 7 mètres de profondeur, 4 m. 75 dans sa plus grande largeur et 2 mètres dans sa plus grande hauteur ; l'entrée mesure 1 m. 30 de haut sur 1 m. 50 de large. Le rocher formant sol disparaissait sous une couche de terre et de cailloux

de 0 m. 15 d'épaisseur, qui avait probablement été explorée précédemment et qui a été complètement remuée et tamisée lors des fouilles récentes; c'est au milieu de ce conglomérat qu'ont été ramassés les ossements et les objets antiques que voici :

a. Dix-huit tétradrachmes de Carthage en argent, dentelés au pourtour, offrant au droit la tête de Cérès de profil à gauche, grènetis au pourtour; au revers, le cheval trottant à droite, filet au pourtour. Ces tétradrachmes appartiennent au type décrit par Müller dans sa *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 90-91, nos 116 à 123. La tête de Cérès est de la série C de Müller, t. II, p. 112-113 : les cheveux, retroussés par derrière et fortement bouclés, sont ceints d'une couronne d'épis ayant leurs feuilles; un mince collier barre le cou; une pendeloque très longue descend de l'oreille; le relief est plat. Au revers, le cheval, dont les muscles sont fortement accusés, est le plus souvent (13 cas sur 18 [1]) accosté d'un symbole variable suivant les exemplaires :

1. Caducée au-dessus du cheval [2]	2	exemplaires.
2. Image dite de Tanit au-dessus du cheval, cf. Müller n° 123	1	—
3. Disque entre les pattes de devant du cheval, cf. Müller n° 116	2	—
4. ⌒ sous le cheval, cf. Müller, n° 119	3	— [3]
5. o sous le cheval, cf. Müller, n° 120	2	—
6. o ⅄ sous le cheval, cf. Müller, n° 121, cf. p. 126	2	—
7. ⌔ sous le cheval [4]	1	—

[1] Dans les cinq autres cas, nous ne pouvons dire s'il y avait un type accessoire au revers, à cause des concrétions qui empâtent la monnaie ou des dommages qu'elle a subis.

[2] Ce symbole n'est pas connu de Müller pour les monnaies de notre type; mais le Musée du Bardo possédait déjà deux tétradrachmes de notre série avec le caducée, l'un provenant de Carthage, le second recueilli en 1910 à l'Aouina (six kilomètres à l'O. S. O. de Carthage, feuille de la Marsa au 1/50,000e) avec trois autres du même type ayant comme symbole au revers soit l'image dite de Tanit, soit le disque surmontant le cheval; le revers du troisième exemplaire est complètement encroûté de concrétions.

[3] Un de ces trois exemplaires porte peut-être le croissant retombant sur le disque ⌒ (cf. Müller, *op. cit.*, n° 118).

[4] Ce symbole ne figure pas dans Müller pour les monnaies de notre type; je l'ai retrouvé sur un tétradrachme de notre série, provenant des environs de Thala, qui a été récemment offert au Musée du Bardo par M. le capitaine Moisy, du service des Affaires indigènes.

«Les pièces de ce type sont rapportées par Müller à ce qu'il appelle[1] la seconde époque du monnayage carthaginois, celle qui va de 241 à 201. Comme on le verra, elles sont ainsi contemporaines de certains des deniers romains trouvés en même temps et que nous allons examiner maintenant.

«*b*. 132 deniers d'argent, de la République romaine, portant à l'avers la tête de Rome casquée de profil à droite, au revers soit les Dioscures chevauchant à droite, soit la Victoire dans un char lancé au galop également à droite avec la légende ROMA, fréquemment accompagnée de noms de magistrats monétaires. Ces 132 deniers, sauf 11, sont dans un état de conservation suffisant pour être identifiés avec certitude ou très grande vraisemblance; quelques-uns, au moment de la découverte, étaient soudés ensemble par groupes de 3 (trois groupes) ou de 2 (quatre groupes), qui ont pu être facilement dissociés[2]; certains sont brisés, et nous avons dû négliger des fragments que leur petitesse ne permettait pas de décrire utilement.

«Les 121 deniers qui ont été identifiés[3] se répartissent ainsi sur une période d'une centaine d'années :

«1. 268-254 avant J. C. : 22 deniers au type des Dioscures, sans marque monétaire (Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. I, p. 39, n° 2).

«2. 254-217 avant J. C. : 7 deniers au même type des Dioscures, sans noms de magistrats, montrant des symboles dans le champ : un croissant (2 ex.), une étoile, une massue, une ancre, un gouvernail, une roue à six rayons (le pourtour est dentelé). (Babelon, t. I, p. 47-48.)

«24 deniers au type de la Victoire (Babelon, t. I, p. 40, n° 6).

(1) Müller, *op. cit.*, p. 141-142, cf. p. 126.

(2) Deux monnaies restées collées l'une à l'autre sont parmi les onze non identifiées.

(3) Sur les onze qui n'ont pu être identifiés, deux portaient certainement au revers, avec les Dioscures, des noms de magistrats aujourd'hui indéchiffrables; les autres ont le revers tellement encroûté ou rongé, qu'on n'y distingue plus rien actuellement.

« 3. 234-164 avant J. C. : 68 deniers avec noms de magistrats :

EXEMPLAIRES.		MONÉTAIRE VERS :	BABELON.
—		—	—
1	Matienus (?) [1]	234	II, p. 208, n° 1, *ou* p. 209, n° 2.
2	C. Decimius Flavus...	214	I, p. 453.
8	L. Furius Purpureo...	214	I, p. 522, n° 13.
2	C. Terentius Lucanus..	214	II, p. 483, n° 10.
3	C. Junius C. f.	204	II, p. 101, n° 1.
2	C. Scribonius Curio...	204	II, p. 424, n° 1.
15	Pinarius Natta.....	200	7 ex. II, p. 303, n° 1. 8 ex. II, p. 303, n° 2.
7	L. Saufeius	200	II, p. 421, n° 1.
3	Spurius Afranius.....	200	I, p. 135, n° 1.
3	P. Cornelius Sula.....	200 [2]	I, p. 387, n° 1.
3	Atilius Saranus.....	194	I, p. 226, n° 1.
5	C. Maianius.....	194	II, p. 166, n° 1.
1	Sex. Quinctilius.....	179	II, p. 398, n° 1.
2	M. Atilius Saranus....	174	1 ex. I, p. 229, n° 8. 1 ex. I, p. 229, n° 9.
3	L. Sempronius Pitio...	174	II, p. 430, n° 2.
3	Q. Marcius Libo.....	174	II, p. 181, n° 1.
4	C. Antestius Labeo ...	174	I, p. 144, n° 1.
1	L. Cupiennius	164	I, p. 444, n° 1.

« L'enfouissement du trésor date donc du milieu du IIe siècle avant notre ère ; il a dû être effectué peu de temps avant la chute de Carthage [3].

« Cette constatation est intéressante, en particulier pour fixer l'époque des bracelets recueillis avec les monnaies.

[1] L'exemplaire est un peu abîmé ; l'attribution n'est pas absolument sûre.

[2] D'autres placent ces monnaies vers 194 (Cf. Münzer, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, t. IV, col. 1518, n° 384).

[3] Parmi les trouvailles antérieures de deniers romains faites en Tunisie, nous citerons celles de :

1° Monastir (Gauckler, dans le *Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1893*, p. 50 ; *en 1894*, p. 57) ; 2° Fernana (Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. CXVII ; *Marche du Service en 1901*, p. 18) ; 3° Hammam-Lif ou Radès (Gauckler, *Marche du Service en 1903*, p. 36 ; De Bray, *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1907, p. 98 et suiv.) ; 4° Henchir-Djebel-Diss (Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CXLVI-CXLVII ; *Revue numismatique*, 1914, p. 116).

« *c.* Ces bracelets sont au nombre de trois, plus ou moins entiers, tous du même type. Ils se composent de huit fils d'argent disposés en cercle et tordus en spirale ; le corps du bracelet va en s'effilant du milieu (diam. 0 m. 015) vers les extrémités qui chevauchent l'une sur l'autre, et où les fils se réunissent en un faisceau unique que termine une tête de serpent. L'un des bracelets est incomplet à ses deux extrémités ; un autre, à une ; du troisième, nous n'avons qu'environ la moitié.

« *d.* A ces objets étaient joints deux lingots d'argent, aux contours irréguliers : le premier, mince et plat sur ses deux grandes faces, pèse 75 grammes ; le second, qui a vaguement la forme d'un tronc de pyramide (haut. 0 m. 025), pèse 153 gr. 5 [1].

« II. Je donne ci-après le texte de plusieurs épitaphes relevées par M. Carougeau entre *Thelepte* et *Cillium*, lors de la construction de la voie ferrée qui traverse la région.

« Dans la ruine d'Henchir-El-Alaïmia, située à 4 kilomètres à droite du chemin de fer en allant vers Henchir-Souatir (feuille de Kasserine au 1/100,000°, en bas) :

« 1. Stèle : haut., 1 mètre ; larg., 0 m. 40 ; lettres, 0 m. 04.

DIIS MA
CAELIVS
VRBAN
VS VA XIII

« Dans une ruine située à 1 kilomètre à l'est d'Henchir-El-Alaïmia :

« 2. Cippe : haut., 1 m. 64 ; larg., 0 m. 51 ; épaiss., 0 m. 49 ; lettres, 0 m. 05-0 m. 04. L'inscription est dans un cadre.

[1] Un lingot pesant 110 grammes et deux bracelets d'argent ayant la forme d'un serpent qui s'enroulait autour du bras accompagnaient également des tétradrachmes de villes siciliennes découverts en 1905, près de Bizerte (Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. CC et CCXL ; cf. Drappier, dans le *Catal. du Musée Alaoui*, *Suppl.*, p. 124, nos 113 et 114).

D M S

M EGNATI

VS·AGRIPPA

AELIANVS

PIVS

V· A· LXXXV

H·S·E

SEMPRONI

VS· FIL

FECIT

«Au même endroit :

«3. Cippe : haut., 1 m. 86; larg., 0 m. 49; épaiss., 0 m. 43; lettres, 0 m. 06-0 m. 05.

d M S

IAN VICT

*u*ARIA OR VIXIT

*ui*XIT ANNIS

5 *annis* LXXXV

XXXX

FILIA VICTORIA

VIXIT ANNIS

XXXX

«Le nom *Jan*[*u*]*aria* n'est pas sûr. L'inscription, endommagée à gauche, est entourée, en haut et à droite, d'un cadre sur lequel déborde la fin des lignes 3 et 7.

«Au même endroit :

«4. Stèle: haut., 1 m. 36; épaiss., 0 m. 21; lettres, 0 m. 04-0 m. 03.

D · M · IVLIA

SATVRNI

NA VIXIT

ANIS LXXXX

«Dans une ruine située à 1 kilomètre à l'est de celle qui contient les textes nos 2 à 4 :

«5. Stèle : haut., 1 m. 42; long., 0 m. 42; lettres, 0 m. 05. L'inscription est dans un cadre.

d M S

LVCVSTIO

V · A · XXVIIII

MEN ŘIBVS

SEMPRONIVS

FILIO KÆ

FECIT

«Au même endroit :

«6. Stèle : haut., 1 m. 42; larg., 0 m. 42; lettres, 0 m. 04.

D M S

MINVCI

FLAVIANI

VIXIT

ANIS XXXV

« A ces textes j'en ajouterai un autre qui a été recueilli à 5 kilomètres environ à l'est des ruines de Kasserine, à 2 kilomètres environ à l'est de la gare, et qui est aujourd'hui déposé devant une des maisons de la Compagnie Bône-Guelma auprès de la gare de Kasserine. L'estampage m'en a été communiqué par M. Bérard, de la Compagnie des Batignolles :

« 7. Stèle : haut., 0 m. 80; larg., 0 m. 50; épaiss., 0 m. 17; lettres, 0 m. 055.

D · M · S

FLAVIA · VICTORIA

ANTVLLIANA · PIA

V · A · XXXVII · M · XI ·

5 D · XXIII · ANTONIVS

FAVSTINIANVS

MARITVS · ET · GE

SSIVS · VICTOR

FILIVS · FECERVNT

« Le bas des premières lettres de *filius* manque.

« III. Je dois à M. le Dr Houdart, de Tunis, connaissance d'une lampe qui fait partie de sa collection et dont je ne puis préciser la provenance, mais dont la signature est fort intéressante. Voici la description de cette lampe :

« Queue épaisse forée d'un petit trou; sur la crête, trois sillons parallèles; la queue se prolonge en arrière, descendant jusqu'au bas du récipient. Bec arrondi peu saillant, indiqué à sa naissance par deux lignes convexes qui lui donnent l'aspect d'un cœur. Corps circulaire, diam. 0 m. 08, haut. 0 m. 026. Pâte jaune pâle.

« Deux palmes. Pourtour, stries rayonnantes. Trou de remplissage entre les deux palmes, trou d'aération entre celui-ci et le bec.

«℞. Au milieu de deux cercles concentriques en creux, l'inscription suivante tracée en graffite :

EXISTATI
ONE BΛRΛRI
TΛNA FΛVSTINI
MΛΠVS BOꓘGI
MΛS NΛTV
s BΛRΛRI

«La lampe a reçu un coup avant la cuisson, par-dessous, en arrière du bec; le milieu de la première ligne du texte est gravé dans cette partie en contre-bas que traversent les deux cercles.

«A la naissance du bec, ligne de globules en creux entre deux traits incisés.

«Je lis : *Ex istatione*[1] *Bararitana Faustini; Matius Bolgimas natu*[*s*] *Barari.*

«Les mots *Matius* et *Bolgimas* ne sont pas d'un déchiffrement tout à fait sûr.

«*Bararus* est une ville de la Byzacène, qu'on a identifiée d'une façon très vraisemblable avec Henchir-Rougga, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de la Chebba[2].

«Il convient de rapprocher notre signature de celles déjà publiées qui portent : *ex oficina C. V. S. ab Aquas Regias*[3].

(1) Exemples analogues d'emploi de *i* devant les groupes *st* et *sc* : cf. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, p. 1110.

(2) Babelon, Cagnat et S. Reinach, *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de la Chebba, n° 73; cf. Merlin, *Studi romani*, 1913, p. 383 et suiv. : [*cu*]*ratori re*[*ip. Thusdrit*]*ano*[*ru*]*m*, *Tha*[*e*]*nit*[*a*]*no*[*ru*]*m*, *Bara*[*ri*]*tano*[*rum*], reproduit par Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1914, n° 207.

(3) Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. CCXII = *Revue Tunisienne*, 1915, p. 324, n° 64; Massigli, *Catal. du Musée de Sfax*, p. 35, n° 90; Toutain-J. Renault, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CXXXVII (procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, janvier, p. XXIII). Cf. Merlin, *Revue Tunisienne*, 1915, p. 328, n° 94 : C·V·S· et une lampe inédite, au même sujet que cette dernière (buste de Sérapis à gauche), avec la signature EX OFICI || NΛ·C·V·S· (El-Aouja, aujourd'hui au Musée du Bardo). — Voir aussi, sur cette marque de fabrique, Carton, *Bull. d'Oran*, 1916, p. 86.

«Faustinus me paraît être le patron de l'atelier. Matius Bolgimas, le chef d'équipe ou l'ouvrier, originaire de *Bararus* et travaillant dans la fabrique de Faustinus établie en cet endroit. *Statio* est exceptionnel pour désigner une fabrique de poteries; en général, c'est *officina* qu'on emploie.

«IV. M. le colonel Foucher, commandant militaire des territoires du Sud, m'a fait parvenir, au mois d'août dernier, pour le Musée du Bardo, l'inscription bilingue de *Gigthis* communiquée à la séance du 15 mai 1915 par M. L.-A. Constans et commentée par M. Dussaud le 15 juin suivant[1].

«La Direction des Antiquités a fait entrer au Musée du Bardo, au début de 1916, les objets découverts au Koudiat-Zateur, près de Carthage, par M. l'abbé Ménier et signalés par le R. P. Delattre à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres le 14 janvier 1916 (*Comptes rendus*, p. 14 à 16; cf. p. 154, note 1). Les magnifiques bijoux que renfermait la sépulture chrétienne explorée viennent d'être exposés au public dans la salle VIII des collections antiques.

«M. Louis Poinssot, qui s'est tout spécialement occupé de cette trouvaille, se propose de consacrer, dès que possible, à ce superbe ensemble une étude détaillée. Je me contenterai de faire connaître aujourd'hui, en son nom, que, sur le devant de sarcophage dont la moitié droite seule a survécu, trois des figures masculines symbolisent des Saisons[2] : la première est l'Hiver, chaudement emmitouflé, tenant dans le bras gauche un hoyau à deux dents et laissant pendre de sa main droite un canard sauvage[3]; la deuxième, l'Eté avec une faucille et des épis; la troisième, l'Automne, l'époque des vendanges rappelée par la panthère bachique que le personnage tient en laisse[4]. Quant à l'homme qui est à gauche, de plus petite taille que les précédents, il élève en l'air à bout de bras une corbeille de grain qu'il s'apprête à verser dans un moulin que fait tourner un cheval.

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXX et suiv., p. CXCV.

[2] Cf. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CLXX.

[3] Cf. par exemple l'image de l'Hiver sur le sarcophage d'Henchir-Romana (Espérandieu, *Bull. archéol. du Comité*, 1891, pl. XXXIV), aujourd'hui au Bardo (Merlin, *ibid.*, 1908, p. CCLXI).

[4] Cf. Hild, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités*, t. III, p. 255.

« Les bagues recueillies dans le tombeau sont au nombre de trois ; aux deux mentionnées par le R. P. Delattre il convient d'en ajouter une troisième, dont le corps est formé de deux dauphins dirigés en sens inverse, qui se touchent par leurs queues et dont les têtes étaient séparées par une gemme aujourd'hui disparue. »

M. Héron de Villefosse communique une note envoyée par M. Eusèbe Vassel, correspondant du Comité à Maxula-Radès (Tunisie) :

« Au cours de ses belles fouilles de Dar-Saniat, à Carthage, mon confrère et ami M. Jules Renault a recueilli un morceau de grès rouge qui paraît provenir d'une élégante table ronde d'assez grand diamètre (le segment, d'après un calque, aurait une corde de 96 millimètres pour une flèche de 3 m/m 5) et sur lequel il reste huit lettres d'une inscription punique dont j'ai déjà parlé ailleurs.

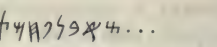

« De la lettre qui suivait le *tav* il reste une haste longue et renflée en massue, qui indique un *alef* ou un *res*, ou peut-être un *vav*. La lecture est certaine, les caractères étant parfaitement nets.

« M. Renault a fait paraître dans un de ses *Cahiers*[1] la courte note que je lui avais remise au sujet de ce texte quelques jours après sa découverte. Je coupais : , et traduisais sous réserves : . . . *de la pierre* (ou *qui est la pierre*) *des charbons ardents*, supposant que la table pouvait être un autel sur lequel on brûlait soit des aromates, soit les chairs des victimes.

« Précédemment à cette publication, M. Merlin avait signalé la trouvaille de M. Renault dans une note insérée au *Bulletin archéologique du Comité*[2].

« Un fragment aussi court se prête en général à plus d'une interprétation ; je ne ferai pas difficulté de convenir que la mienne était

[1] Jules Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, nouvelle série, 1er cahier, 1913, p. 54-55 et fig. 37.

[2] Année 1910, p. CCXII. — Une fausse lecture du typographe y substituait, dans ma traduction, le mot *peine* au mot *pierre*.

bien audacieuse. Après tout, peut-être y avait-il simplement sur la table quelque chose comme [illegible] ou [illegible]. Certes, [illegible] ou [illegible] n'a guère l'apparence d'un nom propre carthaginois; mais il pourrait être libyque ou étranger (égyptien, par exemple?).

« Quoi qu'il en soit, le mot est nouveau en punique; on fera donc bien de le noter pour le cas où il se représenterait dans un texte moins incomplet.

« L'inscription, par ses hastes longues et renflées, appartient à ce que j'appellerai *le punique fleuri*, ce qui ne permet pas, à mon avis, de lui assigner une date très ancienne. »

M. Héron de Villefosse communique également, de la part du R. P. Delattre, les textes de 38 fragments d'inscriptions trouvés à Carthage et appartenant à diverses catégories. Notre zélé correspondant regrette vivement d'ignorer la provenance exacte de chacun de ces débris. Les Arabes qui les lui apportent ne veulent pas dire où ils les ont recueillis; si on leur fait des questions pressantes à ce sujet, ils n'hésitent pas à mentir et à fournir des indications fausses dont il serait très fâcheux de tenir compte. Il faut donc se résigner et se contenter de savoir que ces fragments viennent de Carthage, sans pouvoir fixer le point précis de la trouvaille. Plusieurs présentent un intérêt particulier.

Le fragment 4 contient des indications relatives aux jours du mois et doit provenir d'une sorte de calendrier.

Les fragments inscrits sous le n° 13 appartiennent à une importante inscription de la première moitié du premier siècle, ainsi que l'indiquent les mots *Drusus* et *Germanicus* reconnaissables aux deux premières lignes.

Pour le n° 32, on peut songer au complément [*Apollini salut*]*ari sac*(*rum*).

Le n° 37 semble provenir d'un *elogium*.

« **1**. Disque d'argile, de 0 m. 14 à 0 m. 15 de diamètre. On y voit représentées sous la forme d'enfants les *Quatre Saisons*. C'était un moule. Nous en donnons la description d'après une épreuve en plâtre. L'objet n'est pas complet.

« De gauche à droite, les Saisons personnifiées se présentent

ainsi : le *Printemps*, dont il ne subsiste que les jambes; l'*Été*, qui de la main droite tient un épi de froment; l'*Automne*, tenant par les pattes de devant un lièvre ; l'*Hiver*, portant une sorte de hoyau pour travailler la terre. L'Hiver seul est vêtu. Le Printemps et l'Été marchent à la rencontre de l'Automne et de l'Hiver.

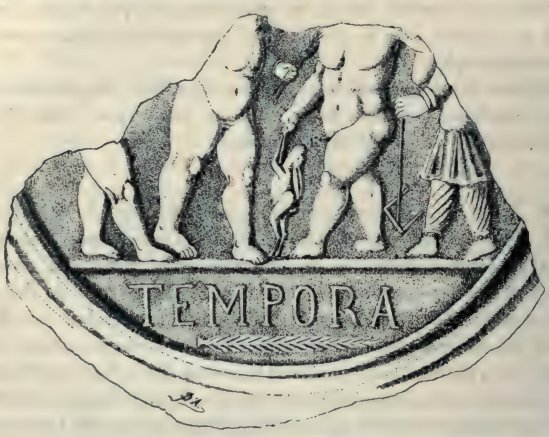

Carthage. — Disque d'argile représentant les Saisons.

«Ce groupe, malheureusement brisé, ne manque pas d'art. Au-dessous, on lit :

TEMPORA

«Haut. des lettres, 0 m. 009.

«2. Portion d'une plaque de marbre, revers lisse, épaisse de 0 m. 035, haute de 0 m. 25, large de 0 m. 31.

QVAM
ITKARTH*ag*
VRIPI

«Haut. des lettres, 0 m. 09. Avant Q amorce pouvant convenir à un D. A la seconde ligne, I est peut-être le jambage d'une autre lettre. A la troisième ligne, les lettres ne se reconnaissent que par la partie supérieure.

«3. Fragment d'une plaque de

marbre, revers lisse, épais de 0 m. 03, haut de 0 m. 12, large de 0 m. 28.

RVM
ME·C·C·IVL·

«Haut. des lettres, 0 m. 065. A la seconde ligne, au lieu de M, il faut peut-être lire MA; la dernière lettre, brisée en bas, n'est pas certaine. Les deux C sont plus grands que les autres lettres. Il faut sans doute transcrire : *Coloni coloniae Juliae* [*Karthaginis*] ou *C(olonia) C(oncordia) Jul(ia)*.

«4. Petit fragment d'une dalle de grès, épais de 0 m. 05, haut de 0 m. 065, large de 0 m. 10. De la face il ne reste que 0 m. 07 de largeur. Cette plaque portait une série de colonnes dans lesquelles on distingue encore les indications suivantes :

	NON	
I	NON	I
I	NON	IIII
	NON	VI
	NON	IIII

«Haut. des lettres, moins de 1 centimètre. A droite, amorce d'une autre colonne.

«5. Fragment d'une tablette de marbre, revers lisse, épais de 0 m. 02, haut de 0 m. 13, large de 0 m. 06.

«La plaque était percée d'un trou circulaire d'environ 5 ou 6 centimètres, entouré d'une inscription gravée entre deux cercles. Il n'en subsiste que les lettres suivantes :

NASECV

«Haut. des lettres, 0 m. 01.

«On pourrait penser au nom SECVNDINA, mais ce qui manque de la zone est trop considérable pour n'avoir porté que les trois lettres NDI. Il faut plutôt voir dans cette inscription un mot au nominatif se terminant par NA, suivi d'un nom au génitif tel que : VRNA SECV*ndi*...? Une amorce qui précède la lettre N conviendrait bien à un R.

«6. Petite pierre noire, ovale, traversée par une veine blanche. Longueur, 0 m. 01; largeur, 0 m. 007. Dans le sens de la longueur, un chien courant les deux pattes de devant levées. Au-dessous :

AVCTI

«7. Disque de plâtre ayant servi à boucher une amphore. Diamètre, 0 m. 08.

«On y lit l'empreinte d'un sceau de forme ronde, à double registre. Dans le registre central, qui mesure 0 m. 04 de diamètre, je vois les lettres suivantes :

BACOLA

«La zone extérieure, presque à moitié incomplète, porte les lettres suivantes :

PMVIADIO

«Haut. des lettres, 11 millimètres.

«8. Marbre, fragment supérieur d'une dalle, revers brut, épaisse de 0 m. 04. Haut. 0 m. 15; largeur, 0 m. 18.

R·AVG

«Haut. des lettres, 0 m. 095. La dernière n'est pas complète. Amorce d'une seconde ligne.

«9. Marbre, revers lisse, épais de 0 m. 04, haut de 0 m. 18, large de 0 m. 17.

LLO·M

NIANO

CO

«Haut. des lettres, 0 m. 065. Amorce d'une ligne supérieure.

«10. Fragment d'une dalle de marbre, revers lisse, épais de 0 m. 06, haut de 0 m. 14, long de 0 m. 29.

CAIO

AVR

«Haut. des lettres, 0 m. 065. Celles de la première ligne ne se reconnaissent que par des amorces.

«11. Portion de dalle de *saouân*, revers brut, épaisse de 0 m. 055, haute de 0 m. 20, longue de 0 m. 35.

VALENT

VALERIA*n*

«Haut. des lettres, 0 m. 09.

«12. Petit fragment de marbre, revers brut, épais de 0 m. 015, haut de 0 m. 09, large de 0 m. 07.

MP·CO

COS·X

ANO

«Haut. des lettres, 0 m. 025. Avant A, boucle de B, P ou R.

«13. Cinq fragments d'une belle dalle de marbre à revers brut, épais de 0 m. 03.

«*a*. Fragment haut de 0 m. 22, large de 0 m. 22.

DRVS
ANIC

«Haut. des lettres, à la première ligne, 0 m. 06; à la seconde, 0 m. 04. Avant A, amorce d'un R ou d'un M.

«*b*. Fragment haut de 0 m. 17, large de 0 m. 13, appartenant également aux deux premières lignes :

A · M
S TA

«*c*. Fragment haut de 0 m. 07, large de 0 m. 075, appartenant à la première ligne :

FIL

«*d*. Fragment portant la lettre G de la seconde ligne.

«*e*. Autre fragment, haut de 0 m. 24, large de 0 m. 11, appartenant aux lignes inférieures :

C·PRO
TR·MIL
POPVLI
QVAE·I

«Haut. des lettres, 0 m. 025. Dans la lettre Q, la queue se prolonge jusque sous la lettre A.

«14. Marbre, revers lisse, épais de 0 m. 035, haut de 0 m. 18, large de 0 m. 15.

·DIVI
ELIOR

«Haut. des lettres, 0 m. 07. «Avant D, amorce d'un M, à moins que ce ne soit celle d'un A. A la seconde ligne, les lettres sont incomplètes.

«15. Angle supérieur d'une dalle de marbre, revers lisse, épais de 0 m. 05, haut de 0 m. 225, large de 0 m. 22.

·COND
DN̄VALENT

«Haut. des lettres, 0 m. 085.

«16. Marbre opisthographe, épais de 0 m. 04, haut de 0 m. 27, large de 0 m. 17.

Ant ONIN
NVMIN

«Haut. des lettres, 0 m. 075. Bas style.

« *Au revers :*

V
VILLITA
C

« Grandes lettres grêles, hautes de 0 m. 12. A la première et à la dernière ligne, amorces d'autres lettres.

« 17. Éclat de marbre provenant d'une grande plaque dont nous avons déjà trouvé précédemment plusieurs morceaux. Le présent fragment porte comme les autres une liste d'ethniques. Il mesure 0 m. 04 dans sa plus grande épaisseur, 0 m. 21 de hauteur et 0 m. 14 de largeur.

SIANVS
NVS
VITENS *is*

« Hauteur des lettres, 0 m. 03. A la première ligne, I n'est pas complet. Ce pourrait être un T.

« 18. Marbre, deux fragments réunis, revers lisse, épais de 0 m. 03, haut de 0 m. 155, large de 0 m. 155.

VM · IMAGINI
CEPTO
ECRFERIOMODE

« Hauteur des lettres : à la première ligne, 0 m. 055; à la seconde, 0 m. 03; à la troisième, 0 m. 04.

« A la première ligne, avant V, amorce pouvant convenir à un R. Après IMAGINI, il n'y a pas de signe de ponctuation, mais une amorce de lettre.

« 19. Marbre, revers lisse, épais de 0 m. 02, haut de 0 m. 17, large de 0 m. 09.

V
DIBVS
MVM · INSI
*i*NSTITVITARI
SIT · I

« Haut. des lettres, 1re ligne, 0 m. 06; 2e ligne, 0 m. 03; 3e ligne, 0 m. 02; 4e ligne, 0 m. 015.

« A la deuxième ligne, D ne se reconnaît que par une amorce. Aux lignes suivantes la dernière lettre n'est pas complète. Au-dessous des dernières lettres, amorces d'une autre ligne.

« 20. Marbre, épais de 0 m. 022, haut de 0 m. 12, large de 0 m. 12.

Q̄Q̄ · FL · P · V · F

« Le bas des lettres manque. Haut. approximative des lettres,

o m. 04. Deux ou trois ne sont pas d'une lecture certaine.

«21. Beau marbre très blanc, revers lisse, épais de o m. 03, haut de o m. 16, large de o m. 13. Partie supérieure de l'inscription.

PRESSA

·A SOLOC

rESTITV

«Haut. des lettres, o m. 035. Bien gravées.

«A la première ligne, après A, amorce inférieure d'une lettre. A la seconde ligne, avant A, amorce d'un autre A ou d'un M, ce qui est moins probable. Après O, le C est incomplet et pourrait être un Q.

«22. Marbre, revers brut, épais de o m. 025, haut de o m. 13, large de o m. 12. Trouvé à l'amphithéâtre.

PON

a MPH *itheatr*

«Haut. des lettres, o m. 06. Après N, jambage droit appartenant sans doute à un T.

«23. Fragment d'une belle dalle de marbre, revers brut, épais de o m. 045, haut d o m. 17, large de o m. 16.

MARMOR

D·D·P·*p*

«Haut. des lettres, o m. 05. Style du second siècle. Ce fragment appartient à une inscription honorifique qui se terminait par la formule : *D(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia)* [*p(ublica)*].

«24. Deux fragments d'un marbre à revers lisse, épais de o m. 03.

«*a*. Haut de o m. 16, large de o m. 22.

IVVI

H-S·C̄·M

«Haut. des lettres, o m. 065.

«*b*. Autre fragment appartenant aux deux dernières lignes de la même inscription; angle inférieur haut de o m. 22, large de o m. 22.

II·V

TI

«Haut. des lettres, à l'avant-dernière ligne, o m. 06; à la dernière, o m. 05.

«25. Tablette de marbre rose (numidique), revers brut, épaisse

de o m. 015, haute de o m. 12, large de o m. 10.

·ET·EX·D·D·
NPENS.ITER
TOR.COLON
ET·D·D·S·P

«Haut. des lettres, o m. 02.

«26. Partie inférieure d'une dalle de marbre à revers brut, épaisse de o m. 035, haute de o m. 165, large de o m. 11.

V
ATA
LEGVX
VIXIT·A
NIVIIT·RV·FIM

«Haut. des lettres, o m. 035, sauf à la dernière ligne où elles ont à peine o m. 01. Il faut peut-être lire : NIVETERV. La lettre qui suit pourrait être un S. Cette ligne en caractères minuscules et mal formés a dû être ajoutée par une autre main.

«27. Marbre, revers lisse, épais de o m. 03, haut de o m. 12, large de o m. 13.

CIRCV
INCRE

«Lettres incomplètes. Hauteur approximative, de o m. 07 à o m. 08. Après V, amorce inférieure d'une lettre, peut-être S.

«28. Débris de stèle votive, *saouân*, épais de o m. 08, haut de o m. 11, large de o m. 05.

votu MSOL *vit*
(*fleur* et *épi*).

«Haut. des lettres, o m. 025.

«29. Fragment de marbre blanc, revers lisse, épais de o m. 03, haut de o m. 075, large de o m. 10.

A
IVPOI

«Belles lettres, hautes de o m. 035. La dernière n'est qu'une amorce appartenant sans doute à un N : *pontifex?*

«30. Partie inférieure d'une dalle de *saouân*, revers lisse, épaisse de o m. 03, haute de o m. 19, large de o m. 33.

A·NI·MO

«Haut. des lettres, o m. 025. C'est la dernière ligne et le dernier mot d'une stèle votive.

«31. Marbre, revers lisse, épais de o m. 02, haut de o m. 10, large de o m. 14.

AREMVEOR
XV

«Haut. des lettres, 0 m. 045. Celles de la seconde ligne ne se reconnaissent que par des amorces.

«32. Marbre, haut de 0 m. 08, large de 0 m. 12, épais de 0 m. 14. Angle inférieur de droite d'un monument votif. Sur une base de 0 m. 03 d'épaisseur, on voit les griffes d'un pied, sans doute d'un pied d'autel, et cette inscription :

ARI·SAC·

«Haut. des lettres, environ 0 m. 02. La partie supérieure manque. Les trois premières ne sont pas complètement certaines.

«33. Petit fragment d'une tablette de marbre numidique, revers lisse, épais de 0 m. 01, haut de 0 m. 06, large de 0 m. 075.

DRIA

«Hauteur approximative des lettres, 0 m. 07. Epoque d'Hadrien et probablement nom de cet empereur.

«34. Marbre opisthographe, fragment, épais de 0 m. 025, haut de 0 m. 07, large de 0 m. 18.

«D'un côté :

IC·CONS

«Haut. des lettres, 0 m. 07.

«De l'autre côté :

MO·EIVS

«Haut. approximative des lettres, 0 m. 08 ou 0 m. 09.

«35. Petit fragment de marbre, revers lisse, épais de 0 m. 022, haut de 0 m. 03, long de 0 m. 075.

II·FELICI

«Haut. des lettres, 0 m. 018.

«36. Marbre, revers lisse, épais de 0 m. 03, haut de 0 m. 10, large de 0 m. 17.

IO·LIB·

«Haut. des lettres, 0. m. 055. La première lettre n'est pas complète.

«37. Marbre jaune, angle supérieur, revers brut, épais de 0 m. 03, haut de 0 m. 14 et large d'autant.

L·AEM

ET·LEPI

«Haut. des lettres, à la première ligne, 0 m. 04; à la seconde, 0 m. 035. La lettre T est plus haute que les autres.

«38. Pierre noire presque in-

forme, à tranche haute de 0 m. 06. Cette tranche portait une inscription de deux lignes dont il ne subsiste que quelques lettres.

L · M · SA

O C

« Haut. des lettres, 0 m. 023. »

Enfin M. Héron de Villefosse fait part à la Commission d'une intéressante lettre qui lui a été adressée par M. Édouard Cuq, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris :

« En parcourant la 2e livraison du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (année 1915), j'ai remarqué (p. CLXIX) une inscription dont la 4e ligne est d'un déchiffrement difficile et dont la signification paraît incertaine. Je prends la liberté de vous signaler quelques textes juridiques qui peuvent être rapprochés de cette inscription et permettent d'en préciser le sens.

« Les deux raisons qui ont décidé l'*ordo* et le peuple de *Saradi* à dédier un monument à M. Valerius Caelianus se rapportent à l'*instantia* et à la *justitia* de ce *curator reipublicae*. Ces mots, surtout le premier, sont étrangers aux formules usuelles des inscriptions honorifiques; ils sont tous deux caractéristiques pour les fonctions du curateur municipal au IIIe siècle de notre ère.

« *Instantia*, chez le jurisconsulte Marcien [1], désigne le fait d'un créancier qui réclame instamment à un débiteur en retard le payement de sa dette : *repetendi debiti instantia*. Cette réclamation, qui a lieu généralement sous forme de sommation, a pour effet de constituer le débiteur en demeure et, par suite, de l'obliger à payer des intérêts moratoires.

« Ulpien, qui fut préfet du prétoire sous Alexandre-Sévère, applique le mot *instantia* au gouverneur de province qui a la haute surveillance de la gestion du patrimoine des cités de son ressort et qui l'exerce par l'intermédiaire des *curatores reipublicae*. Dans son livre sur l'office du *curator reipublicae*, il trace les règles à suivre quant aux placements des deniers municipaux effectués par les magistrats de la cité [2] : lorsque les deniers sont bien placés, les débiteurs ne doivent pas être inquiétés pour le remboursement du

[1] *Dig.*, XXII, 1, 33 pr.
[2] *Ibid.*

capital, surtout si l'argent est productif d'intérêts. Si au contraire le prêt est gratuit, le gouverneur doit veiller à la sécurité des finances municipales, poursuivre le recouvrement des créances, mais sans âpreté, sans procéder d'une façon injurieuse pour le débiteur. Il doit agir avec modération, être *cum efficacia benignus, cum instantia humanus*. Son zèle doit être tempéré par des considérations d'humanité.

« Le *curator reipublicae* de notre inscription s'est conformé au précepte d'Ulpien : il a fait preuve d'humanité en se fiant à la solvabilité de la cité de *Saradi*. Il n'est pas douteux qu'il faut lire, comme vous l'avez proposé, FIDEM et non PEBEM. L'*insignis fides erga rempublicam* a consisté à faire crédit à la cité. L'expression *fidem sequi alicujus* est technique pour désigner, par exemple, la vente à crédit par opposition à la vente au comptant.

« Le sens du mot *instantia* étant précisé, la fin de la ligne 4 de l'inscription s'explique aisément : elle indique la nature de la créance que le curateur devait réclamer instamment à la cité : c'était une créance du fisc, sans doute pour le payement de l'impôt. Le texte portait vraisemblablement : *in fisci nominis* (ou *nominum*) *instantiam*.

« Le second titre de M. Valerius à la reconnaissance des habitants de *Saradi* est sa *singularis justitia* à l'égard de l'ensemble des citoyens. Le pouvoir de juridiction du *curator reipublicae* pour les litiges relatifs aux finances municipales n'était connu jusqu'ici que par une constitution d'Alexandre-Sévère[1]. Il est maintenant confirmé par l'inscription d'Henchir-Seheli, qui en contient une application. Le rescrit de Sévère-Alexandre nous apprend que, par dérogation au droit commun, la sentence du *curator reipublicae* est régulière, bien qu'elle ne porte pas condamnation à une somme d'argent déterminée : il suffit qu'elle prescrive d'indemniser la cité. Cette dérogation se concilie très bien avec le devoir du curateur de se montrer *cum efficacia benignum* : il doit sauvegarder avec efficacité les deniers municipaux, mais il a toute latitude pour apprécier l'indemnité due à la cité : il n'a pas besoin d'en fixer le chiffre lors du jugement. »

Les observations de M. Éd. Cuq viennent éclaircir et préciser de la manière la plus heureuse le sens de l'inscription de *Saradi*, en

(1) *Cod. Just.*, VII, 46, 2.

même temps qu'elles en démontrent toute l'importance. M. Héron de Villefosse lui adresse, au nom de la Commission, les plus vifs remerciements.

M. Monceaux lit le rapport suivant :

« M. Icard, adjudant en retraite, a adressé à la Commission un intéressant mémoire sur une série de plombs et de médailles trouvés à Carthage. Ce mémoire, qui contient le catalogue de tous ces objets, mérite d'être publié dans le *Bulletin archéologique du Comité*. Il conviendrait d'y joindre deux ou trois planches, où seraient reproduits les plus intéressants de ces objets. Pour l'exécution de ces planches, il serait bon de prier M. Icard d'envoyer au Ministère les moulages des principaux plombs, surtout de ceux qui portent des inscriptions assez complètes. »

M. Monceaux fait ensuite la communication suivante :

« J'ai reçu de M. le Dr Carton : 1° la copie et l'estampage d'une inscription chrétienne de Carthage, qui lui a été communiquée par M. le Dr Saliège; 2° une note topographique sur l'emplacement probable du « monastère de Solomon » à Carthage.

« 1. Plaque de marbre blanc, lisse à la partie postérieure, brisée de tous côtés, sauf en haut, large de 0 m. 38, haute de 0 m. 17, épaisse de 0 m. 025. Inscription de deux lignes, incomplète à gauche, en lettres de 0 m. 07. C'est un fragment d'une épitaphe chrétienne, d'un type courant à Carthage.

A FIDELIS IN PCE
LXXD PIIII IDA VG

. . . . a fidelis in pace
vixit annis] *LXX, d(e)p(osita) III id(us) aug(ustas).*

« Ce texte a été trouvé dans une vaste nécropole chrétienne de Carthage, qui s'étend tout autour du *Koudiat-el-Hobsia* jusqu'aux anciens ports. Le Dr Saliège l'a recueilli lui-même sur le Koudiat, dans la villa de M. Cirier, avocat.

« 2. C'est sur cette éminence du *Koudiat-el-Hobsia* (appelée aussi *El Heurma* : cf. le grand plan de Carthage, tout près et à l'ouest

des ports) que M. le Dr Carton place le « monastère de Solomon ». Voici les raisons qu'il en donne :

« Le monastère de Solomon était situé sur une hauteur dans le « voisinage immédiat des ports de Carthage. Or le *Koudiat-el-Hobsia* « est le seul monticule qui ait cette situation.

« Ce monticule, qui a 11 mètres de hauteur, est complètement « artificiel. Il est formé des débris d'un monument considérable, ou « plutôt de monuments successifs. Le caractère artificiel de l'émi- « nence est démontré par ce fait : un puits, creusé au sommet, a « constamment suivi un mur en descendant jusqu'à environ 11 mè- « tres de profondeur. Or, d'après la carte de l'État-major, l'altitude « de l'éminence est de 11 mètres.

« En outre, le sommet du *Koudiat-el-Hobsia* est couvert par une « couche superficielle de débris chrétiens, épaisse de plusieurs « mètres. J'y ai trouvé en abondance des fragments de lampes chré- « tiennes et des fonds de plats chrétiens. Sur les pentes, j'ai décou- « vert autrefois l'inscription *Eucarianis*. J'ai rencontré aussi, sur le « *Koudiat-el-Hobsia*, les restes d'habitations arabes. Il est fort possible « que le monastère ait servi de fort aux Arabes lors de leur arrivée « dans le pays. »

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

12 DÉCEMBRE 1916.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bosco, correspondant du Ministère, fait hommage à la Commission des tirages à part suivants :

1° *Nouvelles stations de représentations rupestres de la région de Kroubs* (en collaboration avec M. Solignac);

2° *Note sur de nouvelles inscriptions latines des environs de Constantine et sur une inscription arabe découverte à Constantine;*

3° *Notice sur un fragment d'inscription découvert à Constantine;*

4° *Vœu publié dans le* Républicain de Constantine *et tendant à encastrer dans la Somaa restaurée une plaque commémorative des hauts faits de l'armée française à Constantine en 1836 et 1837.*

M. E. Vassel, correspondant du Ministère, a envoyé une note imprimée intitulée :

Études puniques : VII. *Quatrième note sur la néo-punique de Bir-Tlelsa.*

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés aux auteurs.

M. le Président prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« J'ai reçu de M. Jacques, gendre de notre regretté collègue, M. Houdas, le billet suivant :

Paris, 8 décembre 1916.

Monsieur le Président,

J'ai le chagrin de vous faire part du décès de mon beau-père, Monsieur Houdas. En raison des circonstances, les obsèques ont eu lieu ce matin dans la plus stricte intimité. Jusqu'au dernier moment, il s'est intéressé vivement à tous vos travaux, bien que son état de santé depuis longtemps déjà s'opposât à la fréquentation assidue de vos séances.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

« La Commission s'associe intimement au chagrin de la famille de M. Octave Houdas. Nous perdons en lui un excellent collègue qui nous donnait constamment des preuves de son zèle et de son attachement. Inspecteur général des Médersas, professeur à l'École des langues orientales vivantes, professeur à l'École des sciences politiques, il a fourni une carrière longue et laborieuse; il avait présidé avec une compétence remarquable à l'organisation des écoles indigènes en Algérie; par son enseignement, par ses efforts incessants, par ses nombreux travaux, il a propagé et vulgarisé la connaissance de l'arabe, si nécessaire à nos officiers et à nos administrateurs appelés à vivre au milieu des populations musulmanes et à les diriger. Il représentait parmi nous cette spécialité.

« Il était de ceux dont la bonté attire et dont le caractère inspire l'estime et le respect. Ses disciples et ses amis sont nombreux; sa mort les laisse inconsolables. Ai-je besoin de vous rappeler son exactitude, le soin qu'il apportait dans l'interprétation des inscriptions arabes ou les commentaires intéressants que renfermaient ses rapports? Dans ces dernières années, ses forces déclinaient; nous éprouvions un véritable sentiment de peine en constatant l'affaiblissement continu de sa santé. Presque jusqu'à la fin cependant, il surmonta courageusement ses souffrances pour venir siéger au milieu de nous. C'est avec une profonde tristesse que nous voyons disparaître un ancien et fidèle collaborateur qui nous était

si précieux et sur le dévouement duquel nous pouvions toujours compter. Le souvenir de sa courtoisie, des services qu'il nous a rendus, de sa science éprouvée, des relations agréables et sûres que nous avions avec lui, ne sera pas oublié. »

M. Merlin envoie deux notes manuscrites de M. Icard : *Sceaux de plomb découverts à Carthage* (3e série), et *Essais monétaires sur disques de plomb trouvés à Carthage*. — Renvoi à M. Monceaux.

M. Merlin fait de plus savoir que, pendant l'année 1916, la Direction des Antiquités a ouvert sur l'emplacement du théâtre de Carthage quatorze tombeaux puniques, qui présentent les mêmes caractéristiques et appartiennent à la même époque que les sépultures fouillées dans cette région en 1908 et publiées par M. Drappier dans la *Revue Tunisienne* en 1911 [1].

« Les quatorze tombes nouvelles, dit-il, se trouvent à la partie supérieure de la crête qui domine le théâtre. Les chambres funéraires donnent sur l'une des petites faces d'un puits d'accès rectangulaire qui s'enfonce plus ou moins dans le sol.

« I. = 23 [2]. — La première sépulture, située un peu à l'ouest du petit axe du théâtre, a été coupée par la rigole demi-circulaire qui contourne la *cavea* à son sommet.

« Puits profond de 2 mètres. Un mort. Pas de dalle de fermeture à l'entrée de la chambre.

« Deux amphores à base conique, terre blanche rosée : hauteurs, 0 m. 325 et 0 m. 37 (forme 9) [3] ; une petite amphore à panse sphérique, surmontée d'un col évasé en entonnoir, filets bruns sur le col, l'épaule et autour de l'embouchure, touches de même couleur sur les anses, dont l'une est incomplète, terre rouge : hauteur, 0 m. 105 ; quatre *unguentaria* à panse sphérique, dont trois

[1] P. 254 et suiv.

[2] Cette numérotation fait suite à celle que M. Drappier a assignée aux premiers tombeaux puniques découverts en 1908 dans cette même région.

[3] Ces indications de forme se réfèrent aux numéros adoptés dans les planches qui accompagnent le travail de MM. Merlin et Drappier, intitulé : *La nécropole punique d'Ard-el-Kheraïb à Carthage*.

CARTHAGE (TUNISIE).

MASQUE DE SATYRE.
TERRE CUITE.

ont perdu leur col; une lampe rhodienne, à récipient plat sur le dessus et flanqué d'un aileron, terre brun noir.

« Deux anneaux d'oreille aux extrémités enroulées, en argent recouvert d'une mince feuille d'or.

« Débris d'anneaux en bronze.

« Une petite boîte circulaire à fard en plomb, avec son couvercle, diam. 0 m. 055 [1].

« Un coquillage du genre cyprée; une amulette de forme trapézoïdale, en pierre verdâtre, percée en haut d'un anneau de suspension, haut. 0 m. 025, larg. en bas 0 m. 02, en haut 0 m. 007, épaiss. 0 m. 014.

« Un masque de Satyre (pl. XXXV), de type ionien [2], dont une oreille manque, haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 14. Le Satyre a les yeux surmontés d'épais sourcils, le nez camus, la bouche entr'ouverte et rieuse; des oreilles de cheval sont attachées au-dessus des tempes avec le pavillon tourné en avant; la chevelure descend très bas sur le front, et ses mèches inférieures forment une sorte de diadème côtelé, au-dessus duquel la surface du crâne est complètement unie; une barbe très drue, terminée en triangle et sur laquelle se détache une large mouche, encadre et agrandit le visage. Bouche, yeux et narines sont découpés à jour. Le masque était entièrement peint d'une couleur brun rouge qui subsiste en bonne partie; quatre trous de suspension au sommet, dont trois sur une ligne et un au-dessous du trou central; deux autres de chaque côté, l'un au-dessus et en arrière, le second au-dessous des oreilles [3].

« II. = 24. — Près du tombeau précédent.

« Profondeur, 5 mètres environ. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

« Une jarre ovoïde à deux anses, col court, embouchure évasée, fond plat, terre blanche, haut. 0 m. 24 (forme 5); une jarre ovoïde à deux anses, sans col, à fond plat, terre blanche, haut. 0 m. 26 (forme 18); une petite œnochoé à bouche tréflée, terre blanche,

[1] Cf. Delattre, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1898, p. 624.

[2] Cf. Nicole, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités*, t. IV, p. 1092, fig. 6127.

[3] On peut rapprocher du nôtre, pour la forme générale, bien que le type ne soit pas le même, un masque du Musée Lavigerie (Boulanger, *Cat. du Musée Lavigerie, Suppl.*, fasc. 1, pl. VII, n° 12, p. 57 : masque de vieillard).

haut. o m. 12; un petit bol à panse renflée, terre blanche, haut. o m. 038, diam. o m. 058; une lampe punique dont les becs ont été allumés, terre rouge (forme 58); la patère de la lampe est réduite en miettes.

«Petit rasoir en bronze, à manche effilé.

«Coquillage ayant servi de godet à fard et présentant encore des traces de rouge.

«Un oudja en terre vernissée, très usé, ayant été employé comme amulette, ainsi qu'un petit disque en pierre, plat, percé d'un trou au centre (diam. o m. 02).

«III à XIII. = 25 à 35. — Les onze tombeaux suivants sont creusés à l'extrémité ouest de la *cavea*, dans le prolongement de la scène. Ils sont orientés sensiblement Nord-Sud et répartis sur plusieurs rangées se succédant du Nord au Sud. Trois autres, coupés par un mur romain, n'ont fourni aucun mobilier.

«Nombreux *unguentaria* dans la tranchée et dans les puits.

«III. = 25. — Profondeur 5 mètres. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

«Une jarre ovoïde à fond plat, col brisé, terre rouge : hauteur (quand elle était complète), o m. 28 environ (forme 5); deux petites œnochoés, l'une à bouche ronde, l'autre à bouche trilobée, terre blanche, haut. o m. 105; deux *unguentaria* à panse sphérique, l'un incomplet au sommet; un fort joli vase en forme de dauphin, long. o m. 24, haut. o m. 09, terre rouge : l'orifice du vase est ménagé sur le dos de l'animal, dont la bouche est indiquée par un trait incisé flanqué d'encoches perpendiculaires en dessus et en dessous; des lignes de couleur brune figurent les détails de la tête et des mouchetures de même teinte sont distribuées sur le corps : ces dessins ont disparu en partie, mais on voit encore la trace qu'ils ont laissée sur l'argile. (Pl. XXXVI.)

«IV. = 26. — Profondeur, 5 mètres. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

«Une jarre ovoïde à deux anses, sans col, à fond plat, terre blanche, haut. o m. 24 (forme 18); une œnochoé à panse sphérique et à embouchure ronde, terre blanche, haut. o m. 11; une marmite à une anse, terre blanche, haut. o m. 075, diam. de l'embouchure, o m. 05 (forme 53); une petite marmite sans anses, terre

CARTHAGE (TUNISIE).
DAUPHIN. VASE DE TERRE CUITE.

noire, haut. 0 m. 045 (forme 52); deux vases-biberons; l'un en forme d'œnochoé à panse ovoïde, terre blanche : le pied, le col et l'anse sont brisés; l'autre en forme d'askos, rehaussé de touches lie de vin sur l'anse en étrier; au-dessous d'elle et autour de l'embouchure, porte sur la panse; de chaque côté du bec, deux yeux, et au-dessous du bec, des lignes sinueuses représentant une barbe : terre blanche, haut. 0 m. 13 (forme 29); un petit couvercle muni d'un bouton, terre blanche, diam. 0 m. 045; une lampe punique de la première époque, dont les becs ont été allumés et dont la patère est ceinte de filets de couleur brunâtre; une lampe rhodienne à dessus plat, terre rouge.

«Trois grosses perles, assez endommagées, en pâte de verre bleu turquoise avec des points bleu saphir entourés d'un cercle blanc; deux coquillages du genre cyprée, de dimensions inégales, dont le plus petit est percé d'un trou sur le dessus.

«V. = 27. — Profondeur, 3 mètres. Deux morts. Chambre fermée en avant par une dalle.

«Une jarre ovoïde à deux anses, col court et fond plat, ornée de filets violacés à l'embouchure, sur l'épaule et sur la panse, terre blanche, haut. 0 m. 195 (forme 5); une petite œnochoé à panse ovoïde et bouche ronde, trois filets peints au bas de l'épaule, terre blanche, haut. 0 m. 13; une marmite à une anse, terre blanche, haut. 0 m. 06, diam. de l'embouchure, 0 m. 05 (forme 53); deux vases-biberons, l'un en forme d'œnochoé à panse ovoïde et à embouchure ronde entourée d'un large bord, filets peints au bas de l'épaule, sur la panse et autour de l'embouchure, terre blanche, haut. 0 m. 145; l'autre à panse sphérique et à embouchure en forme d'entonnoir largement évasé, l'anse manque, terre blanche, haut. 0 m. 11; un couvercle muni d'un bouton, terre rouge, diam. 0 m. 10; une lampe punique avec sa patère agrémentée de filets peints (forme 58).

«Bronze : débris d'un rasoir; un anneau; fragments d'un petit bracelet; deux monnaies.

«VI. = 28. — Profondeur, 2 mètres. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

«Une jarre ovoïde à deux anses et fond plat, le col est brisé au ras de la panse, terre rouge, haut. actuelle, 0 m. 20 (forme 5); une

œnochoé à panse ovoïde, trois filets peints au bas de l'épaule, le haut du col et l'anse manquent, terre blanche, haut. 0 m. 115; une marmite à une anse, l'embouchure est partiellement cassée, le fond noirci par la fumée, terre rouge, haut. 0 m. 075 (forme 53); un vase-biberon en forme d'askos, touches de couleur rougeâtre sur l'anse et autour de l'embouchure, terre blanche, haut. 0 m. 12 (forme 29); un bol, terre vernissée noir, haut. 0 m. 06, diam. 0 m. 145; une lampe punique dont les becs ont été allumés, avec sa patère (forme 58); une statuette en terre cuite, représentant un homme debout, imberbe, coiffé d'un bonnet conique, vêtu d'une tunique courte s'arrêtant aux genoux; il porte sur ses épaules un bélier dont il tient les pattes antérieures de la main gauche et les pattes de derrière de la main droite; traces d'engobe blanc sur le devant seul; brisée en deux morceaux se raccordant, trou d'évent rond par derrière, haut. 0 m. 105 : c'est Hermès criophore, traité suivant le type qu'avait créé Calamis[1].

« Bronze : deux anneaux; restes d'un petit bracelet, diam. 0 m. 045; deux monnaies.

« Une perle en verre, deux perles en pâte de verre bleu turquoise avec des points bleu saphir entourés d'un cercle blanc.

« VII. = 29. — Profondeur, 5 mètres. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

« Pas de poteries; une statuette en terre cuite représentant sans doute Astarté, haut. 0 m. 145 : la déesse debout, la jambe gauche un peu avancée, est vêtue d'une longue tunique descendant jusqu'aux pieds, qui sont en majeure partie découverts, et d'un manteau qui voile la tête par derrière et tombe jusqu'à terre; la tête semble bien diadémée; deux nattes de cheveux retombent de chaque côté du cou; la main gauche pendante relève légèrement le pan du

[1] Deux statuettes identiques ont été déjà trouvées dans les tombes puniques de Carthage : l'une par Gauckler, dans la nécropole de l'Odéon, en 1900 (Gauckler, *Revue archéol.*, 1902, II, p. 387 = *Nécropoles puniques*, II, p. 520-521, pl. CLXXIV, n° 1; L. Poinssot, dans *Cat. du Musée Alaoui, Suppl.*, p. 149, n° 163); l'autre par le R. P. Delattre à Sainte-Monique en 1902 (Delattre, (*Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 267, n° 9; pl. XXIII, n° 4; Gauckler, *Marche du Service en 1903*, p. 9 = *Nécrop. pun.*, II, p. 546). — Un tombeau voisin de l'Odéon, encore inédit, nous a fourni une fort belle statuette d'Hermès reproduisant le type, imaginé par Onatas, du dieu avec le bélier sous l'aisselle gauche.

manteau qu'elle tient par le bord; la main droite entr'ouverte, les doigts allongés de bas en haut, est ramenée sur la poitrine au-dessous du sein droit qu'elle semble soutenir; le vêtement était rehaussé par devant d'un engobe rouge appliqué sur un lait de chaux et encore bien conservé dans l'ensemble; la tête était peinte en couleur rouge un peu plus claire.

«Deux grands anneaux (diam., o m. o3) en bronze recouvert d'une feuille d'or, dont les extrémités sont enroulées.

«Deux bagues en argent; l'une à chaton très allongé et arrondi à ses extrémités; l'autre à chaton rectangulaire, l'anneau est endommagé.

«Bronze : un miroir, diam. o m. 14; deux rasoirs à lame étroite et à manche effilé, l'un est brisé; anneaux; débris de clous.

«Amulettes de type égyptien en terre vernissée : crocodile, chat, épervier, bélier, sphinx, Horus, petit autel; perles faites d'une très mince feuille d'or; deux perles, l'une ronde, l'autre allongée en cornaline; quatre perles en pâte de verre bleu turquoise avec des points bleu saphir entourés d'un cercle blanc; deux coquillages du genre cyprée, de dimensions inégales, dont le plus petit est percé d'un trou sur le dessus; débris d'œufs d'autruche avec traces de faces humaines peintes.

«VIII. = 30. — Profondeur, 4 mètres. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

«Une jarre ovoïde à deux anses, col court et fond plat, terre blanche, haut. o m. 21 (forme 5); une petite œnochoé à bouche ronde, dont l'anse manque, terre blanche, haut. o m. 10; une lampe punique dont les becs ont été allumés, avec sa patère cerclée de filets rouges (forme 58).

«Nombreux éléments de collier, de toutes grosseurs et de toutes formes, en agate rouge ou blanche fumée, en pierre dure, en verre.

«IX. = 31. — Profondeur, 4 mètres. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

«Une jarre ovoïde à deux anses, col court et fond plat, filets violacés peints autour de l'embouchure, sur le col, l'épaule et la panse, terre blanche, haut. o m. 24 (forme 5); une jarre-obus, terre blanche, haut. o m. 25; deux œnochoés à bouche ronde, l'une

à panse ovoïde, terre blanche, haut. o m. 13; l'autre à panse tronconique, terre rouge, o m. 09 (l'anse manque); un plat à bords épais, en forme de tronc de cône renversé, terre rouge grossière, incomplet et écrasé par une pression horizontale quand l'argile était encore fraîche, haut. o m. 095; une coupe plate, terre noire, diam. o m. 15; un couvercle surmonté d'un bouton, terre rouge, diam. o m. 103; une lampe punique dont les becs ont été allumés et qui est agrémentée de quelques touches de couleur brune (forme 58); pas de patère.

«Un petit anneau d'argent.

«Bronze : un rasoir long et épais, à manche terminé par une tête de cygne et muni à sa naissance d'un anneau saillant; une aiguille, long. o m. 065.

«Quelques amulettes de type égyptien en terre vernissée, dont un épervier, mal conservées; deux perles en pâte de verre bleu turquoise avec des points bleu saphir cerclés de blanc; un coquillage du genre cypréé percé d'un trou sur le dessus, une coquille bivalve.

«X. = 32. — Profondeur, 4 mètres. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

«Une jarre ovoïde à deux anses, sans col, à fond plat, filets peints autour de l'orifice et sur la panse, terre blanche : hauteur, o m. 205 (forme 18); deux petites œnochoés à bouche ronde, terre blanche : l'une à panse sphérique, haut. o m. 085, l'autre à panse ovoïde avec filets peints au bas de l'épaule, haut. o m. 105; cinq *unguentaria* dont deux grands, haut. o m. 12, et trois plus petits, haut. o m. 085 — o m. 095; une coupe plate, terre noire, diam. o m. 145; une petite coupe à anses horizontales, brisée en morceaux, terre noire; une patère de lampe punique avec filets concentriques brun-rouge (sans lampe).

«Débris d'un objet de fer.

«XI. = 33. — Profondeur, 5 mètres. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

«Une jarre ovoïde sans anses, à col vertical et fond plat, terre blanche : hauteur, o m. 24; une petite œnochoé à bouche tréflée, terre blanche, haut. o m. 10; cinq *unguentaria*, mesurant de 0,07

à 0,10 de haut; une lampe punique dont les becs ont été allumés et dont la patère est cerclée de filets concentriques (forme 58).

« Nombreuses amulettes de type égyptien en terre vernissée : oudja, lion, sphinx, cynocéphale, crocodile, trois *uraei*, Touéris, deux Bès, un scarabée portant sur le plat des représentations assez effacées dont un oiseau, une tablette rectangulaire montrant d'un côté la vache Hathor, de l'autre un oudja, etc.[1]; une amulette en forme de pyramide percée d'un trou de suspension; deux perles en terre vernissée; un coquillage du genre cyprée percé d'un trou sur le dessus; un morceau de corail; des petits galets plats.

« XII. = 34. — Profondeur, 4 mètres. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

« Une amphore à base conique, terre rosée : hauteur, 0 m. 40 (forme 9); une grande œnochoé à panse presque cylindrique et à embouchure trilobée, terre blanche, haut. 0 m. 21; deux marmites : l'une à une anse, traces de noir de fumée en dessous, terre rouge, haut. 0 m. 075, diam. de l'embouchure, 0 m. 05 (forme 53), l'autre à deux anses et à couvercle, terre noire : hauteur, 0 m. 10 (forme 50); cinq *unguentaria*, dont quatre à panse sphérique et un à panse fuselée; une petite coupe plate, terre blanche vernissée noir, haut. 0 m. 03, diam. 0 m. 09.

« Une petite bague en argent à chaton ovale.

« Nombreuses amulettes de type égyptien en terre vernissée : six oudjas, cinq Melkart à quatre faces (certains assez informes), un scarabée, etc.[1]; nombreuses perles en verre, en pâte de verre, en pierre dure ou en terre vernissée, quelques-unes avec des points bleu saphir cerclés de blanc; une perle bleu turquoise côtelée; une pastille elliptique en verre blanc, plate sur une face, bombée sur l'autre.

« XIII. = 35. — Profondeur, 5 mètres. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

« Une amphore à base conique, terre rosée : hauteur, 0 m. 42 (forme 9); deux œnochoés à bouche ronde, terre blanche : l'une

[1] Quelques autres de ces amulettes sont d'une identification incertaine à cause de la grossièreté de leur facture ou de leur mauvaise conservation.

avec trois filets violacés en haut de la panse, hauteur, 0 m. 18 (forme 26), l'autre, dont l'anse est brisée, avec également trois filets en haut de la panse ovoïde; une marmite à une anse, terre rouge : hauteur, 0 m. 065, diam. à l'embouchure, 0 m. 05 (forme 53); un bol à anse formée de quatre filets accolés, terre rouge : hauteur, 0 m. 09, diam. 0 m. 08; une lampe punique rehaussée de touches de couleur brunâtre, sans patère (forme 60).

« Bronze : six longs clous en partie brisés; un anneau d'oreille; deux monnaies.

« Une petite perle en verre bleu.

« XIV. = 36. — Le mobilier du dernier tombeau exploré provient d'un caveau situé à l'est de ceux qui ont été déblayés en 1908 sur le flanc oriental du théâtre.

« Profondeur, 6 mètres. Un mort. Chambre fermée en avant par une dalle.

« Une grande jarre obus, terre blanche, haut. 0 m. 455 (se rapprochant de la forme n° 7); une marmite à une anse, terre rouge, haut. 0 m. 055, diam. à l'embouchure, 0 m. 065 (forme 53); un petit *unguentarium* à panse sphérique, avec des filets à la peinture rouge sur l'épaule et autour de l'embouchure, terre rouge, haut. 0 m. 08.

« Ces tombeaux, comme ceux qui ont été fouillés à une courte distance en 1908, doivent appartenir, dans l'ensemble, au IVe siècle; leurs traits distinctifs les rattachent à cette époque qui, dans l'histoire de la sépulture punique, est « par excellence une époque de transition » [1]. Les chambres conservent un caractère individuel et ne livrent aucun vestige d'incinération. Quelques pratiques anciennes subsistent, mais avec une faveur décroissante; des types traditionnels sont en évolution marquée : les rasoirs, qui restent pour le plus grand nombre petits et à manche effilé [2], les amulettes à sujets égyptiens [3], surtout les œufs d'autruche [4] se

(1) Anziani, dans Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. XXXII.
(2) Nos 8, 9, 11, 16, 19, 24, 29. — Gros et long, n° 31.
(3) Nos 3, 8, 10, 11, 16, 24, 29, 31, 33, 34.
(4) Nos 8, 29.

font plus clairsemés; presque toutes les lampes puniques ont leurs bords fortement et largement plissés, sans que pourtant ils arrivent déjà à se rejoindre[1]; la statuette d'Astarté du caveau n° 29 n'a plus le style archaïque des images antérieures de la déesse[2]. D'un autre côté apparaissent des types que n'ont pas connus les siècles précédents : urnes à queue[3], vases en forme d'askos[4], *unguentaria*[5], lampes rhodiennes[6], anneaux aux extrémités enroulées[7], œnochoés en bronze[8]; la monnaie est en usage[9]. Toutefois ces éléments nouveaux du mobilier funéraire ne se montrent que plus ou moins timidement; leur emploi est loin d'être aussi vulgarisé qu'il le sera, pour la majeure partie d'entre eux, plus tard.

«En combinant toutes ces données, je suis porté à dater nos tombes de la seconde moitié du IVe siècle; certaines, comme notre n° 23, qui mérite une mention spéciale à cause de l'intérêt de son mobilier, pourraient même descendre légèrement plus bas. Ces sépultures semblent un peu plus récentes que celles dont j'ai publié l'inventaire au mois de mai dernier et qui ont été dégagées à quelque deux cents mètres au Sud-Est[10].»

M. Cagnat communique le texte de plusieurs inscriptions latines découvertes, cet été, à Lambèse, aux abords du Capitole, du côté nord. Les estampages, pris par M. Decori, conservateur du Musée et directeur des fouilles, lui ont été remis par M. Alb. Ballu.

(1) Nos 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 17, 24, 27, 28, 30, 31, 33. — Simple écuelle à bord pincés, n° 26 : bords se rejoignant, n° 35.

(2) Cf. par exemple à Douimès (Delattre, *Mém. des Antiquaires de France*, t. LVI, p. 326, fig. 46; p. 334, fig. 53; p. 345, fig. 60).

(3) Nos 1, 2, 4, 6.

(4) Nos 26, 28.

(5) Nos 12, 13, 14, 18, 22, 23, 25, 31, 32, 33, 34, 35, 36.

(6) Nos 20, 23, 26. — L'assertion de M. Anziani (*loc. cit.*, p. XXXIII), que «partout où l'on trouve des lampes rhodiennes, elles sont accompagnées d'*unguentaria*», est trop absolue : cf. nos 20 et 26; voir aussi par exemple à Ard-el-Kheraib : nos 1, 5 (2e tombeau), 6, 12, 17, 36, 40, 46, 54, 56, 62, 63, 65, 66, 70, 88.

(7) Nos 18, 23, 29.

(8) Nos 5, 6.

(9) Nos 3, 7, 8, 12, 13, 16, 17, 19, 20, 27, 28, 35.

(10) A 250 mètres du groupe nos 25 à 35; à 150 mètres du groupe nos 1 à 22, auquel se rattache le n° 36.

« Ces inscriptions sont au nombre de quatre :

« 1. Sur une base de statue, en lettres de 0 m. 08 :

M AEMILIO
MACRO
SATVRNNO
M· AEMILI
MACRI
LEG AVG PR
PR FILIO
STRAT ORES

« J'ai déjà publié [1] une inscription, trouvée dans les fouilles de 1914, relative à un fils d'Aemilius Macer, légat de Numidie en 172-174. Elle émane également des *stratores* du gouverneur. Le personnage honoré est le frère de celui-ci. Aemilius Macer avait donc deux fils, l'un nommé M. Aemilius Saturninus, mentionné dans ce texte, l'autre M. Aemilius Macer Dinachus, qui figure sur la base déjà connue. Leurs dénominations ne diffèrent que par un second surnom propre à chacun d'eux. Prénom, gentilice et premier surnom leur sont communs et communs aussi avec leur père. Ce n'est point là une nouveauté onomastique.

« 2. Sur une base de statue; lettres de 0 m. 07 :

TI IVLIO PO
LIENO AVS
PICI LEG AVG
PR·PR· C V COS
C·PVBLILIVS
SEPTIMINVS
> [LEG III] AVG
ANTONINIA
NAE CANDI
DATVS EIVS

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXVI, n° II.

« Le légat Ti. Julius Polienus Auspex s'est déjà rencontré sur des inscriptions de Lambèse. J'ai montré [1] que le titre de *consularis*, qui lui est attribué par l'une d'elles, ne permet pas de le placer, comme on avait voulu le faire, à la fin du IIIe ou au IVe siècle. J'avais proposé la fin du IIe siècle ou le IIIe. Le texte ci-dessus tranche la difficulté et impose une solution. La légion IIIe Auguste, dont le nom a été martelé puis regravé, — ce qui nous indique déjà une époque antérieure à Gordien, — y porte le surnom d'*Antoniniana*. Nous sommes donc sous le règne de Caracalla; Ti. Julius Polienus Auspex a été légat dans la période de 212-217.

« On notera l'orthographe Polienus, non Pollienus, que porte un texte du *Corpus* [2]. On a adopté sans doute la même graphie pour l'inscription à laquelle j'ai fait allusion plus haut, et c'est à tort qu'à la première ligne j'y ai restitué PO*l*|LIENO. Le premier L est à supprimer.

« 3. Un troisième légat est mentionné sur une autre base de statue; lettres de 0 m. 05 :

TI IVLIO APRONIO MAE
NIO PIO SALAMALLI
ANO TRIB LATICL LEG X·
GEM ADLECT· INTER
QQ· PRAEPOS· ACTIS
SENATVVS AEDILI CV
RVLI LEG AVG. VICE·
QVINQVE FASCIVM
PROV· BELGICAE· LEG
LEG I ADIVT ET LEG
AVG PR· PR· PROV· GA
LATIAE LEG [III]
AVG SEVER ET· PROV·

(1) *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CXIX.
(2) *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 2743.

NVMID. M · AVRE
LIVS CRESCENs P P
LEG EIVS D· PRAESI
DI RARISSIMO

« A la *ligne 12*, le chiffre III est récrit dans un martelage; de plus, on aurait dû graver : LEG III; le lapicide a omis LEG, trompé par la présence des mêmes lettres, abréviation de *legato*.

« La carrière de Ti. Julius Apronius Maenius Pius Salamallianus était déjà relatée en entier sur une pierre de Lambèse [1]. La rédaction du nouveau texte ne présente rien de nouveau; elle ne donne lieu qu'à des remarques de détail.

« *Ligne 5 :* QQ. — L'autre texte porte en toutes lettres *quaestores*, qui d'ailleurs semble avoir été écrit pour *quaestorios*, par suite d'un développement fautif de l'abréviation inscrite ici.

« *Ligne 6 :* SENATVVS. — Forme archaïque, conforme à la grammaire et à l'usage de la fin de l'époque républicaine.

« *Ligne 7 :* omission de *praetori*, après la mention de l'édilité curule.

« *Ligne 13 :* la légion porte le surnom de *Severiana*. Cette constatation est importante, puisqu'elle permet de placer le gouvernement du personnage sous Sévère-Alexandre, c'est-à-dire de 222 à 235. La date de 242, proposée par M. Pallu de Lessert [2], est donc à rejeter.

« Peut-on préciser davantage?

« Nous connaissons quelques légats de Numidie pour la même période : M. Ulpius Maximus, C. Fabius Fabianus Vetilius Lucilianus, P. Julius Junius Martialianus; les deux premiers figurent dans des inscriptions où la légion est dite *Severiana*, tandis qu'elle est appelée *Severiana Alexandriana* dans le *cursus honorum* du troisième, détail qui indiquerait, pense-t-on, une date postérieure. Celui-ci appartiendrait donc à la fin du règne de Sévère-Alexandre, les autres à la première partie. C'est dans la même période qu'il conviendrait de placer le gouvernement du personnage auquel le présent texte est dédié.

(1) *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 18270.
(2) *Fastes des provinces africaines*, I, p. 442.

«D'autre part, le nom du primipile M. Aurelius Crescens se lit également au bas de la dédicace relative à M. Ulpius Maximus [1]; mais il y est dit seulement centurion. Il est donc probable que le gouvernement de ce dernier légat est antérieur à celui de Julius Salamallianus.

«4. C'est à l'époque de Gallien qu'il faut rapporter l'inscription suivante, gravée en lettres de 0 m. 07 – 0 m. 08 de hauteur :

VERGILIAE
FLORENTI
NAE · C · F
CON IVGI
IVLI FORTV
NATIANI C V
CONSVLAR
AEMILIVS FLORVS
B F DOMI CVR
PATRONIS

«Nous possédions déjà une dédicace faite par le bénéficiaire Aemilius Florus [2]; en même temps que la statue de Vergilia Florentina, il avait élevé une autre statue à un personnage qu'il qualifiait de *patronus praestantissimus*. La pierre étant actuellement brisée à sa partie supérieure, il était impossible de dire qui était ce patron; on savait seulement qu'il avait été : [*leg. Aug. pr. pr. provinciae Numidia*]*e et leg. III Aug. Gallienae*, — les restitutions sont certaines. C'était évidemment le *Julius Fortunatus vir clarissimus* et *consularis* de la nouvelle inscription, dont la femme se nommait *Vergilia Florentina*.

«La comparaison des deux bases, dont l'une était restée sur le forum tandis que l'autre avait été utilisée pour la construction du

[1] *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 2753 : *Aurel(ii) Cresce(ns) et Gain(as) centuriones leg III Severi(anae)*.

[2] *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 2797.

fort byzantin, nous permet d'ajouter un nom à la liste des légats de Numidie, celui de Julius Fortunatianus, contemporain de l'empereur Gallien.

« Dans les deux textes, — détail caractéristique, — Aemilius Florus porte le titre très rare de *domicurius*, c'est-à-dire attaché à la maison du gouverneur; il s'agit donc bien d'un seul et même personnage. »

M. Héron de Villefosse dépose pour l'impression une note sur un bassin de bronze trouvé à Kerbet-Zembia (Algérie) [1], dont la photographie nous a été communiquée par M. A. Robert, administrateur principal honoraire de commune mixte, correspondant du Ministère à Bordj-bou-Arréridj.

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

[1] Cette note sera imprimée dans le volume du *Bulletin archéologique* de 1917.

RAPPORTS

ET

COMMUNICATIONS

LA
PROVENANCE D'UNE MINIATURE
REPRÉSENTANT SAINTE CATHERINE,

PAR LE COMTE DURRIEU,
Membre du Comité.

Notre *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* pour l'année 1914 renferme (p. 518-520) un travail de M. Félix Pasquier, membre non résidant du Comité, qui est accompagné d'une planche hors texte (pl. XLVIII) et qui est consacré à «une miniature du XVIe siècle» représentant «sainte Catherine».

Dans ce travail, M. Pasquier ne s'est avancé qu'avec beaucoup de prudence et de circonspection; et l'on ne saurait jamais trop approuver les précautions en pareilles circonstances. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que la miniature — que j'ai le regret de ne connaître que par sa reproduction dans le *Bulletin*, ayant été malheureusement retenu au loin lorsque M. Pasquier a apporté l'original à Paris — est très intéressante et tout à fait digne d'avoir été mise en lumière comme elle l'a été par la publication de notre savant collègue.

A son propos, le travail de M. Pasquier débute par ces points d'interrogation : «De quel manuscrit faisait partie cette miniature? Quelle en est l'origine? Autant de questions auxquelles le manque de renseignements ne nous permet pas de répondre. Tout ce que nous savons, c'est que nous l'avons trouvée dans une petite ville du Poitou, à Mirebeau.» L'auteur ajoute, un peu plus loin : «Le feuillet devait appartenir à un manuscrit de luxe, véritable œuvre d'art.»

La page publiée par M. Pasquier montre, au milieu d'une riche bordure, une image de sainte debout. M. Pasquier a parfaitement établi que cette sainte est «sainte Catherine, vierge et martyre, patronne des philosophes».

Quant à l'époque et à la provenance locale de l'œuvre, M. Pasquier a continué à être très prudent, tout en proposant cependant ses solutions : «Devant un fragment, il est peut-être téméraire de vouloir faire une attribution d'école; néanmoins nous serions porté à croire que l'on est en présence d'une œuvre de l'école française», a-t-il imprimé, après avoir fait d'abord cette déclaration : «A notre avis, la figure, portant tous les caractères du style ancien et abritée sous une construction d'ordre classique, appartient à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Si c'est une œuvre française, nous pourrions supposer qu'elle remonte au règne de Louis XII ou à la première partie de celui de François Ier.»

Je dirai immédiatement qu'en ce qui concerne la date approximative de la peinture, M. Pasquier me paraît être tout à fait dans le vrai, et que l'on ne peut que se rallier à son opinion.

Sur d'autres points, les études spéciales que j'ai consacrées depuis un tiers de siècle aux manuscrits à peintures me permettent, je crois, d'aller dans la voie de la précision plus loin que mon collègue et ami M. Pasquier.

Tout d'abord je reviendrai sur cette question laissée sans réponse : «De quel manuscrit faisait partie cette miniature?»

La page publiée sur la planche XLVIII du *Bulletin archéologique* de 1914 a été barbarement découpée dans son entourage — M. Pasquier le déplore lui-même — par un ancien possesseur qui a voulu à toute force ramener à la forme d'un cadre ovale, pour l'y placer. une image d'abord rectangulaire «en prenant soin d'en réduire à coups de ciseaux la partie débordante». Mais, malgré cette mutilation partielle, il est aisé de reconnaître sur la reproduction, d'après le format, d'après l'ensemble de la disposition matérielle, et même, comme je vais avoir occasion de le montrer, d'après le sujet représenté et le choix de quelques mots de texte inscrits au-dessous de l'image, que la miniature, avec son entourage décoratif, présente tout le caractère d'une page détachée d'un de ces *livres d'Heures* enluminés et illustrés que les ateliers de la librairie française, au XVe siècle et au début du XVIe siècle, ont mis au jour et répandus dans le public en quantité si considérable.

SAINTE CATHERINE

Miniature de la fin du xve siècle.

Imp. Catala frères, Paris.

Dans ces livres d'Heures d'origine française, la composition habituelle du texte entraînait, à la suite du calendrier et de certaines «heures canoniques», la présence d'une série de prières adressées à divers saints et saintes, série que l'on désigne généralement sous l'expression de *Suffrages des saints*. Parmi les bienheureux invoqués apparaissent presque toujours, sauf de rares exceptions, deux saintes dont la dévotion était particulièrement populaire chez les Français, les deux saintes des visions de Jeanne d'Arc : sainte Catherine et sainte Marguerite. Or, comme l'a si justement reconnu M. Pasquier, c'est sainte Catherine dont le fragment porte l'image. Quelquefois on ne se contentait pas, en France, lorsqu'on disposait l'ensemble d'un livre d'Heures, de rappeler la dévotion à sainte Catherine au seul endroit des *Suffrages des saints*. Dans un des plus précieux manuscrits de ce genre exécuté pour le fameux duc Jean de Berry, les «Belles Heures» du duc, — volume connu aussi d'après le nom de famille d'un de ses anciens propriétaires sous la désignation d'*Heures d'Ailly*, et qui appartient aujourd'hui à M. le baron Edmond de Rothschild, membre de l'Institut, — on voit, vers le début du volume, une suite de onze peintures, chacune accompagnée d'une légende explicative, qui déroulent aux yeux du lecteur tous les épisodes de la vie et de la passion de la sainte[1]. D'autres livres d'Heures, toujours d'origine française, ne renferment pas seulement, en ce qui concerne la dévotion à certains saints, les prières dites des *Suffrages;* ils contiennent, à l'adresse de quelques-uns d'entre eux, des exercices de piété plus développés, arrangés en manière d'*Heures* canoniques. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que les «Très belles grandes Heures» du roi Charles V, qui ont été anéanties dans le fatal incendie de la Bibliothèque nationale de Turin, mais dont j'avais pris auparavant une description minutieuse, comprenaient dans leur contenu des «Heures de saint Jehan Baptiste, — de saint Jehan l'Euvangeliste, — de saint Loys de France, — de saint Loys de Marseille, — de la Magdelaine[2]».

Suivant qu'il s'agissait de *suffrages* ou d'*heures*, le texte, qui était

[1] Cf. Comte Paul Durrieu, *Les «Belles Heures» de Jean de France, duc de Berry*. Paris, 1906, grand in-8° (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1906, t. I, p. 265-292).

[2] Cf. Comte Paul Durrieu, *Notice d'un des plus importants livres de prières du roi Charles V : les Heures de Savoie ou «Très belles grandes Heures» du roi*. Paris, 1911, in-8° (extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXII).

généralement illustré au moins d'une miniature à son début, s'ouvrait par des formules différentes. Pour un simple *suffrage*, c'est au bienheureux ou à la bienheureuse invoqués que l'on s'adressait directement de prime abord. Par exemple, pour sainte Catherine, le *suffrage* commençait par une formule telle que : «O beata virgo Catherina, etc.» Au contraire, si la combinaison adoptée était celle plus développée d'*heures*, à la manière canonique, on commençait par un ou deux versets tirés d'un psaume et contenant un appel non plus au bienheureux, mais à Dieu lui-même : «Domine, labia mea aperies et os meum annuntiabit laudem tuam», ou encore : «Deus, in adjutorium meum intende.»

Par bonheur, le fragment de feuillet miniaturé publié par M. Pasquier porte justement, au-dessous de la peinture représentant sainte Catherine, les premiers mots du texte qui succédait immédiatement à l'image, en faisant en quelque sorte corps avec elle: et ces mots appartiennent à un verset de psaume : «*Domine labia mea aperies et os meum a...*» De cette particularité on peut conclure avec certitude que le fragment en question nous montre la première page d'un exercice de dévotion envers sainte Catherine disposé en forme d'*heures*. A la rigueur, ces «Heures de sainte Catherine», dont on a ici le commencement, pouvaient se trouver isolées, formant par elles-mêmes un tout indépendant. Cependant il est infiniment plus probable que, comme dans l'immense majorité des exemples analogues, elles devaient faire partie d'un manuscrit plus considérable qui groupait avec elles d'autres exercices et oraisons, je veux dire d'un manuscrit constituant ce produit de la librairie française qui fut multiplié à tant de répliques plus ou moins variées, mais toujours relevant des mêmes principes fondamentaux, et que l'on appelle d'un terme générique : un *livre d'Heures*.

A l'appui de cette assertion, je mets sous les yeux du Comité, et l'on trouvera reproduit dans le présent *Bulletin* (Pl. I), l'original d'une page à miniature dont l'image s'applique également à sainte Catherine, en représentant le supplice de cette sainte, et au bas de laquelle, d'autre part, on lit, comme sous la miniature de M. Pasquier, l'invocation : «Domine labia mea aperies et os meum[1]...» Or cette page se trouve dans un *livre d'Heures*

[1] Les mots «annuntiabit laudem tuam», complétant le verset, se lisent au haut du revers du feuillet.

[livre d'Heures à l'usage de Bourges, exécuté vers 1480][1], et elle y constitue le début d'une partie renfermant, sous une rédaction abrégée, les *Heures de sainte Catherine*.

Voilà donc une première question résolue : celle de la nature du volume dont faisait partie la miniature de M. Pasquier.

Dans quelle région avait pu être exécuté le livre d'Heures ou, tout au moins, le morceau de Livre d'Heures dont sort cette miniature, page initiale des « heures de sainte Catherine »? M. Pasquier ayant présenté l'original à la séance du 16 avril 1914 de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, notre collègue M. Henri Stein, qui présidait la séance, fit immédiatement remarquer que « cette miniature doit appartenir à l'école de Tours »[2]. L'opinion d'un érudit tel que M. Stein peut être tenue pour décisive. Mais je

[1] Ce livre d'Heures a été acquis par moi d'un libraire ayant son principal établissement à Londres. En voici la description sommaire :

Petit format (feuillets mesurant 129 millimètres de hauteur sur 80 millimètres de largeur ; justification du texte, qui est écrit par 16 lignes à la page : 0 m. 060 × 0 m. 037). Élégante reliure française du XVIIIe siècle en maroquin rouge avec ornements frappés en or. — Le volume compte aujourd'hui 269 feuillets, y compris 10 feuillets qui avaient été réglés pour recevoir du texte, mais qui sont restés blancs. Il est illustré de 13 miniatures à pleines pages, analogues comme dimensions à celle qui est reproduite sur notre planche. Dans l'état primitif, le volume comprenait encore trois autres miniatures qui ont disparu avec les feuillets qui les portaient (deux au cours des Heures de la Vierge, et une en tête des Psaumes de la Pénitence). — Le texte est ainsi disposé : Calendrier en latin, avec des saints du diocèse de Bourges. Extraits des quatre Évangiles. Prière à la Vierge (*Obsecro te, Domina*). Heures de la Vierge. Heures de la Croix. Heures du Saint-Esprit. Psaumes de la Pénitence, suivis des litanies des Saints, celles-ci particularisées par la présence des noms de deux évêques de Bourges, saint Ursin et saint Outrille (*Austregesillus*). Vêpres des morts. Heures de sainte Catherine. Prières diverses, accompagnées de rubriques presque toujours en langue française, parmi lesquelles : *Les pseaulmes que saint Hylayre escript hors des aultres pour prier à Noustre Seigneur des besongnes especiaulx*, et une oraison en quelque sorte talismanique, attribuée à *saint Léon, pape de Romme*. Suffrages de sainte Catherine, saint Christophe, saint Sébastien, sainte Marie-Madeleine.

Les miniatures, par leur style et leur coloris, et par certaines particularités de détail, s'apparentent étroitement avec des peintures du manuscrit de l'*Apocalypse figurée* de l'Escurial, qu'un texte d'archives atteste être sorties de l'atelier de Jean Colombe, peintre enlumineur de Bourges, qui a compté parmi ses protecteurs la reine de France Charlotte de Savoie, femme de Louis XI. (Sur cet artiste, consulter : Paul Durrieu, *Chantilly, ses très riches Heures de Jean de France, duc de Berry*. Paris, 1904, in-folio, p. 103-113.)

[2] *Bulletin archéologique* de 1914, p. CI.

suis heureux de pouvoir ajouter qu'elle se trouve confirmée par des rapprochements avec d'autres morceaux de peinture.

Un des coryphées les plus brillants de cette école de Tours dont parlait M. Stein, durant les vingt premières années du XVIe siècle, fut, on le sait, le célèbre Jean Bourdichon, successivement peintre et enlumineur en titre des rois Louis XII et François Ier. Dans son œuvre capitale et la plus sûrement authentique, les *Grandes Heures de la reine Anne de Bretagne*, Bourdichon a eu l'occasion de peindre, aux « Suffrages des saints », une figure de sainte Catherine représentée seule et debout, comme sur le fragment de M. Pasquier. Dans cette miniature de Bourdichon, la sainte, qui tient une palme de sa main gauche un peu portée en avant, utilise sa main droite à soulever un pli de sa longue robe. Dans la miniature de M. Pasquier, la sainte ramène vers le milieu de son corps la main gauche tenant toujours la palme, et de sa main droite elle saisit la poignée d'une épée rappelant son supplice. Mais, sauf ces très légères différences de pose pour les bras, il apparaît évident que la miniature de M. Pasquier est une imitation flagrante du type iconographique utilisé par Bourdichon. De part et d'autre, même attitude générale; même direction de la tête et du corps; même emploi, pour la coiffure, d'une couronne d'or à fleurons, sous le nimbe, posée sur la chevelure dorée qui, après avoir encadré le visage, retombe sur les épaules [1]; même forme de corsage, échancré sur les flancs et largement bordé d'hermine.

M. Émile Mâle a retrouvé une réplique de la même figure de sainte Catherine dans un des plus splendides manuscrits de la Bibliothèque nationale, les *Heures d'Aragon* (ms. latin 10532); et au cours d'une étude très fine et très concluante publiée en 1902 dans la *Gazette des Beaux-Arts*, il a démontré que les peintures de ces *Heures d'Aragon*, qui ont longtemps passé pour une création italienne, devaient être restituées au peintre des *Grandes Heures de la reine Anne de Bretagne*, c'est-à-dire à Jean Bourdichon [2].

Ainsi donc la miniature de M. Pasquier nous montre un modèle qui fut familier à l'atelier éminemment tourangeau dont Bourdi-

[1] Je reproduis ici les expressions mêmes dont s'est servi M. Pasquier pour sa description.

[2] Émile Mâle, *Trois œuvres nouvelles de Jean Bourdichon*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1902, t. I, p. 185-203 (pour les deux répliques de l'image de sainte Catherine, isolée et debout, voir, dans ce travail, les pages 190 et 191).

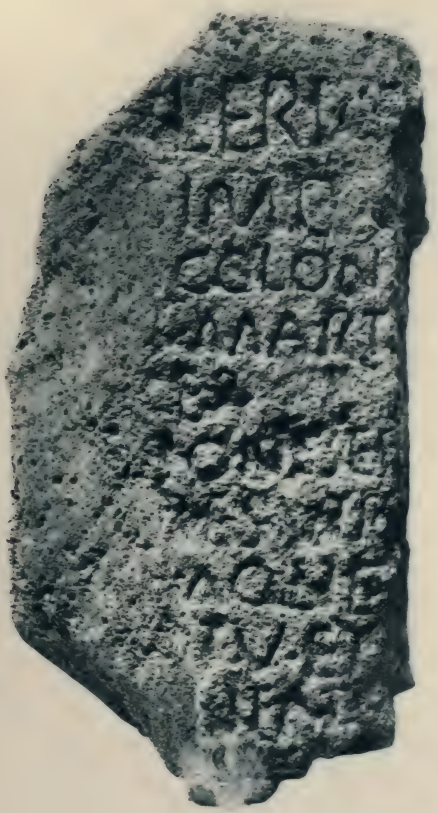

INSCRIPTION ROMAINE
trouvée à Narbonne.

chon a été le chef. Faudrait-il aller plus loin et croire que nous avons là une production de cet atelier même? Sur ce point, il convient d'être excessivement prudent, d'autant que, comme je l'ai dit, je n'ai pas vu l'original, et que j'ignore par conséquent un des éléments essentiels pour oser proposer une attribution, je veux dire la nature de la gamme du coloris.

Ce que je me contenterai de retenir, c'est l'appui que la comparaison de la miniature en question avec des peintures de Bourdichon apporte à l'opinion de M. Stein sur l'apparence tourangelle du morceau, opinion déjà si forte en elle-même par la compétence de son auteur.

En résumé, nous arrivons aux conclusions suivantes en ce qui concerne les divers problèmes posés par le travail de M. Félix Pasquier. Le fragment de feuillet publié par lui sur la planche XLVIII du *Bulletin archéologique* de 1914, et qui peut dater de la fin du XVe siècle ou des quinze ou vingt premières années du XVIe, a été exécuté en Touraine, ou dans un pays très voisin de la Touraine. Il constitue le début d'un exercice de dévotion, sous forme d'*heures*, envers sainte Catherine. Enfin la place d'un pareil texte se trouverait être le plus naturellement dans un *livre d'Heures* tel que ceux qu'on a exécutés par quantités en France, non seulement pour les princes, les prélats, les grands seigneurs, mais aussi pour des destinataires de situation plus modeste, pour des fonctionnaires municipaux, pour des agents royaux de rang inférieur, pour des marchands ou des industriels; voire pour de simples bourgeois, lorsque ceux-ci se trouvaient être en état et en humeur d'en payer le prix d'achat.

Paul Durrieu,

Membre du Comité.

FRAGMENT D'INSCRIPTION

TROUVÉ

À NARBONNE.

RAPPORT

SUR

UNE COMMUNICATION DE M. H. ROUZAUD,

Correspondant du Ministère,

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre du Comité.

M. H. Rouzaud, ancien député, percepteur à Narbonne et correspondant du Comité d'archéologie, qui a poursuivi avec un inlassable dévouement les fouilles importantes de Montlaurès, n'a cessé depuis plusieurs années de me tenir au courant de ce qui se découvre dans la vieille cité romaine où il exerce actuellement ses fonctions. Je saisis cette occasion pour le remercier encore une fois de son empressement et des services qu'il rend à nos travaux [1].

Il y a deux ans, M. Rouzaud me signalait le fragment d'une inscription grecque, gravée par les soins de deux médecins de

[1] Voir *Bulletin archéologique du Comité*, 1907, p. CXLI; 1908, p. LXXI; 1912, p. LV.

Narbonne sur la base d'un buste de l'empereur Antonin[1]. Dans son intégrité, l'inscription se composait évidemment de cinq lignes dont il ne reste plus aujourd'hui que la partie centrale, le commencement et la fin de chaque ligne étant brisés. C'est dans cet état que ce fragment de base, très anciennement utilisé dans une construction, fut recueilli, au mois d'avril 1914, sur le territoire de la commune de Narbonne.

Le buste impérial ne fut pas retrouvé. Il est difficile de dire s'il était placé dans un édifice public ou s'il ornait la demeure d'un particulier[2], mais on ne saurait être surpris que deux médecins narbonnais aient honoré par un témoignage public un prince originaire de Nîmes, qui montra toujours une grande bienveillance à sa province natale. On sait que sous son règne un violent incendie ayant réduit en cendres une grande partie du chef-lieu de la Narbonnaise, Antonin fit rétablir à ses frais plusieurs édifices, notamment les thermes et les différentes constructions qui en dépendaient : c'est ce que nous apprend une inscription de Narbonne, restituée par L. Renier[3].

En communiquant à l'Académie, le 24 avril 1914, le fragment dont je viens de parler, je faisais remarquer que jusqu'à ce jour on n'avait encore recueilli dans cette ville aucune inscription grecque remontant à la brillante période du haut empire; *titulus graece scriptus nullus repertus est*, écrivait Hirschfeld en 1888, dans le commentaire qui précède le chapitre du *Corpus* consacré aux inscriptions de Narbonne[4]. On peut être assuré maintenant qu'on en rencontrera.

A cette première remarque on peut en joindre une seconde, c'est que tous les médecins narbonnais dont l'épigraphie nous a conservé les noms sont des affranchis, que trois d'entre eux portent des noms

[1] *Comptes rendus de l'Académie des Inscr.*, 1914, p. 225-226; cf. *ibid.*, 1908, p. 359 et 809, donation de la famille Fadia; p. 498, monument funéraire du meunier M. Careius Asisabisio.

[2] On est cependant porté à rapprocher cette inscription d'une autre plus anciennement connue, se composant aussi de quatre ou cinq lignes mutilées qui paraissent appartenir à une dédicace, gravée au-dessous d'un buste de Faustine, femme d'Antonin, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 4343. Naturellement on peut supposer que les deux bustes proviennent d'un sanctuaire consacré à la *domus divina*.

[3] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 4342; voir aussi Allmer, *Revue épigr. du midi de la Gaule*, t. I, p. 158.

[4] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, p. 521.

grecs transcrits en caractères latins, et que deux autres figurent dans une inscription rédigée en langue grecque.

Ces médecins sont au nombre de sept :

1. . . . . *tius Auctus* [1],
2. *Sex. Fadius Sex.* [*l*(*ibertus*) . . . . .] [2],
3. *Heraclides Xsanth*(*e*)*rmi l*(*ibertus*) [3],
4. *P. Lucceius Philini l*(*ibertus*) *Menes* [4],
5. *L. Pomponius L. l*(*ibertus*) *Diocles* [5],
6. [Π]ομπεῖος Ε . . . . . [6],
7. [Πομ]πεῖος Φορ[τουνᾶτος] [7].

Ces médecins sont vraisemblablement, pour la plupart, originaires de pays grecs.

Le nouvel envoi que vient de me faire M. H. Rouzaud se rapporte également à une inscription incomplète dont la restitution présente quelques difficultés. Le 20 janvier 1916, il m'en annonçait la découverte en ces termes :

Vous trouverez sous ce pli la reproduction photographique d'une inscription nouvelle de Narbonne que mon ami M. Armand Bories, ancien notaire, a fait exécuter pour vous sur mes indications.

La pierre, en mollasse coquillière du pays, a beaucoup souffert avant d'être mise au jour sur le tracé de notre voie domitienne, à l'arrivée de Béziers à Narbonne, au nord-est de la ville.

C'est dans un jardin potager, à 50 mètres de l'octroi actuel, situé à la rencontre des routes de Cuxac et Coursan, qu'elle a été tirée du sol il y a environ quatre mois ; mais il est visible qu'elle a été auparavant longtemps usée à fleur de terre par les charrois de l'ancienne tuilerie Noyer à laquelle appartenait ledit jardin.

Quel que soit son état actuel et malgré les mutilations que montre très bien l'épreuve photographique, je crois voir sur le plat une inscription funéraire, dédiée peut-être par nos décurions (l. 6) à un personnage local et marquant dont le gentilice était précisément Valerius.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 4485.
(2) *Ibid.*, n° 4486.
(3) *Ibid.*, n° 4487.
(4) *Ibid.*, n° 4488.
(5) *Ibid.*, n° 4489.
(6) *Comptes rendus de l'Académie des Inscr.*, 1914, p. 225.
(7) *Ibid.*, p. 225. Une inscription grecque de Vienne, aujourd'hui perdue, concernait un médecin nommé Ἰουλήανος, cf. Allmer, *Inscr. antiques de Vienne*, t. III, p. 66.

Il subsiste quelques caractères profondément gravés. La photographie, prise à bon éclairage et avec la précaution d'un très petit diaphragme, permet de voir ces derniers mieux peut-être que sur la pierre elle-même, etc.

Ainsi l'inscription a été trouvée près de la voie domitienne, à l'endroit où cette voie entrait à Narbonne en venant de Béziers.

Il est évident, en examinant la photographie (pl. II), que la pierre ne nous donne qu'une partie de l'inscription et que les premières lettres de chaque ligne à gauche ont disparu, par suite du passage des voitures de transport et du frottement de leurs roues sur la pierre; des lettres sont littéralement écrasées : il en reste toutefois de faibles traces aux lignes 2 et 9. En mouillant cette partie usée et en l'étudiant avec attention un jour de belle lumière, peut-être arriverait-on à retrouver d'autres indices. C'est aux archéologues narbonnais qu'il appartient de faire ces tentatives. Le texte paraît appartenir à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe.

Dans son état actuel, la pierre mesure 1 m. 10 de hauteur; sa largeur est de 0 m. 70.

M. F. P. Thiers, conservateur du Musée archéologique de Narbonne, qui avait eu l'occasion d'examiner cette pierre l'été dernier chez M. Bories, a su par ce dernier que j'en avais reçu la photographie. Très aimablement, il m'a fait part de quelques observations dont j'ai profité, notamment pour la lecture de la seconde ligne assez embarrassante, si l'on s'en tient à ce qu'on peut voir sur la photographie. Au lieu d'un C que j'avais cru lire, M. Thiers affirme qu'il faut y voir un X de forme décadente dont il ne reste que les crochets de droite.

..*va*LERIO
*max*CIMO
*aed.*COLON
narb·MART
5 ...CER
...IONESES
...RES·VTR
...·AQVE
...TV·ET
10 ...NTATE
. . . . .

Les lettres de la première ligne sont plus hautes que celles des lignes suivantes; elles mesurent 0 m. 10. La gentilice du défunt s'y reconnaît clairement. La gens *Valeria* est déjà représentée à Narbonne par une série d'autres épitaphes [1].

A la ligne 2 se lit le cognomen [*Max*]*imo*.

Aux lignes 3 et 4, la hauteur des lettres n'est plus que de 0 m. 06. Les mots de ces deux lignes s'accordent bien entre eux; ils appartiennent aux noms de la colonie de Narbonne et appellent nécessairement devant eux un qualificatif indiquant la fonction exercée dans la colonie par le défunt.

Les lignes suivantes me paraissent beaucoup moins faciles à compléter. A la ligne 8, M. Thiers lit AQVAE et propose de transcrire *aquae*[*duc*]*tu*. Il se peut qu'il ait raison et qu'il y ait là une mention d'un aqueduc.

J'avais pensé tout d'abord que les lettres TV de la ligne 9 étaient un reste du mot *arbitratu* qui appartient à une formule finale, courante dans les inscriptions funéraires de Béziers et de Narbonne. Mais le mot *arbitratu*, dans les exemples parvenus jusqu'à nous, est toujours immédiatement suivi d'un ou de deux noms d'homme ou de femme, les noms des personnes qui ont ordonné de graver le texte. Ainsi on relève dans les inscriptions de Béziers :

arbitratu... Erotis et L. Murranii [2]...,
arbitratu Attiae... [3],
arbitratu... [4],
arbitratu C. Gresii [5].

A Narbonne, les exemples sont encore plus nombreux :

arbitratu L. Tre... cornicularii [6],
[*arbitratu*] *Zenonis liberti* [7],
arbitratu... [8],

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n°s 5181 à 5205; cf. *addit.*
[2] *Ibid.*, n° 4273.
[3] *Ibid.*, n° 4283.
[4] *Ibid.*, n° 4310.
[5] Audollent, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1912, p. 273.
[6] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 4369.
[7] *Ibid.*, n° 4371.
[8] *Ibid.*, n° 4372.

arbitratu Communis [1],
arbitratu Insequentis (?) [2],
arbitratu C. Numitorii. . . [3],
arbitratu S. . . [4],
arbitratu . . . [5],
arbitratu Eubuli contubernalis [6],
arbitratu L. V. . . . [7],
arbitratu [*Victo*]*rini liberti* [8],
arbitratu. . . *is libertae* [9],
arbitratu. . . [10],
arbitratu Venustae uxoris meae [11].

Ici la conjonction *et*, placée à la fin de la ligne 9, indique que le mot terminé par *tu* était lié à un autre. Il faut donc renoncer à cette hypothèse, car on ne relève aucun exemple de cette formule avec la conjonction *et* reliant le mot *arbitratu* à une autre expression de même nature.

Les difficultés qu'on éprouve à compléter cette inscription font regretter sa mutilation. Elle est d'ailleurs assez mal gravée, sur une pierre ingrate et de mauvaise qualité. Le texte paraît mutilé dans le bas : peut-être comportait-il encore une ou plusieurs lignes aujourd'hui disparues?

M. Armand Bories, dont la verte vieillesse ne reste pas inactive, recueille avec un soin jaloux les documents épigraphiques intéressant l'histoire de Narbonne. C'est aussi dans sa collection que se trouve aujourd'hui conservé un fragment d'inscription particulièrement précieux. On sait qu'il ne reste à Narbonne aucune trace du théâtre romain : soit dans la ville, soit dans les environs, on n'a

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, *Add.* ad n^um^ 4496.
(2) *Ibid.*, n° 4592.
(3) *Ibid.*, n° 4648.
(4) *Ibid.*, n° 4651.
(5) *Ibid.*, n° 4989.
(6) *Ibid.*, n° 5018.
(7) *Ibid.*, n° 5177.
(8) *Ibid.*, n° 5315.
(9) *Ibid.*, n° 5316.
(10) *Ibid.*, n° 5317.
(11) *Ibid.*, n° 5972.

jamais pu relever le moindre indice permettant de fixer l'emplacement de cet édifice qui devait, à coup sûr, être un des plus beaux théâtres de la Gaule. Sidoine Apollinaire, énumérant tout ce qui, de son temps, entre 460 et 466, contribuait encore au charme et à l'agrément de la ville de Narbonne, ne manque pas de le citer dans ces vers bien connus :

Salve, Narbo potens, salubritate,
urbe et rure simul bonus videri,
muris, civibus, ambitu, tabernis,
portis, porticibus, foro, theatro,
delubris, capitoliis, monetis,
thermis, arcubus, horreis, macellis,
pratis, fontibus, insulis, salinis,
stagnis, flumine, merce, ponte, ponto [1].

Or M. Bories possède un débris d'inscription qui, tout incomplet qu'il soit, constitue cependant le seul titre authentique connu jusqu'à ce jour où l'on ait retrouvé une mention de ce théâtre. Ce débris appartient à la partie inférieure droite d'une tablette de marbre, entourée d'un encadrement. On y lit encore :

[...*et a*]*mplius*... [*signum*] *argent*[*eum*]... [*et*]*aeneos*... [*ad t*]*heatri or*[*nationem*]... *sestertium* LIII *millia dedit* [2].

On peut, il est vrai, aussi bien restituer [*amphit*]*heatri* [3]. Mais

[1] *Carmen*, XXIII, v. 37.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 4445; cf. Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, p. 325, cf. 358. — La grande inscription du podium de l'amphithéâtre d'Arles nous apprend que Junius Priscus avait donné, entre autres choses, pour rehausser la splendeur de ce monument, une statue d'argent de Neptune et des statues de bronze,... *et signum Nept*[*uni a*]*rgenteum*... IV *ae*]*nea s*[*igna*], cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 697. Comme on le voit, il y a là un rapprochement à faire avec le fragment de Narbonne conservé dans la collection Bories, qui mentionne également une statue d'argent, évidemment la statue d'une divinité dont le nom manque, et aussi des ornements de bronze dont nous ignorons la nature.

[3] Dans les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. IV, p. 401 et suiv., a été insérée une lettre du chevalier Alexandre du Mège au marquis de Castellane, ayant pour titre : *Sur l'amphithéâtre de Narbonne*, avec un plan. Il s'agit sans aucun doute du monument mentionné dans les anciens procès-verbaux de la Commission archéologique de Narbonne (1833-1889) qui viennent d'être publiés (*Bull. de la Comm. archéol. de Narbonne*, 1915, t. XIII, p. 553 et suiv.). Ces procès-verbaux mentionnent en octobre 1838 «la découverte, récemment faite dans une

qu'il s'agisse du théâtre ou de l'amphithéâtre, ce fragment méritait d'être tiré de l'oubli. On en doit la conservation à M. Bories. Nous devons l'en remercier et souhaiter qu'il donne encore pendant de longues années l'exemple contagieux d'un zèle archéologique admirable et d'une ardeur toujours nouvelle, en continuant à recueillir, afin de les sauver de la destruction, les vestiges du glorieux passé de Narbonne.

HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre du Comité.

luzernière, d'un ancien monument qui figure un amphithéâtre». Un plan levé par M. Castanier et un rapport rédigé par M. Cabanel furent envoyés en juillet 1839 au Ministre de l'Intérieur. Notre collègue M. Henri Stein a bien voulu, sur ma demande, rechercher aux Archives nationales ce plan et ce rapport; ses recherches ont été vaines. On regrette le laconisme des procès-verbaux, qui n'indiquent pas même l'endroit exact de la découverte. Heureusement Du Mège est plus explicite. «Les ruines, dit-il, dont je joins le plan à cette lettre ont été découvertes au levant et en dehors des remparts actuels; elles touchent en quelque sorte au chemin de Narbonne à Gruissan. Elles forment une ellipse dont le grand axe aurait 75 mètres de long, et le petit 46 mètres 60 centimètres.» Il ajoute, un peu plus loin, que ces mesures ont été prises à l'aplomb du parement du podium. La longueur du grand axe, prise au dehors du parement extérieur du monument, était de 121 m. 60; celle du petit axe, prise dans les mêmes conditions, de 93 m. 60. Le plan de l'édifice, qui accompagne sa lettre, lui avait été remis par M. Jules Boilly, Comme le sol formait une prairie artificielle, on n'avait pu reconnaître les diverses masses de maçonnerie que par des sondages.

UN GROUPE
DE
DEUX DIVINITÉS ASSISES
TROUVÉ À NEVERS.

RAPPORT
SUR
UNE COMMUNICATION DE M. CORNUDET,

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE,
Membre du Comité.

M. Cornudet, demeurant à Paris, rue du Pré-aux-Clercs, n° 16, m'a fait parvenir la photographie d'un groupe en pierre de l'époque romaine et m'a prié d'appeler l'attention du Comité d'archéologie sur ce monument qui lui appartient. La photographie est très nette : elle permet d'étudier utilement cette curieuse sculpture dont elle rend les détails aussi exactement que possible.

Trouvé à Nevers lors de la démolition de l'hôtel de la marquise de Remigny, ce groupe encore inédit a été transporté à Jully (Saône-et-Loire) dans une propriété de M. Cornudet. Ses dimensions ne me sont pas connues, mais elles ne doivent pas s'éloigner sensiblement de celles d'autres groupes analogues dont on a déjà cherché à établir la série en se basant sur certaines particularités qui leur sont propres (pl. III).

DIVINITÉS ASSISES.
GROUPE DE PIERRE
TROUVÉ À NEVERS.

Deux de nos collègues, MM. le commandant Espérandieu[1] et J. Toutain[2], les ont étudiés d'une manière très profitable. Ces groupes se composent tous d'un dieu et d'une déesse, plus ou moins drapés, assis côte à côte sur le même siège, portant chacun des attributs caractéristiques. Ils ont été recueillis surtout dans la région éduenne et, par extension, sur les territoires voisins des Lingons, des Sénons et des Bituriges. De dimensions médiocres, ils se rencontrent toujours à l'état isolé, comme l'a démontré M. Toutain, et dans des constructions romaines qui n'appartiennent pas à des sanctuaires publics, mais à des habitations privées. Aucun de ces groupes ne porte d'inscription.

On en compte environ une quarantaine. Plus de vingt proviennent de localités importantes comme Autun, Entrains, Alise-Sainte-Reine et Auxerre. La ville de Néris et les ruines de Vertault en ont fourni chacun deux spécimens; les autres exemplaires ont été recueillis à Jouey, Meloisey, Chalon, Bazarnes, Dijon, Malain et Mirebeau. Je ne peux pas tenir compte du groupe de Vitteaux[3], donné au Musée de Saint-Germain par M. Beaune, parce que je le considère comme un monument faux. Sa technique suffirait à le faire condamner; le faussaire s'est d'ailleurs trahi lui-même en plaçant la déesse à la gauche du dieu, au lieu de la mettre à sa droite, position qu'elle occupe constamment sur tous les autres groupes de la série. Aucun exemplaire provenant de Nevers n'avait été signalé jusqu'à ce jour.

La plupart de ces groupes ont beaucoup souffert et subi de notables outrages. Sur dix-huit d'entre eux, les deux personnages divins sont décapités; sur deux, la tête du dieu a disparu; sur deux autres, c'est celle de la déesse qui manque. Souvent les attributs sont fort abîmés ou devenus méconnaissables; quelquefois ils ont été brisés ainsi que les bras, les jambes ou les pieds. Il est inutile d'entrer dans le détail des accidents survenus à chacun d'eux :

[1] Le commandant Espérandieu les a tous reproduits et décrits, en y joignant une bibliographie abondante, dans son *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine.* Il en a donné un tableau instructif dans une note intitulée : *Groupe eduen du dieu et de la déesse assis*, note publiée dans le *Bulletin des fouilles d'Alise*, t. I, fasc. 2, p. 37-43.

[2] M. J. Toutain a traité la question dans son mémoire intitulé : *Les divinités domestiques du pays des Éduens*, publié dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1914, p. 408-421.

[3] Espérandieu, *Recueil...*, n° 2334.

ce que je viens de dire suffit à montrer que nous possédons peu d'exemplaires en bon état, de sorte que l'étude de ces monuments est parfois assez délicate à cause de la défectuosité des matériaux parvenus jusqu'à nous.

La conservation exceptionnelle du groupe de Nevers lui donne donc un intérêt particulier. Le dieu est assis sur le même siège que la déesse, placée comme toujours à sa droite. Une abondante chevelure entoure son front, cache ses oreilles et retombe en arrière sur le cou; une barbe épaisse couvre le bas de son visage, laissant pourtant la bouche dégagée et les lèvres très visibles. Il est vêtu d'une blouse qui s'arrête aux genoux; le manteau, jeté sur le dos, recouvre en partie la poitrine et semble fixé sur l'épaule droite; un de ses pans passe sur l'avant-bras gauche et vient retomber sur le siège. Dans sa main droite ouverte et légèrement avancée à la hauteur des pectoraux est placé, bien en évidence, un petit vase sans anses, à panse arrondie, une *olla;* sa main gauche abaissée soutient une patère inclinée sur sa cuisse et paraissant contenir des fruits ou des gâteaux (?). Les jambes sont nues; il ne reste aucune trace des pieds, qui ont été brisés. Ce dieu calme, tranquille, dont le visage est empreint d'une certaine majesté, respire à la fois la force et la bienveillance; sa tête domine celle de sa compagne, du côté de laquelle il est tourné presque de trois quarts; ses formes viriles forment un contraste frappant avec les formes frêles et délicates de la déesse.

Celle-ci est représentée de face, la tête légèrement inclinée du côté du dieu. Sa chevelure ondulée, divisée en deux bandeaux au milieu du front, est surmontée d'une sorte de polos; ce n'est certainement pas une tour, ni un modius. Vêtue d'une robe longue, serrée au-dessous des seins et descendant jusqu'aux pieds, elle porte un manteau qui couvre ses bras et ses épaules, puis vient retomber en avant sur la partie inférieure du corps et sur les jambes. Ses attributs ne sont pas très nets : dans la main droite, c'est vraisemblablement une patère; dans la main gauche, un objet arrondi qu'on peut considérer comme une bourse. Le menton est endommagé par une éraflure; les pieds sont brisés comme ceux du dieu.

On voit que le groupe de Nevers nous est arrivé presque intact. Son exécution est vraiment supérieure à celle de tous les autres groupes que nous connaissons. A chacun des personnages divins le sculpteur a donné une physionomie naturelle et en même temps

très personnelle; ils ont une attitude aisée, simple et bienveillante. Rien n'est forcé dans leurs poses; leurs gestes sont calmes comme leurs pensées. On les contemple avec le sentiment que ce sont des dieux indulgents et bons, prêts à secourir ceux qui se mettent sous leur protection, à accueillir les prières et à exaucer les vœux de ceux qui les invoquent. Leurs attributs ont trait à la fécondité du sol, à la prospérité de la maison, à l'abondance, à la richesse, comme ceux qui ont été observés entre les mains des autres couples divins de la région éduenne.

Dans la série dont j'ai parlé plus haut, M. J. Toutain a distingué avec raison et mis à part deux groupes provenant, l'un d'Autun[1], l'autre d'Alise[2]. Sur l'un et l'autre, le dieu est figuré imberbe et presque nu; sur le premier, il porte les attributs de Mercure; sur le second, ceux de Mars. On peut joindre à ces deux groupes un troisième exemplaire conservé au musée de Châtillon et provenant des fouilles de Vertault[3]. Là encore, le dieu apparaît imberbe et tient un attribut bizarre, difficile à déterminer. Il se différencie cependant des précédents par le costume : c'est une blouse courte serrée à la taille et un manteau flottant, agrafé sur l'épaule droite, costume analogue à celui des dieux du type barbu. Combien pouvait-il y avoir d'autres dieux imberbes dans les vingt groupes décapités? C'est ce que nous ignorons, mais on peut croire pourtant qu'il devait bien s'en trouver quelques-uns.

Le hasard de la distribution des images dans le *Recueil* du commandant Espérandieu a fait placer l'un en regard de l'autre deux groupes découverts sur le Mont-Auxois, le premier en 1803, le second en 1834; la comparaison en est instructive[4]. Chacun des couples est assis sur une banquette; les déesses tiennent, l'une et l'autre, une corne d'abondance remplie de fruits: mais ce sont vraiment les seuls points de parenté. Pour le dieu aussi bien que pour la déesse, il n'y a aucun autre rapprochement utile à faire; les couples sont aussi dissemblables que possible. Le dieu imberbe — c'est celui que l'on a identifié avec Mars à cause de la lance qu'il tient de la main gauche — n'a ni l'aspect, ni le costume, ni les attributs du dieu barbu : il ne présente aucune ressemblance avec lui. Quant

[1] Espérandieu, *Recueil*..., n° 1836.
[2] Idem, *ibid.*, n° 2348.
[3] Idem, *ibid.*, n° 3384.
[4] Idem, *ibid.*, n°s 2347 et 2348.

à sa compagne à l'air dégagé, au corsage tombant, à la chevelure flottante et répandue sur les épaules, son attitude ne s'accorde guère avec le maintien tranquille et réservé de la déesse coiffée du polos.

Mais si le groupe découvert en 1803 sur le Mont-Auxois ne ressemble pas à celui qui fut trouvé sur le même point en 1834, il offre en revanche une parenté absolument frappante avec le groupe de Nevers. Leur attribution à la même série ne peut faire aucun doute; elle s'impose en les regardant. Tous deux dérivent d'un type commun bien caractérisé. Ils ne sont pas servilement copiés sur le même modèle, les praticiens ayant usé d'une certaine liberté dans l'exécution et dans l'interprétation des figures, mais ce sont bien les images des mêmes divinités qu'ils nous donnent. Et comme ce sont en même temps les mieux conservés de tous ces groupes, ils acquièrent ainsi une valeur spéciale pour constituer une tête de série. La physionomie du dieu barbu rappelle beaucoup celle du dieu au maillet, dont les images se retrouvent dans toute la Gaule et dont les attributs ordinaires sont le petit vase rond sans anses et le maillet. Or le dieu barbu d'Alise s'appuie sur un maillet, et le dieu de Nevers tient une *olla*.

La communication de M. Cornudet nous apporte donc un document nouveau et plein d'intérêt pour l'étude d'une importante question de mythologie gauloise. Le Comité me permettra de lui exprimer ici des remerciements auxquels je crois pouvoir joindre des félicitations en raison du zèle qu'il a mis à recueillir le groupe de Nevers et de l'empressement avec lequel il a bien voulu nous le faire connaître.

Héron de Villefosse,

Membre du Comité.

INTAILLES ANTIQUES
trouvées en Tunisie.

Imp. Catala frères - Paris

CINQ
INTAILLES ANTIQUES.

RAPPORT
SUR
UNE COMMUNICATION DE M. JULES RENAULT,

PAR M. BABELON,
Membre du Comité.

M. Renault nous a fait parvenir les empreintes de cinq pierres gravées qu'il a pu acquérir. Quelques-unes sont intéressantes, et l'une d'elles mériterait une étude très attentive (pl. IV).

1. Sur la cornaline n° 1, où M. Jules Renault voit une Ménade debout tenant une lyre et s'appuyant sur un thyrse, je crois qu'il faut reconnaître une Muse debout, tenant la lyre de la main gauche et s'accoudant du bras gauche sur une colonnette; la main gauche levée à la hauteur de la tête est censée tenir le plectre. On peut comparer, au sujet de cette intaille de basse époque et de style vulgaire, les types de plusieurs des deniers frappés par Q. Pomponius Musa, vers l'an 64 avant J.-C.; on verra que Calliope, Erato et Terpsichore ont une attitude assez voisine et ont aussi la lyre comme attribut principal.

2. Sur le n° 2, le jeune homme qui porte une corne d'abondance est dans l'attitude et avec l'attribut du *Genius populi romani*, si fréquent sur les monnaies des IIIe et IVe siècles. La main droite du personnage ramenée vers la bouche rappelle aussi les représentations ordinaires d'Harpocrate.

3. Sur le n° 3, où M. Renault propose un rapprochement avec les représentations chrétiennes de la colombe eucharistique, je pense qu'il faut reconnaître simplement un sujet de fantaisie, du IIIe siècle de notre ère : une vasque côtelée et munie d'une anse, au-dessus de laquelle est posée une colombe; au-dessous de la vasque un dauphin entre un poisson et une espèce de squille ou d'anguille.

4. Jupiter à demi nu, assis à gauche, les jambes drapées, s'appuyant de la main gauche sur son sceptre et tenant de la main droite une patère; le trône est sans dossier. Devant le dieu, l'aigle dressant la tête; à l'entour, les sept étoiles du Septentrion (*septem triones*). Bon style romain.

5. La cinquième intaille offre un sujet beaucoup plus original et qui demanderait un examen spécial. Elle représente une divinité assise de face sur un trône, accostée de deux adorants. Cette divinité est-elle masculine ou féminine? Je n'ose me prononcer. Elle est entièrement drapée, et les seins, si c'est une femme, ne sont pas accentués; aucune ceinture ne retient la tunique autour des hanches. Je ne crois pas que le personnage soit barbu. Sa tête est entourée d'un long voile qui descend de chaque côté sur les épaules. Les deux bras sont disposés symétriquement de chaque côté et écartés du corps. Le dieu ou la déesse donne à baiser le dos de chacune de ses mains à deux éphèbes qui sont debout de chaque côté du trône. Ces deux petits personnages sont entièrement nus, les mains abaissées, sans attribut.

Telle est la description matérielle de cette très intéressante intaille dont la gravure ne me paraît pas antérieure au IIe siècle de notre ère.

On peut en rapprocher diverses représentations de divinités telles que Cybèle, Déméter, l'Artémis d'Éphèse ou de Perga, l'Astarté syrienne, qu'on trouve figurées sur des monnaies, notamment celles d'Hiéropolis de Syrie, ou sur des pierres gravées, généralement la

tête couverte d'un long voile, la poitrine ornée de somptueux colliers. Le temps m'a manqué pour pousser plus avant ces comparaisons et les préciser dans le détail. Mais je dois dire que, ni sur les monnaies grecques et orientales, ni sur aucune gemme gravée, je ne connais une divinité comme celle-ci, assise sur un trône et donnant ses mains à baiser à deux jeunes adorants. C'est évidemment dans les religions syriennes et les mythes orientaux qu'il faut chercher l'origine et l'interprétation de cette scène d'un intérêt archéologique tout particulier.

E. Babelon,

Membre du Comité.

OUTIL DE FER

ÉNIGMATIQUE

TROUVÉ PRÈS DE VERNON

(EURE),

PAR M. GEORGES POULAIN.

Le hameau de Montigny, communes de Vernon et de Saint-Marcel, bâti sur la pente d'un coteau de la rive gauche de la Seine, est arrosé par un ruisseau dont la source abondante surgit à environ 70 mètres d'altitude. L'eau de cette source, riche en carbonate de chaux, a déposé lentement sur la pente une couche de sable qui atteint, à la base, une grande épaisseur.

En 1903, j'ai trouvé dans ce sable des haches de silex de l'époque acheuléenne, preuve que ce dépôt s'est formé pendant le pléistocène.

A environ 100 mètres de la source, en descendant la colline, un propriétaire, M. Dumesnil, ouvrant une fosse à l'effet d'en extraire du sable, a rencontré à 0 m. 80 de profondeur, sous une épaisse couche d'humus, mais engagé dans un sable mélangé de terre noirâtre, l'objet reproduit ci-dessous (fig. 1). Cinquante centimètres plus bas, il a ramassé des tessons de poterie faite à la main, accompagnés de charbons. Je suppose que cette poterie est néolithique, sans toutefois être affirmatif.

Appelé immédiatement par ce propriétaire, qui m'a offert tous

ces objets, j'ai pu constater l'exactitude de ses constatations stratigraphiques.

L'instrument de fer pourrait être un soc de charrue de l'époque de La Tène III; il mesure 0 m. 27 de long sur 0 m. 205, avec bords minces, coupants et léger renflement au milieu. On doit, en effet, le rapprocher d'un instrument de même forme trouvé à Stradonitz

Fig. 1.
Outil de fer trouvé près de Vernon (Eure).

Fig. 2. — Outil de fer provenant de Stradonitz (Bohême), d'après Déchelette.

(Bohême) (fig. 2) et dans lequel J. Déchelette [1], de regrettée mémoire, a reconnu un soc de charrue; l'un et l'autre instruments

[1] J. Déchelette, *Archéologie celtique* (*second âge du fer*), t. II, p. 1380. — Le regretté Déchelette appuie sa détermination sur la ressemblance du soc de Stradonitz avec «celui d'une charrue grecque figurée à la base d'une statue de Cérès dans la presqu'île de Magnésie». D'autre part, un de mes collègues de la Société normande d'études préhistoriques, M. Olivier Costa de Beauregard, a, dans la séance de cette Société tenue à Rouen le 19 décembre 1915, émis une hypothèse que je crois bon de rappeler : ce ne serait pas un soc, mais un fer de bêche du moyen âge. Au musée d'Abbeville sont exposés plusieurs objets similaires, trouvés dans une tourbière des environs de cette ville. A l'appui de sa thèse, ce savant rappelle la représentation, dans quelques églises, de saints personnages (saint Fiacre, par exemple) appuyés sur une bêche de même forme. L'échancrure, alors, aurait servi à l'enchâssement d'une palette de bois faisant corps avec le manche. J'insiste sur l'ancienneté du niveau où gisait l'instrument de Montigny et son voisinage d'une couche contenant de la poterie grossière, à *facies* néolithique.

présentent une échancrure avec feuillure pour l'emmanchement du sep.

J. Déchelette ne signale, dans son savant ouvrage, aucune trouvaille de ce genre en Gaule. Par contre, on a trouvé des socs de charrue de même époque à Idria près Baca, comté de Goritz (Autriche), à Korner en Thuringe, en Saxe et à Stradonitz.

Georges Poulain.

SÉPULTURES GAULOISES

ET

PUITS FUNÉRAIRE GALLO-ROMAIN

DÉCOUVERTS À AMIENS

PAR M. V. COMMONT,

Correspondant du Ministère.

Afin d'occuper les ouvriers sans travail, des travaux de terrassement pour la création d'un nouveau boulevard ont été effectués, au cours de l'hiver et du printemps 1915, par la municipalité, sur l'initiative de M. Fiquet, sénateur, maire d'Amiens.

En visitant ces terrassements, nous y avons découvert, sur le terrain entamé par la pioche des ouvriers et dans les champs avoisinants, une nécropole gauloise et gallo-romaine qui a été fouillée partiellement de juin à août, avec le concours de la municipalité et de la Société des Antiquaires de Picardie.

Les fouilles effectuées jusqu'à ce jour ont mis à découvert des sépultures par incinération gauloises, des tranchées ou couloirs funéraires et un énorme puits funéraire gallo-romain.

Sépultures par incinération. — Dix petites fosses carrées de 1 mètre à 1 m. 25 de côté, dont les parois sont orientées Nord, Sud, Est, Ouest, ont été creusées dans la craie à des profondeurs variant de 0 m. 30 à 0 m. 50; elles sont recouvertes d'une couche de terre végétale de 0 m. 50 à 0 m. 60 d'épaisseur, le fond se trouvant ainsi à 1 mètre ou 1 m. 10 du sol actuel.

Leur remplissage identique a été fait avec de la terre noire

mêlée de craie. Leur mobilier, très pauvre, se compose de tessons de poterie primitive à affinités néolithiques : pâte grossière mêlée de silex et de craie, peu cuite, noire ou rougeâtre, parfois lustrée et faite au tour. Les vases, de moyenne grandeur (0 m. 20 à 0 m. 30 de diamètre), ont, au-dessous du col, un décor très fruste composé d'incisures triangulaires ou rondes, faites au doigt ou avec un morceau de bois. Malgré son aspect très archaïque, je pense que cette poterie est de la fin de l'époque gauloise, La Tène II ou III.

Avec ces tessons, j'ai trouvé invariablement des cendres, quelques charbons de bois, un ou deux morceaux de grès, un petit rognon de pyrite de fer, des débris osseux indéterminables et des ossements d'animaux domestiques : bœuf, cochon, mouton ou chèvre; des percuteurs, parfois un grattoir ou un couteau néolithique, deux couteaux ou serpettes de fer (extrémité détruite).

Je pense que neuf de ces sépultures par incinération sont de l'âge des poteries. La dixième, renfermant, outre des tessons gaulois, des débris de grand vase paraissant gallo-romain, serait plus récente.

Le fond de l'une de ces fosses, de plus grandes dimensions, 1 m. 70 sur 1 m. 40, était tapissé de fragments d'argile séchée, presque cuite, avec empreintes très bien conservées de clayonnage de bois.

Étant donnée la petitesse de ce fond de cabane, j'estime que c'est un fond de cabane votive, élevé pour la sépulture d'un personnage important, analogue à celles qu'a signalées E. Chantre en Égypte [1].

Couloirs funéraires. — Autour de ces sépultures, des tranchées, se coupant à angle droit, et orientées également Nord, Sud, Est, Ouest, avaient été creusées.

Leur coupe est en V; la plupart n'ont que 1 mètre à 1 m. 20 de largeur et 1 mètre de profondeur; comme les petites fosses carrées, elles sont creusées dans la craie. Elles sont remplies de terre noire et de débris crayeux. Leur fouille a donné des débris gallo-romains divers : tessons de poterie, clous, quelques objets de fer, fragments de grès, rognons de pyrite, percuteurs et lames

[1] E. Chantre, dans *Compte rendu du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, 1901. Ajaccio, 1re partie, p. 162.

néolithiques, charbon de bois, ossements d'animaux domestiques : âne, cheval, bœuf, cochon, chien, quelques défenses de sanglier.

Quatre squelettes humains y ont été mis au jour.

L'un d'eux (squelette de femme) était étendu au fond d'une tranchée, la tête au Sud, les pieds au Nord. Aux pieds du squelette on avait déposé des fruits comme offrande (34 noyaux de prunes, 6 de pêches, merises, noisettes, écorces de marrons), une bille et un beau grattoir néolithique.

Ces couloirs ne sont pas antérieurs au IIe siècle, puisqu'ils renferment des tessons de poterie samienne et qu'une pièce d'argent à l'effigie d'Hadrien (76 à 138) a été trouvée près d'un squelette.

Puits funéraire gallo-romain. — Auprès de la plus grande de ces tranchées, une excavation circulaire, mesurant 8 m. 50 de diamètre au niveau du sol, a été fouillée, et on a découvert successivement un vaste avant-puits en forme de tronc de cône de 7 mètres de profondeur, et un puits carré de 1 m. 10 de côté et de 36 m. 70 de profondeur.

Puits funéraire découvert à Amiens (Somme).

L'avant-puits était rempli d'une couche de terre noire de 2 mètres d'épaisseur, qu'il avait fallu aller chercher fort loin, puis de fragments de craie et de terre noire.

A 2 mètres, sous la terre noire, on a trouvé deux urnes funéraires gallo-romaines entières, mais qui furent brisées par la pioche des ouvriers (les vases ont pu être reconstitués), puis deux fibules : l'une de bronze, à charnière, de la première époque romaine, et l'autre de fer, très fruste ; une hache polie brisée, une lampe en craie, des percuteurs et broyeurs en silex, des charbons de bois.

A 4 mètres, lit à ossements : bœuf, chien ; à 4 m. 80, une urne renfermant, outre des centres, les squelettes de deux petits chiens ; à 6 m. 80, un quatrième vase entier, une épingle d'ivoire et le squelette d'un jeune cheval (7 ans).

A divers niveaux, tessons gallo-romains et charbons de bois.

Dans le fond de l'avant-puits, mesurant encore 20 mètres de superficie, une sorte d'autel de 0 m. 40 de hauteur est resté en surplomb.

Le puits carré dont les parois sont orientées également Nord, Sud, Est, Ouest, est creusé à l'extrémité d'un diamètre nord-sud, à la base d'une cheminée carrée, excavée dans la paroi jusqu'à mi-hauteur de l'avant-puits (3 m. 50).

Le puits a été rempli méthodiquement de couches alternatives de terre noire associée à des pierrailles renfermant des ossements d'animaux domestiques, des tessons de poterie, des charbons de bois, des percuteurs néolithiques, des clous et des ossements humains, séparées par des lits de gros moellons de craie absolument stériles.

A 2 mètres, fibule de fer à ressort, de la fin de l'époque gauloise, et un vase.

A 18 m. 80, compartiment renfermant 6 squelettes de chevaux, un squelette humain et celui d'un petit chien.

A 32 mètres, compartiment avec ossements, membres d'au moins 32 agneaux et agnelets de diverses tailles.

A 34 mètres, compartiment renfermant deux moitiés intactes de vases gaulois ayant contenu du vin poissé [1] (dépôt sur les parois) qui ont été certainement déposés et non jetés ; diaphyse d'un fémur humain très robuste, dont les épiphyses ont été calcinées, débris osseux de bœuf et de porc calcinés (restes de repas), charbons de

[1] Analyse du Dr Capitan.

bois, débris de deux seaux cylindriques de petite dimension dont les douves sont en chêne, avec anses de fer forgé, débris de poterie, etc.

A 36 mètres, terre noire, bâtons de frêne entaillés en biseau, cales, pieux, planches de chêne, crânes de chien, de bélier; un disque de poterie; débris végétaux : bruyères, mousses, graminées, nombreuses graines, ombellifères, crucifères, polygonées; mollusques terrestres (hélix, cyclostomes, pupas, clausilies, bulimus, à déterminer); crânes de passereau, ossements de grenouilles; une bague, un hameçon de fer...

Le puits se rétrécit à 34 mètres (0 m. 89), puis se rélargit à 1 mètre du fond (1 mètre) où une cuvette de 0 m. 60 de diamètre et de 0 m. 30 de profondeur a été creusée.

Depuis l'ouverture jusqu'à 34 mètres, les parois portent très distinctement les traces de coups de pic; mais, de 34 mètres à 36 m. 70, les blocs de craie faisant saillie ont leur surface arrondie, lissée, usée par l'eau, ce qui prouve indubitablement que le puits a d'abord été un puits à eau. Mais il n'y a aux alentours aucune trace d'exploitation agricole gallo-romaine; la faune et la flore récoltées dans les boues tamisées du fond, les terriers de blaireau de même époque, fouillés au voisinage, prouvent que le puits était situé dans une friche ou un bois.

D'autre part, l'eau de ce puits ne pouvait être pratiquement tirée que du fond de l'avant-puits, à 7 mètres du niveau du sol. Sur le fond de cet avant-puits (20 mètres carrés), plus de vingt personnes peuvent se tenir debout.

Tout semble indiquer un puits rituel et sacré au centre d'une nécropole gauloise. Mais ce puits a été utilisé ensuite comme puits funéraire, comme le prouvent les restes d'au moins quatre personnes incinérées ou inhumées.

La présence d'une hache polie brisée, d'une lampe de terre noire, de charbons de bois, de broyeurs, de percuteurs, d'une meule brisée, d'amulettes divers, de vases à vin, d'offrandes, etc., sont des preuves indéniables des rites funéraires, constatées dans les sépultures gauloises [1].

V. Commont,
Correspondant du Ministère.

[1] La fouille du puits, commencée le 2 août 1915, a été terminée le 27 août. Le 8 août, le Dr Capitan, délégué de la Commission des Monuments historiques,

est venu voir l'état des travaux qui ont été contrôlés incessamment par de nombreuses personnalités politiques et savantes parmi lesquelles les généraux De Lamothe et Exelmans, les sénateurs Fiquet, Gervais, des majors, officiers, archéologues amiénois, etc.

Un compte rendu détaillé et illustré paraîtra dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (1916).

Cliché Lucien Brognard.

LILLEBONNE (SEINE-INFÉRIEURE).

THÉÂTRE ROMAIN.

MUR DÉCOUVERT EN 1914, ANGLE SUD-EST.

Cliché Lucien Brognard.

LILLEBONNE (SEINE-INFÉRIEURE).

THÉÂTRE ROMAIN.

MUR DÉCOUVERT EN 1914
VU DU CÔTÉ DE LA RUE VICTOR-HUGO.

THÉÂTRE
ROMAIN DE LILLEBONNE
(SEINE-INFÉRIEURE).

FOUILLES DE 1914 ET 1915,

PAR M. LÉON DE VESLY,
Membre non résidant du Comité.

Les fouilles entreprises en 1914 et 1915 dans le Théâtre romain de Lillebonne ont été opérées sur deux points principaux :

1. Vers la barricade de l'Est et le prolongement du portique périptère, dans la partie comprise entre cette barricade et le talus de la rue Félix-Faure;

2. A l'Ouest, entre la grosse muraille du *proscenium* et celle qui est mitoyenne avec les immeubles du Cirque romain et de la Société générale (propriété Alleaume).

1. Vers la barricade de l'entrée Est.

a. Les travaux de 1914 ont eu particulièrement pour objet de dégager cette barricade. Les photographies (Pl. V et VI), que je dois à M. Brognard [1], montrent que les pierres qui formaient cette

[1] Je tiens à remercier ici cet excellent collaborateur de l'illustration des fouilles de Lillebonne.

fortification complémentaire provenaient en grande partie d'un monument plus ancien détruit. On y reconnaît des pierres moulurées de soubassements et de corniches. Cependant il s'y rencontre également de longues pierres semblables à celle des fondations des murailles du *castrum* longeant la rue de Haut[1].

La longueur de la barricade est de 4 m. 50, la largeur à la base de 2 m. 15 et au sommet de 1 m. 80 (diminution obtenue par des retraites de 0 m. 20 d'un côté et de 0 m. 15 de l'autre). La hauteur totale est de 2 m. 45.

Cette barricade fermait et protégeait l'entrée vers l'Est. Ce sont ses dimensions qui avaient fait croire à Estrup[2], lorsqu'il visita le théâtre en 1829, que de ce côté se trouvait l'entrée principale du monument. Les fouilles exécutées par nous, de 1907 à 1913, ont démontré le contraire, et prouvé qu'il existait une porte monumentale pour l'entrée vers l'Ouest[3].

b. Les fouilles ont été poursuivies, en 1915, dans l'intérieur du périptère ou portique enveloppant l'édifice, en allant du Sud au Nord, c'est-à-dire de la barricade au talus de la place Félix-Faure. (Voir le plan général, fig. 1[4]).

Ici les terres recouvrant les cendres de l'incendie ne présentaient que 0 m. 60 d'épaisseur en moyenne. Les recherches ont été peu fructueuses en objets recueillis, mais, en ce qui concerne la construction du monument, elles ont présenté un réel intérêt : c'est ainsi que, dans le bas du talus de la place publique, j'ai déblayé une partie d'un dallage horizontal, formé de larges pierres, qui servira de *repère* pour fixer les différentes hauteurs des divisions du théâtre.

Le *revers d'eau* des larges contreforts a montré la science et les heureuses prévisions des architectes romains pour éviter l'infiltra-

(1) *Bull. de la Société d'émulation de la Seine-Infér.*, année 1914, p. 373-375.

(2) *Journal d'un voyage en Normandie en 1819*, publié par son petit-fils, M. J. Estrup, à l'occasion du Millénaire normand, p. 56.

(3) Voir *Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. XV, p. 40 ; t. XVI, p. 259 ; et *Bull. de la Société d'émulation*, années 1909-1913.

(4) Légende du plan général : C. Petit caveau dans le mur ; — *d.* Ouverture en hauteur dans le mur ; — *e.* Brèche pratiquée antérieurement aux fouilles de 1914 ; — E. Emplacement fouillé en 1915 ; — *f.* Petit mur de soutènement ; — *g.* Cave pratiquée par un propriétaire voisin.

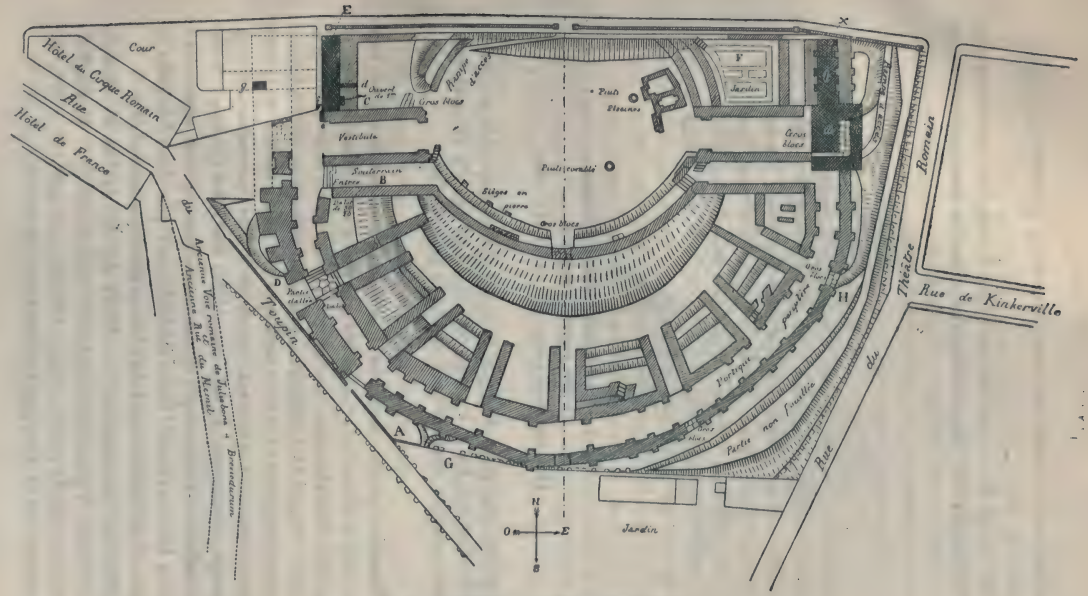

Fig. 1. — Lillebonne (Seine Inférieure).
Théâtre romain. Plan des fouilles.

tion des eaux dans les soubassements et les fondations des maçonneries (fig. 2).

Ces revers d'eau, que l'art gothique a remplacés par des torons et des gorges, ont disparu en partie, dans les dernières années du

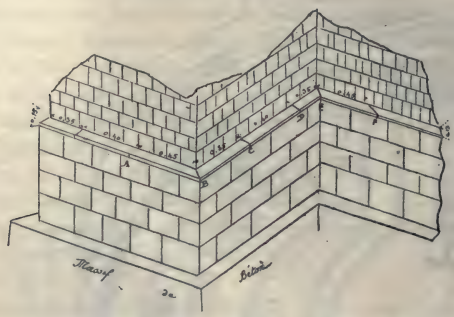

Fig. 2. — Lillebonne (Seine-Inférieure).
Théâtre romain. Contrefort.
ABC, une seule pierre; CD, *idem;* DEF, *idem.*

xve siècle, par suite de la brisure des alignements des murailles. La Renaissance les a à peine connus, et ils ont été complètement oubliés par nos constructeurs depuis le xviie siècle.

Monnaies. — Les monnaies trouvées ne peuvent être lues, leur long séjour dans les cendres les a oxydées et a effacé effigies et légendes. C'est ainsi que, sur 2 grands bronzes, 11 moyens bronzes, 8 petits bronzes et 4 quinaires, je n'ai pu lire qu'un moyen bronze portant l'effigie de Claude le Gothique (214-290 après J.-C.), mais l'identification du revers est impossible à fixer. Cependant j'ai cru pouvoir y distinguer le type de IVNO REGINA (?). Dans le lot de *rondelles* métalliques plutôt que monétaires, je dois signaler un moyen bronze cisaillé. Cette médaille était peut-être d'Antonin le Pieux : les fouilles en ont déjà fourni plusieurs exemplaires.

Dans les terrassements vers l'Est, il a été également recueilli deux jetons et plusieurs épingles en os, deux défenses de sanglier, des fragments de poterie rouge et incisée, une perle de verre, traversée par un fil d'or, ayant appartenu à un collier.

2. Fouilles vers l'entrée de l'Ouest.

Les recherches de 1915 ont porté sur le déblaiement de la salle E (voir le plan général, fig. 1), ou plutôt entre les deux murs de 1 m. 50 d'épaisseur, l'un limitant les dépendances de la scène, l'autre sur lequel ont été élevés l'hôtel du Cirque romain et la maison Alleaume (Société générale).

Cet emplacement, dont on ne saurait définir la destination, avait été vu par Rever en 1812, et considéré par cet archéologue comme devant renfermer un escalier. Cependant ce n'était là qu'une hypothèse émise par le savant, puisqu'il ne connut cet emplacement que masqué par des baraques[1]. En effet, ces maisons ne furent démolies que vers 1860. Jusqu'à cette date, elles étaient habitées par divers locataires, et notamment par un maréchal-ferrant qui y avait allumé sa forge et abandonné les débris de sa petite industrie, d'où la découverte de scories de forge et d'un petit caveau formant cachette. Mais de traces d'escalier, il n'en fut pas reconnu, et comment cet escalier aurait-il été éclairé puisque les grosses murailles ne comportent aucune ouverture de baies pour portes ou fenêtres?

Les fouilles ont été pratiquées suivant une section rectangulaire moyenne de 3 m. 60 sur 10 m. 70 et une profondeur de 3 m. 50, soit un cube de 134 m. 82 remué.

En partant du sol actuel, elles ont mis au jour :

1° Une première couche de 0 m. 30 de hauteur formée des débris et scories de la forge moderne;

2° Une couche de 0 m. 10 d'épaisseur, composée d'humus provenant des herbes poussées sur les remblais ;

3° Un remblai de 0 m. 90 de hauteur, pouvant être daté par les monnaies de la première République et de Napoléon Ier qui y furent rencontrées, ainsi que par les poteries de la même époque et provenant des fours de Martincamp (commune de Bully, Seine Inférieure);

4° Une épaisseur de limon de 0 m. 30, indiquant la présence à ce niveau de la mare ou vivier qui y avait existé et devait être entretenu par les eaux s'écoulant des plateaux environnants;

[1] *Mémoire sur les antiquités de Lillebonne*, p. 19.

5° Un premier remblai opéré, de la fin du moyen âge jusqu'au XVIIe siècle, et renfermant, outre un éperon et une clochette de fer, des débris de poteries vernissées de Savigny ou ateliers voisins, des pavés émaillés de la même région, et un crâne de porc, résidu de l'alimentation des populations qui ont habité les ruines du Théâtre romain.

A 3 mètres de profondeur, on rencontra des débris très ténus de poteries gallo-romaines et des matériaux éboulés des murailles sur 0 m. 50 d'épaisseur environ.

Si elle n'était pas mutilée au point de ne pouvoir lui donner une attribution, une tête de statue eût été la découverte la plus curieuse. Cette tête a été recueillie dans le second remblai dit «moderne»; elle provenait, sans doute, de démolitions faites à une époque ancienne sur le territoire de Lillebonne.

L. DE VESLY,

Membre non résident du Comité.

LES INSCRIPTIONS
DES THERMES D'ÉTÉ
DE *THUBURBO MAJUS*,

PAR M. ALFRED MERLIN,
Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Au cours de communications précédentes relatives aux fouilles de *Thuburbo Majus*, j'ai fait allusion plusieurs fois à une inscription, brisée en nombreux morceaux, qui permet de fixer d'une manière précise la destination d'un grand monument dont l'exhumation, commencée en 1914, a été achevée en 1915 et qui doit être désigné sous le nom de *thermae aestivales*.

La plaque de marbre, haute de 1 mètre, longue de 2 m. 25, épaisse de 0 m. 035, est opisthographe et porte sur chaque face un texte concernant la dédicace de l'édifice. Il en manque aujourd'hui une bonne partie; mais, malgré les lacunes que laissent en maints endroits les fragments non retrouvés, on arrive à suivre le sens en ce qu'il y a d'essentiel, grâce à la reconstitution qui a été opérée au Musée du Bardo des débris conservés [1].

Face A.

Lettres, 0 m. 075.

Je lis ainsi, en indiquant par des capitales comme entières les

[1] Quelques débris très minimes n'ont pas retrouvé leur place exacte dans cette reconstitution; nous n'en tenons pas compte ici.

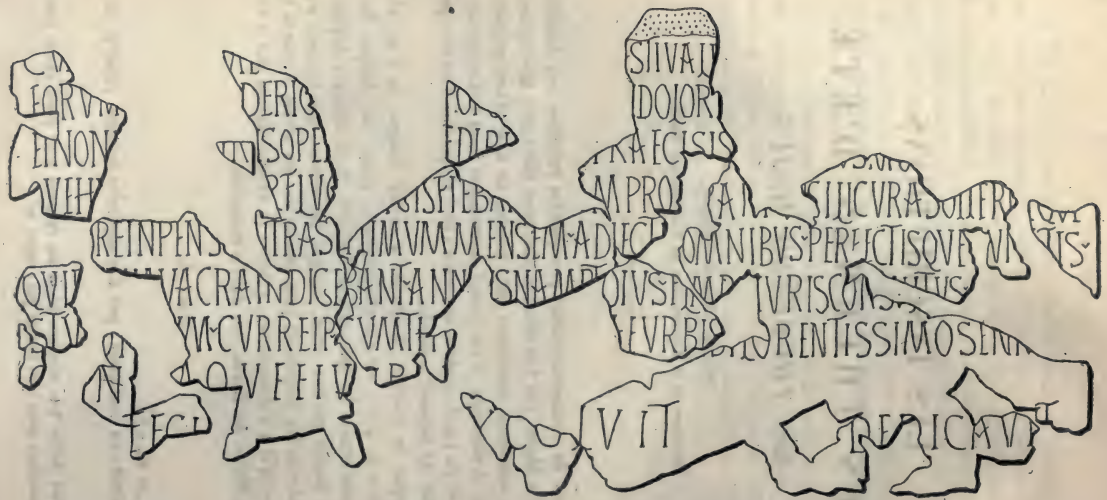

Fig. 1. — *Thuburbo Majus.* Thermes d'été.
Inscription sur marbre. Face A.

lettres qui me semblent indiscutables ou très plausibles et dont il subsiste une partie, si minime soit-elle; par des chiffres surmontant des points le nombre approximatif des lettres mutilées ou absentes que je ne me suis pas jugé à même de transcrire en capitales ou de reconstituer en italique :

/////////////
.....

CVM. . . .[8]. . . . ME. . . . . .[14]. . . . . *thermas a*ESTIVALE*s* . . . . . .[21]. . . . . .

EORVM . .[4]. . *desi*DERIO . . .[8]. . . . POPV . . .[8]. . . . DOLORI. . . . . .[22]. . . . . .

ETNON. . .[4]. . . ERISOPER . . . .[7]. . . EDIBE . . .[5]. . PRAECISIS *canalib* VSMO . . . . .[10]. . . . .

5 QVE HV . . .[6-7]. . . *supe*RFLVO *m*AGIS FIEBAN*t* *qu*AM PRO.[2].BANT VIGILI CVRA SOLLERTIQVE

*lab*ORE INPENS*o* *i*NTRA SEPTIMVM MENSEM·ADIECTI*s* OMNIBVS·PERFECTISQVE CVNCTIS·

QVIB*u*S LAVACRA INDIGEBANT·ANNIVS NAMPTOIVS·FLMP*pl*VRIS CONSVLTVS· *magister*

STVDI*or*VM · CVR REIP·CVM THV*burbitan*AE VRBIS FLORENTISSIMO SENA*tu*

C*u*N*ct*A QVE EIVS P*l*E*be*

10 *per*FECI*t* *e*XCOLVIT DEDICAVIT

Au-dessus de *a*ESTIVALE*s*, on voit les restes d'une ligne qui a

été martelée et dont le haut n'existe plus. Nous reviendrons un peu plus bas sur ce point.

Ligne 3, après POP, sans doute le bas d'un V : je songerais au mot POPV*lus*, à un cas que je ne puis préciser; avant et après DOLOR, la cassure épouse en totalité ou en partie le tracé d'un jambage droit, à droite E ou I.

Ligne 4, après NON, haut d'une haste verticale; après OPE, la cassure suit en partie un jambage droit, probablement OPER : on aurait alors : *uet*ERIS OPER*is* ou..... ERIS OPER*ibus* (?) [1]; puis quelques lettres disparues et EDIBE ou EDIPE (la lettre après DI ne peut pas être un R).

Ligne 5, HV appelle le complément *more*, qui est un peu court; pour combler la lacune, je propose de suppléer ensuite *iam* : HV*more iam supe*RFLVO. Plus loin, sans doute PRO*ba*BANT, mais le sens demeure énigmatique. J'avais, lors de mon premier déchiffrement, transcrit FLEBANT, qui s'opposait assez bien à PRO*ba*BANT, mais, vérification faite, la seconde lettre n'a pas en bas la forme d'un L, c'est une simple barre droite; il faut donc admettre FIEBANT, à moins qu'on ne veuille supposer que le lapicide a négligé de graver les boucles qui étaient nécessaires au pied de l'L.

Face B.

Pour un motif que nous ignorons, la plaque fut retournée plus tard et reçut un nouveau texte, analogue au premier, dont il est même en certains passages la reproduction textuelle. Au cours de cette opération, un morceau de la plaque fut coupé en haut; on peut penser qu'alors aussi les mots de la face A situés au-dessus de *aestivales*, et qui avaient été décapités, furent martelés; mais il est peut-être préférable de présumer qu'à cet endroit se trouvait une mention qu'on avait grattée avant le remploi de la plaque, et que même cette mutilation disgracieuse fut une des causes qui amenèrent à retourner la plaque.

Lettres : 0 m. 075, moins bien gravées que celles de la face A; les lignes sont plus ou moins de travers.

[1] L'E de ERIS n'est pas sûr; ce pourrait être un I.

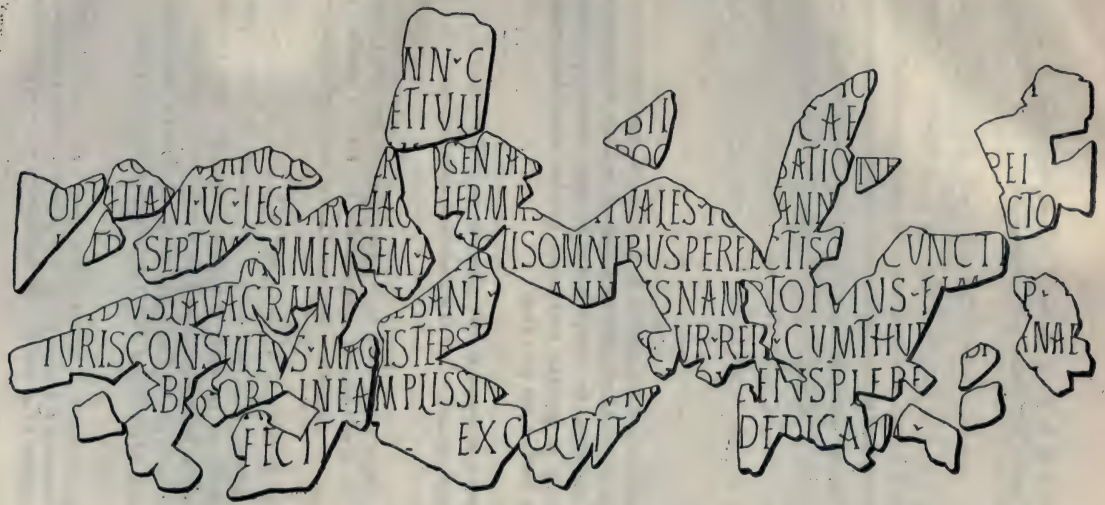

Fig. 2. — *Thuburbo Majus*. Thermes d'été.
Inscription sur marbre. Face B.

Je restitue de la façon suivante, en adoptant pour les lettres cassées la même convention que précédemment :

*beatissimo saeculo dd*NN·*Constanti pii fel*ICI*s maximI*
et inuictissimi augusti ET IVLI*ani* *no*BIL*issimi* CAE*saris*
pro CO*ns*VLATV CLO*di* *h*ERMOGENIAN*i* *u c p*ROC*p a et le*GATIONE *crepe*REI
OPTATIANI·VC·LEG KARTHAG *t*HERMAS *aes*TIVALES·PO*s*TANN*os solidos* OCTO
I*n*TRA SEPTIMVM MENSEM·A*d*IECTIS OMNIBVS PERFECTIS*que* CVNCTI*s*
*qu*IBVS LAVACRA IND*i*GEBANT· ANN*i*VS NAMPTOIVIVS·FLM *p* P·
IVRIS CONSVLTVS·MAGISTER ST*udiorum* ·CVR·REIP·CVM THVB*ur*BI*t*ANAE
*u*RBIS · ORDINE AMPLISSIM*o* *c*VNCT*a*QVE EIVS PLEBE
*per*FECIT EXCOLVIT DEDICAVIT·

Les lambeaux qui ont survécu de la dédicace impériale ne permettent pas de rétablir la formule initiale et les titres de Constance en toute certitude; les compléments ne sont donnés qu'à titre d'exemple; il se pourrait notamment que les noms des princes fussent au datif, à peu près ainsi :

aeternis maximisque dd NN· *Constantio pio fel*ICI *ac uictor*I [1]
semper augusto ETIVLI*ano* *no*BIL*issimo* C A E*sari*

Semper Augusto, au début de la ligne 2, est un peu court, mais au blanc de droite pouvait correspondre un blanc à gauche, et la ligne pouvait commencer comme elle finissait, légèrement en retrait.

Au bout de la ligne 4, après *aes*TIVALES, on distingue un pied de lettres : E, F ou P suivi d'une amorce de lettre ronde, après laquelle un caractère a disparu totalement; puis venaient un T dominant la ligne, comme il est d'usage dans l'inscription, et dont il n'a survécu que l'extrémité droite de la barre horizontale, et le groupe ANN séparé d'OCTO (la partie droite du premier O

[1] Cf. une inscription de Ras-el-Aïn-Tlalet, dans le Sud Tunisien : Merlin, *Bull. des Antiquaires de France*, 1911, p. 294 : *pii felicis ac triumphatoris s*[*emper Augusti*], appliqué à Constance II. — Ici [*triumphator*]*i* semble un peu trop long.

suit la cassure) par un intervalle aujourd'hui vide qui contenait 9 à 10 lettres, sans doute une épithète se rapportant à ANN*os*; la formule proposée : PO*s*T ANN*os solidos* OCTO s'inspire de ces diverses constatations.

La restitution intégrale des premières lignes de la face A, la plus ancienne d'après la forme des lettres, ne semble guère possible dans l'état de mutilation du texte, d'autant plus que l'autre face ne nous est ici d'aucun secours, les développements, assez prolixes dans cette partie de la rédaction primitive, ayant été supprimés de la version plus récente qui est sensiblement plus courte. Seuls les quelques compléments que nous avons suggérés ne nous ont pas paru trop risqués.

Sur la face B, nous sommes plus heureux. Elle commence par une dédicace impériale où se succèdent les noms de Constance II et de Julien, suivis de ceux du proconsul d'Afrique et du légat du diocèse de Carthage en fonctions lors de l'inauguration de l'édifice [1]. Q. Clodius Hermogenianus Olybrius étant devenu proconsul d'Afrique en 361, vers le mois d'août [2], et l'empereur Constance II étant mort le 3 novembre de cette même année, l'inscription se place dans la période d'à peu près trois mois qui s'étend entre ces deux dates.

Le nom de Clodius Hermogenianus Olybrius apparaît sur un certain nombre de textes africains : à *Calama*, à *Thubursicu Numidarum* [4], à *Theveste* [5], à *Bulla Regia* [6]. Comme ces villes étaient rattachées à cette époque au diocèse de Numidie, dépendant de la Zeugitane, le légat de Clodius, lorsqu'il est cité [7], est toujours celui de Numidie, Atilius Theodotus [8]; notre inscription est la

[1] Cette façon de commencer les inscriptions est assez usuelle à *Thuburbo* (Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CLXXXIV; cf. p. CLXXXI) et dans la région (Gauckler, *ibid.*, 1903, p. CCVII, et p. 557).

[2] Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 64-65; cf. p. 189.

[3] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 5334.

[4] 1° Cagnat, *Bull. des Antiquaires de France*, 1901, p. 209; Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 392; — 2° Cagnat, *Bull. des Antiquaires de France*, 1903, p. 249-250; — 3° Carcopino, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CCII-CCIII.

[5] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1860, cf. n° 16505.

[6] Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. CCLXVI-CCLXVII; cf. Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 21.

[7] A *Thubursicu Numidarum* et à *Bulla Regia*.

[8] Cf. Lantier, *Rec. de Constantine*, XLV, p. 13-14.

première qui mentionne Clodius Hermogenianus dans l'autre diocèse de la Zeugitane, celui de Carthage, et nous apprenons par elle le nom du légat de ce district; le gentilice est endommagé, mais doit bien probablement être rétabli : Crepereius. Crepereius Optatianus, du reste, semble totalement inconnu jusqu'ici.

L'expression de *thermae aestivales* (ou *aestivae*), qui s'est déjà rencontrée quelquefois en Afrique[1] et ailleurs[2], s'oppose, vers la fin de l'empire, à celle de *thermae hiemales;* l'existence à *Thuburbo Majus* de thermes d'hiver situés non loin des thermes d'été[3], et construits un peu plus tard, est attestée par une base honorifique précédemment publiée[4].

Avec les mots *intra septimum mensem* (face A, ligne 6; face B, ligne 5) commence la partie commune aux deux rédactions du texte, sauf une variante sans importance : *florentissimo senatu* de la face A, remplacé sur la face B par *ordine amplissimo.*

Le personnage à qui était dû principalement le rapide achèvement des bains, des *lavacra*[5], s'appelle Annius Namptoius; sur la face B, le cognomen, dont je ne saurais citer d'autre exemple, est écrit Namptoivius avec un redoublement, qui a toutes chances d'être erroné, des lettres *iu.* Cet homme est *fl(a)m(en) p(er)p(etuus), juris consultus, magister studiorum, cur(ator) reip(ublicae).* Le titre de *juris consultus* se retrouve sur d'autres inscriptions africaines[6]; par contre, *magister studiorum* ne paraît pas s'y être encore présenté :

(1) A Tebornok (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 948); à Kenchela (Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1911, n° 217); à Choud-el-Batel (*Comptes rendus de l'Acad. d'Hippone*, 1892, p. XLIX; Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 85). Ces inscriptions qui datent de la période comprise entre 364 et 376 sont contemporaines de la nôtre.

(2) Par exemple *Corp. inscr. lat.*, t. X. n° 5348 (= Dessau, *Inscr. lat. select.*, n° 5698); n° 5349.

(3) Cf. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, février.

(4) Merlin, *ibid.*, 1914, p. CLXXXI.

(5) Pour ce mot, cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 15204 et 21497; Pallu de Lessert, *Bull. des Antiquaires de France*, 1907, p. 295 : les thermes de Mdaourouch, auxquels appartient ce dernier texte, ont certaines analogies de plus avec ceux de *Thuburbo* (cf. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, *loc. cit.*); ils furent réparés en même temps que les nôtres étaient achevés; dans notre cas, il s'agit sans doute aussi d'une restauration.

(6) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 7059 à 7061; 11045.

cette formule doit désigner un professeur [1], et sans doute, rapprochée de *juris consultus*, un professeur de droit [2].

Le proconsulat de Clodius Hermogenianus Olybrius a été marqué par une grande activité dans le domaine des constructions. A *Thubursicu Numidarum*, le légat de Numidie fonde, termine et dédie le *forum novum*, le décore de colonnes et de statues [3], y transfère une effigie de Trajan [4] et fait élever une citadelle [5] ou peut-être plutôt un arc de triomphe [6]. A *Bulla Regia*, il restaure dans tout son éclat le *tabularium* tombé en ruine [7]. A Tébessa, le proconsul veille à la réfection de deux façades d'un édifice [8] : l'inscription commémorative est exactement contemporaine de celle des *thermae aestivales* de *Thuburbo Majus*, dont les travaux se rattachent à la même renaissance monumentale.

Nombreux sont en Afrique (pour ne parler que de cette contrée), à la fin du IVe siècle et au début du Ve, les bains auxquels particuliers et pouvoirs publics s'intéressent pour les embellir, les réparer, leur rendre leur splendeur primitive, au besoin les bâtir *ex ima fundamentorum origine usque ad fastigia*, ainsi qu'il est dit des thermes d'hiver de *Thurbubo* qui furent édifiés sous le règne simultané d'Arcadius et d'Honorius (395 à 408) [9].

(1) Cf. *Code Théodosien*, XIII, 3, 6 (année 362), et Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, p. 334, n° 5; Chapot, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités*, IV, p. 1546.

(2) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 12418 : *magister juris* (l'inscription est de la région de *Thuburbo Majus*).

(3) Carcopino, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CCII-CCIII.

(4) Cagnat, *Bull. des Antiquaires de France*, 1903, p. 249-250; Gsell et Joly, *Khamissa...*, p. 28, n. 3.

(5) Cagnat, *ibid.*, 1901, p. 209.

(6) Gsell et Joly, *Khamissa...*, p. 28, n. 3.

(7) Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. CCLXVI-CCLXVII.

(8) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1860, cf. n° 16505; Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. I, p. 184-185.

(9) Sous Valentinien et Valens (364 à 367) : à Tebornok et à Kenchela (voir plus haut, p. 48, note 1); à Guelma (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 5335); entre 371 et 375, à Henchir Bou-Aouya (*Ibid.*, n° 16400); en 376, à Choud-el-Batel (voir plus haut, p. 48, note 1); sous Gratien, Valentinien et Théodose (379 à 383), à *Satafis* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 20266 et 20267); en 393, à Aïn-Tounga (*Ibid.*, n° 15204); sous Honorius et Théodose, de 412 à 414, à Medjez-el-Bab (Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 272, n° 1; *Bull. des Antiquaires de France*, 1894, p. 208) et à Testour (Merlin, *Nouv. arch. des Missions*, t. XIV, p. 193; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 25864; voir aussi n° 1358, p. 938); peut-être

Les thermes ne furent du reste pas seuls à bénéficier à *Thuburbo* — comme ailleurs aussi — de ce regain de prospérité qui échut, à la fin du IVe siècle, aux provinces africaines. En 376, on restaure les portiques du forum; un peu plus tôt, un autre monument ou un autre ensemble avait été l'objet de travaux analogues [1]. Avec ses édifices remis à neuf, avec les bains dont la munificence privée la dotait, *Thuburbo*, à la fin du IVe siècle, se sentait appelée à une vie nouvelle; tout semblait lui sourire : satisfaite du présent, confiante dans l'avenir, la ville proclamait le bonheur de sa destinée : *respublica felix Thuburbo Majus* [2].

Al. Merlin.

à Cherchel (*Ibid.*, n° 20990). A Mdaourouch, les thermes furent maintes fois réparés pendant la seconde moitié du IVe siècle (De Pachtere, *Musée de Guelma*, p. 16 et suiv.).

[1] Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CLXXXIV.

[2] Inscription de Salvianus, fondateur des *thermae hiemales* (*Ibid.*, p. CLXXXI).

HENCHIR-BENI-NAFA (TUNISIE).
VASE ANTHROPOÏDE DE TERRE.
FACE.

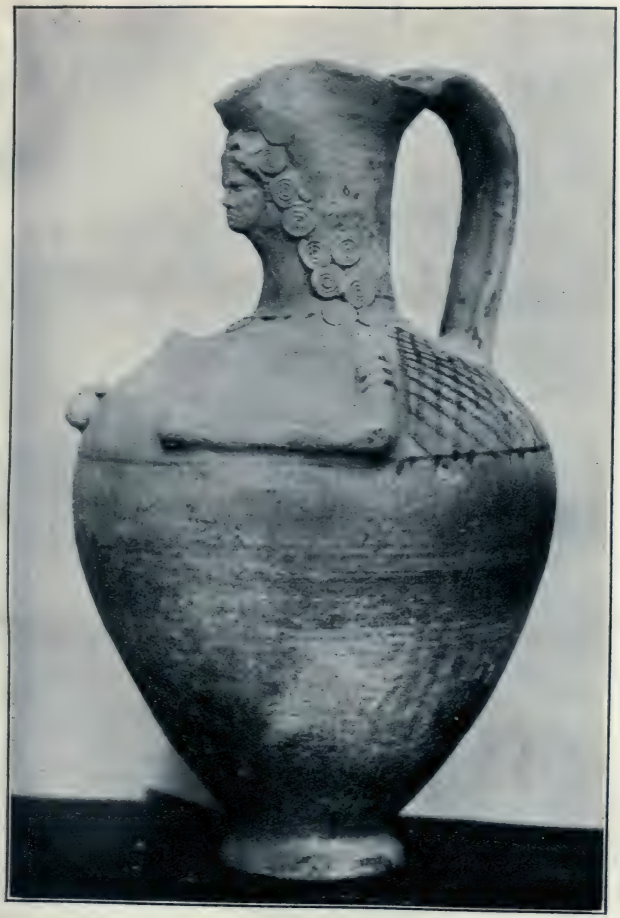

HENCHIR-BENI-NAFA (TUNISIE).

VASE ANTHROPOÏDE DE TERRE.
PROFIL.

VASE
ANTHROPOÏDE PUNIQUE.

NOTES DE MM. MERLIN ET GSELL,
Membres de la Commission de l'Afrique du Nord.

M. Merlin a envoyé à la Commission de l'Afrique du Nord une note sur un vase anthropoïde récemment trouvé en Tunisie :

«M. le capitaine Loubet, dit-il, du 126e régiment territorial d'infanterie, a dernièrement découvert à Henchir-Beni-Nafa, à 5 kilomètres environ de Bizerte vers l'Ouest, une nécropole punique datant vraisemblablement du IIIe siècle avant J.-C., dont il a pu fouiller une douzaine de tombeaux. Il a pris de minutieuses descriptions des sépultures explorées et un inventaire détaillé du mobilier appartenant à chacune d'elles, qu'il a eu l'obligeance de me remettre. Je me contenterai aujourd'hui de signaler une pièce de céramique trouvée au cours de ces recherches, que M. Loubet m'a envoyée pour le Musée du Bardo et qui présente un intérêt hors de pair.

«Il s'agit d'une œnochoé en terre jaune clair, haute de 0 m. 315, à panse ovoïde, à col décoré d'une figure humaine et à embouchure trilobée. (Pl. VII et VIII.)

«Le pied, peu élevé, est presque plat en dessous, où il n'offre qu'une faible dépression ayant la forme d'une large couronne; à l'extérieur, il monte d'abord verticalement, puis s'incline en pente douce pour atteindre le bas de la panse. Celle-ci s'évase de bas en haut (diamètre max., 0 m. 19); elle est recouverte d'un engobe

blanc sur lequel se détachent des lignes plus ou moins larges, peintes en brun-rouge : à peu près à mi-hauteur, une grosse bande (larg., o m. o2) entre deux séries de trois simples filets rapprochés les uns des autres; à une distance de o m. o3 en haut et de o m. o4 en bas, un mince filet isolé.

«Du bord postérieur de l'embouchure trilobée part une anse incurvée qui vient aboutir sur l'épaule. Cette anse est à arête médiane saillante, flanquée de deux grands sillons, celui de droite plus large que celui de gauche ; des espèces de chevrons en couleur l'agrémentent.

«La partie la plus curieuse du vase est le col, qui, à l'opposé de l'anse, offre immédiatement au-dessous du bec antérieur de l'orifice une tête de femme modelée comme une figurine en terre cuite. La physionomie est revêche, le front haut, les yeux effilés et durs, la bouche fortement lippue et mauvaise; le nez, très gros, se présente de travers. Le visage est encadré de cheveux ondulés, qui cachent les oreilles, et de deux étages d'énormes frisons en spirales qui tombent jusqu'aux épaules; ces boucles, appliquées en pastillage au nombre de quinze sur chaque ligne, sont toutes conservées à la rangée inférieure; à la rangée supérieure, deux se sont détachées et perdues à droite, cinq à gauche ainsi que celle du milieu. Le bas du cou[1] est entouré d'un collier dont les perles sont indiquées sommairement par des touches de peinture et d'où descend une volumineuse pendeloque. La figuration humaine s'étend sur le sommet de la panse où pointent deux seins et où s'arrondissent deux bras démesurés, pliés au coude; les mains fermées sont ramenées l'une vers l'autre, mais laissent entre elles un certain intervalle. A l'avant-bras droit est passé un bracelet, représenté en peinture, et trois pareils à chacun des deux bras. Dans la zone comprise entre l'un des bras et le pied de l'anse, des lignes en couleur brun-rouge qui s'entrecroisent produisent un quadrillé ayant la forme générale d'un triangle dont la base repose sur le filet isolé qui règne en haut de la panse[2]; ce quadrillage, qui simule le vêtement, est assez incomplet derrière le bras droit, mais entier à gauche.

[1] Le cou, formé par le col même de l'œnochoé, est à la fois trop long et trop gros pour la tête. Vers sa base, il est barré d'un sillon transversal assez irrégulier qui fait le tour du vase.

[2] Cf. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. III, p. 696, et pl. IV.

«Le peu de temps dont je dispose actuellement m'empêche d'étudier ce beau vase comme je l'aurais souhaité, mais j'ose espérer qu'un de mes collègues de la Commission de l'Afrique du Nord voudra bien me suppléer; à cet effet, je vous en fais parvenir ci-inclus trois photographies.»

M. Gsell, à qui les photographies avaient été remises, a ajouté à leur sujet les remarques suivantes :

«L'aiguière signalée par M. Merlin appartient à la même série que celles qui ont été découvertes dans la nécropole de Collo, sur la côte algérienne : même tête de femme sur le col du vase, avec des bras et des seins sur le haut de la panse; même décoration peinte, mêmes séries de petits disques, collés autour de la tête. Les caveaux qui contiennent ces aiguières paraissent dater en général du second siècle avant J.-C. Voir des reproductions de plusieurs d'entre elles : *Bulletin archéologique du Comité*, 1895, pl. XII-XIII; Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. XII, fig. 1-3; Besnier et Blanchet, *Collection Farges*, pl. IV, fig. 6 et 8; Gsell, *Fouilles de Gouraya* (Paris, 1903), fig. 26 et 27, à la page 45, avec les indications données aux pages 43-44.»

TÊTE DE FEMME

COIFFÉE

D'UNE DÉPOUILLE D'ÉLÉPHANT,

DÉCOUVERTE À CHERCHEL.

NOTE DE M. STÉPHANE GSELL,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Pline l'Ancien prétend qu'en Afrique personne ne prend une résolution sans avoir invoqué auparavant l'Afrique[1] : «*In Africa nemo destinat aliquid nisi praefatus Africam*». *Africa* était donc une véritable divinité. C'est ce qu'attestent aussi de petits bustes en bronze, qui devaient être placés dans des sanctuaires domestiques, et dont on a trouvé deux exemplaires en Algérie, l'un à Announa[2], l'autre à Berrouaghia[3]. Ils représentent une femme dont la tête

[1] *Histoire naturelle*, XXVIII, 24.
[2] Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 41-42, 100-101, pl. IX.
[3] Waille, *Revue archéologique*, 1891, t. I, p. 380-384. Voir aussi *Catalogue*

est couverte d'une dépouille d'éléphant, attribut de l'Afrique comme l'indiquent des textes anciens[1] et des monnaies impériales, sur lesquelles une image semblable est accompagnée de son nom : *Africa*[2]. L'Afrique est figurée de cette manière dès le premier siècle avant J.-C. sur des monnaies romaines[3], numides et maurétaniennes[4]. Il faut même remonter plus haut, si une tête juvénile, coiffée d'une dépouille d'éléphant, qui se voit sur une monnaie en or d'Agathocle[5], est bien la Libye : mais cette hypothèse, présentée par Eckhel[6] et par d'autres, pourrait n'être pas fondée.

On sait que le terme *Africa* avait deux sens pour les Romains : il désignait soit la province romaine qui correspondait à la Tunisie et à l'Est de l'Algérie, soit le continent africain. C'était au continent que se rapportait la figure parée des *exuviae elephantis*, puisqu'on la rencontre hors de la province d'Afrique, en Numidie et en Maurétanie.

Des images semblables apparaissent sur un assez grand nombre de monuments antiques : lampes[7], pierres gravées[8], tessères,

illustré du Musée national des antiquités algériennes (Alger, 1899), p. 44, n° 591, pl. I.

(1) Claudien, *De consulatu Stilichonis*, t. II, 256-257 :

Tum spicis et dente comas inlustris eburno
. . . . . Africa. . .

Le même, *De bello Gildonico*, 137-138.

(2) Cohen, *Monnaies frappées sous l'Empire romain*, 2e édit., t. II, p. 107-108, nos 8-16 ; p. 116-117, nos 136-151 ; p. 209-210, nos 1221-1232 ; p. 272-273, nos 22-25 ; t. IV, p. 6, nos 25-31.

(3) Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. I, p. 279, n° 50 (cf. p. 477, n° 1); p. 340, n° 1 (cf. t. II, p. 260, n° 3); p. 435, n° 4; t. II, p. 342, n° 6.

(4) L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 42, n° 54; p. 43, n° 58 (monnaies de Juba Ier); p. 95, n° 5 (monnaie de Bogud). — Autres monnaies africaines, plus récentes : *ibid.*, p. 73, n° 86; p. 100, n° 15; p. 101, n° 17; p. 103, n° 18; p. 107, n° 71; p. 130, n° 196; p. 138, nos 209 et 210.

(5) Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum*, t. III, p. 680, pl. VI, fig. 11.

(6) *Doctrina numorum veterum*, t. I, p. 260.

(7) Par exemple : *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, t. II, pl. XV, fig. 4 : *Catalogue du Musée Alaoui*, pl. XXXVI, n° 82.

(8) Par exemple : Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, t. XV, 907, p. 565-566, pl. XXXV, fig. 3.

peintures, mosaïques [1], sculptures [2], petits bronzes, objets d'orfèvrerie, etc. [3]. Mais il n'est pas certain qu'il s'agisse toujours de l'Afrique, car l'attribut de la dépouille d'éléphant, donné tout d'abord à Alexandre sur des monnaies de Séleucus et du premier Ptolémée, fut donné aussi à Alexandrie [4].

D'autre part, ces images n'ont sans doute, en général, aucune signification religieuse. Ce sont simplement des personnifications soit d'une contrée, soit d'une ville. La chose est évidente pour l'Afrique couchée, assise, agenouillée, dans une attitude de deuil ou d'hommage, que l'on voit sur quelques monnaies d'empereurs romains. Le culte d'*Africa* était-il aussi répandu en Afrique que Pline l'affirme ? En tout cas, il n'en reste aucun témoignage épigraphique.

Le morceau de sculpture en marbre blanc reproduit planche IX représente une tête féminine, couverte de la dépouille d'éléphant; les défenses et la trompe, qui formaient des pièces rapportées, ont disparu. D'après la photographie que M. Ballu a communiquée à la Commission archéologique de l'Afrique du Nord, cette tête semble d'un bon travail : il est permis de la dater du premier siècle de notre ère; le modèle lointain dont elle dérive pourrait être une œuvre de l'atelier de Polyclète.

Elle a été trouvée en 1915 dans les fouilles du théâtre romain de Cherchel. Il est donc fort probable que ce n'était qu'une œuvre décorative. Représente-t-elle l'Afrique, dont l'image eût été bien à sa place dans un édifice public de la capitale d'une des provinces africaines? On peut le supposer. Notons pourtant que l'oreille de l'animal ressemble à celle de l'éléphant indien, plutôt qu'à celle de l'éléphant d'Afrique [5], plus large et développée en éventail, et

[1] Mosaïque découverte récemment à Ostie : Calza, *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, t. XL, 1912, p. 106, fig. à la page 105 et pl. 7.

[2] Les sculptures en ronde-bosse sont fort rares. Parmi les bas-reliefs, citons un fragment trouvé à Sour Djouab, en Algérie : Ballu, *Bulletin archéologique du Comité*, 1913, p. 148.

[3] Voir, entre autres, Höfer, dans le *Lexikon der Mythologie* de Roscher, s. v° *Libye*, p. 2039-2042.

[4] Perdrizet, *Bronzes grecs d'Égypte de la collection Fouquet*, p. 39-40.

[5] Cela n'a peut-être pas une grande importance. Sur des monnaies frappées en Afrique et qui représentent certainement l'Afrique, le dessin de l'oreille est très inexact.

CHERCHEL (ALGÉRIE).
TÊTE DE MARBRE REPRÉSENTANT L'AFRIQUE.

que la coiffure de la femme n'a rien d'africain : sur le petit buste d'Announa et sur certaines monnaies, la chevelure d'*Africa* est, au contraire, disposée en une série de boucles tombant verticalement et formant des spirales, selon une mode fréquente dans le pays.

Stéphane Gsell,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

QUELQUES
DÉCOUVERTES RÉCENTES
AU
KHANGUET EL-HADJAJ (TUNISIE),

PAR M. JULES RENAULT,
Correspondant du Ministère.

I

A proximité de l'endroit, situé derrière la chapelle du Khanguet, où avait été retrouvée l'inscription sur pierre *Covuldus macellu(m) de suo propie fabricabit*, on avait aussi découvert une inscription chrétienne sur jarre, commençant par les mots *In ispe Dei*, qui a fait l'objet d'une communication de M. Paul Monceaux à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres dans la séance du 16 janvier 1914.

Une nouvelle trouvaille s'est produite en ce lieu.

C'est une jarre absolument intacte, et d'une forme un peu particulière. Elle sort, comme lignes, de ce que l'on est habitué à rencontrer.

La hauteur totale est de 0 m. 57, et le plus grand diamètre atteint 0 m. 30 (fig. 1, A).

Le col est court, et le goulot n'a que cinq centimètres et demi de diamètre intérieur; deux anses relient le col au-dessus de la panse, qui a un aspect tronconique.

La partie inférieure a la forme d'un entonnoir évasé; elle est terminée par une partie plate de 0 m. 095 de diamètre.

La terre est jaune.

II

Plus à l'Est, vers le col par lequel la vallée du Khanguet s'ouvre dans la plaine de Grombalia, M. Riant a défriché un mamelon situé à proximité de l'Oued-Defla.

Ce mamelon était rempli de pierres de taille bousculées; il paraît certain qu'à une époque précédente, ce mamelon a servi de carrière de pierre pour les voisins.

M. Riant a été assez heureux pour y retrouver un four de boulanger enfoui à plusieurs mètres sous terre et un four de potier;

Fig. 1. — Khanguet-el-Hadjaj (Tunisie).
Jarres de terre cuites.

dans le voisinage de ce dernier existaient un certain nombre de bases de piliers, comme s'il y avait eu là un portique.

Le plus intéressant a été la découverte de nombreuses poteries, plus ou moins intactes, mais de formes intéressantes, et presque toutes marquées.

On a retrouvé ainsi 14 grandes jarres; 23 petites — ces deux catégories affectant la forme générale ordinaire — et une jarre ventrue, à couvercle, ainsi que de nombreux débris de jarres semblables à celle-ci.

Ces trois genres de jarres portent toutes des marques (fig. 1, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*).

Le plus grand fragment des 14 grandes jarres mesure 1 m. 22

de hauteur ; il y manque le haut du col et les anses. Le diamètre extérieur est de 0 m. 45 environ, le bas de la jarre se termine en une pointe au-dessus de laquelle a été faite, avant cuisson, l'une des marques reproduites.

Les petites jarres ont le col droit, avec large bourrelet ; les anses prennent directement au-dessous de ce bourrelet et s'accrochent à la partie du raccordement entre le goulot et la panse.

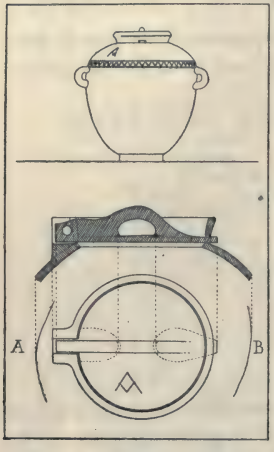

Fig. 2. — Khanguet-el-Hadjaj (Tunisie).
Jarre et couvercle de terre cuite.

Celle-ci mesure 0 m. 34 de diamètre, et est cylindrique. La hauteur de la poterie est de 0 m. 88. Elle se termine en bas par une partie beaucoup moins effilée que dans les grandes jarres, et dont la particularité est de posséder un culot de forme spéciale (fig. 1, B). C'est au-dessus de ce culot qu'ont été faites les marques du potier avant cuisson.

La diversité des marques est digne d'attention.

La découverte la plus intéressante est sans contredit celle d'urnes ventrues, à couvercle hermétique. Il est certain que ces urnes étaient destinées à contenir des matières chères ou délicates, puisqu'on fermait le vase d'une façon si parfaite.

La partie principale du vase (fig. 2) se compose d'une jarre de forme très trapue, portant sur un léger socle, munie de deux anses un peu au-dessus de la demi-hauteur, garnie d'une ou plusieurs rangées de bandes de zig-zags entre les anses et le col.

C'est le col qui est la partie de l'urne à étudier plus spécialement (fig. 2 et 3).

La jarre possédée par M. Riant mesure 0 m. 52 de hauteur et 0 m. 46 de diamètre maximum. Le haut du col a 0 m. 24 de diamètre pour une hauteur de 0 m. 045. Les anses saillissent de 0 m. 05 en dehors de la panse et ont 0 m. 09 de hauteur.

J'ai par devers moi quelques couvercles, un col, et différents fragments qui ont permis de coter les différentes parties soit du col, soit du couvercle.

Le couvercle est fait d'une façon très ingénieuse : un disque soutenu par une poignée. Dans l'un des prolongements de l'anse existe un tenon horizontal, destiné à entrer dans une mortaise ménagée dans le col (fig. 2 et 3), et, du côté diamétralement opposé, une partie verticale, percée d'un trou et correspondant à deux espèces de mâchoires qui tiennent au col, et sont elles-mêmes

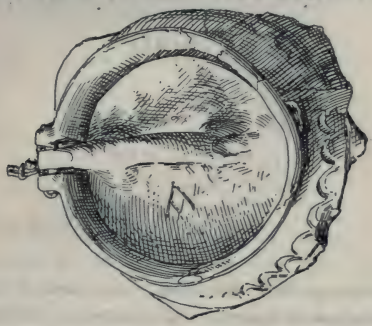

Fig. 3. — Khanguet-el-Hadjaj (Tunisie).
Couvercle de jarre.

percées chacune d'un trou devant servir au passage d'une goupille ou d'une cordelette. Le passage de la goupille ou de la cordelette empêchait de lever le couvercle, et le vase était clos.

Si l'on voulait un bouchage hermétique, on n'avait qu'à luter le couvercle avec un peu de terre glaise appliquée tout autour du disque (fig. 3).

J'ai constaté que le tesson portant l'inscription *In ispe Dei*, etc., est de la même fabrication que ces jarres ventrues; il n'y a pas de doute qu'il ait appartenu à une urne similaire. Or toutes ces urnes sont marquées, ainsi que les couvercles, d'un A ou d'un N. Le mot *Puscas* ou *Pascas*, qui suit *In ispe Dei*, n'est donc pas un nom de potier, mais il peut être celui du propriétaire du vase.

Jules Renault,

Correspondant du Ministère.

OBSERVATIONS

SUR

L'INSCRIPTION D'AÏN-MELOUK

(ALGÉRIE),

PAR M. JULES TOUTAIN,

Membre du Comité.

Dans le volume XLVI du *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*, M. Piquet, architecte à Aïn-Beïda, a donné un excellent fac-similé, en planche hors texte, d'une importante inscription découverte au douar d'Aïn-Melouk, sur le territoire de la commune mixte d'Oum-el-Bouaghi (Canrobert)[1]; l'emplacement où la pierre a été découverte se trouve au sud-est de Constantine, au sud-ouest de *Thibilis*, à l'est de *Tigisis* et de *Sigus*, au nord de *Mâcomades*. La valeur et l'intérêt du document que M. Piquet a porté à la connaissance des érudits ont été immédiatement reconnus, et M. J. Carcopino est allé l'étudier sur place. La lecture qu'il en a donnée dans le *Bulletin archéologique du Comité*[2] correspond au fac-similé publié par M. Piquet et en confirme l'exactitude. Voici le texte, tel qu'il a été lu par M. Carcopino :

Caelesti Aeternae Aug(ustae) aedem a solo cum pronao et columnis et sedibus Phosphorus exstrucxit idem(que) dedic(avit), item vicum qui subjacet

[1] P. 283-284.
[2] Année 1914, p. 566 et suiv.

huic templo longum > cccl cum aedificiis omnibus et columnis et porticibus et arcus iiii idem fecit et nundinas instituit, qui vicus nomine ipsius appellatur.

L'interprétation générale du document ne saurait donner lieu à contestation. Un personnage, nommé Phosphorus, dédie à la déesse Caelestis un sanctuaire; en même temps il fonde un *vicus* orné de portiques et de quatre arcs, il crée dans ce *vicus* des *nundinae* et il donne son nom au *vicus*. Un seul détail, comme l'a fort bien vu M. Carcopino, présente quelque difficulté : que signifient les mots et signes qui suivent immédiatement *vicum qui subjacet huic templo?* M. Piquet les reproduit ainsi :

ION CVM > CCCL

M. Carcopino les lit :

longum > cccl.

et leur attribue le sens suivant : «L'adjectif *longum* exclut déjà la surface en *centuriae* qu'elle (la lecture de cette ligne) pourrait indiquer, mais que démentent en outre et le chiffre porté sur la pierre et les dimensions de la ruine dont le bombement, comme on pouvait s'y attendre avec un *vicus*, ne couvre guère que 4 hectares, soit à peine le tiers de la plus petite centurie. Mesures prises du côté du Sud, où il s'abaisse suivant une ligne moins accidentée, il s'étend, d'Est en Ouest, sur une longueur qu'au pas j'ai évaluée à 205 mètres environ (293 pas de 0 m. 70). Du Nord au Sud, et en passant par le milieu de la ruine, j'ai compté 307 pas (214 m. 90 environ). Ces chiffres éliminent aussi bien le *passus* trop long que le *pes* trop court (350 passus = 517 m. 65; 350 pedes = 102 m. 25). J'inclinerais plutôt à penser qu'il s'agit du double pied ou *dupondius*. La sigle du *dupondius*, double as, présente avec la nôtre une réelle analogie; d'autre part, 300 *dupondii* correspondent à peu près à nos 205—214 mètres; un *dupondius* = 0 m. 591; 350 *dupondii* font 206 m. 85.» Et plus loin, M. Carcopino ajoute : «L'inscription nous donne du *vicus* une description sommaire, mais précise. Elle ne marque que la longueur du *vicus* : par conséquent, ou bien le bourg ne consistait qu'en une rue unique, ou c'est un indice, confirmé par l'aspect et les mesures du terrain, qu'il s'élevait

sur un plan carré dont la surface procédait exactement de cette longueur. »

Nous rendons hommage à l'ingéniosité que M. Carcopino a déployée pour concilier les observations qu'il a faites sur le terrain avec le texte même de l'inscription, et nous sommes prêt à reconnaître que la solution proposée par lui ne laisse pas d'être séduisante. Nous doutons pourtant qu'elle puisse être acceptée sans réserve. Elle se heurte en effet à de graves objections.

D'abord il ne saurait y avoir aucun doute sur la valeur de la sigle épigraphique qui précède le chiffre CCCL. Cette sigle, dans laquelle il faut sans doute voir un C retourné et déformé, représente couramment des mots qui évoquent l'idée de centaine, tel que *centurio* ou *centuria;* quand il s'agit d'un bourg qui occupe une certaine superficie, elle doit se lire *centuria,* comme sur quelques-unes des bornes cadastrales que M. le colonel Donau a retrouvées dans le Sud Tunisien [1]. La sigle du *dupondius* a une forme nettement différente : ϟ. Or l'inscription que nous étudions est très bien gravée, et il est impossible d'admettre une confusion ou une négligence du lapicide.

De plus, s'il est vrai que le mot *dupondius* ait été parfois employé pour désigner le double pied, ce n'est pas là son sens habituel. *Dupondius* désigne le plus souvent une monnaie, le double as. Et il n'est pas certain que ϟ signifie autre chose. Du moins, on n'en connaît pas d'exemple.

Il y a donc, en matière purement épigraphique, de très sérieuses objections à ce que la sigle de l'inscription d'Aïn-Melouk puisse être considérée comme représentant des *dupondii.*

Ces objections ne sont pas les seules. Une mesure de longueur est-elle ici la mesure attendue, celle qui s'accorde vraiment avec le sens général du texte? Le chiffre CCCL s'applique à un *vicus.* Qu'est-ce qu'un *vicus,* non point un *vicus* urbain, mais un *vicus* rural? Ce n'est point seulement, comme on le pense parfois, un bourg, c'est-à-dire un groupe d'habitations qui se joignent d'un seul tenant; c'est aussi le territoire qui environne le bourg, qui appartient aux habitants du bourg. Ce caractère a été mis en lumière dans l'article *Vicus* que M. Grenier vient d'écrire pour le

[1] *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions,* t. XII (1re partie), p. 344 et suiv., nos 4, 5, 6.

Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines[1]. Sans refaire cette démonstration, nous choisirons seulement certains faits qui nous paraissent spécialement probants. En Afrique même, à l'est de Lambèse, se trouve le centre habité de *Verecunda* qui fut un *vicus* avant d'être élevé au rang de *municipium*. Une inscription de l'an 147/148 après J.-C. nomme les *possessores vici Verecundensis*[2]. Il ne peut guère y avoir de *possessores* là où il n'y a pas de territoire rural, partagé entre ces *possessores*. Quelques années plus tard, entre 160 et 164, sous le légat D. Fonteius Frontinianus, Verecunda, toujours *vicus*, formait une *respublica*[3], et ce titre, donné au bourg par deux inscriptions, implique aussi une certaine étendue territoriale.

Dans l'Italie septentrionale, les célèbres Tables de Veleia fournissent à notre opinion des arguments de grande portée. Les *praedia rustica*, les *fundi* qui s'y trouvent énumérés sont indiqués quelquefois non seulement par rapport à la cité, Veleia, Placentia, etc., et au *pagus* dans lesquels ils sont situés, mais aussi par rapport à un *vicus*[4]; nous apprenons ainsi que plusieurs *fundi* sont situés dans un seul et même *vicus*[5]; nous apprenons même qu'un *vicus* pouvait renfermer un domaine appelé *fundus sive saltus*[6]. Rien ne saurait mieux prouver que le mot *vicus* désigne non pas exclusivement un centre habité, un bourg, mais tout un territoire rural.

« Les *vici* germaniques, écrit M. Grenier, ont leur circonscription, leurs frontières (*fines*), leur domaine qu'ils administrent eux-mêmes par leur *actor praediorum*[7]. »

Il en est du terme *vicus* comme des termes *colonia*, *municipium*, *civitas*. Chacun de ces mots désigne tantôt le centre bâti, plus ou moins considérable, qui constitue le noyau, pour ainsi dire, de toute colonie, de tout municipe, de toute cité pérégrine, de toute

(1) S. v° *Vicus*, p. 854 et suiv.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 4199.

(3) *Ibid.*, n°s 4205, 4206; cf. n° 4210.

(4) *Corp. inscr. lat.*, t. XI, 1147, p. I, l. 42, 66-67, 75; p. II, l. 56, l. 93; p. VI, l. 50, etc.

(5) *Ibid.*, p. I, l. 66 et suiv., l. 75 et suiv. : toute une série de *fundi* sont situés, les uns *in Veleiate, pago Albense, vico Seceniae;* les autres (*in Veleiate*), *pago s(upra) s(cripto), vico Blondelia.*

(6) *Ibid.*, p. II, l. 93 : *fundum sive saltum Betutianum pag(o) Domitio vico Caturniaco.*

(7) *Loc. cit.*, p. 859.

bourgade; tantôt l'ensemble du territoire, plus ou moins vaste, qui s'étend autour de ce centre bâti et qui forme corps avec lui.

Par conséquent, la fondation par Phosphorus d'un *vicus* nouveau, au pied du coteau couronné par le sanctuaire de Caelestis, ne consistait pas uniquement dans la construction d'une bourgade, mais aussi dans l'institution d'un organisme rural, composé d'un bourg et d'un territoire. Comprendrait-on de nos jours en Algérie et en Tunisie la création en pleine campagne d'un village qui se composerait exclusivement de quelques immeubles, et auquel ne serait pas attribuée une certaine étendue de terrain ?

Si tel est bien le sens du mot *vicus* et si telle était la portée de l'œuvre accomplie par Phosphorus, la sigle épigraphique et les chiffres qui la suivent doivent exprimer non une mesure de longueur, mais une mesure de superficie. La sigle désignant, comme nous l'avons indiqué plus haut, des *centuriae* et le chiffre étant sans aucun doute 350, il en résulte que la superficie mentionnée est de 350 *centuriae*. Il reste toutefois une difficulté. Le mot *centuria* n'a pas toujours et partout le même sens chez les auteurs latins. Tantôt il est appliqué aux lots de l'*ager romanus* primitif, et chacun de ces lots représente une superficie de 200 arpents de terre labourable, soit un peu plus de 50 hectares. Tantôt, et c'est le cas le plus fréquent chez les *agrimensores*, la *centuria* est une mesure de superficie, un carré de 100 *actus quadrati*, ce qui correspond à 12 hectares 642 centiares[1]. C'est, suivant toute apparence, ce dernier sens qu'il faut attribuer à la formule de l'inscription d'Aïn-Melouk; 350 centuries équivalent alors, en chiffres ronds, à 4,425 hectares ou 44 kilomètres carrés; si le terrain avait la forme d'un carré parfait, ce carré avait 6,650 mètres de côté, soit un peu plus de 6 kilomètres et demi. Qu'une telle étendue de terrain ait pu être concédée par Phosphorus au *vicus* qu'il a fondé, il n'y a là rien d'étonnant; nous savons en effet, par les *Gromatici veteres*, qu'il y avait en Afrique des domaines privés beaucoup plus vastes que des territoires de cités[2]. La région où l'inscription a été découverte est précisément une des régions de l'Afrique romaine où les villes étaient le plus éloignées les unes des autres. *Tigisis* à l'Ouest,

[1] G. Humbert, s. v° *Centuria*, dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. I, p. 1017.

[2] *Gromatici veteres*, éd. Lachmann, I, p. 53.

Gadiaufala à l'Est, sont distantes d'Aïn-Melouk d'environ 15 kilomètres à vol d'oiseau; au Nord-Est, *Thibilis* est à plus de 30 kilomètres, et vers le Sud 20 kilomètres au moins séparent Aïn-Melouk de l'emplacement probable de *Macomades;* c'est précisément entre Aïn-Melouk et *Macomades* que s'étendait le *Saltus Sorothensis* dont une inscription découverte en 1896 nous a révélé l'existence [1]. Nous sommes donc ici dans un pays de vastes domaines ruraux, et l'étendue du territoire attribué au *vicus* fondé par Phosphorus n'a rien que de très naturel. La topographie même du pays explique et justifie cette fondation. Le territoire des Aïn-Melouk, que parcourt du Sud-Ouest au Nord-Est l'Oued-Melloul, affluent de l'Oued-Cherf, et qu'arrosent de nombreux cours d'eau, est une plaine fertile, abritée des vents du Nord-Ouest par une ligne de hauteurs dont plusieurs sommets dépassent 1,200 mètres, tandis que le fond de la plaine se trouve à des altitudes qui varient de 733 à 765 mètres. De toutes parts autour de Aïn-Melouk, le terrain se relève, au Nord dans la direction de l'Oued-Zenati, à l'Est vers la région montagneuse que traverse la vallée encaissée de l'Oued-Cherf, au Sud-Est vers la Chebka des Sellaoua où plusieurs sommets culminent à plus de 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'exploitation de cette plaine, éloignée de toute ville importante, exigeait la création d'un bourg où les nombreux travailleurs agricoles pussent venir à la fois vendre les produits de leur labeur et se procurer les denrées et objets nécessaires à leur existence. Mais ce bourg ne pouvait vivre, se développer, prospérer que s'il possédait un vaste territoire. On ne comprendrait guère d'ailleurs qu'un *vicus* assez important pour être orné de colonnes et de portiques, et pour posséder quatre portes ou arcs, n'eût occupé qu'une surface de 4 hectares. Aussi bien, il n'y a pas tout à fait accord sur l'importance et l'étendue des ruines entre M. Piquet et M. Carcopino. M. Carcopino estime que le bombement de la ruine ne couvre guère que 4 hectares. M. Piquet, au contraire, pense que « le *vicus* dont il est question dans l'inscription n'était certainement pas un *viculus*...; il devait être habité par une nombreuse population de colons, éleveurs et laboureurs. Son emplacement n'est guère révélé que par une succession de *tumuli*, ou plutôt de gros boursouflements... » Sans doute, M. Carcopino n'a porté son attention que

[1] Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille n° 18, n° 454.

sur un seul de ces boursouflements. Dans son *Atlas archéologique*, M. Gsell signale plusieurs gisements de ruines autour du Bordj-el-Hadj-Tahar[1].

Nous concluons donc qu'il y avait en ce point une grosse bourgade rurale, pourvue d'un territoire pour lequel la mention de 350 centuries n'est à aucun degré excessive.

Il est vrai que notre interprétation se heurte à la lecture du mot LONGVM, adoptée par M. Carcopino. Cette lecture ne nous paraît pas absolument certaine. Le fac-similé publié par M. Piquet donne ION CVM. D'une part, la première lettre du groupe est I et non un L, et sauf dans le mot *a solo* du début, les L de l'inscription, assez nombreux, ont tous la barre inférieure horizontale très accentuée. D'autre part, le C n'est pas moins net et diffère très notablement du G par lequel se termine le mot AVG à la première ligne. Le groupe CVM ressemble tout à fait au mot CVM qui suit immédiatement le chiffre CCCL. Assurément la lecture *longum* est la seule qui paraisse donner un sens au groupe formé par les six lettres, et nous ne voyons pas comment on pourrait interpréter les lettres ION, si l'on faisait des trois autres la préposition CVM.

Même en admettant la lecture *longum*, nous ne pensons pas que la présence de ce mot doive exclure l'idée de superficie. *Longus* a parfois été employé pour désigner l'étendue ; sans doute, les exemples cités sont surtout empruntés à des poètes, Virgile, Ovide, Properce, Perse, peut-être Silius Italicus[2]. Mais la langue latine n'en connaissait pas moins ce sens du mot. *Longum* > *ccel* pourrait donc s'interpréter : *s'étendant sur 350 centuries.*

Telles sont les observations que nous a suggérées l'examen du texte découvert par M. Piquet, publié et étudié par M. Carcopino. Quelle que soit la solution que l'on veuille adopter, ce texte est certainement l'un des plus intéressants qui aient été trouvés depuis quelques années dans la province de Constantine. Il témoigne de l'extension de la vie sédentaire et agricole sur les hauts plateaux au sud-est de Constantine ; il justifie et confirme l'opinion exprimée par M. Grenier dans son article si complet sur le *vicus* : « Les *vici*

[1] Feuille n° 18, n°s 161 et suiv.
[2] Forcellini, *Lexicon*, s. v° *Longus*.

(africains) paraissent de création récente ; ils fixent au sol une partie de la population indigène, en majorité nomade, ou réunissent en groupes locaux les colons émigrés [1]. »

J. Toutain,

Membre du Comité.

[1] Grenier, *loc. cit.*, p. 858.

LES

FOUILLES DE *VOLUBILIS*

(KSAR-FARAOUN, MAROC),

PAR M. LOUIS CHATELAIN,

Ancien membre de l'École française de Rome.

Les fouilles commencées à Ksar-Faraoun, aux ruines de *Volubilis*[1], par ordre de M. le général Lyautey, commissaire-résident général de la République française au Maroc, ont été poursuivies aux abords des deux grands édifices étudiés par Charles Tissot en 1874. Elles ont complètement dégagé ces monuments, ont mis au jour le forum et les constructions voisines, découvert une maison particulière et un tronçon de voie romaine. La direction des travaux a été confiée, du mois de mai au mois de décembre 1915, au lieutenant-colonel Bouin, commandant le régiment de marche du 4e Tirailleurs indigènes, auquel j'ai été adjoint pour la partie technique.

Grâce à l'autorisation spéciale qu'a bien voulu me donner M. le Commissaire-résident général, je puis envoyer aujourd'hui, pour compléter cette communication, un compte rendu sommaire des principaux résultats obtenus[2].

[1] Carte du Service géographique de l'Armée au 1/100.000e, Meknès (quart Sud-Est) et Fès (quart Sud-Ouest), *Ksar Fraoun*, au nord de Meknès, au nord-ouest de Mouley-Ydriss.

[2] Cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscript.*, séance du 5 novembre 1915, p. 394 et suiv.; — *Bulletin de la Société des Antiquaires*, séance du 10 novembre; — *Journal des Savants*, 1916, p. 36 et suiv.

L'Arc de triomphe.

De l'extrémité du col qui sépare le Zerhoun de Djebel-Mlali, on aperçoit deux édifices en ruine sur le plateau de Ksar-Faraoun. Celui qui se trouve à gauche est un arc de triomphe dont la voûte s'est effondrée : monument d'un style médiocre où la chute des bas-reliefs accentue encore la lourdeur.

La voûte existait encore au commencement du XVIIIe siècle. En 1721, l'Anglais John Windus, venu à Meknès avec le commandant Stewart, visita la région du Zerhoun, décrivit rapidement *Volubilis*, dont il ignorait même le nom, et prit un croquis des deux édifices : le dessin prouve qu'à cette époque l'arc n'avait point perdu sa voûte [1].

Quand Charles Tissot, ministre plénipotentiaire de France au Maroc, identifia Ksar-Faraoun avec *Volubilis*, il examina tous les vestiges, copia plusieurs inscriptions, et surtout donna de la cité la première description exacte [2]. Il ne semble pas que, depuis, l'arc ait perdu une seule de ses pierres.

L'arc de Caracalla — c'est à Tissot que revient l'honneur de l'attribution — mesure 19 m. 25 de longueur, et l'intervalle entre les deux piliers est de 5 m. 35. Chacun des piliers présente, à l'Est et à l'Ouest, deux stylobates que surmontait une colonne : la largeur de l'édifice est de 4 m. 72, et de 7 m. 36 avec les stylobates. La hauteur maxima du monument est de 9 mètres [3].

Il est regrettable que l'amoncellement des matériaux n'ait point permis d'attribuer à telle ou telle partie de la construction les nombreux bas-reliefs qu'il a fallu déplacer pour dégager l'ensemble. Ces reliefs sont d'ailleurs d'une ornementation assez pauvre, inspirée le plus souvent du style géométrique.

Les quarante-huit fragments de l'inscription établissent que celle-ci figurait en deux exemplaires : l'un à la façade occidentale,

(1) *A Journey to Mequinez* (London, J. Tonson, 1725, in-8°), p. 87-89 et planche de la page 88.

(2) *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane* (Paris, 1887, in-4°), p. 148 et suiv.; extrait des *Mémoires présentés... à l'Académie des Inscriptions*, 1re série, t. IX, 1re partie, p. 283 et suiv.

(3) Exactement 8 m. 98, 4 m. 02 au-dessus de la corniche du milieu, 4 m. 96 au-dessous. Ces mesures ont été prises à l'angle sud-ouest, au point le plus élevé de l'arc.

et l'autre à la façade opposée. L'édifice a été dédié par le procurateur M. Aurellius Sebastenus entre le 10 décembre 216, premier jour de la 20e puissance tribunice de Caracalla, et le 8 avril 217, date de la mort de cet empereur. Il était, ainsi que l'arc de Septime-Sévère à Rome, surmonté d'un attelage à six chevaux.

Les fouilles ont révélé les traces d'un portique et de plusieurs pièces, probablement des boutiques, au Sud-Ouest : cet ensemble, découvert depuis quelques jours, sera déblayé d'ici peu.

La Basilique.

Le second édifice qu'on aperçoit de la plaine, à droite de l'arc de triomphe, ressemble à une basilique, et les deux absides qui se faisaient face semblent donner raison à Tissot. D'autre part, une inscription découverte par M. de La Martinière nous apprend que, pendant la 21e puissance tribunice d'Antonin le Pieux, c'est-à-dire l'année 158 de notre ère, les fidèles de la maison impériale achetèrent un terrain et y construisirent un temple orné de portiques, *templum cum porticibus* [1]. L'identification à première vue ne paraît susciter aucun doute, et M. de La Martinière, le premier, l'a proposée [2]. Toutefois il est plus prudent d'attendre, pour se prononcer, que les fouilles aient déblayé la partie du terrain située à l'Est, — travail qui se poursuit en ce moment. On verra alors lequel des deux mots convient, temple ou basilique, pour définir l'édifice.

C'est une construction rectangulaire qui mesure environ 42 mètres sur 23 [3]. Elle était, au début des travaux, à peu près dans le même état que du vivant de Tissot. Deux des arcades extrêmes du portique de l'Ouest sont assez bien conservées; on compte, au-dessus de l'arcade nord-ouest, neuf assises de pierres de grand appareil, et six assises au-dessus de l'arcade sud-ouest.

On remarque, au nord et au sud de l'édifice, des murs en moellons de petit appareil, l'un disposé en demi-cercle, soutien d'une abside, l'autre terminant la basilique. Au Sud, ces murs sont

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 21825.

(2) *Journal des Savants*, 1912, p. 35. — C'est évidemment par erreur que le distingué explorateur de la Tingitane a confondu Hadrien (*Traianus Hadrianus* avec Antonin (*Hadrianus Antoninus*).

(3) Exactement 42 m. 47 sur 23 m. 62.

arasés, mais au Nord ils ont une hauteur de 0 m. 40 et de 1 mètre par endroits. Il n'y a donc pas lieu de supposer, comme je l'avais pensé tout d'abord, que les murs du Sud, en blocage, n'étaient que les fondations d'un mur de grand appareil.

On distingue très nettement, contre l'extrémité orientale, des pilastres au nombre de sept. Il reste de chacun plusieurs assises. Entre le premier et le second, le sixième et le septième, un seuil étroit.

Aucune colonne n'était en place. Il est à peu près indiscutable que les différents tronçons de colonnes trouvés au milieu de la basilique étaient le tiers du fût; on peut donc supposer que les nombreux chapiteaux corinthiens, hauts de 0 m. 76, étaient soutenus par des colonnes de 5 m. 42. Ces dimensions concordent avec les restes des demi-colonnes engagées dans les arcades.

On a partout relevé les fûts de colonnes, et replacé les bases de cinq pilastres à l'extrémité occidentale. Le plan permet de reconnaître d'emblée les parties reconstruites; il faut ajouter l'arcade nord-est, que l'on a pu constituer à nouveau à l'aide des matériaux effondrés [1].

Les dalles trouvées en place appartiennent presque toutes à l'abside méridionale ou à la partie nord du portique oriental.

Le Fórum.

La partie occidentale du monument que nous venons d'étudier est bordée, sur presque toute sa longueur, par un escalier de quatre marches. Au bas on a mis au jour une place dallée, longue de 38 mètres, qui ne peut être autre chose que le forum. Déjà M. de La Martinière, dans son article d'ensemble sur *Volubilis* [2], pensait avoir retrouvé le forum, mais il le situait entre l'arc et la basilique.

L'extrémité septentrionale du forum, vu l'amas des matériaux qui l'encombrent, n'apparaît nettement qu'à l'angle nord-est. A l'Ouest, un seuil bien conservé ne laisse subsister aucun doute. La partie sud comprend un certain nombre d'édifices que nous examinerons en détail.

Il n'est pas hors de propos de rapprocher de ce forum, pour les

[1] Deux pierres seulement ont dû être taillées pour reformer le cintre.
[2] *Journal des Savants*, 1912, p. 36, et plan de la page 37.

dimensions, certains forums comme celui de Chemtou (*Simitthus*), qui mesure 40 mètres sur 23, ou celui de Medeina (*Althiburos*), 23 mètres sur 30 [1].

On accédait au forum de *Volubilis* par un escalier de six marches. La première partie, large de 6 mètres, comprend trois degrés d'une profondeur moyenne de 0 m. 85. La seconde partie présente un palier qui donne à la quatrième marche une profondeur de 3 mètres, et, tout au bord de celle-ci, un seuil de 4 mètres : les deux encoches destinées à recevoir les gonds sont très nettes; un dégorgeoir, en forme de rosace ajourée de six pétales, recouvre une canalisation. Deux marches terminent l'escalier, placé de biais sur le forum.

Par un autre escalier, de trois degrés, on sortait du forum à l'angle nord-est pour se diriger vers l'arc de triomphe. La profondeur des deux premières marches est la même qu'au précédent escalier; sur la troisième, moins profonde de 0 m. 10, on remarque un large seuil, qui mesure 4 m. 64; plus à l'Est encore et tout à fait contre la basilique, on distingue un autre seuil, beaucoup plus étroit (1 m. 34 de largeur).

Quant aux édifices qui s'élevaient autour de la place, on ne peut, en ce moment du moins, en fixer la destination qu'au Sud : les murs en blocage qu'on aperçoit sur la partie occidentale du forum sont d'ailleurs construits avec des matériaux de remploi.

Le monument qui apparaît au visiteur arrivé en haut de l'escalier semble bien être la tribune aux harangues; à défaut de texte, c'est l'hypothèse la moins fragile. Sa hauteur mesure 1 m. 10, et la base seule, 0 m. 36; sa largeur, 7 m. 63; sa profondeur, 4 m. 39. Une inscription gravée en beaux caractères, mais très fruste, s'étend sur toute la largeur : *Co... munic[ipiu]m Volubilitanum decreto decurionum ded* [2].

Ce monument a été prolongé à l'Ouest et empiète maintenant sur une partie de l'escalier. Cette addition est évidente à première vue ; parmi les matériaux employés figure une base de deux statues où les marques des quatre pieds sont caractéristiques.

La grande inscription élevée en l'honneur de Septime-Sévère

[1] Cf. A. Merlin, *Forum et églises de Sufetula* (Paris, Leroux, 1912, in-8°), p. 17, n. 4, et *Forum et maisons d'Althiburos* (*ibid.*, 1913), p. 6.

[2] *Inscription de Volubilis*, 19.

(196 après J.-C.)[1] a été découverte sur le mur en ruine de cette seconde partie.

Les différentes pièces qui s'étendent au sud des rostres ne sont pas encore déterminées. On distingue deux canalisations, passant l'une derrière la tribune, l'autre à 9 mètres plus loin. Mais une piscine, dans laquelle on descend par quatre marches, offre une parfaite conservation. Elle mesure environ 6 mètres de long sur 3 m. 50 de large, et sa profondeur est de 1 mètre. Près de l'angle nord-est, elle communique avec la canalisation la plus voisine. On remarque dans l'ensemble, outre des murs en blocage, quelques parements de murs en briques.

Enfin, contre l'angle sud-ouest de la basilique, un seuil de 2 m. 50 de large correspond à celui que nous avons signalé plus haut.

La plupart des bases des statues découvertes au cours de la présente campagne ont été trouvées sur ce forum. On les a redressées à peu près à l'endroit où elles ont apparu : celle de M. Valerius Severus, la plus rapprochée des marches de la basilique; celle de Fabia Bira, femme de Severus; d'Aemilia Sextina, d'Ulpia Severina, des Caecilii, etc. Seule l'inscription en l'honneur d'Isis [2], placée à peu près au centre du forum, paraît égarée, si tant est que les manifestations des cultes orientaux doivent toujours être bannies du centre des villes.

La Maison au pressoir.

Ce compte rendu serait incomplet si l'on omettait deux découvertes dues à l'établissement de la voie d'accès qui relie le plateau de Ksar-Faraoun à la piste de Moulay-Idriss. C'est d'abord un tronçon de voie romaine, large de 4 mètres, actuellement déblayé sur une longueur de 15 mètres : rue grossièrement pavée, non dallée, mais intéressante parce qu'elle est la seule rue que l'on connaisse. Le déblaiement sera poursuivi sous peu.

C'est ensuite une maison composée de plusieurs pièces d'habitation, et pourvue d'un *torcularium* et de toutes les dépendances nécessaires à la fabrication de l'huile. Ce qu'il importe de signaler, c'est l'excellente conservation de cet ensemble : pièce qui contenait

[1] *Inscription de Volubilis*, 1.
[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 21822.

le pressoir, cuves où l'on recueillait l'huile, et jusqu'au tuyau de plomb qui permettait d'emplir une grande jarre trouvée en place.

Je fais suivre cette courte note de la série des inscriptions découvertes au cours des fouilles.

Dédicaces impériales.

1. Sur une pierre rectangulaire mesurant dans ses plus grandes dimensions 1 m. 30 de hauteur sur 1 m. 69 de largeur et 0 m. 19 d'épaisseur. Les lettres présentent 60 millimètres de hauteur. La gravure est soignée.

IMPERATORI CAESARI DIVI MARCI ANTONINI
GERMANICI SARMATICI FILIO DIVI COMMODI
FRATRI DIVI ANTONINI PIÏ NEPOTI DIVI HADRI
ANI PRONEPOTI DIVI TRAIÏANI PARTHICI ABNE
5 POTI : DIVI NERVAE ADNEPOTI
L·SEPTIMIO SEVERO PIO PERTINACI AVG PARTHICO
ARABICO ET PARTHICO ADIABENICO P P PONT
MAX·TRIB POT IIII IMP VIII COS II PROCONSVL
ET M·AVRELIO ANTONINO CAESS
10 ET IVLIAE DOMNAE AVG MATRI CASTRORVM
RESPVBLICA VOLVBILITANORVM EX DEcreto
ORDINIS POsuit

Imperatori Caesari, Diui Marci Antonini Germanici Sarmatici filio, Diui Commodi fratri, Diui Antonini Pii nepoti, Diui Hadriani pronepoti, Diui Traiiani (sic) *Parthici abnepoti, Diui Neruae adnepoti, L. Septimio Seuero Pio Pertinaci Aug(usto) Parthico Arabico et Parthico Adiabenico, p(atri) p(atriae), pont(ifici) max(imo), trib(unicia) pot(estate) IV, imp(eratori) VIII, co(n)s(uli) II, proconsuli, et M. Aurelio Antonino Caes(ari), et Juliae Domnae Aug(ustae), matri castrorum, respublica Volubititanorum ex de*[*creto*] *ordinis po*[*suit*].

L'énumération de toutes les descendances que s'attribue Septime-Sévère font de ce texte un modèle de rédaction épigraphique et la plus belle inscription qui nous soit parvenue de *Volubilis*.

On s'attendait à trouver, pour désigner Marc-Aurèle, à la première ligne, *Diui M. Aureli Antonini;* pourtant une inscription de

Sétif[1], et d'autres aussi, ne porte que *M. Antonini;* encore le prénom y figure-t-il, selon la règle, en abrégé.

La quatrième puissance tribunice de Septime-Sévère et son huitième *imperium* nous reportent à l'an 196, et le titre de César ne fut donné à Caracalla qu'à l'automne de cette année. Cette inscription ne peut être ni antérieure à l'automne de 196, ni postérieure au 10 décembre 196.

2. Base de statue. Pierre incomplète dont on ne possède que la partie supérieure. Au-dessus de l'inscription, un losange entre deux rosaces. Les plus grandes dimensions de la pierre sont : 0 m. 65 de hauteur, 0 m. 66 de largeur, 0 m. 54 d'épaisseur. Le centre de la pierre mesure 0 m. 51 sur 0 m. 46, et le cartouche de l'inscription, 0 m. 26 sur 0 m. 37. L'écriture dénote une certaine recherche. Hauteur des lettres, 50 millimètres à la première ligne, 47 millimètres à la deuxième.

VLP·SEVERI
NAE·AVG CO

Ulp(iae) Seuerinae Aug(ustae), con[iugi d. n. Imperatoris Caesaris L. C. Domitii Aureliani]..., etc.

A la fin de la seconde ligne, un petit N est inscrit au centre de l'O.

Ulpia Severina, femme de l'empereur Aurélien (270-275), est l'une des huit princesses impériales qui ont porté le titre de *mater castrorum* [2].

3. Fragment d'inscription impériale. Entre la rive droite de l'Oued-Faraoun et la piste de Moulay-Idriss. Pierre grossière, écriture médiocre. Hauteur, 0 m. 45; largeur, 0 m. 80; épaisseur, 0 m. 50. Lettres de 130 millimètres.

iMPVIIPP
DICATI

...[i]mp(eratori) VII, p(atri) p(atriae) ... dicati...

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 10362.
[2] Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e édition, p. 16-.

4. Base de statue. Inscription de huit lignes, d'une écriture très effacée, à peine lisible aux premières lignes, illisible aux autres. Martelage au début de la seconde ligne. Hauteur, 1 m. 25; largeur, 0 m. 71; profondeur, 0 m. 49. Lettres de 65 millimètres.

*im*P CAES MAVR
▨ PIO FELICI
AVG P P PONTIFIC
*m*AXIMO TRIBVNIC
5 *p*OT COS PROCoS
O
▨
S

[*Im*]*p*(*eratori*) *Caes*(*ari*) *M. Aur*(*elio*) [*Probo*] *Pio Felici Aug*(*usto*), *p*(*atri*) *p*(*atriae*), *pontific*(*i*) [*m*]*aximo*, *tribunic*(*ia*), [*p*]*ot*(*estate*), *co*(*n*)*s*(*uli*), *pro-co*(*n*)*suli*. . .

Des quatorzes empereurs dont le nom commence par *M. Aurelius*, six ont eu leur surnom martelé. Ce sont Elagabal, Sévère-Alexandre, Probus, Carus, Maximien et Maxence. D'autre part, il y a juste place, à la ligne 2, avant le mot *pio*, pour cinq ou six lettres : Probus (276-282) et Carus (282-283) semblent les seuls mots qu'il soit possible de rétablir. Le haut d'une R et d'un O apparaissent suffisamment pour qu'il soit permis de proposer le mot *Probo*.

S'il s'agit, comme je serais actuellement porté à le croire, de Probus, la première puissance tribunice de cet empereur nous reporte à l'année 276. Si enfin l'espace compris, à la ligne 5, entre [*p*]*ot*(*estate*) et *co*(*n*)*s*(*uli*) présente bien la trace d'un chiffre, ce ne peut être que le chiffre II, et ce texte aurait été gravé entre le 10 décembre 276 et le 10 décembre 277.

5. Base de statue. Lettres de 60 millimètres aux six premières lignes, de 50 millimètres aux autres. Les caractères de cette inscription sont très effacés, et leur lecture n'est donnée ici que partielle-

ment. Hauteur, 1 m. 44; largeur, 0 m. 55; profondeur, 0 m. 56. Lettres de 45 millimètres.

P · CORNELIO LICINIO
VALERIO CAES
IMP NI
M
5 IMP
ET CO NA · K
ANO
RESPVO
POSVIT

P. Cornelio Liciniano Valerio... Caes(ari), Imp(eratori)..... ..... Imp(eratori)..... Augu[sto]..... .... resp(ublica) Vo[l(ubilitanorum) ex decreto ordinis] posuit.

Cette inscription paraît bien se rapporter à l'un des Licinius, et les lettres CO à la 6e ligne doivent être les premières lettres du nom de Constantin : mais je me suis gardé de toute restitution arbitraire. A la fin de la 3e ligne, *ni* ne soulève aucun doute, et les deux avant-dernières lettres de la ligne 6 sont bien une N et un A : après vient une autre lettre qui pourrait être un B.

Dédicaces à des personnages de *Volvbilis*.

6. Base de statue. Inscription gravée sur un socle de pierre mouluré, dans un cartouche. Écriture soignée. Hauteur de la pierre, 1 m. 42; largeur, 0 m. 74; épaisseur, 0 m. 49. Cartouche de 0 m. 87 sur 0 m. 49. Lettres : 40 millimètres aux trois premières

lignes; 35 millimètres à la 4e et à la 5e; 15 millimètres aux suivantes, sauf à la dernière.

M ꝏ VAL BOSTARIs
F ꝏ GAL ꝏ SEVERO
AED SVFETI II VR
FLAMINI PRIMO
5 IN MVNICIPIO SVo
PRAEF·AVXILIOR·ADVERSVS AEDEMO
NEM OPPRESSVM BELLO
HVIC ORDO MVNICIPII VOLVB OB ME
RITA ERGA REM PVB·ET LEGATIO
10 NEM BENE GESTAM QVA AB DIVO
CLAVDIO CIVITATEM RO
MANAM ET CONVBIVM CVM PERE
GRINIS MVLIERIBVS IMMVNITATEM
ANNOR ꝏ X ꝏ INCOLAS BONA CIVIVM BEL
15 LO INTERFECTORVM QVORVM HERE
DES NON EXTABANT SVIS IMPETRA
VIT
FABIA BIRA IZELTAE F VXOR INDVLGE
NTISSIMO VIRO HONORE VSA IMPENSAM
20 REMISIT
·ET·D·S·P·D·D·DIC

M. Val(erio), Bostaris f(ilio), Gal(eria tribu), Seuero, aed(ili), sufeti, duumuir(o), flamini primo in municipio suo, praef(ecto) auxilior(um) aduersus Aedemonem oppressum bello. Huic ordo municipii Volub(ilitanorum), ob merita erga rem pub(licam) et legationem bene gestam, qua ab diuo Claudio ciuitatem romanam et conubium cum peregrinis mulieribus, immunitatem annor(um) X

incol[i]s, bona ciuium bello interfectorum quorum heredes non extabant suis impetrauit.

Fabia Bira, Izeltae f(ilia), uxor, indulgentissimo uiro honore usa impensam remisit et d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit), d(e)dic(avit).

A la 1re ligne, le point entre l'L et le B est imperceptible et disposé un peu au-dessus de la place normale. A la ligne 6, au-dessus du troisième E d'*Aedemonem*, deux petites lettres et une légère barre, comme si le lapicide, ou quelqu'un d'autre, avait pensé corriger *Ae[iu]demonem*, mais il s'agit des traits gravés par erreur, puisque le nom est connu. A la ligne 7, *oprressum*, corrigé en *oppressum*. Nulle trace de martelage à la ligne 11. Le lapicide a seulement laissé un blanc pour éviter un endroit défectueux de la pierre. Le cartouche est entièrement réglé.

On est ici en présence du texte le plus important que l'on connaisse pour l'histoire de *Volubilis*. Marcus Valerius Severus fut mêlé à l'un des plus graves événements de la Maurétanie Tingitane. Lorsque Caligula profita d'un voyage que Ptolémée II fit à Rome pour faire assassiner ce prince, les indigènes se soulevèrent. A leur tête se trouvait un ancien affranchi de Ptolémée, cet Aedemon dont Pline nous a conservé le nom : « *Romana arma primum, Claudio principe, in Mauretania bellauere, Ptolemaeum regem, a C. Caesare interemptum, ulciscente liberto Aedemone* » [1].

Severus est, sans doute possible, le vainqueur d'Aedemon; la reconnaissance de Claude valut aux Volubilitains le droit de cité; l'empereur accorda également aux concitoyens de Severus le droit de contracter avec des étrangères un mariage valable [2], et exempta d'impôts pendant dix ans les habitants; il paraît absolument indispensable de corriger *incolas* en *incolis*.

Le père de Severus était Carthaginois ou d'origine carthaginoise, ainsi qu'en témoigne ce nom de Bostar. Le titre de suffète que porte Severus indique également une fonction en usage dans les villes phéniciennes et carthaginoises. Il est donc à peu près certain que Severus, avant de s'être signalé à la reconnaissance de Claude, avant même d'avoir habité *Volubilis*, administrait une colonie phénicienne. Il serait beaucoup plus téméraire de supposer que *Volu-*

[1] V, 1, 11. — Cf. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, 2e édition, p. 30.

[2] La présence de la conjonction *et* semble indiquer que ces deux avantages sont étroitement liés l'un à l'autre.

bilis, avant d'être la ville principale de la République des Volubilitains, aurait été une agglomération carthaginoise. Tout porte à croire que la ville fut, par les Romains, créée de toutes pièces, et les fouilles ultérieures viendront peut-être confirmer ce qui n'est encore qu'une impression personnelle.

Fabia Bira, fille d'Izelta et femme de Severus, partageait avec son mari les honneurs du flaminat. Deux inscriptions, publiées aux numéros 12 et 13, lui sont consacrées.

7. Base de statue. Hauteur, 1 m. 16; largeur, 0 m. 75. Cartouche de 0 m. 70 sur 0 m. 65. Lettres de 55 millimètres à la 1re ligne, 40 millimètres à la 6e, 50 millimètres à la 7e, 45 millimètres aux autres lignes. Bonne gravure.

l CAECILIO L FILIO
CAECILIANO
AEDILI II VIR FLAM
MVNICIPII
5 MANLIA ROMANA
NVRVS SOCERO PIISSIMO
POSVIT

L. Caecilio, L. filio, Caeciliano, aedili, duumuir(o), flam(ini) municipii, Manlia Romana, nurus, socero piissimo posuit.

Le rétablissement de l'L au début de la 1re ligne ne présente aucune difficulté.

Manlia Romana, belle-fille de Caecilius Caecilianus, semble avoir été la mère du décurion L. Caecilius Clemens dont il est question à l'inscription n° 21838 du *Corpus*. D'autre part, sur l'inscription n° 9 du présent mémoire, celle-ci est appelée Caecilia Caeciliana.

8. Base de statue. Hauteur, 1 m. 27; largeur, 0 m. 73; épaisseur, 0 m. 55. Cartouche de 0 m. 89 sur 0 m. 64. Lettres de

60 millimètres aux quatre premières lignes, de 50 millimètres à la 5e, de 30 millimètres aux 6e et 7e, de 35 millimètres à la 8e. Belle écriture.

Q · CAECILIO
Q · F · GAL · PLATONI
AED · IIVR · FLM
NI MVNICIPI
5 VOLVB
CAECILIA CAECILIANA
FILIA PIISSIMA PATRI
D D

Q. Caecilio, Q. f(ilio), Gal(eria tribu), Platoni, aed(ili) duumuir(o), flamini municipi(i) Volub(ilitanorum), Caecilia Caeciliana filia piissima patri d(e)d(it).

Les lettres NI sont gravées dans l'O final de la seconde ligne.

9. Base de statue. Hauteur, 1 m. 05; largeur, 0 m. 96; épaisseur, 0 m. 48. Lettres de 70 millimètres. Belle écriture.

L · CAECILIO · LVCI · FIL ·
CLAVD · CLEMENTI
DEC — IIVIRALI ·
ANNOR · XXXIII
5 CAECILIA CAECILINA
FILIO · KARISSIMO
POSVit

L. Caecilio, Luci fil(io), Claud(ia tribu), Clementi, dec(urioni), duumvirali, annorum XXXIII, Caecilia Caeciliana filio karissimo posu[it].

A remarquer l'inscription du prénom en toutes lettres.
Cf. l'inscription n° 7 et *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 21838.

10. Base de statue. Hauteur, 1 m. 29; largeur, 0 m. 75; épaisseur, 0 m. 53. Cartouche de 0 m. 80 sur 0 m. 62. Lettres de 50 millimètres.

L ▾ CAECILIO ▾ L F ▾ CLAVDIA ▾

▾ SILVANO ▾ EQ ▾ ALAE

▾ AVG ▾

CAECILIA ▾ MODESTA ▾ MAE

5 ET CAECILIVS ▾ MODESTVS

▾ FR ▾ ATER

▾ D ▾ ▾ S ▾ ▾ P ▾ ▾ P ▾

L. Caecilio, L. f(ilio), Claudia (tribu), Siluano, eq(uiti) alae Aug(ustae) Caecilia Modesta, mater, et Caecilius Modestus, frater, d(e) s(ua) p(ecunia) p(osuerunt).

Inscription d'une gravure soignée. Le lapicide a même fait preuve d'une certaine afféterie; il a multiplié les points séparatifs et orné à l'excès la forme des lettres; les ligatures du dernier mot, à la ligne 4 et à la ligne 5, témoignent également de cette recherche.

Ce personnage nous est connu par une autre inscription qui nous apprend l'âge de sa mort, 21 ans[1].

Les Caecilius paraissent avoir été l'une des *gentes* les plus importantes de *Volubilis;* cinq sur vingt des inscriptions trouvées au cours des fouilles de cette année concernent des personnages de cette famille.

11. Base de statue. Hauteur, 1 m. 22; largeur, 0 m. 65; pro-

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 21865.

fondeur, 0 m. 49. Cartouche de 0 m. 745 sur 0 m. 435. Lettres de 50 millimètres.

L ♡ SARIOLEN°
L · FIL · QVIR
P R O C V L O
FIL · VOLVBI
5 L I T A N I P A
T R · D · D

L. Sarioleno, L. fil(io), Quir(ina tribu), Proculo, fil(ii) Volubilitani, patr(i) d(e)d(erunt).

M. de La Martinière avait vu cette inscription, mais, n'ayant pu sans doute la dégager en entier, il n'en avait donné que la première ligne et deux lettres de la troisième [1].

12. Base de statue. Hauteur, 1 m. 26; largeur, 0 m. 74; profondeur, 0 m. 50. Cartouche de 0 m. 72 sur 0 m. 53. Lettres de 40 millimètres aux deux premières lignes, 35 millimètres à la 3e et à la 10e, 30 millimètres de la 4e à la 9e. Caractères excellemment gravés.

F A B I A E · B I R A E ·
I Z E L T A E · F
F L A M I N I C A E
P R I M A E I N M V N I
5 C I P I O V O L V B
E R G A S V O S P I S S I
M A E E T B E N E M E R
T A E · M · V A L · S E V E
R I · L I B · A N T I O C H V S
10 D · S · P · D · D D

Fabiae Birae, Izeltae f(iliae), flaminicae primae in municipio Volub(ilitano), erga suos piissimae et bene meritae, M. Val(erius), Severi lib(ertus), Antiochus, d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit), d(e)d(icavit).

[1] Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 21834.

On a vu, par l'inscription n° 6, que Fabia Bira, fille d'Izelta, était la femme de M. Valerius Severus et qu'elle lui survécut.

13. Base de statue. Hauteur, 1 m. 28; largeur, 0 m. 63. Cartouche de 0 m. 77 sur 0 m. 55. Les trois premières lignes mesurent 45 millimètres, les autres lignes 35 millimètres. La pierre est brisée en haut et à gauche. Bonne gravure.

fabiae BIRAE
IZELTAE F
FLAMINICÆ
PRIME IN MVN
5 CIPIO VOLVB
BIL CRISPVS
ET CAECILIANVS
ET ROGATVS CRI-
PI F AMITAE IN
10 DVLGENTISSI
MAE D S P
DEDER

[*Fabiae*] *Birae*, [*I*]*zeltae f*(*iliae*), *flaminicae primae in municipio Volub*<*b*>*il*(*itano*), *Crispus et Caecilianus*, *et Rogatus*, *Crispi f*(*ilius*), *amitae indulgentissimae d*(*e*) *s*(*ua*) *p*(*ecunia*) *deder*(*unt*).

La restitution du premier nom est certaine, puisque le personnage nous est connu.

L'écriture est la même que celle de l'inscription précédente; la forme des E, notamment, est caractéristique. La barre médiane est aussi longue que les deux autres; parfois même la barre supérieure dépasse sensiblement à gauche : *Fabiae*, à la 1re ligne de l'inscription n° 12; le dernier *e* d'*indulgentissimae*, le premier de *deder*(*unt*), aux lignes 11 et 12 de la présente inscription.

Les trois inscriptions qui contiennent le nom de Fabia Bira nous permettent de reconstituer ainsi toute une famille de *Volubilis*

au 1er siècle de notre ère. C'est d'abord l'ancêtre, Bostar; c'est ensuite M. Valerius Severus, le grand personnage qui a obtenu de ses concitoyens le droit de cité; ce sont Crispus et Caecilianus, frères de Severus; c'est enfin la troisième génération, Rogatus, fils de Crispus. Nous connaissons en outre la femme de Severus, Fabia Bira; son père, Izelta; enfin, Antiochus, l'un des affranchis de M. Valerius Severus.

14. Base de statue. Hauteur, 1 m. 30; largeur, 0 m. 71; épaisseur, 0 m. 52. Lettres de 60 millimètres à la 1re ligne, de 50 millimètres à la 2e et à la 3e, de 30 à 35 millimètres aux autres lignes. Gravure soignée. Caractères semblables à ceux de l'époque d'Hadrien.

A E M I L Æ
D · F L · S E X T A
VIENNENSI BIS FLAMINICAE
ORDO VOLVBILITANORVM
5 OB EXIMIAM EIVS PROBITATEM ET MA
RITI SVI NAMMI MATERNI PRAEF COHOR
ASTVR ET CALLAECOR MERITA LOCVM
SEPVLCHRI · INPENSAM FVNERIS
STATVAM DECREVIT NAMMIVS
10 MATERNVS CONTENTVS HONORE
INPENS[illegible]VIT

Aemiliae, D. fil(iae), Sextinae, Viennensi, bis flaminicae, ordo Volubilitanorum, ob eximiam eius probitatem, et mariti sui, Nammi(i) Materni[1], *praef(ecti) cohor(tis) Astur(um) et Callaecor(um), merita, locum sepulchri, inpensam funeris, statuam decrevit. Nammius Maternus, contentus honore, inpens[am remisit, sua pecunia pos]uit.*

[1] On remarquera qu'Aemilia Sextina était Viennoise, et qu'on a retrouvé à Genève, dans le pays des Allobroges, sur le territoire de la colonie de Vienne, l'épitaphe d'un certain *L. Nammius Numida* (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 2629) dont le surnom indique l'origine africaine.

Un éclat de la pierre, à la ligne 8, paraît représenter un *u* consonne au début du dernier mot, mais un examen attentif permet de reconnaître sans aucun doute un *f*.

Si intéressante que soit la mention d'une femme qui fut deux fois flamine, elle l'est moins que le nom et la fonction de Nammius Maternus. Ce dernier commandait une cohorte d'Astures et de Galléciens; or on connaît, par un texte trouvé tout près de Ksar-Faraoun, à Aïn-Chkour, un autre commandant de cohorte du même recrutement, [Ae]l(ius) ou [F]l(avius) Neon, placé à la tête de la 1re cohorte. Cette cohorte était un des corps d'occupation de la province[1].

A remarquer, du point de vue de la syntaxe, *mariti sui*, au lieu de *mariti eius*.

15. Base de statue, trouvée entre le temple et l'oued, auprès de la nouvelle voie qui conduit au temple. Hauteur, 1 m. 29; largeur, 0 m. 66; profondeur, 0 m. 44. Lettres de 35 millimètres.

SVTRONIAE · VALENTINE CONVGI
CLEMENTINI MRCELLINI · VPPET
PATRONI NOSTRI RESPVBLICA
VOL·EX DECRETO·ORDINIS·POSVIT

Sutroniae Valentin(a)e, coniugi Clementini(i) Marcellini, u(iri) p(erfectissimi), p(raesidis) et patroni nostri, res publica Vol(ubilitanorum) ex decreto ordinis posuit.

Mauvaise écriture. A la 2e ligne, la neuvième lettre paraît bien être une *n* intervertie. L'inscription est évidemment de basse époque.

Cette inscription est à rapprocher, par son contexte, de deux autres publiées aux nos 21833 et 21846 du *Corpus*.

16. Pierre très dure. Hauteur, 0 m. 49; largeur, 0 m. 65; profondeur, 0 m. 83. Cartouche entouré d'une ligne d'oves, 0 m. 52

[1] Cf. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique* (2e éd.), p. 258, 259 et 364.

sur 0 m. 42. Lettres de 32 à 34 millimètres; dernière ligne, 25 millimètres.

Bonne écriture. Excellente gravure.

VALERIAE MYGGYN
PVDENTIS FIL M VAL
SASSIVS · PVDENS
SOROR · PÍSSIMAE
5 D S P

Valeriae Myggin[e], Pudentis fil(iae), M. Val(erius) Sassius Pudens sorori piissimae d(e) s(uo) p(osuit).

Sassius Pudens est vraisemblablement le mari de la flamine Ocratiana (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 21842) [1].

17. Fragment. Hauteur, 0 m. 45; largeur, 0 m. 58; profondeur, 0 m. 35. Lettres de 70 millimètres.

VALERIAE M
CANAE LVC
FILIAE

Valeriae Lucanae Luca[ni] filiae.

18. Base de statue. L'écriture de cette inscription est assez semblable à celle du n° 10. Lettres de 50 millimètres.

CAECILIAE · CAECILI
L CAECILIVS CAEC
NVS PATER ET VALERIA
MANLIA MATER FILIAE
5 PIÍSSVMAE · D · S · P · D · D

Caeciliae Caecili[anae] L. Caecilius Caec[ilia]nus pater et Valeria Manlia mater filiae piissumae d(e) s(ua) p(ecunia) d(e)d(erunt).

[1] Il faut donc rétablir au *Corpus* [*S*]*assius*, et non [*C*]*assius*.

Inscription gravée sur un édifice.

19. A l'ouest du temple, près des marches, sur la paroi d'un édifice rectangulaire qui peut être un tribunal ou des rostres[1].
Sur une seule ligne, lettres de 110 millimètres.

CO MVNICIPIVM VOLVBILITANVM

DECRETO DECVRIONVM DED

..... *municipium Volubilitanum decreto decurionum ded(icauit).*

On attendrait plutôt *aed(ificavit)*, mais le D semble certain.

Inscriptions funéraires.

20. Au bord de la piste de Moulay-Idriss, presque à l'endroit où aboutit le chemin d'accès de l'arc de triomphe. Cippe grossier. Hauteur, 0 m. 52; largeur, 0 m. 35; profondeur, 0 m. 38. Lettres de 40 millimètres.

D M

M CAECI

LIO IBZ

THAE CE

D(is) M(anibus). M. Caecilio Ibzthae, Ce...

A remarquer ce surnom indigène.

[1] C'est l'hypothèse de M. le lieutenant-colonel Bouin. L'édifice mesure 1 m. 10 de hauteur, dont 0 m. 36 de base. Sa largeur est de 7 m. 63 et sa profondeur de 4 m. 39.

21. Au bord de l'oued, à peu près à hauteur du sentier qui conduit aux ruines. Pierre tombale incomplète. Très mauvaise gravure.

D M S·SYRAPHOENIX
DOMITA VIXIT ANN
LVITVS SYROPHOEN
ALEM ET OPSEQVA HO
5 TAVXOR INCOMPAR
LACVM SEPVLCRI F

D(is) M(anibus) s(acrum). Syraphoenix Domitia uixit ann(is)... [Ca]lvitius Syrophoen[ix]... [funer]alem et opsequia ho[nes]ta uxori incompar(abili) .....acum sepulcri f[ecit].

Lecture très incertaine. Il semble bien qu'il y ait les traces d'un A au début de la ligne 3, avant l'L.

Fragment.

22. Ce fragment est en trop mauvais état pour qu'on puisse le classer dans l'une des catégories précédentes; il s'agit vraisemblablement d'une inscription honorifique, peut-être aussi d'une inscription funéraire. Il a été trouvé à l'ouest du temple, au sud-ouest du forum dont le dégagement vient d'être terminé. Je le reproduis uniquement parce qu'il contient le mot *foro*.

Hauteur, 1 m. 30; largeur, 0 m. 70; profondeur, 0 m. 55. Lettres de 40 millimètres. La partie de la pierre qui portait l'inscription est très endommagée; il ne reste que les lettres suivantes. Écriture semblable à celle de l'époque d'Hadrien.

L ORVM
NTIVM SV
T FORO·

...[ge]ntium su[pra?].....[e]t foro.

Ce mot est le seul qui soit complet.

Telle est actuellement la moisson épigraphique récoltée au cours des fouilles qui ont été conduites sur le plateau de Ksar-Faraoun. Ces fouilles ne font pas seulement honneur à l'officier supérieur qui les a dirigées et qui leur a communiqué une impulsion des plus fécondes. Elles honorent aussi M. le général Henrys, commandant général du Nord, dont l'active et constante sollicitude a été pour nous d'un précieux encouragement, et le très distingué chef du Service des Beaux-Arts, M. Tranchant de Lunel, architecte-conseil du Protectorat. Mais surtout elles resteront un des exemples les plus remarqués de la merveilleuse conception politique du Commissaire-Résident général commandant en chef, le général Lyautey. Alors que le Maroc, naguère convoité par l'Allemagne, demeure en butte aux mensonges et aux intrigues de nos ennemis, il est d'un intérêt supérieur, du point de vue politique, de montrer aux indigènes que la France, pays fort, n'a point souci seulement des préoccupations militaires.

En outre, du point de vue scientifique, la campagne de fouilles si fructueuses menée à *Volubilis* est un événement digne de retenir l'attention du monde savant; j'ai pensé faire œuvre utile à la science en adressant cette contribution épigraphique à la Commission de l'Afrique du Nord.

Louis Chatelain,

Ancien membre de l'École française de Rome,
chargé de mission du Gouvernement marocain.

STATUE CUIRASSÉE

TROUVÉE

À CHERCHEL (ALGÉRIE).

RAPPORT DE M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Les découvertes de Cherchel fournissent sans cesse à nos études des documents du plus vif intérêt. Chaque fois qu'on y remue le sol, on peut s'attendre à une surprise nouvelle; il est bien rare que les travaux ordonnés par la municipalité ne contribuent pas à augmenter les richesses déjà réunies dans le musée de cette petite ville. C'est ce qui vient d'arriver encore une fois [1].

[1] En 1895, le Musée de Cherchel a fait l'objet d'une publication de P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, in-4° de 178 pages et XXI planches, dans la Collection des *Musées de l'Algérie et de la Tunisie*. Depuis cette époque le *Bulletin archéologique du Comité* a enregistré toutes les découvertes qui lui ont été signalées par MM. Waille, Gsell, Marye, Albert Ballu, etc., et dont voici l'indication : 1896, p. 219; 1898, p. CXLIX; 1899, p. CXXXV (statue d'Apollon conservée à Marengo), LIII, CLXXXIV, CCII; 1901, p. CLI (près de Cherchel); 1902, p. CXXXVII, 347 à 361; 1903, p. CLXVIII, CCXXVI; 1904, p. CLV; 1905, p. CLXII, p. 75 à 76; 1906, p. 182-183; 1908, p. CCLIV à CCLVI (statue égyptienne avec inscription); 1912 (fouilles du théâtre), p. 467 à 468; 1913, p. CCXXXIV, p. 19 à 20 (fibule de l'époque barbare); 1914, p. 264 à 269, pl. XVIII (statue de Ganymède). — La sculpture la plus importante, entrée au Musée de Cherchel dans ces dernières années, est sans contredit la belle statue d'Apollon, que vient de publier M. Étienne Michon dans les *Monuments Piot*, t. XXII, 1916, p. 55 à 70, pl. VII à IX. C'est une réplique de l'Apollon du Tibre, conservé au Musée des Thermes à Rome, mais elle est de qualité supérieure et dans un meilleur état. — Les fouilles du théâtre furent commencées en 1904 par Victor Waille, qui déblaya d'abord la scène.

La trouvaille dont j'ai à rendre compte à la Commission a eu lieu par hasard et d'une façon tout à fait inattendue. Les détails que je possède à ce sujet m'ont été obligeamment communiqués par M. A. Ballu, inspecteur général des Monuments historiques de l'Algérie. Avec son empressement coutumier, notre collègue a bien voulu me transmettre tous les renseignements qu'il avait reçus de M. Jean Glénat, chargé de la direction des fouilles, ainsi que des photographies et des dessins, dus au même correspondant.

Vers le milieu du mois de janvier 1916, au cours des travaux de voirie qui s'exécutaient dans la rue de l'Hippodrome afin d'établir une canalisation, on découvrit, à proximité de l'emplacement du théâtre antique, sur un point exactement situé au coin de la rue du Général-Cavaignac d'un côté, vis-à-vis la rue du Caire de l'autre, un magnifique torse d'homme en marbre blanc, revêtu d'une cuirasse richement ornementée. Ce torse mesurait 1 m. 35 de hauteur, y compris le haut des jambes que les lambrequins de la cuirasse recouvrent en grande partie[1]. Une jambe droite réunie à un tronc de palmier, un genou gauche ainsi que des débris de plinthe, appartenant sans conteste à la même statue, furent également recueillis.

Aussitôt on fit des recherches supplémentaires dans l'espoir de retrouver les autres morceaux. Le terrain de la rue qui n'avait pas été atteint par la tranchée de canalisation fut exploré avec le plus grand soin, mais toutes les tentatives demeurèrent sans résultat. Comme l'indique le creux visible au sommet du torse, à l'endroit du cou, la tête était faite à part et encastrée[2]; elle n'a pas été retrouvée : le mollet gauche manque; le bras droit étendu a disparu ainsi que l'avant-bras gauche autour duquel s'enroulait l'extrémité d'un manteau. Malgré ces pertes regrettables, la statue a été remontée et les fragments ont été remis à leur place. Dans ce nouvel état, elle mesure 2 m. 27 de hauteur sans la tête,

[1] Un premier torse nu, mesurant 1 m. 20 de hauteur, avait été trouvé quelques jours auparavant, à 25 mètres de distance, dans la même tranchée de canalisation.

[2] Sur un bon nombre de ces statues cuirassées, les têtes étaient mobiles. On remplaçait la tête d'une mpereur par celle d'un autre empereur. Tacite (*Ann.*, I, 74) raconte qu'en l'an 15, Granius Marcellus, préteur en Bithynie, fit enlever la tête d'une statue d'Auguste pour y substituer celle de Tibère.

CHERCHEL (Algérie).

Statue cuirassée.

Imp. Catala frères - Paris

c'est-à-dire depuis le bas de la plinthe jusqu'au-dessus de l'épaule droite (voir la planche X). Elle devait donc avoir, quand elle possédait sa tête, environ 2 m. 56. Elle se présente à nous comme un morceau d'une exécution remarquable, d'un intérêt tout à fait exceptionnel, digne de retenir l'attention des archéologues.

Il est tout d'abord nécessaire de donner une description aussi exacte que possible de ce beau marbre; le contrôle en sera facile sur la photographie de M. Jean Glénat qui montre la statue reconstituée (pl. X). Le personnage était représenté debout, dans une noble et fière attitude, celle d'un chef habitué à commander. Le poids du corps repose tout entier sur la jambe droite dont le pied reste à plat, tandis que le pied gauche, légèrement soulevé, se trouve reporté en arrière : l'affaissement du genou gauche entraîne l'abaissement du vêtement; le mouvement très prononcé du pied du même côté indique nettement cette position. Le bras droit étendu faisait le geste majestueux de l'*adlocutio*, le geste du général qui harangue ses troupes. Le bras gauche abaissé se relevait au coude, afin de permettre à la main de s'appuyer sur une lance.

Une tunique courte et légère, probablement en toile, apparaît au-dessus des genoux et constitue le vêtement de dessous. Elle est presque entièrement dissimulée sous une cuirasse, décorée de plusieurs figures, qui reproduit sans aucun doute une cuirasse de métal dont l'ornementation consistait soit en reliefs exécutés au repoussé et repris à l'aide du burin, soit en figures travaillées à part et appliquées ensuite sur le métal comme des *emblemata*. Je reviendrai sur ces reliefs, sur leur arrangement, sur la composition et l'explication des figures.

Les épaulières sont ornées de foudres discrètement indiqués : le foudre figure sur les balles de fronde et sur les boucliers des légionnaires; il se voit également sur les cnémides du dieu Mars[1]. C'est un symbole de guerre bien caractérisé. Les pattes de ces épaulières paraissent être fixées par devant. Celle de droite, seule visible, se termine par une tête de lion dans la gueule duquel joue un petit anneau qui était traversé par une lanière correspondant à une autre lanière attachée sur la cuirasse autour d'une rosace en relief. Réunies par un nœud, ces deux lanières de cuir contribuaient à

[1] L. Heuzey, *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1872, p. 68

assujettir la partie antérieure de l'armure. Deux manches d'étoffe, courtes et plissées, entourent chaque épaule. Étaient-elles recouvertes de lamelles frangées? Les photographies que j'ai sous les yeux ne me permettent pas de le reconnaître avec certitude.

Les lambrequins, attachés au bas de la cuirasse, descendent des hanches et forment comme une bordure complémentaire; ils se composent d'abord de deux rangs superposés de petites plaques à bords arrondis. Les plaques du rang inférieur sont tout à fait unies [1]; celles du rang supérieur recouvrent chacun des interstices laissés entre les plaques du premier rang et s'étalent ainsi sur un fond plat [2]. Les unes, décorées de masques de Satyres à longues cornes, alternent avec d'autres plaques ornées de masques barbus dont les doubles moustaches, d'une longueur démesurée, se terminent en crocs, tandis que la partie de la barbe qui couvre le bas du visage finit en pointe, entourée de godrons disposés en éventail. Au-dessous de cette double rangée de plaques descendent sur les jambes de nombreuses lamelles à bouts frangés [3].

Un manteau militaire, jeté sur l'épaule gauche, cache l'épaulière : le sculpteur a eu soin de ne pas étendre la draperie; il l'a réduite sur ce point à sa plus simple expression, afin de ménager l'espace nécessaire à la composition qu'il devait développer sur le devant de la cuirasse. Le manteau retombe derrière l'épaule et vient s'enrouler sur l'avant-bras gauche. D'après les deux entailles parallèles, nettement reconnaissables sur le moignon de cet avant-bras, le morceau manquant était taillé à part, soit qu'il ait été exécuté en même temps que la statue, soit qu'il ait constitué une réparation postérieure. La même observation concerne le bras droit, où les trous des tenons sont également reconnaissables [4]. Les deux bras étaient nus.

Un détail qu'il faut noter, car il n'est pas toujours exprimé sur

[1] La plupart sont endommagées et ont perdu leur extrémité arrondie.

[2] Deux plaques du deuxième rang sont ébréchées sur le bord inférieur.

[3] Au-dessus de la jambe droite, une de ces lamelles est brisée avec sa frange. Les franges qui surmontent la jambe gauche appartiennent à un morceau de cette jambe qui a été retrouvé; la juxtaposition est très nette et ne donne pas l'idée d'une cassure; on dirait plutôt que ces franges font partie d'un morceau travaillé à part et qui aurait été remis à sa place primitive.

[4] N'ayant pas vu la statue, je ne puis dire si le torse cuirassé avec les lambrequins formait un morceau séparé dans lequel s'emboîtaient les jambes. Voir la note précédente et les deux photographies (pl. X et XI).

les cuirasses des statues en marbre, montre avec évidence que la statue de Cherchel offre la copie très exacte d'une cuirasse en métal; elle devient ainsi un document précieux pour l'étude de la ciselure antique. Les deux pièces principales, celle qui recouvre la poitrine et celle qui protège le dos, sont pourvues chacune, dans le sens de la hauteur, d'un bord saillant. Sous le bras droit, les deux bords sont maintenus par trois charnières, également espacées. Ce sont ces charnières qui, sur les exemplaires en métal, assuraient le jeu des deux pièces et, par conséquent, l'ouverture et la fermeture de la cuirasse. Il est possible que les pattes des épaulières soient devenues, à l'époque romaine, de simples motifs ornementaux, ou que, tout en soulageant les charnières, leur secours n'ait pas été absolument indispensable. Modelée sur les formes du corps, la cuirasse paraît s'ajuster aisément; les pectoraux se développent d'une manière naturelle; les bouts des seins et le nombril sont indiqués.

De la partie inférieure de la statue, la plupart des morceaux ont été retrouvés, à l'exception du mollet gauche. Les jambes sont nues comme les bras. Le personnage est chaussé de brodequins en cuir souple, ornés de palmettes, montant jusqu'au mollet et lacés par devant. Munie d'une semelle, cette chaussure enveloppe l'extrémité du pied, mais reste ouverte sur le cou de pied et au-dessus. A l'endroit de l'échancrure le bas de la jambe est protégé par une languette de cuir que maintient un système de lacets entre-croisés et noués en trois endroits; l'extrémité de cette languette dépasse le bourrelet supérieur du brodequin qu'un mufle d'animal, en partie brisé, ornait par devant. Plusieurs petits trous, à l'intérieur desquels on remarque encore des traces de résine, se voient à droite et à gauche près des œillets. Il semble toutefois difficile d'affirmer que ces trous aient servi à des incrustations.

Contre la jambe droite, et faisant corps avec elle pour soutenir le poids de la statue, se dresse un tronc de palmier exécuté avec un soin particulier. A la partie supérieure du tronc, une palme sort de l'écorce; un régime de dattes pend à ses côtés. Il existe un certain nombre de statues auprès desquelles ce tronc de palmier remplace le tronc d'arbre, lourd et noueux, dont les sculpteurs de l'antiquité ont usé si fréquemment pour le renfort des jambes. Ce sont pour la plupart des statues d'athlètes, des statues iconiques

ou des statues cuirassées[1]. Sans examiner la question de savoir si le choix du soutien a toujours un rapport direct avec le sujet représenté, il est bon de se souvenir que certains artistes ont eu d'autres inventions ingénieuses et qu'ils ont donné à ce soutien nécessaire les formes les plus diverses. Je me borne à rappeler qu'à la droite de la célèbre statue d'Auguste, dite de Prima Porta, le tronc d'arbre est dissimulé par un dauphin que chevauche un Amour[2]; une autre statue cuirassée, découverte à Kisamos, en Crète, a pour soutien une Nation vaincue que le sculpteur a représentée sous l'aspect d'une femme agenouillée, les mains liées derrière le dos[3]. Parfois un trophée s'élève à la même place; on y voit aussi un petit rocher supportant un bouclier ou d'autres attributs guerriers.

La décoration proprement dite de la cuirasse, qui donne à la statue une valeur particulière[4], comprend trois registres de figures superposées. Dans la zone supérieure, une divinité barbue domine l'ensemble : le haut du corps de ce dieu tutélaire semble sortir du ciel et se soutenir dans l'espace, montrant ainsi qu'il apporte son aide et sa protection aux personnages placés au-dessous de lui. Au centre se déroule la scène principale, composée de quatre figurines en pied, ayant entre elles un lien commun et dont le groupement offre une signification certaine. Un Triton et un Centaure se font pendants dans la zone inférieure (pl. XI).

Ainsi qu'on l'observe dans les ouvrages d'orfèvrerie que l'antiquité nous a laissés, les figures en pied reposent chacune sur une petite base indiquant le terrain de l'action. Ici ces bases ne sont pas placées toutes à la même hauteur. Une des figures est plus

[1] Voir à ce sujet le travail d'Ada Maviglia, *Gli attributi dei sostegni nella statuaria antica*, dans les *Röm. Mittheilung.*, XXVIII, 1913, p. 1 à 91; pour les trones de palmier, p. 12 à 14.

[2] W. Amelung, *Die Skulpturen des vaticanischen Museums*, I, n. 14, p. 19-28, avec une bibliographie abondante. Une très belle reproduction a été donnée dans les *Monuments de l'Art antique* d'O. Rayet, II (n. 71, article de J. Martha).

[3] *Monumenti antichi*, XI, tav. 25, 1.

[4] Certains archéologues ont supposé que les corps de ces statues impériales cuirassées étaient parfois travaillés à part en marbre grec. Expédiées de Grèce, elles auraient reçu en Italie ou dans les provinces des têtes de travail inférieur et d'un marbre différent. Ces différences du marbre employé pour la tête peuvent s'expliquer aussi par les substitutions qui s'opéraient après la mort des empereurs.

CHERCHEL (Algérie).
Statue cuirassée. Torse.

Imp. Catala frères - Paris

grande que les autres : afin d'obvier au mauvais effet que, par suite de cette disproportion, un alignement des bases eût produit, l'artiste a eu l'idée d'abaisser légèrement la base de cette figure. En la descendant, il évitait un contact fâcheux de la tête avec le saillant du pectoral gauche de la cuirasse sous lequel elle eût été complètement écrasée. Cet arrangement était une nécessité; le sculpteur gagnait ainsi l'espace nécessaire pour aérer sa composition. A la gauche de cette première figure, il s'en trouve une autre, disposée à peu près sur le même plan et que son geste lie étroitement à la première.

Mais, avant d'aller plus loin, une remarque générale s'impose : les quatre figures de cette partie centrale sont mutilées dans leurs parties essentielles; elles perdent, de ce fait, une grande partie de leur intérêt. Les visages n'existent plus, ils ont été entièrement bûchés, ils ont disparu : il est impossible de retrouver la moindre trace des traits [1]. Nous sommes ainsi privés d'une source d'informations qui nous aurait permis d'identifier avec une certaine sûreté deux des personnages, d'expliquer historiquement leur présence et leur réunion. Ce n'est pas une raison pour renoncer à toute explication; nous tenterons d'en présenter une, dans la mesure des moyens dont nous disposons.

Le personnage principal, plus grand que les autres, est représenté debout, en costume héroïque, la poitrine et les jambes nues; son manteau, après avoir enveloppé le bas du corps, vient retomber sur le bras gauche (pl. XII). Dans la main droite avancée, il tient

[1] État des mutilations subies par chaque figure en commençant par la droite du spectateur. Il est assez difficile d'en avoir une idée juste d'après la photographie d'ensemble reproduite sur la planche X, et qui donne plutôt une idée favorable. Nous devons à l'obligeance de M. A. Ballu des photographies de détail et de grande dimension, montrant clairement les outrages que chaque figure a subis : 1° *Figure féminine, ailée, tenant une couronne :* visage enlevé, ainsi que la chevelure à l'exception du chignon; dégradations à l'aile gauche, à l'extrémité du pied gauche, au milieu du bras droit. — 2° *Figure virile en costume héroïque :* visage enlevé; dégradations à la chevelure, à la main gauche, à l'avant-bras droit. — 3° *Figure féminine drapée :* visage enlevé, ainsi que la chevelure à l'exception du chignon, bouclier et bras droit en partie brisés; dégradations à la main gauche et au glaive. — 4° *Figure virile, ailée :* visage enlevé; manquent la jambe droite avec le pied, le bras du même côté; dégradations à l'aile droite et au pied gauche. Les mutilations des visages paraissent avoir été faites intentionnellement.

une petite Victoire aux ailes dressées et frémissantes qui, dans un mouvement plein de vivacité, s'élance en avant; elle porte un trophée sur l'épaule gauche[1]. Le héros présente cette statuette à une femme placée à sa droite. Ce héros est un empereur ou un prince de la famille impériale, à coup sûr un général victorieux. Admettons que ce soit un empereur, et désignons-le sous ce titre.

Une figure voilée de grande taille, la Paix[2] ou la Victoire, les bras nus, le sein gauche découvert, apparaît derrière lui. La brise qui l'amène de l'Olympe soulève encore les plis de sa robe; elle avance, pour le glorifier, sa main droite chargée d'une couronne de chêne à lemnisques qu'elle se dispose à poser sur la tête du héros; de la main gauche elle relève un pan de son manteau. Il ne reste absolument rien du visage de l'empereur, rien non plus de celui de la figure ailée qui l'accompagne : tous deux sont tournés de profil vers la droite. Cependant un détail de la chevelure de l'empereur a été épargné, et ce détail a son importance : des cheveux courts et serrés couvrent la nuque, descendant assez bas sur le cou. C'est une particularité frappante des portraits de tous les membres de la dynastie julio-claudienne. Auguste, Tibère, Claude, Néron, ainsi que les princes de leur famille, ont tous la partie basse et postérieure du cou cachée par des cheveux. En tenant compte du sentiment inspiré par la belle exécution des reliefs, on a le droit de conclure que la statue appartient à la première moitié du 1er siècle de notre ère. Cela me semble hors de doute.

La date se trouve donc établie d'une manière approximative,

[1] Le mouvement de cette petite Victoire rappelle celui du gracieux bronze de Constantine (Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. VIII); elle est chargée d'un trophée comme la Victoire d'Apollonie, donnée au Louvre par M. Grasset, consul de France à Corfou, reproduite par Duruy, *Histoire des Romains*, III, p. 409; cf. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, II, p. 387, 5. — Dans une lettre adressée à M. A. Ballu, le 24 février 1916, M. Jean Glénat, qui a examiné le marbre, écrit : « Il tient dans sa main droite deux petites figures ailées symbolisant la Victoire». Mon explication me paraît plus conforme à la réalité, affirmée par l'image assez nette que donne la photographie; il n'y a qu'une seule figure, une seule Victoire. — Sur le fameux fourreau de glaive trouvé à Mayence en 1848, Tibère est représenté assis entre Mars et la Victoire, tenant dans la main droite étendue une petite statuette analogue; *Corp. inscr. latin*, t. XIII, n. 6796; Walters, *Catalogue of the bronzes in the British Museum*, n. 867.

[2] La Paix est ainsi représentée sur les monnaies de Vespasien : Cohen, *Description des monnaies de l'Empire romain*, 2e édit., n. 275 à 289.

CHERCHEL (Algérie).

Statue cuirassée.

Détails de la cuirasse. Auguste.

Imp. Catala frères - Paris

CHERCHEL (Algérie).

Statue cuirassée.

Détails de la cuirasse. Livie.

Imp. Catala frères - Paris

mais l'interprétation du sujet demeure incertaine. Poursuivons l'examen de la scène centrale. Elle comporte deux figures principales, l'empereur faisant face à une figure féminine drapée, puis deux figures accessoires servant à déterminer la nature et le rôle des deux premières. L'empereur est désigné d'une manière incontestable par la figure ailée qui s'apprête à le couronner. Vis-à-vis de lui, la femme drapée dont le regard se rencontrait avec le sien est caractérisée par un Amour, debout derrière elle (pl. XIII). Cet Amour a été représenté dans les mêmes proportions que la figure ailée à laquelle il fait pendant. Muni aussi de grandes ailes, vêtu d'un manteau que retient une fibule sur le haut de la poitrine [1] et qui retombe en arrière jusqu'aux talons en laissant le devant du corps entièrement découvert, il porte un arc dans la main gauche avancée; le bras droit étant brisé, on ne peut de ce côté compléter son attitude [2]. Sa présence démontre la nature du lien qui unit les deux figures principales : ce sont deux époux.

Si la figure masculine est celle d'un empereur, la figure féminine est donc celle d'une impératrice. Pourquoi cette impératrice porte-t-elle un glaive au bras gauche et s'appuie-t-elle de la main droite sur un grand bouclier rond décoré d'une tête barbue? Par la raison très simple qu'elle est représentée sous une forme divine : d'une part, son costume chaste avec un sein légèrement découvert convient à une *Venus Genitrix;* d'autre part, les armes qu'elle tient lui donnent le caractère d'une *Venus Victrix*. Non seulement il est regrettable que son visage ait été mutilé, mais nous devons déplorer aussi la perte de sa chevelure en grande partie disparue. Les arrangements des coiffures féminines romaines sont curieux à étudier, en particulier celles des impératrices, qui donnaient toujours le ton et la mode : ils aident souvent à dater les bustes individuels. Par bonheur, deux détails intéressants de la chevelure ont échappé

[1] Dans sa lettre à M. Ballu du 24 février, M. J. Glénat dit que le manteau est retenu par un lien traversant la poitrine. Je n'ai pas pu retrouver sur la photographie la trace de ce lien, qui doit être la bandoulière d'un carquois. Le long de la cuisse gauche apparaît une déchirure du marbre qui semble indiquer la place occupée par ce carquois.

[2] Sa pose rappelle, avec l'adjonction d'un manteau, celle de l'Éros trouvé au Palatin en 1862 et actuellement au Louvre, dont M. Froehner a donné dans l'*Illustration*, 1867, p. 152, une photographie prise avant la fâcheuse restauration de Steinhäuser; cf. Baumeister, *Denkmäler der Klassischen-Altertums*, fig. 1551; Froehner, *Notice de la sculpture antique du Louvre*, n. 325.

à la destruction. On peut constater qu'elle était divisée en trois masses dont la réunion formait un chignon sur la nuque; les deux principales se terminaient par des boucles ondulées tombant à droite et à gauche sur les épaules. Ce chignon et ces boucles sont encore reconnaissables.

Au cours du Ier siècle, une seule impératrice fut représentée avec une coiffure aussi simple, c'est Livie. Jusqu'au milieu du IIe siècle, toutes les autres portent des coiffures d'une complication singulière. Un buste de bronze, conservé au Louvre et dont la chevelure n'a été l'objet d'aucune restauration, peut être utilement rapproché de notre tête mutilée. Je veux parler du buste de Livie, trouvé en 1815, avec celui d'Auguste, à Neuilly-le-Réal en Bour-

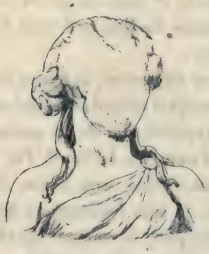

A. Buste d'une impératrice.
(Statue de Cherchel.)

B. Buste de Livie.
(Bronze de Neuilly-le-Réal.)

bonnais. Ainsi que l'indique la formule *votum solvit libens merito*, gravée sur sa base, le buste de Neuilly-le-Réal, comme la cuirasse de Cherchel, représente Livie sous une forme divine [1]. Le croquis

[1] De Ridder, *Les bronzes antiques du Louvre*, n. 28-29; J.-J. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, II, p. 39. — Il existe plusieurs représentations de Livie avec des attributs divins; on possède aussi des monnaies sur lesquelles son image est accompagnée de légendes significatives. Des pièces de bronze portant le nom de Tibère présentent une tête de femme qu'on regarde comme son portrait, entourée des mots SALVS AVGVSTA, PIETAS, IVSTITIA; une monnaie d'argent frappée à Byzance, vraisemblablement sous Claude, montre la même tête avec la légende ΘΕΑ ΣΕΒΑΣΤΗ; cf. la pièce frappée à Oea, dans la Syrte. Comme le buste de Neuilly-le-Réal, ces têtes ont une coiffure qui se distingue par un chignon et deux boucles descendant sur le cou au-dessous des oreilles. Cf. Bernoulli, *l. c.*, p. 86, pl. XXXII, nos 9, 10, 12.

de ce buste (B), reproduit à côté de celui de la tête mutilée (A), me paraît avoir une valeur documentaire dont il serait difficile de nier l'importance. La comparaison en est instructive : les deux têtes portent une coiffure tout à fait semblable. Le buste du Louvre offre sans aucun doute les traits de Livie que l'inscription désigne formellement par les mots LIVIAE AVGVSTAE; l'impératrice de la cuirasse de Cherchel, dont le visage a été mutilé mais dont on peut encore reconnaître la coiffure absolument pareille à celle du buste de bronze, ne peut être que la même princesse. Il résulte de cette observation que l'empereur représenté doit être Auguste, et que la scène nous montre le pacificateur de l'univers associant Livie à son œuvre de triomphe.

A vrai dire, je pense que la statue de Cherchel n'a pas été sculptée sous le règne d'Auguste, mais seulement sous le règne de Claude. On sait que ce dernier prince honora d'une manière particulière la mémoire de son aïeule, qui reçut dans les provinces des honneurs divins; il fit placer son image dans le temple d'Auguste [1]. Sur les reliefs de la cuirasse de Cherchel, Livie joue un rôle particulièrement remarquable en face de son époux : elle reçoit de lui des marques non équivoques d'une admiration passionnée. D'après les détails relatés plus haut, la statue doit provenir du théâtre, à quelques mètres duquel elle fut recueillie en même temps qu'une autre statue qui contribuait comme elle assurément à la décoration de cet édifice [2]. J'imagine que le théâtre dont les ruines ont été retrouvées à Cherchel n'est pas antérieur à l'année 42, époque de la pacification et de la formation des provinces Maurétaniennes, et qu'il fut construit sous le règne de Claude. La statue aurait été exécutée vers le même temps. Ainsi s'expliquerait l'attitude d'Auguste qui, au lieu de recevoir des mains de Livie la statuette de la Victoire, s'avance pour la lui présenter, tandis que Livie, immobile dans sa pose de déesse, attend de pied ferme l'hommage de l'époux qu'elle vient de désarmer.

Sur un relief représentant avec plus de développement une scène analogue, mais qui a été exécuté du vivant d'Auguste, les rôles des deux époux sont absolument renversés. Je veux parler d'un des vases historiques de Boscoreale sur lequel nous voyons Livie, que

[1] Suétone, *Claud.*, 11; Dion, LX, 5; Sénèque, *Apokolok.*, 9.

[2] Une tête de l'Afrique en marbre blanc provient aussi du théâtre: St. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. 55-57, pl. IX.

Velleius Paterculus appelait «eminentissima et per omnia deis quam hominibus similior femina» [1], coiffée du diadème de Junon, escortée de Rome et du Génie du peuple romain se présentant devant Auguste assis et lui offrant l'image de la Victoire [2]. On sent la différence des intentions qui ont présidé à la composition des deux reliefs et, par suite, la différence des temps où ils ont été exécutés. Sur le vase de Boscoreale, antérieur à la mort d'Auguste, c'est Livie qui s'incline devant le fondateur de l'empire et le glorifie; sur la cuirasse de Cherchel, postérieure à la mort du prince, c'est Auguste lui-même qui rend hommage à sa femme. Selon toute vraisemblance, la cuirasse a été exécutée sous le règne de Claude. Du vivant d'Auguste, pas plus que sous Tibère, l'empereur n'aurait été représenté dans cette posture devant Livie.

La divinité qui paraît dans les airs au-dessus de cette scène, et dont par un hasard presque miraculeux les traits nous ont été conservés, est le dieu Mars (pl. XIV). C'est Mars Ultor, caractérisé par l'écharpe que le vent soulève autour de sa tête et dont les extrémités sont retenues sur les bras. Coiffé d'un casque sous lequel on distingue les mèches d'une abondante chevelure, il porte une longue barbe bouclée; sa poitrine est couverte d'une cuirasse que soutiennent deux épaulières ornées d'un dauphin; une bandoulière de cuir traverse la cuirasse en diagonale. Les bras sont nus; la main gauche, ramenée sur le sein droit, tient l'extrémité d'une épaulière; la main droite, levée à la hauteur du visage, est brisée [3].

L'image de Mars Ultor, adoptée dans les sanctuaires militaires, avait aux yeux de l'armée une importance exceptionnelle [4]. C'était une croyance répandue chez les Romains que le dieu Mars intervenait dans l'action quand son secours leur était nécessaire. Une anecdote rapportée par Valère Maxime [5] nous fournit sur ce point

(1) *Hist. rom.*, II, 130, 5.

(2) Héron de Villefosse, *Le trésor de Boscoreale*, p. 135, pl. XXXII.

(3) Sur le bas-relief de Carthage, la main droite, qui était dans la même position, est également brisée. St. Gsell (*Notes sur quelques sculptures antiques de l'Algérie*, dans la *Revue archéol.*, 1901, 1, p. 72-81), dit que cette main tenait un glaive dont on voit encore la trace.

(4) Dans l'invocation qu'il adresse à la fin de son œuvre à Jupiter Capitolin, à Mars et à Vesta pour les supplier de protéger l'Empire, Velleius Paterculus (*Hist. rom.*, II, 131) appelle Mars «auctor ac stator Romani nominis».

(5) I, c. VIII, *de Miraculis*, 6; cf. Ammien Marcellin, XXIV, c. IV, 24.

Imp. Catala frères - Paris

CHERCHEL (Algérie).

Statue cuirassée. Détails de la cuirasse. Mars Ultor.

un renseignement curieux. Les Bruttiens et les Lucaniens voulaient détruire la ville de Thurium; le consul C. Fabricius Luscinus mettait ses soins à la protéger. Les deux armées étaient en présence, et le succès paraissait douteux. Tout à coup un jeune homme d'une taille extraordinaire apparaît aux Romains : les voyant irrésolus, il les entraîne en s'élançant le premier à l'assaut; son audace leur assure la victoire. Le lendemain, comme le consul distribuait des récompenses aux soldats qui s'étaient distingués dans la bataille, il annonça qu'une couronne était réservée au guerrier vaillant et audacieux qui avait forcé le retranchement. Personne ne se présenta pour la recevoir, et c'est en vain qu'on chercha celui qui avait mérité cette distinction. Bientôt on sut que le dieu Mars était venu lui-même en cette occasion au secours de son peuple : *Cognitum pariter atque creditum est Martem patrem tunc populo suo adfuisse.*

Inter cetera hujusce rei manifesta indicia, ajoute l'historien latin, *galea quoque duabus distincta pennis qua caeleste caput tectum fuerat, argumentum praebuit.* Cette phrase est curieuse à rapprocher de la représentation offerte par notre cuirasse, elle en souligne l'intérêt. Sur le côté droit du casque, on voit en effet un petit cimier : il supportait une aigrette de plumes qu'une cassure malencontreuse a fait disparaître.

On remarquera que, dans le texte de Valère Maxime, le dieu est appelé le «Père Mars». Le sculpteur de la cuirasse de Cherchel nous montre en effet un visage divin dans sa pleine maturité, respirant à la fois l'énergie et la bienveillance, et dont le regard a quelque chose de très paternel[1].

Sur les reliefs de la célèbre cuirasse de Prima Porta, le dieu Mars apparaît en pied; il y est représenté *imberbe*, faisant face au Parthe qui incline une enseigne devant lui[2]. M. A. von Domaszewski a expliqué pourquoi le dieu Mars n'était pas représenté barbu sur cette statue tandis qu'il porte une barbe épaisse sur la plupart des statuettes de bronze retrouvées dans les provinces de

[1] On peut rapprocher cette tête de celle d'une belle statuette de Mars trouvée dans la Grande Grèce, et qui de la collection Gréau a passé au Musée du Louvre : De Ridder, *Les bronzes antiques du Louvre*, n. 484; *Collection Gréau*, pl. XXX, n. 203.

[2] Voir le dessin donné par Domaszewski, *Der Panzerschmuck des Augustustatue von Primaporta*, dans la *Strena Helbigiana*, p. 51.

l'empire[1] : le type barbu n'avait pas encore reçu, à l'époque où la statue fut exécutée, l'approbation officielle; il ne fut adopté qu'un peu plus tard[2]. Les remarques de M. von Domaszewski me fournissent un argument pour appuyer l'opinion que je viens d'exposer au sujet de la date de la cuirasse de Cherchel, sur laquelle Mars Ultor se présente à nos yeux avec une longue barbe.

L'ornementation se complète dans la zone inférieure par deux figures affrontées d'un caractère purement décoratif : à gauche, un Triton barbu portant sur son épaule une proue de navire ; à droite, un Centaure dont le visage est trop usé pour reconnaître s'il est barbu ou non, soutenant devant lui, des deux mains, une corne d'abondance remplie de fleurs et de fruits. Le Triton, au-dessous du torse, à l'endroit où prend naissance sa longue queue de poisson, est affublé de deux ailerons garnis de plumes, de sorte que le corps du monstre se compose d'éléments empruntés à la fois à la nature de l'homme, à celle du poisson et à celle de l'oiseau[3]. Cette dernière particularité le rapproche des Sirènes. L'arrière-train du Centaure est remplacé par des enroulements de feuillage : le sculpteur a été contraint de recourir à cet artifice qui lui laissait plus de liberté pour conduire à sa guise un développement de rinceaux; par suite de l'abaissement de la figure d'Auguste, il n'avait plus de ce côté

(1) A la liste de ces statuettes trouvées en Gaule, que j'ai donnée dans le *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1907, p. 121-122, il faut ajouter une statuette trouvée près de l'Impernal, sur la rive gauche du Lot, le seul exemplaire qui ait encore sa lance antique, le Mars imberbe de Quevaucamps, conservé au Musée de Bruxelles, et une statuette trouvée à Mathay-Mandeure, conservée au Musée de Montbéliard (*Rev. archéol.*, 1903, 1, p. 147, fig. 3). Le Musée de Sofia possède un excellent bronze de Mars Ultor, provenant de Boutovo, au N. O. de Nicopolis ad Istrum (*ibid.*, 1897, 2, pl. XV et XVI).

(2) A. von Domaszewski, *op. cit.*, p. 52; cf. Ét. Michon, *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1900, p. 214-217. — Sur la question de Mars Ultor, voir Furtwängler, *Collection Somzée; monuments d'art antique*, n. 88, p. 61-64; St. Gsell, *Les statues du temple de Mars Ultor* (bas-relief de Carthage), dans la *Rev. archéol.*, 1899, I, p. 37-43, pl. II.

(3) Cf. le petit bronze publié par E. Braun, *Tritone portante in spalla un aplustre*, dans les *Annali dell'Instituto*, 1854, p. 87, tav. 17. — La frise de l'entablement du mausolée de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) est ornée, sur une de ses quatre faces, de deux Tritons affrontés qui non seulement sont munis au bas du torse des mêmes nageoires emplumées, mais portent encore dans le dos deux grandes ailes d'oiseaux : Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine*, I, p. 97, n. 114; *Antike Denkmäler*, I (1888), taf. XV.

l'espace nécessaire pour compléter la figure du Centaure[1]. Ces rinceaux, avec leur décor léger de tiges et de rosaces dont il était facile de varier la marche et les effets, ont été souvent utilisés par les décorateurs de cuirasses. L'emploi qui en est fait sur la cuirasse de Cherchel pour remplacer l'arrière-train du Centaure est pleine d'ingéniosité. L'harmonie générale de l'œuvre était ainsi sauvegardée et ne subissait aucune atteinte.

A l'exception de l'admirable statue d'Auguste, de Prima Porta[2], aucune autre appartenant à la série connue des statues cuirassées à décor, série qui a fait l'objet de plusieurs travaux d'ensemble, notamment de la part de MM. Warwick Wroth[3] et Hermann von Rohden[4], ne présente un plus vif intérêt. En dehors du Triton et du Centaure occupant la zone inférieure, elle n'offre aucune figure vulgaire, aucun motif banal et purement décoratif. La scène principale présente un caractère historique incontestable. On pourra différer d'avis sur son interprétation et sur l'identification des figures qui s'y trouvent représentées, mais il est impossible de nier l'importance de cette scène et d'en méconnaître la valeur.

Les fouilles faites dans le nord de l'Afrique ont déjà fait sortir de terre plusieurs de ces statues cuirassées; aucune ne peut soutenir la comparaison avec celle de Cherchel. A Carthage, le P. Delattre a exhumé sur la colline de Saint-Louis une Victoire colossale soutenant un trophée dont la pièce principale est une cuirasse à reliefs[5]. Un torse cuirassé de l'époque d'Auguste, découvert à

[1] A la partie supérieure d'un beau casque de gladiateur en bronze court une frise de griffons et d'enfants ailés dont les jambes sont remplacées par des enroulements de feuillage : *Museo borbonico*, III, tav. LX, n. 3. — Sur l'emploi du Centaure comme motif ornemental des cuirasses impériales, voir Étienne Michon, *Bulletin archéol. du Comité*, 1913, p. 290-291, pl. XX (Cuirasses d'Oudna, de Tinos et du musée de Séville).

[2] Amelung, *op. cit.*, n. 14; O. Rayet, *Les Monuments de l'art antique*, II, n. 71.

[3] *Journal of Hellenic studies*, vol. VII (1886), p. 126-142 ; *Imperial cuirass-ornementation, and a torso of Hadrian in the British Museum*, avec un essai de classification.

[4] *Die Panzerstatuen mit Reliefverzierung : Bonner Studien, Aufsätze aus der Altertumswissenschaft Reinhard Kekulé zur Erinnerung an seine Lehrtätigkeit in Bonn, gewidmet von seinen Schülern*, p. 1-20, pl. I, II, III. — Voir aussi le *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* de Salomon Reinach, aux renvois signalés par Ét. Michon, *Bulletin archéol. du Comité*, 1913, p. 288, note *h*.

[5] *Musée Lavigerie*, II, pl. I.

Cyrène et dont la décoration est semblable à celle de la statue d'Hadrien trouvée à Hierapytna (île de Crète), est conservé au musée Britannique [1]. A Khanguet-el-Kedime, M. Saladin a signalé une statue impériale dont la cuirasse est ornée de deux griffons affrontés [2]. A Lemta (Leptis minus), on en a trouvé deux : sur la première apparaissent aussi des griffons affrontés; sur la seconde, des Victoires [3]. Un fragment de torse, provenant d'Oudna et récemment entré au Musée du Louvre, laisse deviner une cuirasse d'un excellent travail : on y voit un Centaure se cabrant, entouré de tiges délicates et de rosaces élégantes [4]. Une statue d'Hadrien découverte à Philippeville [5], un torse recueilli à Timgad dans les ruines de la curie [6], les fragments d'une statue cuirassée en bronze, trouvés à Tsillit-Knilet, cercle d'El-Milia [7]; enfin un dernier torse, envoyé de Zian par le consul Pélissier et exposé au Louvre dans la salle des Antiquités africaines [8], constituent, je crois, toute la contribution fournie par l'exploration de l'Afrique du Nord avant la découverte très importante qui vient d'enrichir le Musée de Cherchel [9].

A. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

P.-S. — Je profite de ce rapport pour signaler un torse en marbre de la même série, inédit, je crois, dont on ignore malheureusement la provenance. Il a été donné, il y a plusieurs années, au Musée des Arts décoratifs par M. Ch. Pillet, ancien commissaire

(1) Sorlin-Dorigny, *Gazette archéol.*, XI, 1886, p. 299; Smith et Porcher, *History of the recent discoveries at Cyrene*, p. 76; Hermann von Rohden, *op. cit.*, taf. 3, 2.

(2) La Blanchère et Gauckler, *Musée Alaoui*, pl. XII, n. 20-21.

(3) *Ibid.*, pl. XII, n°s 18-19.

(4) Ét. Michon, *Note sur un torse cuirassé trouvé à Oudna (Tunisie)*, dans le *Bulletin archéol. du Comité*, 1913, p. 287-291, pl. XX.

(5) St. Gsell, *Musée de Philippeville*, pl. VIII.

(6) Ballu et Cagnat, *Musée de Timgad*, pl. III, 3.

(7) Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. X.

(8) Héron de Villefosse, *Gazette archéologique*, XII, 1887; *Chronique*, p. 23, n. 21.

(9) M. l'abbé Sautel a publié dans le *Bulletin archéol. du Comité*, 1913, p. 227-233, pl. XI, un beau torse cuirassé, orné d'une tête de Méduse et de Victoires couronnant le Palladium, qui provient des fouilles dirigées par lui dans le théâtre antique de Vaison.

priseur. La cuirasse est ornée à la partie supérieure d'une tête de Méduse; au centre, deux chevaux marins affrontés, d'un fort relief, sont montés par des Néréides qui, assises de côté, se tiennent d'une main au cou des animaux, et de l'autre présentent au vent leurs draperies afin de les utiliser comme des voiles; au-dessous, deux dauphins figurent la mer.

Le torse cuirassé appartient au type VI du classement proposé par Warwick Wroth [1]. Son ornementation présente la plus grande ressemblance avec celle du torse cuirassé de la statue de Titus, découverte dans les fouilles d'Olympie. Il est exposé au pavillon de Marsan, sur un palier d'escalier, près des bureaux de la conservation.

[1] *Op. cit.*, vol. VII (1886), p. 134.

LES ARMOIRIES FAMILIALES
DANS LA DÉCORATION
DES SCEAUX DES ÉVÊQUES FRANÇAIS
AU XIIIE SIÈCLE,

PAR M. MAX PRINET,
Membre du Comité.

Les armoiries étaient, à l'origine, des marques militaires. Elles servaient à désigner la personnalité des combattants, à la guerre et dans les tournois. Mais, de très bonne heure, devenues héréditaires, elles ont été considérées comme les emblèmes des familles. Les membres non combattants des maisons nobles — les clercs et les femmes — ont fait représenter sur leurs sceaux et sur des objets de toutes sortes les blasons que les chevaliers de leur race portaient sur le harnais.

A quelle époque les évêques français ont-ils commencé à faire armorier leurs sceaux du blason de leur famille[1] ? Je ne puis répondre d'une façon précise à cette question, car je ne saurais prétendre avoir retrouvé le plus ancien sceau ainsi décoré qui ait été gravé pour un évêque. Mais je voudrais signaler quelques exemples qui montrent comment, dès le XIIIe siècle, les évêques ont orné leurs sceaux d'armoiries familiales.

Dans leur forme habituelle, les armoiries sont figurées sur un écu. Nous trouvons un écu au lion, en 1263, sur le petit sceau de l'évêque de Langres, Guy de Rochefort[2]. Ce prélat n'appar-

[1] Je ne traiterai pas ici des armoiries des sièges épiscopaux.
[2] Sceaux de la Bourgogne, aux Archives nationales, n° 955.

SCEAUX ARMORIÉS D'ÉVÊQUES FRANÇAIS.

Imp. Catala frères - Paris

tenait pas à la maison franc-comtoise de Rochefort[1] dont on lui a, bien à tort, attribué le blason[2]. Il était de la famille des seigneurs du Puiset, vicomtes de Chartres[3], dont les armes consistaient en un lion, ainsi qu'on peut le reconnaître par des sceaux du XIIIe siècle[4].

En 1273, un sceau de Jean de Courtenay, évêque d'Orléans, est orné d'un écu à trois tourteaux, chargés chacun d'un crosson[5]. Les Courtenay portaient : *d'or à trois tourteaux de gueules*. Les crossons désignent la dignité épiscopale. La façon dont ils sont représentés ici, chargeant chacune des figures du blason, constitue une particularité tout à fait exceptionnelle dans l'histoire des insignes héraldiques de l'épiscopat. Généralement, les évêques qui, au XIIIe siècle et au commencement du XIVe, ont joint la crosse à leurs armoiries, l'ont fait représenter brochant sur l'ensemble de la décoration héraldique[6].

Guy d'Auvergne, archevêque de Vienne, a sur son contre-sceau, en 1275, un écu au gonfanon et au bâton brochant en bande[7]. Les armes sont bien celles de la maison d'Auvergne : *d'or au gonfanon de gueules, frangé de sinople*. Le bâton est une brisure de puîné.

Sur le contre-sceau de Thibaud de Pouancé, évêque de Dol, en 1295 (pl. XV), on voit un écu carré[8] portant deux léopards et un bâton brochant en bande[9]. La famille de ce prélat, originaire de

(1) Famille originaire de Rochefort-sur-le-Doubs ou Rochefort-sur-Nenon (Jura, arr. de Dôle, chef-lieu de cant.), qui a donné naissance aux chanceliers de France Guillaume et Guy de Rochefort, et qui a subsisté jusqu'à nos jours.

(2) *D'azur semé de billettes d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules.* Voir A. Daguin, *Les évêques de Langres*, dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III, p. 110-115.

(3) E. de L'Épinois, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 612. C. Cuissard, *Les seigneurs du Puiset*, p. 84.

(4) Collection de sceaux des Archives nationales, n°s 976, 3415. — Géliot et Palliot (*La vraye et parfaite science des armoiries*, p. 364) disent que ces armes étaient : *d'argent au lion de gueules armé et lampassé d'or.*

(5) Bibliothèque de l'Arsenal; ms. 6024; cf. H. Stein; dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1909, p. 387.

(6) M. Prinet, *Les insignes des dignités ecclésiastiqaes*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1911, p. 30-32.

(7) Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, t. I, p. 376, pl. III, fig. 2.

(8) Les écus carrés ont été fréquemment employés dans l'ouest de la France. On en trouve dès le XIIIe siècle, sur les monnaies de Jean Ier, duc de Bretagne (1237-1286). Voir Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, t. I, pl. XI, n°s 12, 13.

(9) Collect. des Arch. nat., n° 6600.

l'Anjou, avait des armes *de gueules à deux léopards d'or*[1]. Le bâton est, ici encore, une brisure.

En 1297, Ferry de Lorraine, évêque d'Orléans, est représenté, sur son grand sceau, accosté de deux écus. A dextre sont les armes de Lorraine : une bande chargée de trois alérions; à senestre est un blason au rai d'escarboucle (pl. XV)[2]. Ce dernier écu a été considéré par Douët d'Arcq[3] comme représentant les armes de Clèves. Ferry de Lorraine n'avait aucune raison de faire figurer sur son sceau les armoiries de Clèves. Il faut voir dans l'écu au rai d'escarboucle le blason de Navarre[4] : la mère du prélat était Marguerite, fille de Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre. C'est ici le premier exemple que j'aie relevé de cet usage que l'on retrouve au XIVe siècle et qui consiste à réunir, sur la même face d'un sceau épiscopal, les armes de la famille paternelle et celles de la famille maternelle du prélat[5].

Il arrive assez fréquemment que des armoiries remplissent le champ même d'un sceau, sans être enfermées dans un écu. En ce

(1) *Alias* à deux lions passants d'argent (*Armorial de France*, publié par Douët d'Arcq, n° 760; A. du Paz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, 2e partie, p. 45 et suiv.; C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. III, p. 168-173; J. Denais, *Armorial général de l'Anjou*, t. II, p. 148).

(2) Collect. des Arch. nat., n° 6769.

(3) *Inventaire de la collection de sceaux des Archives de l'Empire*, t. II, p. 532.

(4) Le blason de Navarre était, au moyen âge : *de gueules à l'escarboucle, ou rai d'escarboucle, d'or*. Le rai d'escarboucle s'est transformé, à l'époque moderne, sous l'influence de la légende de la bataille de Las Navas de Tolosa, en chaînes disposées en croix, en sautoir et en double ou triple orle. Voir Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 354-359.

(5) Sur le sceau de Guillaume Bertrand, évêque de Bayeux (1338-1347), fils de Robert Bertrand, sire de Briquebec, et d'Alix de Clermont-Nesle, figurent deux écus : celui des Bertrand et celui des Clermont-Nesle (P. de Farcy, *Sigillographie de la Normandie, Évêché de Bayeux*, p. 121-125).

Plusieurs historiens assurent que la maison lorraine de Sierk portait : *d'or à l'aigle de sable* (P. Benoît, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, p. 463; C. Robert, *Sigillographie de Toul*, p. 80; Abbé E. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. I, p. 332). S'il en était ainsi, on pourrait reconnaître un emblème héraldique de famille dans l'aigle qui décorait, en 1297, le contre-sceau de Jean de Sierk, évêque de Toul (Robert, ouvr. cité, pl. VIII, fig. 17). Mais, des recherches de M. J. Florange (*Histoire des seigneurs et comtes de Sierk*, p. VII, 11, n. 3, 18, 25, n. 1), il paraît résulter que la famille de ce prélat avait des armoiries différentes.

cas, il est souvent difficile de reconnaître si l'on a bien affaire à de véritables armoiries. En effet, la plupart des figures héraldiques ont été, à l'origine, identiques, quant à la forme, à certaines figures non héraldiques que l'on gravait sur les sceaux comme emblèmes ou comme motifs de décoration. Pour pouvoir affirmer que le décor du champ d'un sceau reproduit les armes du propriétaire de ce sceau, il est nécessaire de connaître la famille du propriétaire et le blason de cette famille.

Faute de s'être rendu compte de la difficulté, les Bénédictins, auteurs du *Nouveau traité de Diplomatique*[1], ont considéré comme armoriés quatre contre-sceaux fort anciens dont avaient fait usage Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en 1154, Rotrou de Warwick, son successeur, entre 1164 et 1183, Henri, évêque de Bayeux, entre 1165 et 1205[2], Guillaume du Perche, évêque de Châlons-sur-Marne, en 1224[3]. Aucune des figures gravées sur ces sceaux ne peut être donnée avec certitude comme la reproduction des armoiries d'un de ces prélats. Rien ne prouve que le blason de Hugues d'Amiens ait renfermé le bœuf[4] qui se trouve sur son

[1] T. IV, p. 385, 386. Les auteurs du *Nouveau traité de Diplomatique* alléguaient ces exemples pour combattre l'opinion de Mabillon qui avait dit (*De re diplomatica*, p. 133) que les armoiries n'étaient apparues sur les sceaux des évêques qu'au milieu du XIIIe siècle. Cf. N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. II, p. 99.

[2] Sur ces prélats, voir : *Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 647-667 ; t. XIV, p. 295-300 ; Delisle, *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre*, t. I, p. 381, 393, 454, 455.

[3] Voir Vte de Romanet, *Géographie du Perche et chronologie de ses comtes*, dans les *Documents sur la province du Perche*, 2e série, n° 1, p. 52, 58, 59.

[4] On a supposé que les Boves, comtes d'Amiens, avaient dans leur blason un bœuf, et on a conclu de la présence de ce bœuf sur le contre-sceau de Hugues que ce prélat était de la famille de Boves (*Nouveau traité de Diplomatique*, t. IV, p. 385 ; *Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 647 ; P. Hébert, *Un archevêque de Rouen au XIIe siècle, Hugues III d'Amiens*, dans la *Revue des questions historiques*, 1898, t. XX, p. 325). Rien ne prouve que les Boves aient porté des armes parlantes renfermant un bœuf. Les sceaux de plusieurs membres de cette famille, qui se sont conservés, offrent des armoiries où l'on ne voit pas de bœuf (Sceaux de la Picardie, aux Archives nationales, n°s 169, 170, 172-174). Cf. A. du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, p. 244 et suiv., Pr., p. 310 et suiv.

Le contre-sceau de l'archevêque Hugues d'Amiens a été formé par l'empreinte d'une intaille, peut-être antique. Le seul exemplaire que j'en connaisse est peu net (Arch. nat., S. 2351 ; Douët d'Arcq, *Inventaire de la collection de sceaux des Archives de l'Empire*, n° 6361).

contre-sceau, ni que Henri, évêque de Bayeux, ait eu pour armoiries les six objets indistincts (fleurs de lis, étoiles ou rosettes) que les Bénédictins ont vus sur son contre-sceau[1]. On ne sait pas de quelles familles ces deux évêques étaient issus. Le décor du contre-sceau de l'archevêque Rotrou est formé de l'empreinte d'un abraxas[2]. Le contre-sceau de Guillaume du Perche porte une fleur de lis[3], tandis que la famille de ce prélat avait pour armoiries des chevrons[4].

Le plus ancien monument sigillaire où j'ai reconnu avec certitude les armes familiales d'un évêque français est le contre-sceau de Guy de Vergy, évêque élu d'Autun[5]; il date de 1223 ou 1224, et porte trois quintefeuilles, sans écu. La maison bourguignonne de Vergy avait un blason *de gueules à trois quintefeuilles d'or*.

Au contre-sceau de Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, en 1296 (pl. XV), sont gravés un lion et une crosse brochant en bande[6]. On sait que le père de Bouchard, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, avait adopté les armes de sa mère, Marguerite de Flandre : *d'or au lion de sable*[7].

(1) Je n'ai pas retrouvé le contre-sceau de l'évêque Henri, cité par les Bénédictins. Un autre contre-sceau du même prélat, connu par de nombreux exemplaires, porte une tête humaine de profil (Sceaux de la Normandie, aux Archives nationales, n° 2185; Bibliothèque nationale, ms. latin 17024, p. 3, 5; P. de Farcy, *Sigillographie de la Normandie, Évêché de Bayeux*, p. 63-73).

(2) Collect. des Arch. nat., n° 6363; Sceaux de la Normandie, n° 2247. — Les Bénédictins avaient cru y voir une sorte de sauterelle.

(3) Collect. des Arch. nat., n° 6 59; Vte de Souancé, *Sigillographie des anciens comtes du Perche*, dans les *Documents sur la province du Perche*, 2e série, n° 5, p. 14, pl. III, fig. 24, 25.

(4) Sceaux d'Étienne du Perche, de Geoffroy et de Thomas, comtes du Perche (Collect. des Arch. nat., nos 999, 1000; Sceaux de la Normandie, nos 51, 52; Vte de Souancé, ouvr. cité, p. 6-13, pl. III-VI). — Le sceau équestre, armorié d'un écu à trois chevrons, que M. de Souancé (p. 5, 6, pl. I, fig. 1) a donné comme celui de Rotrou III, comte du Perche, et qu'il a daté de 1122, est en réalité celui d'un seigneur du pays chartrain, Évrard de Levéville, et a été apposé à une charte de 1222. Voir la copie de la charte et le dessin du sceau dans le ms. latin 5441a de la Bibliothèque nationale, fol. 63.

(5) H. de Fontenay, *Essai sur les sceaux et les armoiries des évêques d'Autun*, p. 5. Du même, *Armorial de la ville d'Autun*, p. 49.

(6) Collect. des Arch. nat., n° 6719.

(7) Sceaux et contre-sceaux de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de 1275, 1288 et 1294 (Collect. des Arch. nat., nos 650, 651; Sceaux de la Flandre, n° 199). Cf. P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. II, p. 778.

Nous trouvons, dans ces deux cas, des armoiries célèbres aisément reconnaissables. Ce sont peut-être aussi des armoiries que l'on voit dans le champ des contre-sceaux de Pierre de Montlaur, évêque de Marseille, en 1214 (un laurier soutenu d'un mont)[1], et de Benoît d'Alignan, son successeur, en 1235 et 1257 (une aile)[2]. Mais, ne sachant quels étaient les blasons des familles de ces prélats, je n'ose assurer que les emblèmes parlants que je viens de décrire soient héraldiques.

Il convient de noter que l'usage de faire représenter les armes sur le champ même du sceau, sans les inscrire dans un écu, n'était pas spécial aux gens d'église. Des chevaliers l'ont également pratiqué, comme nous pouvons le constater en examinant les sceaux et contre-sceaux de Guillaume Artaud, de 1212 et 1230[3], d'Amaury de Montfort, de 1230[4], de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, de 1284[5].

Enfin on peut relever, dans la sigillographie épiscopale, l'emploi d'un troisième mode de décoration héraldique. Parfois les figures du blason familial ne sont ni inscrites dans un écu, ni enfermées dans un champ particulier, mais se trouvent placées auprès de l'effigie du prélat, sur le même champ.

Je crois que l'on ne peut guère hésiter à reconnaître l'emblème armorial des Rochefort dans le lion qui accompagne l'image de l'évêque de Langres, Guy de Rochefort, sur son grand sceau, en 1255 et 1263[6]. Jean de Sully, archevêque de Bourges, est représenté sur son sceau, en 1264 (pl. XV), accosté de deux lions et de quatre molettes[7]. Les Sully portaient : *d'azur semé de molettes d'or, au lion du même brochant sur le tout.* Tandis que le contre-sceau de Guy d'Auvergne, archevêque de Vienne, porte, en 1275, l'écu armorial de la maison d'Auvergne brisé d'un bâton; le gonfanon et le bâton sont reproduits, sans écu, sur la face principale du

[1] Abbé Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, p. 53.

[2] Collect. des Arch. nat., n° 6694. L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles... des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, p. 155, pl. LXXII, fig. 4. Albanès, ouvr. cité, p. 56.

[3] J. Roman, *Sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné*, n° 27.

[4] Collect. des Arch. nat., n° 711.

[5] Sceaux de la Bourgogne, n° 107.

[6] Collect. des Arch. nat., n° 6621; Sceaux de la Bourgogne, n° 954.

[7] Collect. des Arch. nat., n° 6306.

sceau, au-dessous de l'image du prélat[1]. Raoul de Thieuville, évêque d'Avranches, appartenait à une maison féodale dont les armes étaient : *d'argent à deux bandes de gueules accompagnées de sept coquilles du même*[2]. Deux coquilles sont placées à droite et à gauche de l'effigie de cet évêque, sur son sceau de 1277[3]. Le lion de Flandre est gravé auprès de l'image de Bouchard d'Avesnes, sur la face principale du sceau de 1296, que j'ai déjà cité[4].

Le même procédé de décoration armoriale se retrouve dans la sigillographie laïque. On en verra la preuve en se reportant aux sceaux dont faisaient usage Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, en 1274[5], Sibille de Bâgé, comtesse de Savoie, en 1289[6], et Jean II, duc de Brabant, en 1296[7].

Des observations que je viens de présenter, il résulte que les armoiries familiales apparaissent sur les contre-sceaux des évêques dès la première moitié du XIIIe siècle, et sur la face principale des grands sceaux épiscopaux, depuis le milieu de ce siècle.

C'est à tort que l'on a dit[8], en parlant des évêques : «On trouve des armoiries sur leurs contre-sceaux dès la deuxième moitié du XIIIe siècle, mais sur la face principale elles n'apparaissent qu'à la fin du XIVe.»

Il est vrai que les blasons de famille sont rares, au XIIIe siècle, sur les sceaux des évêques français; mais à partir du début du XIVe, ils s'y multiplient rapidement[9].

Max Prinet.

(1) Valbonnais, ouvr. cité, t. I, p. 376, pl. III, fig. 2. E. Pilot de Thorey, *Étude sur la sigillographie du Dauphiné*, dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, t. IX (1879), p. 115, pl. XV, fig. 6.

(2) R. Bordeaux, *Études héraldiques sur les anciens monuments religieux et civils de la ville de Caen*, dans le *Bulletin monumental*, t. XII, p. 475.

(3) Collect. des Arch. nat., n° 6493. — Deux coquilles se voient aussi sur le sceau de Guillaume de Thieuville, évêque de Coutances, en 1337 (Sceaux de la Normandie, n° 2206).

(4) *Ibid.*, n° 6719. — Sur le même champ figure en outre une aigle.

(5) Sceaux de l'Artois, aux Arch. nat., n° 54.

(6) Sceaux de la Bourgogne, n° 128.

(7) Sceaux de la Flandre, n° 242.

(8) J. Roman, *Manuel de sigillographie française*, p. 200.

(9) Je citerai, pour le démontrer, une série de grands sceaux épiscopaux, du premier quart du XIVe siècle, qui portent les armoiries familiales des prélats à l'usage desquels ils ont été gravés : sceaux de Pierre de Lévis-Mirepoix, évêque

de Maguelonne, 1306; de Louis de Villars, archevêque de Lyon, 1307; de Louis de Poitiers, évêque de Viviers, 1308; de Mathieu des Essarts, évêque d'Évreux, 1308; d'Enguerrand de Créqny, évêque de Térouanne, 1309; de Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, 1312; de Foulques de La Rochefoucauld, évêque d'Angoulême, 1312; de Jean de Marigny, évêque de Beauvais, 1313; de Robert de Courtenay, archevêque de Reims, 1314; de Philippe de Marigny, archevêque de Sens, 1314; d'Hélie Guy, évêque d'Autun, 1317; de Louis de Poitiers, évêque de Langres, 1319; de Foucaud de Rochechouart, évêque de Noyon, 1319; de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, 1320; de Robert de Joigny, évêque de Chartres, 1324 (Collect. des Arch. nat., n°s 6320, 6321, 6350, 6398, 6399, 6457, 6471, 6516, 6573, 6611, 6626, 6682, 6752, 6890, 6937).

NOTE

SUR

UN ESSAI D'IDENTIFICATION DES RUINES

DE BANI-TEUDE, MERGO, TANSOR ET ANGLA,

SITUÉES DANS LA RÉGION DE L'OUERGHA

(SUBDIVISION DE FEZ) [MAROC],

ET RELEVÉES

PAR LE CAPITAINE ODINOT,

PAR M. H. SALADIN,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

M. le capitaine Odinot, en parcourant la région de l'Ouergha, comprise entre 7° et 8° de longitude O. et 34° et 35° de latitude N., a cherché à identifier un certain nombre de ruines décrites par Léon l'Africain et par Marmol, et dont il a relevé les plans.

I. Bani-Teude (Fez-Bali).

«Bani-Teude est, dit Léon l'Africain[1], une très ancienne cité, édifiée par les Africains en une plaine sur le fleuve Guarga, distante de Fez environ quarante-cinq milles, laquelle souloit faire jadis près de huit mille feux; mais elle fut détruite par les guerres des

[1] Léon l'Africain, t. II, p. 28.

Pontifes de Cairavan, *fors les murailles du circuit;* et y ai veu plusieurs sépultures de nobles gens et quelques fontaines murées de pierre vive qui y étaient admirables. Elle est prochaine des montagnes de Gumera, environ quatorze milles, ayant le terroir fertile et abondant. »

M. le capitaine Odinot ajoute :

Cette ville de Bani-Teude se trouve au lieu appelé actuellement Fez-Bali dans la région de l'Ouergha. Mais les habitants l'appellent encore parfois la ville des Beni-Touda. Le caïd des Fichtalas m'a dit avoir vu un acte de propriété revêtu d'un cachet au nom des Beni-Touda.

Les murailles qui entouraient la ville subsistent presque seules; pourtant, à l'intérieur, on trouve la trace d'une kasbah centrale, quelques fragments de tours rondes, un hammam (fig. 1).

Cette ville devait être très grande, comme l'indiquent les dimensions de l'enceinte, ainsi que la quantité de débris de briques et de tuiles qu'on trouve sur le sol.

En creusant près de la Kasbah, j'ai trouvé les fondations d'une grande maison dont les assises étaient en maçonnerie très solide; des piliers en briques cuites et cimentées devaient supporter l'édifice.

Près de là, j'ai remarqué une conduite d'eau faite de tuyaux en briques cuites et noyés dans le ciment [1].

Dans une citerne, où se faisait la distribution d'eau entre différents conduits, j'ai recueilli un fragment de bronze qui semble provenir de la garde d'une épée; des ornements réguliers représentant des fleurs stylisées étaient gravés sur la partie triangulaire. J'ai trouvé là également un bracelet de bronze, très simple, semblable à un rhal-rhal actuel.

Toujours dans ce même endroit, j'ai noté différents fragments de poterie, dont l'un est verni et présente des reflets d'un bleu argenté avec une bordure dorée [2].

J'ai recueilli aussi un fragment de plat en terre ressemblant assez aux poteries de Fez, mais dont le vernis a des reflets métalliques, quelques morceaux de verre très fin et irisé.

[1] Ces tuyaux en forme de boisseaux mesurent 0 m. 12 de diamètre extérieur et de 0 m. 25 à 0 m. 30 de long.

[2] Ce sont probablement des irisations produites par l'altération superficielle de l'émail par suite du long séjour de ces objets dans la terre humide.

Près du mur (B), j'ai découvert de nombreux fragments de ferrures, de clous, des fragments de lames de sabre, et enfin, sous une dalle de marbre non poli, un squelette presque en poussière.

Au hammam, j'ai ramassé une monnaie romaine, probablement de Maximin[1].

Cette ville des Beni-Touda est située sur un plateau dominant la vallée de l'Ouergha dans un site bien choisi, au milieu d'une plaine fertile arrosée par la rivière et par des sources nombreuses.

Les recherches que j'ai faites ne me permettent pas de déterminer exactement l'époque à laquelle la ville fut fondée. Cependant la tradition donne à un certain point des ruines le nom de Merhad de Tachefyn, ce qui tendrait à prouver que la ville aurait existé comme place forte des Almoravides (XIe siècle, entre 1062 et 1084, époque où Youssef-ben-Tachefyn se rendit de Fez à Tanger).

Léon l'Africain dit que cette ville fut détruite par les pontifes de Cairavan[2].

Ceci n'exclut pas l'hypothèse de l'existence de ruines romaines[3] sous les ruines berbères. Mais rien n'est moins certain; la seule présomption qu'on pourrait en apporter, — et elle est bien faible, — c'est qu'on a trouvé à Fez-Bali une monnaie romaine.

Marmol identifie les Beni-Touda avec Baba ou Julia Campestre.

Voici d'ailleurs ce qu'en dit Marmol : «De Beni-Teudi, dans la même province que Ezaggen (Ouezzan). Cette ville est sur les bords de la rivière que nous venons de nommer et donne son nom aux Berbères qui demeurent dans les campagnes d'alentour. Elle a été bastie par les anciens Africains et se nommait Baba ou Julia Campestre[4] selon le nouveau Ptolémée, qui la met à 8° 10′ de longitude et 34° 20′ de latitude. Elle est dans une belle plaine à dix-huit lieues de Fès, du côté du septentrion, et selon les apparences devait avoir autrefois 6,000 maisons. Mais le calife schismatique Caïm la ruina en la guerre qu'il eut contre ceux d'Idris, quand il conquit cette province, de sorte qu'il n'y a plus que les

(1) Tous ces objets ont été envoyés au Musée de Fez.

(2) El-Caïm, que Marmol appelle le khalife schismatique de Kairouan, est le fils de Mahdi Obéïd-Allah, qui lui succéda avec le titre de El-Qaïm-Biamrillah (Cl. Huart, *Histoire des Arabes*, I, p. 341) [322-334 de l'hégire = 934-945 de J.-C.).

(3) Léon l'Africain dit y avoir vu des inscriptions romaines.

(4) M. de La Martinière place au contraire Baba au Djebel-Moulay-Abdesselam.

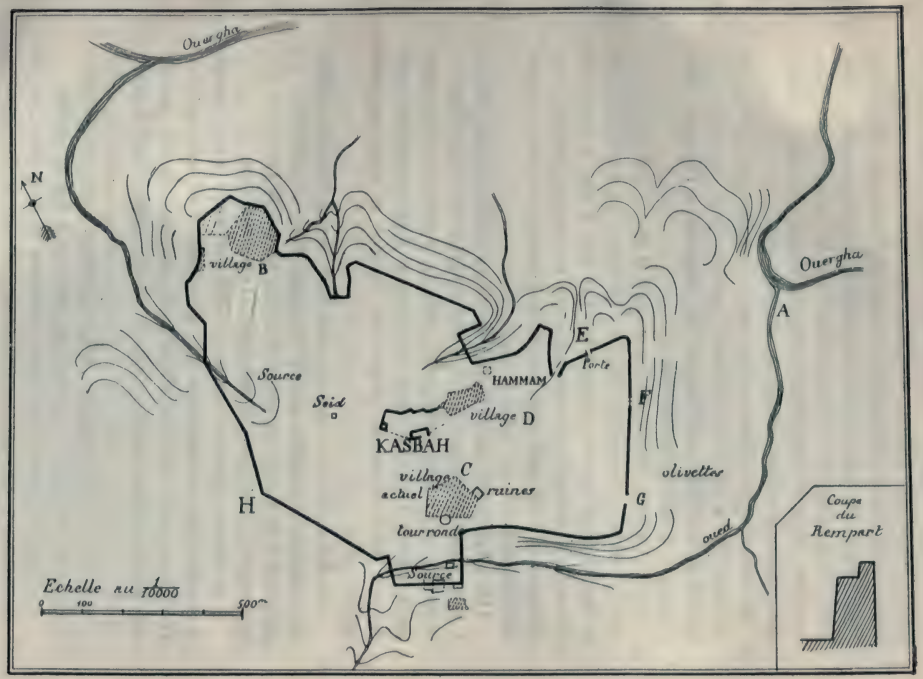

Fig. 1. — Bani-Teude (Maroc). Plan de la ville.

murailles et des restes de quelques vieux et superbes édifices. Il y a trois fontaines avec de grands bassins de marbre et d'albâtre, et quelques anciens tombeaux de même, qui témoignent que ce sont des sépulcres de personnes de condition. Il y a cinq lieues depuis ses ruines jusqu'aux premières montagnes de la Gomère, et ce pays est fertile et possédé par les Berbères que nous avons dit; mais ils relèvent de quelques Arabes qui sont plus puissants qu'eux et riches en bleds et en troupeaux. »

M. Odinot ajoute : Quoi qu'il en soit, il semble bien que la ville des Beni-Touda existe au IXe siècle, puisque « Ali, fils d'Idris II, devenu émir de Fez, fait frapper des monnaies à Tagragra (Rif), Ourzigat-Ouargah (Bani-Taouda) [1] ».

On lit, dans le *Kitab-el-Istibçar-fi-Ajaïb-el-Msar* : « Si, en traversant le Sebou, on se dirige plus vers la droite, on arrive à la ville de Beni-Taoudi appelée aujourd'hui Fez-Bali et qui se trouve sur l'Ouergha. Cette ville et la forteresse qui se trouvent sur le Djebel-Amergou ont été construites par El-Meltsimin pour tenir le massif des Ghomara.

« Les gouverneurs du Maroc habitaient cette ville avec des soldats; à cette époque se trouvaient sur son emplacement de belles constructions et de splendides palais. Elle se trouvait sur l'Ouergha, ayant autour d'elle les tribus et jouissant d'un magnifique point de vue. Cette région est propre aux céréales et riche en pâturages.

« Au-dessus de cette ville, au sommet du Djebel-Amergou, s'élève une citadelle construite par El-Meltsimin. Elle est construite à la pierre et à la chaux; on n'arrive à y faire des dégradations qu'à grand'peine, à cause de la solidité de la construction. »

Actuellement plusieurs villages se sont construits dans l'enceinte de la ville avec les matériaux tirés des ruines. C'est ainsi que dans l'un d'eux, celui des Ouled-Ben-Talah, on voyait encore en 1914 une porte ancienne que les pluies de l'hiver suivant firent écrouler.

Carrières. — On rencontre dans le Djebel-Amergou la carrière d'où furent extraites les pierres qui servirent à bâtir Fez-Bali.

Ce sont des pierres très dures, calcaires et d'un grain très fin. Le marbre a été extrait probablement d'une carrière qu'on voit

[1] Massignon, *Le Maroc. Tableau géographique*, p. 159 et 166.

encore sur la rive droite de l'Ouergha, à deux kilomètres environ en amont de Fez-Bali.

L'eau. — Il n'y a plus trace de fontaine au niveau du plateau, et toutes les sources avoisinantes sont à un niveau inférieur à celui du sol de la ville. Il faut donc penser que l'eau arrivait par un aqueduc des montagnes du Sud, à Amergou et Echgou.

Ces indications doivent être complétées par la description suivante, qu'il est facile de faire d'après le plan (fig. 1) levé par le capitaine Odinot.

Fez-Bali s'élève sur une sorte de promontoire formé par l'Oued-Ouergha et un petit oued qui s'y jette en A.

Le profil accidenté du périmètre de la ville est bordé de tous côtés par des murs épais de 1 m. 50 et mesurant encore de 2 à 6 mètres de haut; ces murs sont construits en moellons irréguliers. Le plan du capitaine Odinot ne présente pas d'indications de tours rondes ou carrées, il paraît donc probable que ces fortifications sont d'une date très reculée. Leur étendue est tellement considérable, que trois villages ont pu y tenir à l'aise (B, C, D).

Trois portes E, F, G sont encore reconnaissables, mais il est probable qu'il y en avait d'autres, notamment dans la partie H qui paraît avoir formé comme un isthme reliant la ville à une sorte de plateau.

Comme on le voit, partout ailleurs les murailles de la ville couronnent des escarpements inaccessibles.

Il semble que nous sommes en présence d'une de ces très vieilles villes que leur position naturelle a en quelque sorte prédestinées à être de tout temps très fortement occupées par une population nombreuse.

La présomption de l'occupation romaine est rendue probable par la monnaie de Maximin citée plus haut et des fragments de poterie sigillée trouvés dans les ruines, celle de l'occupation continue par les Arabes, par les nombreux fragments de poteries émaillées que mentionne le capitaine Odinot et dont les irisations sont une preuve de la grande ancienneté.

II. Mergo ou Amergou.

Après ces quelques mots sur la ville des Beni-Touda, M. Odinot étudie celle de Mergo (actuellement Amergou), et continue ainsi :

Voici ce qu'en dit Léon l'Africain :

« Mergo est une cité posée sur le coupeau d'une montagne, prochaine de l'autre d'environ 10 milles.

« Et dit-on qu'elle fut édifiée par les Romains pour ce qu'il y a certaines masures antiques, là où se lisent quelques écritures latines. Elle est aujourd'hui déshabitée, mais il s'en trouve une autre petite en la côte de la montagne assez bien habitée, là où il y a plusieurs tissiers de grosse toile. Autour de Mergo, il y a une campagne, qui est en bonne terre, et découvre l'on d'icelle deux gros fleuves desquels elle est distante, d'un côté et d'autre, par l'espace de 5 milles.

« L'un d'iceux est Subu, du côté de midy, et l'autre Guarga, devers tramontane. Les habitants voudraient être estimés gentishommes; mais ils sont avares, ignorants et sans aucune vertu. »

On lit, d'autre part, dans Marmol :

« A trois lieues de Bani-Teude, sur la cime d'une haute montagne, il y a une ville qu'on nommait autrefois Tocolosie, selon Ptolémée, qui la met à 7° 10′ de longitude et à 33° 30′ de latitude.

« Elle a été ruinée par le même calife qui ruina toutes celles des environs; mais les murs sont encore debout, où l'on voit quelques inscriptions latines, qui montrent qu'elle a été bâtie par les Romains, il y a longtemps. Depuis sa destruction, on a fait une grande habitation sur la pente de cette montagne, qui porte le nom de la ville, et est peuplée de tisserans, et la plaine qui est au-dessous est un fort bon pays. Cette montagne découvre de part et d'autre deux grandes rivières, à quatre lieues l'une de l'autre, qui sont le Cébu et l'Erguile, l'une au midy, et l'autre au septentrion. Elle est peuplée de ça et de là de Berbères, qui se piquent d'estre les plus nobles de toute l'Afrique, et font fort les braves; aussi sont-ils superbes et meschans. »

Le *Kitab-el-Istiççar* [1] dit :

« Amargo est le lieu de sépulture du cheikh Mohamed-Ibn-Mouça-ech-Chaoui, surnommé Abou-ech-Cheta, le père de la pluie, à

[1] T. II, p. 97.

1

2

AMERGOU (MAROC).

1. PORTE DE LA VILLE (A DU PLAN), VUE DE L'INTÉRIEUR.

2. LA MÊME PORTE VUE DE L'EXTÉRIEUR.

cause de celle qu'il fit tomber par ses prières pendant une sécheresse. »

Le cheikh Abou-Cheta mourut en 997 (1589).

On lit enfin, dans Ibn-Kordabdah :

« Amargo, fortin ruiné sur une colline à un jour de Fez, dernier refuge des chrétiens à l'intérieur du pays; leur mort fut amère, d'où ce nom d'Amarkou (amertume). »

Actuellement, voici ce qui subsiste d'Amergo[1] :

Il existe encore une kasbah très bien conservée sur le sommet du Djebel-Amergou, mais sans aucune inscription, et n'ayant pas l'apparence d'une construction romaine (fig. 2).

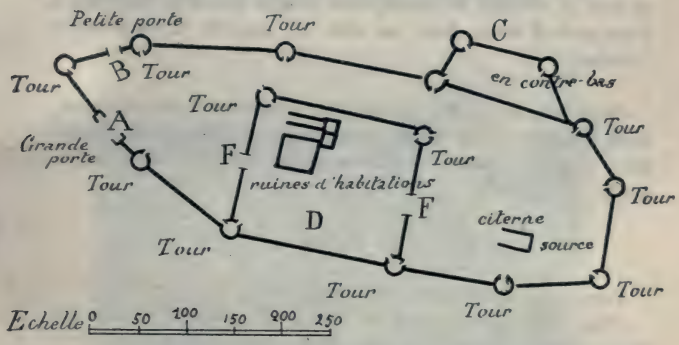

Fig. 2. — Amergou (Maroc). Plan de la ville.

On retrouve, dans une anfractuosité occupée aujourd'hui par le village des chorfas de Ghoual, des traces de mur et une citerne, qui reçoit l'eau d'une belle source (pl. XVII, fig. 3).

Au pied du Djebel-Amergou se trouve le village de Moulay-bou-Cheta (tribu des Fichtalas), avec une zaouïa assez jolie (construite en 1914), où est enterré Moulay-bou-Cheta.

Il y a encore beaucoup de tisserands dans ces villages, comme au temps de Léon l'Africain.

[1] Route de Fez-Margo-Tansor, pays de Gomera Ceuta (78). Cette route fut utilisée pendant tout le moyen âge. Au temps d'El-Bekri, elle rejoignait plus à l'Ouest la route de Tanger à Fez (Massignon, *op. cit.*, p. 42).

La description d'Amergou doit se compléter par l'analyse du plan que le capitaine Odinot a joint à son étude (fig. 2).

Ce plan se compose d'une façon plus savante que celui de Fez-Bali. Par conséquent, il semble que la ville d'Amergou ne remonte pas à une époque aussi reculée que cette dernière. Cette ville est entourée d'une enceinte continue, défendue par onze tours rondes, dont les planches XVI à XVIII donnent les différents aspects[1] : en A se trouve la porte reproduite sur la planche XVII; en B, la poterne (pl. XVII, fig. 1); en C, une fortification avancée qui est placée en contre-bas; en D, une forteresse formant réduit, avec ses deux portes F.

Comme on le voit, cette place forte est une forteresse complète et dont le système de construction semble plutôt se rattacher à l'architecture arabe. Rien, en effet, n'y rappelle la construction romaine.

Djebel-Echgou. — Sur une hauteur voisine du Djebel-Amergou, le Djebel-Echgou, on voit des ruines assez importantes non identifiées, avec des remparts en pierres sèches barrant la vallée par laquelle on y accède.

III. Tansor.

Voici ce qu'en dit Léon l'Africain :

« Tansor est une cité bâtie sur une petite montagne distante de Mergo environ 10 milles, en laquelle y a trois cents maisons, mais petit nombre d'artisans.

« . . . La cité est droitement assise sur la moitié du chemin qui

[1] Explication des figures : Pl. XVI, fig. 1 et 2. Cette porte est construite en longues briques minces, avec des joints épais en mortier de chaux; elle est en fer à cheval et appareillée, comme les arcs arabes, à joints rayonnants du centre du diamètre pris à la naissance de l'arc, et non pas du centre des courbes de l'arc. La figure 1, vue prise de l'intérieur, montre que la porte était double et qu'entre les deux portes était ménagé le logement des ventaux de la porte extérieure, comme c'est la règle dans les portes de ville au Maroc. — Pl. XVII, fig. 1. Poterne en moellons appareillés. Fig. 2. Murs de la ville vus de l'intérieur. Fig. 3. Citerne avec un enduit intérieur. — Pl. XVIII, fig. 1. Murs de la ville vus de l'extérieur, avec une des tours; l'appareil des murs en gros moellons est régulier. Fig. 2. Murs de la kasbah, moins bien construits et moins bien appareillés que ceux de la ville.

1

2

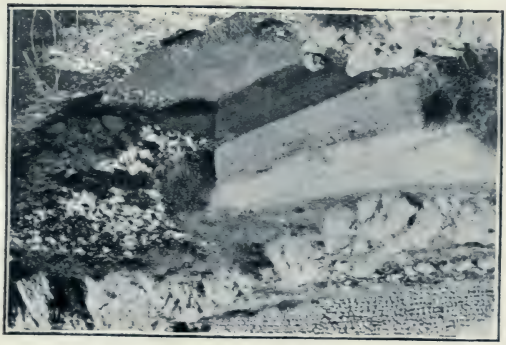

3

AMERGOU (MAROC).

1. POTERNE. — 2. MURS VUS DE L'INTÉRIEUR.
3. CITERNE.

1

2

AMERGOU (MAROC).

1. MURS ET TOUR VUS DE L'EXTÉRIEUR.
2. LOGEMENTS DE LA KASBAH. INTÉRIEUR.

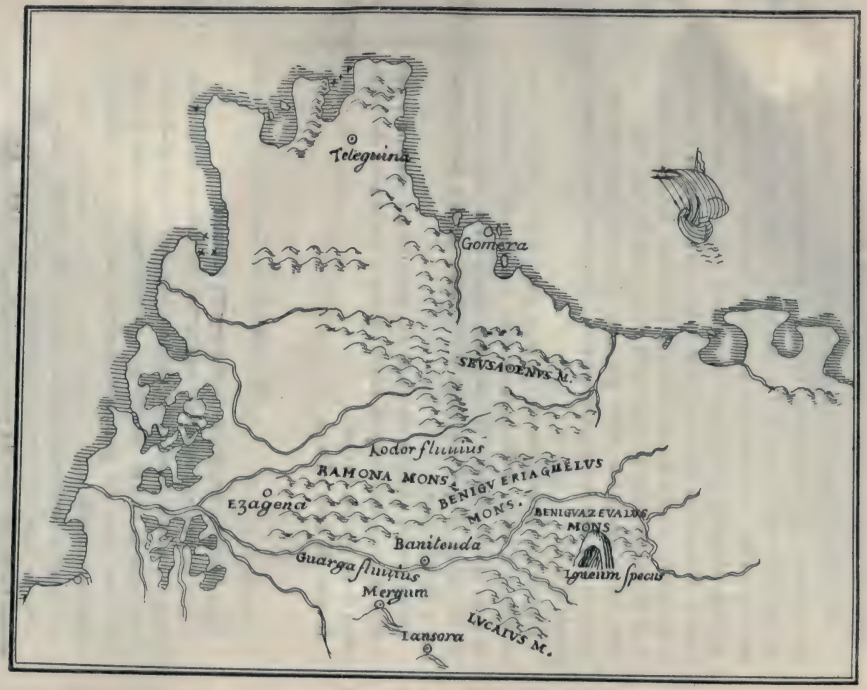

Fig. 3. — Carte du Maroc, d'après la Cosmographie de Livio Sanuto

va de Fez au mont de Gomera, ce qui les rend avares jusques à l'extrémité et déplaisans au possible. »

Cette citation se complète par ce qu'en dit Marmol :

« *De Tenzert* (Tenzirt en berbère signifie nez). — Cette ville que les historiens arabes nomment Tehart, et que Ptolémée met à 9° 10′ de latitude, sous le nom de Trizide, a esté bastie par les Romains sur une colline, et a quelques sept cents habitants, qui n'ont soin que du labourage et de leurs troupeaux, à quoy le pays est fort propre. Aben-Gézar dit, en sa géographie, qu'elle doit sa fondation à des géans, et que de son temps on y a trouvé des sépulcres où il avoit des testes dont le crane avait deux pieds en tous sens. Cette ville fut ruinée par le calife que nous avons dit, mais des Bérébères en ont depuis repeuplé quelques quartiers; tout le reste est désolé [1]. »

D'après ces renseignements, je crois que l'on peut placer Tansor au village d'Azour, crête rocheuse qui, vue de face, ressemble à un nez, qui est sise sur la route des Ghomaras et qui a toujours été un refuge de pillards coupant la route, jusqu'à notre installation dans le pays.

On ne trouve que peu de traces de constructions, mais on y voit à fleur de terre beaucoup de murs rasés qui témoignent de l'existence d'une grande kasbah.

Il existe là deux villages.

IV. Agla.

Léon l'Africain en donne la description suivante :

« Agla est une ancienne cité édifiée par les Africans sur le fleuve Ouarga [2]; autour d'icelle, y a bon territoire cultivé par les Arabes, à cause que la cité fut ruinée aux guerres passées, mais les murailles sont encor sur pied, avec quelques puys qui sont demeurés au dedans d'icelles. »

Je complète cette citation par ce qu'en dit Marmol :

« Sur les bords de l'Erguile, paroissent les ruines d'une ville ancienne bastie par ceux du pays, et ruinée par le calife schismatique

[1] Voir la carte de l'atlas de Mercator (fig. 4).

[2] Ouergha.

de Cairavan. Il n'y a plus que les murs debout... Il reste quelques puits au dedans des bastimens, dont ceux qui vont au marché boivent de l'eau, car il n'y en a point en tous ces quartiers. »

Je crois qu'on peut identifier Agla avec les ruines qui restent chez les Setta, non loin du Souk-Sebt d'Abdul-Kerim.

Ce pays est encore inexploré, mais des mokhazenis de mon bureau y sont allés.

Fig. 4. — Carte du Maroc d'après l'atlas de *Mercator*.

Il est possible aussi que cette ville se soit élevée au Souk-Sebt d'Abul-Kerim lui-même, où le souk se tient toujours et où il y a des puits.

Noter également qu'il y a une colline non loin de là, chez les Ouled-Aïssa, qui s'appelle Aghila.

Les tribus. — *Beni-Guazeval* (*Beni-Zeroual*). — Léon l'Africain écrit[1] : « Cette montagne a d'étendue en longueur environ 30 milles

[1] T. II, p. 300 et 301.

et 15 de largeur. Mais elle est divisée en trois montagnes, entre lesquelles et les deux précédentes prennent leur cours quelques petits fleuves.

«En cette montagne se trouve une petite cité, mais d'autant plus civile, bien garnie d'artisans. . . Outre ce, on y peut voir une combe, où il y a une entrée en guise de caverne, qui jete continuellement grandes flammes de feu, et ay veu plusieurs étrangers se transporter en ce lieu-là pour contempler une chose tant rare, puis jetent des fagots et tronses de boys qui sont soudainement par l'âpre et vive chaleur consommés, vous asseurant que ce feu me semble le plus admirable spectacle que j'aye veu entre les choses naturelles.

«Au moyen de quoi, plusieurs se laissent tomber en cette opinion que ce soyt une des bouches de l'enfer.»

Le nom donné à cette montagne, dans le texte de Léon l'Africain, est fautif : il faut lire Beni-Zeroual.

Voici, d'autre part, ce qu'en dit Marmol :

«*De Bénigua ou Bénizarval* (*Beni-Zeroual*). — Ce sont trois montagnes qui n'en font qu'une et qui sont frontières des deux précédentes, dont elles sont séparées par de petites rivières qui en proviennent.

«Au plus haut de la montagne, il y a une ouverture d'où sortent quantités de flammes de soufre, comme de celle de Lipare ou de Sicile, et le peuple dit que c'est la gueule d'enfer. Ces trois montagnes ont ensemble dix lieues de long sur trois de large et payent plus de vingt-cinq mille ducats par an au roy de Fez.»

J'ai signalé, dans une étude sur les Beni-Zeroual, que les habitants du pays prétendent que tous les ans, pendant l'été, d'une fissure de la montagne sortent du feu et de la fumée. Il serait intéressant de pouvoir s'assurer de la réalité du fait.

CONCLUSION.

Il semble donc possible d'admettre les correspondances suivantes :

Bani-Teude = Fez-El-Bali ;
Mergo = Amergou-Moulay-bou-Cheta ;
Tensor = Azour ;
Agla = Souk-Sebt d'Abdul-Kérim.

Le capitaine Odinot a joint à cette étude deux cartes (fig. 3 et 4) qui représentent la région qu'il a étudiée, et où sont représentés non seulement les emplacements des villes qu'il a citées dans son étude, mais encore l'emplacement de cet *Igneum specus*, qui est mentionné par Marmol et par Léon l'Africain et dont il serait si intéressant de retrouver l'emplacement exact.

La première de ces cartes est tirée de la *Cosmographie de Livio Sanuto* (fig. 3), la seconde (fig. 4) de l'*Atlas de Mercator* (Amsterdam, 1607).

H. Saladin,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

L'OPPIDUM
DE SAINT-GENCE
(HAUTE-VIENNE),

PAR M. AUGUSTE WINKLER.

A 400 mètres à l'ouest de Saint-Gence (Haute-Vienne), sur la rive gauche de la Glane et à droite de la route allant de Nieul à Veyrac, s'élèvent, sur les hauteurs qui dominent la vallée, les remparts épais de l'*oppidum* de Saint-Gence.

Les reliefs de ce retranchement consistent en terre relevée et rapportée, ce qui permettait à la défense de résister facilement aux attaques de l'ennemi, et la surveillance du haut des remparts pouvait être exercée de tous les côtés, surtout au Nord-Est où la vue s'étend jusqu'à Brigueil dans la Charente (29 kilomètres à vol d'oiseau).

Il n'y a pas de traces de fossés autour des remparts, mais ces tranchées de défense ont été comblées peut-être par le ruissellement ou par les éboulis. C'est une question qu'il serait très important de résoudre.

La régularité des talus ne peut certainement être attribuée qu'à l'effet des agents atmosphériques s'exerçant uniformément sur des remblais de même composition. Sous l'action des pluies, les terres, peut-être même privées de murs de soutènement, ont glissé, et leurs talus se sont adoucis de plus en plus jusqu'à l'inclinaison à partir de laquelle — grâce aussi aux gazons, aux broussailles et aux arbres qui recouvrent la surface — elles n'ont plus été entraînées par le ruissellement.

L'ouvrage avait une forme un peu irrégulière, mais se rapprochant, dans l'intérieur, d'un grand rectangle ayant en moyenne 300 mètres de l'Est à l'Ouest et 200 mètres du Nord au Sud; les deux angles du Nord étaient légèrement arrondis, tandis que ceux

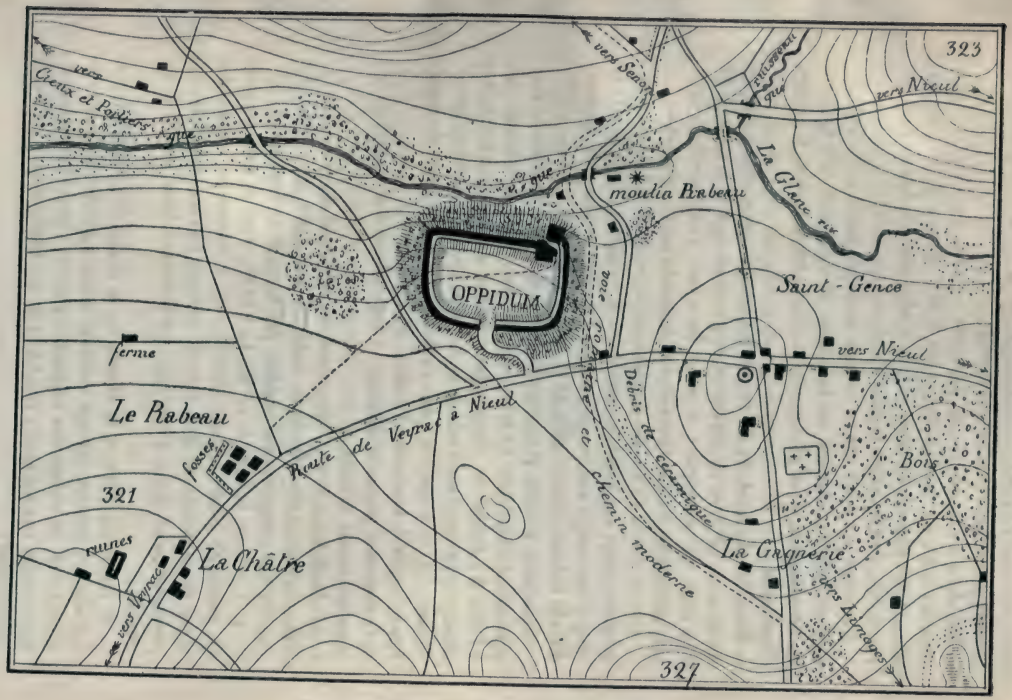

Saint-Gence (Haute-Vienne). — Plan de l'*oppidum*.

de la face sud l'étaient très fortement, et cela peut-être à cause de la configuration particulière du terrain.

En plusieurs endroits des faces est et sud, les remparts ont encore 13 m. 50 de hauteur et de 5 à 6 mètres de largeur au sommet; au point A du plan ci-joint (talus sud), la hauteur est de 14 m. 50; c'est le point le plus élevé.

L'ouvrage est assis sur un terrain en pente assez douce; tandis qu'à 60 mètres environ de la Glane, elle devient très forte et les épaulements n'ont plus que 1 m. 50 de hauteur avec 2 mètres d'épaisseur.

Dans l'angle nord-est du retranchement, le rempart oriental se retourne vers l'Ouest en dépassant de plusieurs mètres le talus de la face nord; on remarque à ce point les traces d'une sorte de *clavicula* interdisant l'accès direct de l'intérieur du camp retranché.

Vers le milieu de la face occidentale, le rempart est moins élevé et moins large sur une longueur de 5 à 6 mètres; à ce point, la carte d'état-major marque le passage d'un sentier allant du hameau dit «le Rabeau», au moulin de ce nom situé sur la Glane.

Le sentier n'existe plus depuis 1905, époque à laquelle le propriétaire de l'*oppidum* fit faire une tranchée dans le rempart sud à l'effet d'y établir un chemin pour donner aux voitures l'accès des champs cultivés dans l'intérieur de l'ouvrage. La superficie de ces champs est — d'après le plan cadastral de la commune de Saint-Gence — de 5 hectares 93 ares et 42 centiares.

Qu'on nous permette d'ajouter à cette description succincte les renseignements suivants :

1° Au Rabeau, situé à 550 mètres au sud-ouest du camp, il existait encore en 1860 des fossés indiqués sur notre carte; ils sont aujourd'hui complètement comblés par la main de l'homme;

2° A côté du Rabeau se trouve La Châtre, dont le nom rappelle la proximité d'un ouvrage fortifié; on y remarque encore des murs de soutènement faits avec de grosses pierres mal équarries provenant sans doute d'une vigie parfaitement bien placée à cet endroit;

3° Entre l'*oppidum* et la Gagnerie, la charrue rencontre depuis des siècles, dans les champs cultivés, d'innombrables fragments de vases brisés et même des amphores entières; plusieurs habitants des localités environnantes possèdent de ces objets depuis un temps immémorial;

4° Une voie romaine (datant sans doute du premier siècle de notre ère), non mentionnée par les itinéraires, et allant de Limoges vers Poitiers (par Cieux), laisse des traces entre la Gagnerie et la localité de Senon. En 1864, lorsque le propriétaire fit enlever le pavage de la voie romaine, on découvrit à l'extérieur du rempart oriental les fondations maçonnées d'une petite construction dont la destination primitive est inconnue.

Enfin, 5° l'*oppidum* de Saint-Gence, auquel la tradition locale donne à tort le nom de «camp romain», a été certainement occupé par des troupes romaines; on y a découvert des monnaies datant des premiers siècles de notre ère, des blocs de plomb, des boulets de pierre et d'argile aplatis sur un des côtés.

Il serait intéressant de connaître, du moins approximativement, l'âge de cette enceinte.

De savants archéologues donnent à ce sujet les indications suivantes :

Les uns rapportent l'*oppidum* à l'âge du fer celtique, et ajoutent cette mention : «de la Somme (Tirancourt, L'Étoile, etc.), ou pareil à celui de Catenoy dans l'Oise»; les autres lui donnent le caractère préhistorique ou même néolithique.

Enfin d'autres archéologues penchent pour une époque intermédiaire et proposent la date de la fin du bronze (n° III ou IV).

Comme on le voit, cette question chronologique n'est pas encore complètement résolue, et elle ne pourra l'être qu'à la suite de nouvelles fouilles conduites plus systématiquement.

Nous croyons devoir ajouter ici que l'apparence topographique, au dehors des remparts, porte à supposer qu'il n'existait pas de fossés, surtout au front est, le long de la voie antique.

Auguste Winkler.

DEUX AMULETTES
TROUVÉES À CARTHAGE,

PAR LE R. P. DELATTRE

ET M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membres de la Commission de l'Afrique du Nord.

I. Lettre du R. P. Delattre à M. Héron de Villefosse.

Bien cher Monsieur,

Vous avez bien voulu, le 10 mars 1914[1], communiquer à la Commission de l'Afrique du Nord ma note sur une amulette, disque de bronze offrant sur une face un hibou accompagné de six étoiles et d'une inscription inspirée d'un verset de l'Apocalypse :

BICT TE LEO DE TRIBVS IVDA G·VIC

Fig. 1. — Disque de bronze trouvé à Carthage en 1914.

Le revers portait, au milieu d'une couronne, huit lignes de caractères latins assez nets pour ne laisser aucun doute sur la

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CLXXXVII.

valeur de chacun, mais dont il était impossible de former des mots :

✝INBIZ
SAINARIOS
AINBICTADAS
ATVRABISQ
ISNENONTV
MGELLVMFE
CERITIOT
ONFIAN

Ce texte cabalistique était vraiment une énigme.

Ces jours derniers, Mlle Gerlach, institutrice à Carthage, me montrait un objet du même genre. Il avait été trouvé par un jeune écolier près des anciens cimetières des *officiales*, sur le chemin qui va du Consulat d'Angleterre à l'amphithéâtre.

En voici la description :

Disque de cuivre rouge, de 0 m. 043 de diamètre. Une bélière dont cet objet était muni a été brisée; on n'en reconnaît plus que l'amorce. Le poids est de 9 grammes.

Sur la face, on voit un hibou les ailes éployées. L'oiseau est figuré de trois quarts. Au-dessus apparaissent cinq étoiles à peu près disposées sur une même ligne horizontale. Le tout est entouré d'un trait formant cercle.

Dans la zone comprise entre ce cercle et le bord du disque, on lit, à partir de la bélière, l'inscription suivante :

✠BICIT LEO DE TRIBVS IVDA RADIS DAVID

Copie de Mlle Gerlach[1].

[1] [La face de ce second disque a été très abîmée. Le dessinateur n'a pas reconnu clairement les cinq étoiles au-dessus de l'oiseau et n'a pas osé les indiquer. En revanche, il a lu le premier mot VINCIT, au lieu de BICIT, avec le N retourné.]

Le texte est tiré de l'Apocalypse : *Ecce vicit leo de tribu Juda, radix David* (v, 5).

La forme RADIS pour *radix* ne doit pas nous étonner à Carthage, où nous trouvons SINPLES pour *Simplex*, FELIS pour *Felix*, AVRIFES pour *aurifex*, INNOS pour *innox*.

Fig. 2. — Disque de bronze trouvé à Carthage en 1916.

L'inscription du revers, formée de sept lignes, occupe tout le champ du disque, sans être entourée d'une couronne, ni même d'un simple trait. Elle commence par les mêmes lettres, peut-être par le même mot que celle du disque communiqué en 1914 :

INBIDIAIN
BIZIOSANICIL
TIDIATANIMAP
VRAET VNDA*n*I
CAEL RAFAEL VR
IELGBRIEL
† VICTORIA †

[Copies de Mlle Gerlach et du P. Delattre.]

Hauteur des lettres, 0 m. 0025.

Au centre du disque, une érosion du métal a fait disparaître deux lettres. Celles qui suivent cette lacune doivent peut-être être lues VNDARI ou VNDANT.

Le sens complet de l'inscription n'est pas facile à établir. Elle est moins énigmatique cependant que l'amulette analogue trouvée précédemment. On reconnaît aisément que cet objet, dans l'esprit superstitieux de ceux qui le portaient, était destiné à préserver des effets de l'*envie jalouse*, autant dire du mauvais œil.

NICIL paraît être pour *nihil*.

Les derniers mots ne laissent aucun doute de lecture. Ce sont les noms de RAFAEL, VRIEL, G*a*BRIEL souvent répétés sur ces sortes d'amulettes. Enfin le dernier mot, VICTORIA entre deux croix, est suivi de deux palmes qui terminent l'inscription.

Veuillez agréer, etc.

A.-L. Delattre,

des Pères Blancs, correspondant de l'Institut.

II. Note de M. Héron de Villefosse.

L'abbé Martigny ayant à parler des abraxas à figure de lion ou à corps humain avec tête de lion, ou encore à tête de lion et corps de serpent, écrivait, il y a environ quarante ans : « Sans trop d'invraisemblance on pourrait voir ici une allusion à ces mots de l'Apocalypse (VII, 25) : *Vicit leo de tribu Juda*, le lion de la tribu de Juda est resté vainqueur »[1].

Évidemment il se souvenait d'une certaine amulette, publiée quelques années auparavant par J.-B. de Rossi dans son *Bullettino di archeologia cristiana*, à l'époque où l'abbé Martigny donnait lui-même une traduction française de ce Bulletin. J.-B. de Rossi avait reçu en effet, vers 1869, d'un avocat de Rome, M. Lovatti, la copie de petites inscriptions gravées sur une lame de cuivre, vue à Rome par cet avocat chez un marchand d'antiquités et qui avait été percée pour être suspendue au cou. Ce monument présente une parenté si frappante avec les deux disques de Carthage, signalés au Comité par le P. Delattre, qu'il me semble utile de reproduire ici les détails donnés par J.-B. de Rossi à son sujet[2].

(1) *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, nouv. éd., 1877, p. 8, s. v° *Abraxas*.

(2) Probablement c'était un disque comme ceux de Carthage. Venait-il des fouilles de Rome ? nous l'ignorons. Il ne serait pas étonnant qu'il eût été apporté de Tunisie à Rome par un Italien, car il offre une grande analogie avec les disques de Carthage. Un monument d'une dimension si minime se déplace d'ailleurs très facilement.

Au droit, au milieu du champ, apparaît une chouette; tout autour de l'oiseau, on voit les lettres du mot DOMINVS[1] et sept étoiles; puis, en légende contre l'ourlet :

BICIT TE LEO DE TRIBV IVDA RADIS DAVIT

Les sept étoiles indiquent la nuit, le ciel étoilé. Sur un disque d'argent provenant d'Herculanum elles entourent le char de la Lune[2]. Sur nos disques, elles sont disposées autour de la chouette qui ne sort que la nuit, qui est l'oiseau de nuit par excellence.

Au revers, on lit :

IESVS ☧ STVS
LIGABIT TE BRA
TIVS DEI ET SIGIL
LVS SALOMONIX
ABIS NOTTVRNA
NON BALEAS AD
ANIMA PVRA ET
SVPRA QVIS
VIS SIS

Le trou de suspension tombe exactement sur le monogramme dont, pour ce motif, il ne reste que les extrémités.

Vicit te leo de tribu Juda radix David Dominus Jesus Christus !
Ligavit[3] *te brachius Dei et sigillus Salomonis !*
Avis nocturna, non valeas (*accedere*) *ad animam puram et suprà* (*eam potestatem habere*), *quisvis sis*[4] !

[1] On remarquera que ce mot est composé de sept lettres.

[2] *Museo borbonico*, VII, tav. XLVIII.

[3] On sait que ces phylactères s'appelaient *ligatures*, parce que le sorcier les liait sur la personne ou les attachait à son cou.

[4] *Bull. d'archéol. chrétienne*, par M. le chevalier J.-B. de Rossi, éd. française publiée par l'abbé Martigny, 1869, p. 62. — Le texte de cette amulette se trouve dans le grand mémoire sur les *Médailles de dévotion des premiers siècles de l'Église chrétienne*, § IX, *Des médailles superstitieuses et des phylactères interdits aux chrétiens*. Cf. Dom Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, s. v° *Amulettes* (article de dom H. Leclercq), col. 1837.

Il serait intéressant de savoir dans quelle collection se trouve aujourd'hui ce curieux monument.

Dans une lettre que m'adressait, le 26 janvier dernier, le directeur des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, M. Merlin, après ma publication sans commentaire du premier disque de Carthage dans le *Bulletin*, il appelait mon attention sur le phylactère de Rome et me signalait plusieurs rapprochements fort utiles. J'étais alors souffrant, absolument incapable de m'occuper de la question. La présente communication du P. Delattre me fournit l'occasion d'utiliser les remarques que je dois à l'amitié de mon confrère, et de l'en remercier très cordialement.

Sur ce monument de Rome qui m'était connu depuis longtemps, on trouve la chouette avec les sept étoiles, le verset de l'Apocalypse, la mention de l'oiseau nocturne, *avis nocturna*, dont l'amulette a pour effet de conjurer le pouvoir fatal; l'âme pure, *anima pura*, y est également mentionnée. C'est un talisman de même nature et de même fabrication que les deux disques de Carthage; comme eux, il était destiné à être porté au cou, afin de protéger plus constamment et plus efficacement le possesseur. Du rapprochement des trois phylactères, il doit résulter quelque lumière : leur comparaison est instructive, elle est utile pour saisir le sens et la portée des légendes qui paraissent obscures ou qui sont incomplètes.

Le second disque trouvé à Carthage par le jeune écolier de Mlle Gerlach ne présente maintenant aucune difficulté de transcription. On peut lire ainsi l'inscription de sept lignes, tracée au revers :

Invidia ! Invidiosa !
Nihil taedeat animam puram et [m]undam !

ou bien :

Nihil timeat[1] *anima pura et munda !*

[M]icael. Rafael. Uriel. Gabriel.
Victoria !

Il est clair que ce petit texte se rattache à la série des inscriptions contre le mauvais œil, contre les envieux. La chouette, com-

[1] La transcription *timeat* a été proposée par M. Cagnat.

plice et associée de l'*oculus invidiosus*, est désignée par les mots *invidia*, *invidiosa* : elle représente l'Envie. L'Envieux par excellence, *Invidus*, c'est le diable. Il prend la forme d'une chouette pour opérer ses fascinations[1]. L'âme pure et chaste ne doit pas se laisser décourager, elle n'a rien à redouter avec cette amulette. Les anges Michaël, Raphaël, Ouriel et Gabriel viendront à son secours au moment du péril; elle est assurée de la victoire. Certainement, à la fin de la quatrième ligne, il faut restituer un M (et non un N) afin de compléter le mot MICAEL.

Les noms bibliques des anges Michaël, Raphaël et Gabriel se trouvent associés ici à celui d'Ouriel, qui ne se rencontre que dans les apocryphes. On sait que l'Église ne reconnaît que les trois premiers; les autres ne désignent pas des anges, mais des démons, « non angelorum sed daemonum nomina »[2]. Le nom d'Ouriel revient cependant assez fréquemment sur les amulettes, notamment sur celles dont les légendes sont en grec, et sur d'autres monuments. Ouriel était particulièrement honoré dans l'Église grecque et dans l'Eglise d'Abyssinie[3].

Sur une autre série d'amulettes, également en forme de disques percés d'un trou de suspension et dont un exemplaire a été signalé à Carthage, il y a vingt ans, par le P. Delattre, l'ange Arlaf ou Archaf apparaît, représenté à cheval, tenant une croix de la main droite et poursuivant le démon; au revers, on voit Salomon, également à cheval, transperçant de sa lance le démon étendu à terre[4]. Un autre ange, Mechlis, aidé comme Arlaf par Salomon, joue un rôle semblable vis-à-vis du démon[5]. Quelquefois l'appel à une intervention des anges non reconnus par l'Église se mani-

(1) Cf. la note de M. Monceaux sur le terme *Invide*, inscrit en tête d'un texte chrétien récemment découvert à Khamissa, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1916, p. 38-39.

(2) Ed. Le Blant, *Nouveau recueil des inscr. chrét. de la Gaule*, n. 254; Idem, *750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, n. 245.

(3) Sur Ouriel, voir Dom Cabrol, *op. cit.*, s. v° *Anges* (article de H. Leclercq), col. 2086; cf. Moïse Schwab, *Dictionnaire de l'angélologie*, p. 73, 119, 152, 205, 253.

(4) Delattre-Babelon, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1897, p. 190-192; P. Monceaux, *Rev. archéol.*, 1903, 2, p. 85. — M. G. Schlumberger possède deux amulettes analogues acquises à Smyrne et à Constantinople : G. Schlumberger, *Mélanges d'archéologie byzantine*, 1re série, p. 120-121, n. 2 et 3.

(5) J.-B. de Rossi, *Bull. d'archéol. chrétienne*, 1869, p. 61-62.

feste d'une manière beaucoup plus prolixe. Sur l'insigne lamelle nt de Beyrouth, conservée au Louvre, le nombre des anges invoqués est très considérable. Ouriel, dans ce document (l. 19-20) est désigné comme «assis sur le deuxième ciel» [1].

L'énigme du premier disque de Carthage, pour employer l'expression du P. Delattre, se trouve maintenant éclaircie, du moins en partie [2]. La première moitié de l'inscription du revers peut se comprendre ainsi :

+ Invidia! Invidiosa!
Invicta adstat [3], *ur(get) avis...*

La seconde moitié reste encore obscure pour moi. A la ligne 6 cependant, dans le groupe MGELLVM, se cache peut-être le mot *[an]gelum?* Quoi qu'il en soit, on a le droit d'espérer que d'autres exemplaires permettront de transcrire entièrement cette légende. Ainsi que l'avait bien vu le P. Delattre, les inscriptions du revers, sur les deux disques, commencent par les mêmes mots.

Sur le premier disque, l'inscription du droit est terminée par un groupe de quatre lettres, G VIC, dont l'interprétation paraissait difficile; elle s'éclaircit également par suite de la découverte du second disque. Ces quatre lettres sont indépendantes du verset de l'Apocalypse : elles doivent correspondre aux deux derniers mots de l'inscription tracée au revers du second disque; elles pourraient bien signifier : *G(abriel). Vic(toria)*!

La chouette apparaît sur les trois disques dont il vient d'être question. Outre les mots *invidia*, *invidiosa* qui la désignent sur les deux disques de Carthage, les expressions *avis nocturna* sur le disque de Rome et *avis invicta* sur le premier disque s'appliquent également à elle. M. P. Perdrizet [4] s'est occupé de cette bête malfaisante et du rôle qu'elle joue sur les phylactères; il a rapproché l'amulette de Rome d'une représentation en mosaïque découverte

[1] Héron de Villefosse, *Tablette magique de Beyrouth*, dans *Florilegium ou Recueil de travaux dédiés au marquis de Vogüé*, p. 287 à 295.

[2] La copie relevée par le P. Delattre a été publiée dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CLXXXVII (séance du 10 mars 1914).

[3] Le disque porte DASIAT pour ADSTAT, interversion de lettres fréquente dans les légendes d'amulettes. Sur une amulette de la collection Schlumberger, acquise à Beyrouth, on lit ΡΟΥΡΗΑ pour ΟΥΡΙΗΑ : G. Schlumberger, *op. cit.*, t. I, p. 128, n. 11.

[4] *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1903, p. 165.

sur le Célius en 1889, à l'entrée d'une basilique. L'inscription, *intrantibus hic Deos propitios et basilicae hilarianae*, placée dans le pavage, à la porte de l'édifice, avait pour but d'écarter toute mauvaise influence de la salle où se réunissait la confrérie des dendrophores[1]. Le souhait adressé aux arrivants est appuyé par une scène curieuse, figurée en mosaïque[2]. On y voit une chouette, posée de face, debout sur un œil qu'un javelot a transpercé; dans une attitude tranquille, elle semble narguer les attaques furieuses de plusieurs animaux qui forment autour d'elle un groupe circulaire fort agité. Ces animaux sont au nombre de neuf: un taureau, un scorpion, un lion, une panthère (?), un bouquetin, une chèvre, un serpent, un corbeau et une corneille; dans toute autre circonstance, ils se dévoreraient entre eux, mais ils ont réalisé l'union sacrée contre la chouette. Tous s'élancent vers l'oiseau nocturne comme pour l'attaquer; celui-ci ne paraît pas ému par cet encerclement d'ennemis : il demeure immobile et semble revendiquer par sa posture la qualification d'*avis invicta* que lui octroie un des disques de Carthage. On lira avec profit les ingénieuses remarques de M. Perdrizet : sa conclusion est que la chouette du phylactère romain représente, comme celle de la mosaïque du Célius, « à la fois Satan, les démons de la pompe de Satan, les sorciers et sorcières dévoués à Satan, *avis nocturna*, *quisvis sis* ».

Sur le premier disque de Carthage, le P. Delattre n'indique que six étoiles disposées dans le champ autour de la chouette; sur le second, il n'en a compté que cinq, disposées sur une même ligne. Ces chiffres sont surprenants. Sur le disque de Rome, on en signale sept : or le nombre sept, celui des planètes, est un nombre mystique qui jouait un rôle prépondérant dans les pratiques gnostiques et qui se retrouve constamment sur les petits monuments de cette nature[3].

Un clou magique acheté à Rome, dans le courant de l'année 1868, par M. Wilshere, appartient au même groupe que les dis-

(1) Dans la *basilica hilariana*, construite aux frais d'un négociant en perles, Manius Poblicius Hilarus.

(2) *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, 1890, tav. I-II.

(3) De ces amulettes de Carthage on peut rapprocher certaines intailles gnostiques signalées par M. Louis Poinssot, *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. LXIX (1909), p. 219, note 2, p. 220 à 222.

ques de Carthage et de Rome. Sur trois de ses faces, il présente la copie du même verset de l'Apocalypse, légèrement modifié[1] :

VINCIT LEO DE TRIBV
✝ RADIX DAVIT SOLOMONI ✝
DAVIT FILIVS IESSE

Ces quatre incantations superstitieuses de la forme judaïco-chrétienne débutent toutes par le même verset de l'Apocalypse; une seule, celle de la lame de cuivre de Rome, est renforcée d'une adjuration par le bras de Dieu, par le sceau de Salomon et par le nom de Jésus-Christ; le clou de même provenance porte aussi le nom de Salomon, auquel les Juifs attribuaient une puissance magique particulière. Quant aux deux disques de Carthage, sur le second sont inscrits les noms de quatre anges, Michaël, Raphaël, Ouriel et Gabriel; le premier, si ma conjecture est admise, ne porterait que le nom de l'ange Gabriel.

Ces quatre monuments ouvrent une série bien caractérisée par l'emploi du verset de l'Apocalypse. On peut être sûr que cette série n'en restera pas là et qu'elle s'augmentera par la découverte d'autres amulettes de la même famille.

A. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

[1] J.-B. de Rossi, *op. cit.*, p. 62; Dom Cabrol, *op. cit.*, s. v° *Amulettes* (article de Dom H. Leclercq), col. 1837.

UNE INSCRIPTION
PEINTE SUR UN VASE ROMAIN
DÉCOUVERT À BEAUVAIS,

PAR M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE,
Membre du Comité.

Le territoire des Bellovaques est pauvre en inscriptions romaines. Le *Corpus* latin en signale onze dont quatre seulement ont été découvertes à Beauvais, l'antique *Caesaromagus*, capitale de ce peuple [1] : sur ces quatre inscriptions, trois sont perdues. La seule qui subsiste vient des fouilles exécutées au XVIIe siècle, à l'entrée de la ville, sur le Mont Capron où furent retrouvés les restes d'un temple et d'un théâtre; diminuée de quelques lettres, elle est entrée en 1868 au Musée de Beauvais [2].

Un second texte, provenant également du Mont Capron, a été signalé par le *Corpus* [3], qui le décrit ainsi :

Urna pampinis ornata plenaque nummis (usque ad Commodum). Rep. a. 1636 in monte Capron :

B · T · F

Cambry, *Descr. de l'Oise*, II, p. 188.

Num sincera sit nescio.

Je crois pouvoir démontrer que l'urne en question est parfaitement authentique, mais le texte emprunté à Cambry par le *Corpus*

(1) *Corp. inscr. lat.*, XIII, n°s 3475 à 3486.
(2) *Ibid.*, n° 3477.
(3) *Ibid.*, n° 3483.

est défectueux. Le vase du Mont Capron, dont on ignore le sort, porte une inscription peinte et d'une teneur différente, inscription qui appartient à une série bien connue. J'ai été amené à faire ces remarques en lisant un mémoire inséré dans un des derniers fascicules de notre Bulletin.

M. le docteur V. Leblond, notre zélé correspondant, président de la Société académique de l'Oise, a publié dans le Bulletin de 1915 une étude intéressante et documentée sur la topographie romaine de Beauvais. Ayant eu la bonne fortune d'acquérir et faire entrer dans sa propre collection, en juillet 1914, la partie des manuscrits du comte de Troussures relative au Beauvaisis, il y a puisé de précieuses indications sur les découvertes faites à Beauvais au XVIIe siècle. Les notes du chanoine Foy de Saint-Hilaire (1624-1700), un des meilleurs érudits de ce temps, lui ont fourni plusieurs renseignements particulièrement utiles. Il y a trouvé notamment le brouillon d'une lettre relative aux fouilles du Mont Capron, qu'il reproduit, mais dont le destinataire n'est pas indiqué. On y remarque le passage suivant qui a trait à des vases décorés d'ornements et à un vase portant une inscription peinte :

Ce fut en 1687, comme vous sçavez, qu'on trouva les belles urnes que j'ay, qui sont d'une terre si belle et si fine, chargée de si beaux ornemens de feuilles de chesne, de laurier, de pampre et de peuplier, de petites lignes si bien dessignées où le nom de l'ouvrier est imprimé dans le fond, et sur tout celle où on lit autour, en caractères peints d'une matière que ny le temps ni l'eau n'ont pu effacer, BIBIT · F, c'est à dire, à mon sens, *Titi filius...*, etc.[1].

Le docteur V. Leblond a publié ce renseignement sans commentaire. Il semble pourtant nécessaire d'y ajouter quelques mots. Il s'agit, comme le dit formellement l'auteur de la lettre, d'un vase entouré d'une inscription tracée au pinceau, évidemment un de ces *vasa potoria cum titulis pictis* dont le centre de fabrication paraît avoir été Cologne, et que le commerce répandait surtout dans la province de Germanie Inférieure et dans les deux provinces voisines de Germanie Supérieure et de Belgique. On les trouve aussi, mais en nombre plus restreint, dans la Lyonnaise et l'Aquitaine[2].

[1] Dr V. Leblond, *La topographie romaine de Beauvais et son enceinte au IVe siècle*, dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. 19.

[2] Cf. Oscar Bohn, *Instrumentum domesticum trium Galliarum*, dans le *Corp. inscr. lat.*, vol. XIII, 10018, 1 à 246.

Ce brouillon de lettre mentionne donc l'urne ornée d'une inscription, découverte au Mont Capron. La copie, sans être parfaite, est moins inexacte que celle de Cambry, mais il est clair que l'explication proposée par le chanoine de Beauvais n'est pas admissible. Dans cette inscription peinte autour du vase, il faut sans aucun doute reconnaître l'acclamation

BIBITE

dont M. Oscar Bohn signale quatorze exemplaires : six provenant d'Évreux, Reims, Vermand, Amiens, Trèves, Andernach; six autres recueillis à Cologne, un trouvé à Xanten, enfin un dernier conservé au Musée de Saint-Germain et dont l'origine est restée inconnue [1].

On sait que, sur les vases de cette espèce, de gros points tracés au pinceau accompagnent parfois chaque lettre et les séparent même l'une de l'autre. Le copiste a pu prendre pour un F la dernière lettre qui était un E, et ne retenir que le dernier point placé entre le T et le E, considérant ce point purement ornemental comme un point séparatif, ou bien, sans aucune raison, il a isolé la dernière lettre E de celles qui précèdent.

Plus loin, en parlant du cimetière situé au Nord-Est dans le quartier Saint-André, M. le docteur Leblond a l'occasion de citer un autre manuscrit de l'ancien fond de Troussures dans lequel on lit :

Vers le même temps [en 1690 ou 1691] un vigneron trouva dans les vignes de ce lieu des vases semblables de terre rouge, en forme de jattes fort belles avec leur couvercle et un pot de mesme terre et de mesme couleur, avec des médailles de Constantin et autour du col estoit escrit en grands caractères noirs : TITVS BIBIT [2].

Incontestablement, il s'agit du même vase. La dernière lettre de l'inscription ayant été cette fois considérée comme un T, on a lu

[1] *Corp. inscr. lat.*, XIII, 10018, 51.

[2] *Ibid.*, p. 25. — Cette mauvaise leçon a été reproduite par Graves, *Notice archéol. du département de l'Oise*, p. 124, qui fait remonter la découverte à l'année 1600; elle a été redonnée par Woillez, *Répertoire archéol. de l'Oise*, p. 270, par M. Seymour de Ricci, *Répert. épigr. de l'Aisne et de l'Oise*, dans la *Revue archéol.*, 1899, 2, p. 103 à 125, n. 10, et par M. Oscar Bohn, *op. cit.*, 10017, 29, qui classe le texte parmi les «tituli scariphati» avec cette note prudente : *Vide ne fictus sit.*

BIBIT·T, d'où est sortie la lecture *Bibit T(itus)* et, par une inversion assez naturelle, la prétendue copie TITVS BIBIT [1].

Le nom de Titus avait hypnotisé certains archéologues.

Enfin le docteur Leblond publie une troisième version de l'inscription du vase du Mont Capron, tirée comme la première des manuscrits du chanoine Foy de Saint-Hilaire. Ce n'est pas une copie à proprement parler, c'est une transcription dans laquelle il n'est plus question de Titus :

On peut mesme conjecturer qu'il [le temple] étoit dédié à Bacchus, par les feuilles de vignes qui y étoient sculptées sur la sépulture dont j'ay l'épitaphe, par le pampre qui tournait autour du noyau des escaliers et qui se voyoient encore dans ma jeunesse, enfin par la belle urne qui y fut trouvée et que j'ay, autour de laquelle se lisait ces mots *Bibit tibi filius;* elle tient bien trois demi setiers de Paris [2].

Le fait que l'auteur du manuscrit parle de «sa jeunesse» autorise à croire que la note a été écrite vers la fin de sa vie, et que nous avons sous les yeux la dernière transcription à laquelle il s'était arrêté.

Cette transcription circulait encore en 1803, à l'époque où Cambry eut à parler de la découverte du Mont Capron. Il est certain qu'il a voulu désigner le même vase, en écrivant ce qui suit :

On trouve dans ses ruines des vases, des patères, ornés de bas-reliefs; une urne qui portoit ces trois lettres B·T·F *bibit tibi filius;* elle étoit ornée de pampre et pleine de médailles dont la moins ancienne étoit un Commode [3].

Cambry ne se contente donc pas de reproduire la transcription, il l'appuie d'une prétendue copie.

Je ne sais où le vase recueilli au XVIIe siècle par le chanoine de Beauvais se trouvait en 1803, mais Cambry ne l'avait jamais vu, j'en suis convaincu; il n'en parlait que d'après de vagues indica-

[1] Ces vases ornés d'inscriptions au pinceau n'ont aucun rapport avec ceux de l'atelier de Bannassac. Les acclamations des vases de Bannassac sont exprimées par de grande lettres en relief, faisant corps avec le vase et sorties du moule avec lui.

[2] *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. 17.

[3] *Description du département de l'Oise*, II, p. 188.

tions, cela ressort de son texte même. Les médailles de Constantin contenues dans le vase (d'après la seconde note publiée par le docteur Leblond) deviennent sous sa plume des monnaies de Commode.

L'urne était antique, cela n'est pas douteux; seul le texte de Cambry est condamnable. C'est un des avatars que le vrai texte avait subis en passant de bouche en bouche. Certainement l'urne portait l'acclamation BIBITE, tracée autour du col à l'aide d'un pinceau. De cette inscription sont sorties les leçons fautives BIBIT·F·— BIBIT·T—TITVS BIBIT—B. T. F. Les deux dernières, selon toute vraisemblance, proviennent de renseignements transmis oralement.

La publication du docteur V. Leblond permet donc de rétablir le véritable texte d'une petite inscription, dénaturée par tous ceux qui en ont parlé depuis plus de deux siècles et dont le *Corpus* donne deux mauvaises leçons[1]. C'est dans le brouillon de la lettre relative aux fouilles du Mont Capron qu'il faut le chercher. Le même document doit fournir la date exacte de la découverte qui eut lieu en 1687, et non en 1636.

Le vase paraît perdu. Qui sait si l'exemplaire conservé au Musée de Saint-Germain, et dont on ignore la provenance, ne serait pas celui qui sortit des flancs du Mont Capron et qui appartint au chanoine Foy de Saint-Hilaire? Avant d'admettre cette hypothèse, il serait bon cependant de vérifier la capacité du vase que le chanoine de Beauvais évaluait à trois demi-setiers de Paris.

A. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n°s 3483 et 10017, 29.

JOIGNY (YONNE).

SÉPULCRE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN.

LE SÉPULCRE

DE

L'ÉGLISE SAINT-JEAN DE JOIGNY

(YONNE).

RECHERCHES SUR SON ORIGINE,

PAR M. LE CHANOINE E. CHARTRAIRE,

Président de la Société archéologique de Sens.

L'église Saint-Jean de Joigny possède un groupe de marbre du style de la Renaissance italienne, représentant une «Mise au Tombeau», dont l'origine est restée mystérieuse.

La dévotion à la Passion, répandue particulièrement depuis le XVe siècle, multiplia surtout aux XVe et XVIe siècles les monuments connus sous le nom de «Sépulcres». Beaucoup, sans doute, ont disparu lors des destructions de l'époque révolutionnaire, mais il en reste encore un nombre considérable. Les églises de l'Yonne en ont conservé cinq. Le plus précieux est celui de l'Hôtel-Dieu de Tonnerre, œuvre fameuse de Jehan Michiel et de Georges de la Sonnecte, exécutée en 1451, le plus ancien des sépulcres connus et considéré comme «l'un des plus beaux»[1]. Trois autres appartenant aux églises de Villeneuve-l'Archevêque et Villeneuve-sur-Yonne et au Carmel de Sens sont des œuvres du XVIe siècle.

La composition du groupe de Joigny (pl. XIX) reproduit celle

[1] André Michel, *Histoire de l'art*, t. III, p. 416.

de tous les Sépulcres français. Sur un sarcophage repose le corps du Christ. Au fond, la Sainte Vierge soutenue par saint Jean contemple son fils inanimé. A ses côtés, les trois Maries portent des vases de parfums ou des bandelettes destinés à l'embaumement. Toutes ces figures sont seulement à mi-corps, la partie inférieure disparaissant derrière le sarcophage. Enfin, à la tête et aux pieds se tiennent Joseph d'Arimathie et Nicodème. Dans les monuments de l'École française, on les voit toujours soutenant les extrémités du linceul et déposant le corps du Christ dans le tombeau. A Joigny, ils sont simples spectateurs. Ils portent, dans une attitude banale et un peu gauche, l'un l'éponge, l'autre la couronne et les clous.

Ce qui distingue le Sépulcre de Joigny des monuments de même nature qui se rencontrent dans la région, c'est non seulement sa matière, mais le style de ses sculptures et particulièrement l'ornementation du tombeau qui accuse, au premier coup d'œil, une ressemblance frappante avec les œuvres italiennes de la fin du xve siècle.

Dans son étude sur «Michel Colombe et la sculpture de son temps»[1], M. Paul Vitry a signalé le caractère italien du Sépulcre de Joigny. Après avoir étudié les ateliers de Paris, Tours et Gaillon qui furent les centres les plus importants de la production italienne, au début du xvie siècle, il énumère les ateliers de moindre importance. «L'un d'eux, écrit-il, travailla probablement pour la famille des Gondi, à Joigny, en Bourgogne, où nous trouvons, dans l'église Saint-Jean, ancienne chapelle du château, un curieux Sépulcre de marbre dont le sarcophage surtout est un morceau de sculpture italienne intéressant et assez proche du soubassement du tombeau de Folleville, mais très inférieur comme style. On affirme que l'ensemble a été rapporté d'Italie. Cela nous paraît bien invraisemblable, étant donnés et les dimensions du monument et le peu de valeur de la sculpture. Les personnages du second plan surtout, disposés à la manière française, sont d'une exécution très affadie et amollie.»

La tradition accréditée à Joigny attribue unanimement à ce groupe une provenance italienne, mais, aucun document connu ne permettant de la fixer, elle est très flottante sur la date et sur l'auteur de ce don.

[1] Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, in-4°, 1901, p. 217.

Dans sa notice sur «Les comtes de Joigny de la maison de Gondi», M. Jossier déclare :

«Pierre de Gondi [1] était ami des arts. Il avait rapporté d'Italie un Calvaire de marbre blanc, d'une grande beauté, qui fait aujourd'hui l'un des principaux ornements de l'église Saint-Jean. D'après Davier, ce serait Philippe-Emmanuel de Gondi (neveu et successeur de Pierre) qui aurait apporté ce monument d'Italie, et ce serait le duc de Villeroy qui en aurait fait don à l'église Saint-Jean» [2].

Un seul des renseignements fournis par Davier paraît à retenir, parce qu'il parle d'un fait contemporain : c'est que le monument aurait été placé dans l'église Saint-Jean par le duc de Villeroy. De tout le reste, on ne peut conclure qu'une chose : il a toujours été regardé comme une œuvre de style italien, sinon de facture italienne, et il fut apporté à Joigny par un des comtes de la maison de Gondi.

Nous l'avons vu, M. Paul Vitry avait déjà noté l'air de parenté du sarcophage sur lequel repose le Christ du Sépulcre de Joigny avec le soubassement du tombeau de Raoul de Lannoy, seigneur de Folleville en Picardie, et de sa femme Jeanne de Poix, dans l'église de Folleville.

Or Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, était devenu seigneur de Folleville par son mariage, en 1604, avec Françoise-

[1] Cardinal-évêque de Paris, avait acheté le comté de Joigny, le 15 décembre 1603, de Gabrielle de Laval. Il mourut en 1611, laissant le comté à son neveu, Philippe-Emmanuel, général des galères.

[2] Des notes manuscrites modernes communiquées par M. l'archiprêtre de Joigny affirment que Philippe-Emmanuel de Gondi aurait fait venir d'Italie, le 6 mars 1625, le sépulcre et deux bénitiers de marbre blanc placés à l'entrée de l'église Saint-Jean.

Edme-Louis Davier, dans son «Histoire de la Ville et Comté de Joigny, composée en 1723» (Joigny, Tissier, in-8°, 1913), écrit à ce sujet : «On voit dans la même église un Sépulcre dont les figures, qui sont de marbre blanc, sont de grandeur naturelle et d'une beauté singulière et parlante. Il passe pour un des plus beaux du royaume. Il est de façon de..... italien qui a fait le S. Barthélemy dont les Vénitiens ont voulu donner le pesant d'argent. C'est Philippe-Emmanuel de Gondi qui a fait venir autrefois d'Italie ce morceau. M. le duc de Villeroy en a fait, depuis peu, présent à cette église qui est dans l'enceinte de son château, où l'on voit un grand pavillon basty sur le dessin de Sébastien Serlio, italien».

A la mort de Paule-Françoise-Marguerite de Gondi, veuve du duc de Lesdiguières et petite-fille de Philippe-Emmanuel, en 1716, le comté de Joigny passa à son parent Louis-Nicolas de Villeroy.

Marguerite de Silly, arrière-petite-fille et héritière, par sa mère, de Raoul de Lannoy et de Jeanne de Poix. Les souvenirs de l'apostolat de saint Vincent de Paul, qui fut précepteur des enfants de Philippe-Emmanuel et de Marguerite de Silly, et qui les suivit dans leurs séjours à Joigny et à Folleville, ont marqué dans l'histoire et rendu populaire le lien qui unit, au commencement du XVIIe siècle, la cité bourguignonne et la bourgade picarde.

Connue par ces souvenirs religieux, la modeste église de Folleville[1] l'est plus encore par les monuments dus à la munificence de ses seigneurs.

Le plus justement admiré de ces monuments est le tombeau de Raoul de Lannoy (pl. XX), cet ancien serviteur de Charles le Téméraire que Louis XI sut habilement attacher à sa cause et qui fut un de ses meilleurs capitaines. Sa carrière fut des plus brillantes; chevalier, conseiller et chambellan du roi, bailli d'Amiens et du Palais royal à Paris, gouverneur de Gênes, plusieurs fois chargé de missions diplomatiques, il avait acquis par son mariage, par les hautes charges dont il fut honoré et par les marques de la gratitude royale, une fortune considérable[2].

L'un des présents dont Louis XI avait voulu récompenser ses services était une énorme chaîne d'or. Comme par sa fougue et sa valeur il s'était particulièrement distingué au siège d'Avesnes, le roi l'avait fait appeler et lui aurait tenu ce langage : « Pasque Dieu ! mon amy, vous estes trop furieux en un combat; il vous faut enchaisner pour modérer vostre ardeur, car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de vous plus que d'une fois ». Et il lui avait mis au cou une chaîne de cinq cents écus.

Cette chaîne devait être colossale. Elle était toute une fortune. Lannoy la vendit en 1481, et des deniers en provenant acheta la seigneurie de Paillart voisine de ses terres de Folleville. Il en avait toutefois retiré un chaînon, dont il fit faire un autre collier beaucoup plus petit, pour pouvoir le porter au cou, car il se montra toujours aussi fier que reconnaissant de cette distinction[3].

Raoul de Lannoy avait pris part à toutes les expéditions en Italie de Charles VIII et Louis XII. Il alla à Naples en 1495 et 1501. Il y

(1) Folleville, Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye.

(2) Voir G. Durand, *Les Lannoy, Folleville et l'art italien dans le nord de la France*. Caen, H. Delesques, in-8°, 1906.

(3) G. Durand, *ibid.*, p. 47.

EGLISE DE FOLLEVILLE (SOMME).

TOMBEAU DE RAOUL DE LANNOY ET DE JEANNE DE POIX.

ÉGLISE DE FOLLEVILLE (SOMME).

GISANTS DU TOMBEAU.

fit, la seconde fois, un séjour de deux ans, remplissant les fonctions de grand chambellan à la cour du vice-roi Louis d'Armagnac. En 1507, il accompagnait Louis XII à Gênes dont il fut, durant dix-huit mois, gouverneur. En 1509, il était encore à Agnadel.

Ces séjours prolongés avaient permis au rude soldat d'admirer les chefs-d'œuvre de l'art italien, «et comme c'était de bon ton, parmi les Français d'alors qui en avaient les moyens, de rapporter ou de faire venir d'Italie des objets d'art, des marbres sculptés surtout», il voulut doter son pays de quelque monument somptueux. Il était alors de mode de préparer son tombeau de son vivant. L'archevêque de Sens, Tristan de Salazar, contemporain de Raoul de Lannoy, avait fait ériger lui-même son mausolée au fond du chœur de sa cathédrale. Raoul de Lannoy eut la même pensée. Peut-être avait-il contemplé et admiré les superbes statues funéraires que le duc de Milan, Ludovic le More et sa femme, Béatrix d'Este, avaient fait exécuter par Christophe Solari pour le tombeau où ils voulaient reposer dans le sanctuaire de Notre-Dame des Grâces à Milan. On sait que ce tombeau, aujourd'hui reconstitué dans l'église de la Chartreuse de Pavie, n'abrita jamais les princes qui se l'étaient préparé, Ludovic le More étant venu mourir misérablement dans les geôles du château de Loches.

Quoi qu'il en soit, Raoul commanda, probablement pendant la durée de son gouvernement à Gênes, 1507-1508, à l'un des meilleurs artistes de la Chartreuse de Pavie, Antoine Tamagnino, le tombeau qu'il destinait à Folleville et dont les deux statues couchées rappellent étonnamment celles du duc et de la duchesse de Milan, auxquelles elles ne sont pas inférieures. Ce monument est trop connu pour qu'il soit utile d'en faire une fois de plus la description. Il a été longuement étudié par M. Bazin de Gribeauval, dans un opuscule édité à Sens en 1883[1]. La délicatesse des ciselures, la sereine beauté des statues surtout, justifient tous les éloges qu'on en a pu faire. Le marbre de Carrare, teinté de veines roses sous lesquelles semble palpiter la vie, donne un étonnant relief aux physionomies pleines de vérité et d'individualisme qui sont d'authentiques et de magnifiques portraits. Aussi M. Paul Vitry n'hésite-t-il pas à proclamer que «ces deux gisants (pl. XXI) sont

[1] *Description historique de l'église et des ruines du château de Folleville*, par Ch. Bazin de Gribeauval; in-8°. Sens, Ch. Duchemin, 1883.

assurément les deux plus belles figures funéraires qu'un ciseau italien ait jamais taillées pour la France» [1].

A la mort de Raoul de Lannoy en 1513, le tombeau était certainement achevé, mais ses projets restaient encore à réaliser. Par son testament, il ordonnait que son corps fût inhumé «en une chapelle *qui se devoit construire* et ajouster en l'esglise de Monsieur Saint-Jacques-de-Folleville».

L'église de Folleville se compose d'une nef très simple, sans bas-côtés, et d'un chœur beaucoup plus élevé, d'une ornementation sculpturale très recherchée et dont les détails de construction accusent une époque quelque peu postérieure à celle de la nef. Ce chœur est précisément *la chapelle* que firent élever, aussitôt après la mort de Raoul et en exécution de ses dernières volontés, Jeanne de Poix, sa veuve, et François de Lannoy, son fils.

Primitivement séparée par une clôture de la nef qui formait l'église paroissiale, cette chapelle, avant d'être réunie à l'église, resta longtemps à l'usage exclusif des seigneurs de Folleville qui en gardaient la pleine et entière propriété.

Elle était achevée depuis plusieurs années lorsque mourut Jeanne de Poix, le 16 juillet 1524. Son fils François fit à son tour placer son propre monument funèbre dans la travée proche du tombeau de ses parents. Il mourut le 13 juillet 1548. Dès 1545, en faisant son testament, il avait déclaré vouloir et entendre «estre inhumé en le chapelle de Monsieur Saint-Jean-Baptiste-de-Folleville, entre l'autel et les représentations de ma femme et de moy, *comme l'on va au Sépulcre*».

Il y avait donc *un Sépulcre* dans la chapelle seigneuriale de Folleville, non loin de la sépulture de François de Lannoy. Ce Sépulcre était *de marbre* et placé *derrière l'autel*, comme l'attestera l'acte de vente de la terre de Folleville, en 1634.

De fait, derrière l'autel, sous la verrière éclairant le chevet de l'église, il existe dans la muraille un enfoncement aujourd'hui vide (pl. XXII). Il est abrité d'une voûte à nervures retombant sur des culots, et encadré d'une large arcade redentée en anse de panier. Au-dessus de cette arcade, sur un front guilloché et fleurdelisé, se détachent en relief, aux côtés d'une accolade ornée de crochets, deux groupes de chacun trois anges portant les instru-

[1] *Histoire de l'art*, t. IV, p. 631.

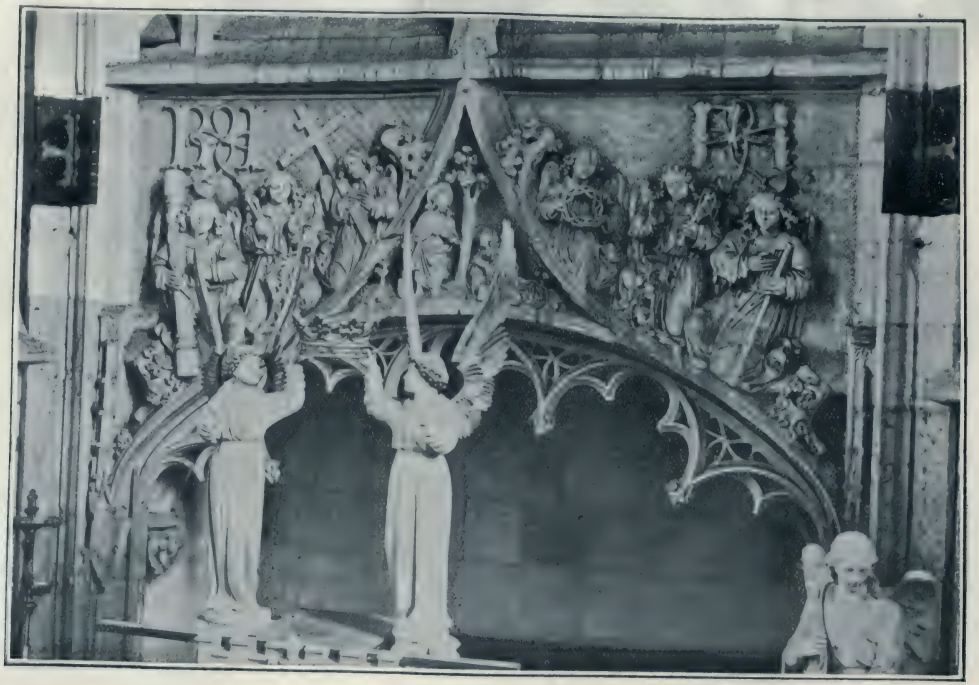

ÉGLISE DE FOLLEVILLE (SOMME).

ARCADE ABRITANT AUTREFOIS LE SÉPULCRE.

ments de la Passion, et, dans le petit tympan dessiné par l'accolade, l'apparition de Jésus ressuscité à Madeleine. Enfin, de chaque côté, reliées par des lacs d'amour, les initiales R. J. à gauche, et F. J. à droite[1].

Ces détails à eux seuls en fournissent la preuve : cet emplacement avait été aménagé pour abriter un Sépulcre. Les initiales attestent que le monument fut érigé par François, peut-être avec le concours de sa mère.

Un tel monument avait bien sa place dans la chapelle que les Lannoy élevaient avec la pensée d'en faire la nécropole de leur famille. Comme les Vierges de Pitié, les Mises au tombeau avaient, au commencement du XVIe siècle, un caractère funéraire. On l'a dit avec raison : «Souvent le donateur demandait à être enseveli dans la chapelle du Sépulcre... Il semblait rassurant de reposer auprès du tombeau de Jésus. On se couchait à ses pieds confiant en sa parole et sûr de ressuciter avec Lui»[2].

Mais le Sépulcre de Folleville, dont le testament de François de Lannoy et l'acte de vente de Pierre de Gondi attestent l'existence en 1545 et en 1634, a disparu. Et, s'il n'est plus dans l'église de Folleville, nous croyons pouvoir affirmer que c'est lui qu'abrite actuellement l'église Saint-Jean-de-Joigny.

Lorsque Pierre de Gondi, fils de Philippe-Emmanuel, vendit, le 19 août 1634, à la famille de Séricourt d'Esclainvilliers la seigneurie de Folleville avec le château des Lannoy et la chapelle seigneuriale renfermant leurs sépultures, il stipulait formellement excepter de la vente «le Sépulcre de marbre qui est derrière l'hostel (*sic*) de l'église dudit Folleville» ainsi que «quelques petit spersonnages de marbre qui sont à costé du tombeau de messire Raoul de Lannoy et au-dessus de celluy de messire François de Lannoy»[3].

Cette réserve indiquait nettement l'intention d'enlever de Folleville les objets désignés. Dès lors, il était naturel que le comte de

[1] Les lettres R. J. désignent clairement Raoul et Jeanne sa femme. — F. J. sont les initiales de François et peut-être de sa mère Jeanne. Il semble extraordinaire que François n'ait pas joint à son initiale celle de sa femme Marie de Hangest. Peut-être a-t-il tenu à rappeler que le sépulcre était un don de sa mère qui avait voulu l'associer à son œuvre. La lettre J semble mutilée à la partie inférieure. Peut-être faudrait-il lire F. L. et voir, dans cette seconde lettre, la désignation de Louise de Lannoy, dame de Créquy, sœur de François.

[2] Ém. Mâle. *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*, p. 140.

[3] G. Durand, *op. cit.*, p. 50 (note 1) et 56.

Joigny les fit apporter en sa résidence de Bourgogne et qu'il en fit don à l'église élevée dans l'enceinte même de son château.

Mais l'identification du Sépulcre de Joigny avec celui de Folleville peut invoquer mieux que cette simple et vague probabilité.

Avant tout, il importe de noter la concordance des dimensions du Sépulcre de Joigny avec la niche, vide aujourd'hui, de l'église de Folleville qui a dû le contenir. Celle-ci mesure 2 m. 75 de largeur, 1 m. 30 de profondeur, et sa hauteur minimum à la retombée de la voûte est de 2 mètres. Or le Sépulcre est de même largeur (le sarcophage mesurant 2 m. 07 de longueur), et la hauteur maximum des personnages est de 1 m. 74.

Cette constatation n'aurait, à la vérité, qu'une faible valeur si un rapprochement iconographique ne venait la corroborer heureusement.

La face du sarcophage de Joigny comme celle du tombeau de Raoul de Lannoy est meublée de quatre figures d'anges. A Folleville, groupés deux par deux, ils soutiennent des couronnes de feuillage enrubannées qu'on appelait communément des «chapeaux de triomphe», entourant les écussons des deux défunts. A Joigny ils sont répartis de la même manière. Toutefois les deux anges occupant les extrémités du panneau portent chacun un «chapeau» aux rubans flottants, encadrant les médaillons d'un homme et d'une femme, tandis que les deux autres servent de supports à un écusson de forme italienne, meublé des instruments de la Passion, placé au centre du soubassement.

Or, si l'on compare les médaillons de Joigny aux profils des «gisants» de Folleville, leur ressemblance permet d'affirmer qu'ils sont bien des portraits de Raoul de Lannoy et de Jeanne de Poix. Raoul porte la même coiffure; les cheveux, coupés droit sur le front qu'ils recouvrent presque complètement, tombent en arrière jusque sur les épaules; enfin la fameuse chaîne d'or se retrouve dans le médaillon de Joigny (pl. XXIII). La ressemblance est moins accusée dans le médaillon de la femme. Mais il faut observer que la statue de Folleville représente Jeanne de Poix dans tout l'épanouissement de sa jeunesse, alors que nous la retrouvons à Joigny coiffée du chaperon des veuves (pl. XXIV), vers la fin de sa vie. Toutefois, dans cette figure où l'âge et le deuil ont marqué leur empreinte, on reconnaît sans peine les traits de la dame de Folleville.

Un troisième témoignage vient par surcroît ajouter aux précé-

RAOUL DE LANNOY.

SÉPULCRE DE JOIGNY.

RAOUL DE LANNOY.

TOMBEAU DE FOLLEVILLE.

JEANNE DE POIX.

SÉPULCRE DE JOIGNY.

JEANNE DE POIX.

TOMBEAU DE FOLLEVILLE.

EGLISE SAINT-JEAN DE JOIGNY (YONNE).

ANGES PORTANT LES ÉCUSSONS DE CRÉQUY, DE VIEFVILLE ET DE GRIBOVAL.

dentes une preuve décisive. Il y a vingt ans à peine, le groupe de Joigny était relégué dans une niche obscure, pratiquée dans la chapelle des Fonts, proche de l'entrée de l'église. On l'a transporté depuis dans une chapelle afin de le soustraire à l'action de l'humidité et aussi pour le mettre en lumière et en valeur. Mais, au-dessus de l'arcade qui l'abritait alors, sont restés sur des culots trois angelots de marbre qu'on a négligé de replacer près du Sépulcre. Ces angelots sont incontestablement du même style et de la même époque que le groupe; par suite, il est à peu près certain qu'ils ont la même origine. A genoux tous trois, ils tiennent devant eux un écusson armorié dont l'un reproduit la forme italienne de l'écusson placé au soubassement du sarcophage du Sépulcre (pl. XXV).

Or les blasons figurés sur ces trois écussons sont ceux de trois familles picardes, alliées à la famille de Lannoy. L'un porte un créquier, emblème caractéristique de la famille de Créquy (d'or au créquier de gueules) : or la fille de Raoul, Louise de Lannoy, avait épousé Philippe de Créquy, baron de Bernieulles. Un autre est fascé de huit pièces, et la première et la seconde fasce sont chargées de trois annelets : ce sont les armes de la famille de Viefville (fascé d'or et d'azur, de huit pièces, à trois annelets de gueules en chef, brochant sur la première et la deuxième fasce). Le troisième, qui présente trois molettes, est de Griboval (de sable à trois molettes d'argent). Or François de Lannoy, auquel est due la chapelle de Folleville, avait épousé en premières noces Anne de la Viefville, et celle-ci était la petite-fille de Jacqueline de Griboval.

Dès lors, on n'en saurait douter, les anges porteurs d'armoiries ont été apportés de Folleville. Ils faisaient partie d'une série destinée à l'ornement de la chapelle où devaient figurer les blasons des alliances de la famille de Lannoy.

C'en est assez pour conclure que *le Sépulcre de Joigny est bien le Sépulcre de marbre enlevé de l'église de Folleville*, après la vente de 1634.

Par suite, on peut lui assigner comme date la période qui va de 1520, époque approximative de l'achèvement de l'église de Folleville, à 1545, date à laquelle François de Lannoy affirme l'existence du monument.

Enfin, ce qui précède étant admis, une question reste à résoudre : quel est l'auteur du Sépulcre?

Peu de temps après l'achèvement de la chapelle de Folleville,

François de Lannoy s'y était fait ériger le monument destiné à marquer sa propre sépulture. Ce monument occupe la travée du sanctuaire restée libre entre le tombeau de Raoul et l'emplacement du Sépulcre. Il comprend un soubassement de marbre blanc représentant, sous des arcatures, les quatre vertus cardinales. Au-dessus, encadrées de pilastres portant un entablement orné d'arabesques, sont disposées les statues agenouillées de François et de sa femme, statues assez médiocres, de pierre alors que tout le reste est de marbre, et d'une main très différente.

On a depuis longtemps rapproché de ce tombeau le monument funèbre érigé en 1543, dans la cathédrale d'Amiens, au cardinal Hémard de Denonville. Ces deux monuments, presque absolument identiques, sont évidemment copiés l'un sur l'autre, mais l'on ne sait auquel accorder la priorité. Et comme il est avéré que le tombeau du cardinal Hémard est l'œuvre d'un sculpteur nommé Mathieu Laignel, qui habitait Amiens[1], on est autorisé à attribuer à ce même artiste le tombeau de François de Lannoy.

Mathieu Laignel a donc été appelé à Folleville, et il y a collaboré à la décoration de l'édifice élevé par François de Lannoy. Or on peut noter de nombreux points de ressemblance entre le Sépulcre de Joigny et les deux tombeaux du cardinal Hémard et de François de Lannoy : aspect un peu lourd des figures, défaut de rondeur dans le modelé, plissage des manches de plusieurs personnages (pl. XXVI), attitude des angelots soutenant les écussons, retroussis de leurs manches laissant à nu les bras depuis l'épaule, nœuds des ceintures aux rubans flottants, — semblent bien accuser dans le Sépulcre de Joigny le faire de l'auteur des deux monuments picards. Ainsi s'expliquerait l'air de parenté des soubassements du Sépulcre et du tombeau de Raoul de Lannoy. Mathieu Laignel, travaillant à Folleville, aurait eu sous les yeux l'œuvre du Tamagnino, qui était peut-être son maître. Il s'en serait inspiré pour composer le tombeau du Christ que devaient entourer les personnages du Sépulcre, tout en restant bien inférieur à son modèle.

Il n'est donc pas téméraire d'attribuer le Sépulcre de Saint-Jean de Joigny à l'artiste picard Mathieu Laignel.

E. Chartraire,
Président de la Société archéologique de Sens.

[1] G. Durand. *Monographie de la cathédrale d'Amiens*, t. II, p. 521-523.

ÉGLISE SAINT-JEAN DE JOIGNY.

SÉPULCRE. LA VIERGE ET SAINT JEAN.

INSCRIPTIONS

ET

FRAGMENTS INÉDITS DE *VOLUBILIS* ET DE *BANASA* (MAROC),

PAR M. LOUIS CHATELAIN,

Ancien membre de l'École française de Rome.

Les fouilles poursuivies à *Volubilis* par ordre de M. le Commissaire Résident général avec les fonds du Service des Beaux-Arts, que dirige M. Tranchant de Lunel, ont récemment mis au jour deux bases de statues. Ces monuments ont été trouvés au sud-ouest du forum. Ils portent chacun une inscription.

1. L·CAECIL·L·F·CLA
PLATONI
CAECIL CELSINVS
ET VALERIA GAETV
5 LA·PARENTES PIISSI
MO FIL·D S P D
DEDICARVNT

L. Caecil(io), L. f(ilio), Clau(dia tribu). Platoni, Caecilius Celsinus et Valeria Gaetula, parentes, piissimo fil(io) d(e) s(ua) p(ecunia) d(ederunt), dedicarunt.

La pierre mesure 1 m. 25 de hauteur sur 0 m. 53 de largeur. Les trois premières lignes et la septième ont 0 m. 04 et les autres 0 m. 035; les I et les T de la dernière ligne atteignent 0 m. 05.

La gravure est soignée; l'écriture est assez bonne. Les E ont les trois barres de la même longueur et les O sont presque circulaires. L'inscription semble dater du 1er siècle de notre ère.

Les *Caecilii* constituaient la principale famille de *Volubilis*. L'une des inscriptions découvertes l'année dernière nous a déjà révélé le nom d'un Q. Caecilius Plato, qui appartenait à la tribu Galeria. Le nom de femme Valeria est fréquent; celui de Gaetula est curieux.

2. ıı VOL

a EDILICIO ANN

x XXIIII

L ANT IANVARIVS

5 PATER PIISSIMO

FILIO POSVIT

. . . . . , *[a]edilicio, ann(orum) [X]XXIV, L. Ant(onius) Januarius, pater, piissimo filio posuit.*

La pierre est incomplète en haut et à gauche; sa hauteur est de 1 m. 25 et sa largeur de 0 m. 59. Les lettres mesurent 0 m. 055. Les caractères sont gravés avec moins de soin que ceux de l'inscription précédente.

L'épigraphie de *Volubilis* avait déjà fait connaître l'existence d'une Antonia Januaria [1] et d'un Αὐρήλιος Ἰανουάριος [2].

Je joins à ces deux inscriptions quelques fragments exhumés depuis le début de l'année.

3. Dans les décombres de la basilique, au Nord-Est.

Haut. max., 0 m. 29; larg. max., 0 m. 23; épaiss., 0 m. 19. Lettres de 0 m. 075.

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 21878. Cf. *ibid.*, n° 6369.
[2] *Ibid.*, nos 21900 et 21901.

IS PRA

IRICA

VRB

...is, pra[ef(ecto)?] ...
...irica
... Urb...

4. Fragment de marbre blanc, trouvé à la partie sud-est du même édifice. Belle écriture.

Haut. max.. 0 m. 09; larg. max.. 0 m. 09; épaiss.. 0 m. 02. Lettres de 0 m. 042.

NI·M

VS

V et S ne permettent aucun doute. Il se peut qu'avant l'V il y ait un A de forme tronquée (forme très fréquente à *Volubilis*) et après l'S un T.

5. A l'est du même édifice. Fragment de marbre blanc.

Haut. max.. 0 m. 115; larg. max., 0 m. 10; épaiss., 0 m. 02. Lettres de 0 m. 055.

HI

IERM

Devant l'E un I, ou peut-être un H : [*th*]*erm*[*as*]?

6. Même provenance. Assez bonne gravure.

Fragment large de 0 m. 30, haut de 0 m. 21, épais de 0 m. 24. Lettres de 0 m. 05 environ.

VDI

7. Fragment de pierre commune, trouvé au sud-ouest du forum, auprès de l'escalier d'accès. Gravure médiocre. Larg. max., 0 m. 245; haut. max.. 0 m. 11; épaiss., 0 m. 045. Hauteur supposée du dernier A, 0 m. 05.

IANVA

Il n'est pas hors de propos de remarquer que les deux escaliers du forum, l'un au Nord-Est, l'autre au Sud-Ouest, portent encore les traces d'une porte ou d'une balustrade.

8. Au nord du forum. Pierre dure; écriture soignée.

Haut., 0 m. 11; larg. max., 0 m. 12; épaiss., 0 m. 13. Lettres de 0 m. 04.

AE
XORI

. . . *ae*, . . . [*u*]*xori* [*piissimae*] . . .

L'E a la même forme qu'au n° 1.

J'ajoute un fragment que j'ai recueilli, en mai dernier, à *Banasa* (Sidi-Ali-bou-Djenoun) et qui semble inédit.

9. Belle gravure, sur un cartouche bordé d'un rinceau de feuillage.

Haut., 0 m. 66; larg., 0 m. 52. Lettres de 0 m. 05 à l'avant-dernière ligne, de 0 m. 04 à la dernière.

AEL
ERTVSSETM
OB HON·VIDDD

. . . [*lib*]*ertus* . . . *ob hon*(*orem*) [*seuiratus*] *d*(*ono*) *d*(*edit*), *d*(*edicauit*).

Cf. l'erreur du lapicide, VI pour VI·VIR(*atus*).

A rapprocher d'une inscription de *Volubilis* qu'un affranchi de Caecilius Felix a élevée à Isis[1] en souvenir de son sévirat.

Louis Chatelain.

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 21822.

RAPPORT
SUR LES FOUILLES
EXÉCUTÉES EN 1915
PAR LE SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES
DE L'ALGÉRIE,

PAR M. ALB. BALLU,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Si les travaux de fouilles des monuments historiques ont eu quelque peu à souffrir de l'état de guerre, principalement à cause du défaut de personnel, d'importants résultats, du moins, ont pu être obtenus pendant l'année 1915, ainsi qu'on en jugera par l'énumération qui suit des produits de notre labeur.

I. DÉPARTEMENT D'ALGER.

1° *Rapidum.*

Un complément de recherches archéologiques a été effectué en 1915, par M. Louis Charrier, sur l'emplacement de l'ancienne *Rapidum* et dans la région sud de ce municipe, traversée par une voie aboutissant à *Sufasar* (Amoura). Cette voie est jalonnée par deux groupes de ruines que cet archéologue a proposé d'identifier avec *Tiranadi* et *Caput Cilani* de l'Itinéraire d'Antonin.

Aucune inscription n'est venue jusqu'ici apporter une certitude. Tout paraît indiquer cependant que les deux stations dont il s'agit doivent bien se retrouver sur la voie qui a été reconnue. La situation et l'importance relative de ces ruines comportent des éléments

qui ne sont pas négligeables. C'est ainsi que Berbrugger, rectifiant l'Itinéraire d'Antonin par rapport aux distances, avait, pour ainsi dire, deviné que les ruines de Sour-Djouab étaient celles de *Rapidum*[1].

Les fermes romaines de la région sont généralement protégées par des murs quelquefois munis de bastions. On voit des traces de remparts autour des agglomérations plus importantes de Chellala et de Benia. Peut-être s'agissait-il moins de se garder des populations environnantes que des indigènes de l'intérieur[2], Barbares et Gétules, ceux-là mêmes qui, sous la conduite de Tacfarinas, avaient antérieurement tenu tête aux généraux romains. Cela résulte de l'inscription de Maximien et de Dioclétien commémorative de la reconstruction du municipe, et retrouvée dans les déblais de la porte ouest de la ville.

Les incursions des indigènes de l'extrême sud devaient se reproduire assez fréquemment et sur des points différents. Nombreuses alors furent les cités détruites et dont le relèvement fut l'œuvre des empereurs Dioclétien et Maximien.

Une recherche d'inscriptions dans le quartier sud a eu pour résultat la découverte de trois stèles semblant être des ex-voto familiers aux dieux lares. Ces petits monuments se trouvaient au centre de chambres faisant partie d'habitations privées. La partie supérieure offre les images de divinités en buste ou debout. Au-dessous sont pratiquées de petites niches destinées sans doute à recevoir les lampes allumées en l'honneur des protecteurs du foyer.

Le rempart de l'Est, écroulé sur une certaine étendue, possédait un bloc sculpté présentant le même caractère de monument votif que les précédents; deux bustes y sont figurés, mais l'usure de la pierre est si grande, qu'on ne peut distinguer nettement la représentation. Une pierre analogue, encastrée dans la paroi intérieure de la porte ouest, donne aussi deux figures et les quatres lettres suivantes :

G·P·A·S

Genio..... *Augusto sacrum*, c'est-à-dire : consacré au Génie auguste d.....

L'une des deux figures est coiffée d'un *modius*.

(1) *Revue africaine*, octobre 1859, p. 48.

(2) Masqueray, *Bulletin de correspondance africaine*, fasc. v, p. 259.

Le grand édifice découvert l'an dernier dans la partie supérieure de la ville (quartier nord-ouest) n'avait pas été dégagé du côté est et était resté partiellement enfoui sous un talus de pressoirs à huile. Un déblai pratiqué à cet endroit a mis au jour une partie du mur de la façade et la base de la porte d'entrée séparée du rempart par une rue de 10 mètres de largeur. Cette disposition semble se rapporter à un temple (?) construit pendant le règne d'Hadrien ou celui d'Antonin, c'est-à-dire avant l'élévation du rempart en pierres de grand appareil qui est venu renfermer le quartier nord-ouest à peu de distance.

Les dimensions de la porte donnent une idée de l'importance du monument; elle mesure 2 m. 45 de large. Les montants en grandes assises de pierre sont restés intacts; le seuil est formé de larges dalles traversées en leur milieu par une profonde rainure qui encastrait la menuiserie. La hauteur du mur de face, côté nord, a 5 m. 50 de long sur 1 m. 25 ou 2 mètres de haut. Le mur sud, à part le pilier de la porte, a presque complètement disparu.

A l'angle de l'une des chambres de construction postérieure s'élevant à un niveau supérieur à celui du monument, on voit une sculpture phallique. Une image semblable avait déjà été signalée par M. Chabassière, sur le parement extérieur de l'un des bastions défendant l'entrée de la porte intérieure[1].

Dans la fouille ci-dessus ont été trouvées quelques monnaies romaines parmi lesquelles quatre appartiennent aux règnes de Licinius et de Constantin Ier. Il y a lieu de constater de nouveau qu'aucune monnaie postérieure à Constantin Ier n'a encore été rencontrée.

La division de cette petite ville romaine en plusieurs quartiers pourrait être considérée comme le résultat d'agrandissements successifs au fur et à mesure des besoins, si nous n'avions trouvé aux deux extrémités de la cité une inscription identique, relative à la construction du rempart sous Marc-Aurèle et Lucius Verus. Le partage en trois quartiers n'a donc pu avoir lieu que lors de la réoccupation vers l'an 297, et alors c'est l'inverse d'un agrandissement qui s'est produit; les causes principales en ont été, sans doute, la diminution de la population et une plus grande facilité pour organiser la défense sur un périmètre restreint.

(1) *Revue africaine*, 1869, p. 455.

Ce qui contribue à justifier cette hypothèse, c'est que la porte intérieure séparant le quartier du Sud-Est de celui du Sud-Ouest est à quelques mètres du beau soubassement de l'édifice que nous supposons avoir été le Capitole, coupé postérieurement en deux par le rempart, dans lequel on aperçoit des pierres sculptées provenant du temple et ayant servi à sa construction.

2° Cherchel.

On sait que les ruines de l'antique *Caesarea*, capitale de la Maurétanie au temps de Juba II, occupaient une vaste étendue de terrain mesurant 2 kilom. 1/2 de long sur 1 kilom. 1/2 de large.

L'emplacement de la ville actuelle est à peine le sixième de celui de la cité ancienne, et ne contient que deux grands restes visibles des édifices qui faisaient sa gloire : ce sont les thermes de l'Ouest, si bien fouillés jadis par Waille, et le théâtre placé dans le quartier sud-est du périmètre actuel.

C'est ce dernier monument que le Gouvernement général décida de déblayer. M. Glénat à été chargé de la direction des travaux.

Nous avons pu dégager l'orchestre, la totalité du couloir d'accès latéral Est, une partie de celui de l'Ouest et les services de la scène sur une profondeur de 16 mètres environ; mais il est douteux que nous puissions aller beaucoup plus loin dans cette direction et mettre au jour le *postscenium*, à cause de la rue qui passe en cet endroit.

Toutefois nous en savons déjà assez pour nous rendre un compte approximatif des dimensions du monument, qui doit avoir une largeur de 36 mètres et une longueur probable de 65 mètres.

Ce qui est remarquable à première vue dans le théâtre de Cherchel, c'est la richesse des matériaux, notamment dans la décoration du mur de la scène dont les colonnes sont en brèche du Chenouah et les corniches en marbre blanc, couvertes d'ornements nombreux et variés. Nous avons observé notamment quatre diamètres différents de colonnes :

1° De celles qui soutenaient le portique du *postscenium*, en brèche blanche et verte, — diamètre : 0 m. 75. On a trouvé un beau chapiteau corinthien de marbre blanc, qui devait surmonter ces colonnes; il mesure 0 m. 92 de haut et a un diamètre inférieur de 66 centimètres;

2° De celles de l'étage du bas de la scène qui, on le sait, étaient toujours, dans un théâtre romain, décorées de plusieurs ordres superposés. Les colonnes, de marbre blanc, ornées de cannelures, avaient 52 centimètres de diamètre;

3° De celles de l'étage intermédiaire, ou deuxième étage. Diamètre, 44 centimètres;

4° De celles de l'étage supérieur, cannelées. Diamètre, 43 centimètres.

La corniche de l'étage inférieur, de 43 centimètres de saillie et de 35 centimètres de haut, était la plus simplement traitée. Le dessous du larmier était décoré de consoles lisses, entre lesquelles pendaient des rosaces à cinq feuilles.

La corniche du deuxième étage, haute de 20 centimètres sur 25 centimètres de saillie, avait une cimaise ornée de rais de cœur, des consoles avec feuilles et un quart de rond décoré d'oves.

Enfin la plus riche était la corniche supérieure; saillante de 34 centimètres, elle avait 31 centimètres de haut : rais de cœur dans un talon, consoles avec feuillages alternant avec des rosaces à cinq compartiments; oves dans un quart de rond, denticules, etc.

L'étage du bas a été masqué à une certaine époque par un mur rapporté qui nous dissimule la disposition de la décoration de la scène à cette hauteur. Mais nous avons pu dégager une travée de celle de l'étage intermédiaire, et nous y avons trouvé, à peu près au niveau du sol extérieur de la rue moderne voisine, les soubassements de deux des colonnes, distants entre eux de 7 m. 50.

Ces colonnes encadraient une ordonnance de deux plus petites, espacées d'axe en axe de 3 m. 25, qui précédaient probablement une niche ou une statue.

Les soubassements sont encore revêtus de plaques de marbre qui devaient donner à la scène entière une grande richesse.

Les galeries ou couloirs latéraux d'accès du théâtre avaient une largeur de 3 m. 20 et une longueur de 26 mètres de l'entrée de ces couloirs à l'orchestre; le dallage est en pente assez sensible; à l'arrivée sur l'orchestre, il y avait, comme à Timgad, une grille de fermeture; la feuillure est du côté du couloir.

Si l'orchestre est entièrement fouillé, il n'en est pas de même

des gradins ou plutôt de la *cavea*, car nous craignons fort que les gradins n'aient disparu; nous les rechercherons l'an prochain; mais il est fort probable que nous ne trouverons plus, à leur emplacement, la disposition habituelle des théâtres antiques, car celui de Cherchel a été, à une basse époque, remanié d'une façon très curieuse, et c'est en cela que nos fouilles de 1915 offrent un intérêt particulier.

Au lieu des trois gradins bas, réservés aux personnages marquants de la cité et surmontés d'une balustrade destinée à les isoler du public, nos travailleurs ont mis au jour un *podium* d'amphithéâtre élevé de 3 mètres et percé de 5 portes (larges de 95 centimètres) avec feuillures du côté de l'orchestre.

Ces portes sont murées à 50 centimètres du parement du *podium*, et, comme il ne saurait être question de ne voir là que de simples niches, nous nous efforcerons de rechercher plus tard à quels services elles pouvaient aboutir.

Du côté des services de la scène, la courbe du *podium* continue de telle sorte que la combinaison de ces deux courbes est sensiblement celle d'une ellipse, pour le tracé de laquelle il a fallu entamer fortement le *pulpitum* et augmenter la surface de l'orchestre, qui devenait ainsi une arène.

Inutile de dire que la maçonnerie de ce *podium* est faite de matériaux réemployés sans aucun soin et au hasard d'une construction hâtive et tardive.

Ce théâtre, à une basse époque, a donc été transformé en amphithéâtre, et le motif de cette transformation ne semble pas pouvoir être déterminé bien exactement, si l'on remarque que la ville de *Caesarea* possédait, avec ce théâtre, un amphithéâtre de 130 mètres sur 70 mètres dont les restes sont encore très visibles, au delà du champ de manœuvres actuel dans ce qui était le quartier est de la ville antique, et un hippodrome ou cirque long de 400 mètres, à l'extrémité occidentale, près de l'ancien rempart.

Faut-il admettre, pour expliquer le remaniement du théâtre, que la ville fut obligée de restreindre son enceinte et que l'amphithéâtre était ruiné ou hors de service? Nous ne saurions le dire; ce qui est certain toutefois, c'est que l'orchestre du théâtre fut changé en arène, événement qui intéresse l'histoire de Cherchel et qui n'est pas un fait unique dans les annales des scènes romaines.

Les dimensions de l'arène du théâtre transformé de *Caesarea*

étaient de 28 mètres du Nord au Sud et de 33 mètres de l'Est à l'Ouest, largeur de l'orchestre. Ces proportions, donnant un ovale peu allongé, se rapprochaient plus de l'ellipse que l'arène de l'amphithéâtre de Lambèse, dont les dimensions étaient de 92 mètres sur 102 mètres.

Dans la partie des services de la scène, côté de l'Est, qui n'a pas été écornée par la courbe de la nouvelle arène, nous avons trouvé trois salles de surfaces différentes, ou plus exactement une grande pièce divisée en trois fractions.

La première, ouverte sur le dehors à proximité de l'entrée orientale du couloir-vestibule d'accès du théâtre, avait 5 mètres de large sur 6 m. 30 de long; la seconde, décorée sur les côtés de trois travées de demi-colonnes, mesurait 14 mètres de long avec 9 mètres de largeur, et communiquait par une baie large de 2 m. 15 avec le couloir; la dernière enfin, de 3 m. 50 sur 9 mètres, avait, comme la première, une ouverture de 4 m. 60 sur la partie centrale.

Les autres chambres du *postscenium* seront déblayées ultérieurement.

Au cours des fouilles, M. Glénat a trouvé une quantité de fragments moulurés et sculptés dont les plus intéressants ont été remis immédiatement au Musée de Cherchel.

Citons surtout :

Une belle statue bien drapée, sans la tête, qui était mobile, ainsi que l'indique la mortaise pratiquée dans le cou. Le bras droit et la main gauche manquent également, ainsi que le bout du pied droit. Ce devait être une muse ou une province. La draperie, découvrant le bras droit, retombe sur l'épaule et sur l'avant-bras gauche. La statue mesure 1 m. 80 de hauteur (sans la tête) et 65 centimètres de largeur. Hauteur du socle, 7 centimètres;

Une très jolie tête symbolisant l'Afrique et coiffée de la dépouille d'un éléphant; elle est d'un bel art grec[1]. Les cheveux ondulés se partagent au milieu du front et retombent en cachant le haut de l'oreille, dont le lobe percé recevait des boucles. Trois trous ménagés dans la partie haute de la coiffure recevaient : celui du milieu, une trompe d'éléphant; les deux des côtés, des défenses d'ivoire.

[1] Voir plus haut, p. 54 et suiv.

Les yeux sont mobiles. Hauteur de la tête jusqu'au-dessous du menton : 29 centimètres; hauteur du fragment entier : 43 centimètres.

Trois fragments d'inscriptions ont été aussi recueillis :

1°

R. IVN

QVIR

AEDIL

A V G

2° Sur une dalle de pierre, épaisse de 30 centimètres, large de 52 centimètres et longue de 1 m. 03, servant probablement de banc pour les spectateurs :

CAE CAPITO

NIS

3° Sur une autre dalle, de mêmes dimensions :

LOCV BII

ONI PARDALI

Ces dalles avaient été réemployées pour masquer l'ouverture d'un puits dans une chambre. Le puits est à 4 m. 60 de distance du podium.

3° Tipasa.

Les fouilles et travaux effectués à Tipasa en 1915, par M. G. Barry, inspecteur des fouilles de Timgad et de Lambèse, ont été exécutés en quatre points différents.

1° En commençant par l'extrémité ouest des ruines, nous avons achevé le déblaiement de la grande basilique, partiellement dégagée autrefois par M Gsell et mise presque entièrement au jour par nous en 1914.

Dans notre dernier rapport, nous avons donné une description

sommaire de ce grand édifice religieux, installé le long des restes du rempart antique, sur la colline Ras-el-Knissia.

Orientée à l'Est, l'abside, qui a presque entièrement disparu dans la mer, était disposée en prolongement d'une grande nef centrale, large de 13 m. 50, ultérieurement divisée en trois vaisseaux, ainsi que nous l'avons déjà expliqué.

Cette nef médiane était flanquée de trois collatéraux sur chacun de ses flancs, au Nord et au Midi. Les trois du Sud avaient été déblayés en 1914; nous avons fouillé, au début de 1915, ceux du Nord. De ces derniers, le collatéral extrême était séparé de sa galerie adjacente par 17 travées d'arcades surmontant des piliers carrés. Deux de ces arcs, le 3e et le 4e à partir du mur de face de l'église, sont encore debout.

2° M. Barry a ensuite procédé au déblaiement d'un intéressant petit monument balnéaire, situé en contre-bas de la grande basilique précédente, tout près de la mer, et sur une forte déclivité faisant face à l'Orient.

Cet édifice, public malgré ses petites dimensions (12 mètres de l'Est à l'Ouest et 15 mètres du Nord au Sud), est assez bien conservé, quoique la construction n'en soit pas de premier ordre, et contient tous les services nécessaires.

C'est d'abord, dans la partie la plus élevée à l'Ouest, une citerne vaste et profonde; puis, dans l'angle sud-ouest, un escalier descendant vers la mer, ensuite se retournant à angle droit sur la gauche (au Nord) et aboutissant à un *frigidarium* allongé, à l'extrémité orientale duquel on voit une piscine dans laquelle on descendait par trois degrés.

L'escalier menait aussi à un petit vestibule ou à un *apodyterium* couvert en terrasse et ayant une sortie sur le couloir de chauffe. A droite du *frigidarium*, couloir de même longueur que ce dernier et communiquant avec les latrines dont il n'existe plus que l'égout.

Dans l'angle nord-est de la salle froide, une porte permettant d'accéder à un premier *tepidarium*, garni d'un *alveus* dans son angle sud-est; puis à un second, d'où l'on passait dans un grand *caldarium* possédant sur son côté ouest un *alveus* semi-circulaire, de même largeur que lui.

Le flanc sud de cette chambre chaude était percé d'une porte la reliant à une petite étuve, munie aussi d'un bassin chauffé,

comme celui du grand *caldarium*, par un fourneau donnant sur le couloir des chaufferies.

Ces deux pièces possèdent encore le long de leurs parois les conduits verticaux d'air chaud qui fournissaient, avec les *suspensurae*, le maximum d'élévation de température possible.

Du côté du *frigidarium*, le mur de l'étuve était naturellement fermé.

3° A moitié chemin à peu près entre la grande basilique et le forum découvert en 1914, une ruine intéressante se faisait remarquer par suite de l'éboulement d'une partie de ses voûtes. Ce sont encore des bains, moins bien conservés dans leur ensemble que les précédents, mais sensiblement plus importants.

Le déblaiement entier n'a pu être fait, et, par conséquent, la disposition complète ne nous est pas encore connue.

4° Nous arrivons à la découverte capitale de l'exercice 1915 à Tipasa : c'est celle des bâtiments groupés sur les côtés nord, est et ouest du forum déblayé l'an dernier.

Côté nord. — Sur cette face de la place publique, large de 29 m. 40, s'élevait un grand édifice présentant une façade de 26 m. 50 de largeur.

Il n'était pas dans l'axe du forum, et sa partie antérieure, le perron, n'était pas non plus dans le sien. Cette partie antérieure, large de 22 m. 20, est distante de 0 m. 50 seulement de l'angle nord-est de la place et de 6 m. 80 de l'angle nord-est.

La largeur de 22 m. 20 se divise en trois fractions : au milieu, une marche large de 8 m. 50 vient se buter sur le soubassement de deux pylônes, dont celui de droite a 6 m. 90 de large et celui de gauche, 6 m. 80.

Sans aucun doute possible, c'était un perron monumental, profond de 7 mètres, qui était encadré par deux piédestaux ou stylobates dont la corniche venait se perdre au niveau de la marche supérieure dudit perron.

Cela seul nous indique la présence d'un temple. En continuant vers le Nord, nous voyons une galerie souterraine parallèle à la façade et offrant une longueur de 24 m. 30, sur une largeur ou profondeur de 4 m. 90. Cette galerie, recouverte d'une voûte en

berceau, coupée par trois arcs doubleaux de soutien, portait le *pronaos* qui comportait six colonnes de front de 0 m. 75 de diamètre, espacées d'environ 5 mètres d'axe en axe.

Viennent ensuite les substructions très reconnaissables de la *cella*, divisées, suivant l'usage pour les temples de Jupiter, en trois parties :

Celle du milieu mesurait 8 m. 80 et celles des côtés 6 m. 60, ces dimensions étant prises entre les murs dont l'épaisseur varie de 1 m. 10 à 1 m. 15; ce qui donnait au sanctuaire une largeur de 24 m. 30, celle précisément de la longueur de la galerie basse du *pronaos*. Derrière ces trois divisions, on voit une deuxième galerie, de même longueur et de 3 m. 35 de large; la profondeur de la *cellà* était de 16 m. 05.

Ces grandes dimensions, l'emplacement du temple sur le forum, la disposition de ses fondations nous indiquent fort clairement que nous sommes en présence du Capitole de Tipasa, bien que nous n'ayons trouvé aucune inscription à cet endroit.

Mais il est intéressant de comparer le plan de ce forum avec la *platea vetus* de Djemila : nous y voyons même orientation, mêmes distributions. Comme à Cuicul, le Capitole domine la place publique au Nord et en occupe presque entièrement la largeur; la curie de Tipasa et celle de Djemila sont toutes deux placées dans l'angle nord-ouest, et la basilique civile de chacune de ces deux cités est située sur le côté ouest.

Par les six colonnes de son *pronaos*, le grand sanctuaire antique de Tipasa rentre dans la catégorie des édifices prostyles et hexastyles.

Ses piliers avaient environ 7 mètres de hauteur; son entablement, 1 m. 40, ce qui donnait au monument une hauteur de 8 m. 40 à 8 m. 50 au-dessus du soubassement, lequel avait à peu près 3 m. 60 de haut. Le perron se composait de 23 marches, et les piédestaux latéraux étaient construits en blocage avec parements de pierre de taille. Les murs des soubassements du temple sont appareillés sans mortier.

Le Capitole, placé au centre de la colline des temples (*collis Templensis*), dominait la ville de tous côtés. De là, la vue s'étendait sur les deux baies, parties intégrantes de la cité, entre lesquelles s'avançait le cap central.

Si les substructions seules du temple de Jupiter nous ont été

conservées, il ne faut pas trop s'en étonner, car, à partir du *pronaos*, la pente de la colline vers la mer est d'environ 30 degrés, ce qui donnait au mur postérieur de la *cella* une grande hauteur au-dessus du sol dévalant vers la mer.

Côté est. — Sur le côté est du forum on a trouvé un portique, large de 4 m. 20, précédant une série de salles, dont une partie est double en profondeur.

C'est d'abord une pièce, dans l'angle nord-est, que précèdent trois marches; puis une grande salle de 14 mètres de longueur, avec porche empiétant sur le portique, et traces très visibles d'une estrade dans le mur du fond. C'était la curie municipale, reconnaissable à sa disposition; son porche rappelle celui de la curie de Djemila, qui est placé dans des conditions analogues. Le mur sud a des parties encore debout à une hauteur de 2 m. 50; il est construit avec soin, en moellons et grandes pierres debout que reliaient des traverses comme à la bonne époque romaine.

Le sol était élevé de cinq marches, soit de 80 centimètres environ au-dessus de celui du portique. Il en était de même d'une chambre voisine de la curie (mitoyenne du côté sud), sur la paroi méridionale de laquelle nous avons trouvé des restes d'enduit peint représentant une rosace à huit feuilles où dominent le rouge, le jaune et le vert.

Cette chambre, de même que deux autres qui la suivent dans la direction du Sud, étaient doubles en profondeur; seulement ces dernières ne dominaient le portique que de la hauteur d'une marche. Enfin, à l'angle sud-est de la place, nous rencontrons une salle plus profonde que les trois chambres précitées, mais ayant néanmoins derrière elle (côté est) deux petites pièces annexes.

Ladite salle s'ouvrait sur le portique par quatre entrecolonnements, et était de plain-pied avec celui-ci; le sol était recouvert de ciment, ainsi que dans les chambres voisines.

Côté ouest. — La colline des temples n'offrant à son sommet qu'une surface plane très restreinte, dans le sens de l'Est à l'Ouest, et suffisante tout au plus pour l'établissement de la place publique ainsi que de ses annexes orientales, il fallut parer à l'inconvénient de la déclivité du sol du côté ouest; les seuls moyens qui s'offraient

aux constructeurs romains étaient la superposition d'étages et l'aménagement d'escaliers.

Ces deux moyens furent employés par eux. Nous avons déjà vu comment le forum de Tipasa communiquait avec la basilique judiciaire par un perron de dix-sept marches. Mais il restait un espace rempli de terre entre la place et ce monument; nous pûmes le déblayer, et l'on découvrit une longue galerie (46 mètres), large de 3 m. 10, encore surmontée, dans une petite partie, d'une voûte en plein cintre.

C'était le dessous du portique ouest du forum, qui, sans cette galerie basse voûtée, se fût trouvé dans le vide.

Inutile de dire que le portique a disparu avec ses colonnes, la voûte ayant été presque totalement démolie, et la galerie étant remplie de terre, de cendres et de débris de pierres ou de cailloux.

Le côté sud de la place sera déblayé en 1916.

Au cours de ces différentes fouilles, on a découvert nombre d'objets et de fragments. Ces fragments ont été remis à M. Bergon, régisseur des héritiers Trénaux, qui les a soigneusement renfermés dans son musée.

II. DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE.

1. Madaure.

M. C.-A. Joly, maire de Guelma, qui veut bien se charger de la direction des chantiers de Madaure, Guelma et Khamissa, a exécuté en 1915 d'intéressantes fouilles dans les ruines.

Il a exécuté des recherches en trois endroits différents :

a. *Continuation du déblai de la voie perpendiculaire au* cardo maximus, *à l'ouest de ce dernier, sur une longueur de 125 mètres.*

Cette rue a son dallage en biais par rapport à son axe longitudinal. Mesurant 7 mètres de largeur à l'est du *cardo*, elle se rétrécit d'un mètre de l'autre côté. A 20 mètres environ de son croisement

avec le *cardo maximus*, on voit, sur son flanc nord, les traces d'un portique qui empiétait de 3 mètres sur sa largeur.

A une centaine de mètres à l'ouest dudit croisement, nouvelle voie, parallèle au *cardo*, et dégagée vers le Nord sur une longueur de 40 mètres; sa largeur est de 6 m. 80 et son dallage a des joints normaux à son axe. Elle se dirige vers la citadelle byzantine.

b. *Fouille sur le côté sud du* decumanus.

En face du croisement du *decumanus* avec la nouvelle voie (2e *cardo*), on a trouvé que cette dernière se continuait sans dallage, avec une largeur très réduite, 3 mètres seulement. Dans l'angle formé par le côté ouest de cette rue et le flanc méridional du *decumanus*, nos travailleurs ont mis au jour une grande habitation privée.

On découvrit d'abord un portique dallé, élevé de trois marches se retournant le long de la ruelle, et soutenu jadis par un pilier carré d'angle et quatre colonnes, dont les bases sont encore en place; puis, sur la droite, en ligne avec les colonnes, une suite de quatre piliers carrés (de 0 m. 70 de côté), reposant sur le sol, en contre-bas de marches.

Cet aspect monumental avait d'abord fait croire à la présence des restes d'un temple; d'autant plus que, derrière la partie du portique établie sur les trois marches, on a trouvé une salle (large de 7 m. 30 et longue de 7 mètres) dallée, ayant un faux air de *cella*.

C'est tout simplement le vestibule de la maison; deux portes, percées dans le mur sud et une dans le mur ouest du vestibule, conduisent à un bel *atrium* dont les galeries étaient soutenues par dix colonnes. Au fond de l'*atrium*, puits maçonné de 1 m. 15 de largeur et fouillé jusqu'à 7 m. 50 de profondeur sans qu'on ait pu encore trouver le fond.

En face de l'*atrium*, vaste *tablinum* de 7 mètres sur 8 mètres, non encore entièrement déblayé, ainsi que le reste de l'habitation.

Dans la galerie attenante au côté occidental du vestibule, M. Joly a trouvé une statue de magistrat qui est entièrement conservée, à l'exception du bout du bras gauche. Elle a 1 m. 70 de haut et est en marbre blanc. La tête, très frisée, a malheureusement le nez écrasé. Le bras, qui est cassé, était coudé; le bras droit, presque étendu en avant, s'incline à terre et la main retient un pan de

la toge du personnage, tandis que l'autre est rejeté sur l'épaule gauche. La jambe gauche est sensiblement portée en avant, et celle de droite se juxtapose à une sorte de socle, où des guirlandes sont sculptées, et au-dessus duquel sont figurés des rouleaux de papyrus.

De l'autre côté de la petite rue non dallée de 3 mètres, on a mis au jour, dans un immeuble qui sera déblayé ultérieurement, une grande auge en calcaire, ayant à l'intérieur 1 m. 18 de large sur 3 m. 25 de long, et taillée dans un seul bloc.

c. *Déblais le long des faces ouest et sud des grands thermes.*

Dans un rapport précédent, nous avons parlé déjà de la communication qui existait entre les grands thermes, dans leur partie sud-ouest, avec la grande voie montante de la cité (*cardo maximus*).

Le couloir, de 7 mètres de longueur, par lequel on accédait à l'établissement, conduisait à un vestibule et à des escaliers, et aussi était attenant, sur sa droite (côté sud), à une salle de même longueur que lui et large de 3 m. 20. Là se bornaient les fouilles opérées entre la voie et les thermes.

Pour combler cette lacune, M. Joly entreprit l'achèvement du déblai de cet espace, et ne put mettre au jour que des constructions confuses qui paraissaient bien être de basse époque. Toutefois la présence même de ces murs mal bâtis, et sans ordonnance raisonnée, nous incline à penser que la distance de 14 mètres qui séparait les grands thermes de la voie était occupée dans le principe par une avant-cour et un portique ouvert sur la grande rue.

L'effet devait être monumental. A gauche, c'est-à-dire dans l'angle nord-ouest de l'établissement, se dressait la grande citerne (17 mètres sur 7 m. 50); à droite, à l'angle sud-ouest, en prolongement du mur méridional des thermes, on a trouvé une porte conduisant à une salle rectangulaire faisant saillie, vers le midi, sur le mur précité.

Cette salle, ouverte également du côté de la rue, avait, au milieu de sa paroi orientale, une niche semi-circulaire faisant saillie à l'extérieur; l'inscription MERCVRIO·AVG· trouvée dans la niche et la découverte près de là d'une belle statue de

Mercure en marbre permettent de déduire qu'il y avait peut-être en cet endroit un petit sanctuaire dédié à ce dieu.

La statue, placée debout, est absolument complète. La tête, de facture soignée, est agréable d'expression et très régulière de traits. Les cheveux ondulés avec art forment une couronne double autour du front et au-dessus des oreilles. La coiffure est surmontée de deux ailes repliées.

L'ensemble de la figure est nu; sur l'épaule gauche, toutefois, pend un commencement de draperie qui tombe seulement derrière le bras gauche. Le bras droit allongé verticalement porte une bourse attenante à un point d'appui de la statue, où se trouve un coq sculpté en demi-ronde bosse. Le bras gauche, replié et coudé en avant, tient un caducée dont un petit fragment manque dans le haut. La jambe droite, tendue, s'appuie sur le socle de soutien; la gauche est légèrement repliée en retraite.

Cette statue, qui est haute de 1 m. 90, a conservé des traces de peinture très visibles.

Une tête de Minerve casquée, en marbre blanc, a été également mise au jour dans cette fouille; ainsi que la figure du magistrat et le Mercure, elle a été déposée au Musée de Guelma. Sa hauteur, de la pointe du casque au bas du cou, est de 0 m. 48.

A 15 mètres environ du mur sud des thermes, on a déblayé, sur une longueur de 25 mètres, une petite rue non dallée faisant angle droit avec le *cardo*.

Sur chaque côté (nord et sud) de la rue, nous avons exhumé une colonnade de cinq travées, qui commence à 8 mètres de la voie principale. Derrière la colonnade du Sud, un portique de 3 mètres de largeur précédant trois chambres dont il n'a été dégagé que les parties antérieures.

Il y avait là probablement des habitations assez luxueuses.

Au cours de ces différents travaux de déblais, M. Joly a pu recueillir les fragments et inscriptions qui suivent :

1° Cancel en pierre calcaire, ajouré et divisé dans la hauteur en deux compartiments : celui du bas représente, de chaque côté d'un petit médaillon ovale, un col de cygne se terminant à ses deux extrémités par une tête de l'animal, l'une étant placée au-dessus de l'autre.

Dans le compartiment supérieur, de forme carrée exacte, se présente une bande circulaire renfermant une étoile à huit pointes formées par des palmes. Au centre, tête d'Océan aux cheveux ondulés, entourée d'une double torsade. Les quatre triangles rachetant la bande circulaire dans le carré contiennent une triple feuille sortant d'un culot dont les bouts s'enroulent en volutes. Hauteur du cancel, 1 mètre; largeur, 0 m. 80. Provenance : Maison du magistrat.

2° Autre cancel, de forme carrée et subdivisé en neuf compartiments, à savoir :

Trois en bas, trois au milieu, trois en haut. Les trois du bas, comme ceux du haut, sont ajourés d'une claire-voie en croix de Saint-André; dans la ligne médiane, le carré central est orné d'une tête de femme aux cheveux frisés et à la chevelure relevée sur le crâne; à droite et à gauche de cette tête, chaque petit panneau comprend deux palmes présentant leurs pointes vers l'intérieur et dont la tête se continue en volutes, du côté du compartiment central. Même provenance que ci-dessus.

3° Bas-relief, de facture médiocre, montrant un Mercure nu; le caducée, porté dans la saignée du bras gauche replié; la bourse dans la main droite; la coiffure surmontée de deux ailes. A gauche, en bas, bélier tourné vers le dieu. Hauteur de la pierre, 0 m. 65; largeur, 0 m. 48; épaisseur, 0 m. 49; hauteur de la figure du dieu, 0 m. 43. Maison du magistrat.

4° Bas-relief en calcaire représentant un personnage à moitié nu : les parties sexuelles et l'épaule gauche sont couvertes ainsi que les cuisses. Le bras légèrement coudé porte une corne d'abondance. La main droite se pose au-dessus d'un autel sur la face duquel on lit :

G · V ·

A V G

La tête est couverte d'une couronne; les pieds sont chaussés jusqu'au mollet. Hauteur de la pierre, 0 m. 50; largeur, 0 m. 60; épaisseur, 0 m. 60; hauteur du personnage, 0 m. 48.

(Fouille des grands thermes.)

5° Une épitaphe :

Q HORTO▒
S CEL▒ S▒
VIXIT AN▒
S LX
H S

(Même provenance.)

6° Stèle à deux inscriptions, portant dans sa partie supérieure deux hommes drapés; l'un met la main droite sur l'épaule gauche de l'autre :

D · M ·	S
M · FLAVI	T · FLAVI
VS · LONGI	VS · MAR
NVS · PIVS	CIANVS
VIX · ANNIS	PIVS · VX
XX	ANNIS
	XXII
H · S ·	SVNT

(Même provenance.)

7° Autre épitaphe :

D · M ·	S ·
MO▒APAV	P MODIVS
LINA · PIA · VI	Q VIRINA
XIT ANNIS	PRIMVS PI
LIII	VS · VIXIT AN
	NIS XXXVII
H S	E

(Même provenance.)

8° *Idem :*

D	M	S
VALERIA		L·FABIVS
IANVARI		QVIR
A·P·V.A		LVCI
		LOLLIA
		NVS
		P·V·A·
		LXX
H·	S	S

(Même provenance.)

9°

D · M · S

POMPONIA · CAS

TA · PIA · V · A

XXVIII

H · S · E

(Même provenance.)

10°

D · M · S

FIRMIA · Q · F

NOMENTINA

PIA · VIX · AN · XXI

HEC · VIRGO · SP

ONSATA · SINE

LANGVORE SV

BITO DECESSIT

(Même provenance.)

11°

D · M · S

TI · CLAVDIVS

MAXIMVS

PIVS · VIXIT

ANNIS · LI · H · S · E

(Même provenance.)

12° Pierre calcaire. Épaisseur, 0 m. 49; hauteur, 0 m. 96; largeur, 0 m. 59; hauteur des lettres, 0 m. 04 :

PRO SALVTE
IMPERATORVM CAES
L · SEPTIMI · SEVERI PII
PERTINACIS · AVG · P · P ·
ET · M · AVRELI · ANTONI
NI · AVG · *et* L · *septimi*
getae caes · ET · IVLIAE
AVGVS*tae m*ATRIS AVG
MATRIS CASTRORVM
Q · MATTIVS · RVSTICVS
FLA*uia*NVS STATVAM
QVAM *pr*O HONORE AEDIL
AMPLIVS AD LEGITIMAM
*pro*MISERAT INLATA *ampli*
VS HONORARIA FECI*t et*
GYMNASIO DATO DEDIC*a*
VIT

(A côté des grands thermes.)

13° Plaque en marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 06; hauteur des lettres, 0 m. 045; interlignes, 0 m. 002; hauteur de la plaque, 0 m. 33; largeur, 0 m. 42 :

SES FI
TRESMVTV
APPELLATI OB
HONOREM
COMMVN

(Fouilles des grands thermes.)

14° Funéraire double. Épaisseur de la pierre, 0 m. 50; largeur, 0 m. 51; hauteur, 1 m. 50 (mais l'inscription ne prend que la moitié de cette hauteur) :

D · M · S	
Q · VETI	
VS · Q	O N N A
	I
	A
VS · VIX	T
AN · LXI	AN · LXI
H · S · E ·	H · S · E ·

(Même provenance.)

15° Pierre calcaire. Épaisseur, 0 m. 53; largeur, 0 m. 51; hauteur, 1 m. 57; hauteur de l'inscription, 0 m. 70 :

DIS MANIBVS
M IVS
QVIR FELIX
CIA
NO

S SVAE
VIXIT ANNIS
H · S · E

(Même provenance.)

16° Funéraire double. Épaisseur de la pierre, 0 m. 30; hauteur, 0 m. 70; largeur, 0 m. 73; hauteur des lettres, 0 m. 04 à 0 m. 06 :

D M S
MEMIA RO
GATA VIXIT
ANNIS LXXXV
H · S ·

D
DAVENIVS
VICTOR VI
XIT ANIS
LXXXX
H · S ·

(Même provenance.)

17° Funéraire double dont la partie droite seule est restée. En haut, double guirlande; celle de gauche a presque entièrement disparu. Largeur, 0 m. 25; épaisseur, 0 m. 30; hauteur, 0 m. 90; hauteur des lettres, 0 m. 05 :

S .
LICIVS
ia NVARI
us PIVS
uix IT AN
nis XX

(Même provenance.)

18° Hauteur de la pierre, 0 m. 75; largeur de la pierre, 0 m. 38; hauteur des lettres, 0 m. 04 ;

D · M · S ·
TI CLAVDIVS
MARTIALIS
PIVS VIXIT A
NNIS XV
H · S · E ·

(Même provenance.)

19° Pierre calcaire rectangulaire entourée d'une bordure où des feuilles de lierre sont gravées en manière de rinceaux. L'inscription est contenue dans un cercle tracé à la pointe. Elle concerne deux personnages, dont les textes sont superposés au lieu d'être juxtaposés. Épaisseur de la pierre, 0 m. 20; hauteur des lettres, 0 m. 03 à 0 m. 06 :

D · M · S ·
IVLIVS FAVSTVS
VIXIT AN LXXIIII
SED VIXIT

D M S IVL · D
A T I V V S V
I X S I T A N I
S LXXIIII SED
VIXSIT

(Même provenance.)

20° Funéraire double, avec deux guirlandes. Épaisseur de la pierre, 0 m. 25; hauteur, 0 m. 03 à 0 m. 04; largeur de la pierre, 0 m. 59; hauteur, 1 m. 60, mais l'inscription n'en occupe guère que le tiers :

D · M · S
C · IVLIVS
F O R T V N
A T V S · V ·
A · LXXXX
H · E · S ·

F A B I A
S E C V N D A
F A B I F I L I A
V I X I T A N N
I S L X X V
H · E · S ·

(Même provenance.)

21° Funéraire double, avec deux guirlandes. Hauteur de la pierre, 1 m. 50; largeur, 0 m. 55; épaisseur, 0 m. 35; hauteur des lettres, 0 m. 05.

L'inscription n'occupe que le quart de la hauteur de la pierre :

D *m* *s*
MARIA Q · F ·
VETA P I A
VIX A
XXVIII
H · S · E ·

d *m* *s*
CORNELIVS
CONDVC · P ·
V · A · LXVIII
H · S · E

(Même provenance.)

22° Funéraire double à deux guirlandes. L'inscription de droite seule est restée. Hauteur de la pierre, 1 m. 30; largeur, 0 m. 52; épaisseur, 0 m. 26; hauteur des lettres, 0 m. 05; l'inscription prend un peu plus du tiers de la hauteur de la pierre :

D · M · S ·
C A L P V
R N I V S
I V C V N D
VS P · V · A
XL
H · S · E ·

(Même provenance.)

23° Inscription mutilée d'une femme :

D · *m* · *s* ·
CASS *ia*
DATI *va*
PIA V*ixit*
ANNIS

24° Inscription concernant un prêtre :

C AVG · S ·
AEMILIVS VICTORI
ANVS SACERDOS *Vixit* · · ·

(Même provenance.)

25° Texte en l'honneur de Septime-Sévère, Caracalla et Géta :

PRO SALVTE
IMPPP CÆSARVM SEPTI
NACIS
P THI
TIFEX
TRO
C VSVR ANVS PRISCIANV
AEDILITATIS INLATA PR

(Même provenance.)

26° Funéraire. Guirlande au sommet de l'inscription. Hauteur de la pierre, 1 m. 50; largeur, 0 m. 50; épaisseur, 0 m. 48. Épitaphe d'une prêtresse :

D · M · S ·
D A T I A F O R
T V N A T A S A
C E R D O S
C E R E R V M
P · V · A · LXXXV
H · S · E ·

(Même provenance.)

27° La défunte est figurée en haut de l'inscription; au-dessus de sa tête on voit le croissant, symbole de Tanit :

DIS MANIB
SAC
CALPVRNIA · FA
VSTINA · VIX · A · XXX

Hauteur de la pierre, 2 mètres; largeur, 0 m. 50; hauteur de l'inscription, 0 m. 32; largeur, 0 m. 46; hauteur des lettres, 0 m. 05.
(Même provenance.)

28° Pierre de grès. Épaisseur, 0 m. 28; hauteur, 1 m. 36; largeur, 0 m. 50; hauteur de l'inscription, 0 m. 26; largeur, 0 m. 40. Un personnage, surmonté d'un croissant, est figuré au-dessus du texte. Sa hauteur est de 0 m. 67 :

DIS *m*AN*ib*VS
Q · MAECIVS · MAD
AVRITANVS
P · VIX · ANNIS
L · H · S · E

(Même provenance.)

29° Funéraire surmontée d'un croissant sans figuration de personnage. Hauteur de la pierre, 1 m. 71; largeur, 0 m. 49; épaisseur, 0 m. 23. Hauteur de l'inscription, 0 m. 32; largeur, 0 m. 38 :

D · MANIB
L · IVLI · POLITI
VIX ANNIS
LVIIII

(Même provenance.)

30° Funéraire triple, d'une femme et de deux hommes. Hauteur de la pierre, cassée dans le haut, 0 m. 45; largeur, 0 m. 51; épaisseur, 0 m. 41. Hauteur des lettres, 0 m. 04 :

IA VIX FESTVS
ANNIS PIVS VIX
L H · S · E · ANNIS
LXX H S E
T I · CL · SATVRNI
NVS · IN FLORE AE
TATIS DECEPTVS
PIVS · VIX · AN · XVII
PARENTIB · PIISSMIS

(Même provenance.)

31° Pierre calcaire de 1 m. 60 de haut. Épaisseur, 0 m. 43. Cette pierre portait, dans sa partie supérieure, deux inscriptions funéraires, dont une partie a été effacée par la taille opérée après coup d'un rectangle de 0 m. 60 de haut sur 0 m. 37 de largeur. Un autre renfoncement de mêmes dimensions a été aussi exécuté au-dessous de l'inscription. Mais les textes qui devaient être inscrits dans ces deux rectangles n'y ont pas été gravés :

C
G
HO
RE
NV
CIANI POMPO
NIANI FILIVS
PIVS VIXIT
ANNIS XXII

ANIV
POMPONIA
NVS · PIVS
VIXIT ANNIS LI
H · S · E ·

(Même provenance.)

32° Grande pierre calcaire. Épaisseur, o m. 30; double inscription funéraire; celle de droite seule est restée et est incomplète; deux guirlandes figurées dans le haut et quatre dans le bas. Vase funéraire dessiné, avec lanterne et des pinces, au-dessous des deux guirlandes du haut. Hauteur des lettres, o m. 04 à o m. 06 :

D M

L MECIV S

R V S

VIX · AN ·

IC

V

(Même provenance.)

33° Double funéraire. Pierre de 2 m. 05 de hauteur, large de o m. 60, divisée en trois compartiments. Celui du haut représente deux prêtres; celui du milieu contient les deux inscriptions, et celui du bas est vide. Épaissseur de la pierre, o m. 32. Lettres de o m. 04 à o m. 06 :

D M

L · ANTO

NIVS M

AXIMVS

SACERDOS

MERCVRI

V · A · LV

H

FL

TE RTVI

PA

V · A · XXXXI

S E

(Même provenance.)

34° Funéraire sextuple, trois femmes et trois hommes.

Pierre calcaire. Trois guirlandes dans le haut. Epaisseur de la pierre, 0 m. 20; hauteur, 0 m. 80; largeur, 0 m. 62. Hauteur des lettres, 0 m. 04 :

D M S

CLODIA · IANVA GEMINIVS CAS

RIA · P · V · A · XXV TVS · P · V · A · LXXXX

GEMINIA · PRI GEMINIVS · ROGA

VATA · P · A · V · XVII TIANVS · P · V · A · XXXV

GEMINIA CASTV GEMINIVS · PRIVa

LA · P · V · A · XLVII TVS · P · V · A · XV

(Même provenance.)

35° CAESONIO

HONORATO

CAESONIA

NO · FL · P · EV

TMMV

(Même provenance.)

36° Double funéraire d'un prêtre et d'une prêtresse sur une pierre haute de 1 m. 60. large de 0 m. 51 ; épaisseur, 0 m. 51. Deux rectangles, pratiqués en renfoncement dans la pierre et restés

vides, ont détruit le haut et le bas des deux textes, dont il reste seulement ce qui suit :

L	
M	
M	
NVS · QVR	NA · SA
VETERAN	CERDOS
SACERD	LIBERI PA
D	
R	

(Même provenance.)

37° Fragment haut de 0 m. 25, large de 0 m. 47. Hauteur des lettres, 0 m. 05 :

MERCVRIO
AVG ·

(Même provenance.)

38° Pierre calcaire : hauteur, 0 m. 73 ; largeur, 0 m. 39 ; épaisseur, 0 m. 15. Hauteur des lettres, 0 m. 04 :

D · M · S ·
TI CLAVDIVS
MARTIALIS
PIVS VIXIT A
NNIS XV
H · S · E ·

(Même provenance.)

39° Pierre de 1 m. 75 de haut ; largeur, 0 m. 51 ; épaisseur, 0 m. 25. Hauteur des lettres, 0 m. 038.

L'inscription occupe à peine la moitié de la hauteur. Croissant figuré dans le haut :

D · M · S ·
MVNATIA · FOR
TVNATA PIA
VIX · ANNIS
LXXV
H · S · E ·

(Même provenance.)

40° Pierre calcaire de 1 m. 60 de haut; largeur, 0 m. 55. Croissant dans le haut. Inscription n'ayant que 0 m. 53 de haut, sur 0 m. 49 de large :

D · M · S ·
L · PESCENIVS
VIX · AN · XVIII
H · S · E ·

(Même provenance.)

41° Grande pierre ornée dans le haut de trois guirlandes, dont les rubans pendent à chaque extrémité de droite et de gauche.

On ne lit plus que les deux lettres D · M · Le reste est effacé.

Largeur de la pierre, 0 m. 64; hauteur, 1 m. 75.

(Même provenance.)

42° Pierre calcaire cassée dans sa partie supérieure. Hauteur, 1 m. 10; largeur, 0 m. 47; hauteur de l'inscription, 0 m. 28; largeur, 0 m. 38 :

D · M · S ·
L · IVLIVS
SATVRNINVS
MAXIMI · FILI
VS · P · V · ANIS
LXXX · H · S · E ·

(Même provenance.)

43° Pierre calcaire. Largeur, 0 m. 50; hauteur primitive, 1 m. 50; partie inférieure disparue; épaisseur, 0 m. 25. Deux hommes et une femme :

D . . M . . . S

C · MI	POMPE	C · MIN
NVCIV	IA · FORT	VCIVS
S OPTA	VNATA	DATVS
TVS · PIV	V · A ·	P · V · A
S · VIX ·	ECIT	MC
ANN	EN	

(Fouille des grands thermes.)

2. Khamissa.

C'est le chantier de fouilles de Khamissa qui a donné le plus de peine à M. Joly, et aussi le plus de résultats intéressants.

Les recherches ont eu lieu en deux points principaux :

1° A l'est du Nymphée, en vue de poursuivre les travaux interrompus par la guerre en 1914, dans la partie septentrionale des ruines;

2° Aux abords du *Forum novum*, partie occidentale de la ville.

Nymphée. — Voulant en terminer avec ce bel ensemble du Nymphée, M. Joly s'occupa, dès le début de 1915, de dégager l'édifice situé en haut du perron de douze marches que nous avions déjà trouvé à l'extrémité est du grand bassin. C'est bien un temple, comme nous le pensions; la *cella*, placée légèrement de biais par rapport aux marches du perron, est à la distance de 5 m. 50 du degré supérieur, à l'angle nord, et de celle de 6 mètres à l'angle sud.

Les dimensions du sanctuaire sont, à l'intérieur des murs, 7 mètres de large sur 8 mètres de long. Sa paroi orientale est disposée près d'une rue, dont la direction du Nord-Ouest au Sud-Est fait, avec le temple, un angle assez prononcé.

Dans cette *cella*, on a découvert une bonne statue de Pluton en marbre, haute de 2 m. 66, y compris 0 m. 10 de socle.

IMP·CAES*ari diui m. antonini pii* GERMA*nici* SARMATICI·*filio diui* COMMODI · FRATRI · DIVI · *antonini*

PII·NEPOTI *diui hadriani pronepoti* DIVI·TRAIANI·PARTHICI·ABNEPOTI·*diui ne*RVAE · ADNEPOTI

L·SEPTIMIO·S*euero pio pertinaci aug.* ARABICO·ADIABENICO·PARTHICO·P*ontifi*CI·MAXIMO·TRIB·POT·VI·IMP·XI. *cos II. procos.*

PROPAGATO*ri imperi patri imp. caes. m* AVRELI·ANTONINI·PII·ET·SEPTIMI·GET*ae caesa*RIS

ONIV AD·LEGITIMAM·SVM*mam* EX· HS LXXVI MIL· N

La figure est nue et laisse voir les parties sexuelles à peu près intactes. Un manteau, reposant sur l'épaule gauche du dieu, tombe en plis sinueux derrière cette épaule. Le bras de ce côté a entièrement disparu. Il en est de même de l'extrémité de celui de droite. De ce côté, assis par terre, se voit un animal poilu qui doit être un Cerbère et dont les trois têtes ont été cassées.

Celle de Pluton, largement chevelue et barbue, est très bien conservée; c'est à peine si le nez a été quelque peu écrasé dans la chute de la statue.

Le poids du corps repose presque entièrement sur la jambe droite, celle de gauche étant repliée en arrière.

Le mur est de la *cella* s'élève à trois assises au-dessus du sol extérieur, qui monte rejoindre le niveau de la rue; mais il y a huit assises au-dessus du sol intérieur du sanctuaire.

Forum novum. — Après la découverte du temple et de la statue, achevée en avril 1915, M. Joly se préoccupa de faire un grand effort du côté de la nouvelle place, en vue de la rejoindre au monument inconnu situé dans la partie sud-ouest de la ville, et déblayé en 1912-1913.

En 1914, à 126 mètres de l'arc de Septime-Sévère, nous avions exhumé les restes d'un deuxième arc, de 4 m. 10 d'ouverture. Chacun des deux piliers, construits en fort belle pierre de taille, a conservé quatre assises, à savoir deux dans le corps du pilier, une formée dans la moulure du soubassement, et une du soubassement même.

Tout près de l'arc, nos travailleurs ont mis au jour quelques fragments d'une inscription dédiée à Septime-Sévère. Elle se compose de cinq lignes et n'a pu être restituée que partiellement. C'est la suivante (voir p. 197) :

Épaisseur de la pierre, 0 m. 38. Calcaire. Hauteur des deuxième et troisième lignes, 0 m. 09; des quatrième et cinquième, 0 m. 07.

Le nom du dédicant nous manque malheureusement. Toutefois ce texte nous indique que l'arc déblayé en 1914 fut, lui aussi, érigé en l'honneur de Septime-Sévère.

Poursuivant le dégagement de cette partie des ruines, M. Joly découvrit, à 1 mètre de la pile nord de l'arc, les substructions du perron d'un petit temple, dont le plan se dessina fort nettement.

Derrière ce perron, on distingue un pronaos à quatre colonnes précédant une *cella* de 8 mètres de large sur 10 de profondeur; les colonnes étaient à 2 mètres en avant de l'entrée du sanctuaire.

Nous ignorons le nom de la divinité à laquelle il était consacré; sur le flanc sud de la *cella*, deux petites pièces annexes ont été ajoutées après coup, et la plus avancée de celles-ci se trouve en face de l'ouverture de l'arc dont elle est distante de 7 mètres.

A droite du temple et dans l'alignement du pronaos, à 4 mètres de la colonne d'angle nord-ouest de ce dernier, on a trouvé le soubassement d'un édicule en forme de croix grecque, précédé d'un petit bassin. C'est une fontaine, qui était couronnée par un entablement dont nous avons exhumé l'architrave, laquelle comprenait quatre divisions dans sa hauteur : une moulure supérieure et trois parties plates en saillie l'une sur l'autre. Celle du bas est lisse, mais les deux qui la surmontent portent chacune le fragment d'inscription :

Q · PESCEN

Nous pensons qu'un riche citoyen de la ville avait donné cette fontaine à ses compatriotes; il s'appelait Q(uintus) Pescen(nius), et il avait gravé son nom sur le monument dû à sa libéralité.

Toujours sur la même ligne, en allant du Sud au Nord, à 4 mètres de la fontaine, on a dégagé les substructions d'un grand socle de statue (carré de 3 m. 80 de côté) adossé à une construction dont la face ouest présente un hémicycle, alors que sa face opposée s'ouvre sur une place de forme très irrégulière, précédant, du côté est, à la fois l'arc, le petit temple et la fontaine de Pescennius, tout en se continuant derrière la construction à hémicycle et la fontaine pour s'arrêter, au Sud, contre la paroi nord du temple et, à l'Ouest, le long d'un mur de 38 mètres de long.

Tout contre l'hémicycle, à l'ouest du socle de statue, on a mis au jour une sorte de cuve maçonnée en pierres de taille peu épaisses et placées de champ; il y a deux compartiments, une marche au pourtour, et dans un de ces compartiments on a trouvé trois jarres de terre cuite brisées. C'est peut-être un tombeau.

La place, qui pourrait bien être celle qui est désignée sous le nom de «platea nova» dans une inscription, se limite à l'Est par une ligne brisée, à angle très obtus, de bâtiments non encore

fouillés, et au Nord par le côté postérieur du *Forum novum*, qu'on a enfin pu dégager cette année jusqu'au bout.

Avant de quitter la place, disons que, tout à fait dans l'angle nord-est, le dallage a disparu sur un espace rectangulaire de 13 mètres sur 14, et qu'il semble que se soit élevée là une construction dont la face principale était tournée vers le bâtiment à hémicycle (c'est-à-dire côté ouest), et dont le fond regardait l'Orient, si l'on en juge par les traces d'une sorte d'estrade ou de tribune encore visibles dans l'intérieur dudit espace.

Ajoutons aussi que, derrière le mur limitant la place à l'Ouest, et derrière le temple avec ses annexes, on a déblayé une surface de 1,200 mètres superficiels, nous donnant la distribution d'une partie de vaste maison qui possédait un *atrium* (16 mètres de large sur 20 mètres de long) à quatre entre-colonnements sur le petit côté et à cinq sur le grand. On y voit aussi une salle de 18 mètres sur 13.

De plus, sur le flanc oriental d'une voie partant de l'arc découvert en 1914 et se dirigeant, au Sud, le long de l'enceinte est du monument inconnu, on a dégagé en partie une petite habitation dont l'entrée s'ouvrait, d'une façon apparente, sur la rue.

Le *Forum novum*, aujourd'hui mis au jour, a la figure d'un grand rectangle de 71 mètres sur 24. Son entrée, formée de trois arcades en plein-cintre, était au Nord, sur le petit côté du rectangle, lequel comprenait un espace découvert et dallé ayant toute la longueur du parallélogramme et une largeur de 12 mètres. Le reste de cette largeur était occupé par des boutiques de chaque côté de l'*area*, qui ressemblait plutôt à une avenue qu'à une place. Aussi peut-on se demander si l'appellation de « *Forum* » ne doit pas être considérée comme afférente à un marché plutôt qu'à une place publique.

Les boutiques, sur le côté occidental, sont au nombre de six; au milieu de ce côté, il existait une entrée latérale du *Forum*.

Dans le fond de la place, nous n'avons jusqu'ici trouvé aucune issue, le mur est plein et renforcé à l'extérieur, dans l'axe du *Forum*, par un petit massif de maçonnerie demi-circulaire, comme on en trouve si souvent à Timgad; nous ne savons pas quelle était la destination de ces massifs. Quant au flanc gauche (est) de l'avenue, tout semble avoir été bouleversé, et jusqu'ici nous n'avons trouvé aucune division de magasins, comme de l'autre côté.

Près de la grande entrée du *Forum novum*, M. Joly a dégagé trois

fragments de frises faisant corps avec une corniche qui semblent avoir couronné les trois arcs de cette entrée. La frise, haute de 0 m. 23, ne porte que deux lignes de l'inscription. Voici les trois fragments :

1° MI CAES FORVM
HOC LOCO RESTI

2° IAC BEATISSI
CI CENSIBVS

3° PINITEVS ·
FLAMINIBV

La hauteur de la corniche est de 0 m. 30; celle des lettres, de 0 m. 09; en pierre de grès d'une épaisseur de 0 m. 50.

Deux autres textes ont été exhumés au *Forum novum*. L'un, relatif à Constantin le Grand, était gravé sur un piédestal portant la statue de cet empereur dans l'axe de la place, à 10 mètres de distance du mur d'enceinte sud :

BEATISSIMIS · TEMPORIBVS · VAL
ERIO · CONSTANTINO · MAC
XIMO · SVI CVM · VENERATIONE
DE · RVINIS · SIGNO · TITVLIS · Q
TRANSLATIS · PROCONSVLA
TV · CLODI · HERMOGENIANI · C · V ·
FLAVIVS · ATILIVS · THEODOTVS
V · C · LEGATVS · EIVS · CONGRVAM
STATIONEM · FORI · NOVI · A · SE · CON
DITI · PROVIDERE · CVRAVIT ·

La pierre de cette inscription a 0 m. 84 de haut, 0 m. 53 de large. Hauteur des lettres, 0 m. 055, avec intervalles de 0 m. 01. — Pierre de grès.

L'autre texte, adossé au côté ouest de l'avenue, juste en face du précédent, était scellé le long d'une boutique; il parle aussi d'Hermogenianus et de Theodotus.

Sur une première pierre, large de 0 m. 90; lettres de 0 m. 095 de hauteur :

HONORI ET VIRTVT

Sur la seconde : hauteur, 1 m. 06; largeur, 1 m. 13; hauteur des lettres, 0 m. 09 :

PRO BEATITVDINE TEMPORVM

SIGNVM [illegible] STA

DAM · CONLAPSVM · RESTITVTVM · INPOSI

TIS · CIRCVMCIRCA · DE · RVINIS · ERVTIS · OR

NAMENTIS · PROCONSVLATV · CLODI

HERMOGENIANI AMPLISSIMI · ET · C · V ·

FLAVIVS · ATILIVS THEODOTVS · V · C ·

LEGATVS · EIVS · P [illegible] VIII · FORI · NO

VI · CONSERVA [illegible]

Non loin de cette inscription, on a trouvé une statue de magistrat adossée, c'est-à-dire avec le dos non sculpté; la figure est en toge; il manque la tête, le bras gauche, l'avant-bras droit et le pied gauche. Hauteur totale, 1 m. 85; facture médiocre. En marbre blanc.

Puis, sur une colonne, peut-être borne milliaire, le texte suivant :

NOBILIS
SIMIS · CA
ESARIBVS
NN · FL · VA
LERIO · CONS
TANTIO

PI

Probablement Constance Chlore et Galère.

Pierre calcaire : hauteur, 1 m. 30 ; diamètre, 0 m. 42 ; hauteur des lettres, 0 m. 115.

Pour obtenir tous ces résultats et atteindre les sols tant du nouveau forum que de la place y attenante au Sud, il a fallu démolir un mauvais mur de construction berbère, sorte de muraille de clôture peu élevée qui avait été établie sur la terre sans fondations, et à une certaine distance du sol dallé.

Lors de cette démolition, un texte assez intéressant fut mis au jour.

En haut, le monogramme du Christ avec le X et le P, puis une croix en tête de la première ligne. Les lettres ont 0 m. 06 de hauteur avec intervalles de 0 m. 08.

La pierre, en calcaire, est de forme demi-circulaire. Largeur, 1 mètre ; hauteur, 0 m. 77 :

INBIDE
QVID . LACERAS
ILLOS · QVOS · CRESCE
RE · SENTIS · TV · TIBI · TORTOR
TV · TECVM · TVA · BVLNERA
PORTAS.

Inbide et *bulnera* sont là pour *invide* et *vulnera*.

M. P. Monceaux a rendu compte à l'Académie des Inscriptions de ce texte, dont, selon lui, l'auteur s'est inspiré d'un passage de saint Cyprien. Ledit texte avait un caractère doublement prophylactique, et constituait un talisman contre le mauvais œil et contre le démon (*invidus*), l'envieux par excellence.

Les fouilles ci-dessus décrites ont été complétées par la continuation du dégagement partiel d'un fort joli établissement de bains, déjà découvert en partie par M. Bévia, il y a une dizaine d'années, et situé à l'est du *Forum novum*.

Son extrémité occidentale est à 64 mètres des bâtiments de cette place, mais sa partie orientale devait s'en approcher de 20 mètres environ. Malheureusement un fortin a été, pendant l'occupation byzantine, établi sur cette fraction de ses constructions et ne nous permettra pas de déblayer entièrement les thermes en question.

Dans ce qui est apparent à l'heure actuelle, on voit un beau *caldarium* disposé en forme de croix, avec entrée à l'Est et, sur les trois autres côtés, de vastes *alvei* dont l'un, celui de l'Ouest, est flanqué d'un puissant fourneau.

Sur le côté nord du *caldarium*, une galerie de chauffe, aux murs épais, et autrefois voûtée, desservait les foyers des deux *alvei* nord et ouest. L'*alveus* sud donnait sur l'extérieur mais obtenait sa température élevée par un fourneau spécial placé dans l'angle sud-ouest du *caldarium*.

A l'extrémité de la galerie de service dans l'angle opposé au précédent, on voit une étuve entièrement circulaire, de 4 m. 30 de diamètre. Enfin, dans l'angle sud-est du *caldarium*, se dessine un vaste *tepidarium* ayant son flanc sud découpé par deux demi-cercles dont la convexité est tournée de son côté, et la concavité vers l'extérieur; près du *caldarium*, un fourneau chauffait cette salle tiède.

Le plan de ces bains, ou du moins de la fraction qui est déblayée, est tout à fait intéressant et nous fait regretter amèrement la présence des lourdes constructions du fortin qui en occupent partiellement l'emplacement.

Au cours de ces différents travaux de fouilles, on a découvert une série d'objets et de fragments divers :

1° Dans la partie sud du *Forum novum*, morceau d'inscription en pierre de grès.

Largeur, 0 m. 78 ; hauteur, 0 m. 32. Hauteur des lettres, 0 m. 11. Épaisseur de la pierre, 0 m. 40.

VINQVI

2° Pierre de grès portant l'inscription :

PAGES

et au-dessous de ces lettres (hauteur 0 m. 12) un phallus sculpté, placé horizontalement et tourné à droite : hauteur de la pierre, 0 m. 40 ; largeur, 0 m. 50.

(Même provenance.)

3° Texte trouvé sur la face est du fortin byzantin, voisin du *Forum novum :*

d M
M · POS
TVM · SENIC
PII · FIL VAL
POSTVMI
VS · VICTORI
NVS · MEREN
TI · MEMORI
A · EIVS · FEC
H · S · E

4° Pierre de 0 m. 22 d'épaisseur, trouvée dans le haut de la ville : hauteur; 0 m. 44 ; largeur, 0 m. 37.

D · M · S
CERELIVS
SILICIANVS
P · V · A · XVI
H · S · E

5° Double funéraire en grès. Largeur, 0 m. 60 ; hauteur, 0 m 60. Trouvée au *Forum novum*.

Inscriptions tout à fait incomplètes.

Au-dessus de chacune, représentation du croissant :

D M S	D M S
	MINVS
	BONIS

6° Belle monnaie représentant à l'avers l'empereur Commode, tête laurée regardant à droite.

En légende :

IMP · COMMODVS · AVG · PIVS · FELIX

Au revers : grande nef, à la voile gonflée, placée à gauche et voguant vers la droite ; elle est conduite par un nautonier tenant une rame ou un gouvernail, et aborde au port que domine un phare à trois étages, avec feu dehors. Au rivage se tient l'empereur posant la main droite sur un trépied ; sous la nef, deux petits bateaux au milieu des flots : l'un à trois rameurs ; l'autre à un seul.

Au-dessus du grand navire, l'inscription :

VOTIS FELICIBVS

Tout en haut de la médaille, une petite nef avec voile voguant à droite et une barque à un seul rameur.

Le diamètre de la monnaie est de 0 m. 04 [1].

Nous adressons à M. Joly nos bien vifs remerciements pour les éminents services qu'il a rendus à nos monuments historiques.

[1] Cf. Cohen, *Monn. impér.*, t. III, p. 357, n. 996.

3. Lambèse.

A Lambèse, où M. Decori, directeur de la Maison centrale, a continué les fouilles, nous avons eu pour but de tâcher d'arriver à élucider la question restée encore controversée de l'emplacement du *forum*.

On sait depuis longtemps déjà que le temple du Capitole, dédié à Jupiter, Junon et Minerve, est environné de trois côtés par une grande place, qu'on a quelquefois désignée sous le nom de grand *forum*, alors qu'à l'est de celle-ci s'étendait une seconde plus petite, connue comme second *forum*.

Nous avons dégagé presque entièrement ces deux surfaces sans être plus avancés qu'auparavant sur leur nature exacte. Toutefois nous sommes renseignés sur quelques détails que nous allons énumérer.

Si nous commençons par la grande *area*, nous voyons qu'elle était entourée sur les deux côtés nord et sud d'une colonnade, alors que, du côté ouest, le portique était interrompu par la *cella* du temple.

Les portiques nord et sud comptaient chacun dix-huit travées avec une longueur de 61 m. 50.

La largeur de ces portiques était de 4 m. 60; ils étaient soutenus par des colonnes d'ordre corinthien, et élevés d'une marche au-dessus de l'*area*.

Au côté occidental, le temple occupait une largeur de 21 mètres, et la galerie qui venait se buter sur ses flancs n'était, à droite et à gauche, que de quatre entre-colonnements.

Il est à remarquer en passant que, par suite d'un défaut de tracé à l'époque de la construction, le temple ne s'est pas trouvé dans l'axe exact de la place; il est dévoyé de 1 m. 20 vers le Nord.

Les deux dimensions de la place étaient :

44 m. 60 du Nord au Sud; 57 mètres de l'Est à l'Ouest.

A une distance de 10 m. 20 du mur septentrional de l'enceinte, nos équipes ont trouvé des latrines assez démolies, mesurant 5 m. 30 de long sur 5 m. 85 de large. Comme d'habitude, un canal d'écoulement en pierre était disposé au-dessous des sièges de même matière. Ces latrines sont-elles attenantes à d'autres services an-

nexes d'un *forum* romain? C'est ce que nos fouilles futures nous indiqueront.

Nous rappellerons que le temple du Capitole avait deux *cellae* séparées par trois grands arcs; au bout de la travée ouest, une cage rectangulaire d'escalier permettait d'accéder aux parties supérieures du monument et des deux vastes niches qui contenaient les statues divines.

Chacune de ces *cellae* avait sa porte sous le *pronaos*, lequel se composait de huit colonnes de front, avec une rangée double seulement au droit des deux piliers du milieu et des extrémités; soit, en tout, douze colonnes.

Ces colonnes, de l'ordre corinthien et à cannelures avec rudentures, avaient 0 m. 75 de diamètre et 7 m. 32 de haut; l'entablement, 2 mètres de hauteur.

Le soubassement du temple, qui, encore en place, a 3 m. 45 de haut, comportait quatre assises, plus une de socle et celle de couronnement. Le perron avait dix-sept marches.

La petite place, adossée sur son plus grand côté au mur d'enceinte est de la précédente, dépassait ce dernier de 16 m. 25 vers le Sud. Plus basse que la grande de 1 m. 20, elle ne communiquait pas avec elle. On pénétrait dans son enceinte, fermée à l'Ouest, au Sud et à l'Est, par une triple porte monumentale dont nous avons déjà parlé dans un rapport précédent.

Si, comme nous l'avons dit, des constructions postérieures et de basse époque sont venues obstruer les abords de cette belle entrée, il ne s'ensuit pas moins que l'accès à la place devait avoir grande allure et que le monument situé en face de la porte était considéré comme de première importance.

Or ce monument, de forme rectangulaire (8 m. 60 sur 8 m. 80), ne possède pas de traces de colonnes; il était précédé de chaque côté par un soubassement en prolongation du sien propre et s'avançant de 10 mètres.

S'il était supposable que ce fût un temple, comme tout semble l'indiquer, avec les portiques et la clôture complète du pourtour habituels aux édifices religieux du paganisme romain, il se pourrait aussi, comme l'a fort bien dit M. Cagnat, que nous fussions là en présence de la curie lambésitaine; l'absence de *pronaos* semble confirmer cette hypothèse, encore bien incertaine toutefois.

Le soubassement, qui avait 3 m. 40 de haut, encadrait un per-

ron de dix-sept marches, comme au Capitole. La place, de 65 m. 80 de long sur 25 mètres de large, était entourée de galeries sur les trois faces ouest, sud et est.

Il y avait sept entre-colonnements sur le petit côté, au Midi; et vingt travées sur les deux grands; au Nord, pas de portique.

Le monument, isolé entièrement sur la place, était à 4 mètres de la colonnade sud, et à près de 7 mètres des deux autres.

Quelques colonnes sont encore en place dans la partie méridionale de l'enceinte, mais la plupart d'entre elles n'ont conservé que leurs bases et des fractions de leurs fûts.

La grande voie allant de l'Est à l'Ouest descendait vers l'Est du côté de *Verecunda* (Marcouna), passait sous un arc à trois baies, construit avec plusieurs morceaux de pierres réemployées (inscriptions, etc.) et, plus bas, toujours dans la direction de l'Est, sous un arc à une ouverture. Elle doit se rejoindre avec la voie Septimienne, passant sous l'arc de Septime-Sévère et conduisant jadis de la ville au camp; mais nos déblais n'ont pas encore mis au jour leur intersection.

M. Decori, au cours des fouilles de 1915, a recueilli quelques fragments qu'il a fait transporter au Musée municipal.

Nous citerons deux mains en marbre de grandes dimensions appartenant à une statue colossale; une tête d'homme, probablement d'Esculape; et quelques textes, que nous donnons ci-après :

1° Pierre de 0 m. 55 de haut, de 0 m. 40 de large.

Hauteur des lettres : 0 m. 035 à 0 m. 04. Texte grec complété par MM. Cagnat et Monceaux [1].

2° Pierre de 0 m. 52 de hauteur; largeur, 1 mètre.

IMIS · IMP · P

INVICTIS · AVGG

EX · CORNICVLARIO · PRAEFF

NVMINI · MAIESTAT · Q · EORVM

[1] Voir *Bulletin archéologique* du Comité, 1915, p. CXXV.

Cette inscription ne nous donne pas le nom de ce corniculaire, mais il nous est facile de compléter cette lacune par le rapprochement du texte présent avec deux autres à peu près identiques comme libellé, où cet officier est désigné : Flavius Flavianus [1].

3° Pierre de 0 m. 99 de hauteur ; 0 m. 72 de largeur ; 0 m. 75 d'épaisseur.

u I C T *o r* I A E
A V G S A C R
M · V I R R I V S
D I A D V M E N V S
C V R I A E H A D R I A N A E
F E L I C I V E T R A N I E G I I I A V G
O B H O N O R F I A M P E R P E T
Q V O D I N S E A B S E N I I M
C O N T V L E R V N T S · P · I
I D E M Q D E D I C

C'est la quatrième fois qu'il est question de cette curie dans un texte trouvé à Lambèse, aux environs du Capitole [2].

4° Pierre de 0 m. 50 de large ; de 0 m. 82 de haut et de 0 m. 50 d'épaisseur.

D · M · S ·
L · A P V L E I V S
F E L I X · V E T · V I
X I T · A N N · L X X
A N T O N I A
M A R T I S · V X O R
E T · C O H E R E S · F I L · E I V S
F E C I T · E X · H S · III · N

[1] L'un a été découvert à El-Madher ; l'autre, à Djemila. Voir R. Cagnat, dans les *Comptes rendus des séances* de la Commission de l'Afrique du Nord, 1916, janvier, p. XIX.

[2] Voir *ibid.*, p. XXI.

5° Pierre de 1 m. 03 de largeur; de 0 m. 48 de hauteur et de 0 m. 24 d'épaisseur.

IMP · CAES · DIVI · TRAIANI · PARTHICI · F ·
DIVI · NERVAE · NEPOTI TRAIANO
HADRIANO · AVG · PONT. MAX · TRIB · POT XX
IMP · II · COS · III · P · P ·

6° Inscription à peine lisible :

D · N · FL · CON
S T A N T I
N O CAE
S A R I
M
I A N V M
M A
O N I M

4. Djemila.

Nos fouilles et travaux de 1915 à Djemila, dirigés par M. de Crésolles, inspecteur[1], et M. de Saillan, conservateur du musée, peuvent être groupés ainsi qu'il suit :

I. Découverte de voies.

II. Fouilles au *forum* du Nord.

III. Découverte de thermes au nord du Capitole.

IV. Fouilles d'une maison.

[1] Nous sommes heureux d'adresser tous nos remerciements à M. de Crésolles pour le dévouement qu'il ne cesse de nous prodiguer. L'année 1915 a été particulièrement dure, le personnel ayant été enlevé une partie de l'année par suite de mobilisation, et les fièvres ayant sévi très fortement.

V. Découverte d'un marché.

VI. Découverte d'inscriptions diverses.

VII. Découverte de fragments divers pour le musée.

I. *Découverte de voies.*

La grande voie, désignée jusqu'ici par nous sous le nom de *voie ouest* et partant de l'angle sud-ouest du *forum* sud, est bien décidément l'artère principale de l'antique *Cuicul;* et comme elle se dirige du Nord au Sud, elle peut être appelée *cardo maximus.* Nous avons achevé son déblaiement vers son extrémité nord. Là nous est apparue une porte double, semblable à celle de l'angle nord-ouest du *forum* sud, et munie comme elle d'un corps de garde destiné à abriter les gardiens. Ces deux portes, avec leurs abris, semblent prouver que la ville primitive de Cuicul ne s'étendait pas au delà dans la direction du Nord au Sud. La porte méridionale, en effet, est garnie de bornes milliaires, fait qui vient appuyer cette opinion.

Et alors le *forum* sud, le temple de la famille Septimienne, l'arc de Caracalla, etc., sont de près d'un siècle postérieurs à la partie ancienne de la ville dont on retrouve d'ailleurs l'enceinte au Nord, à l'Est et à l'Ouest.

Le dallage, bien conservé dans la plus grande partie du parcours, a ses joints perpendiculaires à l'axe longitudinal : l'égout existe encore, et la pente, qui va du Sud au Nord en offrant assez de régularité jusqu'à la distance de 20 mètres de son extrémité septentrionale, s'accentue à partir de cet endroit assez fortement.

En second lieu, nos déblais ont porté sur une voie de direction normale à la précédente, par conséquent à un *decumanus.* Il se trouve à la distance de 22 m. 30 du mur nord du *forum* du Capitole et s'étend sur une longueur de 29 m. 28 (de l'Est à l'Ouest), avec une largeur de 3 m. 40.

Il ne possédait pas d'égout; son dallage offre deux directions biaises symétriques, se coupant à angle droit et présentant cet angle saillant vers l'Est. La voie dépasse l'angle nord-ouest du temple de Jupiter de 2 m. 40, et se retourne à angle droit pour former une rue parallèle à la grande voie.

Ce nouveau *cardo*, large de 4 m. 20, a été poussé vers le Nord,

sur une longueur de 96 mètres, jusqu'à un affaissement de terrain où les fouilles ont dû être arrêtées. Le dallage en biais, dans les mêmes conditions que pour le *decumanus*, avec angle saillant vers le Sud, recouvre un égout qui utilisait la pente très sensible du sol dans cette partie de la ville.

Une quatrième rue enfin a été dégagée; c'est un *decumanus*, partant du *cardo* est qui prend naissance au temple de la famille Septimienne, longe le côté oriental du *forum* sud, et parvient au *forum* du Capitole. Ledit *decumanus* a été fouillé dans une partie de son parcours longue de 82 mètres; il se dirige vers le rempart oriental où il descend par une pente extrêmement rapide à partir de 40 mètres environ du *cardo* secondaire. Sa largeur est de 4 m. 60 sur une distance de 56 mètres en quittant l'intersection des deux voies; elle augmente ensuite de 0 m. 90 jusqu'au bout, ou du moins jusqu'à l'extrémité du déblai.

Le dallage, qui est en biais, a été remanié un peu dans tous les sens. Nous avons constaté la présence d'un égout.

II. *Fouilles au forum nord.*

Au *forum* du Capitole, il s'agissait d'achever les fouilles de l'angle nord-ouest, ainsi que de l'extrémité septentrionale de la basilique Julia.

On se souvient que les bâtiments de cette basilique occupaient tout le côté ouest du *forum* nord de *Cuicul*. La basilique proprement dite, c'est-à-dire la grande salle disposée en avant du prétoire, a une longueur de 38 mètres, et sa paroi antérieure est à plus de 6 mètres du mur du fond du *forum*.

Il était donc intéressant de se rendre compte de la nature des locaux occupés par cet espace non encore déblayé, dont une partie, celle qui donne sur le *cardo maximus*, est prise par l'escalier sous le palier supérieur duquel se trouve l'entrée des prisons découvertes en 1914.

Or, juste au-dessus de la salle du sous-sol, dont la voûte d'arête est en pierre, nous avons dégagé une grande pièce de 6 m. 60 sur 6 m. 60, qui servait de vestibule à la basilique lorsqu'on venait de la rue en prenant l'escalier. Sur le côté est de ce vestibule, une porte, large de 1 m. 50, conduisait à un deuxième vestibule ouvert très largement sur le *forum* (3 m. 38) et ayant, sur son

flanc méridional, une porte de 1 m. 80 de largeur sur la basilique, tout près de la porte déjà mentionnée à l'angle nord-est de ladite basilique.

On pouvait donc parvenir à cette dernière de tous les côtés : par les deux portes des angles sud-est et nord-ouest de la salle, par les quatre portes de son flanc oriental, et par celles de son côté nord.

Le second vestibule, pavé de belles dalles ayant leurs joints dans la direction Est-Ouest, mesure 4 m. 90 de large et 3 m. 60 de profondeur. Derrière son mur nord, il existe une petite impasse (de 1 m. 08 de large sur 4 m. 85 de profondeur), ouverte sur un trottoir récemment dégagé au nord du *forum* et qui était établi au-dessus d'une marche limitant dans cette direction l'*area* de la place publique. Le trottoir, qui ne va que des bâtiments de la basilique au Capitole, a 1 m. 80 de large et augmentait par conséquent d'autant la partie nord-ouest de l'espace réservé au *forum*.

Revenons à la salle basse voûtée en arêtes que nous supposons avoir servi de prison. Cette cave n'était pas la seule qui se trouvât en dessous de la basilique judiciaire. La porte qui communiquait de la chambre voûtée à un dessous encore inexploré de l'extrémité septentrionale de la salle de justice en est une preuve convaincante.

III. *Découverte de thermes au nord du Capitole.*

Nous avons relaté plus haut la découverte de quatre voies nouvelles : deux *cardo* et deux *decumanus*. Le long du côté est un plus petit *cardo;* le troisième décrit, nous avons trouvé un établissement de bains publics qui a été construit au nord du Capitole, sans solution de continuité, contre le mur même postérieur du dessous de la *cella*.

Ce mur est percé de trois arcades en plein-cintre qui permettaient de pénétrer dans les caveaux du temple. Elles ont été murées par des remplissages en grandes pierres de taille et, vu leur mauvais état, nous n'avons pas encore jugé à propos de les dégarnir, de peur d'occasionner des écroulements.

Il est au moins bizarre qu'on ait adossé un bâtiment au sanctuaire le plus vénéré de *Cuicul*. Aussi l'érection de ce bâtiment n'a-t-elle dû se faire qu'à une époque où le zèle religieux s'était

quelque peu relâché. Nous en avons un autre exemple à Djemila. dans la maison aux riches mosaïques qui est venue englober la *cella* et le derrière du temple dont la partie antérieure s'ouvre sur les propylées du Capitole. Peut-être aussi les Anciens trouvaient-ils cela tout naturel et ne partageaient-ils pas nos idées sur la nécessité d'isoler les principaux édifices de leurs villes.

Quoi qu'il en soit, nous avons trouvé installée dans l'axe même de la porte du caveau médian du temple de Jupiter une grande salle d'exercices ou des pas perdus, large de 9 m. 10 sur 10 mètres de profondeur, à laquelle on accédait de la rue par une entrée détournée, aménagée dans une sorte de tambour de pierre disposé juste en face de la porte de gauche (côté ouest) du caveau du sanctuaire.

Ce tambour (1 m. 90 de large sur 4 m. 30 de long) possédait, dans son angle nord-ouest, une petite porte s'ouvrant sur un portique à colonnes installé sur le flanc est de la rue.

Abrité par ce portique, et garni d'une balustrade en pierre, un escalier de neuf marches permettait d'accéder à une galerie souterraine longeant la paroi intérieure du mur bas nord de la salle des exercices. Ladite galerie était éclairée et ventilée par un triple soupirail, taillé dans un seul morceau de pierre et placé à l'extrémité sud du trou de l'escalier.

On parvenait, au bout du couloir, à une petite chambre chaude disposée à l'angle nord-est de la grande salle, mais naturellement fort en contre-bas de celle-ci. Un fourneau se voit à l'angle nord-est de la chambre qui était voûtée en arêtes.

Toujours sur le côté oriental, et au sud de la petite chambre, il existe une pièce ayant conservé son dallage en mosaïque de marbre ; enfin, à l'angle sud-est de la salle des pas perdus, il y avait un couloir passant devant la troisième porte basse de la *cella* du Capitole et se dirigeant vers l'Est dans une partie de bâtiments non encore fouillée.

Donc. sur le côté ouest de la grande salle, porte détournée sur la rue ; au Sud, porte médiane au-dessous de la *cella ;* à l'Est, deux petites chambres, dont l'une en contre-bas, et un couloir.

Sur le côté nord, une porte de 2 m. 60 de large donnait accès au *frigidarium.*

La grande salle était richement pavée de mosaïques géométriques se composant de grands cercles entourés d'entrelacs et

décorés au centre de carrés s'entre-croisant. Dans l'intervalle des cercles, on voit des groupes de six médaillons de deux dimensions s'alternant et renfermant aussi des carrés entre-croisés; dans les axes de ces groupes, sortes d'égides avec tête se terminant en forme de cœur. Les couleurs principalement employées dans ce dallage sont le blanc, le rouge, le vert, le bleu et le noir.

La salle froide, large de 16 m. 40 (de l'Est à l'Ouest) sur 9 m. 60 de profondeur, était garnie sur chacun de ses côtés de trois entre-colonnements; derrière celui du centre était creusée une piscine dans laquelle on descendait par deux degrés et un bahut. Du côté ouest du *frigidarium*, la piscine était accompagnée par deux plates-formes au sol de béton (l'une au nord, l'autre au sud de la piscine). Ces plates-formes prenaient place derrière les deux autres entre-colonnements, et le mur nord de l'une comme le mur sud de l'autre étaient garnis d'une niche de plan semi-elliptique.

Du côté est, la piscine était flanquée dans les mêmes conditions par deux plates-formes, mais celles-ci étaient recouvertes de mosaïques de dallage encore en assez bon état, et si leur longueur était semblable à celle des précédentes, leur largeur était moindre. Elles ne possédaient pas de niches.

Les colonnes de la piscine orientale venaient s'aligner avec le mur est des deux petites chambres flanquant la salle des pas perdus, de telle sorte que la piscine de droite (côté est) du *frigidarium* et ses annexes débordaient de toute leur longueur la limite desdites chambres. Au contraire, le mur du fond de la piscine de gauche (côté ouest) s'alignant avec le mur occidental de la grande salle, il en résultait que le *frigidarium* se trouvait désaxé avec celle-ci.

Le dallage de la pièce froide est aussi revêtu de mosaïques; c'est une série de carrés renfermant des étoiles au centre desquelles se trouvent des rosaces. Le pavage est moins riche que celui de la salle des exercices.

Dans l'angle nord-ouest, on voit les restes d'une porte qui permettait d'accéder à des locaux que nos travailleurs n'ont pas encore déblayés, non plus que le reste de cet établissement de bains, que nous désignerons sous le nom de «Thermes du Capitole».

IV. *Fouilles d'une maison.*

Dans notre rapport de 1914, nous avons mentionné la découverte d'une mosaïque de *tablinum*, trouvée dans une maison sise au nord du temple de Jupiter Capitolin et représentant des animaux enveloppés de rinceaux et quatre têtes d'Océan aux angles.

Le *tablinum* situé dans la partie septentrionale de l'immeuble s'ouvrait par trois entre-colonnements sur un *atrium* paraissant avoir une certaine importance. Comme les deux colonnes et les deux pilastres encadrant les baies de l'*atrium* se trouvaient là renversés, nous les avons remontés. Tous quatre sont monolithes, mais nous avons pu remettre un chapiteau seulement, qui est de l'ordre corinthien, les autres faisant défaut pour le moment.

Ce travail nous a entraînés à dégager l'*atrium*, qui comprend dix colonnes isolées et deux pilastres s'appuyant sur un mur plein disposé au Sud. Derrière ce mur existe un petit passage permettant la communication entre les deux portiques latéraux de l'*atrium*, qui comprennent chacun quatre entre-colonnements, alors qu'il y en a trois du côté nord, en face le *tablinum* fouillé en 1914.

Au milieu du *compluvium* ou, si l'on veut, de la partie découverte de la cour, on a dégagé deux bassins, l'un placé devant l'autre.

En avant (côté nord), vasque demi-circulaire avec sept alvéoles de même forme rayonnantes et d'un joli effet ; derrière, bassin rectangulaire, sans particularité remarquable.

Sur le flanc est de l'*atrium*, nos travailleurs ont mis au jour une seconde salle munie de trois entre-colonnements et dallée en mosaïque à sujet. C'est peut-être la salle à manger ou *triclinium*. Elle s'appuie sur le côté ouest du petit *cardo* qui longe la partie occidentale des bains du Capitole.

La mosaïque, mesurant environ 4 mètres sur 5 mètres, est très vive de tons, mais d'un dessin médiocre. Elle est en bon état de conservation et représente l'éternel triomphe d'Amphitrite, si souvent figuré en Afrique. La déesse marine, assise sur un taureau galopant de gauche à droite, a la poitrine nue; les cuisses sont couvertes d'une draperie rouge. Un médaillon est suspendu au cou d'Amphitrite qui, le bras coudé, offre de la main droite un plat au taureau qui mange.

Au-dessus de la tête flotte, en demi-cercle, une draperie rouge. Dans les coins du tableau, à droite et à gauche, on voit des herbes marines et de larges feuilles ornées de pointes. Derrière le taureau vole un génie ailé, tout nu, qui touche de la main gauche la croupe de la bête et porte, le bras droit étendu, une couronne rouge avec rubans verts. Devant le taureau, autre génie ailé, également nu, touchant la poitrine de l'animal avec la main droite et portant de la gauche, avec le bras coudé, une corbeille chargée de grains pour le taureau.

Aux pieds et au-dessous de la déesse, deux grands dauphins, de ton gris bleu comme le taureau, crachent de l'eau. A gauche un gros poisson, de ton rouge, en dévore un petit. Un autre poisson nage sous Amphitrite ; un poulpe cramoisi étend ses tentacules dans le coin du bas, à gauche.

Le tableau est complété par des coquillages, un brochet de mer, une sèche, deux vieilles, un poisson à large gueule et un autre poulpe de ton rouge dans le coin de droite.

Une bordure encadre le tout. Ce sont des carrés enfermant des rosaces et portant, sur chaque côté, des courbes se brisant à l'instar des ogives ; de chaque angle du carré partent des feuilles en diagonale.

Entre ces motifs, qui se répètent dans toute la bordure, alternent de petits rectangles sur les milieux hauts et bas desquels d'autres ogives viennent poser leurs pointes. Les filets sont de ton rouge et noir sur fond blanc.

V. *Découverte d'un marché.*

L'adjonction de bâtiments le long du côté nord de la *cella* du Capitole a également eu lieu sur le flanc ouest du dessous de ce sanctuaire. C'est ce que nos travailleurs ont pu constater en déblayant l'espace compris entre le temple de Jupiter et le *cardo maximus*, soit une surface de 28 mètres (de l'Est à l'Ouest) sur 22 m. 30 (du Nord au Sud).

Comme nous l'avons déjà dit, le côté est de la grande voie était flanqué, au sud de l'escalier surmontant l'entrée de la prison, d'un portique avec trottoir de 3 m. 50 de largeur moyenne.

Ce portique, soutenu par six colonnes et un pilier placé à l'angle du *cardo* et de la petite rue transversale signalés plus haut,

se terminait au sud par un escalier de neuf marches ; il comportait sept travées ; dans la travée médiane on gravissait quatre marches pour compenser la différence de niveau entre la rue et le sol du portique.

En face de la travée du milieu, une porte, large de 2 m. 55, s'ouvrait sur un bel édifice comprenant une cour rectangulaire entourée de portiques à colonnes et, au pourtour de ceux-ci, une

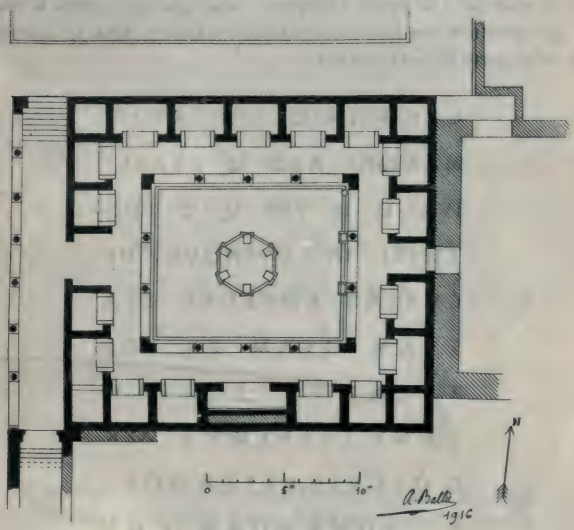

Fig. 1. — Djemila. — Plan du marché.

série de boutiques avec tables de pierre. C'est un marché, dont les détails étaient très soignés et dont l'élégance et le confort étaient vraiment remarquables (fig. 1).

Au centre de la cour, dont le dallage de pierre est complet, on remarque les substructions d'un édicule de plan hexagonal.

Des inscriptions trouvées au cours de ces fouilles, sur deux bases honorifiques, et d'autres recueillies dans les environs mêmes, ces dernières années, nous édifient à la fois sur le nom, les qualités

du donateur de cet établissement et sur certains détails du monument[1].

On se souvient qu'à Timgad, Sertius, le grand bienfaiteur de la ville, possesseur de la plus belle maison, octroya généreusement à ses concitoyens le beau marché qui porte son nom. A Djemila, nous trouvons un autre personnage important, aussi généreux et aussi apprécié de ses contemporains, avec cette différence que *Cuicul* n'était pas, comme *Thamugadi* pour Sertius, sa ville natale, mais seulement sa patrie d'adoption, ainsi que nous allons le voir.

La première des bases honorifiques exhumée dans la cour du marché porte le texte suivant :

C · COSINIO · L · F · ARN ·
MAXIMO · AED · Q · PRAEF ·
IVR · D · II · VIR · Q · Q · PON
TIFICI · IN · QVINQVE · DE
CVRIAS · ADLECTO · STA
TVAM · QVAM · EX · POS
TVLANTE · POPVLO
SANCTISSIMVS · OR
DO · CVICVLITANOR ·
EI · PONENDAM · CEN
SVERAT · TITVLO · CONTEN
TVS · REMISIT · ET · SVA ·
PECVNIA · POSVIT
IDEMQ · DEDICAVIT

(1) Cf. R. Cagnat, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1915, p. 316 et suiv., et dans le *Bull. archéol.* du Comité, 1913, p. CCL.

Une seconde base honorifique donne l'inscription ci-après :

L · COSINIO · L · F · ARN · PRIMO ·
AED · Q · II · VIR · QQ · PON · F · P · P · PRAEF · II · VIR ·
IMP · T · AELI · HADRIANI · ANTONI · AVG. (*sic*)
PII · P · P · DEC · COL · IVLIAE · CONCORDI ·
KARTHAGINIS · AED · AVGVRI · IN · QVIN
QVE · DECVR · ADLECTO · CVI · CVM ·
POPVLVS · ET · ORDO · SANCTISSIMVS ·
CVICVL · OB · MVNIFICENTIAM · STA
TVAM · DECREVISSET · C · COSINIVS ·
MAXIMVS · FRATER · TI
TVLI · HONORE · CONTENTVS
SVA PECVNIA · POSVIT ·
IDEMQVE · DEDICAVIT ·
D · D ·

En conséquence, il y avait, sous Antonin le Pieux, deux frères[1], Caius Cosinius Maximus et Lucius Cosinius Primus, qui étaient des gens illustres à *Cuicul*.

Quelle avait été la munificence dont parle l'inscription? C'est ce que nous expliquent un texte encore en place dans le marché et deux autres trouvés en morceaux incomplets, mais reconstitués par M. R. Cagnat.

Le premier, gravé sur une pierre placée dans l'axe du côté sud du monument, est ainsi libellé :

L · COSINIVS · L · F · ARN · PRIMVS
FL · PP · S · P · FECIT

La seconde inscription provient des gourbis arabes voisins du Capitole où elle avait été réemployée en deux morceaux, aujourd'hui recueillis au musée :

*l · cosin*IVS L F A*rn primus pont*
*fl · p · p · taxa*TIS OB HONOREM FL P *p. ex*
*HSxxxm · n · m*A CELLV*m* A F*un*D*amentis*
*multiplic*ATA PECVNIA FECIT *idem*
*q · dedicaui*T CVRANTE C · COSIN*io*
*ma*XIMO F*r*ATRE

Le troisième texte, également incomplet, et comprenant vingt-cinq morceaux provenant certainement de la frise du portique qui entourait la cour du marché, a été classé par M. R. Cagnat dans l'ordre suivant :

1°	· L ·
2°	QVINQ
3°	TF
4°	ELLVM
5°	CVM · COLV
6°	MNIS · ET
7°	STATVI
8°	S · ET · POND
9°	ERARIO
10°	ET · THOL

11°	QVOD · PR
12°	O · HON
13°	ORE · FL · P · P · E
14°	HS XXX
15°	M · N · TAXA
16°	VERA
17°	T · MVLTIPLIC
18°	ATA · P
19°	NIA · A · FV
20°	NDAM
21°	ENTIS · F
22°	ECIT ·
23°	IDEMQ
24°	DEDICA
25°	FRATRE

En rassemblant ces fragments, on obtient :

L. [Cosinius L. f. Arn. Primus aed. q. II vir] quinq. [pon]t. f(l. p. p. mac]ellum cum columnis et statuis et ponderario et thol[o] quod pro honore fl(amonii) p(er)p(etui) e[x] HS XXX m. n. taxaverat multiplicata p[ecu]nia a fundamentis fecit idemq(ue) dedica[uit, curante C. Cosinio Maximo] fratre.

C'est donc bien L. Cosinius Primus le donateur du marché que nous venons de découvrir en 1915, et son frère C. Cosinius Maximus fut son fondé de pouvoir, l'exécuteur de ses largesses.

L. Cosinius ne manqua pas de rendre hommage, dans le monument qu'il avait élevé, au dieu du commerce, à Mercure. Nous

voyons, en effet, son nom gravé sur une base qui portait l'image de ce dieu (lettres de 0 m. 04 de hauteur) :

MERCVRIO
AVG · SACR
L · COSINIVS
L · F · ARN · PRI
MVS · FL · P ·
POSVIT

Nous avons dit plus haut que le dallage de la cour du marché nous était parvenu en entier. Dans les trois quarts de sa surface, les joints des pierres se dirigent de l'Est à l'Ouest; il sont au nombre de dix-sept. Dans le dernier quart, celui de l'angle nord-ouest, les joints sont dans l'autre sens, et l'on en compte sept. Il y a eu évidemment là un remaniement par suite d'usure.

Tout autour de la cour, un caniveau, large de 0 m. 20 et distant du trottoir du portique de 0 m. 20, recueillait les eaux pluviales qui s'écoulaient par une décharge placée dans l'angle nord-est.

Au centre de la cour, le petit édifice à six pans, que nous avons mentionné, n'était autre que le *tholus* de l'inscription dont on a recueilli vingt-quatre morceaux. *Tholus* voulant dire « coupole » ou « dôme », la partie en forme de voûte de l'édifice est prise ici pour le tout. Cela signifie qu'au-dessus des six colonnes ou piliers dont les socles sont restés en place, il y avait un dôme. Mais ce n'était pas un dôme en maçonnerie, vu le peu d'épaisseur des supports qui n'auraient pu résister à la poussée ; c'était certainement une coupole hexagonale en charpente recouverte de feuilles de métal, de bronze par conséquent.

Cet édicule abritait un bassin, comme il y en avait toujours dans les marchés antiques romains. L'eau de ces bassins était contenue par des dalles verticales de 0 m. 14 d'épaisseur dont on voit encore l'encastrement dans les socles des piliers. Nous avons retrouvé des fragments de la frise de l'entablement ; elle était ornée de têtes sculptées, escortées de guirlandes en feuilles de laurier avec bandelettes, tombant des rosaces disposées dans le haut de la frise à la hauteur du socle ; le contour géométrique du monument prenait la forme d'un dodécagone, car les angles de l'hexagone étaient abattus. Les grands côtés du dodécagone sont de 1 m. 20, et les petits (ceux des angles) ont 0 m. 78.

Les portiques des faces nord et sud de la cour comportaient

quatre travées ; ceux des élévations est et ouest, trois seulement. Aux quatre angles, il y avait des piles de o m. 50 d'épaisseur, avec une saillie de même dimension en équerre dans les deux sens de la ligne des colonnes, qui étaient, par conséquent, au nombre de trois dans chaque face nord et sud et au nombre de deux sur les côtés est et ouest.

Les distances, d'axe en axe, des entre-colonnements variaient de 2 m. 70 à 3 m. 74. Les colonnes, dont nous avons retrouvé plusieurs fûts brisés, étaient monolithes et de marbre gris verdâtre. Leur ordre était corinthien, le chapiteau en calcaire blanc fin, ainsi que les bases. La hauteur des fûts était de 3 mètres, et le diamètre, de o m. 36. Les bases, dont beaucoup sont en place, possèdent trois tores et deux scoties. Leur hauteur est de o m. 34, et la largeur du dé, de o m. 50.

La corniche était d'une très grande richesse, avec un rang d'oves dans le haut, une cimaise ornée de feuilles et de fleurs, des denticules et, au-dessous, des consoles alternant avec des rosaces situées horizontalement sous le larmier ou plutôt sous ce qui en tenait lieu. De distance en distance, la cimaise était interrompue par des lanceurs ou gargouilles représentant des têtes de béliers, de taureaux, de chiens, loups, sangliers, lions.

La hauteur de cette corniche, qui nous est parvenue dans son entier, et qui est dépourvue du larmier habituel, était de o m. 25. La face interne de la corniche était percée de trous ayant o m. 17 de hauteur, o m. 14 de large et o m. 16 de profondeur, destinés à recevoir l'about des solives en bois du portique.

Le lit supérieur de ladite corniche était creusé, à o m. 20 de distance de la moulure la plus saillante, d'un caniveau de o m. 18 de large et de o m. 13 de creux. C'est lui qui alimentait d'eau les gargouilles au moment de la pluie. La saillie de la corniche, en haut, était de o m. 65 ; en bas, de o m. 35.

La frise, dont nous avons donné la hauteur (o m. 35) en même temps que l'inscription de vingt-cinq morceaux, avait o m. 33 d'épaisseur, ce qui nous prouve très clairement que sa partie supérieure se plaçait immédiatement au-dessous des o m. 35 du bas de la corniche, laquelle avait, comme cela est logique, o m. 02 de saillie sur la frise.

Celle-ci portait, à sa partie inférieure, une moulure se composant d'une petite cimaise ornée de feuilles et de petits denticules ;

la hauteur de la moulure était de 0 m. 13, ce qui donnait à la pierre la hauteur totale de 0 m. 48.

La frise[1] se composait des morceaux dont les longueurs variaient entre 0 m. 85 et 1 m. 23. Ce n'était donc pas une frise architravée, puisque les entre-colonnements avaient de 2 m. 70 à 3 m. 74. Il fallait une architrave et, si celle-ci était en pierre, sa hauteur, pour qu'elle ne cassât pas, devait atteindre au moins 0 m. 50. Aussi ne serions-nous pas éloigné de croire qu'elle était en bois, avec un équarrissage de 0 m. 33 × 0 m. 33.

La largeur des portiques était de 2 m. 20 à 2 m. 25 ; leur longueur, de l'Est à l'Ouest, mesurait 18 m. 04 ; et, du Nord au Sud, 16 m. 04. Ils ont conservé leur dallage de pierre, dont les joints sont normaux aux côtés de la cour, sauf à l'Est, où les deux tiers des dalles sont disposées dans l'autre sens (parallèlement à la cour).

Les portiques de l'Est et de l'Ouest desservaient et abritaient chacun quatre boutiques avec tables ; celui du Nord, cinq ; et celui du Sud, quatre ; plus une salle dont nous parlerons tout à l'heure.

Aux quatre coins de la ligne des boutiques dont la profondeur était de 2 m. 15, on voit quatre réduits (2 m. 15 + 2 m. 15) sans issue, que nous supposons avoir été utilisés comme citernes.

Le pavage des boutiques, conservé dans quelques-unes d'entre elles, était en petites briques de champ (longueur, 0 m. 12 ; largeur, 0 m. 02 ; épaisseur, 0 m. 05), disposées en chevrons.

Les tables et leurs supports étaient très richement sculptés ou moulurés ; les tables, épaisses de 0 m. 20, avaient 0 m. 95 de hauteur, quelquefois 1 mètre, et il restait encore 0 m. 75 à 0 m. 80 pour passer en dessous et pénétrer dans les boutiques qui, comme celles des marchés de *Thamugadi*, ne possédaient aucune porte ou entrée.

La largeur des tables était de 1 m. 04 ; leur longueur variait de 2 m. 04 à 2 m. 25. Les supports, espacés de 1 m. 54 à 1 m. 72, avaient 0 m. 25 d'épaisseur, 0 m. 80 ou 0 m. 75 de hauteur et une longueur égale à la largeur des tables.

Pour donner la description de celles-ci, nous commencerons, en allant de gauche à droite, par le côté sud du marché.

[1] Dans les morceaux de l'inscription, il y a une pierre d'angle de cette frise : c'est celle qui porte la lettre L. C'était la première de l'inscription.

1° *Côté sud.* — La première qui se présente dans l'angle sud-est du marché nous montre une face décorée au milieu d'une petite arcade pleine, escortée de chaque côté par un renfoncement mouluré. Aux extrémités, au-dessus même des supports, petits losanges en creux.

Support de gauche : buste d'homme tenant un rouleau de ses deux mains.

Support de droite : buste de femme à la coiffure abondante et garnie de feuillages ; son épaule droite est nue, et la gauche, couverte d'un manteau. Largeur de la boutique : 2 m. 50.

La seconde table porte comme ornement, dans l'axe, un losange ; à l'extrémité de gauche, un rectangle en renfoncement, garni de chaque côté d'un triangle dont une pointe s'appuie sur le rectangle ; à l'extrémité de droite, un rectangle simple.

Support de gauche : cariatide à pieds de griffon, partie supérieure ruinée ;

Support de droite : idem.

Largeur de la boutique : 2 m. 60.

Nous arrivons dans l'axe du côté sud du marché. Là nous voyons une ouverture de 2 m. 96 placée devant une grande niche rectangulaire, profonde comme les boutiques (2 m. 15) et large de 4 m. 89. Au fond de la niche, devant une épaisseur de 0 m. 63 de blocage, une pierre en calcaire bleu dur de 0 m. 25 d'épaisseur et de 1 m. 19 de haut, posée de champ, est placée sur un socle de 0 m. 30 de haut et couronnée par une corniche haute de 0 m. 26.

En haut de la pierre, à cheval sur son joint horizontal supérieur, on aperçoit une ligne de dix trous cylindriques pratiqués dans toute l'épaisseur de la pierre; ils ont 0 m. 09 de diamètre et sont espacés de 0 m. 30.

En examinant de près et avec soin tous ces trous, on remarque que le corps de moulure inférieur de la corniche est coupé circulairement autour du trou, à une distance de 0 m. 04, ce qui indique qu'il y avait une rondelle de métal autour de la cavité. Ladite rondelle devait servir d'arrêt à une tige qui s'enfonçait dans le trou, allait se fixer dans le blocage où elle était scellée[1] et se trouvait

[1] Le blocage existait certainement derrière la pierre, celle-ci n'ayant de ce côté qu'un parement non dégrossi.

ainsi apte à recevoir des crochets auxquels étaient suspendus des poids.

Nous trouvons ainsi l'explication du *ponderarium* de l'inscription (des vingt-cinq morceaux), c'est-à-dire de la salle des poids publics, du lieu où l'on conservait les étalons des poids et mesures.

Nous rappelons aussi que c'est sur la face de cette sorte de petit monument qu'est gravée la troisième inscription donnée ci-dessus et relatant le nom de Cosinius. Cette face se compose de cinq morceaux de pierre juxtaposés; celui du milieu, plus grand que les autres, a 1 m. 50 de largeur.

En continuant notre exploration des boutiques, côté sud, nous arrivons à :

La troisième table, dont la décoration a disparu, mais dont les supports représentent des cariatides à tête et à pieds de taureau. Largeur de la boutique, 2 m. 51.

La quatrième table porte au milieu de sa face un losange mouluré et renforcé, et rien sur les côtés.

Les supports sont à représentation humaine, et en assez mauvais état, principalement celui de gauche. Largeur de la boutique, 2 m. 47.

2° *Côté ouest.* — La première table n'offre sur la face qu'une décoration des plus simples : un renfoncement rectangulaire.

Les supports figurent des sacrificateurs nus, sauf aux épaules, et portant une hache. Largeur de la boutique, 2 m. 94.

Deuxième table, la plus richement ornée de toutes, et très bien conservée. On y voit trois guirlandes de feuillages surmontées chacune d'une rosace. Entre les guirlandes, tortues présentant leur tête en haut; aux deux extrémités, un scorpion, les têtes et les pinces tournées vers les angles de la table.

Supports : cariatides massives de têtes, et bustes de lions. Celle de gauche est assez détérioriée. Largeur de la boutique : 2 m. 48.

Dans la travée du milieu, large de 3 m. 56, est l'entrée du marché, qui avait lieu primitivement par l'unique porte déjà mentionnée.

La troisième table fait défaut. Il n'y a plus que les supports : griffons à tête de lion, très détériorés. Largeur de la boutique : 2 m. 32.

La quatrième table manque également, et ses supports ont disparu. Largeur de la boutique : 2 m. 58.

DJEMILA (ALGÉRIE).

MARCHÉ. — PREMIÈRE ET TROISIÈME TABLE,

DU CÔTÉ EST.

3° *Côté nord.* — La première table, comme la précédente, n'existe plus et, comme elle, elle n'a laissé que des traces de ses supports sur le dallage. Largeur de la boutique : 3 m. 48.

La seconde table est absente, mais ses cariatides, bien conservées, nous montrent des têtes de femmes surmontant des gaines rondes lisses sans mamelles ni ornements. Largeur de la boutique, 3 m. 17.

La troisième table, celle du milieu, a disparu comme la précédente; ses supports représentent des hommes nus, debout, les jambes écartées, ayant sur les épaules une grande tête de hibou dont le cou est couvert de plumes, et dont les ailes encadrent de chaque côté la tête de l'homme. Ils sont d'une sculpture très fine. Largeur de la boutique : 2 m. 99.

La quatrième table n'est plus en place; le support de gauche seul nous est resté; il est intact et représente une sirène, à la riche coiffure, au corps recouvert de grosses écailles, se tortillant et se terminant en volute qui s'enroule à droite. Largeur de la boutique : 3 m. 27.

Dans la cinquième travée, la table a laissé sur le dallage la trace de l'encastrement de ses supports, mais le tout a été enlevé à une basse époque, et, profitant de ce que cette boutique, large de 3 m. 02, était en face du portique est du marché, on a ouvert une porte sur le petit *decumanus* déjà décrit, avec une marche donnant sur la rue à l'endroit de la porte et deux marches de l'ancienne boutique au portique. Ces deux marches ont recouvert les traces des supports, sauf à leur extrémité qui est encore visible.

4° *Côté est.* — Première table, portant en son milieu une guirlande sculptée : aucune décoration aux extrémités, c'est-à-dire au-dessus des supports. Entre ces extrémités et la guirlande, renfoncement rectangulaire encadré d'une moulure (planche XXVII, fig. 1).

Le support de gauche figure une massue en ronde bosse dont le manche se termine par une tête ; le support de droite nous donne une tête d'Hercule dont le corps n'est plus visible par suite de détérioration. Largeur de la boutique : 2 m. 63.

Seconde table. — Renfoncement mouluré s'arrêtant aux supports. Nulle autre décoration. Les cariatides, bien conservées, sauf la partie inférieure de celle de gauche, sont à tête de lion, avec

une patte unique s'emmanchant au-dessous du poitrail. Largeur de la boutique : 2 m. 86.

Travée du milieu : baie de 2 m. 04 donnant accès à une pièce de même largeur, au fond de laquelle on voit une porte, large de 1 m. 54, qui a été murée comme celles donnant sur les thermes du Capitole.

Cette porte dont, en guise de linteau, la partie supérieure est en arc surbaissé de cinq claveaux, soulagé par des corbeaux à moulure très saillante, donnait accès latéralement aux caveaux de la *cella* du temple de Jupiter dont le mur occidental est en même temps la limite orientale du marché.

Troisième table. — Moulure simple encadrant un rectangle renfoncé s'arrêtant aux supports (pl. XXVII, fig. 2).

La cariatide de gauche, tout à fait intacte, nous présente en ronde bosse un faune coiffé de cornes aux pattes velues et aux pieds de chèvre, tenant des deux mains une flûte de Pan qu'il presse sur son ventre. Largeur de la boutique : 3 m. 10.

La dernière travée, celle de l'angle sud-est, avait une table dont les supports figurent des cariatides à tête de chèvre. Le tout a été enlevé à une basse époque, pour être placé au hasard entre deux colonnes du portique sud, dans la deuxième travée.

Le but de ce déplacement fut de créer dans la boutique un bassin, dont les traces sont encore apparentes ; il était à peu près circulaire.

Les cariatides seront remises à leur place ; la table a disparu.

Tel est ce joli marché de Cosinius, digne de celui de Sertius à *Thamugadi*. Peut-être serons-nous assez heureux, un jour, pour trouver la demeure des Cosinii.

V. *Découverte d'inscriptions diverses.*

Dans ces fouilles à l'ouest du Capitole, sous la porte du caveau ouest de la face nord de ce temple, on a trouvé une dédicace à Mars sur une base honorifique de 0 m. 85 de haut, de forme hexagonale, en un seul morceau compris socle et moulure de couronnement.

1° Calcaire blanc fin. Côté de l'hexagone : 0 m. 195.

Sur la face principale, on lit :

MARTI · AVG ·
SACR ·
PRO · SALVTE · DDD
NNN · AVGG ·
C · EGRILIVS ·
FVSCIANVS ·
BF · SVBATIANI ·
PROCVLI · LEG ·
AVGGG · PR · PR ·
COS · DESIG ·
ADIVTOR · PRIN
CIPIS · PRAETORI
SCRIBATV · HORATI ·
VIATORIS · ET · DIDI
APRILIS

Sur la face latérale gauche, on voit :

POSITA
PR · NON · APR ·
FAVSTINO · ET ·
RVFINO · COS

An 210.

2° Second autel élevé à Mercure.

Pierre de 0 m. 85 de haut, compris base et couronnement. Largeur : 0 m. 40.

Hauteur des lettres, à la 1re ligne : 0 m. 04 ; à la 2e ligne : 0 m. 045 ; à la 3e ligne : 0 m. 05.

(Fouilles à l'ouest du Capitole.)

MERCVRIO

AVG ·

SACRVM

3° Inscription funéraire, même provenance. Hauteur des lettres : 0 m. 035 :

M · AELIVS · SATVR

MINVS · IVLIA · FORTV

NATA · ET · FILI · EIVS

MARITO · SVO · DI

LECTO · POSVIT

VIXIT

ANNIS

LXX

4° Inscription dédiée à Septime-Sévère, an 199 ; pierre brisée à droite, d'où impossibilité de restituer le texte en entier.

Hauteur des lettres : 1re ligne, 0 m. 06 ; 2e et suivantes, 0 m. 045 ; dernière ligne, 0 m. 035.

IMP · CAES · L · SEPTIMIO · SEVERO · PIO *ara*
BICO · ADIABENICO PART · MAX · FORTISSI*mo*
MAX · TRIB · POT · VII · IMP · XI · COS · II · PROCOS *divi com*
MODI · FRAT · DIVI · PII · ANTONINI · NEP · DIVI
TRAIANI · PART · ABNEP · DIVI · NERVAE · ADNE *poti*
IMP · CAES · M · AVRELIO · ANT*oni*NO · AVG · TRIB
P · SEPTIMIO · GETA · CAES · AVG · AVGVSTI · NOSTRI
FRATRE ET · IVLIA · DOMNA · AVG · MATRE · CASTR*orum*
VETVSTATE · CORRVPTAS · AMPLIATO · OPERE
EXCOLVIT · DEDICANTE · Q · ANICIO · FAVSTO · LEG · *aug*
PATRONO · COLONIAE ·

5° Pierre en calcaire blanc fin, réemployée dans le mur d'enceinte à 150 mètres environ du nord du Capitole.

Hauteur, 1 m. 06 ; largeur, 0 m. 60 ; épaisseur, 0 m. 51 ; face postérieure et de droite frustes. Les faces principale et gauche ont une moulure de 0 m. 10 de largeur. Hauteur des lettres : 0 m. 05.

A · IVLIO
CELSO · C · P ·
A · IVLI · POM
PILI · PISO
NIS · LEVILLI
LEG · AVG · PR
PR · COS · DE ·
SIGNATI ·
PATRONI ·
COL · FILIO ·
D · D · P · P ·

6° Même provenance. Hauteur, 0 m. 91 ; largeur, 0 m. 575; épaisseur, 0 m. 50 ; moulures de 0 m. 10 de largeur sur trois faces; face postérieure fruste. Hauteur des lettres : 0 m. 05 et 0 m. 045.

ONINAE
C · P · A · IVLI
POMPILLI
PISONIS
LAEVILLI
LEG · AVG ·
PR · PR · COS
DESIG · PA
TRONI · COL ·
FILIAE
D · D · P · P ·

7° Inscription incomplète.

Pierre, calcaire foncée, même provenance. Hauteur : 1 m. 07; largeur : 0 m. 56. Moulure sur trois faces ; face postérieure fruste. Hauteur des lettres : 0 m. 035.

IMP · CAES

POT COS ·
DESI PROCOS
RESP · CVICVLITANORVM
dEvOTa nuMiNI · MAIES
TATiQVE · EIVS ·
D · D · P · P ·

5. Timgad.

Les travaux et fouilles ont été, cette année, peu importants à Timgad, par suite du défaut de personnel, et aussi des fièvres qui ont sévi particulièrement dans le pays. Il y a tout lieu d'espérer qu'en 1916, les circonstances seront de tous points plus favorables.

Nos travaux de 1915 se groupent ainsi qu'il suit :

I. Découverte de voies.
II. Découverte de maisons.
III. Découverte de petits thermes.
IV. Découverte d'inscriptions.
V. Découvertes de fragments pour le musée.

I. *Découverte de voies.* — Nos travaux de fouilles de 1915 ont eu lieu dans le grand remblai de 5 à 7 mètres de hauteur, qui s'étendait du marché de Sertius au ravin qui avait déjà été déblayé en partie les années précédentes.

Nous avons pu, cette fois, en enlever près de 40,000 mètres cubes; nos découvertes de voies sont limitées à deux.

La première, dont le dallage a disparu, n'est que le prolongement d'une rue dont une trentaine de mètres ont déjà été dégagés en 1909.

Partant du petit *cardo* qui longe le flanc occidental des Thermes voisins du marché de Sertius, cette rue se dirige vers l'Occident, parallèlement au *decumanus maximus* ouest, sur une longueur de 43 mètres, puis se retourne à angle droit du Nord au Sud, pour atteindre, au bout de 13 mètres, une voie très bien dallée dont la direction est à peu près de 45 degrés sur la ligne de la précédente.

Cette seconde artère prend naissance sur le *decumanus maximus* ouest, à 32 mètres de distance du château d'eau de Liberalis. Elle est d'abord perpendiculaire à la grande voie sur un parcours de 16 m. 50, puis, se coudant suivant un angle obtus, elle conduit vers le temple de Jupiter en prenant l'inclinaison indiquée plus haut.

Ses dalles, presque normales à l'axe de la rue, recouvrent un égout bien conservé. Sa largeur, y compris deux bordures de 0 m. 40 à 0 m. 45, varie de 5 m. 20 à 3 m. 50. La longueur que nous avons mise au jour jusqu'ici est de 100 mètres environ, mais n'est pas encore entièrement déblayée.

Elle dessert une certaine quantité d'immeubles particuliers, dont deux ouvrent sur la rue un porche à deux colonnes. En deux endroits, nous avons trouvé, sur la bordure du trottoir, un tuyau en pierre de descente d'eau pluviale, encore en place.

II. *Découverte de maisons.* — La méthode de déblais qui consiste à dégager d'abord les rues, puis les constructions délimitées par ces dernières, ayant pu être employée cette année dans la partie des ruines qui nous occupe, nous avons réussi à isoler entièrement un groupe de bâtiments sis en bordure du *decumanus maximus*, et partiellement un second massif moins important.

Le premier groupe peut se diviser en trois sections principales :

La première correspond comme longueur à celle de la petite rue ci-dessus décrite, en ce qui concerne la partie parallèle au *decumanus maximus* ouest. Sa largeur est de 19 mètres. Elle a pour limites : au Nord, la voie triomphale ; à l'Est, la voie qui longe le côté ouest des bains du marché de Sertius ; au Sud, la petite rue déjà désignée ; et à l'Ouest, un mur plein, mitoyen.

Cette section comprend, de l'Est à l'Ouest, en plus des deux murs de face, trois murs parallèles au *decumanus*, ce qui donne quatre divisions ou quatre lignes de chambres presque régulièrement coupées par des murs de refend allant du Nord au Sud.

On compte ainsi une quarantaine de pièces dont une trentaine au centre sont de surfaces équivalentes, alors que, vers l'Est et surtout vers l'Ouest, les salles sont plus importantes.

Celles qui donnent sur les trois voies paraissent avoir été des magasins ; les autres, éloignées des rues, ont dû servir d'arrière-boutiques.

Sur la petite rue, trois tuyaux de descente sont conservés.

La seconde section est de forme presque triangulaire. Elle est bornée, à l'Est, par le mur mitoyen dont nous venons de parler et par le prolongement de celui-ci, le long de la fraction coudée du Nord au Sud de la petite rue limitant au Midi les constructions décrites plus haut.

Au Nord, c'est toujours le *decumanus maximus;* à l'Ouest, la partie de la voie dallée qui est perpendiculaire à celui-ci; enfin, au Sud, une grande partie du parcours biais de ladite voie.

Son côté est mesure 33 mètres : la face nord, 55 mètres; celle de l'Ouest, 16 mètres. Quant à la limite sud, c'est une ligne brisée d'environ 64 mètres.

On peut diviser cette section en trois tranches Nord-Sud : celle qui se trouve vers l'Est comporte, en allant de l'Est à l'Ouest, un grand magasin sur la voie triomphale, avec deux arrière-boutiques et deux petites boutiques : l'une avec une pièce annexe, l'autre avec deux.

Au sud de ces salles, grande cour de forme irrégulière ayant, dans sa partie septentrionale, un puits et en son milieu une grande construction circulaire de 7 mètres de diamètre divisée par quatre murs intérieurs, convergeant au centre. C'était probablement un grand moulin. Dans l'angle sud-ouest de la cour, deux petites pièces installées sans régularité, à l'angle sud-est, au croisement de la petite rue et de la rue biaise dallée, salle aux parois dissemblables.

La tranche médiane comprend, sur le *decumanus*, à droite et à gauche, deux magasins avec autant d'arrière-boutiques; au centre, un troisième avec deux pièces de service communiquant entre elles par trois entre-colonnements; dans l'angle sud-ouest et sur la rue biaise, une salle en partie dallée, avec puits; à l'angle sud-est, une chambre avec porche sur la même rue, et, plus au Nord, une pièce dont elle est séparée par un couloir ouvert sur la grande cour précitée; enfin, entre ces deux angles, une pièce de 5 m. 40 de large sur 4 m. 60 en moyenne, éclairée toujours par la rue dallée.

La tranche occidentale possède trois grandes divisions donnant sur le portique de la voie triomphale : celle de l'angle nord-est avait deux portes sur ledit portique, était partagée en deux parties inégales et communiquait par derrière à un autre magasin disposé sur la rue biaise; celle de l'angle nord-ouest, d'une grande superficie, était limitée au Sud par cette même voie qui se retournait, perpendiculairement au *decumanus* sur son côté ouest; entre ces deux divisions se trouve une salle presque aussi grande que les deux précédentes, sectionnée comme la première et ayant deux petites chambres annexes bordées par la voie dallée.

La troisième section est partagée : 1° En neuf pièces, dont quatre avec portes sur le portique du *decumanus*. Celle de l'angle nord-est est située sur le côté occidental de la partie de la voie dallée qui est normale à la grande voie ; celle qui la suit (en allant de l'Est à l'Ouest) a derrière elle deux arrière-magasins. La troisième n'en a qu'un ; puis la dernière, à l'Ouest, se présente sur la place de la fontaine de Liberalis, à la distance de 10 mètres de ce monument. Son arrière-boutique a sa paroi méridionale éclairée par une rue étroite (1 m. 70 à 1 m. 35), qui part de la place pour prendre une direction parallèle à la rue biaise. Il en est de même pour les pièces annexées aux autres magasins ;

2° En trois salles disposées de la manière suivante : deux d'entre elles sont limitées au Nord par la rue dallée, là où précisément elle se coude pour prendre sa direction biaise. La plus grande des deux a également jour sur la rue étroite ; quant à la troisième, elle est aussi sur cette rue et ne communique pas avec la voie biaise.

Là, les fouilles sont arrêtées ; il nous faudra découvrir, l'an prochain, tous les magasins situés au sud de la rue dallée.

Si nous passons maintenant à la description du second massif de constructions découvert en 1915, nous dirons que cet ensemble de bâtiments, dont la partie méridionale n'est pas encore déblayée, se limite : à l'Est, par le *cardo* parallèle au *forum vestiarium* (marché aux vêtements) et bordant le côté ouest des bains du marché de Sertius ; au Nord, par le petit *decumanus* de 43 mètres de long dégagé cette année ; à l'Ouest, par le retour de 13 mètres de cette rue ; au Sud-Ouest, par la rue biaise.

Ce qu'on distingue tout d'abord dans ce groupement, c'est une cour centrale, ou tout au moins un espace vide de constructions, autour duquel se rassemblent plusieurs immeubles particuliers.

Nous en comptons : un dans l'angle nord-est ; un grand dans la partie occidentale ; un troisième, enfin, au Sud-Est.

1° *Angle nord-est.* — C'est une maison dont nous avons trouvé en 1909 la partie la plus intéressante, de jolis bains particuliers que nous avons achevé de déblayer.

La maison, qui maintenant nous apparaît plus clairement avec ses différentes dispositions, se limitait : au Nord, par la voie de 43 mètres ; à l'Ouest, par un mur mitoyen ; au Sud, par la cour

centrale et par un passage dallé faisant communiquer cette cour avec le *cardo;* à l'Est, par celui-ci.

Sur le côté nord, dans l'angle nord-est, était le vestibule d'entrée donnant accès sur la droite (vers l'Ouest) à une série de pièces, dont une à large ouverture sur la rue. On en compte cinq; les murs sont en mauvais état. Du vestibule, qui était dallé, on arrivait, en face, à la porte de communication avec le *frigidarium*, garni d'une piscine avec deux gradins, et, dans le coin à droite, à une seconde antichambre également dallée par laquelle on accédait à une pièce de chauffe desservant deux fourneaux qui élevaient la température d'un petit *caldarium* et d'une étuve. Près du *frigidarium*, et chauffé seulement par l'intermédiaire de ces deux hypocaustes, on voit le *tepidarium* donnant sur la rue.

2° *Partie occidentale.* — Le vaste immeuble qu'elle contient, et qui est mitoyen avec le précédent, est divisé en deux sections dans le sens du Nord au Sud par un mur de 20 mètres de long.

Dans la section la plus à l'Est, on voit un vestibule (2 mètres sur 10 mètres) accédant à un grand *atrium* dallé en pierre et contenant un bassin. Au sud de l'*atrium* se voit un *tablinum* au sol recouvert de béton (mesurant 6 mètres sur 6 m. 30). Deux chambres bordent la paroi orientale du *tablinum;* en allant toujours vers le Sud, deux grandes pièces (dont une avec porche à deux colonnes donnant sur la rue biaise) communiquant avec une troisième, également sur cette voie.

Dans la section de l'Ouest, limitée par trois rues : au fond, trois pièces et un corridor coudé ouvert sur le petit *decumanus;* au centre, quatre chambres dont deux dallées en pierre; au Sud-Ouest, une pièce triangulaire et une autre de forme irrégulière revêtue de dalles de grès, toutes deux donnant sur la rue biaise.

3° *Partie sud-est.* — Cette partie, qui n'est pas terminée comme déblaiement, nous fait voir, au sud du passage dallé allant du *cardo* à la cour centrale, un groupement de sept pièces dont cinq s'éclairent sur la rue, et, au nombre de celles-ci, une salle divisée par trois entre-colonnements et un couloir d'entrée dallé en pierre.

III. *Découverte de petits thermes.* — Sur le flanc méridional de la voie biaise, de l'autre côté de la grande maison au vaste *atrium*

ci-dessus mentionnée, nos travailleurs ont mis au jour un fort joli établissement de bains publics; c'est le quatorzième trouvé à Timgad.

L'entrée avait lieu au Nord, sur la rue qui était en contre-haut de quatre marches. Sur le seuil de la porte, un palier large de 1 mètre et long de 3 mètres permettait de descendre les quatre degrés et de parvenir au sol de la grande salle des exercices ou des pas perdus, au dallage en mosaïque de terre cuite. Dans l'angle sud-est de cette salle, large de 7 m. 20 sur 14 m. 65 de long, un réduit profond de 2 mètres et large de 2 m. 40, entièrement ouvert, servait d'exèdre pour la conversation.

Près de là, sur le côté oriental de la salle, une porte (large de 1 m. 40) s'ouvrait sur le couloir de service pour le chauffage des fourneaux.

En pendant avec l'exèdre, vers l'angle sud-ouest, une petite chambre fermée était utilisée comme *apodyterium*. Au milieu de la paroi sud de l'*ephebeum*, une baie de 2 m. 10 de largeur donnait accès à une très belle salle octogonale qui n'était autre que le *frigidarium*.

Son diamètre était de 7 m. 20, et chacun de ses pans avait 2 m. 95 de long. Le sol était en mosaïque de marbre, malheureusement mal conservée aujourd'hui.

A droite et à gauche, c'est-à-dire sur les côtés ouest et est, étaient placées les piscines d'eau froide, dans lesquelles on descendait par deux degrés. Celle de droite avait ses extrémités (nord et sud) en hémicyle; celle de gauche était plus profonde et, seule, sa paroi du fond (est) était hémisphérique. Leur radier est en mosaïque de terre cuite.

Les quatre coins du *frigidarium* étaient de plan semi-circulaire (diamètre 2 mètres), ces niches occupant les pans d'angles de la pièce. La niche de l'angle sud-est était percée d'une petite porte (1 mètre de large) accédant à une chambre formant tambour, qui donnait sur le couloir de service.

La disposition de ce plan est tout à fait charmante, et l'effet de la construction devait être d'un bel effet.

Du *frigidarium*, garni sur le côté sud d'une porte sise en face celle d'entrée, on arrivait à un premier hypocauste, le *tepidarium*, pavé en mosaïque, et de là on parvenait : côté est, à un *caldarium* muni d'un *alveus* semi-circulaire dallé en marbre blanc; et côté

sud, à une étuve (3 m. 20 sur 3 m. 20) qui se trouvait ainsi disposée dans l'angle sud-ouest de l'établissement.

Communiquant avec l'étuve, d'une part, et avec le *caldarium* précité, un plus grand *caldarium* occupait l'angle sud-est des bains. Il possédait deux *alvei :* l'un demi-circulaire, au Sud ; l'autre rectangulaire, sur sa paroi orientale.

Chacun de ces bassins était chauffé par un puissant fourneau que desservait la galerie de service, laquelle entourait l'édifice sur ses flancs est et sud.

Comme on le voit, les parties demi-circulaires abondent dans le plan de ces jolis thermes, dont la disposition est fort ingénieuse, surtout en ce qui concerne l'emmanchement du *frigidarium* dans les constructions qui l'avoisinent ; comme du côté de la salle des exercices il fait saillie de 2 mètres, et comme sa largeur est inférieure à celle de cette salle, il en résulte deux surfaces rentrantes qui sont occupées, l'une par l'exèdre, l'autre par l'*apodyterium*.

De l'autre côté de la piscine au fond semi-circulaire, le tambour de sortie sur la galerie de service est symétrique de l'exèdre, et un renfoncement utilisé dans une salle non encore fouillée remplit, au sud de la piscine aux deux parois hémisphériques, le même office par rapport au petit *apodyterium*.

Les murs sont fort épais, comme d'habitude, dans la partie des bains qui était voûtée ; leur épaisseur est de 0 m. 80 à 1 mètre. Elle dépasse cette mesure, bien entendu, au droit des parties courbes du plan. Les murs de l'*ephebeum*, qui était couvert par une charpente, ne mesurent que 0 m. 50.

C'est là une découverte intéressante, car la distribution de ces bains ne ressemble pas à celle des treize autres établissements de Timgad.

Nous terminerons cette description en mentionnant que, sur le seuil de la porte conduisant du *frigidarium* à la salle tiède, on a trouvé une mosaïque avec l'inscription :

BENE LAVA

et, en dessous de ces lettres, la silhouette en mosaïque de quatre sandales garnies de rubans [1].

[1] Cf. les *Comptes rendus des séances* de la Commission de l'Afrique du Nord, 1916, avril, p. XVIII et suiv.

Nous avons aussi trouvé en place une fenêtre de grès : l'ouverture a les deux côtés verticaux en ligne droite, et le haut et le bas courbés, la courbe étant saillante vers le vide de la fenêtre. Largeur de la fenêtre, 0 m. 10 ; hauteur, 0 m. 21 ; largeur de la pierre, 0 m. 38 ; hauteur, 0 m. 80 ; épaisseur, 0 m. 53.

Alb. Ballu.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Argrall (Le chanoine). Mottes féodales des pays de Cornouaille et de Léon, p. xcix.

Abri sous roche, du Poron des Cuèches, à Nan-sous-Thil, p. lv à lvii.

Afrique (Tête de femme représentant l'), trouvée à Cherchel, p. cxxxviii, 54 à 57, pl. IX.

Agla, aujourd'hui Souk-Sebt d'Abul-Kerim (subdivision de Fez, Maroc). Ruines arabes, p. ccii, 128-129.

Agnel d'Acigné (Z. d'). Voies romaines de la Provence orientale, p. cxii.

Aïn-Melouk (Algérie). Inscription romaine, p. cliv-clv, 62 à 69.

Aïn-Mzata (Tunisie). Inscription romaine, p. clii.

Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or). Entrave à cadenas romaine, trouvée au Mont Auxois, p. cxiii à cxv.

Alves Pereira (F.). Statues de guerriers trouvées en Portugal, p. cxxi-cxxii.

Amergou (Maroc). — Voir Mergo.

Amiens (Somme). Sépultures gauloises et puits funéraire gallo-romain, p. xli à xlv, 29 à 33.

Amulettes chrétiennes, trouvées à Carthage, p. ccii, 136 à 145; — à Rome, p. 139-140.

Angers (Maine-et-Loire). Tapisserie de la Passion, à la cathédrale, p. lxv, lxxvi.

Angla (Maroc). — Voir Agla.

Annibal. Son itinéraire à travers les Alpes, p. cxxii.

Aragon (Henry), offre des ouvrages au Comité, p. lxxxvi, cv.

Arbaumont (Jules d'). Son éloge funèbre, p. lix-lx.

Arc de triomphe romain, à *Volubilis*, p. 71-72.

Archeologo portuguès (O), revue portugaise. Compte rendu du volume XX, p. cxxi-cxxii.

Armoiries familiales sur des sceaux d'évêques français au xiiie siècle, p. 110 à 117, pl. XV.

Artins (Loir-et-Cher). — Voir Vieil-Artins.

Autel romain, au château de Commetreuil, p. lviii.

Azour (Maroc). — Voir Tansor.

B

Babelon (Ernest), adresse des félicitations à M. Maurice Prou, p. xlix; — chargé de divers rapports, p. xlix, lxvi, cv, cxxxix, clxvii; — présente des observations, p. xlv, cxxxii; — présente divers rapports, p. cxviii, clxvii.

—— Rapports : sur un broc de terre

cuite de l'époque romane, trouvé à Rouen, p. LXXV-LXXVI; — sur un *exagium* trouvé à Carthage, p. CLIII; — sur les fouilles de Lillebonne, p. LIV; sur une monnaie au nom d'Alexandre prétendue trouvée à Calais, p. LIII-LIV; — sur une monnaie du XVIIIe siècle, de l'atelier de Civita-Vecchia, p. LX; — sur deux objets de toilette en bronze de l'époque romaine, p. CLXXXVI-CLXXXVII.

—— Bas-relief romain représentant Hercule *Pisaeus*, p. CLXXXVII-CLXXXVIII, pl. XXXIII. — Éloge funèbre de M. Robert Roger, p. LII-LIII. — Intailles antiques, trouvées en Tunisie, p. 23 à 25, pl. IV.

Ballu (Albert), présente un rapport, p. CLXXXVIII.

—— Rapports : sur les fouilles exécutées en 1915 par le Service des Monuments historiques de l'Algérie, p. 165 à 242; — sur les fouilles du Service des Monuments historiques dans le mausolée du Kroubs, p. CXCVII-CXCVIII.

—— Mosaïque romaine avec inscription dans les thermes de Timgad, p. CLXVII. — Statue cuirassée trouvée à Cherchel, p. CLXXXVIII, 94, pl. X à XIV. — Statue romaine trouvée à Madaure et à Cherchel, p. CLIII-CLIV. — Tête de l'Afrique découverte à Cherchel, p. CXXXVIII.

Banasa, ville antique du Maroc. Inscription romaine, p. 164.

Bani-Teude, aujourd'hui Fez-Bali (subdivision de Fez, Maroc). Ruines berbères et arabes, p. CCII, 118 à 123.

Bar (Gaston de), adresse des félicitations à M. Maurice Prou, p. XLVIII-XLIX.

Barika (Algérie). Inscriptions romaines, p. CXXXIX, CLXVI.

Barry (G.). Fouilles à Tipasa, p. 172 à 177.

Barué (M.). Don au Musée Alaoui, p. CXXX. — Inscriptions romaines à Thala, p. CXCV-CXCVI.

Basilique romaine, à *Volubilis*, p. 72-73.

Bas-relief antique, trouvé à El-Djem, p. CXLVIII-CXLIX.

Bassin de bronze, à Kerbet-Zembia, p. CCXLIV.

Bazoches (Aisne). Fragments de mosaïque romaine, p. XLVII.

Beaumont (Charles de). Trésor de Saunay, p. CX-CXI.

Beauvais (Oise). Vase romain avec inscription peinte, p. 146 à 150.

Bègues (Allier). *Oppidum* à muraille calcino-vitrifiée, p. LXXI, LXXXVIII à XCII.

Bel (M.). Vases de cuivre gravés trouvés à Fès, p. CCIII.

Belbeuf (Seine-Inférieure). Silex taillé, p. LXVI, LXXIX-LXXX.

Beni-Guedal (Tunisie). Bas-relief romain, p. CXLVI.

Bénitier, trouvé près des ruines de Lemellef, p. CCIII.

Bérard (M.). Inscriptions romaines à Kasserine et à Henchir-Bnena, p. CL à CLII, CCXI.

Berniolle (M.). Inscriptions romaines de Saint-Estève, p. C-CI.

Berre (Bouches-du-Rhône). Inscriptions latines apportées de Capdeuil et de Saint-Maximin, p. LXI à LXIV.

Béziers (Société scientifique et littéraire de) [Hérault]. Compte rendu du Bulletin, p. CXIX-CXX.

Biga (Tunisie). Stèle antique avec inscription, p. CXCIV-CXCV.

Bijoux antiques, trouvés dans la principale des îles Cani, p. CCVIII; — de bronze, dans une sépulture préhistorique, p. LXXIV.

Bir-Djezzara (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CLVI à CLVIII.

Bir-el-Adine (Tunisie). Inscription romaine, p. CXLIX-CL.

Bir-Hammidat (Tunisie). Antiquités romaines, p. CLXXXVI-CLXXXVII.

Bizerte (Tunisie). Patère d'argent, antique, p. cxlvi.
Bonnet (A.). Tableau représentant la Vierge du Rosaire, à Draguignan, p. xciv à xcvi.
Bonnet (M.). Inscription romaine, à Henchir-bou-Saïd, p. cxlix.
Bories (Armand). Inscription romaine à Narbonne, p. lxiv, 16-17.
Bosco (Joseph) offre des ouvrages au Comité, p. ccxxviii.
Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz au xiiie siècle. Son sceau avec les armoiries de sa famille, p. 114, pl. XV.
Bouchez (M.). Inscription romaine à Aïn-Mzata, p. cliii.
Bouin (Le lieutenant-colonel). Fouilles de *Volubilis*, p. cxxviii-cxxxix, 70 à 92.
Bourges (Cher). Sceau de l'évêque Jean de Sully, p. 115, pl. XV.
Bourgey (M.). Don au Musée Alaoui, p. cxxiv.
Boyard (Ch.), demande une subvention, p. xli; — offre des ouvrages au Comité, p. xl.
—— Clef de bronze romaine trouvée à Nan-sous-Thil, p. xcii. — Fouilles dans l'abri sous roche du Poron des Cuèches à Nan-sous-Thil, p. lv à lvii.
Brescia (Italie). Mosaïque romaine avec inscription, dans les thermes, p. clxix.
Broc de terre cuite, de l'époque romane, trouvé à Rouen, p. lxvi.
Broderies anglaises du xive siècle, dans l'église de Skâ, p. xcvii à xcix.
Broussey-en-Woëvre (Meuse). Plaque de cheminée, p. cxvi.

C

Cagnat (René), chargé d'un rapport, p. clxxv; — présente une observation, p. lix.
—— Rapports : sur des inscriptions romaines de Lambèse, p. cxxxii à cxxxvii, ccxxxix à ccxliv; — sur une mosaïque de *tepidarium* à Timgad, p. clxvii à clxx.
—— Inscriptions gravées sur des bases de statues à Khamissa, p. cxcviii à cci.
Cani (Îles) [Tunisie]. Antiquités diverses, p. cciv à ccviii.
Capdeuil (Bouches-du-Rhône). Inscriptions romaines, p. lxi à lxiv.
Capitan (Le Dr), chargé de divers rapports, p. xli, xlix, lxv, lxxi, cv; — présente des observations, p. xxxix-xl.
—— Rapports : sur l'abri sous roche du Poron des Cuèches à Nan-sous-Thil, p. lv à lvii; — sur des antiquités gallo-romaines découvertes à Amiens, p. xli à xlv; — sur un dolmen découvert à Épône et les fouilles de l'allée couverte de Cléry-en-Vexin, p. cxiii; — sur une grotte naturelle contenant des ossements humains à Saint-Pierre-d'Autils, p. lxxxvii-lxxxviii; — sur un monument mégalithique de Cléry-en-Vexin, p. liv-lv; — sur l'*oppidum* à muraille calcino-vitrifiée de Bègues, p. lxxxviii à xcii.
—— Clef de bronze romaine trouvée à Nan-sous-Thil, p. xcii.
Cargopino (Jérôme), offre un ouvrage au Comité, p. cciii. — Inscription romaine d'Aïn-Melouk, p. cliv, 62 à 69.
Carougeau (M.). Inscriptions romaines à Henchir-el-Alaïmia et aux environs, p. ccviii à ccx.
Carreaux chrétiens de terre cuite, à El-Djem, p. cxxix-cxxx; — à *Thelepte* p. cxxx.
Carthage (Tunisie). Antiquités diverses, p. cxxxix, clxxv. — Amulettes chrétiennes, p. cciii, 136 à 145. — Inscriptions chrétiennes, p. ccxxvi. —

Inscriptions puniques, p. CLXXXIX, CCXIV-CCXV. — Inscriptions romaines, p. CCXV à CCXXIV. — Poids de bronze romains, p. CXXX à CXXXII, CLIII. — Sceaux de plomb, p. CCIII-CCIV, CCXXVI. — Sépultures puniques, p. CLXXV à CLXXXVI, CXCIII-CXCIV, CCXXX à CCXXXIX, pl. XXXIV à XXXVI. — Tête de Minerve, terre cuite, p. CXCV.

CARTON (Le Dr), offre un ouvrage au Comité, p. CCIII. — Inscription chrétienne de Carthage et emplacement probable du monastère de Solomon, p. CCXXVI-CCXXVII.

CASTEL-ROUSSILLON (Pyrénées-Orientales). Antiquités diverses, p. CXVII.

CATHERINE (Sainte), miniature du XVIe siècle, p. XLVI, 3 à 9, pl. I.

CAUROY-LÈS-HERMONVILLE (Marne). Sépulture de l'âge du fer aux environs, p. LXXII à LXXIV.

CHAILLAN (L'abbé). Inscription romaine à La Bastide-des-Jourdans, p. CXVII-CXVIII.

CHARENTE (Société historique et archéologique de la). Compte rendu des Bulletins et Mémoires, p. CX.

CHARENTE-INFÉRIEURE (Commission des arts et monuments historiques de la). Compte rendu du Recueil, p. CX.

CHARRIER (Louis). Fouilles à *Rapidum*, p. 165 à 168.

CHARTRAIRE (Le chanoine). Le Sépulcre de l'église Saint-Jean de Joigny, p. LXVI, LXXVII, 151 à 160, pl. XIX à XXVI.

CHASSENAY (Aisne). Pierre taillée trouvée aux environs, p. CXIII.

CHATELAIN (Louis). Fouilles de *Volubilis*, p. CXXXVIII-CXXXIX, 70 à 92. — Inscriptions romaines de *Volubilis* et de *Banasa*, p. CLXXV, CCIII, 161 à 164.

CHAUVET (Gustave) offre des ouvrages au Comité, p. XLIX-L, LX.

CHERCHEL (Algérie). Antiquités romaines, p. 168 à 172. — Statue cuirassée, p. CLIII-CLIV, CLXXXVIII, CCII, 93 à 109, pl. X à XIV. — Tête de l'Afrique, p. CXXXVIII, 55 à 57, pl. IX.

CHEVRU (Seine-et-Marne). Épitaphe du moyen âge dans l'ancienne Commanderie, p. LXVII à LXX.

CLEF DE BRONZE ROMAINE, trouvée à Nansous-Thil, p. XCII.

CLÉMENT (Paul). Fouilles au Vieil-Artins, p. XLV-XLVI.

CLERMONT (Mayenne). Peintures murales au logis abbatial, p. XCVI-XCVII.

CLÉRY-EN-VEXIN (Seine-et-Oise). Monument mégalithique, p. XLIX, LIV-LV.

CLOU MAGIQUE, trouvé à Rome, p. 144-145.

COLIN (Le lieutenant-colonel J.), offre un ouvrage au Comité, p. LXXV.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES. Liste des membres de la Section d'archéologie et des correspondants du Ministère, p. III à XXXV.

—— Ouvrages offerts, p. XL, XLIX, L, LX, LXX, LXXIV, LXXV, LXXXVI, CV, CXII, CXIII.

—— Séances : du 10 janvier 1916, p. XXXIX à XLVII; — du 14 février, p. XLVIII à LI; — du 13 mars, p. LII à LVIII; — du 10 avril, p. LIX à LXIV; — du 8 mai, p. LXV à LXX; — du 19 juin, p. LXXI à LXXXII; — du 10 juillet, p. LXXXIII à CI; — du 13 novembre, p. CII à CXI; — du 11 décembre, p. CXII à CXXIII.

—— Subventions, p. XLI, CXII.

COMMETREUIL (Château de), commune de Bouhy (Marne). Autel romain, p. LVIII.

COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD. Séances : du 11 janvier 1916, p. CXXIV à CXXXVII; — du 15 février, p. CXXXVIII à CXLVI; — du 14 mars, p. CXLVII à CLV; — du 12 avril, p. CLVI à CLXXIV; — du 9 mai, p. CLXXV à CLXXXVIII; — du 20 juin, p. CLXXIX à CCII; — du 14 novembre, p. CCIII à CCXXVII; — du 12 décembre, p. CCXXVIII à CCXLIV.

—— Ouvrages offerts, p. CXXIV,

CXXXVIII, CXLVII, CLVI, CLXXXIX, CCIII, CCXXVIII.

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. Compte rendu du Recueil, p. CX.

COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE. Compte rendu du Bulletin, p. XCVI-XCVII, CXVIII-CXIX.

COMMONT (Victor). Sépultures gauloises et puits funéraire gallo-romain découverts à Amiens, p. XLI à XLV, 29 à 33.

CONEN DE SAINT-LUC (M.). Édifices de la paroisse de Mahalon, p. XCIX.

CONSTANS (L.-A.). Inscription bilingue, à *Gigthis*, p. CCXIII.

CORMICY (Marne). Sépulture de l'âge du fer aux environs, p. LXXII à LXXIV.

CORNOUAILLE (Pays de). Mottes féodales, p. XCIX.

CORNUDET (M.), envoie la photographie de deux divinités assises trouvées à Nevers, p. XLVII, LXIV, 18 à 22, pl. III.

CRÉSOLLES (M. de). Fouilles à Djemila, p. 211 à 234.

CROS (M.). Inscriptions romaines à Bir-Djezzara, p. CLVI.

CUICUL, ville antique de l'Algérie. — Voir DJEMILA.

CUQ (Édouard). Inscription romaine d'Henchir-Seheli, p. CCXXIV à CCXXVI.

D

DEBRUGE (A.), offre un ouvrage au Comité, p. CLXXXIX.

DECORI (Ange). Fouilles à Lambèse et découverte d'inscriptions romaines, p. CXXXII à CXXXVI, CCXXXIX à CCXLIV, 207 à 211.

DELATTRE (Le R. P.), offre des ouvrages au Comité, p. CXXIV, CXXXVIII. — Amulettes chrétiennes trouvées à Carthage, p. CCII, 136 à 139. — Inscriptions romaines de Carthage, p. CCXV à CCXXIV. — Découvertes archéologiques au Koudiat-Zateur près de Carthage, p. CCXIII-CCXIV.

DE ROSSI (J.-B.), explique une amulette chrétienne, p. 139-140.

DIRECTION DES ANTIQUITÉS DU MAROC (La). Inscriptions découvertes à *Volubilis*, p. CLVI.

DIVINITÉS ASSISES, groupe de pierre trouvé à Nevers, p. XLVII, LXIV, 18 à 22, pl. III.

DJEMILA (Algérie). Antiquités romaines, p. 211 à 234.

DOL (Ille-et-Vilaine). Sceau de l'évêque Thibaud de Pouancé, p. 111-112, pl. XV.

DOLMEN, près d'Épône, p. CIV, CXIII.

DRAGUIGNAN (Var). Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. Compte rendu du Bulletin, p. XCIII-XCIV. — Tableau représentant la Vierge du Rosaire, dans la chapelle Notre-Dame-du-Peuple, p. XCIV à XCVI.

DRAPPIER (Louis). Inscriptions chrétiennes à Henchir-Tembra, p. CXLVII, CLXXI-CLXXII. — Inscriptions romaines à Henchir-en-Naam, p. CXLIII-CXLIV.

DRÔME (Société d'archéologie et de statistique de la). Compte rendu du Bulletin, p. CXXII-CXXIII.

DURRIEU (Le comte Paul), fait une communication, p. LVIII.

—— Rapports : sur le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, p. XCVI-XCVII, CXVIII-CXIX; — sur un tableau représentant la Vierge du Rosaire, à Draguignan, p. XCIV à XCVI.

—— Miniature française représentant sainte Catherine, p. XLVI, 3 à 9, pl. I.

DUSSAUD (René). Inscription bilingue à *Gigthis*, p. CCXIII.

E

Eichmüller (Le Dr). Débris de manche antique en os, trouvé dans la région de Lemta, p. clxvi.

El-Aouja (Tunisie). Vases de terre cuite à reliefs, de la nécropole romaine, p. cxxiv à cxxix, pl. XXVIII, XXIX et XXXI.

El-Djem (Tunisie). Carreaux de terre cuite chrétiens, p. cxxix-cxxx. — Hercule *Pisaeus*, bas-relief, p. cxlviii-cxlix, clxxxvii-clxxxviii, pl. XXXIII. — Vases de terre cuite, à reliefs, p. cxxiv à cxxvi, cxxxii, pl. XXX.

Empereur romain sur la cuirasse d'une statue, p. 99 à 101, pl. XII.

Epône (Seine-et-Oise). Dolmen aux environs, p. civ, cxiii.

Espérandieu (Le commandant), offre un ouvrage au Comité, p. lxx; — présente un rapport, p. lvii.

—— Rapports : sur le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, p. cxx-cxxi; — sur le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Béziers*, p. cxix-cxx.

—— Autel romain au château de Commetreuil, p. lviii. — Entrave à cadenas, trouvée au Mont Auxois, p. cxiii à cxv.

Estampille de potier grec, au Musée Alaoui, p. cxlv.

Estampilles de potiers romains : à Bègues, p. xcii; — sur des jarres romaines trouvées au Khanguet-el-Hadjaj, p. 58 à 61; — sur une lampe, p. cxxxvii.

Estienne (A.). Matrice de sceau de cuivre trouvée à Landreville, p. lxv, lxxix.

Exagia. — Voir Poids de bronze romains.

Eyzies (Les), près de Tayac (Dordogne). Grotte préhistorique, p. cv.

F

Faure-Biguet (A.). L'itinéraire d'Annibal dans les Alpes, p. cxxii.

Ferry de Lorraine, évêque d'Orléans au xiiie siècle. Son sceau avec les armoiries de sa famille, p. 112, pl. XV.

Fès (Maroc). Vases de cuivre gravé, p. cciii.

Fez-Bali (Maroc). — Voir Bani-Teude.

Finistère (Société archéologique du). Compte rendu du Bulletin, p. xcix-c.

Fiquet (M.). Fouilles à Amiens, p. 29 à 33.

Folleville (Somme). Tombeau de Raoul de Lannoy et emplacement d'un sépulcre, p. 154 à 156, pl. XX à XXII.

Foucher (Le colonel) envoie au Musée du Bardo une inscription bilingue de *Gigthis*, p. ccxiii.

G

Gauckler (Paul). Inscription romaine d'Hadjeb-el-Aïoun, p. cxxxix, clxxii à clxxiv.

Gautier (Le lieutenant Pierre). Sépulture de l'âge du fer, entre Cauroy-lès-Hermonville et Cormicy, p. lxxii à lxxiv.

Gérin-Ricard (M. de). Note sur les

antiquités de Saint-Estève, p. CII.
GERLACH (Mlle). Amulette trouvée à Carthage, p. 137.
GERMAIN DE MAIDY (Léon), offre des ouvrages au Comité, p. CXII-CXIII.
GIGTHIS, ville antique de Tunisie. Inscription bilingue, p. CCXIII.
GLÉNAT (Jean). Fouilles à Cherchel, p. 94, 168 à 172.
GRENIER-LAFOREY (M.). Don au Musée Alaoui, p. CXXIV.
GRESSE (Roger). Inscription romaine à Bir-el-Adine, p. CXLIX-CL.
GROTTES PRÉHISTORIQUES : aux Éyzies, p. CV; — à Saint-Pierre-d'Autils, p. LXV, LXXVII-LXXXVIII.
GSELL (Stéphane), chargé de divers rapports, p. CXXXVIII, CXXXIX, CXLVII, CLXVI; — présente divers rapports, p. CLIV.
—— Rapports : sur des inscriptions romaines de Tobna, p. CLXXXVIII; — sur une note de M. Gustave Mercier relative à la toponymie antique de l'Afrique mineure, p. CLXX-CLXXI.
—— Tête de l'Afrique trouvée à Cherchel, p. 54 à 57, pl. IX. — Vase anthropoïde punique trouvé à Henchir-Beni-Nafa, p. 51 à 53, pl. VII et VIII.
GUIFFREY (Jules), chargé de divers rapports, p. LXV, LXVI.
—— Rapports : sur le sépulcre de l'église Saint-Jean-de Joigny, p. LXXVII-LXXVIII; — sur la tapisserie de la Passion d'Angers et la tenture brodée de Romans, p. LXXVI-LXXVII.
GUILLON (G.). *Oppidum* à muraille calcino-vitrifiée de Bègues, p. LXXI, LXXXVIII à XCII.

H

HADJER-EL-AÏOUN (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CXXXIX, CLXXII à CLXXIV.
HANNEZO (Le colonel). Plaque de cheminée, à Broussey-en-Woëvre, et sépulture antique sur le territoire de la commune de Sarry, p. CIV, CXVI.
HENCHIR-BENI-NAFA (Tunisie). Nécropole punique, p. CXLV, 51 à 53, pl. VII et VIII.
HENCHIR-BNEKA (Tunisie). Inscription romaine, p. CLII.
HENCHIR-BOU-SAÏD (Tunisie). Inscription romaine, p. CXLIX.
HENCHIR-EL-ALAÏMIA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CCVIII à CCX.
HENCHIR-EN-NAAM (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CXLIII-CXLIV.
HENCHIR-SEHELI (Tunisie). Inscription romaine, p. CCXXIV à CCXXVI.
HENCHIR-TEMBRA (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. CXLVII, CLXXI-CLXXII.
HERCULE *PISAEUS*, figuré sur un bas-relief romain d'El-Djem, p. CXLVIII-CXLIX, CLXXXVII-CLXXXVIII, pl. XXXIII.
HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), adresse des félicitations à M. Maurice Prou, p. XLVIII; — chargé de divers rapports, p. LXXI, CCIII; — fait diverses communications, p. LXVI-LXVII, CCXIV à CCXXVI; — fait une proposition, p. LXVI; — présente des observations, p. XCIV; — prononce les éloges funèbres de : Jules d'Arbaumont, p. LIX-LX; Houdas, p. CCXXIX-CCXXX; Gaston Maspéro, p. LXXXIII à LXXXV; R. P. Thédenat, p. CIII-CIV; Paul Thiers, p. LXXXV-LXXXVI.
—— Rapports : sur le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, p. CXXII-CXXIII; — sur les fouilles de Castel-Roussillon, p. CXVII; — sur des inscriptions romaines de Saint-Estève, p. C à CII, — sur un ouvrage de M. Henri Aragon relatif à Castel-Roussillon, p. CV; — sur une pierre romaine convertie en bénitier, à Sens, p. C; — sur des fragments de vases d'Arezzo, trouvés

à Narbonne et à Vertault, p. CVII, CXVI-CXVII.
—— Amulettes trouvées à Carthage, p. 139 à 145. — Bassin de bronze trouvé à Kerbet-Zembia, p. CCXLIV. — Épitaphe du moyen âge à la Commanderie de Chevru, p. LXVII à LXX. — Groupe de deux divinités assises trouvé à Nevers, p. XLVII, LXIV, 18 à 22, pl. III. — Inscriptions romaines (Rectification d'origine de deux), p. LXI à LXIV. — Inscription romaine peinte sur un vase trouvé à Beauvais en 1687, p. LXXX-LXXXI, 146 à 150. — Inscription romaine trouvée à Narbonne, p. LXIV, 10 à 17, pl. II. — Le Mont d'Uzore, p. LXXXII-LXXXIII. — Mosaïque romaine de Bazoches, p. XLVII. — Statue cuirassée trouvée à Cherchel, p. CCII, 93 à 109, pl. X à XIV.

HOUDART (Le Dr). Lampe antique avec inscription, p. CCXI à CCXIII.

HOUDAS (O.), chargé de rapport, p. CCIII. — Son éloge funèbre, p. CCXXIX-CCXXX.

HURE (Mlle Augusta). Sculpture prétendue romaine trouvée à Sens, p. LXXI, C, CVII à CX.

I

ICARD (M.). Don au Musée Alaoui, p. CXLVI. — Sceaux de plomb trouvés à Carthage, p. CCIII-CCIV, CCXXVI, CCXXX.

INSCRIPTION BILINGUE (romaine et punique), à *Gigthis*, p. CCXIII.

INSCRIPTION DU MOYEN ÂGE à la Commanderie de Chevru, p. LXVII à LXX.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES : à Carthage, p. CCXXVI; — à Henchir-Tembra, p. CXLVII, CLXXI-CLXXII; — à Khamissa, p. 203; — à Sfax, p. CLXIV à CLXVI. — Inscriptions d'amulettes, p. 136 à 145.

INSCRIPTIONS PUNIQUES, à Carthage, p. CLXXXIX, CCXIV-CCXV.

INSCRIPTIONS ROMAINES : à Aïn-Melouk, p. CLIV-CLV, 62 à 69; — à Aïn-Mzata, p. CLII; — à *Banasa*, p. 164; — à Barika, p. CXXXIX, CLXVI; — à Berre, p. LXI à LXIV; — à Bijga, p. CXCIV-CXCV; — à Bir-Djezzara, p. CLVI à CLVIII; — à Bir-el-Adine, p. CXLIX-CL; — à Bir-Hammidat, p. CLXXXVII; — à Capdeuil, p. LXI à LXIV; — à Carthage, p. CCXV à CCXXIV; — à Cherchel, p. 172; — à *Cuicul*, p. 220 à 223; — à Djemila, p. 220 à 224, 230 à 234; — à Hadjeb-el-Aïoun, p. CXXXIX, CLXXII à CLXXIV; — à Henchir-Bnena, p. CLII; — à Henchir-bou-Saïd, p. CXLIX; — à Henchir-el-Alaïmia, p. CCVIII à CCX; — à Henchir-en-Naam, p. CXLIII-CXLIV; — à Henchir-Seheli, p. CCXXIV à CCXXVI; — à Kasserine, p. CI-CLI, CCXI; — à Khamissa, p. CXCVIII à CCI, 197, 199, 203, 205, 206; — à Ksar-Koutine, p. CXXXII; — à La Bastide-des-Jourdans, p. CXVII-CXVIII; — à Lambèse, p. CXXXIII à CXXXVI, CCXXXIX à CCXLIV, 209 à 211; — à Madaure, p. CXXXVI-CXXXVII, 179, 181 à 196; — au Muy, p. XCIV; — à Narbonne, p. LXIV, 10 à 17, pl. II; — à *Rapidum*, p. 166; — à Saint-Estève, p. C à CII; — à Saint-Maximin, p. LXIII; — à Thala, p. CXCV-CXCVI; — à Thina, p. CXC à CXCIII; — à *Thuburbo Majus*, p. CXXXII, CXLVII-CXLVIII, CLIX à CLXIV, 41 à 50; — à Timgad, p. 241; — à Tobna, p. CLXXXVIII; — à *Volubilis*, p. CLXXV, CCIII, 76 à 91, 161 à 164. — Inscriptions : sur une lampe, p. CCXI à CCXIII; — sur une mosaïque, à Sétif,

p. CLXVIII; sur des mosaïques, à Timgad, p. CLXVII à CLXIX; — sur un vase romain, à Beauvais, p. 146 à 150.

INSTRUMENT ARATOIRE préhistorique, trouvé à Belbeuf, p. LXVI.

INTAILLES ANTIQUES de la collection de M. Renault, p. 22 à 25, pl. IV.

J

JATTES DE TERRE CUITE, trouvées au Khanguet-el-Hadjaj, p. 58 à 61.

JEAN DE SULLY, évêque de Bourges au XIIIe siècle. Son sceau, p. 115 et pl. XV.

JEANNE DE POIX, femme de Raoul de Lannoy. Médaillon la représentant, sur le Sépulcre de Joigny, p. 158, pl. XXIV.

JOIGNY (Yonne). Sépulcre du XVIe siècle, à l'église Saint-Jean, p. LXVI, LXXVII-LXXVIII, 151 à 160, pl. XIX, XXIII à XXVI.

JOLY (C.-A.). Fouilles à Khamissa, p. 196 à 206. — Fouilles à Madaure, p. 177 à 196. — Inscription romaine sur une base de statue, à Khamissa, p. CXCIX-CC. — Inscription romaine à Mdaourouch, p. CXXXVI-CXXXVII.

JULLIAN (Camille), chargé de divers rapports, p. LXVI, LXXXVI, CV, CXII; — présente des observations, p. XLV; — présente divers rapports, p. CXV, CXXI.

—— Rapports : sur les Bulletins *de la Société archéologique de Provence* et *de la Société de Draguignan*, p. XCII à XCIV; — sur une inscription romaine de La Bastide-des-Jourdans, p. CXVII, CXVIII; — sur l'*oppidum* de Saint-Gence, p. LXXIX.

—— Antiquités de Saint-Estève, p. CII.

K

KASSERINE (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CL-CLI, CCXI.

KERBET-ZEMBIA (Algérie). Bassin de bronze, p. CCXLIV.

KHAMISSA (Algérie). Antiquités romaines, p. 196 à 206. — Inscriptions romaines, p. CXCVIII à CCI.

KHANGUET-EL-HADJAJ (Tunisie). Jarres de terre cuite romaines avec couvercle, p. CXXXVII, CXLV, 58 à 61.

KROUBS (Mausolée du) [Algérie]. Fouilles, p. CXCVII-CXCVIII.

KSAR-FERAOUN (Maroc). Antiquités romaines, p. 70 à 92. — Cf. *VOLUBILIS*.

KSAR-KOUTINE (Tunisie). Inscription romaine, p. CXXXII.

L

LABADIE-LAGRAVE (M.). Inscription aux environs de Barika, p. CXXXIX.

LA BASTIDE-DES-JOURDANS (Vaucluse). Inscription romaine, p. CXVII-CXVIII.

LAIGUE (M. de), émet un vœu, p. LX; — envoie un mémoire sur Nantes à l'époque romaine, p. LVII.

LAMBÈSE (Algérie). Antiquités romaines, p. 207 à 211. — Inscriptions romaines, p. CXXXIII à CXXXVI, CCXXXIX à CCXLIV.

LAMPES ROMAINES, de terre cuite : avec estampilles, p. CXXXVII; — avec inscription, p. CCXI à CCXIII.

Landreville (Aube). Matrice de sceau de cuivre, p. LXV, LXXIX.
Lanterne des morts, à Sarlat, p. CV.
Lanterne romaine de bronze, à Téboursouk, p. CXLVI.
Lauer (Philippe), signale des fragments de mosaïque romaine à Bazoches, p. XLVII.
Laval (Mayenne). — Voir Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Leblond (Le Dr V.). Inscription peinte sur un vase romain, à Beauvais, p. 147.
Lécureux (Lucien). Peintures murales du logis abbatial de Clermont, p. XCVI-XCVII.
Ledeuil d'Enquin (M.). La préhistoire, à Semur-en-Auxois, p. LXXXVI, CVI-CVII.
Lefèvre (Édouard), trouve un silex taillé à Belbeuf, p. LXXIX-LXXX.
Lefèvre-Pontalis (Eugène), chargé de divers rapports, p. LXV, CV.
—— Rapports : sur les *Bulletins et Mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente*, p. CX; — sur un chapiteau de l'église de Sarlat, p. CV-CVI; — sur le *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, p. CX.
Légats, mentionnés sur des inscriptions romaines de Lambèse, p. CCXXXIX à CCXLIV.
Le Guennec (Louis). Mottes féodales du pays de Morlaix, p. XCIX.
Lemellef (Algérie). Bénitier, p. CCIII.
Lemta (Tunisie). Manche antique en os, p. CLXVI.
Léon (Pays de). Mottes féodales, p. XCIX.
Lhospital (M.). Stèle antique avec inscription, à Bijga, p. CXCIV-CXCV.
Lillebonne (Seine-Inférieure). Théâtre romain, p. XLIX, LIV, 35 à 40, pl. V et VI.
Lindblom (Andreas). Broderies anglaises du XIVe siècle, dans l'église de Skå, en Uppland, p. XCVII à XCIX.
Livie, impératrice romaine, sur la cuirasse d'une statue, p. 102 à 104.
Loubet (Le capitaine). Fouilles de la nécropole punique de Henchir-Beni-Nafa, p. CXLV, 51.

M

Madaure (Algérie). Antiquités romaines, p. 177 à 196. — Inscription romaine, p. CXXXVI-CXXXVII. — Statues antiques, p. CLIII.
Mahalon (Finistère). Édifices de cette paroisse, p. XCIX-C.
Manche antique en os, trouvé aux environs de Lemta, p. CLXVI.
Mantes (Seine-et-Oise). Polissoir, p. LXVI.
Marché antique, à Djemila, p. 218 à 230.
Mars Ultor, sur la cuirasse d'une statue, p. 104 à 106.
Marseille (Bouches-du-Rhône). — Voir *Société archéologique de Provence*.
Maspéro (Gaston). Son éloge funèbre, p. LXXXIII à LXXXV.
Masque de satyre, terre cuite trouvée à Carthage, p. CCXXXI, pl. XXXV.
Massigli (M.). Mosaïques tombales chrétiennes, à Sfax, p. CLXIV à CLXVI.
Matrice de sceau, trouvée à Landreville, p. LXXIX.
Matruchot (Louis), offre un ouvrage au Comité, p. LXXV.
Mausolée du Kroubs (Algérie), p. CXCVII-CXCVIII.
Mayenne (Commission historique et archéologique de la). Compte rendu du Bulletin, p. XCVI-XCVII, CXVIII-CXIX.
Mdaourouch (Algérie). — Voir Madaure.
Ménier (M. l'abbé). Découvertes archéo

logiques au Koudiat-Zateur, près de Carthage, p. CCXIII-CCXIV.

MERCIER (Gustave), offre un ouvrage au Comité, p. CLXXXIX. — Toponymie antique de l'Afrique romaine, p. CXLVII, CLXX-CLXXI.

MERGO, aujourd'hui Amergou (subdivision de Fez, Maroc). Ruines arabes, p. CCII, 124 à 126.

MERLIN (Alfred), offre des ouvrages au Comité, p. CXXIV, CXXXVIII, CXLVII.

—— Rapports : sur les découvertes archéologiques récentes en Tunisie, p. CXXIV à CXXXII, CXLIII à CXLVI, CXLVIII à CLII, CLVI à CLXVI, CLXXXIX à CXCVI, CCIV à CCXIV; — sur les fouilles de *Thuburbo Majus*, p. CXL à CXLIII; — sur des tombeaux puniques découverts en 1916 à Carthage, p. CLXXV à CLXXXVI, CCXXX à CCXXXIX, pl. XXXIV à XXXVI.

—— Bas-relief romain représentant Hercule *Pisaeus*, p. CLXXXVII-CLXXXVIII. — Cippe funéraire à Hadjeb-el-Aïoun, p. CXXXIX. — Découvertes archéologiques à Carthage, p. CLXXV. — Inscriptions romaines : à Hadjeb-el-Aïoun, p. CLXXII à CLXXIV; — à *Thuburbo Majus*, p. CXLVII-CXLVIII, 44 à 50. — Vase anthropoïde punique, trouvé à Henchir-Beni-Nafa, p. 51 à 53, pl. VII et VIII.

METZ (Alsace-Lorraine). Sceau de l'évêque Bouchard d'Avesnes, p. 114, pl. XV.

MICHAUX (M.). Fouilles dans l'île Cani, p. CCIV-CCV.

MINIATURE du XVIe siècle représentant sainte Catherine, p. XLVI, 3 à 9, pl. I.

MONCEAUX (Paul), chargé de divers rapports, p. CXLVII, CLXXV, CCIV, CCXXX; — présente un rapport, p. CXXXVII.

—— Rapports : sur une inscription chrétienne de Carthage et sur l'emplacement du monastère de Solomon, p. CCXXVI-CCXXVII; — sur des inscriptions chrétiennes à Henchir-Tembra, p. CLXXI-CLXXII; — sur des plombs trouvés à Carthage, p. CCXXVI.

—— Inscription chrétienne trouvée à Khamissa, p. 203-204.

MONNAIE DE BRONZE au nom d'Alexandre prétendue trouvée à Calais, p. LIII-LIV.

MONNAIES PUNIQUES dans la principale des îles Cani, p. CCV-CCVI.

MONNAIES ROMAINES découvertes: dans la principale des îles Cani, p. CCVI-CCVII; — à Saunay, p. CX-CXI.

MONT D'UZORE (Le) [Loire], menacé de destruction, p. LXXXI-LXXXII.

MONUMENT MÉGALITHIQUE à Cléry-en-Vexin, p. XLIX, LIV-LV.

MORLAIX (Pays de). Mottes féodales, p. XCIX.

MOSAÏQUES ROMAINES : à Bazoches, p. XLVII; — à Djemila, p. 215-216, 217-218; — à Sétif, avec inscription, p. CLXVIII; — à Timgad, avec inscription, p. CLXVII à CLXX, 241. — Mosaïques avec épitaphes chrétiennes, à Sfax, p. CLXIV à CLXVI.

MOTTES FÉODALES des pays de Cornouaille, de Léon et de Morlaix, p. XCIX.

MOULES de terre cuite, trouvés dans les sépultures puniques à Carthage, p. CLXXXI, CLXXXIII, pl. XXXIV.

MUSÉE ETHNOLOGIQUE PORTUGAIS (Le), offre un ouvrage au Comité, p. CV.

MUY (Le) [Var]. Inscription romaine de la collection de M. Melchior d'Agay, p. XCIV.

N

NAN-SOUS-THIL (Côte-d'Or). Abri sous roche au lieu dit le Poron des Cuèches, p. LV à LVII. — Clef de bronze romaine, p. XCII.

Nantes (Loire-Inférieure), à l'époque gallo-romaine, p. LVII. — Enceinte romaine, p. LX.
Narbonne (Aude). Inscription romaine, p. LXIV, 10 à 17, pl. II. — Vase d'Arezzo, p. CVII, CXVII.
Nécropoles puniques : à Henchir-Beni-Nafa, p. CXLV, 51 à 53, pl. VII et VIII; — à Thina, p. CLXXXIX à CXCIII.
Nevers (Nièvre). Groupe de deux divinités gallo-romaines assises, p. XLVII, LXIV, 18 à 22, pl. III.
Nourry (Le D^r^), signale un autel romain au château de Commetreuil, p. LVIII.
Novak (Dominique). Fouilles dans la nécropole de Thina, p. CLXXXIX à CXCIII.

O

Odinot (Le capitaine). Relevé des plans et essai d'identification des ruines de Bani-Teude, Mergo, Tansor et Angla, situées dans la région de l'Ouergha (subdivision de Fez, Maroc), p. CCII, 118 à 131, pl. XVI à XVIII.
Oppidum : à Bègues, p. LXXXVIII à XCII; — à Saint-Gence, p. LXVI, LXXIX, 132 à 135.
Orléans (Loiret). Sceau de l'évêque Ferry de Lorraine, p. 112, pl. XV.
Ouergha, région de la subdivision de Fez (Maroc). Ruines berbères, p. 118 à 131.
Outil de fer supposé préhistorique, près de Vernon, p. 26 à 28.

P

Parrès (M.). Inscriptions romaines : à Barika et aux environs, p. CXXXIX, CLXVI; — à Tobna, p. CLXXXVIII.
Patère d'argent antique, à Bizerte, p. CXLVI.
Peintures murales à Clermont (Mayenne), p. XCVI-XCVII.
Périgord (Société historique et archéologique du). Compte rendu du Bulletin, p. CXX-CXXI.
Piquet (M.). Inscription romaine, à Aïn-Melouk, p. 62 à 69.
Plancouard, (Léon), offre des ouvrages au Comité, p. L, LXXV. — Dolmen près d'Épône, p. CIV, CXIII. — Hache préhistorique trouvée dans le Soissonnais, p. CV, CXIII. — Monnaie au nom d'Alexandre, p. XLIX, LIII-LIV. — Monnaie de Civita-Vecchia, p. LX. — Monument mégalithique, près de Cléry-en-Vexin, p. XLIX, LIV-LV. — Polissoir à Mantes, p. LXVI.
Plaque de cheminée, à Broussey-en-Woëvre, p. CIV, CXVI.
Poids de bronze romains, trouvés à Carthage, p. CXXX à CXXXII, CLIII.
Poinssot (Louis). Inscriptions romaines à *Thuburbo Majus*, p. CLIX-CLX, CXCVI-CXCVII. — Sarcophage antique au Koudiat-Zateur, près de Carthage, p. CCXIII-CCXIV.
Polissoir, à Mantes, p. LXVI.
Poron des Cuèches (Le). Abri sous roche, près de Nan-sous-Thil (Côte-d'Or). Antiquités préhistoriques, p. LV à LVII.
Portique des *Petronii*, à *Thuburbo Majus*, p. CXLI, pl. XXXII.
Portugal. Statues de guerriers trouvées en Portugal, p. CXXI-CXXII.
Poulain (Georges). Grotte naturelle

avec ossements humains, à Saint-Pierre-d'Autils, p. LXV, LXXXVII-LXXXVIII. — Outil de fer trouvé près de Vernon, p. 26 à 28.

POUPARD (M.). Inscription romaine, à Henchir-bou-Said, p. CXLIX.

PRINET (Max), chargé de divers rapports, p. LXV, CIV.

—— Rapports : sur une matrice de sceau trouvée à Landreville, p. LXXIX; — sur une plaque de cheminée, trouvée à Broussey-en-Woëvre, p. CXVI.

—— Armoiries familiales dans la décoration des sceaux des évêques français au XIIIe siècle, p. LXXV, 110 à 117, pl. XV.

PROU (Maurice) adresse des remerciements à ses collègues, p. XLIX.

—— Rapport sur un fragment de sculpture converti en bénitier, provenant de l'église Saint-Didier, à Sens, p. CVII à CX.

PROVENCE (Société archéologique de). Compte rendu du Bulletin, p. XCII-XCIII.

PUITS FUNÉRAIRE GALLO-ROMAIN, à Amiens, p. XLI à XLV, 29 à 33.

Q

QUERCI (A.). Don au Musée Alaoui, p. CXCV.

QUIMPER (Finistère). — Voir SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE.

R

RAOUL DE LANNOY. Médaillon le représentant sur le Sépulcre de Joigny, p. 158, pl. XXIII. — Son tombeau à Folleville, p. 154 à 156, pl. XX et XXI.

RAPIDUM, ville antique de l'Algérie. Antiquités romaines, p. 165 à 168.

REINACH (Salomon), chargé de divers rapports, p. LXVI, LXXXVI, CIV, CV; — présente un rapport, p. CXVI.

—— Rapports : sur l'*Archeologo Português*, p. CXXI-CXXII; — sur le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, p. XCIX-C; — sur des découvertes préhistoriques à Semur, p. CVI-CVII; — sur les *Fornwännen meddelanden fran K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien*, p. XCVII à XCIX; — sur un silex taillé, trouvé à Belbeuf, p. LXXIX-LXXX.

RENAULT (Jules). Don au Musée Alaoui, p. CXLV. — Découvertes archéologiques à Carthage, p. CXXXIX. — Estampille de potier sur une lampe, p. CXXXVII. — *Exagium* trouvé à Carthage, p. CLIII. — Inscription punique à Carthage, p. CCXIV-CCXV. — — Inscription romaine, à Aïn-Mzata, p. CLII. — Intailles antiques, p. 23 à 25, pl. IV. — Jarres de terre cuite trouvées au Khanguet-el-Hadjaj, p. CXXXVII, 58 à 61. — Objets de toilette, en bronze, trouvés à Bir-Hammidat, p. CLXVI, CLXXXVII.

ROBERT (A.). Bassin de bronze, à Kerbet-Zembia, p. CCXLIV. — Bénitier trouvé près des ruines de *Lemellef*, p. CCIII.

ROGER (Robert). Son éloge funèbre, p. LII-LIII.

ROME (Italie). Amulette chrétienne en provenant, p. 139-140.

ROMANS (Drôme). Tenture brodée représentant des scènes de la Passion, dans l'église Saint-Barnard, p. LXV, LXXVI-LXXVII.

ROUEN (Seine-Inférieure). Broc de terre

cuite, de l'époque romane, trouvé à Rouen, p. LXVI, LXXV-LXXVI.
ROUZAUD (H.), envoie une photographie d'inscription romaine, p. LXIV. — Fragment de vase d'Arezzo trouvé à Narbonne, p. CVII.
RUINES BERBÈRES ET ARABES dans la région de l'Ouergha, p. 118 à 131.
RUSCINO, ville antique de la Gaule. — Voir CASTEL-ROUSSILLON.

S

SAILLAN (M. de). Fouilles à Djemila, p. 211 à 234.
SAINT-ESTÈVE, près de Rognac (Bouches-du-Rhône). Antiquités et inscriptions romaines, p. C à CII.
SAINT-GENCE (Haute-Vienne). *Oppidum*, p. LXVI, LXXIX, 132 à 135.
SAINT-MAXIMIN (Var). Inscription latine, p. LXIII.
SAINT-OURS (Luc DE). Antiquités romaines (Note sur des), p. LXXXVI. — Chapiteau de l'église Sainte-Marie de Sarlat, p. LXV, CV-CVI. — Grotte des Eyzies, p. CV. — Lanterne des morts, à Sarlat, p. CV.
SAINT-PIERRE-D'AUTILS (Eure). Grotte naturelle avec ossements humains, p. LXV, LXXXVII-LXXXVIII.
SALADIN (H.). Note sur un essai d'identification des ruines de Bani-Teude, Mergo, Tansor et Angla, situées dans la région de l'Ouergha (subdivision de Fez, Maroc), p. CCII, 118 à 131, pl. XVI à XVIII.
SALIÈGE (Le Dr). Inscription chrétienne, à Carthage, p. CCXXVI.
SARADI, ville antique de la Tunisie. — Voir HENCHIR-SEHELI.
SARCOPHAGE ANTIQUE au Koudiat-Zateur, près de Carthage, p. CCXIII-CCXIV.
SARLAT (Dordogne). Chapiteau dans l'église Sainte-Marie, p. LXV, CV-CVI. — Lanterne des morts, p. CV.
SARRY (Marne). Sépulture préhistorique, p. CIV, CXVI.
SAUNAY (Indre-et-Loire). Trésor de monnaies romaines, p. CX-CXI.
SCEAUX. Sceaux de plomb byzantins provenant de Carthage, p. CCIII-CCIV, CCXXVI. — Sceaux d'évêques français décorés d'armoiries familiales, p. 110 à 117, pl. XV. — Matrice de sceau trouvée à Landreville, p. LXV.
SEMUR (Côte-d'Or). Découvertes d'antiquités préhistoriques, p. LXXXVI, CVI-CVII.
SENS (Yonne). Fragment de sculpture converti en bénitier, provenant de l'église Saint-Didier, p. LXXI, C, CVII à CX.
SÉPULCRE DE LA RENAISSANCE, à l'église Saint-Jean de Joigny; son origine, p. LXVI, LXXVII-LXXVIII, 151 à 160, pl. XIX à XXVI.
SÉPULTURES : chrétiennes au Koudiat-Zateur, près de Carthage, p. CCXIII-CCXIV; — gallo-romaines, à Amiens, p. XLI à XLV, 29 à 33; — préhistoriques, entre Cauroy-lès-Hermonville et Cormicy, p. LXXII à LXXIV; — préhistoriques, à Sarry, p. CIV, CXVI; — puniques, à Carthage, p. CLXXV à CLXXXVI, pl. XXXIV, p. CXCIII-CXCIV, CCXXX à CCXXXIX, pl. XXXV et XXXVI.
SÉTIF (Algérie). Mosaïque romaine avec inscription, p. CLXVIII.
SFAX (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. CLXIV à CLXVI. — Mosaïques avec épitaphes chrétiennes, p. CLXIV à CLXVI.
SIBILLOT (Ch.). Note sur le nom de Vercingétorix, p. CV, CXVIII.
SIDI-ALI-BOU-DJENOUN (Maroc). — Voir BANASA.
SKÅ, province d'Uppland (Suède). Bro-

deries anglaises du XIVe siècle, p. XCVII à XCIX.
Soc DE CHARRUE, prétendu préhistorique, trouvé près de Vernon, p. 26 à 28.
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE. Compte rendu du Bulletin, p. XCIX-C.
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE PROVENCE. Compte rendu du Bulletin, p. XCII-XCIII.
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. Compte rendu du Bulletin, p. CX-CXI.
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET DE STATISTIQUE DE LA DRÔME. Compte rendu du Bulletin, p. CXXII-CXXIII.
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN (La) demande une subvention, p. CXII. — Compte rendu du Bulletin, p. XCIII-XCIV.
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA CHARENTE. Compte rendu des Bulletins et Mémoires, p. CX.
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD. Compte rendu du Bulletin, p. CXX-CXXI.
SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE BÉZIERS. Compte rendu du Bulletin, p. CXIX-CXX.
SOLIGNAC (M.), offre un ouvrage au Comité, p. CCXXVIII.
SOLOMON (Monastère de), à Carthage. Son emplacement, p. CCXXVI-CCXXVII.
SOUK-SEBT D'ABUL-KERIM (Maroc). — Voir AGLA.
STATUES. Statue antique cuirassée, trouvée à Cherchel, p. CCII, 93 à 109, pl. X à XIV. — Statues de guerriers trouvées en Portugal, p. CXXI-CXXII. — Statues de Raoul de Lannoy et de Jeanne de Poix sur leur tombeau, à Folleville, p. 155, pl. XXI.
STOCKHOLM (Suède). Compte rendu des Mémoires de l'Académie de Stockholm, p. XCVII à XCIX.

T

TANSOR, aujourd'hui Azour (subdivision de Fez, Maroc). Ruines berbères, p. CCII, 127-128.
TAPISSERIE DE LA PASSION, à Angers, p. LXV.
TÉBOURSOUK (Tunisie). Lanterne de bronze romaine, p. CXLVI.
TENTURE BRODÉE, dans l'église Saint-Barnard de Romans, p. LXV.
THABBORA, ville antique de Tunisie. — Voir HENCHIR-TAMBRA.
THALA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CXCV-CXCVI.
THÉÂTRE ROMAIN, à Lillebonne, p. XLIX, LIV, 35 à 40, pl. V et VI.
THÉDENAT (Le R. P.). Son éloge funèbre, p. CIII-CIV.
THELEPTE, ville antique de Tunisie. Antiquités romaines, p. CXXX.
THIBAUD DE POUANCÉ, évêque de Dol au XIIIe siècle. Son sceau avec les armoiries de sa famille, p. 111-112 et pl. XV.
THIERS (Paul). Son éloge funèbre, p. LXXXV-LXXXVI. — Ses fouilles à Castel-Roussillon, p. CXVII.
THINA (Tunisie). Nécropole punique, p. CLXXXIX à CXCIII.
THUBURBO MAJUS, ville antique de Tunisie. Antiquités romaines et chrétiennes, thermes d'été, portique des *Petronii*, p. CXL à CXLIII. — Inscriptions romaines, p. CXXXII, CXLII, CXLVII-CXLVIII, CLIX à CLXIV, 41 à 50.
TIMGAD (Algérie). Antiquités romaines, p. 235 à 242. — Mosaïque avec inscription romaine, p. CLXVII à CLXIX.
TIPASA (Algérie). Antiquités romaines, p. 172 à 177.
TORNA (Algérie). Inscriptions romaines, p. CLXXXVIII.

Touraine (Société archéologique de). Compte rendu du Bulletin, p. cx-cxi.
Toutain (Jules), chargé d'un rapport, p. cxxxix; — offre des ouvrages au Comité, p. l, cv; — présente des observations, p. xxxix.
—— Rapports : sur le *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, p. cx-cxi; — sur une estampille de potier, p. cxxxvii; — sur les fouilles d'Artins, p. xlv-xlvi; — sur des inscriptions romaines de la Tunisie, p. clxxii à clxxiv.
—— Observations sur une inscription romaine d'Aïn-Melouk, p. cliv-clv, 62 à 69.
Traverse (Le sous-lieutenant de), découvre une sépulture préhistorique entre Cauroy-lès-Hermonville et Cormicy, p. lxxii.
Trésor de monnaies romaines, à Saunay, p. cx-cxi,
Tunis (Tunisie). Nouvelles acquisitions du Musée Alaoui, p. cxxiv à cxxix, cxliv, cxlvi, ccxiii.

U

Urseau (Le chanoine). La tapisserie de la Passion à Angers et la tenture brodée de l'église Saint-Barnard de Romans, p. lxv, lxxvi-lxxvii.

V

Valence (Drôme). Plan de la ville antique, p. cxxiii.
Vases de cuivre avec inscriptions arabes, provenant de Fès, p. cciii.
Vases de terre préhistoriques, dans une sépulture entre Cauroy-lès-Hermonville et Cormicy, p. lxxii-lxxiii.
Vases de terre romains : trouvés au Khanguet-el-Hadjaj, p. 58 à 61; — trouvés à El-Djem, p. cxxxii. — Vases d'Arezzo, trouvés à Narbonne et à Vertault, p. cvii, cxvi-cxvii. — Vase en forme de dauphin, p. ccxxxii, pl. XXXVI. — Vase avec inscription peinte, trouvé à Beauvais, p. 146 à 150.
Vassel (Eugène), offre des ouvrages au Comité, p. clvi, cciii, ccxxviii. — Inscriptions puniques de Carthage, p. clxxxix, ccxiv-ccxv. — Silex taillés du nord de la Tunisie, p. clxxxix.
Vendres (Étang de) [Hérault]. Ruines d'un édifice romain, p. cxix-cxx.
Venus Genitrix, représentée sur la cuirasse d'une statue, p. 101.
Vernon (Eure). Outil de fer supposé préhistorique, trouvé aux environs, p. 26 à 28.
Vertault (Côte-d'Or). Vase d'Arezzo, p. cxvi-cxvii.
Vesly (Léon de). Broc de terre cuite, de l'époque romane, trouvé à Rouen, p. lxvi, lxxv. — Fouilles du théâtre romain de Lillebonne, p. xlix, liv, 35 à 40, pl. V et VI. — Silex taillé trouvé à Belbeuf, p. lxvi, lxxxix-lxxx.
Vieil-Artins (Loir-et-Cher). Découvertes archéologiques, p. xlv-xlvi.
Vierge du Rosaire (La). Peinture sur bois du xvie siècle, à Draguignan, p. xciv à xcvi.
Villard (Marius). Valence antique, p. cxxii-cxxiii.

VILLATTE (M.). Don au Musée Alaoui, p. CXLVI.
VOLUBILIS, ville antique du Maroc. Antiquités romaines, p. CXXXVIII-CXXXIX. — Inscriptions romaines, p. CLVI, CLXXV, CCIII, 161 à 164. — Cf. KSAR-FARAOUN.

W

WILSHERE (M.). Clou magique avec inscriptions chrétiennes, p. 144-145.
WINKLER (Auguste). *Oppidum* de Saint-Gence, p. LXVI, LXXIX, 132 à 135.

LISTE DES PLANCHES.

Planche I. Sainte Catherine, miniature de la fin du XVe siècle, p. 4.
Planche II. Inscription romaine trouvée à Narbonne, p. 9.
Planche III. Divinités assises. Groupe de pierre trouvé à Nevers, p. 18.
Planche IV. Intailles antiques trouvées en Tunisie, p. 22.
Planche V. Lillebonne (Seine-Inférieure). Théâtre romain. Mur découvert en 1914, angle sud-est, p. 35.
Planche VI. Lillebonne (Seine-Inférieure). Même théâtre, même mur vu du côté de la rue Victor-Hugo, p. 35.
Planche VII. Henchir-Beni-Nafa (Tunisie). Vase anthropoïde de terre. Face, p. 51.
Planche VIII. Henchir-Beni-Nafa (Tunisie). Le même vase vu de profil, p. 51.
Planche IX. Cherchel (Algérie). Tête de marbre représentant l'Afrique, p. 56.
Planche X. Cherchel (Algérie). Statue cuirassée, p. 95.
Planche XI. Même statue. Torse, p. 98.
Planche XII. Même statue. Détails de la cuirasse. Auguste, p. 100.
Planche XIII. Même statue. Détails de la cuirasse. Livie, p. 101.
Planche XIV. Même statue. Détails de la cuirasse. Mars *Ultor*, p. 104.
Planche XV. Sceaux armoriés d'évêques français, p. 111.
Planche XVI. Amergou (Maroc). 1. Porte de la ville vue de l'intérieur. — 2. La même porte vue de l'extérieur, p. 124.
Planche XVII. Amergou (Maroc). 1. Poterne. — 2. Murs vus de l'intérieur. — 3. Citerne, p. 124.
Planche XVIII. Amergou (Maroc). 1. Murs et tour vus de l'extérieur. — 2. Logements de la Kasbah. Intérieur, p. 124.
Planche XIX. Joigny (Yonne). Sépulcre de l'église Saint-Jean, p. 151.
Planche XX. Église de Folleville (Somme). Tombeau de Raoul de Lannoy et de Jeanne de Poix, p. 154.
Planche XXI. Même église. Gisants du tombeau, p. 155.
Planche XXII. Même église. Arcade abritant autrefois le Sépulcre, p. 156.
Planche XXIII. Raoul de Lannoy. Sépulcre de Joigny et tombeau de Folleville, p. 158.
Planche XXIV. Jeanne de Poix. Sépulcre de Joigny et tombeau de Folleville, p. 158.
Planche XXV. Église Saint-Jean de Joigny (Yonne). Anges portant les écussons de Créqui, de Viefville et de Griboval, p. 159.
Planche XXVI. Église Saint-Jean de Joigny (Yonne). Sépulcre. La Vierge et saint Jean, p. 160.
Planche XXVII. Djemila (Algérie). Marché. Première et troisième table du côté est, p. 229.
Planche XXVIII. El-Aouja (Tunisie). Vase de terre rouge. Satyre et panthère, p. CXXV.

Planche XXIX. El-Aouja (Tunisie). Vase de terre rouge. Pugiliste, p. CXXVI.
Planche XXX. El-Djem (Tunisie). Vase de terre rouge. Amour sur une amphore et tenant une voile, p. CXXVII.
Planche XXXI. El-Aouja (Tunisie). Vase de terre rouge. Gladiateur, p. CXXVIII.
Planche XXXII. *Thuburbo Majus* (Tunisie). Portique des *Petronii*, p. CXLI.
Planche XXXIII. El-Djem (Tunisie). Hercule *Pisaeus*. Bas-relief de marbre, p. CXLIX.
Planche XXXIV. Carthage (Tunisie). Moules de terre cuite, p. CLXXXI.
Planche XXXV. Carthage (Tunisie). Masque de satyre. Terre cuite, p. CCXXXI.
Planche XXXVI. Carthage (Tunisie). Dauphin. Vase de terre cuite, p. CCXXXII.

LISTE DES VIGNETTES.

Vase de terre trouvé dans une sépulture de l'âge du fer entre Cauroy-lès-Hermonville et Cormicy (Marne), p. LXXIII.
Autre vase de terre trouvé dans la même sépulture, p. LXXIII.
Torques de bronze trouvé dans la même sépulture, p. LXXIV.
Clef de bronze romaine trouvée à Nan-sous-Thil (Côte-d'Or), p. XCIII.
Entrave de fer trouvée au Mont Auxois, p. CXV.
Statues de pierre trouvées en Portugal, d'après l'*Archeologo Portuguès*, p. CXXI.
Œnochoé de terre rouge trouvée à El-Aouja (Tunisie), p. CXXVII.
Poids de bronze antique trouvé à Carthage, p. CXXXI.
Autre poids de bronze antique trouvé à Carthage, p. CLIII.
Mosaïque au seuil d'un *tepidarium* à Timgad (Algérie), p. CLXVII.
Disque d'argile représentant les Saisons trouvé à Carthage, p. CCXVI.
Outil de fer trouvé près de Vernon (Eure), p. 27.
Outil de fer provenant de Stradonitz (Bohême). D'après Déchelette, p. 27.
Puits funéraire découvert à Amiens, p. 31.
Lillebonne (Seine-Inférieure). Théâtre romain. Plan des fouilles, p. 37.
Contrefort du même théâtre, p. 38.
Inscription sur marbre des thermes d'été de *Thuburbo Majus*. Face A, p. 42.
Même inscription. Face B, p. 45.
Jarres de terre cuite trouvées à Khanguet-el-Hadjaj (Tunisie), p. 59.
Jarre et couvercle de terre cuite, de même provenance, p. 60.
Couvercle de jarre, de même provenance, p. 61.
Statue cuirassée de Cherchel (Algérie). Buste d'une impératrice sur la cuirasse, p. 102.
Buste de l'impératrice Livie. Bronze de Neuilly-le-Réal (Allier), p. 102.
Bani-Teude (Maroc). Plan de la ville, p. 121.
Amergou (Maroc). Plan de la ville, p. 125.
Carte du Maroc, d'après la *Cosmographie* de Livio Sanuto, p. 127.
Carte du Maroc, d'après l'*Atlas* de Mercator, p. 129.
Saint-Gence (Haute-Vienne). Plan de l'*oppidum*, p. 133.
Disque de bronze trouvé à Carthage en 1914, p. 136.
Disque de bronze trouvé à Carthage en 1916, p. 138.

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des membres de la Section d'archéologie, des membres honoraires, des membres non résidants, des correspondants et des correspondants honoraires du Comité des Travaux historiques, p. III à XXXV.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 10 janvier 1916, p. XXXIX à XLVII.

Rapport de M. le Dr Capitan sur les fouilles de M. Commont à Amiens, p. XLI à XLV.

Rapport de M. J. Toutain sur les fouilles de M. P. Clément à Artins (Loir-et-Cher), p. XLV-XLVI.

Note de M. Héron de Villefosse sur des fragments de la mosaïque romaine de Bazoches (Aisne), p. XLVII.

Séance du 14 février 1916, p. XLVIII à LI.

Séance du 13 mars 1916, p. LII à LVIII.

Éloge funèbre de M. Robert Roger, p. LII-LIII.

Rapport de M. Babelon sur une pièce à l'effigie d'Alexandre communiquée par M. Plancouard, p. LIII-LIV.

Rapport de M. Babelon sur les fouilles de M. de Vesly dans le théâtre romain de Lillebonne, p. LIV.

Rapport de M. le Dr Capitan sur un monument mégalithique de Cléry-en-Vexin, signalé par M. Plancouard, p. LIV-LV.

Rapport de M. le Dr Capitan sur les fouilles de M. Boyard dans l'abri sous roche du Poron des Cuèches, à Nan-sous-Thil (Côte-d'Or), p. LV à LVII.

Séance du 10 avril 1916, p. LIX à LXIV.

Éloge funèbre de M. d'Arbaumont, p. LIX-LX.

Communication de M. Héron de Villefosse sur deux inscriptions romaines de Capdeuil, près de Berre, et de Saint-Maximin (Var), p. LXI à LXIV.

Séance du 8 mai 1916, p. LXV à LXX.

Note de M. Héron de Villefosse sur une épitaphe du moyen âge provenant de la Commanderie de Chevru (Seine-et-Marne), p. LXVII à LXX.

Séance du 19 juin 1916, p. LXXI à LXXXII.

Communication de M. le lieutenant Pierre Gautier sur une sépulture de l'âge du fer trouvée entre Cauroy-lès-Hermonville et Cormicy (Marne), p. LXXII à LXXIV.

Rapport de M. Babelon sur un broc de terre cuite du moyen âge trouvé à Rouen et communiqué par M. Léon de Vesly, p. LXXV-LXXVI.

Rapport de M. Jules Guiffrey sur un mémoire de M. le chanoine Urseau concernant la tapisserie de la Passion, d'Angers, et la tenture brodée de l'église Saint-Barnard de Romans (Drôme), p. LXXVI-LXXVII.

Rapport de M. Jules Guiffrey sur un mémoire de M. le chanoine Chartraire consacré à l'étude comparative du Sépulcre de l'église Saint-Jean de Joigny (Yonne) et du tombeau de Raoul de Lannoy dans l'église de Folleville (Somme), p. LXXVII-LXXVIII.

Rapport de M. Jullian sur les fouilles de M. Auguste Winkler dans l'*oppidum* de Saint-Gence (Haute-Vienne), p. LXXVIII-LXXIX.

Rapport de M. Max Prinet sur une empreinte de sceau communiquée par M. A. Estienne, p. LXXIX.

Rapport de M. Salomon Reinach sur un silex taillé trouvé près de Belbeuf (Seine-Inférieure), communiqué par M. Léon de Vesly, p. LXXIX-LXXX.

Communication de M. Héron de Villefosse sur le Mont-d'Uzore, en Forez, p. LXXXI-LXXXII.

Séance du 10 juillet 1916, p. LXXXIII à CI.

Éloge funèbre de M. Gaston Maspéro, par M. Héron de Villefosse, p. LXXXIII à LXXXV.

Éloge funèbre de M. Paul Thieas, par M. Héron de Villefosse, p. LXXXV-LXXXVI.

Rapport de M. le Dr Capitan sur la découverte d'ossements humains dans une grotte à Saint-Pierre-d'Autils (Eure) signalée par M. Georges Poulain, p. LXXXVII-LXXXVIII.

Rapport de M. le Dr Capitan sur les fouilles de M. Guillon dans l'*oppidum* à muraille calcino-vitrifiée de Bègues (Allier), p. LXXXVIII à XCII.

Communication, par le Dr Capitan, d'une clef de bronze romaine trouvée à Nan-sous-Thil (Côte-d'Or), p. XCII.

Rapport de M. Jullian sur le *Bulletin de la Société archéologique de Provence* et sur le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, p. XCII à XCIV.

Rapport de M. Durrieu sur une peinture du XVIe siècle publiée dans le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, p. XCIV à XCVI.

Rapport de M. Durrieu sur le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, p. XCVI-XCVII.

Rapport de M. Salomon Reinach sur les *Fornvännen* de l'Académie de Stockholm, p. XCVII à XCIX.

Rapport de M. Salomon Reinach sur le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, p. XCIX-C.

Communication, par M. Héron de Villefosse, d'une lettre de M. Berniolle sur les inscriptions romaines de Saint-Estève, p. C-CI.

Séance du 13 novembre 1916, p. CII à CXI.

Note de M. de Gérin-Ricard sur les antiquités de Saint-Estève, communiquée par M. Jullian, p. CII.

Lettre de M. de Gérin-Ricard à M. Héron de Villefosse sur une inscription romaine de Saint-Estève, p. CII.

Éloge funèbre du R. P. Thédenat, par M. Héron de Villefosse, p. CIII-CIV.

Rapport de M. Salomon Reinach sur des découvertes faites en 1838 et 1843 à Semur-en-Auxois signalées par M. Ledeuil d'Enquin, p. CVI-CVII.

Rapport de M. Prou sur un fragment de sculpture provenant de l'église Saint-Didier à Sens (Yonne) et signalé par Mlle Augusta Hure, p. cvii à cx.

Rapports de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur le *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure* et sur les *Bulletins et Mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente*, p. cx.

Rapport de M. Jules Toutain sur le *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, p. cx-cxi.

Séance du 11 décembre 1916, p. cxii à cxxiii.

Rapport de M. le Dr Capitan sur un dolmen aux environs d'Epône (Seine-et-Oise) et sur une pierre taillée trouvée près de Chassenay (Aisne), signalés par M. Plancouard, p. cxiii.

Note de M. le commandant Espérandieu sur une entrave à cadenas trouvée au Mont Auxois, p. cxiii à cxv.

Rapport de M. Max Prinet sur une plaque de cheminée communiquée par M. le lieutenant-colonel Hannezo, p. cxvi.

Lettre de M. l'abbé Chaillan à M. Jullian sur une inscription romaine de La Bastide-des-Jourdans (Vaucluse), p. cxvii-cxviii.

Rapport de M. Durrieu sur le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, p. cxviii-cxix.

Rapport de M. le commandant Espérandieu sur le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Béziers*, p. cxix-cxx.

Rapport de M. Salomon Reinach sur la revue *O archeologo Portuguès*, p. cxxi-cxxii.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, p. cxxii-cxxiii.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

Séance du 12 janvier 1916, p. cxxiv à cxxxvii.

Rapport de M. Merlin sur les récentes découvertes archéologiques en Tunisie, p. cxxiv à cxxxii (*Planches XXVIII à XXXI*).

Rapport de M. Cagnat sur des inscriptions romaines trouvées à Lambèse (Algérie) et communiquées par M. Decori, p. cxxxii à cxxxvii.

Note de M. Jules Toutain sur une marque de potier communiquée par M. J. Renault, p. cxxxvii.

Séance du 15 février 1916, p. cxxxviii à cxlvi.

Communication, par M. Merlin, de l'estampage d'un cippe funéraire trouvé à Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie), p. cxxxix.

Rapport de M. Merlin sur les fouilles de *Thuburbo Majus*, p. cxl à cxlii (*Planche XXXII*).

Rapport de M. Merlin sur les récentes découvertes archéologiques en Tunisie, p. cxliii à cxlvi.

Séance du 14 mars 1916, p. cxlvii à clv.

Communication, par M. Merlin, de deux inscriptions romaines des Thermes d'été de *Thuburbo Majus*, p. cxlvii-cxlviii.

Rapport de M. Merlin sur les récentes découvertes archéologiques en Tunisie, p. cxlviii à cliii (*Planche XXXIII*).

Rapport de M. Babelon sur un poids romain trouvé à Carthage, communiqué par M. Jules Renault, p. cliii.
Communication, par M. Ballu, des photographies de statues découvertes à Madaure et à Cherchel, p. cliii-cliv.
Observations de M. J. Toutain sur une inscription romaine d'Aïn-Melouk, p. cliv-clv.

Séance du 12 avril 1916, p. clvi à clxxiv.

Rapport de M. Merlin sur des découvertes archéologiques faites en Tunisie au cours des dernières années, p. clvi à clxvii.
Rapport de M. Cagnat sur une mosaïque de *tepidarium* découverte à Timgad et communiquée par M. Ballu, p. clxvii à clxx.
Rapport de M. Paul Monceaux sur deux inscriptions chrétiennes trouvées à Henchir-Tembra (Tunisie) et relevées par M. Drappier, p. clxxi-clxxii.
Rapport de M. J. Toutain sur deux inscriptions romaines provenant d'Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie) et communiquées par M. Merlin, p. clxxii à clxxiv.

Séance du 9 mai 1916, p. clxxv à clxxxviii.

Communication de M. Merlin sur des tombes puniques de Carthage, p. clxxv à clxxxvi (*Planche XXXIV*).
Rapport de M. Babelon sur deux objets de toilette romains communiqués par M. Jules Renault, p. clxxxvi-clxxxvii.
Observations de M. Babelon sur un bas-relief représentant Hercule *Pisaeus*, p. clxxxvii-clxxxviii.
Rapport de M. Gsell sur quatre inscriptions romaines provenant de Tobna, envoyées par M. Parrès, p. clxxxviii.

Séance du 20 juin 1916, p. clxxxix à ccii.

Rapport de M. Merlin sur les récentes découvertes archéologiques en Tunisie, p. clxxxix à cxcvi.
Rapport de M. Ballu sur les fouilles du mausolée du Kroubs, p. cxcvii-cxcviii.
Note de M. Cagnat sur des inscriptions romaines découvertes à Khamissa, p. cxcviii à cci.

Séance du 14 novembre 1916, p. cciii à ccxxvii.

Rapport de M. Merlin sur les récentes découvertes archéologiques en Tunisie, p. cciv à ccxiv.
Note de M. Eusèbe Vassel sur une inscription punique trouvée à Dar-Saniat (Carthage), p. ccxiv-ccxv.
Communication par M. Héron de Villefosse, de la part du R. P. Delattre, de trente-huit inscriptions trouvées à Carthage, p. ccxv à ccxxiv.
Communication, par M. Héron de Villefosse, d'une lettre de M. Edouard Cuq sur une inscription romaine d'Henchir-Seheli, p. ccxxiv à ccxxvi.
Rapport de M. Monceaux sur une inscription chrétienne de Carthage, communiquée par M. le Dr Carton, p. ccxxvi-ccxxvii.

Séance du 12 décembre 1916, p. ccxxviii à ccxliv.

Éloge funèbre de M. Houdas, p. ccxxix-ccxxx.
Rapport de M. Merlin sur des tombeaux puniques de Carthage ouverts en 1916, p. ccxxx à ccxxxix (*Planches XXXV et XXXVI*).
Rapport de M. Cagnat sur les inscriptions romaines de Lambèse relevées par M. Decori, p. ccxxxix à ccxliv.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

La provenance d'une miniature représentant sainte Catherine, par le comte Durrieu, membre du Comité, p. 3 à 9. (*Planche I.*)

Fragment d'inscription trouvé à Narbonne. Rapport sur une communication de M. H. Rouzaud, correspondant du Ministère, par M. Héron de Villefosse, membre du Comité, p. 10 à 17. (*Planche II.*)

Un groupe de deux divinités assises trouvé à Nevers. Rapport sur une communication de M. Cornudet, par M. Héron de Villefosse, membre du Comité, p. 18 à 22. (*Planche III.*)

Cinq intailles antiques. Rapport sur une communication de M. Jules Renault, par M. Babelon, membre du Comité, p. 23 à 25. (*Planche IV.*)

Outil de fer énigmatique trouvé près de Vernon (Eure), par M. Georges Poulain, p. 26 à 28.

Sépultures gauloises et puits funéraire gallo-romain découverts à Amiens, par M. V. Commont, correspondant du Ministère, p. 29 à 34.

Théâtre romain de Lillebonne (Seine-Inférieure). Fouilles de 1914 et 1915, par M. Léon de Vesly, membre non résidant du Comité, p. 35 à 40. (*Planches V et VI.*)

Les inscriptions des thermes d'été de *Thuburbo Majus*, par M. Alfred Merlin, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 41 à 50.

Vase anthropoïde punique. Notes de MM. Merlin et Gsell, membres de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 51 à 53. (*Planches VII et VIII.*)

Tête de femme coiffée d'une dépouille d'éléphant, découverte à Cherchel. Note de M. Stéphane Gsell, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 54 à 57. (*Planche IX.*)

Quelques découvertes récentes au Khanguet-el-Hadjaj (Tunisie), par M. Jules Renault, correspondant du Ministère, p. 58 à 61.

Observations sur l'inscription d'Ain-Melouk (Algérie), par M. Jules Toutain, membre du Comité, p. 62 à 69.

Les fouilles de *Volubilis* (Ksar-Faraoun, Maroc), par M. Louis Chatelain, ancien membre de l'Ecole française de Rome, p. 70 à 92.

Statue cuirassée trouvée à Cherchel (Algérie.) Rapport de M. A. Héron de Villefosse, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 93 à 109. (*Planches X à XIV.*)

Les armoiries familiales dans la décoration des sceaux des évêques français au XIIIe siècle, par M. Max Prinet, membre du Comité, p. 110 à 117. (*Planche XV.*)

Note sur un essai d'identification des ruines de Bani-Teude, Mergo, Tansor et Angla, situées dans la région de l'Ouergha (subdivision de Fez, Maroc), et relevées par le capitaine Odinot, par M. H. Saladin, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 118 à 131. (*Planches XVI à XVIII.*)

L'*oppidum* de Saint-Gence (Haute-Vienne), par M. Auguste Winkler, p. 132 à 135.

Deux amulettes trouvées à Carthage, par le R. P. Delattre et M. A. Héron de Villefosse, membres de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 136 à 145.

Une inscription peinte sur un vase romain découvert à Beauvais, par M. A. Héron de Villefosse, membre du Comité, p. 146 à 150.

Le Sépulcre de l'église Saint-Jean de Joigny (Yonne). Recherches sur son origine, par M. le chanoine E. Chartraire, président de la Société archéologique de Sens, p. 151 à 160. (*Planches XIX à XXVI.*)

Inscriptions et fragments inédits de *Volubilis* et de *Banasa* (Maroc), par M. Louis Chatelain, ancien membre de l'École française de Rome, p. 161 à 164.

Rapport sur les fouilles exécutées en 1915 par le Service des Monuments historiques de l'Algérie, par M. Alb. Ballu, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 165 à 242. (*Planche XXVII.*)

Table alphabétique, p. 243 à 259.

Liste des planches, p. 261.

Liste des vignettes, p. 263.

Table des matières, p. 265 à 270.

DC
2
F82
1916

France. Comité des travaux
historiques et scientifiques
Bulletin archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY